RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

105 Fûts de 250 à 260 litres à vendre. S'adresser à Nice, 28, Boulevard Riquier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 24, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0,40 et 0,50 LE LITRE
Vinaigre à 0.30

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Fs. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Gérance d'immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilité. — Mises

Le Directeur-Gérant
J.-B. ORLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères



Maximum de lumière
Maximum de durée
Minimum de volume
Telles sont les qualités incontestables de la lampe électrique de poche
« Radia »
En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 12, Cours Napoléon.
Représentant concessionnaire pour le Département de la Corse : Maison Ch.-F. POGGIOLI, Bastia.



GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse
Demandez les CIGARETTES ELÉGANTES MATTEI, à 0,30 le paquet.

Prime Sensationnelle
AGRANDISSEMENT
30 × 40
Réservé exclusivement aux Abonnés du PETIT BASTIAIS

Pour être agréables à nos fidèles abonnés, nous venons de traiter avec le sympathique et distingué photographe
J. MORETTI
universellement connu par sa superbe collection de types et vues de la Corse ainsi que par les brillantes récompenses obtenues aux Expositions suivantes :
Bastia, grand prix.
Aix-les-Bains, diplôme d'honneur.
Lyon, membre du Jury, hors concours.
Marseille, grand prix.
Paris, 2 grands prix.
Naples, m. du Jury, h. concours.
Anvers, id. id.
Londres, id. id.
Bordeaux, id. id.

Pour faire connaître son travail à nos nombreux abonnés, M. Moretti donne un agrandissement 30×40, retouches soignées, franco de port et d'emballage, au prix dérisoire de 5 francs.

BON à détacher et à adresser avec n'importe quel vieille photographie à l'adresse ci-après : M. J. Moretti, photographe, 15, Bd Saint-Angelo, Bastia (Corse)

Bulletin de souscription à détacher

CONDITIONS A REMPLIR POUR L'OBTENIR
L'AGRANDISSEMENT 30×40 sera livré contre 5 francs seulement, au lieu de 20 francs.
Nom ....
Localité ....
dép. .... en gare à ....

N. B. Le bulletin ci-dessus sera rigoureusement exigé.

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 253).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallora, matin et soir, un tiers environ était étrangers il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLORBA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'Argus de la Presse se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ACHARNERS-PARIS.

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
POUTRES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 32 — JEUDI 1er FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 9, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 4 h. 32 m.
Premier quart., le 26. — Pleine Lune, le 2
Fête d'Aujourd'hui : Saint Ignace.
Fête de Demain : Purification.

31 JANVIER

LE BUDGET de la Marine

Le budget de la Marine sera, pour 1912, déduction faite des vingt millions de la marine marchande, de 403 millions, auxquels s'ajouteront, au cours de l'exercice, une douzaine de millions pour la mise en chantier des deux cuirassés de 23.000 tonnes destinés à compléter l'escadre des *Jean-Bart* et celle du bâtiment qui devra remplacer, mais avec 23.000 tonnes au lieu de 15.000, la *Liberté* anéantie. Avec une quinzaine de millions de crédits supplémentaires, ce sera un total de 430 millions.

Si, à ce chiffre, l'on ajoute les 920 millions déjà votés par la Chambre pour le budget de la Guerre, les 22 millions annoncés pour les aéroplanes les inévitables crédits supplémentaires qui seront demandés en cours d'exercice et les 480 millions de pensions militaires, l'on voit que la défense nationale absorbe près de 1.900 millions sur un budget total de quatre milliards et demi.

Mais, les chiffres n'ont de valeur, en ces matières, que par comparaison ; le budget national allemand est, cette année, de 576 millions, celui des Etats-Unis de 630 millions, celui de l'Angleterre de onze à douze cents millions ; le Japon prévoit une dépense de 225, l'Italie de 210, la Russie de 437 millions. Est-il besoin de dire que la hiérarchie des diverses flottes se règle par celle de leurs budgets ? Le Japon, toutefois, se classe avant la Russie ; cela tient à ce qu'il a incorporé dans sa propre marine, en 1905, la partie non détruite de la flotte russe. La Russie ne tardera pas à reconquérir le cinquième rang.

Il serait illusoire de penser que le vote du programme naval actuellement soumis aux Chambres sera de nature à nous rendre le deuxième rang perdu ; notre situation sera moins brillante encore en 1920 qu'aujourd'hui par rapport à l'Allemagne. Nous possédons maintenant 12 cuirassés modernes et l'Allemagne 17 ; nous avons, par contre, 14 croiseurs cuirassés d'un tonnage moyen de 11.000 tonnes, et l'Allemagne 9 seulement. D'après les calculs de M. Painlevé, qui portent à la fois sur le tonnage total des unités cuirassées, le nombre et le calibre des pièces d'artillerie, la puissance de la flotte de haut bord de la France serait actuellement d'environ 80 0/0 de celle de l'Allemagne.

En 1920, année où notre programme naval sera entièrement exécuté, les deux pays posséderont, l'un et l'autre 23 cuirassés modernes, mais nos croiseurs cuirassés actuels seront les uns morts, les autres d'âges avancés, et le programme ne prévoit pas leur remplacement ; l'Allemagne, au contraire, a décidé de construire dix cuirassés croiseurs de 23 à 28.000 tonnes qui lui donneront une supériorité incontestable. Le programme français ne comporte pas de cuirassés rapides. C'est une lacune grave, que nous aurons à envisager dans les prochains débats.

La flotte du programme élaboré par le Conseil Supérieur de la Marine suffira, sans doute, à nous assurer la maîtrise de la Méditerranée contre les entreprises possibles de l'Autriche et de l'Italie, mais nous n'aurons la libre circulation sur toutes les mers qu'avec le concours de l'Angleterre et de la Russie.

Les calculs de M. Painlevé doivent-ils avoir cette signification que l'Allemagne aurait avec certitude aujourd'hui l'avantage sur nous dans une guerre navale ? Il est permis de penser autrement. Notre avance pour les sous-marins est indiscutable, et ces unités invisibles, conduites par un personnel merveilleusement entraîné et d'une audace inouïe, seraient pour la France une force défensive et offensive dont l'ennemi devrait tenir compte. Nous avons aussi une avance sérieuse pour les projectiles, le cent pour cent des obus de la marine française étant chargés en mélinite, ce qui n'est pas le cas des autres marines, qui toutes ont encore des projectiles chargés en poudre noire, fort peu explosive. Nous possédons, enfin, de la marine incomparables, mais leur héroïsme ne servirait de rien si nous laissions s'accentuer davantage la supériorité numérique de nos rivaux.

Le programme naval est à cet égard un minimum qui ne sera suffisant que par le jeu de l'entente anglaise ; c'est là un concours sur lequel il paraît certain que nous puissions compter présentement, mais la politique internationale est changeante et il est prudent que nous nous rendions forts par nous-mêmes.

Que l'on songe au désordre moral que produirait dans le pays l'annonce du bombardement successif de nos divers ports de guerre et de commerce par une flotte ennemie, devenue, par notre défaite, maîtresse de la mer ! au désordre qu'entraînerait un débarquement librement opéré par une flotte allemande ! Que l'on pense au danger que courraient nos co'onies, et en particulier notre empire de l'Afrique du Nord, à la ruine certaine de nos industries et de notre commerce par l'impossibilité de nous approvisionner en matières premières et d'exporter nos produits ! Que l'on considère, enfin, qu'une nation n'a de l'autorité, dans la politique mondiale, que par la puissance de sa flotte, et l'on se rendra compte qu'il faut prendre virilement notre parti des sacrifices de plus en plus considérables que réclamera notre marine.

EMILE CHAUTEMPS,
Rapporteur du Budget de la Marine,
Ancien Ministre,
Sénateur de la Haute-Savoie.

LETTRE D'ANGLETERRE

Les incidents franco-italiens ; La surprise en Angleterre ; Les torts de Pitalie. — Les relations anglo-allemandes améliorées. — A propos du Home Rule, Belfast en état de révolte. — L'arrestation de Rivier, le créateur de la Ronta Bi-mensuelle ; extradition improbable.

Londres, le 27 janvier 1912.

Le désaccord survenu brusquement entre la France et l'Italie a provoqué ici une vive surprise. Dès qu'on eût connu les faits qui l'avaient amené, on a sévèrement jugé la conduite de l'Italie, qui ne peut trouver une excuse que dans l'état d'énervement que lui causa la prolongation d'une guerre qu'elle croyait certainement ne devoir durer que quelques jours, tout au plus quelques semaines. On n'a jamais douté que le Gouvernement de Rome ne reconnût son erreur et on est convaincu que l'incident une fois vidé, les relations entre les deux pays redeviendront aussi amicales qu'elles l'étaient auparavant.

—

Les relations de l'Allemagne avec l'Angleterre, semblent, de leur côté, s'améliorer sensiblement. La presse allemande a cessé ses attaques ; le roi George est un des parrains du dernier né du Prince Héritier ; le ministre des Colonies est en ce moment même en visite à Londres. Quoique le but avoué de son voyage soit son désir de se rendre compte du commerce des diamants, — un prétexte, au fond, assez futile — on croit généralement qu'il est venu pour sonder les intentions du Gouvernement anglais en vue d'une expansion coloniale de l'Allemagne dans l'Afrique Centrale. Bien que le Gouvernement Portugais ait déclaré qu'il n'était nullement disposé à céder tout ou partie de ses colonies, les Allemands n'ont nullement renoncé à obtenir l'Angola, et d'un autre côté, on qui prouve que la décision du gouvernement Portugais n'est nullement irrévocable, c'est qu'on affirme qu'en ce moment même il serait en négociations avec un groupe de financiers anglais pour la vente, moyennant 150 millions de francs, de l'île de Southwes, renommée pour ses plantations de cacao.

—

Belfast est en train de devenir célèbre. Belfast est la chef-lieu de la province d'Ulster, qui a déclaré dernièrement que, si jamais le Home Rule était voté par le Parlement, elle se mettrait en état de révolte ouverte, qu'elle se séparerait de l'Irlande et établirait son propre Gouvernement.

Nouveaux Tartarins, les conservateurs de l'Ulster se préparent à la résistance, dressent des plans, s'exercent au maniement des armes, remplissent les journaux du récit de leurs exploits... futurs. Il y a quelque temps, le ministre de la Marine, M. Churchill, a annoncé qu'il irait, en compagnie de M. Redmond, le chef du parti nationaliste irlandais, à Belfast, faire une conférence sur le Home Rule. La salle de réunions à l'Hôtel de Ville a été retenue à cet effet, pour le 8 février prochain. Aussitôt le Comité conservateur de l'Ulster, présidé par Lord Londonderry, mais dirigé en réalité par l'ancien Solicitor Général du Ministère Balfour' Sir Edward Carson, inconsolable d'être redevenu simple avocat, a déclaré qu'il empêcherait par n'importe quel moyen le meeting libéral d'avoir lieu. Il est question de faire venir à Belfast une centaine de mille d'adversaires du Home Rule qui, le jour indiqué, obstrueraient toutes les rues conduisant à l'Hôtel-de-Ville ; le maire a été sommé de résilier la location de la salle ; la police a été requise d'interdire la réunion, sous prétexte qu'elle était de nature à amener des troubles ; enfin, idée ingénieuse, les conservateurs ont loué la salle pour le 7 février avec l'intention d'y passer la nuit, et de refuser le lendemain de vider les lieux même par la force des baïonnettes ! Malgré toutes ces rodomontades, malgré toutes les menaces qui lui sont journellement adressées, M. Churchill est absolument décidé à aller à Belfast. Le meeting aura lieu, à la date fixée, mais dans quelles conditions ? Nul ne saurait le dire. En tout cas il ne peut sortir de l'affaire rien de bon pour les conservateurs. Si le meeting a lieu, ils se seront couverts de ridicule en annonçant à cor et à cris qu'ils sauront bien l'empêcher. Si, au contraire, il n'a pas lieu, ils auront donné au pays une preuve éclatante de leur intolérance et de la crainte qu'ils éprouvent de l'effet que pourrait avoir sur la masse, même dans le centre de l'opposition, la conférence du jeune ministre de la Marine.

—

L'arrestation sensationnelle, à Falmouth, à bord de son yacht, du fameux Rivier qui a fait de si nombreuses victimes, en France, en promettant 1 0/0 d'intérêt par jour, a eu malheureux avez sots de lui confier leurs économies, pourrait bien n'avoir pas de suites. Le Président du Tribunal de Bow Street devant lequel sont portées toutes les demandes d'extradition, après avoir constaté

---

61 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

EVASION D'EMPEREUR

par le Commandant DRIANT

VIII

L'ÉVASION SUPRÊME

Le 26 avril il dicta pour « Instructions pour ses exécuteurs testamentaires » : les comtes Montholon et Bertrand, et son valet de chambre Marchand. On y peut l'angoisse où le laisse la pensée que son fils, élevé dans une cour autrichienne, pourrait être infidèle à la France et à la mémoire de son père.

L'Empereur savait, par l'abandon où il avait été laissé par elle, que l'Impératrice Marie-Louise, redevenue archiduchesse autrichienne, l'avait oublié pendant ces six années de captivité ; mais le souci de sa dignité l'empêcha de lui en faire le reproche, et il écrivit :

Quand mes exécuteurs testamentaires pourront voir mon fils, ils redresseront ses idées avec force sur les faits et les choses et le remettront en droit chemin. Ils feront de même, isolément et avec prudence, vis-à-vis de l'Impératrice.

Ils engageront mon fils à reprendre son nom de Napoléon, dès qu'il sera en âge de raison et pourra le faire convenablement. — S'il recevra sur le trône de France par un retour de fortune, ils lui mettront sous les yeux, avec tout ce que j'ai écrit à Sainte-Hélène, tout ce que je dois à mes vieux officiers, à mes soldats, à mes fidèles.

Le 26 avril, il dicta au comte de Montholon la lettre suivante, qui devait être envoyée à Hudson Lowe le jour même de sa mort, montrant ainsi que sa dernière heure était proche et qu'il l'attendait.

« Monsieur le Gouverneur,

» L'Empereur Napoléon est mort le..., à la suite d'une longue et pénible maladie.

» J'ai l'honneur de vous en faire part.

» Je suis autorisé à vous communiquer, si vous le désirez, ses dernières volontés.

» Je vous prie de me faire savoir quelles sont les dispositions prescrites par votre gouvernement pour le transport de son corps en Europe, ainsi que celles relatives aux personnes de sa suite.

» J'ai l'honneur d'être...

» Comte de MONTHOLON. »

Enfin, le 29 avril, à quatre heures du matin, il dicta au comte de Montholon un « Projet sur l'organisation des gardes nationales, dans l'intérêt de la défense nationale ». Il intitula cette étude : « Fromis » Réverie ». Elle devait être la dernière de ses ultimes préoccupations, on le voit, vissant la défense du territoire, défense qui avait périclité dans sa main en 1814, parce qu'en dehors de l'armée active qu'il conduisait lui-même, il n'y avait eu dans le pays, quand l'étranger s'était présenté, ni initiatives ni réserves organisées. Il est donc permis de croire que ce fut le spectre de ces deux invasions qu'il n'avait pu, même à coups de génie, écarter à la France, qui vint hanter les derniers jours de sa vie consciente. Au moment suprême où l'homme jette un regard effrayé sur les étapes de son existence, Napoléon se reproche certainement les maux que son ambition avait causé à la France ; mais aussi il connaissait la générosité de cœur du peuple qu'il avait gouverné, qu'il avait placé au-dessus de tous les peuples, et il est fol dans le jugement de l'avenir. Il ne se trompait point : l'enthousiasme populaire allait le dédier, la postérité devait l'absoudre.

—

Le 1er mai, l'abbé Vignali dressa un autel à la tête du lit de l'Empereur et commença les prières des quarante heures. Le 2 mai, après une journée des plus mauvaises, l'Empereur voulut dicter à Marchand de nouvelles dispositions testamentaires en faveur de son fils et de la princesse Pauline ; mais déjà son puissant cerveau se figeait ; il ne put prononcer que des mots sans suite. Les journées des 3 et 4 mai furent remplies de périodes alternées de fièvre et d'abattement ; l'Empereur ne supportait plus que de la fleur d'oranger : la fin approchait à grands pas.

Dans la soirée du 4, un orage d'une violence inouïe s'abattit sur Sainte Hélène ; le temps devint affreux, la pluie se mit à tomber sans interruption ; le vent fit rage, ébranlant jusque dans leurs fondements les chétifs bâtiments de Longwood ; tous les arbres qu'avait fait transplanter l'Empereur pour donner un peu d'ombre autour de l'habitation furent déracinés ; les gommiers qui piquaient le plateau de leur cime maigre, et que le vent avait tous inclinés du même côté, furent couchés dans la boue. Seul un saule sous lequel Napoléon prenait habituellement le frais avait résisté ; dans l'après-midi du 5, au tourbillon le saint, le déracina et l'emporta. Rien de ce qu'admirait le grand homme ne devait subsister. Le matin du 5, le délire commença : l'Empereur parlait assez peine, prononçant des mots inarticulés, parmi lesquels on discerna ceux de « France », de « Joséphine, » d' « Armée ».

Le gouverneur, après avoir douté de la réalité de la maladie, avait pris peur ; il venait d'exiger que les docteurs Short et Mitchell, de la garnison, se joignissent en consultation aux deux médecins Arnott et Antommarchi ; il offrait du lait pour la malade. Vers midi, les médecins annoncèrent que la dernière heure était proche ; tous les fidèles de cette cour d'exil se réunirent dans le cabinet de travail qui précédait la chambre mortuaire... Mme Bertrand, en larmes, était là, entourée de ses trois enfants ; Napoléon, Hortense et Arthur ; ce dernier était né à Sainte Hélène, et on même avait dit plaisamment, en le présentant à l'Empereur :

— Sire, voici le premier Français qui soit entré dans l'île sans la permission de gouverneur.

Les deux aînés qui adoraient l'Empereur et se rappelaient avec quelle bonté il les traitait et s'associait même à leurs jeux, pleuraient abondamment ; partout, d'ailleurs, on n'entendait que plaintes et sanglots. Vers deux heures, Mme Bertrand rejoignit son mari et le comte de Montholon, qui n'avaient pas quitté la chevet du mourant. Dans la petite pièce où se tenait habituellement le valet de chambre du service, les serviteurs se pressaient autour de Marchand, qui, les yeux gonflés, prodiguait

l'identité de l'inculpé et celle de sa maîtresse, arrêtée en même temps que lui, a remoyé l'affaire à lundi prochain. On a trouvé sur eux une quantité de bijoux de valeur et d'argent. Leur défenseur a demandé qu'ils fussent autorisés à garder une certaine somme pour les frais de leur défense et pour l'achat d'objets de première nécessité ; le tribunal a refusé de faire droit à cette requête en raison du gros chiffre auquel se montent les détournements dont ils sont accusés. Depuis son départ de Paris, Rivier vivait sous le nom de Wells ; on le connaissait comme le « Monsieur qui a fait sauter la banque de Monaco » ; il a changé si souvent de noms dans sa longue carrière d'escroc qu'on ignore encore quel est son nom véritable. Le point important est de savoir à quelle nationalité il appartient. On dit que tous deux, lui et sa maîtresse, sont Anglais. Si le fait est reconnu exact, l'extradition ne pourra être accordée, aucun pays ne livrant ses nationaux pour être jugés à l'étranger. En cherchant bien, la police trouvera peut-être que Rivier Wells a commis également quelques crimes ou délits en Angleterre.

R. E. WOLFF.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er fév., à 2 heures 1/2

En Liesse,	Turine.
Hommage aux Dames,	Govaert.
La Jolie Patineuse,	Bagverre.
Orphée, gavotte,	Gluck.
Les Calots,	Sous.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Un Brillant Mariage

Dès dix heures du matin, l'église Saint-Jean s'emplissait d'une foule choisie et élégante. Le tout Bastia était là.

La parenté des familles Ajaccio-Bastiani et Cervoni-de Franceschi est des plus étendues et englobe la haute société bastiaise tout entière.

Les jolies dames, aux toilettes dernier cri, d'une élégance sobre et distinguée, n'avaient pas été arrêtées par le froid assez vif qu'apportait la brise de Pigno couronné depuis hier d'une couche blanche. Les minutes s'écoulaient, et les dames s'entassaient, au point que lorsque la ravissante mariée apparut au bras de son père, elle eut de la peine à se frayer un passage à travers de cette haie de bonnes amies et de belles curieuses.

Mlle Madeleine Cervoni, toute timide et très émue, bien prise dans l'élégante robe de satin recouverte de riches dentelles, éblouissante de fraîcheur et de jeunesse, s'avance, les yeux baissés, sous tous ces regards qu'elle sent fixés sur elle, et malgré tout ses oreilles perçoivent le murmure admirateur qui s'échappe de toutes les lèvres.

Mais la jeune épouse n'est pas seulement adorable et ravissante : formée avec un soin jaloux par son excellente mère elle réunit ces rares qualités du cœur et de l'esprit qui assurent le bonheur à celui dont elle porte maintenant le nom, — nom si honoré et si populaire dans notre cité, — M. Jean Ajaccio est, en effet, un homme de cœur et de caractère, dont les sentiments élevés lui ont déjà acquis l'estime publique, et qui, après avoir passé plusieurs années dans l'administration des domaines, est entré dans les affaires et siège aujourd'hui au tribunal de commerce.

Mlle Madeleine Cervoni s'avance au bras de son père, le baron Albert Cervoni. Elle porte une toilette nuptiale en satin moire couverte de dentelles au vrai point d'Angleterre. Leur somptuosité équivaut à une fortune. Le voile est celui dont s'était paré son arrière grand'mère lorsqu'elle unit sa destinée à celui qui devait devenir un des plus illustres généraux du Premier Empire, le baron Cervoni, qui a son nom inscrit sur l'Arc de l'Etoile. Il encadrait bien merveilleusement le joli visage de madone d'une ingénuité et d'une grâce parfaite.

Le cortège suivait ensuite dans l'ordre suivant, un cortège comme on en voit peu, réunissant un lot splendide d'élégantes et jolies femmes.

Mlle Santelli, cachemire de soie blanc, et M. François Lota.

Mlle de Franceschi, voile blanc, et M. H. Pomonti.

Mme Ajaccio, satin gris dentelles noires, et M. Jean Ajaccio.

Mme Cervoni, tulle perlé noir, et M. Joseph Ajaccio.

Mlle Louisette Cervoni, mousseline soie bleue pâle et argent, et M. Paul Ajaccio.

Mme Fiach, dentelle noire et bleu pâle, et M. de Po'i.

Mme de Franceschi, robe noire et violet évêque, et M. Fiach.

Mme Fantauzzi, robe mousseline soie vieux bleu brochée pour enfant Lucy Bertha, et M. Lazzaroti ;

Comtesse Matie, crêpe Chine rose, et M. Fantauzzi.

Mlle Fiach, crêpe Chine gris, et M. de Franceschi.

Mme Benedetti, mousseline soie rose broderie or et argent, et M. A. Santelli.

Mme Erlici, paone noire criblée de jais, et M. le premier président Grassi.

Mme Lepidi, velours noir, et M. Ph. de Sozzani.

Mme Zuccarelli, cachemire de soie noire doré, et M. le baron Mariani.

Mme Bonelli, tulle perlé jais, et M. Tommasi.

Mme Ghilini, velours noir garni d'irlande, et M. Darthuy.

Mlle Casanova, mousseline soie blanche pékinée rose, et M. Scatelli.

Mme de Coll, velours noir broderie or, et M. Ghilini.

Mlle Georgette Tommasi, mousseline soie blanche garnie argent ceinture rubis, et M. Bonelli.

Mme Milanta, soie bois de rose, et M. de Gaspari.

Mme Henriette Tommasi, mousseline soie banche garnie argent ceinture rubis, et M. le capitaine Donati.

Mlle de Luri, mousseline soie bleu pâle, et M. Casanova.

Mlle Valenti, voile bleu ciel, et M. Lepidi.

Mlle Marie Orenga, mousseline soie et dentelles roses, et M. le docteur Zuccarelli.

Mlle Belgodere, robe tunique tulle broché soie noire, et M. Filippi.

Mlle Romagnoli, crêpe de Chine b'anc, et M. Berneau.

Mlle Darthuy, crêpe de Chine bleu pâle, et M. Cyriaque Giuseppi.

Mlle de Franceschi, voile blanc, et M. L. Santelli.

L'église est richement décorée ; de belles plantes vertes sont disposées avec goût autour du maître-autel resplendissant de lumières.

L'union a été bénie par M. l'archiprêtre Casanova.

L'allocution vraiment remarquable qu'il a prononcée a été particulièrement goûtée par l'assistance.

Après l'élévation, le maestro Giannarelli a fait entendre la « Rêverie » de Swentzel. M. Achille Raffalli a chanté « Deus Abraham » de Saint-Saëns.

Les témoins de Mlle Madeleine Cervoni étaient M. le Premier Président Grassi et M. Philippe da Poli, avocat.

Ceux de M. Jean Ajaccio, M. Joseph Ajaccio, bâtonnier de l'Ordre des avocats, et M. Agénor Fiach, juge de paix du 1er canton de Bastia.

Le service d'honneur a été assuré avec beaucoup de grâce par Mlles Santelli et de Franceschi, qu'accompagnaient MM. François Lota et Henri Pomonti.

A l'issue de la messe, interminable défilé à la sacristie, où parents et amis ont apporté aux jeunes mariés et à leurs familles leurs souhaits et leurs félicitations.

De l'église on s'est rendu chez la baronne Cervoni où a été servi un très délicat déjeuner, dont voici le menu, et préparé par Mlle Joséphine Gindicelli, c'est tout dire.

Silvski à la Russe
Crème de Volaille à la Reine
Loup du Golfe glacé au Barmac
Salmis de Perdreaux Truffés
Pièce du Charolais à l'Impératrice
Foie gras au Xérès Historié
Sorbets au Kirsch
Petits-Pois Nancy
Pintadeau sur Canapé
Salade Diplomate
Plum-Pudding Parfait
Desserts :
Châteaubriand
Pavillon de Fleurs
Pyramide Pralinée
Tutti Frutti
Surprises

Vins : Bordeaux, Bourgogne, Champagne

Au dessert, M. le Premier Président Grassi se lève et s'adressant à la mariée, dans un de ces speechs dont il a le secret, il soulève l'enthousiasme de tous les invités. On l'applaudit longuement.

Ensuite les danses s'organisent et ne cessent qu'à la fin de la journée.

C'est à regret qu'on prend congé de Mme Ajaccio et de la baronne de Cervoni qui ont fait les honneurs avec une grâce et une distinction, dont on gardera longtemps le souvenir.

Les époux sont partis dans la soirée pour Roglano, où les accompagnent les vœux les meilleurs et très sincères que nous formons pour leur bonheur.

Brevet de capacité

La première session d'examens pour l'obtention des deux brevets de capacité aura lieu aux dates ci après :

Brevet élémentaire. — Aspirants : 17 juin, clôture du registre d'inscription, 1er juin ; — Aspirantes : 18 juin, clôture du registre, 8 juin.

Brevet supérieur. — Aspirantes : 1er juillet, clôture du registre, 15 juin ; — Aspirants : 8 juillet, clôture du registre, 22 juin.

La deuxième session s'ouvrira le 1er octobre.

Les Retraites pour la Vieillesse

se constituent à l'aide d'une rente viagère à effet immédiat ou différé souscrite au Phénix, ancienne et puissante Compagnie française (entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat), qui paie, chaque année, plus de 17 millions à 21.000 rentiers, et qui n'a cessé d'être désignée par les Tribunaux pour la constitution de rentes viagères. S'adresser au siège social, à Paris, rue La Fayette, 32, ou aux Agents généraux.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 2 février 1912

Ordre du jour :

I. — Rapport du délégué chargé de la direction du service de la désinfection dans la circonscription.

II. — Avis à donner sur un projet de construction de borne fontaine dans la commune de Vescovato.

III. — Communication du Président.

IV. — Affaires diverses.

THÉATRE MUNICIPAL

Ce soir à 8 heures et demie

RIGOLETTO

Opéra en 4 actes de Verdi

Mairie de Bastia

NOTE DE SERVICE

Il est donné avis que, pour recevoir les réclamations électorales, les bureaux de la Mairie resteront ouverts le dimanche, 4 février 1912, aux heures suivantes :

Le matin, de 9 à 10 heures.

L'après-midi, de 3 à 5 heures.

Le soir, de 8 heures et demie à minuit.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 janvier.

La solution des incidents franco-italiens ne parvient pas à faire sortir le marché de sa réserve et on se montre hésitant en général. Notre Rente varie peu à 95.92. Fonds Etrangers discutés. Extérieure 98.35. Turc 91.82. Serbe 88.57. Les Emprunts Russes sont plutôt faibles. Bonne tenue des Etablissements de Crédit. Le Crédit Foncier est à 807, le Crédit Lyonnais à 1.536, la Comptoir National d'Escompte à 942. Société Générale 823 ; les bénéfices de 1911 s'élèvent à 16.091.882 frs contre 15.333.231 frs pour 1910.

Les valeurs industrielles et de transports reproduisent à peu près leurs cours de la veille. Charbonnage russes indécis. Nouvelle baisse des titres cuprifères. Rio 1.716.

L'Américan Téléphone 724. Cet organisme monopolise en fait le service des téléphones dans la majeure partie des Etats-Unis.

En Banque, les mines d'or sud-africaines sont nouvelles. Industrielles russes irrégulières.

Les caoutchoucs restent fermes. Les Plantations de Parcula se négocient à 97 frs ; les bénéfices des premiers mois de l'exercice atteignent 300.000 frs et pour les neuf derniers mois, on estime qu'il y a 1.300.000 frs de bénéfices à attendre de la production du café vendue d'avance.

La Tonabo Mining monte à 11.75. L'achèvement de la fonderie prêva pour une date assez rapprochée lui donnera une place prépondérante parmi les entreprises minières et métallurgiques du Nevada.

Chemins Français soutenus.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 31 janvier

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 7° à midi + 10° ; à 6 heures du soir + 8.3
Maxima + 10.2 ; Minima + 5.3.
Baromètre : 7 heures du matin, 763 mm. midi, 762 mm., 6 heures du soir, 762 mm.
Vent : Dans la matinée. Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Ques nuages, l'après-midi,

Dans les ministères

M. Hartoni, expéditionnaire de 3e classe au ministère des travaux publics, est nommé rédacteur de 2e classe et attaché au bureau de la navigation.

Nécrologie

M. Dominique Dominici, retraité, décoré de la médaille militaire, vient de s'éteindre dans sa quatre-vingt huitième année Originaire de Patrimonio, il s'était établi à Bastia pour ne pas se séparer de sa fille et de son gendre, M. Jules Mattei, chef de section à la Cie de chemins de fer départementaux.

Il avait retrouvé dans notre ville plusieurs de ses anciens camarades qui l'affectionnaient d'une façon toute particulière, et savaient que pendant plus de trente ans il avait servi la Patrie avec dévouement et honneur.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre anciens sous-officiers.

Deux belles couronnes avaient été offertes l'une par la famille et l'autre par la Société des anciens sous-officiers, qui assistaient aux obsèques avec leur bannière.

Tous ses camarades et les nombreux amis qu'il comptait dans notre ville se sont pressés derrière la famille, représentée par M. Jules Mattei et ses enfants, MM. Dominici et d'autres parents de Patrimonio et de Bastia, pour rendre les derniers devoirs à ce brave serviteur, et ont suivi le cortège jusqu'à l'église Saint-Jean où a été donnée l'absoute.

On remarquait aussi dans le cortège les camara de la Cie des chemins de fer et amis de M. Jules Mattei, qui ont pris une si large part à son deuil.

Nous présentons à Mme et M. Jules Mattei, aux familles Dominici et Agostini toutes nos condoléances.

Conseils de préfecture

Sont appelés à remplir, en 1912, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture : en Corse, M. Colonna, d'Arro ; dans les Basses-Alpes, M. Marcantoni, d'anx les Hautes-Alpes, M. Loca.

Décès

Pour la troisième fois, depuis moins de deux mois, le voile mortuaire a été placé sur l'entrée de la maison de la rue Colonelle habitée par M. François Pasquinelli.

Après cet infortuné jeune homme de 15 ans qui donnait de si belles espérances, la mort a fauché l'épouse, et aujourd'hui c'est une fille de vingt-trois ans qui va rejoindre ses frère et sa mère. La destinée a été vraiment cruelle pour M. François Pasquinelli qui en si peu de temps a fait autour de lui de si grands vides.

Ce nouveau, dans l'après-midi de dimanche, la foule des amis se pressait autour de lui pour essayer de calmer son immense douleur, et est accompagné jusqu'à l'église Saint-Marie le cercueil de cette demoiselle qui s'était épuisée en fatigues au chevet de ceux qui l'ont précédée dans la tombe.

Mlle Pasquinelli avait exercé jusqu'à l'année dernière les fonctions d'institutrice à l'école libre de la rue du Castagno. Les anciennes élèves ont tenu à accompagner son convoi

Au point de distinction du cortège, une d'elle a exprimé en termes émus, au nom de ses camarades, les regrets causés par la disparition de celle qui fut une maîtresse aimante et dévouée pendant les quelques années passées à l'école

Nous nous associons sincèrement à tous les regrets qui ont été si affectueusement exprimés à M. François Pasquinelli et aux siens en cette bien cruelle circonstance. Les chaudes manifestations d'amitié qui se sont produites autour du cercueil de sa bien aimée fille peuvent seules adoucir l'amertume de cette nouvelle séparation

Toutes nos condoléances à ce père, à ces frères et sœurs si durement accablés et meurtris.

Commencement d'incendie

Hier soir, vers 7 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'appartement du sieur Cristofini Philippe, demeurant rue de l'Opera, 31.

Le feu a pris naissance dans une chambre à coucher, et a été éteint grâce au secours empressé des voisins et du brigadier Ottavi et de l'agent Guidicelli accourus sur les lieux.

Les dégâts s'élèvent à la somme de 100 francs environ.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35, adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre le nommé G. A., cocher, pour avoir encombré le boulevard avec sa charrette.

Pins Laricio

On achète *Pins Laricio* de Corse, de toute leur longueur on coupés de 9 à 15 mètres, par mètre, caf. Port Saint-Louis-du-Rhône.

Faire offres à M. CASTAN, à Saint-Pursy (Ardèche).

A vendre

Pour cause de départ, chambre à coucher Henri II neuve, garniture de cheminée, glaces, tables, cadres, machine à coudre et bibgoiire, etc.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Vêtements

Les vêtements pour hommes, dames et enfants, qui sont confectionnés à la Maison J. CARBUCCIA ET FILS, se recommandent par l'élégance de la coupe, le fini du travail et la modicité de prix.

Un coupeur émérite est attaché à cette importante Maison.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Ajaccio Jean-Baptiste-Nicolas-François-Marie, négociant et propriétaire, et Cervoni Marie-Madeleine, tous deux de Bastia.

Magurno Gesualdo-Sauveur, chandronnier, de Scalea (Italie), et Montesano Philomène, cigarière de Bastia.

Naissances.

Trojani Madeleine. — Vadella Noël.

Décès.

Dominici Dominique, retraité, 88 ans, de Patrimonio.

Carattini Paul-Vincent, capitaine marin, 64 ans, de Canari.

Gualtella Ange, vigneron, 42 ans, de Bastia.

Airola Assomption, ménagère, 61 ans, de Bastia.

Morri Assomption, ménagère, 30 ans, de Bastia.

Vinciguerra Marie-Madeleine, ménagère, 76 ans, de Rapaggio.

Vidi e Marie-Laure-Caroline, 76 ans, d'Ajaccio.

Savelli Ursule-Marie, ménagère, 80 ans, de Speloncato.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ LES INTIMES. — Les membres de cette société sont priés que tous qu'ils ne se réunironl au siège social que le vendredi 2 février à 9 heures très précises

Le Président, S. Ristorucci.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00065

AJACCIO

LES FETES
EN L'HONNEUR
du Croiseur-Ecole hollandais

Ajaccio, 31 janvier.

La seconde journée des réjouissances données en l'honneur du Croiseur Ecole hollandais « Humeberech, » a obtenu un succès des plus réussis.

C'est aujourd'hui en effet qu'ont eu lieu les régates nationales et internationales, et c'est aujourd'hui plus encore qu'hier, que l'on a pu constater l'enthousiasme délirant des Ajacciens pour leurs hôtes, et la fraternité qui n'a cessé de régner entre les matelots français et l'équipage du navire hollandais

Toutes les diverses administrations avaient donné campo à leurs employés, les écoles vaquaient, tous les magasins étaient fermés, et la population entière a voulu s'associer à cette manifestation de sympathie pour les Hollandais

Les Régates

Dès 2 heures, les abords du joli golfe d'Ajaccio se noircissent de monde.

Sur les quais, sur la jetée, resplendissent les belles toilettes de nos charmantes Ajacciennes, tandis que sur les flots bleus, les barques se gondolent, des cris enthousiastes se font entendre : Vive la France ! Vive la Hollande !

Tour à tour, les concurrents arrivent à leur poste : les matelots de la Défense mobile, les marins hollandais, de nombreux pêcheurs ajacciens, et les courses à la voile et à la rame se déroulent au milieu de l'entrain général, d'un enthousiasme indescriptible. La foule peut être évaluée à cinq ou six mille personnes.

La rade d'Ajaccio présente un aspect des plus animés ; c'est vraiment une fête populaire, où l'on sent tous les cœurs battre à l'unisson dans un même sentiment d'estime et de sympathie pour des amis.

La Fête Vénitienne

Les fêtes organisées en cette occasion, et que l'équipage du croiseur « Humsberch » n'oubliera certainement pas, ont été d'obtenues ce soir par une superbe fête vénitienne.

La ville d'Ajaccio avait un aspect féérique. Partout ce ne sont que fusées, feux de Bengale, illuminations, et le golfe tout entier s'embrase de mille feux aux couleurs variées, au milieu des centaines de barques qui entourent le croiseur hollandais, tout resplendissant de lumière.

Le « Homsberch », pavoisé aux couleurs françaises et hollandaises lance ses projections sur la ville... et, de la foule massée sur les quais, partent de longues acclamations, des ovations interminables.

Au milieu de l'enthousiasme général, l' « Eendiantina » et la « Chorale Ajacciense » font le tour du croiseur hollandais, sur une embarcation, en jouant l'« Hymne Hollandais » et la « Marseillaise ». La population salue de ses vivats frénétiques : « Vive la France ! Vive la Hollande ! »

En même temps, la musique municipale donne un concert sur la place du Diamant.

Et, très tard dans la soirée..., la foule se retire, pendant que les matelots français et hollandais fraternisent dans un dernier chant d'adieu... et qu'un superbe feu d'artifice embrase encore de sa lumière éblouissante, le splendide golfe d'Ajaccio.

Nous sommes certain que les matelots hollandais garderont le souvenir le plus agréable de cette réception, et à notre tour, nous ne pouvons que féliciter le Comité des fêtes, et en particulier, son distingué président, M. Edouard Bosc, du plein succès qu'ils ont obtenu.

Le Croiseur-Ecole hollandais « Jacob Van James Humsberech » quittera Ajaccio, demain dans la nuit.

Nouvelles Militaires

Les tableaux de Concours

Paris, 31 janvier.

Les tableaux de concours pour la Légion d'Honneur et la Médaille militaire, paraîtront au *Journal Officiel*, dans une dizaine de jours.

La Construction DE NOS DREADNOUGHTS

Graves irrégularités

Paris, 31 janvier.

Une enquête vient d'être ordonnée par le Ministre de la Marine, au sujet de constatations très graves qui ont été faites dans la construction de nos dreadnoughts.

On a constaté, en effet, que plusieurs pièces destinées à nos grands cuirassés étaient poinçonnées par le constructeur lui même, au lieu d'être poinçonnées par les agents du contrôle technique de la marine.

La nouvelle de ces graves irrégularités a produit une très vive émotion dans les milieux maritimes et militaires.

EN TUNISIE

L'attitude des Italiens

Paris, 31 janvier.

Le correspondant particulier du *Matin* commente dans ce journal, les faits et gestes de 80 000 Italiens qui se trouvent en Tunisie.

Ce rédacteur affirme que les Français et les indigènes jugent très sévèrement l'attitude des Italiens, qui veulent la Tunisie et la traitent véritablement comme une propriété de l'Italie.

Une adresse de M. Poincaré

M. Poincaré, ministre des Affaires Etrangères, vient d'adresser aux Français de Tunisie, un télégramme dans lequel il les invite au calme, et qui est conçu en ces termes :

« Si vous voulez aider le Gouvernement dans l'œuvre républicaine et nationale qu'il a entreprise, nous avons besoin de votre sagesse et de votre patriotisme. »

Ce télégramme a été affiché dans la soirée à la Résidence et dans tous les établissements publics

PARIS

NOUVELLE AGRESSION
contre
un Garçon de Banque
Un vol de 150.000 francs

Paris, 31 janvier.

Devant l'impunité qui semble assurée depuis quelque temps aux agresseurs des garçons de banque, l'audace des apaches ne connaît plus de bornes.

Aujourd'hui encore, une agression analogue vient d'être perpétrée, avec plus d'audace peut être, contre le garçon encaisseur Gony Paillier, de la Société Générale de Crédits.

Gony Paillier sortait de la Succursale de cette Banque, située sur le boulevard de Strasbourg, avec son portefeuille sous le bras contenant une somme de 150 000 francs.

Tout à coup, arrivé au passage Meslay, il reçoit un formidable coup de poing en pleine poitrine, et avant même qu'il ait poussé un cri, une poignée de poivre lui aveugle les yeux

Le malheureux s'affaisna inanimé, et les passants s'empressèrent autour de lui.

Gony Paillier venait d'être allégé de son portefeuille.

MARSEILLE

L'Identification
des passagers du « Manouba »
AU FRIOUL

Marseille, 31 janvier.

La Commission chargée de l'enquête sur les 29 passagers turcs du *Manouba*, retenus prisonniers à Cagliari, a commencé hier matin les opérations d'identification de ces passagers

Cette commission est composée de M. Torel, directeur de la Santé, M. Hennion, chef de la Sûreté générale, arrivé expressément de Paris, et d'un médecin-major de 1re classe.

La Commission a entendu tout d'abord le docteur Heym-Bey, président de la mission ottomane, lequel déclara sur son honneur que tous ses compagnons étaient médecins, pharmaciens et infirmiers du Croissant Rouge.

Le docteur Heym Bey tient ensuite à protester contre l'attitude de l'Italie, puis il remercie le Gouvernement français d'avoir su régler l'incident du *Manouba* à l'honneur de la France et de la Turquie.

Après le docteur Heym-Bey, tous les autres passagers ont été interrogés successivement.

Tous jurèrent sur l'honneur, qu'ils faisaient partie de la mission du *Croissant Rouge* et protestèrent contre l'attitude de l'Italie.

Le départ
des Passagers Turcs

Marseille, 31 janvier.

Pour éviter les manifestations qui se produiraient naturellement contre l'Italie, le Gouvernement a décidé que les passagers turcs du « Manouba » ne quitteraient pas le Frioul.

Ces passagers s'embarqueront sur un vapeur français qui desservit la ligne de Marseille-Tunis.

AUDACIEUX CAMBRIOLEURS
A LA GARE D'ORLÉANS

Un gendarme tué
Le chef de gare et un gendarme blessés

Orléans, 31 janvier.

Un terrible événement s'est déroulé avec une rapidité vertigineuse, ce matin, en gare d'Orléans.

Deux audacieux cambrioleurs étaient occupés à fracturer une porte du bureau de l'exploitation, lorsque le chef de gare survint à l'improviste et appela au secours.

Sans perdre leur sang-froid, les malfaiteurs sortirent leurs revolvers, et firent feu sur ceux qui étaient accourus pour les arrêter.

Un brigadier de gendarmerie fut tué net. Un gendarme et le chef de gare tombèrent grièvement blessés.

Profitant ensuite du désarroi qui se produisit dans la foule, les assassins prirent la fuite, et montèrent dans un wagon.

Le signalement des deux cambrioleurs fut immédiatement donné à toutes les stations du réseau, et des perquisitions furent opérées dans chaque gare, et en cours de route.

Au moment où les gendarmes visitaient le train d'Etampes, un coup de feu retentit. Un voyageur venait de se faire sauter la cervelle.

Cette circonstance semble prouver que ce voyageur n'était autre que l'un des assassins recherchés.

La Grève générale de Lisbonne

Graves désordres

Lisbonne, 31 janvier.

A la suite de la décision prise mardi par l'Union des Syndicats de Lisbonne, la grève générale a éclaté ce matin à la première heure.

Plusieurs milliers d'ouvriers ont chômé, et se sont livrés à de violentes manifestations à travers les rues de la ville.



AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Jacques Viale et leurs enfants ;
M. et Mme Pierre Bodoy et leurs enfants ;
M. Xavier Paoli, officier de la Légion d'honneur, Mme Paoli et leurs enfants ;
Mme veuve Mézière ; Mme veuve Julien Viale et ses enfants ;
M. Nicolas Bodoy, avocat-défenseur, Mme Nicolas Bodoy et leurs enfants ;
Les fam lles Viale, docteur Alessandrini, Vittini, Zuani, Lazotte, Carrega, Righetti ;
Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE IGNACK VIALE
Née MAURY

leur mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 30 janvier, dans la 77e année de son âge, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu jeudi, 1er février, à dix heures du matin.

Maison mortuaire, Place Saint-Nicolas, 9.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Etude de Me TOTTI

Avoué
Boulevard du Palais, 10, Bastia

Le mercredi vingt-un février, à neuf heures du matin, devant M. Mattei, juge au Tribunal civil de Bastia, délégué à cet effet par jugement du dit Tribunal du onze novembre mil neuf cent-onze, en l'audience des criées du Tribunal civil de Bastia, séant au palais de justice, l'immeuble ci-après désigné appartenant à M. Angeli Louis, ancien commerçant, en état de liquidation judiciaire, dûment assisté de son liquidateur demeurant à Cayenne (Guyanne française) lequel a obtenu un concordat non encore homologué.

Sur la poursuite du dit sieur Angeli Louis, assisté de son liquidateur judiciaire, le sieur Maestracci François, agréé près le Tribunal de commerce de Bastia, demeurant et domicilié à Bastia, ayant pour avoué constitué M. Totti demeurant à Bastia, Boulevard du Palais, n° 10.

Désignation
de l'Immeuble à vendre

Un appartement au quatrième étage d'une maison sise à Bastia rue des Zéphirs N° 2 composé de quatre pièces, avec deux grandes alcôves, d'un réduit sur le palier et d'une terrasse, tenant au dessous au sieur Angeli Eugène, au nord à la maison des prud hommes et à l'est à la maison Antonetti-Bartoli, l'entrée de la dite maison est sur la rue des Zéphirs.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal civil de Bastia en date du onze novembre 1911.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au greffe du dit tribunal le vingt décembre 1911.

La mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé à la somme de mille francs, ci . . . 1.000 fr.

S'adresser pour tous renseignements à M. Totti, avoué poursuivant.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Bastia, le trente-un janvier 1912.

L'Avoué poursuivant :
J. TOTTI.

AVIS

M. Oreste Biagini a l'honneur de prévenir ceux qui ont à construire qu'il se met à leur entière disposition pour leur soumettre les plans et devis en vue des immeubles ou réparations qu'ils auront à faire. Ils pourront être certains d'avoir des travaux soignés et solides à des prix fort avantageux.

l'identité de l'inculpé et celle de sa maîtresse, arrêtée en même temps que lui, a renvoyé l'affaire à lundi prochain. On a trouvé sur eux une quantité de bijoux de valeur et d'argent. Leur défenseur a demandé qu'ils fussent autorisés à garder une certaine somme pour les frais de leur défense et pour l'achat d'objets de première nécessité ; le tribunal a refusé de faire droit à cette requête en raison du gros chiffre auquel se montent les détournements dont ils sont accusés. Depuis son départ de Paris, Rivier vivait sous le nom de Wells ; on le connaissait comme le « Monsieur qui a fait sauter la banque de Monaco » ; il a changé si souvent de noms dans sa longue carrière d'escroc qu'on ignore encore quel est son nom véritable. Le point important est de savoir à quelle nationalité il appartient. On dit que tous deux, lui et sa maîtresse, sont Anglais. Si le fait est reconnu exact, l'extradition ne pourra être accordée, aucun pays ne livrant ses nationaux pour être jugés à l'étranger. En cherchant bien, la police trouvera peut-être que Rivier Wells a commis également quelques crimes ou délits en Angleterre.

R. E. WOLFF.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er fév., à 2 heures 1/2

En Liesse,	Turine.
Hommage aux Dames,	Govaert.
La Jolie Patineuse,	Bagurre.
Orphée, gavotte,	Glack.
Les Cadets,	Sousa.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Un Brillant Mariage

Dès dix heures du matin, l'église Saint-Jean s'emplissait d'une foule choisie et élégante. Le tout Bastia était là.

La parenté des familles Ajaccio-Bastiani et Cervoni-de Franceschi est des plus étendues et englobe la haute société bastiaise tout entière.

Les jolies dames, aux toilettes dernier cri, d'une élégance sobre et distinguée, n'avaient pas été arrêtées par le froid assez vif qu'apportait la brise du Pigno couronné depuis hier d'une couche blanche. Les minutes s'écoulaient, et les dames s'entassaient, au point que lorsque la ravissante mariée apparut au bras de son père, elle eut de la peine à se frayer un passage à travers de cette haie de bonnes amies et de toilettes curieuses.

Mlle Madeleine Cervoni, toute timide et très émue, bien prise dans l'élégante robe de satin recouverte de riches dentelles, éblouissante de fraîcheur et de jeunesse, s'avança, les yeux baissés, sous tous ces regards qu'elle sent fixés sur elle, et malgré tout ses oreilles perçoivent le murmure admirateur qui s'échappe de toutes les lèvres.

Mais la jeune épousée n'est pas seulement adorable et ravissante : formée avec un soin jaloux par son excellente mère elle réunit ces rares qualités du cœur et de l'esprit qui assurent le bonheur à celui dont elle porte maintenant le nom, — nom si honoré et si populaire dans notre cité, — M. Jean Ajaccio est, en effet, un homme de cœur et de caractère, dont les sentiments élevés lui ont déjà acquis l'estime publique, et qui, après avoir passé plusieurs années dans l'administration des domaines, est entré dans les affaires et siège aujourd'hui au tribunal de commerce.

Mlle Madeleine Cervoni s'avance au bras de son père, le baron Albert Cervoni. Elle porte une toilette nuptiale en satin moire couverte de dentelles un vrais points d'Angleterre. Leur somptuosité équivaut à une fortune. Le voile est celui dont s'était paré son arrière grand'mère lorsqu'elle unit sa destinée à celui qui devait devenir un des plus illustres généraux du Premier Empire, le baron Cervoni, qui a son nom inscrit sur l'Arc de l'Etoile. Il encadrait hier merveilleusement le joli visage de madone d'une ingénuité et d'une grâce parfaite.

Le cortège suivait ensuite dans l'ordre suivant, un cortège comme on en voit peu, réunissant un lot splendide d'élégantes et jolies femmes.

Mlle Santelli, cachemire de soie bleue, et M. François Leta.

Mlle de Franceschi, voile blanc, et M. H. Pomonti.

Mme Ajaccio, satin gris dentelles noires, et M. Jean Ajaccio.

Mme Cervoni, tulle perlé noir, et M. Joseph Ajaccio.

Mlle Louisette Cervoni, mousseline soie bleue pâle et argent, et M. Paul Ajaccio.

Mme Flach, dentelle noire et bleu pâle, et M. de Poli.

Mme de Franceschi, robe noire et violet évêque, et M. Flach.

Mme Fantauzzi, robe mousseline soie vieux bleu brochée par ses originale Lucy Berthe, et M. Lazarotti ;

Comtesse Matra, crêpe Chine rose, et M. Fantauzzi.

Mlle Flach, crêpe Chine gris, et M. de Franceschi.

Mlle Benedetti, mousseline soie rose broderie or et argent, et M. A. Santelli.

Mme Felici, panne noire criblée de jais, et M. le premier président Grassi.

Mme Lepidi, velours noir, et M. Ph. de Sezzini.

Mme Zaccarelli, cachemire de soie moire dorée, et M. le baron Mariani.

Mme Bonelli, tulle perlé jais, et M. Tommasi.

Mme Ghilini, velours noir garni d'Irlande, et M. Darthoy.

Mlle Casanova, mousseline soie blanche pékinée rose, et M. Seatelli.

Mme de Coll, velours noir broderie or, et M. Ghilini.

Mlle Georgette Tommasi, mousseline soie blanche garnie argent ceinture rubis, et M. le capitaine Donati.

Mlle de Luri, mousseline soie bleu pâle, et M. Casanova.

Mlle Valeani, voile bleu ciel, et M. Lepidi.

Mlle Marie Orengo, mousseline soie et dentelles roses, et M. le docteur Zaccarelli.

Mlle Belgodere, robe tunique tulle brochè soie noire, et M. Filippi.

Mlle Romagnoli, crêpe de Chine blanc, et M. Berneau.

Mlle Darthuy, crêpe de Chine bleu pâle, et M. Cyriaque Giuseppi.

Mlle de Franceschi, voile blanc, et M. L. Santelli.

L'église est richement décorée ; de belles plantes vertes sont disposées avec goût autour du maître-autel resplendissant de lumières.

L'union a été bénie par M. l'archiprêtre Casanova.

L'allocution vraiment remarquable qu'il a prononcée a été particulièrement goûtée par l'assistance.

Après l'élévation, le maestro Giannarelli a fait entendre la « Rêverie » de Swentzel. M. Achille Raffalli a chanté « Dous Abraham » de Saint-Saëns.

Les témoins de Mlle Madeleine Cervoni étaient M. le Premier Président Grassi et M. Philippe de Poli, avocat.

Ceux de M. Jean Ajaccio, M. Joseph Ajaccio, bâtonnier de l'Ordre des avocats, et M. Agénor Flach, juge de paix du 1er canton de Bastia.

Le service d'honneur a été assuré avec beaucoup de grâce par Mlles Santelli et de Franceschi, qu'accompagnaient MM. François Leta et Henri Pomonti.

A l'issue de la messe, interminable défilé à la sacristie, où parents et amis ont apporté aux jeunes mariés et à leurs familles leurs souhaits et leurs félicitations.

De l'église on s'est rendu chez la baronne Cervoni où a été servi un très délicat déjeuner, dont voici le menu, et préparé par Mlle Joséphine Giudicelli, c'est tout dire.

Sidoki à la Russe
Crème de Volaille à la Reine
Loup du Golfe glacé au Barsac
Salmis de Perdreaux Truffés
Pièce du Charolais à l'Impératrice
Foie gras au Xérès Historié
Sorbets au Kirsch
Petits-Pois Nancy
Pintadeau sur Canapé
Salade Diplomate
Plom-Pudding Parfait
Desserts :
Châteaubriand
Pavillon de Fleurs
Pyramide Pralinée
Tutti Frutti
Surprises

Vins : Bordeaux, Bourgogne, Champagne

Au dessert, M. le Premier Président Grassi se lève et s'adressant à la mariée, dans un de ces speechs dont il a le secret, il noya l'enthousiasme de tous les invités. On l'applaudit longuement.

Ensuite les danses s'organisent et ne cessent qu'à la fin de la journée.

C'est à regret qu'on prend congé de Mme Ajaccio et de la baronne de Cervoni qui ont fait les honneurs avec une grâce et une distinction, dont on gardera longtemps le souvenir.

Les époux sont partis dans la soirée pour Ragliano, où les accompagnent les vœux les meilleurs et très sincères que nous formons pour leur bonheur.

Brevet de capacité

La première session d'examens pour l'obtention des deux brevets de capacité aura lieu aux dates ci après :

Brevet élémentaire. — Aspirants : 17 juin, clôture du registre d'inscription, 1er juin ; — Aspirantes : 24 juin, clôture du registre, 8 juin.

Brevet supérieur. — Aspirantes : 1er juillet, clôture du registre, 15 juin ; — Aspirants : 8 juillet, clôture du registre, 22 juin.

La deuxième session s'ouvrira le 1er octobre.

Les Retraites pour la Vieillesse

se constituent à l'aide d'une rente viagère à effet immédiat ou différé souscrite au Phénix, ancienne et puissante Compagnie française (entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat), qui paie, chaque année, plus de 47 millions à 21.000 rentiers, et qui n'a cessé d'être désignée par les Tribunaux pour la constitution de rentes viagères. S'adresser au siège social, à Paris, rue La Fayette, 33, ou aux Agents généraux.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 2 février 1912

Ordre du jour :

I. — Rapport du délégué chargé de la direction du service de la désinfection dans la circonscription.

II. — Avis à donner sur un projet de construction de borne fontaine dans la commune de Vescovato.

III. — Communication du Président.

IV. — Affaires diverses.

THÉATRE MUNICIPAL

Ce soir à 8 heures et demie

RIGOLETTO

Opéra en 4 actes de Verdi

Mairie de Bastia

NOTE DE SERVICE

Il est donné avis que, pour recevoir les réclamations électorales, les bureaux de la Mairie resteront ouverts le dimanche, 4 février 1912, aux heures suivantes :

Le matin, de 9 à 10 heures.
L'après-midi, de 3 à 5 heures.
Le soir, de 8 heures et demie à minuit.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 janvier.

La solution des incidents franco-italiens ne paraît pas à faire sortir le marché de sa réserve et on se montre hésitant en général. Notre Rente varie peu à 95.98. Fonds Etrangers discutés. Extérieure 98.35. Turc 91.82. Serbe 88.57. Les Emprunts Russes sont plutôt faibles. Bonne tenue des Etablissements de Crédit. Le Crédit Foncier est à 807, le Crédit Lyonnais à 1.536, le Comptoir National d'Escompte à 949. Société Générale 822 ; les bénéfices de 1911 s'élèvent à 10.021.882 frs contre 45.333.231 frs pour 1910.

Les valeurs industrielles et de transports reproduisent à peu près leurs cours de la veille. Charbonnage russes indécis. Nouvelle baisse des titres coprifères. Rio 1.716.

L'Américan Téléphone 724. Cet organisme monopolise en fait le service des téléphones dans la majeure partie des Etats-Unis.

En Banque, les mines d'or sud-africaines sont mauvaises. Industrielles ramen irrégulières.

Les caoutchoucs restent fermes. Les Plantations de Padang se négocient à 97 frs ; les bénéfices des premiers mois de l'exercice atteignent 300.000 frs et pour les neuf derniers mois, on estime qu'il y a 1.200.000 frs de bénéfices à attendre de la production du café vendus d'avance.

La Tanabo Mining monte à 11.75. L'achèvement de la fonderie prévu pour une date assez rapprochée lui donnera une place prépondérante parmi les entreprises minières et métallurgiques du Névada.

Chemins Français soutenus.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 31 janvier

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 7° à midi + 10° ; 6 heures du soir + 8 3
Maxima + 10 2 ; Minima + 5 3.
Baromètre : 7 heures du matin, 762 mm. midi, 762 mm., 6 heures du soir, 762 mm.
Vent : Dans la matinée. Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quges nuages.
L'après-midi.

Dans les ministères

M. Bartoli, expéditionnaire de 3e classe au ministère des travaux publics, est nommé rédacteur de 3e classe et attaché au bureau de la navigation.

Nécrologie

M. Dominique Dominici, retraité, décoré de la médaille militaire, vient de s'éteindre dans sa quatre-vingt huitième année Originaire de Patrimonio, il s'était établi à Bastia pour ne pas se séparer de sa fille et de son gendre, M. Jules Mattei, chef de section à la Cie de chemins de fer départementaux.

Il avait retrouvé dans notre ville plusieurs de ses anciens camarades qui l'affectionnaient d'une façon toute particulière, et savaient que pendant plus de trente ans il avait servi la Patrie avec dévouement et honneur.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre anciens sous-officiers.

Deux belles couronnes avaient été offertes l'une par la famille et l'autre par la Société des anciens sous-officiers, qui assistaient aux obsèques avec leur bannière.

Tous ses camarades et les nombreux amis qu'il comptait dans notre ville se sont pressés derrière la famille, représentée par M. Jules Mattei et ses enfants, MM. Dominici et d'autres parents de Patrimonio et de Bastia, pour rendre les derniers devoirs à ce brave serviteur, et ont suivi le cortège jusqu'à l'église Saint-Jean où a été donnée l'absoute.

On remarquait aussi dans le cortège les cameraden de la Cie des chemins de fer et amis de M. Jules Mattei, qui ont pris une si large part à son deuil.

Nous présentons à Mme et M. Jules Mattei, aux familles Dominici et Agostini toutes nos condoléances.

Conseils de préfecture

Sont appelés à remplir, en 1912, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture : en Corse, M. Colonna, d'Arro ; dans les Basses-Alpes, M. Marcantoni, d'ans les Hautes-Alpes, M. Loca.

Décès

Pour la troisième fois, depuis moins de deux mois, le voile mortuaire a été placé sur l'entrée de la maison de la rue Colonella habitée par M. François Pasquinelli.

Après cet infortuné jeune homme de 15 ans qui donnait de si belles espérances, la mort a fauché l'épouse, et aujourd'hui c'est une fille de vingt-trois ans qui va rejoindre son frère et sa mère. La destinée a été vraiment cruelle pour M. François Pasquinelli qui en si peu de temps a fait autour de lui de si grands vides.

De nouveau, dans l'après-midi de dimanche, la foule des amis se pressait autour de lui pour essayer de calmer son immense douleur, et est accompagné jusqu'à l'église Sainte-Marie le cercueil de cette demoiselle qui s'était épuisée en fatigues au chevet de ceux qui l'ont précédée dans la tombe.

Mlle Pasquinelli avait exercé jusqu'à l'année dernière les fonctions d'institutrice à l'école libre de la rue du Castagno. Les anciennes élèves ont tenu à accompagner son convoi

Au point de distribution du cortège, une d'elle a exprimé en termes émus, au nom de ses camarades, les regrets causés par la disparition de celle qui fut une maîtresse aimante et dévouée pendant les quelques années passées l'école

Nous nous associons sincèrement à tous les regrets qui ont été si affectueusement exprimés à M. François Pasquinelli et aux siens en cette bien cruelle circonstance. Les chaudes manifestations d'amitié qui se sont produites autour du cercueil de sa bien aimée fille peuvent seules adoucir l'amertume de cette nouvelle séparation.

Toutes nos condoléances à ce père, à ces frères et sœurs si durement accablés et meurtris.

Commencement d'incendie

Hier soir, vers 7 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'appartement du sieur Cristofini Philippe, demeurant rue de l'Opera, 31.

Le feu a pris naissance dans une chambre à coucher, et a été éteint grâce au secours empressé des voisins et du brigadier Cittavi et de l'agent Guidi accourus sur les lieux.

Les dégâts s'élèvent à la somme de 150 francs environ.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35, adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre le nommé G. A., cocher, pour avoir encombré le boulevard avec sa charrette.

Pins Laricio

On achète *Pins Laricio* de Corse, de toute leur longueur ou coupés de 9 à 15 mètres, par mètre, caf. Port Saint-Louis-du-Rhône.

Faire offres à M. CASTAN, à Saint-Pérey (Ardèche).

A vendre

Pour cause de départ, chambre à coucher Henri II neuve, garniture de cheminée, glaces, tables, cadres, machine à coudre et baignoire, etc.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Vêtements

Les vêtements pour hommes, dames et enfants, qui sont confectionnés à la Maison J. CARBUCCIA ET FILS, se recommandent par l'élégance de la coupe, le fini du travail et la modicité du prix.

Un coupeur émérite est attaché à cette importante Maison.

ETAT-CIVIL

Mariage.

Ajaccio Jean-Baptiste Nicolas-François-Marie, négociant et propriétaire, et Cervoni Marie-Madeleine, tous deux de Bastia.

Maguoro Gesualdo-Sauveur, chaudronnier, de Scalea (Italie), et Moutesano Philomène, cigarière de Bastia.

Naissances.

Trojani Madeleine. — Vadella Noël.

Décès.

Dominici Dominique, retraité, 88 ans, de Patrimonio.

Carattini Paul-Vincent, capitaine marin, 64 ans, de Canari.

Gualtalla Ange, vigneron, 42 ans, de Bastia.

Airola Assomption, ménagère, 61 ans, de Bastia.

Morri Assomption, ménagère, 59 ans, de Bastia.

Vicogaverra Marie-Madeleine, ménagère, 76 ans, de Rapaggio.

Vial e Marie-Laure-Caroline, 76 ans, d'Ajaccio.

Savelli Ursule-Marie, ménagère, 59 ans, de Speloncato.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ LES INTIMES. — Les membres de cette société sont prévenus qu'ils ne se réuniront au siège social que le vendredi 2 février à 9 heures très précises

Le Président, S. Ristorcelli.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00065

AJACCIO

LES FETES
EN L'HONNEUR
du Croiseur-Ecole hollandais

Ajaccio, 31 janvier.

La seconde journée des réjouissances données en l'honneur du Croiseur Ecole hollandais « Humsbersch, » a obtenu un succès des plus réussis.

C'est aujourd'hui en effet qu'ont eu lieu les régates nationales et internationales, et c'est aujourd'hui plus encore qu'hier, que l'on a pu constater l'enthousiasme délirant des Ajacciens pour leurs hôtes, et la fraternité qui n'a cessé de régner entre les matelots français et l'équipage du navire hollandais

Toutes les diverses administrations avaient donné congé à leurs employés, les écoles vaquaient, tous les magasins étaient fermés, et la population entière a voulu s'associer à cette manifestation de sympathie pour les Hollandais

Les Régates

Dès 2 heures, les abords du joli golfe d'Ajaccio se noircissent de monde.

Sur les quais, sur la jetée, resplendissent les belles toilettes de nos charmantes Ajacciennes, tandis que sur les flots bleus, les barques se gondolent, des cris enthousiastes se font entendre : Vive la France ! Vive la Hollande !

Tour à tour, les concurrents arrivent à leur poste : les matelots de la Défense mobile, les marins hollandais, de nombreux pêcheurs ajacciens... et les courses à la voile et à la rame se déroulent au milieu de l'entrain général, d'un enthousiasme indescriptible. La foule peut être évaluée à cinq ou six mille personnes.

La rade d'Ajaccio présente un aspect des plus animés ; c'est vraiment une fête populaire, où l'on sent tous les cœurs battre à l'unisson dans un même sentiment d'estime et de sympathie pour des amis.

La Fête Vénitienne

Les fêtes organisées en cette occasion, et que l'équipage du croiseur « Humsbersch » n'oubliera certainement pas, ont été c'ôturées ce soir par une superbe fête vénitienne.

La ville d'Ajaccio avait un aspect féerique. Partout on ne sont que fusées, feux de Bengale, illuminations, et le golfe tout entier s'embrase de mille feux aux couleurs variées, au milieu des centaines de barques qui entourent le croiseur hollandais, tout resplendissant de lumière.

Le « Humsbersch », pavoisé aux couleurs françaises et hollandaises lance ses projections sur la ville... et, de la foule massée sur les quais, partent de longues acclamations, des ovations interminables.

Au milieu de l'enthousiasme général, l' « Etodiantina » et la « Chorale Ajaccienne » font le tour du croiseur hollandais, sur une embarcation, en jouant l'« Hymne Hollandais » et la « Marseillaise » La population salue de ses vivats frénétiques : « Vive la France ! Vive la Hollande ! »

En même temps, la musique municipale donne un concert sur la place du Diamant.

Et, très tard dans la soirée..., la foule se retire, pendant que les matelots français et hollandais fraternisent dans un dernier chant d'adieu... et qu'un superbe feu d'artifice embrase encore de sa lumière éblouissante, le splendide golfe d'Ajaccio.

Nous sommes certain que les matelots hollandais garderont le souvenir le plus agréable de cette réception, et à notre tour, nous ne pouvons que féliciter le Comité des fêtes, et en particulier, son distingué président, M. Edouard Bosc, du plein succès qu'ils ont obtenu.

Le Croiseur-Ecole hollandais « Jacob Van James Humsbersch » quittera Ajaccio, demain dans la nuit.

Nouvelles Militaires

Les tableaux de Concours

Paris, 31 janvier.

Les tableaux de concours pour la Légion d'Honneur et la Médaille militaire, paraîtront au *Journal Officiel*, dans une dizaine de jours.

La Construction DE NOS DREADNOUGHTS

Graves irrégularités

Paris, 31 janvier.

Une enquête vient d'être ordonnée par le Ministre de la Marine, au sujet de constatations très graves qui ont été faites dans la construction de nos dreadnoughts.

On a constaté, en effet, que plusieurs pièces destinées à nos grands cuirassés étaient poinçonnées par le constructeur lui même, au lieu d'être poinçonnées par les agents du contrôle technique de la marine.

La nouvelle de ces graves irrégularités a produit une très vive émotion dans les milieux maritimes et militaires.

EN TUNISIE

L'attitude des Italiens

Paris, 31 janvier.

Le correspondant particulier du *Matin* commente dans ce journal, les faits et gestes de 30 000 Italiens qui se trouvent en Tunisie.

Ce rédacteur affirme que les Français et les indigènes jugent très sévèrement l'attitude des Italiens, qui veulent la Tunisie et la traitent véritablement comme une propriété de l'Italie.

Une adresse de M. Poincaré

M. Poincaré, ministre des Affaires Etrangères, vient d'adresser aux Français de Tunisie, un télégramme dans lequel il les invite au calme, et qui est conçu en ces termes :

« Si vous voulez aider le Gouvernement dans l'œuvre républicaine et nationale qu'il a entreprise, nous avons besoin de votre sagesse et de votre patriotisme. »

Ce télégramme a été affiché dans la soirée à la Résidence et dans tous les établissements publics

PARIS

NOUVELLE AGRESSION *contre*
un Garçon de Banque

Un vol de 150.000 francs

Paris, 31 janvier.

Devant l'impunité qui semble assurée depuis quelque temps aux agresseurs des garçons de banque, l'audace des apaches ne connaît plus de bornes.

Aujourd'hui encore, une agression analogue vient d'être perpétrée, avec plus d'audace peut être, contre le garçon encaisseur Gouy Paillier, de la Société Générale de Crédits.

Gouy Paillier sortait de la Succursale de cette Banque, située sur le boulevard de Strasbourg, avec son portefeuille sous le bras contenant une somme de 150 000 francs.

Tout à coup, arrivé au passage Meslay, il reçoit un formidable coup de poing en pleine poitrine, et avant même qu'il ait poussé un cri, une poignée de poivre lui aveugle les yeux

Le malheureux s'affaissa inanimé, et les passants s'empressèrent autour de lui.

Gouy Pailler venait d'être alléger de son portefeuille.

MARSEILLE

L'Identification
des passagers du « Manouba »
AU FRIOUL

Marseille, 31 janvier.

La Commission chargée de l'enquête sur les 29 passagers turcs du *Manouba*, retenus prisonniers à Cagliari, a commencé hier matin les opérations d'identification de ces passagers

Cette commission est composée de M. Torel, directeur de la Santé, M. Hennion, chef de la Sûreté générale, arrivé expressément de Paris, et d'un médecin-major de 1re classe.

La Commission a entendu tout d'abord le docteur Heym-Bey, président de la mission ottomane, lequel déclara sur son honneur que tous ses compagnons étaient médecins, pharmaciens et infirmiers du Croissant Rouge.

Le docteur Heym-Bey tient ensuite à protester contre l'attitude de l'Italie, puis il remercie le Gouvernement français d'avoir su régler l'incident du *Manouba* à l'honneur de la France et de la Turquie.

Après le docteur Heym-Bey, tous les autres passagers ont été interrogés successivement.

Tous jurèrent sur l'honneur, qu'ils faisaient partie de la mission du *Croissant Rouge* et protestèrent contre l'attitude de l'Italie.

Le départ
des Passagers Turcs

Marseille, 31 janvier.

Pour éviter les manifestations qui se produiraient naturellement contre l'Italie, le Gouvernement a décidé que les passagers turcs du « Manouba » ne quitteraient pas le Frioul.

Ces passagers s'embarqueront sur un vapeur français qui desservi la ligne de Marseille-Tunis.

AUDACIEUX CAMBRIOLEURS
A LA GARE D'ORLÉANS

Un gendarme tué

Le chef de gare et un gendarme blessés

Orléans, 31 janvier.

Un terrible événement s'est déroulé avec une rapidité vertigineuse, ce matin, en gare d'Orléans.

Deux audacieux cambrioleurs étaient occupés à fracturer une porte du bureau de l'exploitation, lorsque le chef de gare survint à l'improviste et appela au secours.

Sans perdre leur sang-froid, les malfaiteurs sortirent leurs revolvers, et firent feu sur ceux qui étaient accourus pour les arrêter.

Un brigadier de gendarmerie fut tué net. Un gendarme et le chef de gare tombèrent grièvement blessés.

Profitant ensuite du désarroi qui se produisit dans la foule, les assassins prirent la fuite, et montèrent dans un wagon.

Le signalement des deux cambrioleurs fut immédiatement donné à toutes les stations du réseau, et des perquisitions furent opérées dans chaque gare, et en cours de route.

Au moment où les gendarmes visitaient le train d'Etampes, un coup de feu retentit. Un voyageur venait de se faire sauter la cervelle.

Cette circonstance semble prouver que ce voyageur n'était autre que l'un des assassins recherchés.

La Grève générale de Lisbonne

Graves désordres

Lisbonne, 31 janvier.

A la suite de la décision prise mardi par l'Union des Syndicats de Lisbonne, la grève générale a éclaté ce matin à la première heure.

Plusieurs milliers d'ouvriers ont chômé, et se sont livrés à de violentes manifestations à travers les rues de la ville.



AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Jacques Viale et leurs enfants ;
M. et Mme Pierre Bodoy et leurs enfants ;
M. Xavier Paoli, officier de la Légion d'honneur, Mme Poli et leurs enfants ;
Mme veuve Méjère ; Mme veuve Julien Viale et ses enfants ;
M. Nicolas Bodoy, avocat-défenseur, Mme Nicolas Bodoy et leurs enfants ;
Les familles Viale, docteur Alessandrini, Vittini, Zuani, Lacotte, Carrega, Righetti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE IGNACE VIALE
Née MAURY

leur mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 30 janvier, dans la 77e année de son âge, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu jeudi, 1er février, à dix heures du matin.

Maison mortuaire, Place Saint-Nicolas, 9.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Etude de Me TOTTI

Avoué
Boulevard du Palais, 10, Bastia

Le mercredi vingt-un février, à neuf heures du matin, devant M. Mattei, juge au Tribunal civil de Bastia, délégué à cet effet par jugement du dit Tribunal du onze novembre mil neuf cent-onze, en l'audience des criées du Tribunal civil de Bastia, séant au palais de justice, l'immeuble ci-après désigné appartenant à M. Angeli Louis, ancien commerçant, en état de liquidation judiciaire, dûment assisté de son liquidateur demeurant à Cayenne (Guyanne française) lequel a obtenu un concordat non encore homologué.

Sur la poursuite du dit sieur Angeli Louis, assisté de son liquidateur judiciaire, le sieur Maestracci François, agréé près le Tribunal de commerce de Bastia, demeurant et domicilié à Bastia, ayant pour avoué conciliè M. Totti demeurant à Bastia, Boulevard du Palais, n° 10.

Désignation de l'Immeuble à vendre

Un appartement au quatrième étage d'une maison sise à Bastia rue des Zéphirs N° 2 composé de quatre pièces, avec deux grandes alcôves, d'un réduit sur le palier et d'une terrasse, tenant au dessous au sieur Angeli Eugène, au nord à la maison des prud hommes et à l'est à la maison Antonetti-Bartoli, l'entrée de la dite maison est sur la rue des Zéphire.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal civil de Bastia en date du onze novembre 1911.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au greffe du dit tribunal le vingt décembre 1911.

La mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé à la somme de mille francs, ci . . . . 1.000 fr.

S'adresser pour tous renseignements à M. Totti, avoué poursuivant.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Bastia, le trente-un janvier 1912.

L'Avoué poursuivant :
J. TOTTI.

AVIS

M. Orsato Biagini a l'honneur de prévenir ceux qui ont à construire qu'il est mis à leur entière disposition pour leur soumettre les plans et devis ou vus des immeubles ou réparations qu'ils auront à faire. Ils pourront être certains d'avoir des travaux soignés et solides à des prix fort avantageux.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque
105 Fûts de 250 à 260 litres à vendre. S'adresser à Nice, 28, Boulevard Riquier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rasoirs artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Mon Succès !...

... vient de ce que j'emploie
la VÉGÉTALINE
qui coûte toujours moitié prix du beurre tout en le remplaçant très avantageusement !...
Dans les bonnes Maisons d'Alimentation
VÉGÉTALINE, 46, r. Bertheil, Marseille.
P. GILORMINI, représentant à Bastia.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à ... le LITRE
Vinaigre à 0.30

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Mises

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Maison J. Carbuccia et Fils
Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre rayon de Chapeaux pour Dames et Fillettes, ainsi que le rayon de Lingerie pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de Première Communion ; Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Maison J. Carbuccia et Fils
Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
préparé d'après la formule L.-N. MATTEI
Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite Agricole
APÉRITIF — TONIQUE — FORTIFIANT
MARQUE DÉPOSÉE — Se méfier des imitations

CÉDRATINE
GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 33 — VENDREDI 2 FÉVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2 fr.	3 fr.	5 fr.
A divers Départ.	2 fr.	4 fr.	6 fr.
Union postale, et autres pays	le port en sus.		

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 38 m. — Coucher, 4 h. 33 m.
Premier quart., le 26. — Pleine Lune, le 2
Fête d'Aujourd'hui : Purification.
Fête de Demain : Saint Sinfronius.

1er FEVRIER

ERREUR DANGEREUSE

Est-il toujours dans les plans de l'Etat-Major Général qu'en cas de mobilisation le 19e corps, celui stationné en Algérie, serait appelé sur notre frontière de l'Est ? Dans un article paru en août dernier dans le *Temps*, le général Langlois demandait qu'on en finit avec l'indécision qui se prolonge à cet égard depuis si longtemps ?

Un tel transport de troupes n'irait pas sans de grandes lenteurs ni de redoutables périls. Combien de jours les divers régiments mettront-ils à gagner leurs ports d'embarquement ? Combien de temps faudra-t-il aux navires affectés à ce transport pour se libérer de leurs chargements du moment et se rendre sur les côtes d'Algérie ? Se rend-on compte de ce que serait l'embarquement d'un corps d'armée, avec infanterie, cavalerie, artillerie ? Du nombre des bateaux transporteurs qui serait nécessaire ? De la difficulté que l'on aurait à encadrer un tel convoi dans notre flotte de guerre ? De l'infériorité dont seraient frappées nos unités de combat si elles devaient engager le feu dans de telles conditions ?

Une telle entreprise ne serait possible que pendant la période de tension, et alors elle équivaudrait à une déclaration de guerre, ou bien après l'anéantissement complet des forces navales de l'ennemi.

C'est, sans doute, la destruction préalable des flottes italienne et autrichienne que l'on escompte, et les troupes du 19e corps ne seraient embarquées qu'après que nous nous serions assuré la maîtrise de la Méditerranée ; mais n'est-il pas à prévoir que des unités isolées, croiseurs, torpilleurs, sous-marins, auront échappé à cet anéantissement hypothétique, que nous voulons bien admettre comme certain ? Nous mêmes, dans ces opérations destructives du début de la guerre, nous n'aurons pas envoyé tout d'abus à l'ennemi sans en avoir reçu quelques uns de lui, et il est fatal que plusieurs de nos bâtiments de guerre aient été obligés de regagner péniblement Toulon ou Bizerta pour se faire réparer. Ce qui restera de notre flotte sera-t-il suffisant pour encadrer les navires-transports, et les protéger efficacement contre les agressions des unités italiennes ou autrichiennes survivantes. Il suffira d'un obus à la mélinite, ou d'une torpille partie de 8 à 10.000 mètres, pour couler un transport et engloutir un régiment.

Nous n'avons d'ailleurs raisonné que sur l'hypothèse la plus favorable, celle qui suppose détruites les forces navales de l'Italie et de l'Autriche. Peut-on avoir la certitude qu'aucune escadre allemande ne sera venue par Gibraltar renforcer les flottes alliées dans la Méditerranée ? Ne serait-il pas sage d'envisager l'hypothèse où nous n'aurions pas l'appui de la marine anglaise ? La flotte allemande aurait eu, en ce cas, tout le loisir de se rendre dans la Méditerranée, et la situation du 19e corps serait des plus critiques.

Comme il serait plus logique de considérer que l'Algérie-Tunisie aura elle-même besoin d'être défendue contre les entreprises de la Triplice, le long de son propre littoral, et contre les révoltes qu'une guerre européenne pourrait provoquer parmi les populations indigènes ! Une véritable armée sera nécessaire, durant toute la guerre, pour garantir notre Afrique du Nord contre les périls du dehors et du dedans, et cette armée doit s'y trouver dès le temps de paix. La conception basée sur un échange de troupes entre l'Algérie-Tunisie et la Métropole est littéralement insensée.

Nous voudrions même que les régiments de turcos qui seront appelés à faire la guerre sur notre frontière de l'Est fussent en partie casernés dans le Midi de la France, de manière à réduire au strict minimum les risques du transport. Les objections de l'ordre moral que l'on fait à cette idée sont sérieuses, mais non décisives.

Il serait, au surplus, grand temps de songer à organiser des réserves des régiments de tirailleurs algériens ; ces réserves n'existent que sur le papier ; faisons-en une réalité, ainsi que je l'ai maintes fois demandé, de manière qu'en cas de guerre nous remplacions par des réservistes, dans les garnisons de l'Afrique du Nord, les turcos appelés dans la Métropole. Les indigènes qui serviront comme réservistes sous notre drapeau seront autant d'hommes enlevés à l'insurrection possible.

Mais que de mal on a, dans notre beau pays de France, pour faire prévaloir une idée juste !

EMILE CHAUTEMPS,
Rapporteur du Budget de la Marine, Ancien Ministre, Sénateur de la Haute-Savoie.

APRÈS LA TEMPÊTE

Les incidents franco-italiens sont définitivement réglés maintenant. Le gouvernement italien n'est entouré. Les procédés qu'il employa pour arriver au résultat final nous prouvent peut être qu'il ne l'a pas fait avec la bonne grâce que nous aurions souhaitée. Mais qu'importe enfin ! Le principal est qu'aucun motif de querelle ne subsiste plus.

Sans doute aussi nous avons tous cru, au moins pendant quelque temps, que nos « excellents amis » de l'autre côté des Alpes n'avaient pas tardé à regretter leur geste de conciliation. La nouvelle officielle qui nous annonçait la mise en liberté des 29 passagers turcs était en effet à peine arrivée à Paris, que nous apprenions la capture d'un troisième bateau français. Mais cette fois, ce n'était qu'un amusement. Les Italiens n'ont pas si souvent l'occasion de rire. Il faut leur pardonner beaucoup. Et nous ne leur en avons pas trop voulu d'avoir obligé le Parlement à prolonger jusqu'à Trinité. Il en a agacé d'ailleurs que d'une simple petite visite. La mise de janvier est celui de toutes les politesses. Les Italiens qui s'y connaissent le savent bien. Tout de même, nous aurions peut-être préféré qu'ils entrissent d'une autre façon leurs habituelles bonnes manières. C'est très gentil de rendre visite à des amis, cela prouve déjà qu'on ne les oublie pas. Seulement, pourquoi les Italiens ont-ils pensé qu'en l'occasion, au lieu de prendre leurs gants, s'ils en avaient, il était préférable de sortir leurs canons et leurs revolvers. Les compatriotes de Gabriele d'Annunzio ne connaissent pas assez notre littérature. Il ne serait pas mauvais de leur envoyer un stock des ouvrages de la baronne Staffa.

Il est entendu cependant que tous ces incidents n'ont eu rien influé sur les relations des deux nations. C'est du moins ce qu'affirme la formule diplomatique qu'ont contresignée M. San Giuliano et M. Barrère. Les diplomates ne se trompent jamais, qu'arriverait-il, grands dieux, s'ils n'avaient pas vu juste ? Ils ne sont pas sans avoir les bateaux qui sauveront autrefois, dit-on, sur les volcans, et qui se contentent aujourd'hui de naviguer dans les eaux italiennes ? Sans la clairvoyance de M. Legrand, est-ce que notre flotte existerait encore ?

Puisque les diplomates déclarent que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, (qui est certainement le leur), nous sommes bien obligés de nous incliner très bas.

Ambassadeurs, vous avez raison !

Et pourtant ?

Il est hors de doute que jusqu'en ces temps derniers, l'Italie nous était très chère. Nous nous rappelions le passé pour penser au présent. Tous les jours nous découvrions quelque lieu nouveau qui nous attachait à elle. La guerre en Tripolitaine l'avait suffisamment montré ? N'était-ce pas en France que l'Italie avait rencontré le moins de murmures contre un coup de force qui semble bien d'ailleurs ne pas en être un ? A part quelques-uns, personne pour protester contre une invasion capable d'entraîner des complications plus graves. La grande et belle voix de Pierre Loti, clamant la vérité en phrases vengeresses, se perdait dans les applaudissements qui saluaient les défaites des Turcs.

Puisque rien n'est changé, puisque les captures du *Carthage*, du *Manouba* et du *Tavignano* sont oubliées, nous devons être les mêmes aujourd'hui. Si les prophéties de nos représentants sont vraies, nous allons demain accueillir comme autrefois, avec la même joie, la première victoire italienne ! C'est la logique même. Le nuage est passé ; le ciel est clair ! Vivent l'Italie et ses conquêtes !

Eh bien ! nous allons voir !

Ceux qui se taisaient hier parlent déjà aujourd'hui. Le triomphe des Italiens en Tripolitaine semble, pour beaucoup, au moins problématique. On sourit à peine, bientôt on rira complètement. En une semaine les Turcs ont remis il chez nous la sympathie que nous leur avions ménagée jusqu'ici.

Et vraiment les Italiens n'ont pas ce qu'ils méritent. A vouloir oublier trop vite, que certains procédés sont impossibles entre amis véritables, ils auraient parfaitement qu'ils courraient un gros risque : celui de laisser planer un doute sur la sincérité de leur amitié. Il est un peu tard maintenant pour y réfléchir.

Tout passera certainement. D'autant que le peuple italien ne doit pas être rendu tout à fait responsable des fautes de son gouvernement. Mais en attendant, il est impossible que nous ne nous souvenions pas.

Il serait injuste de prétendre que le moment de folie du Cabinet de Rome aura pour résultat de changer la politique des deux pays. Non. Les intérêts, les affinités de caractère, qui unissent la France et l'Italie sont trop forts pour résister. Mais les incidents de ces jours derniers n'en sont cependant pas moins regrettables, très regrettables même.

Les fautes pardonnées, restent pendant quelque temps encore des fautes. Les maladroits qui écrasent les pieds des gens ne se font pas immédiatement oublier, on s'en souvient.

Les procédés qui nous ont révélé une autre Italie ont été un peu trop exposés pour que nous ne puissions plus à eux. Le voudrions-nous d'abord que nous ne le pourrions pas.

La nation italienne doit le comprendre. C'est à elle de nous obliger à reconnaître que vraiment son amitié est aussi solide que jalie. Nous ne demandons tous que cela.

MAURICE BIGOT.

LUMIO

La Revue du Touring-Club vient de reproduire les passages suivants d'un article que M. Albert Surier a publié, sous ce titre, le dans l'*Auto* :

« Il y a comme cela, en Corse, échelonnés tout le long des côtes rocheuses, de nombreux villages aux horizons incomparables où, selon l'altitude, il serait doux de passer soit l'hiver, soit l'été. J'en pourrais citer quelques-uns, mais j'en oublierais et je risquerais ainsi d'éveiller des susceptibilités embrasquines.

» Qu'il me suffise donc de dire aujourd'hui que Lumio, s'il était quelque peu aménagé pour recevoir les touristes, serait un des êdns d'hiver les plus exquis qui se puissent imaginer. Il ne faut pas plus d'une demi-heure pour aller à la mer, et, en plein mois de décembre, les sportsmen fervents de natation peuvent prendre leurs bains dans l'onde amère, tonique et reconstituante.

» Mais, c'est toujours la même chose, en Corse, c'est l'organisation qui manque : pas ou point d'hôtels et une alimentation difficile. Les hôteliers de Calvi ont une excuse, ils peuvent arguer, pour expliquer le manque de variété de leurs menus, de l'ingratitude de leur sol, encore qu'avec un peu d'efforts et d'intelligence, il y ait tout de même au fond du golfe des terrains desquels on pourrait obtenir autre chose que du maccbio.

» Les habitants de Lumio ne sauraient invoquer le même prétexte : la plaine qui s'étend entre la montagne et la mer serait fertile si elle était fécondée par le travail. Nous faisons de grands efforts pour détourner un peu l'armée des touristes français vers cet admirable pays qu'est la Corse, mais les Corses devraient bien tout de même nous aider un peu dans cette œuvre qui a déjà ménagé tant de déboires aux meilleurs amis de notre île aux maquis.

» Je signale encore une fois, en passant, à ceux qui déberquent sur ces rives ensoleillées, ce golfe de Calvi, d'une si impressionnante magnificence et dont le beau village de Lumio est un des joyaux. »

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Le Rhumatisme, sa guérison

« Ils n'en mourraient pas tous, mais tous étaient frappés » ; nous pourrions appliquer à notre pauvre humanité, quand nous parlons de rhumatismes, la phrase que le bon fabuliste a appliquée aux animaux malades de la peste. Après trente ans, nous sommes tous sujets à ces douleurs indéfinissables qu'on nomme douleurs rhumatismales : le point douloureux qui gêne la respiration, qu'on ressent sur un des côtés ou dans les reins ; le jeu des articulations roulié, pénible, gêné, tout est du rhumatisme, lumbago rhumatismal ou rhumatisme articulaire.

Il y a 20 ans seulement, on ne connaissait aucun moyen scientifique pour enrayer la marche du rhumatisme. Galien y perdait son latin, Hippocrate son grec. Certains médecins soignaient à outrance, d'autres expérimentaient et irguérissaient aux malades toutes les herbes de la forêt-Jean.

L'un d'eux, observateur malin, se souvint que la nature, cette bonne mère, a toujours placé le remède à côté du mal. Elle a fait pousser le quinquina dans les pays où les fièvres sont à l'état endémique, l'opium dans les contrées où règne la dysenterie. Comme le rhumatisme est un mal particulier aux contrées humides, il devait exister, croissant dans les marécages, une plante ou un arbre recélant le remède guérisseur. Et ce médecin judicieux et avisé trouva le saule qui croît en bordure des ruisseaux et sur toutes les terres humides.

L'administration d'écorce de saule arrête partiellement toutes les crises rhumatismales et l'efficacité de l'écorce de saule provient de salicyline la qu'elle contient.

L'expérimentation montra que les décrets de la salicyline étaient tout aussi efficaces et étant meilleur marché ; alors on employa le salicylate de soude.

Le salicylate jugule la rhumatisme et empêche toute complication du côté du cœur. On le prend à la dose de 2 à 4 grammes par 24 heures.

L'antipyrine joint aussi de précieuses qualités pour combattre la douleur, hâter la guérison, diminuer les répercussions cardiaques ; il faut donc associer l'antipyrine au salicylate, aux mêmes doses.

On fait fondre ensemble, dans un litre de thé ou de café léger, 3 ou 4 grammes d'antipyrine, 3 à 4 grammes de salicylate de soude, un sucre, ou aromatise avec une cuillerée de rhum, de kirsch ou de cognac et l'on absorbe le litre par verres de Bordeaux pris toutes les deux heures. En quelques jours le mal disparaît. Pour éviter les récidives, car le rhumatisme est traître et revient dès qu'on le croit délogé, on prolonge la médication trois ou quatre jours après la guérison complète.

Cela n'empêche pas les enveloppements de flanelle, d'ouate, de compresses de bonne tranquille, de salicylate de méthyle. Il faut, en même temps, favoriser les évacuations par un verre d'eau de glauber tous les deux jours ; user largement comme boisson, de citron exprimé dans l'eau. Le citron était le remède à la mode il y a quelques années. Comme alimentation : lait, laitages, herbes, fruits, purées légères de farineux.

Quand le rhumatisme est localisé à une articulation, le salicylate de méthyle en compresses doivent être enveloppées de taffetas gommé, d'un matelas d'ouate et de bandes.

L'hiver peut sévir, l'humidité régner, les lecteurs de cette chronique sauront se préserver ou se guérir promptement d'un mal qui ajoute de nombreuses tristesses à celles d'une ingrate saison.

MONTENABLES.

Mairie de Bastia

NOTE DE SERVICE

Il est donné avis que, pour recevoir les réclamations électorales, les bureaux de la Mairie resteront ouverts le dimanche, 4 février 1912, aux heures suivantes :

Le matin, de 9 à 10 heures.
L'après-midi, de 2 à 5 heures.
Le soir, de 6 heures et demie à minuit.

Commission des Prisons

Séance du 3 février 1912

I. — Compte-rendu des visites mensuelles des délégués.
II. — Affaires diverses.
III. — Visite de la prison.

Gazette Départementale

ILE ROUSSE — Nous avons appris avec plaisir le mariage de notre sympathique ami, M. Hyppolite Ruzio Olivi, agent de la Compagnie Fraissinet, à Ile Rousse, avec Mme Antoinette Bernardini, négociante.

En cette heureuse circonstance, nous adressons à M. et Mme Ruzio Olivi, nos vœux les plus sincères de bonheur.

CORTE. — M. César Orsatelli, étudiant en médecine à la faculté de Montpellier, vient d'être reçu avec le numéro 4 au concours d'internat des hôpitaux de Nimes.

Nous adressons à notre compatriote toutes nos félicitations pour ce brillant succès.

MOITA. — Une dépêche adressée au maire de notre commune, fait connaître que l'adjudant Joseph Canero, en service au Maroc, vient d'être blessé grièvement, mais sa vie n'est pas en danger.

Cette nouvelle a attristé tous les habitants et chacun fait des vœux pour le prompt rétablissement de Joseph Canero, qui par sa conduite exemplaire a toujours joui de l'estime et de la sympathie de tous.

Les parents et les amis se sont empressés d'apporter quelques paroles de consolation à la mère de ce sous-officier, qui, déjà malade, a été très frappée par le contenu de la dépêche.

PIETRANERA. — La fête de Sainte-Dévote a été célébrée, samedi dernier, dans notre village, avec une pompe inaccoutumée.

La belle église de la paroisse était ornée d'une façon splendide, et une foule pieuse et recueillie s'y pressait, pour rendre à la Sainte Patronne de la Corse, un juste tribut d'hommages et de vénération.

M. le curé Sacripanti n'avait rien négligé d'ailleurs, pour relever l'éclat de cette fête religieuse, et à lui seul revient l'honneur de ce beau succès.

La messe solennelle a été chantée à 11 heures, par M. l'abbé Perotti, curé-doyen de San-Martino, assisté de M. l'abbé Contrest et M. l'abbé Muttei.

Les orgues étaient tenues avec maestria par M. l'abbé Patriarche, chapelain de l'église de la Miséricorde, et à l'offertoire, un chœur de jeunes filles de la paroisse s'est fait entendre dans de beaux cantiques.

La cérémonie s'est terminée le soir par le Salut, et la Procession de la Statue de Sainte Dévote, suivi du baisement de la relique.

PETRETO. — M. Piana Célestin, candidat ayant subi avec succès les épreuves d'admission au concours, ouvert en 1911, pour le grade de conducteur des ponts et chaussées, a été nommé conducteur de 4e classe, et affecté au service ordinaire de Bastia, en remplacement de M. Rousset, mis au service détaché.

ROGLIANO. — Voici les détails que nous avons pu recueillir sur la tentative de meurtre, commise il y a quelques jours, par Lucca Roch, marin, sur les frères Amaral, marchands ambulants.

La dispute avait commencé dans la buvette F., à propos d'un règlement de comptes, et les frères Amara avaient menacé Lucca et ses camarades de leur vengeance.

Les consommateurs sortirent ensuite de la buvette et se rencontrèrent à nouveau dans la rue, où la discussion reprit.

A un moment donné, les frères Amaral troublèrent grièvement blessés de coups d'armes à feu.

Lucca Rocca a été mis en état d'arrestation, mais il n'a nié être l'auteur de ce double attentat.

SARTENE. — M. Finidori est nommé huissier près le tribunal de Sartene, en remplacement de M. Vincentelli.

CAMBIA. — Sont attribués à la commune de Cambia, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Cambia actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le payement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Cambia sera à la charge de cette commune conformément à la délibération prise par le conseil municipal de cette commune le 7 mai 1911.

THÉATRE

Ernani

C'est devant une salle comble, aux banquettes et aux loges richement et gracieusement ornées, que fut donnée hier soir la première d'*Ernani*. Ce fut un véritable régal pour les amateurs d'opéra qui étaient accourus nombreux accueillir aux excellents artistes de la troupe Checlaschi les applaudissements mérités.

Le chef-d'œuvre du maestro Verdi, fort goûté du public bastiais, fut interprété par eux avec beaucoup de talent et d'expression. Une grande partie du succès est dû à M. Vidiella Sammuni, que nous écoutons toujours avec beaucoup de plaisir et qui ne paraît être l'enfant gâté du public. Cet excellent artiste n'a été hier soir au « Carlo V » impeccable et comme diction et comme chant. Sa voix agréable lui a valu d'être à diverses reprises rappelé par les spectateurs qui ne lui ménagèrent point leurs applaudissements.

La signorina Rita Angelini, dans le rôle d'Elvire, a conquis de nouveau les sympathies d'une bonne partie du public. Deux superbes bouquets lui furent offerts dès le premier acte, qui disent, plus que tous autres commentaires, à quel point elle est rentrée en grâce.

Le ténor Ezio Rastrelli fut un « Ernani » plein de sentiment. Il incarne à la perfection le rôle plutôt difficile du bandit, le héros de la pièce.

Quant à Guido Fernandez, ce fut un *Silva*, maître de lui et bien en possession d'un rôle qu'il joua avec beaucoup d'assurance.

Je m'en voudrais d'oublier les chœurs qui furent à l'abri de tout reproche, nous pouvons dire même qu'ils chantèrent hier soir avec un ensemble remarquable.

Quant à l'orchestre et à son sympathique chef, le maestro Checleschi, leur éloge n'est plus à faire, nous ne pouvons que répéter ce qui a été dit à cette même place et les féliciter bien sincèrement.

Une observation en terminant. Messieurs les Machinistes ne pourraient-ils pas être un peu moins pressés à faire descendre le rideau ? Ces Messieurs n'accordent qu'un laps de temps bien restreint au public pour applaudir les artistes à la fin de chaque acte !... Un accident est vite arrivé qui pourrait coûter cher à nos acteurs ! Il nous suffira de signaler la chose pour que de pareils faits ne se produisent plus !

B.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 2 février 1912

Ordre du jour :

I. — Rapport du délégué chargé de la direction du service de la désinfection dans la circonscription.

II. — Avis à donner sur un projet de construction de borne fontaine dans la commune de Vescovato.

III. — Communication du Président.

IV. — Affaires diverses.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 janvier.

Les dégagements provoqués par l'approche de la liquidation ont provoqué un recul général de la cote aujourd'hui. Il faut remarquer du reste que l'extrême rareté des transactions ne favorise guère une reprise. Malgré un achat des Canvas de 45.000 frs de reste au comptant, notre 3 000 ne perd pas moins de 20 centimes à 98.02. Les Fonds Etrangers sont également plus faibles. Extérieure 95.37, Turc 91.65, Serbe 88.12, Portugais 66.25. L'Argentin à 4 1/2 1911 reste en bonne tendance à 96.80. Emprunts Russes résistants. Les Sociétés de Crédit ne s'éloignent pas sensiblement de leurs cours de samedi. Nous laissons le Crédit Foncier à 802, le Crédit Lyonnais à 1.539, le Comptoir National d'Escompte à 930 et la Société Générale à 823.

Le groupe Suez est ferme. Les valeurs de transports et d'électricité sont hésitantes. Charbonnages restent faiblement tenus. Nouvelle et importante réaction des titres aurifères. Rio 1.685.

La Philadelphia Cy donne lieu à un bon courant d'échanges à 478.

En Banque, le recul des mines d'or sud-africaines s'accentue encore. Lourdeur des caoutchoucs. Les Industrielles restent supportent des réalisations.

Au comptant, l'action Casino de Trouville est demandée à 127.

Les actions Grange Placer, déjà traitées hors cote à Paris, vont être cotées officiellement à New-York le 30 courant aux environs de 2 dollars 1/2.

Les Chemins Français font preuve de fermeté. Lyon 1.250, Orléans 1.302, Nord 1.655.

Nécrologie

Mme Ignace Viale

Il y a quelques semaines, l'état de santé de Mme veuve Ignace Viale née Maury avait reçu une très grave atteinte et les siens avaient été fortement alarmés. Puis, les soins et l'énergie de la malade avaient amené une amélioration si sensible que son entourage avait repris l'espoir de la conserver encore longtemps. Malheureusement une rechute s'est produite et a amené le dénouement fatal.

Mme Viale appartenait à une honorable famille d'Ajaccio ; toute jeune elle s'était unie à notre très regretté concitoyen M. Ignace Viale, et était restée définitivement au milieu de nous. Epouse tendrement aimée, mère incomparable, elle s'était continuellement dévouée aux devoirs de la famille. Eprouvée dans ses plus chères affections, il y a peu d'années, elle eut la douleur, il n'y a pas quatre mois, d'assister à l'agonie de l'aîné de ses petits-fils qu'elle chérissait tout particulièrement. Peut-être cette grande douleur a précipité sa fin...

La levée du corps a été faite jeudi matin. Le deuil était conduit par le fils, M. Jacques Viale, juge commissaire, le gendre, M. Pierre Bozzy, ancien maire d'Ajaccio, et des neveux. L'affluence était considérable. L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous adressons à M. Jacques Viale et à M. Bozzy, aux familles Paoli, Mézière et Viale l'expression de nos condoléances les plus attristées.

Médaille de 1870-1871

Le Ministre de la Guerre reçoit fréquemment des réclamations émanant de postulants à la Médaille de 1870 qui, ayant formulé leur demande depuis quelque temps, s'étonnent de n'avoir pas encore reçu satisfaction.

Or, il y a lieu de considérer que la loi créant cette Médaille n'a été promulguée que le 12 novembre 1911 et que la travail utile d'examen des demandes n'a pu commencer qu'à partir de cette date.

D'autre part, la constatation des droits de plusieurs centaines de milliers de candidats, l'établissement des brevets et leur transmission demanderont un délai assez long.

L'Administration fera toute diligence pour abréger les délais dans la mesure du possible ; mais il importe, pour ne pas créer de nouveaux retards, que les candidats se conforment *exactement*, pour l'établissement et la direction à donner à leur demande, à l'instruction du 2 novembre publiée *deux fois par semaine* au « *Journal Officiel* ».

THÉATRE MUNICIPAL

Samedi 3 février, à 8 h. 1/2

Représentation extraordinaire avec le concours de Mme NINA CYNSKA.

TOSCA

Opéra en 3 actes de Puccini

Prochainement,

MADAME BUTTERFLY

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres honoraires et participants sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 4 courant, à 2 heures de l'après midi, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

Lecture du dernier procès verbal.

Situation financière de la Société (fin d'année).

Admission de nouveaux membres.

Questions diverses.

Le Président, J. AIROLA.

N. B. — L'article 43 des statuts sera rigoureusement appliqué aux absents.

SOCIÉTÉ LES INTIMES. — Les membres de cette société sont priés mais qu'ils ne se réunissent au siège social que le vendredi 2 février à 9 heures très précises

Le Président, S. RISTORCELLI.

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que le 4 et 11 courant, aura lieu la perception de 9 à 11 heures, rue Napoléon, 21, au 2e.

Le Trésorier, RAIBALDI.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 1er février

Observations faites par M. QUELICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 7 à midi + 12.5 ; 4 6 heures du soir + 8.5 Maxima + 13.5 ; Minima + 5°.

Baromètre : 7 heures du matin, 758 mm. midi, 757 mm., 6 heures du soir, 757 mm.

Vent : Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quasi nuages.

L'après-midi,

Eaux et Forêts

M. l'inspecteur Lescuyer ne nous en voudra pas de nous faire l'interprète des sentiments des nombreux amis et connaissances qu'il compte à Bastia et dans l'arrondissement, à l'occasion de sa promotion à la 1re classe.

M. l'inspecteur Lescuyer est un véritable ami de la Corse ; il le prouve en toutes circonstances ; il ne se lasse de faire ressortir la supériorité de nos essences forestières et des avantages qu'on pourrait retirer le trésor s'il consentait à s'imposer quelques sacrifices à titre d'avances.

La modestie de M. Lescuyer ne nous permettrait pas de dire ce que nous pensons de l'homme et du fonctionnaire ; nous nous bornerons à affirmer que tous se trouvent très honorés de son amitié et très heureux qu'il soit maintenu à son poste.

Enregistrement

M. Cesari, surnuméraire de l'enregistrement à Bastia, est nommé receveur à Venzani.

Toutes nos félicitations.

Obsèques

Les obsèques de l'infortunée Mme Assomption Airola, victime du terrible accident dont nous avons parlé hier, ont eu lieu à une heure de relevée, en présence d'un grand concours de parents et d'amis. La fin malheureuse de Mme Airola a excité de très vifs regrets.

M. Louis Airola, accablé par la douleur, conduisait le deuil avec ses beaux-frères et ses frères, MM. Merlin, Guagnini, Poggioli, Airola, Severoni, et leurs fils et neveux. Le cortège était précédé de la fanfare l'*Avenir*, qui a exécuté plusieurs marches funèbres.

Nous adressons à M. Louis Airola, aux familles Carboni et Airola toutes nos condoléances.

— Le vigneron si connu Ange Guaitella est décédé à l'âge de quarante-trois ans, après quelques mois de maladie. C'était un homme très entendu dans les diverses branches de sa profession.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église Sainte-Marie, à une heure de relevée, au milieu d'une assistance considérable de parents et d'amis qui ont tenu à rendre les derniers devoirs à l'excellent époux, au bon père de famille, à l'ami sincère.

La confrérie Saint-Charles, dont le défunt était sous-prieur, assistait aux obsèques en habit de chœur.

La bière était portée par des vignerons.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Augustin Rappallini, Raphaël Azamberti, Raoul Ducori et Jean Pozzo-di-Borgo, anciens prieurs et sous-prieurs.

Cette mort met en deuil les familles Guaitella, Bergasse et Alberti auxquelles nous exprimons notre part de regrets.

— A trois heures de l'après-midi la majeure partie de la population maritime suivait le convoi funèbre de Mme veuve Assomption Morri, décédée dans sa soixantième année.

Ses fils et ses gendres qui connaissaient le deuil dans lequel étaient plongés de nombreux amis qui ont pris part au deuil causé par la mort de cette bonne femme qui comptait de nombreux enfants et petits-enfants et qui jusqu'à ces derniers temps leur a donné l'exemple du travail et de l'activité.

A MM. Morri, aux familles Guaitella, Tho, Fossella, Sanguinetti nous présentons nos condoléances.

Pensions

M. Nicorelli Paul-Jules-Joseph, caporal ; 30 ans 6 mois de services. Pension de 750 francs avec jouissance du 23 janvier 1911.

M. Pastinelli François-Xavier, soldat ; 32 ans 5 mois 20 jours de services. Pension de 656 francs avec jouissance du 6 juin 1911.

M. Bellavigna Jacque-Antoine-Marie, soldat ; 27 ans 4 mois de services. Pension de 619 francs avec jouissance du 18 mai 1911.

Mme Battisti Marie-Dominique, veuve Loccia. Le mari caporal, mort des suites de blessures au service commandé. Pension de 450 francs avec jouissance du 18 septembre 1910.

On demande

Une fillette comme aide pour apprendre la vente de l'épicerie.

S'adresser pour renseignements au bureau du *Petit Bastiais*.

A vendre

Pour cause de départ, chambre à coucher Henri II neuve, garniture de cheminée, glaces, tables, cadres, machine à coudre et baignoire, etc.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A céder

Etude d'Huissier à Bastia, ayant affaires en cours.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT-CIVIL

Mariage.

Pierri Ange-Félix, menuisier, de Bastia, et Crociani Marie-Dominique, ménagère, de Pièra.

Naissances.

Pierri Ange-François-Antoine. — Martinelli Bernardin-André-Félix. — Andreini Pierre Hilaire. — Castagnini Joseph-Auguste-Philippe.

Décès.

Beinson Palma, ménagère, 69 ans, de Bastia.

Grand Hôtel d'Europe

Veuve COLOMBANI
3 et 5 rue de l'Opéra, BASTIA
A.-F. MARTELI
ancien propriétaire de l'Hôtel du Lycée
Successeur

Déjeuners . . 2 francs.
Dîners. . . . 2 francs.

Pensions à prix réduits pour familles
Service irréprochable. — Grand salon et vaste jardin pour Noces et Banquets.

N. B. — Cet hôtel, qui a été complètement mis à neuf, se recommande par une installation moderne et une cuisine très soignée.

RHUM
FOX-LAND
GRANDE MARQUE

AVIS

M. Orsola Biagini a l'honneur de prévenir ceux qui ont à construire qu'il se met à leur entière disposition pour leur soumettre les plans et devis en vue des immeubles ou réparations qu'ils auront à faire. Ils pourront être certains d'avoir des travaux soignés et solides à des prix fort avantageux.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00067

BOURSE DE PARIS

31 janv. — 1er fév.

Rentes de 3 0/0 anciens . 95.10 — 95.20
— de 3 0/0 amortis . . 95.25 — 95.90
ex-coupon.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 1er février.

Le général de brigade Remy, directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre, est nommé, par intérim, gouverneur de Toul.

Le général Baiffourier, commandant la 21e brigade d'infanterie, est nommé au commandement, par intérim, de la 9e division d'infanterie.

Le général Saurel, chef d'état-major du gouvernement militaire de Paris, est nommé au commandement, par intérim, de la 19e division d'infanterie.

Le général Espinasse, commandant la 2e brigade d'infanterie, est nommé au commandement, par intérim, de la 27e brigade d'infanterie.

M. le colonel Lefèvre, breveté, commandant le 135e rég. d'infanterie, est nommé au commandement, par intérim, de la 23e brigade d'infanterie.

M. le colonel Mengin, commandant le 12e rég. d'artillerie, est nommé directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre.

LES RELATIONS FRANCO-ITALIENNES

Interview de M. Giolitti

Paris, 1er février.

Le *Matin* publie une interview de son correspondant de Rome, avec M. Giolitti, président du Conseil des Ministres d'Italie.

Parlant des relations entre la France et l'Italie, M. Giolitti s'est exprimé en ces termes :

« Le nuage a disparu, laissant de nouveau le ciel franco-italien pur et serein. »

M. LEGRAND AU QUAI D'ORSAY

Paris, 1er février.

M. Poincaré, ministre des Affaires étrangères, a reçu aujourd'hui M. Legrand, chargé d'affaires français à Rome, qui avait été appelé d'urgence à Paris, pour répondre de son attitude dans l'incident franco-italien du « Manouba. »

Le Président du Conseil et M. Legrand ont eu un entretien qui a duré deux heures environ.

Aucune communication n'a été faite à la presse.

Tirages financiers

Ville de Paris 1905

Paris, 1er février.

L'obligation portant le numéro 77.937 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

Les obligations portant les numéros 244 041 et 1 16 745 sont sorties remboursables chacune à *vingt-cinq mille francs*.

Les Cambrioleurs de la gare d'Orléans

MYSTÉRIEUX SUICIDE

Orléans, 1er février.

Nous avons annoncé hier que des audacieux cambrioleurs, surpris en flagrant délit, à la gare d'Orléans, avaient pris la fuite, après avoir tué un brigadier de gendarmerie et blessé un gendarme et le chef de gare.

Nous avons dit aussi qu'au moment où la gendarmerie d'Etampes perquisitionnait dans un train, un voyageur s'était fait sauter la cervelle, en les apercevant.

Une enquête sommaire vient de démontrer que ce malheureux était complètement étranger au cambriolage de la gare d'Orléans. Il est cependant hors de doute que cet individu ne devait pas avoir la conscience tranquille.

TRAGIQUE CHASSE AUX BANDITS

Mais la chasse aux audacieux cambrioleurs n'en continua pas moins, malgré ce mystérieux suicide.

Fonne Piste

Les perquisitions continuèrent à être faites dans tous les trains, et finalement, dans la soirée, les bandits furent dépistés dans un wagon, aux environs de la gare d'Angerville.

La fuite des cambrioleurs

A la vue des gendarmes, les assassins prirent immédiatement un parti radical. Ils sautèrent du train par la portière et gagnèrent la campagne, poursuivis encore par les agents de la force publique.

Belle conduite des Gendarmes

Une deuxième victime du devoir

Arrivés au lieu dit « Mondésir, » près d'Etampes, les bandits se retournèrent et firent feu sur les gendarmes. Un brigadier tomba mortellement frappé.

Malgré tout, bravant le danger, nos braves gendarmes continuèrent la chasse à l'homme.

Suicide d'un bandit

Arrivé en plein marécage, l'un des bandits s'embourba jusqu'aux genoux. Se voyant perdu, il se fit sauter la cervelle en criant : « Vive l'anarchie ! »

Arrestation du second bandit

Le second bandit continua sa fuite toujours poursuivi par la gendarmerie.

Après avoir parcouru un certain nombre de kilomètres, il tomba harassé de fatigue et se réfugia dans un débit de boissons à Etrechy, où il fut capturé.

La population, en proie à une légitime indignation, se jeta sur l'assassin et le lyncha au point de lui arracher la vie. Il était méconnaissable. Sa figure portait les marques de vigoureux coups de pied et de poings ; et son corps était couvert de plaies.

La gendarmerie eut toutes les peines du monde à s'emparer du bandit qui respirait à peine et dont les vêtements étaient en lambeaux.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Une réforme de M. Millerand

Paris, 1er février.

M. Millerand, ministre de la Guerre, vient d'abroger la circulaire de M. Messimy relative aux rapports des préfets sur les officiers.

Cette nouvelle réforme a été accueillie avec satisfaction dans tous les milieux.

SAINT-ETIENNE

ENCORE UNE AGRESSION

Paris, 1er février.

Une agression des plus audacieuses a été commise en plein jour contre M. Hunon, rentier.

M. Hunon sortait de la Banque de France avec une somme de 8.000 francs dans son portefeuille et se dirigeait vers son domicile.

Au cours de route, il fut assailli par deux voleurs. Pendant que l'un d'eux lui baillonnait la bouche, l'autre le fouillait et s'emparait de la somme qu'il avait sur lui.

Cette audacieuse agression a produit une vive émotion à Saint-Etienne.

Conseil de Cabinet

Paris, 1er février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au Quai d'Orsay, sous la présidence de M. Poincaré.

Les retraites ouvrières

M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, indique au Conseil le plan d'un projet de réforme de la loi sur les Retraites ouvrières, et qu'il se propose de présenter prochainement devant les Chambres.

Il entretient ensuite ses collègues de divers autres projets de lois sociales.

Affaires extérieures

Le Ministre des Affaires étrangères donne connaissance au Conseil des rapports qu'il a reçus de nos représentants à l'étranger, et entretient ses collègues de diverses questions relatives à la politique extérieure.

Le Statut des Fonctionnaires

Le Conseil décide de consacrer, la semaine prochaine, une séance spéciale à l'examen du projet de Statut des Fonctionnaires.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

DRAME SANGLANT AU CHATEAU DE CHALUS

Paris, 1er février.

Un drame sanglant, qui a vivement impressionné la population tout entière, s'est déroulé la nuit dernière au château de Chalus.

Le propriétaire de ce château, M. Emile de Maugeon, ancien maire, a été trouvé inanimé ainsi que sa vieille gouvernante.

Les deux infortunées victimes, qui ont été assommées à coups de hâches, furent trouvées étendues à terre dans un état épouvantable.

L'alarme a été donnée par la femme de ménage.

Les auteur des ce double attentat, qui a le vol pour mobile, sont activement recherchés par la justice.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Les interpellations Tunisiennes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1° de l'interpellation de M. Lagrosillière sur les conditions dans lesquelles des concessions de terres et de mines ont été accordées.

2° de l'interpellation de M. Thalamas sur le régime d'arbitraire et de spoliation systématique dont sont victimes des indigènes et des colons eux-mêmes dans la Tunisie du centre.

3° de l'interpellation de M. Dumas sur les concessions de phosphates de Nalan Djerdat.

M. Alapetite

résident général en Tunisie, commissaire du Gouvernement, monte à la tribune et continue son discours, interrompu à la dernière séance.

L'orateur achève l'exposé de l'affaire Coultas, cette affaire relative à un colon qu'on accuse l'administration tunisienne d'avoir dépouillé injustement.

M. Alapetite termine son discours, qui est très applaudi, en montrant ce qu'il se propose encore de faire pour compléter l'œuvre coloniale commencée en Tunisie.

M. Lagrosillière

succède à la tribune à M. Alapetite.

L'orateur dénonce quelques inexactitudes qu'il a relevées dans le discours de M. Alapetite et termine en demandant au Gouvernement de faire cesser des abus qui déshonorent la République.

M. Thalamas

prend la parole et prononce à son tour un violent réquisitoire contre le Gouvernement de la Régence.

M. Jaurès

monte ensuite à la tribune et s'explique longuement sur l'affaire Coniteux.

Le leader socialiste s'acharne à démontrer l'absurdité des réclamations de ce colon qui paraît vouloir exploiter la situation.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant fixation du budget de l'exercice 1912.

La discussion générale est ouverte.

M. Gauthier

sénateur de l'Aude, rapporteur, soutient les conclusions de son rapport, et demande au Sénat de voter les crédits demandés par le Gouvernement et la Commission, dans l'intérêt général.

M. Riou

sénateur du Morbihan, monte à la tribune.

L'orateur prononce, comme toujours, un violent réquisitoire contre le Gouvernement et critique la situation budgétaire de la France, qui marche, dit-il, à la banqueroute finale.

M. Riou fait ensuite dévier la question et s'acharne à démontrer les tares dont souffre le régime parlementaire qui a même recours à la délation pour se maintenir stable.

M. Gauthier

rapporteur, réplique à M. Riou, mais reste cantonné sur le terrain budgétaire. Il termine cependant en disant qu'il convient de monter bonne garde autour du crédit de la France, qui n'est pas inépuisable.

Le Ministre des Finances

monte ensuite à la tribune.

M. Klotz expose la situation financière dans ses grandes lignes et se déclare prêt à suivre une politique prudente et sage au point de vue financier.

L'orateur affirme que les nécessités de la défense nationale augmenteront sûrement encore les prochains budgets.

Ne parlant du projet d'impôt sur le revenu, M. Klotz déclare que le parti républicain considère cet impôt comme un impôt de remplacement qui permettra de dégrever ceux qui ne possèdent rien et de demander un peu plus à ceux qui ont du superflu.

« Mais jamais, dit en terminant, M. Klotz, nous n'avons compté sur l'impôt sur le revenu pour rétablir, avec lui exclusivement, l'équilibre du budget. »

La discussion générale étant close, on passe au vote des divers budgets.

Monnaies et Médailles

Tous les chapitres du budget des Monnaies et Médailles sont mis aux voix et adoptés sans débat.

Imprimerie Nationale

Le Sénat vote aussi sans discussion les divers articles relatifs à l'Imprimerie Nationale.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la **réputation** *est devenue universelle, contre des* **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de) la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE = N° 34 — SAMEDI 3 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 37 m. — Coucher, à h. 34 m.
Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Sinfronius.
Fête de Demain : Septuagésime.

2 FEVRIER

LES MALADIES DES PLANTES

Voici que nous allons être contraints de défendre nos pommes de terre contre un redoutable insecte que les savants nomment également *phthorimœa solanella*. Une récente communication faite à l'Académie de Médecine par M. Bouvier, professeur au Muséum vient d'appeler l'attention publique sur les dégâts occasionnés par cette « teigne » dans la récolte du département du Var.

Le remède, il est vrai, nous est signalé en même temps que le mal ; il suffit de désinfecter les celliers avec du sulfure de carbone pour détruire les larves. Mais encore faut-il que des mesures énergiques soient prises en vue d'éviter la rapide propagation d'une maladie encore localisée.

La teigne de la pomme de terre, après d'autres affections encore mal connues comme la brunissure, la frisolée, la filosité, la gale, etc., qui anéantirent l'année dernière une partie de la récolte, nous montre la nécessité de protéger une branche importante de la production française par les traitements scientifiquement appropriés.

Si l'on examine l'ensemble de nos cultures, il est aisé de constater que la plupart sont la proie d'innombrables ennemis. Je n'en rappellerai pas ici les noms vulgaires ou techniques, qu'il me suffise de signaler les papillons endémis et cochylis qui ruinent les vignes, et les pucerons qui dévastent nos vergers.

En remarquant la multiplication prodigieuse des petites bêtes dévorantes, les Anciens eussent dénoncé une « plaie » et requis la protection des dieux ; la prière ne suffit plus à conjurer les fléaux qui menacent le monde moderne, il nous faut donc organiser notre défense par les moyens que la science met à notre disposition.

On est à peu près d'accord sur les causes de l'invasion des cryptogames et des parasites ; elle a coïncidé avec l'introduction sur notre terroir de certaines plantes exotiques. L'oïdium, le mildiou, sont d'origine américaine, nous recevons aussi des insectes malfaisants des pays d'Extrême-Orient qui nous envoient des végétaux. L'emploi de variétés peu résistantes, nées chez nous ou importées de l'étranger, les cultures successives sans jachère, la destruction des oiseaux insectivores, l'inobservation des arrêtés préfectoraux visant la destruction des parasites, sont autant de causes qui contribuent, par notre faute, à aggraver les conditions climatériques néfastes, contre lesquelles nous sommes impuissants.

Les maladies des plantes qui peuvent avoir sur notre prospérité agricole des conséquences désastreuses méritent d'être étudiées avec le même soin et la même méthode que les maladies des animaux. Les praticiens ont fait jusqu'ici des observations précieuses, sur les mœurs des parasites, le rôle des intempéries, du sol et des pratiques culturales, mais l'Etat seul peut, en organisant rationnellement la phytopathologie, remplir à l'égard du petit cultivateur un grand devoir d'assistance.

Dans le courant du siècle dernier, nos savants, à la suite de Pasteur, ont apporté une contribution importante à la connaissance des maladies des plantes. En 1888, M. Viette créait un laboratoire spécial à l'Institut agronomique pour favoriser cette étude ; cet établissement devint plus tard la station de pathologie végétale de la rue d'Alésia. Je rendrai justice à l'administration de l'agriculture en rappelant d'utiles travaux contre le mildiou, le black-rot, l'encre du châtaignier, etc. Je rappellerai aussi que des instructions sont données aux professeurs d'agriculture pour qu'ils fassent connaître, dans leurs rapports périodiques, les observations phytopathologiques qu'ils auraient été amenés à faire.

La difficulté de la tâche met à de rudes épreuves la patience et l'obstination des chercheurs, la lutte contre les cryptogames et les chenilles ou papillon ravageurs est loin d'être terminée à l'avantage de l'homme.

Nos laboratoires dont je viens de reconnaître le mérite sont insuffisamment soutenus. Au Congrès international d'agriculture de 1900, le professeur suédois Ericksoon faisait justement observer que des stations manquant d'argent et de personnel ne peuvent guère que déterminer à la hâte les échantillons reçus, en indiquer les moyens de défense habituellement employés sans procéder à des recherches appropriées.

Il faudrait faire plus et mieux : Etudier à fond chaque maladie, en déterminer les caractéristiques avec précision et donner aux cultivateurs des moyens pratiques pour l'enrayer. Pour arriver à ce résultat, dans un pays aussi étendu et de cultures aussi variées que la France — métropolitaine et coloniale, — il conviendrait de développer largement les institutions existantes, et surtout coordonner les efforts faits par chacune d'elles. Il faudrait sans doute augmenter des crédits manifestement insuffisants pour une œuvre si considérable. L'année dernière, on a voté presque sans débat une somme de 35.000 fr. pour favoriser les recherches relatives à l'eudémis et à la cochylis ; qui peut les regretter s'il songe qu'il s'agit de conserver à la viticulture des millions que lui prennent chaque année les deux terribles parasites ? Notre service phytopathologique devrait pouvoir se livrer au moment utile et sans avoir à solliciter de subvention, à toutes les études que nécessite l'apparition d'un danger pour nos cultures ; il devrait être en mesure de les poursuivre jusqu'au succès. Beaucoup de tentatives fragmentaires, faites sans suite, sans contrôle, avec des moyens parfois rudimentaires, ont coûté des sommes relativement considérables sans profit pour l'agriculture.

Après avoir découvert les bonnes méthodes de lutte, il faut les vulgariser, sans perdre un seul instant de vue qu'en sauvegardant notre production nous travaillons à rendre moins douloureuse la crise de renchérissement.

Si nous voulons diminuer la misère, résultat de la hausse des denrées agricoles, nous devons nous efforcer de ramener l'abondance dans nos campagnes, non seulement en augmentant la production du sol, mais en la garantissant contre toutes les calamités qui ne défient pas la puissance humaine. Le développement des services de pathologie végétale est un bienfait que nous devons à la culture nationale.

FERNAND DAVID,
Député de la Haute-Savoie.

LETTRE DU VILLAGE

Impressions de Voyage

Comme des artilleurs, retour du tir, les délégués sont rentrés chez eux, privés désormais de ce qui faisait leur force et leur vertu, les uns avec leurs femmes, les autres tout seuls, les uns tout penauds de la défaite, les autres tout glorieux de la victoire.

A cette victoire qui, dit-on, enrichira la Corse, d'un personnage de plus, (ce qui n'est pas pour nous déplaire, pourvu qu'il soit plus actif et surtout plus agissant), que de dévouements ont contribué, les uns sous forme individuelle, les autres sous forme collective ! La plus belle pourtant a été celle où elle a revêtu l'aspect triforme, comme disait la plus gracieuse : voyez les Grâces. La collaboration de trois personnes égales et distinctes pour l'émission d'un seul bulletin n'est pas un spectacle de tout banal. Il mérite d'être noté.

Le résultat de la dernière grande consultation sera-t-il à l'avantage du bien général du pays ? L'avenir, que nous voudrions sensiblement meilleur que le passé, nous le dira. Mais la mère d'un député paysan n'en dormira pas tant. « Quale sarà chi surà l'amministrazione ? » dit-elle, en s'adressant à sa voisine. Pourra-t-elle obtenir la place de cantonnier ou de facteur pour son fils, tout ira bien pour cette brave femme, dans notre beau pays de Corse.

Un autre, plus loin, regardant d'un air satisfait le gentleman avec lequel il causait après le résultat, disait en se frottant les mains : « Avè avemmu tuttu. » Celui-là non plus n'était pas difficile.

Que dire à ceux ? Que le bonheur n'est pas ici ou là, mais bien où on le suppose. Que la réalité vous démontre le contraire, là n'est pas la question ; nous n'entendons parler ici qu'au point de vue relatif. Le spectateur, dit-on, fait le spectacle.

Cela est si vrai, qu'une troisième personne, réfractaire celle-là à ces considérations purement personnelles, eut l'idée alors d'aller visiter l'atelier de M. Novellini, notre peintre national.

Si vous voulez que je vous y conduise, prenez avec moi la direction du Cours Napoléon, descendez la rue du docteur Varsini. Au n° 4 de la dite rue, au 1er, on vous ouvrira ; et c'est là, dès le premier pas, que vous vous trouverez au milieu d'un étalage de tableaux.

Assis devant une toile représentant un paysage de montagne corse, la palette à la main, vous verrez M. Novellini, qui viendra gracieusement à votre rencontre. Malgré ses 81 ans bien sonnés, M. Novellini jouit de toutes ses facultés physiques et mentales. C'est un vieillard à la figure intelligente, respirant son art des pieds à la tête, coiffé d'un béret rouge, portant pourpoint à la Louis XI et faisant volontiers la description de ses peintures. Ne vous attendez pas à une longue conversation sur un seul sujet. Comme l'abeille qui butine, il vous promènera d'un sujet à l'autre.

C'est qu'en effet ses œuvres sont variées. A côté des sujets religieux, tels que « Sainte-Dévote », « Jésus-Christ remettant à Saint-Pierre les clefs du Paradis, » beau tableau sur pied qui irait bien à sa place dans une église ou dans un musée, vous voyez des tableaux représentant des sujets de nature morte, des fruits, des aquarelles, et dans un endroit bien en vue, dans sa chambre, la belle lithographie « Corsica, » si connue et si appréciée, qui a mérité les honneurs du Salon.

Ce beau talent, qui honore le pays qui l'a vu naître, mérite bien d'être récompensé. Comment s'y prendre mieux qu'en achetant une ou plusieurs œuvres de sa collection ? Pour prouver le mouvement, le philosophe se mit à marcher.

Ne rapportez d'Ajaccio, si plein de souvenirs, que des papes et des « capi cioccu, » est chose bien mêlée ; ne rapportez les por-

---

65 - FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

EVASION D'EMPEREUR

par le Commandant DRIANT

VIII

L'EVASION SUPRÊME

Soudain, au milieu d'eux apparut Noverraz : le pauvre garçon fa'sait peine à voir. Miné par une fièvre synoviale compliquée d'une hépatite aiguë, il se traînait, demandant à voir l'Empereur, le croyant en danger, criant qu'il voulait verser son sang pour lui. Coursant le prit doucement par le bras pour le ramener, par la petite cour intérieure dans laquelle avait été construite la salle à manger des gens d'office, dans la chambre qu'il occupait au-dessus de la cuisine. Noverraz se laissa emmener docilement par son ami. Mais comme tous deux allaient s'engager dans l'escalier de la lingerie, un soldat anglais, débouchant de l'aigle du pavillon des appartements de l'Empereur, surgit devant eux. Coursant eut un moment de colère ; ainsi, dans un pareil moment, les sentinelles, qui ne se rapprochaient des bâtiments qu'à la tombée de la nuit, poussaient leur odieuse surveillance jusqu'à venir voir par elles-mêmes les progrès de l'agonie ? Mais en reconnaissant ce soldat, Noverraz poussa un cri :

— Ho'hain !

Allé pendant plusieurs mois, le valet de chambre n'avait pas revu depuis longtemps le vieil Irlandais, mais sa pensée était allée plus d'une fois vers celle que Napoléon avait baptisée l' « Ange de Sainte-Hélène ». Pendant ses longues insomnies surtout, il avait revu sa pâle figure, ses grands yeux cernés par un mal inconnu. La vue du vieux soldat évoqua de suite en lui cette image touchante, et, à la grande surprise de Coursant, il tendit la main à l'Anglais... Il y avait dans son regard une question que le vieil Holbein comprit aussitôt, car une grosse larme roula sur sa joue parcheminée.

— Kate ? murmura Noverraz.

— Elle repose pour toujours, ajouta très bas Holbein.

Noverraz entendit, tressaillit et ne répondit rien. Mais son cœur, jusqu'alors uniquement rempli de la pensée que l'Empereur agonisait, s'entr'ouvrit pour laisser une place au souvenir de l'enfant qui avait voué à leur maître commun un culte profond et presque religieux. Le soldat maintenant tendait quelque chose au valet de chambre. Toujours à voix basse et par mots entrecoupés, Holbein expliquait. Il avait mis lui-même dans le cercueil de Kate le médaillon contenant les « cheveux de l'Empereur », que Noverraz lui avait promurés : elle l'avait si souvent reconnaît ! Mais elle avait aussi supplié que quelques-uns des siens fussent déposés dans le cercueil de celui qui avait rempli son âme d'enfant ; et ils étaient dans ce médaillon d'argent qu'elle même était allée, un jour, tout exprès choisir à Jamestown. C'était pour remplir ce dernier vœu de sa fille qu'il était venu et qu'il avait erré depuis le matin autour de Longwood, cherchant Noverraz. Puisqu'il le rencontrait enfin, il le suppliait à son tour d'accomplir, le moment venu, la dernière volonté de la morte. Noverraz prit le médaillon d'une main que la fièvre faisait trembler.

— Ce sera fait, je vous le promets, murmura-t-il.

Le soldat s'inclina en guise de remerciements, et demanda :

— L'Empereur vit encore ?

Noverraz secoua douloureusement la tête, il ne savait pas ; il avait quitté son lit pour venir revoir son maître encore une fois, mais il n'avait pu pénétrer jusqu'à lui, et il se tourna vers Coursant. Ce dernier avait compris toute la scène qui venait de se passer : ce vieux soldat, il en avait jadis parlé avec son camarade et il reconnaissait à cette heure l'injustice des soupçons qui l'avaient banni à cette époque : cet Anglais était, sous l'habit rouge, un fidèle comme eux. Mais le jeune homme tressaillit : Holbein venait de prononcer son nom.... Et maintenant, dans sa main de nouveau tendue, Coursant voyait non plus un médaillon, mais une médaille d'argent coupée en deux... Le signal convenu par Paoli pour dire : « Je me tais... » Une décharge électrique n'eût pas produit un effet plus instantané. Coursant arracha plutôt qu'il ne saisit la moitié de médaille des mains du vieil Irlandais. En même temps, il prit dans la poche de son gilet l'autre moitié, qui ne le quittait jamais... C'était bien la médaille reconstituée... le profil de l'enfant que l'Empereur contemplait si souvent, et l'exergue :

NAPOLEONE II ROMÆ REX

— Qui vous a remis cela ? interrogea-t-il fébrilement.

Un inconnu débarqué la nuit dernière pour voir l'Empereur.

— Où est-il ?

— Je l'ai laissé près d'ici, vers Hutts-Gate.

Sans en entendre davantage, Coursant se précipita au dehors... Il ne réfléchissait pas que ce nouveau débarqué à Sainte Hélène arrivait trop tard puisque le grand homme se mourait !... Il n'était plus hanté que d'une seule idée... le soir-même tant désiré était là ; le fils de Paoli avait pu débarquer... il était à la porte de Longwood : il attendait !

Lui-même, Coursant, avait si longtemps veillé, cherchant le feu rouge !... La venue de ce bateau mystérieux avait été si souvent la base de ses espérances, que, même arrivant trop tard, l'homme qui le montait lui apparaissait comme un héros enveloppé d'une auréole mystérieuse !

Ainsi le fils de Paoli avait pu aborder cette île inaccessible ; il avait donc les moyens de la quitter aussi invisible qu'il y était venu ! Quelle douleur allait être la sienne lorsqu'il apprendrait que ce dévouement, que cet effort inouï aboutissait au néant ! L'âme agitée du choc de tant d'émotions, Coursant se dirigea en courant droit vers la cabane du jardinier. C'est là qu'en effet, après avoir échappé à la vue des sentinelles anglaises quittant leurs emplacements de nuit, et après avoir tenté, mais en vain, de pénétrer dans Longwood, le fils de Paoli et le petit Ariot étaient revenus s'enfermer, attendant que Coursant prévenu les y vint chercher. Mais les heures avaient passé, et la jeune Corse, rempli d'angoisse par ce qu'il savait de la santé de l'Empereur, allait se décider à tenter de nouveau d'entrer dans Longwood, lorsque la porte de la cabane s'ouvrit, et Coursant parut. Les deux hommes se regardèrent un instant, et, comme la jour où ils s'étaient quittés en ce même lieu, ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre. Puis Coursant ajouta :

— Il est perdu ! il va mourir !

traits de Paoli, Sambucuccio, Sampiero ou Napoléon, c'est une façon comme une autre de prouver qu'on aime son pays. Chacun a sa pensée. Je vous donne la mienne.

ASPRICCIA.

Conseil de Revision

Nous publierons incessamment l'itinéraire du Conseil de révision qui aura lieu, dans l'arrondissement de Bastia, du 11 mars au 2 avril prochain.

Réception officielle de M. le Préfet

M. Juillard, préfet de la Corse, profitera des opérations du Conseil de revision, qu'il compte présider, pour recevoir officiellement à la Sous-Préfecture de Bastia, dans la première quinzaine de mars, les autorités civiles et militaires, ainsi que les corps constitués.

POUR LA CORSE

Les Compagnies P. L. M., Fraissinet et C. F. D. viennent de nous donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elles portent au développement du Tourisme en Corse, en organisant, à frais communs, une série de Conférences sur notre chère petite Patrie.

Dans ce but, elles ont rassemblé un matériel important de projections fixes et cinématographiques, représentant ceux de nos sites les plus pittoresques, et elles ont confié à M. Raoul Vèze, secrétaire de la Direction de la Compagnie C. F. D., la délicate mission de faire connaître et admirer les innombrables merveilles de notre Ile de Beauté, dans tous les grands centres de la France et de l'Etranger.

Les deux premières conférences ont eu lieu à Marseille et à Nice, la semaine dernière.

A Marseille, la conférence du 22 janvier fut donnée au Grand Théâtre de l'Opéra, sous le patronage du Syndicat d'Initiative de Provence.

Celle de Nice eut lieu le 24 janvier, à l'Athénée, avec le concours dévoué du Club-Alpin Français (Section des Alpes-Maritimes).

A Marseille comme à Nice, le distingué conférencier obtint le plus vif succès, et il paria de la Corse avec tant d'enthousiasme que bon nombre de ses auditeurs se sont promis de faire de notre Ile Méditerranéenne le but de leurs prochaines excursions.

Nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs les articles élogieux qu'ont publié nos confrères du Continent, au lendemain de ces conférences, et de nous joindre à eux pour féliciter M. Raoul Vèze de son beau talent de conférencier, et pour remercier nos Compagnies de Transports de leur si heureuse initiative.

Nous adressons également nos sentiments de profonde gratitude à nos amis du Syndicat d'Initiative de Provence et du Club Alpin Français, qui ont mis tout en œuvre pour la réussite complète de ces manifestations de sympathie envers la Corse.

Extrait du journal « La Corse »

Lundi dernier, le Tout Marseille élégant et artistique s'était donné rendez-vous au Grand Théâtre de l'Opéra, où le Syndicat d'Initiative de Provence offrait à deux mille invités sa 8e matinée-conférence de l'année. Le sujet à traiter était : « la Corse au point de vue pittoresque et touristique. »

M. Vèze, publiciste, secrétaire de la Direction de la Compagnie C. F. D., avec un talent de fin lettré et un charme exquis, a fait ressortir les splendeurs enivrantes de l'Ile de Beauté, et nous avons goûté avec un plaisir infini sa finesse d'observation et la justesse de ses vues.

En une causerie très sentie, il a déploré l'ignorance flagrante qui maintient en un tel état d'indigence un sol si prodigieusement doué.

Faisant bon marché de la légende qui montre sous un jour d'épouvante le banditisme et ses adeptes, il a vivement encouragé les touristes. Il a signalé la pénurie des hôtels dans l'intérieur de l'Ile, pénurie absolument désastreuse, hélas ! mais il a fait ressortir à côté de cela la propreté des auberges et le bon accueil accordé à l'insulaire en face d'un hôte qui est reçu en ami et toujours assuré de trouver là bas le couvert et le gîte, de par les immuables lois de l'hospitalité, en grand honneur dans notre antique Cyrnos.

Cette vibrante plaidoirie en faveur de la Corse très chaleureusement applaudie, a été suivie de nombreuses projections et films cinématographiques. Il est certain que ces reproductions ne peuvent donner qu'une très faible idée de la petite France et de sa réelle beauté. Beauté sans conteste, beauté impressionnante, beauté magique qui captive et retient !

Nous avons pu revivre d'inoubliables heures en la contemplation de vos plus verdoyants ou neigeux, ô chères montagnes ! Quelle joie !

Bastia, son vieux port et ses hautes maisons !

Ajaccio et son golfe azuré !

Le Niolo et ses vertes forêts !

La Porta et ses grands châtaigniers !

De toi, Patrie, tout nous est cher, tout est sacré !

Au Syndicat d'Initiative de Provence qui nous tend une main amie, merci du fond de l'âme ! Le succès couronnera peut-être ses généreux efforts vers la prospérité de notre pays !

La Grande Délaissée ne l'oubliera jamais.

Aux administrateurs du Syndicat, à M. Giry, toute l'expression de notre reconnaissance profonde.

NYRIAM DE LA PORTA.

Extrait du « Petit Marseillais »

Pour la presque unanimité des deux mille personnes qui se pressaient, lundi dernier, à l'Opéra, la conférence de M. Vèze sur la Corse fut une véritable révélation. Jamais l'Ile de Beauté n'avait été montrée à Marseille sous un aspect aussi varié et aussi complet et décrite de façon plus intéressante.

La causerie de M. Vèze commenta avec autant d'à propos que d'humour le beau voyage qu'illustraient des vues autochromes et des films Gaumont de toute beauté. C'est l'illusion absolue d'un voyage en Corse, que le Syndicat d'initiative offrit à son public charmé, et fit un succès très vif à M. Vèze, que M. Oppermann lui avait présenté en termes charmants.

Un délicieux petit acte, spirituellement interprété par M. L. Roche et Mlle Coste, clôture cette matinée qui comptera parmi les plus instructives de l'année, et qui ne peut manquer d'attirer, dès la belle saison, vers la Corse, un plus grand nombre de visiteurs.

Nous pouvons même, d'ores et déjà, indiquer que le Syndicat d'initiative se propose d'organiser, pour les fêtes de la Pentecôte, une excursion collective qui sera le complément pratique de cette conférence.

Extrait de l' « Eclaireur de Nice » et du « Petit Niçois » Au Club Alpin Français.

La section des Alpes-Maritimes organisait mercredi soir une conférence sur la Corse, avec l'aimable concours de la section corse et de son secrétaire général, M. Leca.

Un auditoire très nombreux se pressait dans la salle du Club Alpin et au début de la séance, M. de Cessole tint à adresser ses sincères remerciements aux collègues corses, initiateurs de la conférence, et au distingué conférencier, M. Raoul Vèze, membre du Club Alpin Français.

Fervent admirateur de l'Ile de Beauté, doublé d'un fin diseur, M. Vèze sut faire partager son admiration à ceux qui l'écoutaient.

La Corse est le pays rêvé du tourisme, où toutes les merveilles de la nature se trouvent réunies. Après avoir donné à ses auditeurs une intéressante description de cette île superbe, le conférencier leur vanta les mœurs hospitalières de ses habitants et leur fit faire ensuite une magnifique excursion à travers la Corse, au moyen de projections lumineuses qui, par leur rare beauté, provoquèrent à plusieurs reprises les plus chaleureux applaudissements.

M. Vèze, dont le réel talent de conférencier s'est affirmé au cours de cette causerie, a recueilli à son tour les plus chaudes félicitations.

Echo d'un Brillant Mariage

Si l' « indiscrétion professionnelle » n'était déjà pour nous une excuse suffisante, nous devrions demander à Monsieur le Premier Président Genaci, l'autorisation de publier la charmante allocution que l'on va lire et qu'il prononça au mariage Ajaccio Cervoni.

Nos lecteurs auraient du reste grandement raison de nous en vouloir, si nous les privions de la lecture de ce *speech*, véritable régal littéraire, qui fut accueilli, au milieu d'un murmure des plus flatteurs, par les applaudissements de tous les invités.

Voici, reproduit aussi fidèlement que possible ce gracieux discours qu'un invité a eu l'excellente idée de sténographier :

Mon titre d'oncle et mes cheveux blancs, qui font de moi le plus âgé des parents et des amis qui vous entourent, m'imposent le devoir très doux et me donnent le droit bien agréable de vous dire tout haut les vœux que je faisais tout bas pour vous, il y a quelques instants, à l'église, lorsque le prêtre bénissait votre union.

Mais ce devoir et ce droit étaient bien loin de ma pensée à ce moment là. Je suivais l'impulsion de mon cœur. C'était mon cœur seul, mon cœur tout entier qui s'en allait vers vous, qui montait vers Dieu dans une ardente prière, pour votre bonheur, pour le bonheur de ma nièce aimée, si bonne, si fine, si douce, si jolie toujours, plus jolie que toujours dans sa pure et riche toilette blanche, si pleine de ce charme qui est l'essence idéale de la femme, qui est la femme elle-même.

C'est ce charme, n'est-ce pas, mon neveu ? qui vous a attiré, qui vous a séduit, qui vous a montré le cœur de Madeleine, prometteur des joies exquises du foyer, qui vous a révélé son âme si bien faite pour les orner et les retenir.

Oui, elle est bien faite pour le bonheur, notre chère Madeleine, grâce aux dons dont la nature l'a comblée, grâce aux leçons qu'elle a reçues de mes chers cousins Albert et Sophie, grâce aux exemples qu'ils lui ont donnés de hautes et nobles vertus dont elle a su si bien profiter en suivant les traces de sa sœur aînée, belle aussi comme elle, comme elle si bien préparée pour les grandes et larges aspirations de la vie heureuse.

Ce bonheur qu'elle vous apportera, vous le lui donnerez de votre côté, mon cher neveu, j'en suis certain, car si je n'ai pas le plaisir de vous connaître personnellement, vous ayant à peine vu, ce que je regrette, je sais qui vous êtes et ce que vous êtes. Je garde à la mémoire de votre grand'oncle une grande estime et une réelle admiration. J'ai été et je suis en relations avec quelques membres de votre famille, et par ce que je connais d'eux et ce que l'on m'a appris de vous, je sais que vous avez hérité de leurs grandes et belles qualités de cœur et d'esprit, qui feront de vous le guide sage, prudent et attentif, l'appui sûr, le soutien éclairé et intelligent de ce foyer que votre compagne saura capitonner contre les heurts et les secousses de l'existence. Je parlais italien tout à l'heure, avec une de nos ravissantes convives, et j'ai été ainsi amené à me souvenir que lorsque les Italiens veulent parler d'un homme heureux ils disent : « A tirato un terno al loto. »

Vous avez, mes chers neveux, tiré un beau terne à la loterie humaine, un quaterne pourrais-je dire, et j'irais jusqu'au quine si je ne savais que la perfection n'est pas de ce monde. Le bonheur est venu vers vous sur les ailes de l'amour qui vous unit "et vous unira toujours, que cimenteront plus tard de tendres caresses et de doux petits sourires. Ne le laissez pas échapper, gardez-le précieusement ; qu'aucune fissure ne se fasse dans le nid que vous allez bâtir par laquelle il s'envolerait, car quand il s'en va il ne laisse derrière lui que tristesse et laideurs. Qu'il rayonne sans cesse autour de votre front, qu'il illumine votre vie, c'est le vœu que je formais à l'église ; je le renouvelle en levant mon verre à votre bonheur et en buvant à votre chère santé.

Congrès
DE LA FÉDÉRATION SOCIALISTE

Le 4 février prochain la Fédération socialiste corse tiendra son Congrès annuel à Ajaccio. Tous les membres du parti peuvent y assister, mais seuls les délégués des groupes auront droit de vote. L'ordre du jour comprend les questions portées à l'ordre du jour du Congrès de Lyon ainsi que les questions qui seront proposées par les groupes adhérents à la Fédération.

Commission des Prisons

Séance du 3 février 1912

I. — Compte-rendu des visites mensuelles des délégués.
II. — Affaires diverses.
III. — Visite de la prison.

Gazette Ajaccienne

Nomination

M. Gambini, vétérinaire à Ajaccio, est nommé vétérinaire à l'abonnement de la station permanente d'étalons d'Ajaccio.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 4 fév., à 3 heures

L'Aviateur, marche,	Pütz.
Brune et Blonde, ouv.,	Lentz.
Intermezzo di	Mascagni.
La Cigale et la Fourmie,	Audran.
La Jambe de bois, fant.,	Spencer.

Le Chef de Musique, Ph. SPOTURNO.

THÉATRE MUNICIPAL

Samedi 3 février, à 8 h. 1/2
Représentation extraordinaire avec le concours de Mme NINA CYNSKA.

TOSCA

Opéra en 3 actes de Puccini

Prochainement,

MADAME BUTTERFLY

Mairie de Bastia

NOTE DE SERVICE

Il est donné avis que, pour recevoir les réclamations électorales, les bureaux de la Mairie resteront ouverts le dimanche, 4 février 1912, aux heures suivantes :

Le matin, de 9 à 10 heures.
L'après-midi, de 3 à 5 heures.
Le soir, de 8 heures et demie à minuit.

La Cour de Cassation a décidé que la loi qui proroge au lendemain les délais expirant un jour férié ne s'applique pas au 4 février.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres honoraires et participants sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 4 courant, à 1 heure de l'après midi, au Tribunal de Commerce.

Ordre du jour :
Lecture du dernier procès-verbal.
Situation financière de la Société (fin d'année).
Admission de nouveaux membres.
Questions diverses.

Le Président, J. AIROLA.

N. B. — L'article 43 des statuts sera rigoureusement appliqué aux absents.

SOCIÉTÉ DES MARINS. — Les membres de la dite Société sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 4 février, à 1 heure de relevée.

L. Président, L. RAMELLI.

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que le 4 et 11 courant, aura lieu la perception de 9 à 11 heures, rue Napoléon, 21, au 2e.

Le Trésorier, RAIBALDI.

SYNDICAT DES MENUISIERS ET ÉBÉNISTES. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu ce soir, à 8 heures précises, à la Bourse du travail, route du Cap, n° 8.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 2 février

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 9 ; à midi + 14,5 ; à 6 heures du soir + 12. Maxima + 12,2 ; Minima + 7°.
Baromètre : 7 heures du matin, 750 mm. midi, 744 mm., 6 heures du soir, 740 mm.
Vent : dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, couvert.
l'après-midi,

Carnet de police : néant !

« Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. » Le carnet de police de notre ville est aujourd'hui vierge de toute contravention ; nous n'avons qu'à nous en féliciter et nous n'entendons en aucune façon incriminer nos braves agents.

Cependant, qu'il nous soit permis de dire que la police trouverait ample matière à contraventions, si elle effectuait une simple promenade sur les quais.

Là, elle verrait comment les arrêtés municipaux sont respectés, et jouirait du spectacle inoubliable offert aux promeneurs : tout le quartier, toutes les fenêtres, le square même sont pavoisés de linge humide.

En vérité, il serait temps que de pareils abus disparaissent.

Inscription Maritime

Le payement des délégations du 4e trimestre 1911, aura lieu à Bastia, au bureau de l'Inscription maritime, le 5 du courant.

Dans les ministères

M. Paoli, commis expéditionnaire de 4e classe au ministère du commerce, est proposé pour la 3e classe.

Avis

M. Grimaldi Don César, propriétaire à Ghisonaccia gare et à Lago-di-Nazza, avise le public et le commerce de Bastia et autres lieux, qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme Marie-Hélène Grimaldi, née Serracchioli, et veuve Morazzani, qui depuis le huit décembre 1911 a quitté le domicile conjugal et qui ne l'a pas rejoint malgré les démarches de son mari.

Pins Laricio

On achète *Pins Laricio* de Corse, de toute leur longueur ou coupés de 9 à 15 mètres, par mètre, caf. Port Saint-Louis-du-Rhône.

Faire offres à M. CASTAN, à Saint-Peray (Ardèche).

Leçons

Leçons particulières (cours de dames de sténographie, dactylographie et d'anglais.

Leçons par correspondance par professeur diplômés.

Travaux à la machine à écrire,

Bureau de dactylographie, rue de l'Opéra, 19, Bastia.

LA VÉRITÉ
SUR
LA HERNIE

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc. ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures : le TRAITÉ de la HERNIE, (par A. CLAVERIE, ✠, O. A., ✠), dans lequel la Vérité sur la Hernie est dévoilée.

Dans un but humanitaire cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui la leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

LE DÉRAILLEMENT DU TRAIN D'AJACCIO

Le train parti d'Ajaccio à 3 h. 40, pour Corte, a été pris sous un éboulement entre Vivario et Tattone, et a déraillé du côté du talus.

Le chef de train et le mécanicien ont été légèrement contusionnés.

Ce train ne contenait fort heureusement aucun voyageur.

Immédiatement prévenue de cet accident, la Compagnie des C. F. D. a fait partir de Bastia, un train de secours, qui a pu dégager, après bien des efforts les wagons déraillés.

LE CABINET
de Madame MASSEL
DENTISTE
est transféré 7, Boulevard du Palais, *BASTIA*, au-dessus des Magasins Thiers.
Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.
Plombage Or, Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.
Le Cabinet est ouvert à *AJACCIO*, tous les jours, 10, Cours Napoléon.
A *BASTIA*, du 1er au 10 de chaque mois.

Produits Forestiers de la Corse

Ecorces — Bois — Charbon

Scierie mécanique à Ponte d'Oletta

Entrepôts et Bureaux à Bastia : Quartier de Toga.

Vente de bois de toutes dimensions et de toutes essences.

Débits sur commande.

Bois de construction, de menuiserie, d'ébénisterie, de caisserie, de tonnellerie, de charronnage, tournage, etc., etc.

Prix modérés

Bois — Bois à brûler — Charbon de bois

CABINET
François Maestracci
Agréé au Tribunal de Commerce
43, rue Napoléon, au 2e, Bastia

On demande à
ACHETER
Magasins tissus, dorures, couleurs et papiers peints, une fabrique de pâtes,
des appartements de 6 et 9 pièces, etc.
URGENT

HOTEL LIMAROLA
27, rue l'Opéra, BASTIA

Chambres spacieuses et confortables. — Cuisine bourgeoise saine et soignée. — Grand jardin abrité tout l'hôtel. — Pensions entières pour célibataires ou familles à des prix très modérés.
M. Limarola répond devant les parents des jeunes gens prenant pension chez lui.
La situation de l'hôtel, *vis-à-vis de la Poste*, à proximité à la fois de la Gare et de la *Place Saint Nicolas*, centre de la ville, est des plus avantageuses pour les passagers.

CABINET
de M. Jean Graziani
Agréé au Tribunal de Commerce
Ancien clerc de notaire
8, Boulevard du Palais, Bastia

A céder de suite
Fonds de Commerce de chaussures. — Epiceries. — Bars. — Café. — Débit de Tabac-Bar et divers immeubles.
Prix avantageux
Quartiers du Marché et du Nouveau-Port.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00069

BOURSE DE PARIS

1er fév. — 2 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien . 96,90 — 96,95
— de 3 0/0 amortis . . 96,90 — 96,80 ex-coupon.

Mouvement dans les Finances

Paris, 2 février.

M. Aubin, receveur particulier des finances, à Corte, est appelé aux mêmes fonctions à La Chatte.

M. de Vaulx, percepteur des contributions directes à Pont-Saint-Pierre, est nommé receveur particulier des finances à Corte.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 2 février.

M. le général de brigade Gaudrelier est nommé au commandement de la 2e brigade d'infanterie coloniale.

Génie

M. le casernier du génie Valeri, de la direction de Besançon, est désigné pour la direction du génie de Marseille.

La Suppression des Fiches dans l'Armée

Les commentaires de la Presse

Paris, 2 février.

La presse parisienne commente beaucoup ce matin la circulaire de M. Millerand aux préfets, supprimant les notes que ceux-ci étaient chargés de donner aux officiers.

Les grands journaux sont unanimes à féliciter le Ministre de la Guerre de son initiative, qui permet de croire que les fiches seront désormais bannies dans l'armée.

L'abrogation de la circulaire de M. Messimy a été surtout accueillie avec une vive satisfaction dans les milieux militaires.

Les Cambrioleurs de la gare d'Orléans

L'enquête

Paris, 2 février.

Les magistrats du parquet d'Orléans, ayant à leur tête M. Germain, juge d'instruction, suivi de M. Grenet, médecin légiste d'Etampes, et de M. Galan, commissaire de police, ont continué aujourd'hui leur enquête sur la tragique affaire des cambrioleurs de la gare d'Orléans.

Oscar Wild, le seul coupable arrêté, a été écroué à la prison d'Etampes.

Le docteur Gravet a procédé à l'autopsie du cadavre du brigadier de gendarmerie Dormoy, tué par l'un des bandits, pendant la chasse organisée contre eux.

La veuve de ce malheureux sous-officier, victime de son pénible devoir, recevra un bureau de tabac.

Les Souverains Etrangers EN FRANCE

Paris, 2 février.

Au Quai d'Orsay, on annonce que le gouvernement a déjà reçu la nouvelle officielle du voyage de plusieurs souverains en France, pendant le cours de l'année 1912.

C'est ainsi que les Souverains Anglais, la reine Wilhelmine et le Sultan du Maroc seront nos hôtes dans quelques mois.

LES RELATIONS FRANCO-ITALIENNES

L'identification des passagers DU "MANOUBA"

Communiqué Officiel

Paris, 2 février.

Le ministère des Affaires étrangères vient de communiquer à la presse le résultat officiel de l'enquête sur l'identité des 29 passagers turcs du « Manouba. »

Vingt-sept de ces passagers ont été reconnus médecins-infirmiers ou brancardiers de la mission du Croissant Rouge. Ils seront conduits par un vapeur français à Sfax.

Un seul, dont l'identité a paru suspecte devra quitter la France et retourner en Turquie par des chemins tournant le dos à la Tripolitaine. Ce turc aurait été trouvé porteur d'un chèque de un million.

Enfin, reste le dernier des 29 passagers, lequel est très malade et qui sera soigné au Frioul jusqu'à son complet rétablissement.

EN ANGLETERRE

NAUFRAGE d'un Sous-Marin

Onze noyés

Paris, 2 février.

Un télégramme de Portsmouth annonce qu'un sous-marin anglais a coulé, hier, au large du port, à la suite d'une collision.

Les 11 hommes qui composaient l'équipage se sont noyés.

LA GRÈVE DES CHAUFFEURS

Nouveaux Incidents

Paris, 2 février.

Malgré les graves incidents qui ont éclaté hier, aux abords des hangars de la Compagnie des Taxi autos de Levallois, le directeur de cette dernière a voulu tenter encore ce matin de faire sortir quelques voitures.

De nouveaux incidents se sont produits, malgré les efforts de la police qui veillait à proximité de la rue du Calleuge.

Les conducteurs jaunes ont été maltraités par les grévistes qui ont mis le feu aux voitures.

La police à cheval fut obligée de charger la foule des manifestants, et ce n'est qu'après une heure de véritable combat que force resta aux agents de la force publique.

AU PORTUGAL

LE MOUVEMENT CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE

Paris, 2 février.

Un télégramme de Lisbonne confirme qu'une réconciliation est intervenue entre le roi Manuel et le prétendant au trône Don Miguel, ce qui indique une organisation des plus sérieuses du mouvement contre révolutionnaire.

Le gouvernement républicain se rend tellement compte que le nouveau régime est en péril, qu'il ne cesse de prendre les mesures de défense les plus énergiques.

La loi martiale est toujours en vigueur. La censure est appliquée sévèrement aux journaux qui se permettent de juger les événements politiques et tout télégramme est d'abord passé au crible avant de franchir la frontière.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Le Monopole de l'Enseignement

Dès l'ouverture de la séance, le président annonce qu'il a reçu de M. Brard, une proposition tendant à restreindre par mesures administratives le droit d'ouvrir des écoles libres dans les petites communes.

M. Brard

demande l'urgence pour sa proposition.

Il déclare que cette proposition a simplement pour but de défendre l'école laïque, toujours menacée, et de faire échouer les menées réactionnaires.

M. Myrens

demande la parole.

L'orateur soutient la proposition de M. Brard, et affirme qu'il est nécessaire de prendre des précautions défensives contre la guerre acharnée que les ennemis de la République ont déclaré à l'école laïque et républicaine.

Le Président du Conseil

monte à la tribune.

M. Poincaré dit que le Gouvernement ne s'oppose pas à l'urgence, pour manifester sa sollicitude envers l'école laïque.

Cependant, déclare le président du Conseil, nous tenons à affirmer que nous restons hostiles au Monopole de l'Enseignement, et toujours partisans irréductibles de la neutralité scolaire et de la liberté de conscience.

L'école laïque ne doit pas être une école de parti mais l'école nationale, ouverte largement à tous les enfants de la France.

M. Grousseau

député libéral du Nord, demande ensuite la parole.

L'orateur s'élève avec indignation contre la proposition de M. Brard, qui laisse la porte ouverte, d'une façon déguisée, au monopole de l'enseignement.

M. Grousseau dit qu'il serait temps que certains radicaux comprennent que la France en assez de la guerre civile, et que c'est mener le pays à la ruine que de susciter des querelles intestines qui nous portent le plus grand préjudice à tous les points de vue.

Le Vote

Le Président met aux voix la demande d'urgence pour la proposition de M. Brard.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants .	539
Majorité absolue . .	269
Pour l'adoption . .	401
Contre	138

L'urgence est prononcée par 401 voix contre 138.

Les Interpellations Tunisiennes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1° de l'interpellation de M. Lagrouillière sur les conditions dans lesquelles des concessions de terres et de mines ont été accordées.

2° de l'interpellation de M. Thalamas sur le régime d'arbitraire et de spoliation systématique dont sont victimes des indigènes et des colons eux-mêmes dans la Tunisie du centre.

3° de l'interpellation de M. Dumas sur les concessions de phosphates de Salaz Djerdat.

M. Jaurès

monte à la tribune, et continue le discours qu'il a commencé hier.

Le député du Tarn termine en suppliant le gouvernement de mettre un terme aux abus révoltants dont se rend coupable le gouvernement de la Résidence.

Plusieurs orateurs présentent aussi quelques observations.

Ordre du Jour

Le Président met aux voix l'ordre du jour pur et simple, accepté par le Gouvernement.

L'ordre du jour, approuvant les déclarations du Gouvernement, est adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.



Machine à Tricoter

TRAVAIL SURE TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Bocognano.

Joindre un timbre pour la réponse.

Etude de Me TOTTI

Avoué à Bastia,
10, Boulevard du Palais

VENTE
sur saisie-immobilière

Le samedi vingt quatre février 1912, à 1 heure de relevée, il sera procédé à l'audience des criées du Tribunal civil de Bastia, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur du bien immeuble, ci-après désigné, situé sur le territoire de Bastia, arrondissement du dit.

Désignation du bien

Un magasin, sis à Bastia, rue de l'Opéra, numéros 4 et 6, ayant deux portes sur la rue de l'Opéra, avec deux derrières de magasins, ayant leur entrée dans la cour avec quatre portes d'entrée dans la dite cour, porté au plan de la matrice cadastrale de la ville de Bastia, sous le numéro 13, section A, tenant d'un côté à M Subrero Antoine, et au-dessus à M. Giuli.

L'immeuble ci-dessus désigné a été saisi à la requête du sieur Figarella Vincent, propriétaire, domicilié et demeurant à Bastia, ayant pour avoué Me Totti, sur le sieur Subrero Ernest, négociant, demeurant et domicilié à Bastia, suivant procès-verbal de Ferrandini, huissier à Bastia, en date du 14 juin 1911, enregistré, dénoncé et transcrit, au bureau des hypothèques de Bastia, le vingt-neuf juin 1911, volume 62, n° 2.

Lot unique

Un magasin, rue de l'Opéra, à Bastia, numéros 4 et 6, ayant deux portes d'entrée sur la rue de l'Opéra, avec deux derrières de magasin, le tout ci-dessus désigné :

Mise à prix . 2 000 francs

AVIS

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'art. 696 du C. P. C. modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, sur l'immeuble mis en vente pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de forclusion.

Fait et rédigé à Bastia, par l'avoué soussigné, le 1er février 1912.

J. TOTTI.

Dûment enregistré.

Bastia, Imp. Ollagnier.

LA CONFIANCE

Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE

Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Assurances réalisées : 337 Millions

LA MINERVE

Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de

VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 23, Bd Paoli, BASTIA

Installation à Gaz
JEAN CIMI
Re-ouverte au Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fût de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Fluidaline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaregale, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 18, Place Saint-Nicolas, Bastia.



N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE 40 fr.
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, Editeur, 52, rue Bonaparte, PARIS

Savonneries à Vapeur du « Fer à Cheval »
J.-B. PAUL, Marseille

SAVON GARANTI PUR MARQUE DÉPOSÉE

LE FER À CHEVAL

EN PRÉSENCE DES SAVONS MAL COMPOSÉS RENFERMANT RÉSINE, talc, silicate, etc., par conséquent de qualité inférieure, livrés à un BON MARCHÉ APPARENT, nous ne saurions trop recommander aux personnes soucieuses de leur santé et de la conservation du linge, l'emploi du Savon GARANTI PUR, 72 0/0 HUILE ET ALCALI, SANS RÉSINE, marque *LE FER A CHEVAL*.

En vente chez les Négociants de gros et dans toutes les bonnes Epiceries.

Agent Général pour les arrondissements de Bastia et de Corte ; **Antoine ROZER**, 1 bis, rue du Nouveau Port, BASTIA.



Madame,

Je désire que vous lisiez à la fois curieux et pratique. Vous aimez à être bien habillée, à tenir votre maison de manière à mériter des compliments, à causer brillamment, à goûter un bon confort et d'agréables distractions, et tout cela sans dépenser beaucoup d'argent ?

Madame, le Petit Echo de la Mode sera votre guide. Bien illustré, bien rédigé, il contient, d'intéressants romans, des articles instructifs et mille recettes utiles de toutes sortes.

Les courriers : courrier médical, courrier judiciaire, etc., vous donneront gratuitement tous les conseils dont vous pouvez avoir besoin.

Il sera pour vous un ami et un guide.

Il paraît chaque semaine sur 16 et 18 pages, avec un patron gratuit, et ne coûte que 10 centimes.

Depuis 30 ans ses longs hebdomadaire dépasse 400,000 exemplaires.

ABONNEMENTS FRANCE, 1 an . . . 5 fr.
ETRANGER, 1 an. 10 fr.
Direction : 7, RUE LEMAIGNAN, Paris (XIVe).

N.-B. *L'abonnement d'un an est remboursé par une magnifique prime en 18 volumes de 1 m. 30 sur 0 m. 45, reproduisant le chef-d'œuvre d'Horace VERNET.*

La Prime de la Santé d'Abd-el-Kader

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres

La sincérité de l'attestation suivante ne parle-t-elle pas en faveur de l'EAU PRÉCIEUSE mieux que tous les arguments.

... Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux, le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et ayant entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Dupenier je résolus de l'essayer. J'en suivi très régulièrement le traitement, et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.

Prosper QUESNEL, 35, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)

Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRÉCIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.

Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRÉCIEUSE.

Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DUPENIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, Boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio Pharmacie Guiderdoni.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Rancos antifriction.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gardo, 1.

LA DEMANDE DES MALADES

même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.

« Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la *MÉDECINE NATURELLE*, électricité, radiations, eau, plantes, hygiène, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Hernie, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.

100,000 MALADES GUÉRIS depuis 6 ANS. — GUÉRISON DE 9 0/0. — ANNÉE ENTIÈRE TOUJOURS.

Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé, écrire avec grande détaille au Docteur-Professeur BÉRIOT, à Montrouge (Seine), 3, Passage Stanislas, (7e arrt.) PARIS

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 35 — DIMANCHE 4 FÉVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Prochainement .

Du Sang dans les Ténèbres

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 36 m. — Coucher, 4 h. 56 m.
Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Septuagésime.
Fête de Demain : Sainte Agathe.

3 FEVRIER

Au Drapeau !

CONTE DU DIMANCHE

Il avait dix ans à peine. Sous ses boucles blondes qui flottaient, son visage un peu pâlot semblait de toute la force de ses grands yeux bleus. Jusqu'à la démarche vive et sautillante, jusqu'aux petites mains, fines, délicates, tout en lui était d'une fillette... Un amour de garçon !

Une sentinelle venait de le recueillir, transi, grelottant, au bord de la route couverte de neige. Par pitié on l'avait conduit devant un feu de bivouac et, quand il eut bien mangé et bien bu, on lui demanda son histoire.

Ce fut une histoire navrante que le petit conta, simplement, sans trop de sanglots. Il s'appelait Yvon. Son père l'avait quitté au commencement de la guerre pour s'enrôler sous les drapeaux. Resté seul, il s'était fait montrer le chemin et, pieds nus, sans argent, avec sa besace sur le dos, il était venu pour rejoindre son père aux avant-postes.

— Pauvre patiot ! — dit un grognard.

L'enfant le regarda étonné. Pauvre ? pourquoi ? il était plus riche que personne : son trésor était d'illusions ! Petiot, peut-être, mais tout le monde le savait brave comme un homme. Il était le seul dans la lande qui n'eût pas peur des farfadets et des loups-garous, et qui osât s'attarder le soir aux bords des grèves où les elfes vont danser leur ronde !

Et les mains s'étaient tendues vers le petit breton : les baisers étaient tombés dru sur ses joues, bien des baisers humides, car plus d'un homme attendri pensait au gamin pareil à celui-là qui l'attendait dans sa maison.... Le colonel même avait pris Yvon dans ses bras en lui parlant gravement et, bon gré mal gré, il fallut que l'enfant acceptât d'être adopté par le régiment !

Mais voilà que tout-à coup des coups de clairon précipités, stridents, déchirèrent l'air. On eut à peine le temps de courir aux faisceaux... La fusillade s'allumait à tous les coins de l'horizon ! L'ennemi surgissait des buissons, des ravins, bondissait au levant et au couchant, inondait la plaine, déferlait par vagues énormes qui roulaient des étincelles... Les lignes de fer et de feu avançaient, menaçantes, terribles, pleines de remous et de tourbillons ..

— « En avant ! » ordonnaient les officiers.

Trop tard. Déjà la moitié des hommes étaient tombés, déjà l'incendie en longues spirales tournait sur le camp, et là où tout à l'heure la neige couvrait la terre il n'y avait plus, maintenant, qu'un tapis de sang.. Yvon tout d'abord ne se rendit pas bien compte du tumulte : il crut avoir le vertige et il porta la main à son front...

Mais tout-à-coup ce cri désespéré retentit :

— « Au Drapeau ! »

Que ne passait-il donc ? Yvon vit chanceler auprès de lui les trois couleurs. Un sergent s'accrochant à la hampe essaya de la redresser mais une balle le renversa. Dix hommes, — les derniers — se ruèrent pour le remplacer ; une trombe de flamme et de fumée les enveloppa, les couvrit comme des épis sous la tempête...

— « Le Drapeau ! sauvez le drapeau ! »

Oh ! ce cri suprême des agonisants !... Yvon l'entendit résonner en lui comme un tocsin... Il devina le regard suppliant des morts tourné vers lui et leurs doigts raidis qui lui montraient le devoir... « Sauver le Drapeau ! » cela voulait dire : « Sauver l'honneur ! » Un frisson le secoua de la tête aux pieds, il sentit son cœur battre à grands coups dans sa poitrine et se redressant, étourdi d'épouvante, ivre de poudre, sans savoir au juste ce qu'il faisait, debout dans la mort, il entra dans la fournaise... Une balle lui rasa la joue, il pensa : c'est une abeille... Il trouva un revolver sous sa main et pressa la détente... Le canon au loin faisait rage, un nuage épais couvrait la plaine : Yvon ne voyait pas, n'entendait pas ! Ragissement, furieusement, il écartait les cadavres, fouillant dans le rang, meurtrissant ses ongles au suivre des gibernes... Enfin il poussa une exclamation de joie ! Il avait dégagé la hampe glorieuse et l'arrachant d'un grand geste il la cacha dans sa poitrine...

A ce moment la fumée se dissipait.

Yvon ramassa au hasard un tambour et fièrement, les cheveux au vent, seul, tout seul par la plaine immense sur laquelle tournoyaient des vols de corbeaux, il s'en alla, droit devant lui, battant la charge avec fièvre...

L'ennemi stupéfait ouvrit ses rangs pour le laisser passer.

E.-G. PERRIER.

QUELQUES JOURS DE BALADE EN CORSE

Si je ne savais, pour avoir entendu comploter là-dessus, quel concert vont donner, en faveur de la Corse, les trompettes de la publicité, j'aurais aujourd'hui laissé rêcher mon encre avec sérénité. L'enchantement de l'île magique est tel, en garde si longtemps l'impression de sa beauté dans le cœur et dans les yeux, surtout quand on les ferme, comme dirait Calvin, qu'on se prend à se dire un peu jaloux et, partant, à ne point aimer qu'on en parle trop, moins par égoïsme, sans doute, que par appréhension qu'elle ne soit livrée à des curiosités indignes d'elle, sinon à mille profanations. Bâme qui voudra l'extravagance de cette impression. Elle sera comprise de ceux qui ont goûté parfois l'intime volupté de certaines jalousies de l'esprit.

Etre transporté, sans avoir été assez prévenu, dans un pays où se déroule sous vos yeux une série continue de surprenants tableaux, y vivre chaque jour de nouvelles heures d'extase et emporter, quand l'heure est venue de s'en arracher, d'ébouissantes hantises, cela ne va pas sans cette appréhension : les « Cooks tours » qui vont s'organiser demain pour offrir un programme nouveau aux agités de la vie, ne vont-ils pas saccager ce pays si plaisant encore dans sa tranquillité, et le profaner par leurs curiosités de commande, comme ils l'auraient fait pour la *Joconde* si son vraisemblable ravisseur, l'étonnant Dujardin-Beaumetz, avait eu l'imprudence de la restituer ? Mais le sort en est jeté : l'intérêt de la Corse commande qu'on la découvre et qu'on l'exploite (oh ! l'affreux mot !). Découvrons-la donc avec tout le respect, mais ne soyons pas les derniers à rendre témoignage en sa faveur.

A tout prendre, la beauté supérieure de l'antique Cyrnos doit se pressentir pour peu qu'on s'y applique. La latitude où elle émerge, sa formation géologique qui la rattache au massif de l'Esterel, la hauteur de ses cimes et leur multiplicité (cinq de ses sommets ont plus de deux mille mètres, groupés sur une largeur de 80 kilomètres à peine), la douceur de son climat, particulière aux îles, sa proximité de la belle Italie, ne conçoit-on pas sans peine qu'il fallait moins d'éléments à la main du créateur pour faire une merveille ?

La Corse est une pure merveille. Peu de pays, je crois, offrent, dans un cadre aussi resserré, autant de variété et de perfection dans des tableaux tour à tour d'une grâce romantique, comme l'incomparable golfe de Porto, tragiques comme le saisissant défilé de Santa Regina, élégants et somptueux comme des coins de forêts qui font rêver de parcs trop bien entretenus, sauvages comme les calanques de Piana aux dimensions gigantesques, colorées comme les rutilants rochers de l'Esterel. Tout y est grand, tout y paraît transposé à une échelle supérieure ; on sent qu'une harmonie d'amplification s'y établit à tous les degrés de la vie ; plus généreuse est la sève qui hausse à des hauteurs inaccoutumées la tête des pins, plus ardente est la flamme qui allume dans le cœur de Colomba l'implacable passion de la vengeance et qui seule pouvait exalter à sa mesure surnaturelle la rêve insensé de l'écolier de Brienne. On sent cela en respirant l'air de ce pays, on y comprend les vertus un peu fières de ses habitants, comme à Naples on comprend la douceur fataliste, l'irrésistible attrait du « dolce far niente ». Grandeur, fierté, force, beauté, rudesse, poésie, tels sont les traits qui caractérisent le pays corse et ses habitants. Et l'on pourrait dire, pour définir en quelques mots l'ensemble des richesses et des beautés de l'île magique, qu'elle est, avec un superbe grossissement de détails, une synthèse de la Provence, de l'Italie, de l'Algérie et de la Grèce.

Tantôt ce sont, comme sur la Côte d'Azur, des rochers aux tons chauds baignant dans des flots trop bleus, érodés étrangement par l'âpre morsure de l'air marin, couronnés de pins capricieux dont la ramure, où se joue si mélodieusement la brise, accentue, par l'opposition de sa propre crudité, l'excessive vivacité de la tonalité générale. Tantôt ce sont des rivages éclatants de blancheur, rehaussés, toujours, d'un bleu trop vif, mais délicieusement adoucis par le verdure cendrée d'oliviers géants, comme en Grèce. Ici ce sont de pittoresques agglomérations étagées le plus souvent sur des éminences isolées, flanquées parfois contre des escarpements protecteurs, et dont la situation témoigne toujours du besoin de se défendre, dans le passé, contre de perpétuelles agressions. Cette condition historique est d'autre part attestée par cette constatation qu'on ne rencontre pas, dans toute la Corse, une seule habitation solitaire.

Les villages corses sont extrêmement pittoresques et rappellent beaucoup ceux d'Italie, tant par la fantaisie de leurs constructions et leur amusant bariolage que par la poésie — si l'on peut ainsi parler — d'un certain effet de l'art que les ressorts insuffisamment avertis prendraient pour du désordre. Mais on qui accentue notablement leur propre cachet, c'est cette végétation déjà tropicale, cactus, aloès, agaves, etc., qui fait penser à l'Algérie et qui ajoute, avec une note particulièrement originale au milieu d'une végétation que l'Algérie ne possède pas, une saisissante impression de force à cette nature déjà si robuste par elle-même. Considérez enfin que la lumière magique de l'Orient, cette lumière plus fluide et plus claire, qui, en même temps qu'elle met en relief la moindre détail des choses, sait harmoniser et adoucir les plus violents contrastes ; considérez que cette lumière épand sur la Corse une parure de splendeur. On peut donc dire en toute vérité que cette île est une synthèse de l'Italie, de l'Algérie, de la Grèce et de la Provence.

Pour ne pas trop déborder ici les limites d'un article de journal, je me bornerai à décrire, en quelques lignes, les principaux aspects d'une excursion classique, une des plus belles que l'on puisse faire en Corse et sans doute ailleurs. Peut-être la nature offre-t-elle quelque part des spectacles plus imposants encore ; il ne me paraît pas imaginable que l'on puisse admirer, sur un parcours d'une cinquantaine de kilomètres seulement, trois tableaux aussi suivants, aussi parfaits dans leur genre, que les forêts de Valdonsella et d'Aïtone, le golfe de Porto et les calanques de Piana. Les gaîtes dénommées défilé d'enchantements la tournée d'Evisa. D'ailleurs, quel cadre pour ces tableaux ! Que de coins, sur la route, dignes d'arrêter longtemps l'œil du peintre ou d'éveiller le rêve du poète. Nous n'aurons malheureusement pas le loisir, aujourd'hui, d'y morander à souhait.

En venant par Corte, la curieuse cité d'aspect féodal, bâtie en vedette sur un en-

65e Feuilleton du Petit Bastiais

EVASION D'EMPEREUR

par le Commandant DRIANT

VIII

L'EVASION SUPRÊME

— Mourir !... Oh ! la voir ! je veux la voir !

— Venez !...

Ils franchirent une porte basse dont Courtant avait la clef et qui donnait dans une galerie reliant l'office à la cuisine ; cette galerie franchie, ils se trouvèrent dans une petite pièce étroite qui précédait la salle à manger ; de là, ils pénétrèrent dans la bibliothèque, où des livres, consultés par l'Empereur quelques jours auparavant, étaient encore épars sur les meubles.

— Je viendrai vous chercher ici, dit le valet de chambre ... Je vais parler à M. Marchand.

Paul Paoli et le petit mousse restèrent seuls : au dehors la pluie redoublait et le tonnerre grondait sans interruption. Une émotion indéfinissable avait pris le fils de Paoli à la gorge dès qu'il avait franchi le seuil. Ainsi c'était ici, dans cet appartement étroit, au papier moisi, au plafond bas et suintant l'humidité, qu'agonisait celui qui avait habité les palais des Tuileries, de Schœnbrunn, de Potsdam et du Kremlin ! Ce génie d'une activité si prodigieuse que le gouvernement de la France ne lui avait pas suffi et qui avait créé autour de lui, pantins dont il tenait les ficelles, tant de rois et de reines, ce génie était venu finir là en prodigieuse chevauchée, étouffé.

Manquant d'air dans la cage où l'exposaient [les rois !

— J'écrirai les grandes choses que nous avons faites ensemble ! avait-il promis à ses braves en les quittant.

Et, en effet, l'Europe le savait, il avait dicté à ses fidèles des pages immortelles, raconté les journées triomphales de l'Empire, expliqué pour la postérité ses plans et ses projets, retracé pour l'histoire les calomnies politiques de ses ennemis, exposé et jugé ses propres fautes. Il avait mis au front de ceux qui l'avaient servi ou trahi l'auréole de la fidélité ou les stigmates de la trahison, et, monté sur le piédestal funèbre que lui avait donné la haine de l'Angleterre, il avait dominé de toute la hauteur de son auguste résignation ces souverains-pygmées, à qui Bérenger faisait dire, au lendemain de Waterloo :

De son habit de bataille,
Epargné par les boulets,
A dix rois de notre taille
Faisons des habits complets.

Mais, Paul Paoli le sentait vivement à cette heure, tragique entre toutes, une influence aussi troublant était bien la fin qui convenait à cette existence unique dans l'histoire des siècles. La religion des peuples, oubliant les blasphèmes du conquérant, allait voir dans cette longue agonie le relèvement d'une dynastie, et dans cette mort sublime l'expiation définitive. Soudain, à travers les minces cloisons, les sanglots se firent entendre plus bruyants, dominant toutes les voix : la porte de la bibliothèque s'ouvrit, et Courtant parut. De grosses larmes coulaient sur ses joues ; il fit un signe : Paul Paoli entra dans la salle à manger, puis pénétra dans le cabinet de travail de l'Empereur... Le petit Ariot suivait, très pâle, marchant sur la pointe des pieds. Ils se trouvaient au milieu du groupe en larmes des serviteurs de Napoléon : dans l'affolement qui régnait, nul ne les remarqua ; au fond, s'ouvrait une porte basse vers laquelle le fils de Paoli se poussa, invinciblement attiré par l'auguste spectacle qui se déroulait au delà.

Et soudain, l'homme vers lequel il avait tendu de toutes les forces de sa jeunesse et de son amour filial, lui apparut. Napoléon venait d'agoniser. Sur le petit lit de campagne aux rideaux verts surmontés de quatre aigles d'argent, le profil césarien de l'Empereur se détachait... immobile à jamais. Le comte de Montholon venait de fermer les yeux de son maître et s'était agenouillé près du lit : toute souffrance avait cessé, et la suprême et sereine touche de la mort avait déjà restitué aux traits leur beauté souveraine. Incliné aux pieds du lit, le Grand Maréchal tenait dans sa main la main droite de l'Empereur. Marchand drapait sur le corps du conquérant le manteau de Marengo.

A genoux, au milieu de la chambre, Mme Bertrand sanglotait, elle avait fait entrer ses enfants pour leur montrer une dernière fois leur bienfaiteur : Napoléon Bertrand, en baisant la main de l'Empereur, venait de s'évanouir, et Pierron, le maître d'hôtel, l'emportait. L'abbé Vignali, allongé dans un fauteuil d'argent sur la cheminée, à droite et à gauche du buste en marbre du roi de Rome, s'était sur l'image de cet enfant, pauvre aiglon tombé de l'aire impériale et dont l'absence avait empoisonné son exil, que s'était porté le dernier regard du mourant : Ses derniers mots avaient été : « France, Armée !... » Comme pour faire contraste à ce repos suprême, l'ouragan faisait maintenant rage au dehors : Longwood tout entier tremblait dans ses fondements ; la foudre s'abattait sur le pic de Diane. Telle était la funèbre et sauvage poésie de cette mort, qu'Hudson Lowe, âme, effrayé, empruntait le langage d'un poète anglais pour en faire le compte rendu à son gouvernement.

« Au milieu des fureurs et des hurlements de la tempête, écrit-il, on eût dit que l'esprit des orages, porté sur les ailes du vent, courait apprendre au monde qu'un être puissant venait de descendre dans les abîmes de la nature et de la mort ! »

Près de Paul Paoli, le petit mousse venait de s'abattre comme l'avait fait le fils du Grand Maréchal : l'émotion avait été au-dessus de ses forces, et son cœur avait défailli à la vue de cet Empereur qu'il voyait pour la première et dernière fois. C'était en vain que l'« Aigle » trouvait au large ; en vain que les vieux grognards anciens soulaient l'horizon, attendant leur Empereur ; en vain que, dans la crique de Sainte, les vaillants de l'« Invisible » attendaient à fleur d'eau le mot de ralliement jeté aux échos de Sainte-Hélène : « Napoléon ! » Ce nom n'appartenait plus qu'à l'histoire. Napoléon le Grand venait de s'évader dans la mort !

A suivre.

PIPPERMINT

Liqueur Mondaine pour dames et messieurs, dans l'eau fraîche, avec soin.

GET frères, inventeurs, 1796.

carpement qui la défendit maintes fois contre la fureur des assauts, la première étape de cette excursion est la Scala Santa Regina.

(La fin prochainement).

Prochainement :

Du Sang dans les Ténèbres

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 4 fév., à 2 heures 1/2

Marche de Faris,	Popy.
Pasoche et Pompon,	Andrieu.
Rascchanale,	Filippucci
Ballet de Faust,	Gounod.
Bras dessus, Bras dessous,	Sloupan.

Le Chef de Musique, LAURUS.

Le Mouvement Administratif

M. Noël Pontana

M. Noël Pontana, qui vient d'être nommé sous-préfet de Sartene, appartient depuis plusieurs années déjà à l'administration préfectorale de la Corse.

Rompu depuis longtemps à toutes les affaires du département, et connaissant très exactement la situation de l'arrondissement de Sartene, M. Pontana était tout désigné pour y remplir les fonctions de sous-préfet.

Sa nomination, au lendemain des élections sénatoriales, est la meilleure réponse adressée par le Gouvernement à ceux qui avaient cru devoir affirmer qu'il ne fallait plus nommer de fonctionnaires Corses en Corse.

Nous sommes persuadé que M. Pontana saura prendre énergiquement la direction de cet arrondissement de Sartene, qui a droit, comme les autres, à l'apaisement politique, condition nécessaire pour permettre la mise en exécution des travaux d'intérêt général qui vont être commencés.

Nous adressons à M. Pontana nos vives félicitations.

Gazette Départementale

CAMPILE. — Par arrêté de M. le Sous-Préfet, en date du 2 février 1912, M. Giovannetti Antoine Joseph, commis de perception, a été nommé gérant intérimaire de la perception de Campile, en remplacement de M. Gindinelli, suspendu de ses fonctions.

CORTE. — Hier la population de Corte rendait les derniers devoirs à l'un de ses enfants les plus populaires et les plus sympathiques, M. Mathieu Nicolai, ancien adjoint au maire, emporté dans sa quarante-neuvième année par une maladie qui a résisté aux ressources des plus habiles praticiens et aux soins si affectueux de sa tendre mère, de son frère, de ses sœurs.

M. Mathieu Nicolai appartenait par sa mère à la vieille famille Arrighi de Casanova ; il continuait les nobles traditions de cette famille et en avait encore accru la popularité par ses manières affables, la franchise de son caractère, ses sentiments philanthropiques.

Tout jeune, il avait été élu au conseil municipal ; ses collègues, pénétrés des sentiments de la population, l'avaient à leur tour élu adjoint. Il avait rempli ces fonctions avec le désintéressement le plus absolu et un zèle infatigable. Mais ses devoirs de famille l'obligèrent à renoncer à la vie politique pour se consacrer à la direction de ses propriétés, malgré les sollicitations pressantes dont il fut l'objet de la part de ses amis.

Aux obsèques, les cordons du poêle étaient tenus par MM. Grimaldi, avocat et maire ; Pierre-Joseph Mignoni, entrepreneur des poudres et juge suppléant ; Xavier Nicolai, avocat et adjoint au maire ; Joseph Corteggiani, avoué et ancien adjoint.

Le deuil était conduit par le frère, M. l'avocat Ange Nicolai, entouré de nombreux parents de la ville et de l'intérieur, de la plupart des membres du Conseil municipal et d'une foule d'amis.

L'inhumation a été faite dans le caveau particulier de la famille.

Nous offrons à Mme veuve Nicolai Arrighi de Casanova, à Mlle Nicolai, à M. l'avocat Nicolai et à leur famille nos condoléances les plus sincèrement émues.

Société
DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE LA CORSE

Conformément à l'article 23 des statuts, les membres de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse sont priés de se réunir en assemblée générale, le mercredi 7 février à 4 heures et demie du soir, à la Mairie de Bastia (Salle des séances du Conseil Municipal).

Cour d'Assises

Liste des Jurés

devant faire le service pendant la session du 1er trimestre 1912, qui s'ouvrira, à Bastia, le 19 février.

JURÉS TITULAIRES

Marcantony H. Jean, percepteur, Olmeto.
Carli J.-P., conseiller d'arrond., Poggiolo.
Dias P.-M., officier d'administration en retraite, Cagnano.
Candeli A., directeur de la pépinière, Portovecchio.
Cesari César, maire, Casalabriva.
Andreani Etienne, cultivateur, Zilia.
Agostini Jérôme, commerçant, Bastia.
Ginseppi Marc Marie, agriculteur, Figari.
Gaudiani Michel, retraité, Zicavo.
Serbani Camille, propriétaire, Murato.
Mughoni F.-J., propriétaire, Pero-Casevecchie.
Raffaelli Jules Paul, retraité, Omessa.
Ronnoci Charles, maire, Feliceto.
Comte Colonna Cesari Paul, propriétaire, Portovecchio.
Azzarberti Raphaël, tapissier, Bastia.
Ciabini Vinc., entrepreneur, Portovecchio.
Straboni C.-P., propriétaire, Linguizetta.
Micheletti A.-F., propriétaire, Olivese.
Feissi P. M., commis-marchand, Ajaccio.
Sozzoni Joseph, notaire, Brando.
Donati Sauveur, retraité, Casamaccioli.
Catani X., adjoint municipal, Cannelle.
Alessandri D.-F., propriétaire, Marignana.
Capiussi Louis, propriétaire, Santa-Reparata (Calvi).
Costa Don Jean, propriétaire, Oletta.
Porotti Antoine-Dominique de feu Jacques, propriétaire, Zevaco.
Frimigacci Démétrius, adjudant en retraite, Cargese.
Waty Mathieu, retraité, Bastia.
Mariani Joseph, pharmacien, Sorbollano.
Crocicchia J. P., propriétaire, Matra.
Crocicchia Pierre, commis des postes en retraite, Casabianca.
Simonpietri Pierre, maire, Cagnano.
Pulicani A. A., suppléant du juge de paix, Castifao.
Giordani P., adjoint municipal, Centuri.
Calsodini J.-V., capitaine en retraite, Tox.
Pulicani Dominique, propriétaire, Corte.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Biancardini Félix, retraité,
Romani A.-L.-S., propriétaire,
Spallarossa Pierre-Joseph, propriétaire,
Tarchi Jean, employé de commerce, tous de Bastia.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 janvier.

Les dégagements ayant cessé, le marché se relève aujourd'hui et presque toute la cote finit en reprise sur la veille. Notre Rente remonte à 95.15. Sauf l'Italien hésitant à 99.35, les Fonds Etrangers se raffermissent. Extérieure 95.30, Turc 91.95, Serbe 88.92, Séries Russes en légère avance. Les Etablissements de Crédit montrent d'excellentes dispositions. Le Crédit Foncier se traite aux environs de 800. Le Crédit Lyonnais est à 1.535, le Comptoir National d'Escompte à 965 et la Société Générale à 822.

Sous 6.130. Peu de variations aux groupes traction et d'électricité. Valeurs russes mieux disposées. Les titres caoutchoucs se relèvent vivement. Rio 1.714.

L'American Téléphone se traite à 723.

En Banque, la tendance s'améliore également principalement sur les diamantifères et les caoutchoucs. Industrielles russes fermes.

Au comptant, seulement, l'action Naphte Liancourt est activement traitée à 449. Tenabo Nining bien tenue à 11.75. L'obligation 5 0/0 Port Argentine a des demandes suivies à 460.

Chemins de Fer calmes.

Prochainement :

Du Sang dans les Ténèbres

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 4 fév., à 3 heures

L'Aviateur, marche,	Pétis.
Brune et Blonde, ouv.,	Lentz.
Intermezzo di	Mascagni.
La Cigale et la Fourmis,	Andran.
La Jambe de bois, fant.,	Spencer.

Le Chef de Musique, Pin. SPOTURNO.

Pour nos Eleveurs

Le Ministre de la Guerre a fixé, comme il suit, à partir de janvier 1912, les prix moyens des chevaux et mulets de race corse que le service de la remonte pourra acheter :

Chevaux de troupe de 4 à 8 ans, 750 francs ;

Mulets de 4 à 8 ans, 800 francs.

Ces chiffres constituent une forte majoration sur ceux fixés jusqu'à ce jour. Comme, d'autre part, ils constituent une moyenne, le service de la remonte aura ainsi toute latitude pour forcer les prix offerts par elle, lorsque les animaux qui lui seront présentés pourront mériter une plus value.

THÉATRE

Madame Nina Cynska

Au moment où paraîtront ces lignes on pourra apprécier Mme Nina Cynska dans la *Tosca* et nous dirons demain comment aura été rendue cette nouvelle interprétation.

Mais dès à présent et sans crainte de nous tromper, nous croyons que l'accueil fait par le public sera extrêmement favorable à Mme Cynska qui déjà dans *Cavalleria Rusticana* a obtenu un succès très mérité.

Nous ne nous attendions pas quand M. Chelaschi se mit à la recherche d'une nouvelle artiste qu'il put trouver un sujet aussi capable de relever sa troupe. Celle-ci, nous l'avons dit maintes fois, pêchait par quelques faiblesses : comprenant d'excellents sujets, elle manquait d'homogénéité par l'insuffisance de quelques artistes.

Aujourd'hui la lacune est presque comblée : nous possédons, en effet, une troupe que nous aurions été heureux d'avoir au début de la saison théâtrale et que nous n'osions plus espérer.

C'est ce qui se disait dans les couloirs à la dernière de *Cavalleria* où Mme Nina Cynska faisait ses débuts.

Servie par une voix facile et empoignante, Mme Cynska fit preuve d'une grande intelligence de la scène, d'un jeu sûr, et de superbe qualité, de comédienne. Elle fut émouvante et par instants tragique. Et les spectateurs surpris par un talent qu'ils n'attendaient pas, et tour à tour émus, sympathiques, puis définitivement conquis et empoignés, firent à Mme Nina Cynska un accueil prolongé et enthousiaste.

Nous félicitons M. Chelaschi de nous avoir doté d'une telle artiste. Son choix heureux entre tous nous dédommagera de bien des déceptions qui nous furent données aux débuts de la troupe et saura procurer au sympathique directeur la reconnaissance de tous les bons amateurs bastiais.

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE SAINT ROCH. — Aujourd'hui dimanche, aura lieu, dans cet oratoire, l'installation de la nouvelle officialité pour l'année 1912-1913, composée de MM. Joseph Cardi, prieur ; Jules-François Carelli, sous-prieur ; Joseph Simoni et Roland Fanelli, assistants.

Annonciation de la Chapelle du Fango : Mme Antoine Fabiani, présore.

Messe à 10 heures, suivie de la bénédiction du T. S. Sacrement, et distribution des cierges bénis.

N. B. — La statue de Saint-Roch sera exposée à la dévotion des fidèles durant la cérémonie.

MM. les Confrères sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Mairie de Bastia

NOTE DE SERVICE

Il est donné avis que, pour recevoir les réclamations électorales, les bureaux de la Mairie resteront ouverts le dimanche, 4 février 1912, aux heures suivantes :

Le matin, de 9 à 10 heures.
L'après-midi, de 3 à 5 heures.
Le soir, de 8 heures et demie à minuit.

La Cour de Cassation a décidé que la loi qui proroge au lendemain les délais expirant un jour férié ne s'applique pas au 4 février.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 3 février

Observations faites par M. QUILICI pharmacien-chimiste à Bastia Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 12 3 à midi + 14 5 ; à 6 heures du soir + 14. Maxima + 15 2 ; Minima + 10 2.

Baromètre : 7 heures du matin, 740 mm. midi, 741 mm., 6 heures du soir, 745 m'm. Vent : Dans la matinée, Sud-Ouest.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quasi nuages.

l'après-midi,

Pluviomètre : 5 °/°.

Mouvement des passagers

Pendant le mois de novembre la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 8 d'Ajaccio et Propriano, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 1.175 de Bastia, 936 d'Ajaccio et Propriano, 72 de Calvi et Ile-Rousse ; total, 2.183.

Il a été transporté : de Bastia, 1.265 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 1.420 ; de Calvi et Ile-Rousse, 170 ; total, 2 852.

Chute accidentelle

Un assez grave accident s'est produit hier soir, vers 6 heures, dans la rue Sampiero, devant l'épicerie Rossi.

Un individu d'une soixantaine d'années, qui passait dans cette rue, alla donner, on ne sait trop comment, contre les panneaux de la vitrine de cette épicerie, puis, sous la violence du choc, lequel produisit un bruit effroyable, le malheureux alla s'abattre la face contre terre sur le trottoir.

La chute fut tellement forte, qu'il resta évanoui dans la rigole, respirant à grand peine, et donnant des signes d'une faiblesse extrême.

M. l'inspecteur de police Caneri, accompagné du brigadier Leoni et de l'agent Poggi J.-Ch., se portèrent immédiatement au secours du malheureux qui fut relevé, et transporté à l'Hôpital Civil, par les soins de l'Assistance publique.

De l'enquête ouverte par la police, il résulte que la victime de cette chute est un nommé Colombini Raphaël, ouvrier cordonnier, habitant Bd Paoli n° 41.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :
M. Mozziconacci, place du Marché.

Cours communal de dessin

Le Maire de la Ville du Bastia donne avis qu'à partir du 1er février, le cours Communal de Dessin et de Modelage est transféré à l'école du Bd de Cardo.

Ce cours, dirigé par M. Pablo Jean-Mathieu, sculpteur, aura lieu, en attendant l'installation complète de l'éclairage, tous les jeudis matin de 9 heures à midi.

Aux Colonies

M. Cesari Dominique, ex-brigadier au 2e hussards, est nommé agent de 3e classe de la police administrative en Indo-Chine.

Tirs des Batteries

Les batteries de Bastia exécuteront les jeudi 8 et 15 février des exercices de tirs réels au champ de tir de circonférence de Teghime. Elles utiliseront la partie de ce champ située au sud de la route nationale de Bastia à Saint-Florent entre l'embranchement de la vieille route borne kilométrique 7 et le Col de Teghime.

Le tir commencera à midi.

HUILE D'OLIVE du propriétaire, 1.30 le litre, 27, 29, rue de l'Opéra.

THÉATRE MUNICIPAL

Aujourd'hui dimanche, deux représentations :

Matinée à 2 heures :

TOSCA

Opéra en 3 actes de Puccini

Ce soir à 8 heures et demie

HERNANI

Opéra en 4 actes de Verdi

VARICES - PHLÉBITE

Les Varices sont des dilatations veineuses, qui occasionnent de la pesanteur, de l'engourdissement et de la douleur. Leur rupture engendre les Ulcères variqueux qui sont difficilement guérissables.

La Phlébite est une redoutable inflammation des veines qui peut se compliquer d'embolie mortelle, et qui dans les cas moins graves amène des gonflements, des douleurs et souvent même l'impotence.

Ces maladies, de même que la varicocèle les hémorroïdes ou varices anales et autres maladies du système veineux, sont prévenues ou guéries par l'Elixir de Virginie Nyrdahl, médicament universellement prescrit par le Corps Médical. On n'a qu'à découper cette annonce (118) et l'adresser à Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative de 148 pages, ainsi qu'un petit échantillon réduit au dixième qui permettra d'apprécier le goût délicieux du produit. Le flacon : 4 fr. 50 francs.

Pour éviter les innombrables imitations de ce produit, exiger la signature de garantie Nyrdahl.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Dimanche 4 février 1912 de 4 h. 1/2 à 6 h. 1/2 dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT

ETAT-CIVIL

Naissances.

Campilli Ulysse-Edouard.

Décès.

Lota Angelina, ménagère, 72 ans, de Bastia.
Rossi Marie-Antonia, ménagère, 76 ans, de Ville di Pietrabugno.

Mairie de Bastia

Avis d'Adjudication

Le Maire de la Ville de Bastia donne avis qu'une adjudication sur soumission cachetée aura lieu le 24 février courant à 10 heures du matin pour les *Travaux de ravalement de la façade des magasins du Théâtre Municipal* s'élevant à la somme de 700 francs.

Les pièces du projet sont déposées au bureau de M. l'Architecte.

SOCIETES A SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres honoraires et participants sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 4 courant, à 4 heures de l'après midi, au Tribunal de Commerce.

Ordre du jour :

Lecture du dernier procès verbal.
Situation financière de la Société (fin d'année).
Admission de nouveaux membres.
Questions diverses.

Le Président, J. AIROLA.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

Paris, 3 février.

Rentes de 3 0/0 anciens	2 fév. — 3 fév.
de 3 0/0 amortis .	95.25 — 95.25
	95.50 — 95.35
	ex-coupon.

Au « Journal Officiel »

Ports

Paris, 3 février.

M. Antonorsi, capitaine au long-cours, est nommé maître de port de 4e classe, à Marseille.

Douanes

Sont nommés préposés des douanes :

A la direction de Chambéry, M. Giorgi, soldat au 22e rég. d'infanterie coloniale ;

A la direction de Valenciennes, M. Biaggini, brigadier au 3e chasseurs.

M. Batteuil, ancien brigadier de chasseurs, demeurant à Bastia.

Nouveaux incidents franco-italien

Paris, 3 février.

Plusieurs journaux annoncent que de nouveaux incidents auraient éclaté entre la France et l'Italie.

Le premier de ces incidents serait relatif à l'arrestation arbitraire d'un dentiste français, de passage à Milan, sous l'éternel prétexte de la contrebande guerre.

Le second se serait produit sur les bords de la Mer Rouge, où des torpilleurs italiens auraient bombardé, après évacuation, des établissements français situés au port d'Hodeidah sur la ligne de chemin de fer qui conduit de Hodeidah à Sanaa.

Conseil des Ministres

Paris, 3 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Réforme Electorale

Le Conseil décide que le gouvernement donnera lundi, à la Commission du Suffrage universel, son sentiment sur l'amendement Jaurès, relatif à la réforme électorale.

Les spéculations à la Bourse du Commerce

M. Fernand David, ministre du Commerce, entretient ses collègues des spéculations qui sont effectuées chaque jour à la Bourse du Commerce, et qui faussent le cours des blés et des alcools.

M. Fernand David annonce qu'il se propose de prendre des mesures de répression énergiques contre ces abus.

Les récompenses honorifiques

M. Geist'han, ministre de l'Instruction publique, fait approuver par le Conseil, une décision en vertu de laquelle les distinctions honorifiques ne seront accordées aux fonctionnaires que sur les propositions transmises par les départements dont les fonctionnaires dépendent.

Les bataillons d'Afrique

Le Conseil approuve le projet de M. Millerand, ministre de la Guerre, relatif à la réorganisation des bataillons d'Afrique.

La question scolaire

Les Ministres décident de se réunir lundi soir, en Conseil, pour examiner la question scolaire.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

EN ANGLETERRE

Le naufrage du sous-marin

Londres, 3 février.

Le sous marin anglais qui a coulé, hier, en vue de Portsmouth, à la suite d'une collision, n'a pu encore être renfloué.

Le sauvetage sera très difficile, car les moyens plissants font totalement défaut.

Le nombre des victimes s'élève à 13, officiers et matelots compris.

Le commandant, qui était permissionnaire, dort à cette heureuse circonstance d'avoir échappé à la mort.

Les condoléances de la France

M. Fallières vient d'adresser à S. M. Georges V, roi d'Angleterre, un télégramme dans lequel il associe la France au deuil qui frappe la Marine anglaise.

A son tour, M. Delcassé a télégraphié au ministre de la Marine d'Angleterre, la large part que la Marine française a prise à la perte du sous-marin anglais coulé à Portsmouth.

EN AUTRICHE

La santé du comte d'Ærenthal

Vienne, 3 février.

Un télégramme de Vienne annonce que l'état de santé du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, qui s'était légèrement amélioré, est redevenu de nouveau inquiétant.

Le Comte d'Ærenthal est retombé dans le coma.

La faiblesse du cœur augmente à chaque instant.

LA GRÈVE DES CHAUFFEURS

Les désordres continuent

Paris, 3 février.

La réouverture des garages de la Compagnie des Taxi Automobiles à Levallois-Perret, continue à provoquer de nombreux et graves incidents entre grévistes et conducteurs, ainsi qu'entre grévistes et agents de la force publique.

Les chauffeurs grévistes ne désarment pas, malgré le service d'ordre qui barre toutes les rues aboutissant à la place Collange.

Des clameurs retentissent lorsqu'une voiture sort du garage, et les manifestants se ruent sur les cordons de troupes, pour mettre le feu au taxi-autos, et lyncher les conducteurs traîtres.

Malgré tout, la Compagnie est décidée à embaucher de nouveaux mécaniciens, et à lutter pied à pied contre les grévistes.

MARSEILLE

Exécution Capitale du satyre Rosa

Marseille, 3 février.

Le satyre Joseph Rosa, condamné à mort le 11 novembre dernier, par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, pour assassinat et tentative de viol commis sur une enfant de 11 ans, à la Cotat, a été décapité ce matin, au lever du jour.

L'exécution a eu lieu sur la place de la prison Chave, où était écroué le condamné.

La veillée funèbre

Malgré les nombreuses précautions prises pour déjouer la curiosité des habitants, on avait appris que l'exécution aurait eu lieu aujourd'hui.

Des localités environnantes, de nombreux curieux s'étaient donnés rendez-vous aux abords de la place Chave. Tous les restaurants et toutes les buvettes environnantes sont bondés de voyageurs et dès quatre heures du matin, les fenêtres et les balcons se garnissent de curieux.

Sur les toits des maisons, on voit des grappes humaines et aux arbres qui surplombent la place, des hommes et des enfants sont accrochés.

On se montre sur une branche d'arbre un individu aux allures particulières. C'est le père de la victime de Rosa, qui est venu assister à l'exécution du bourreau de sa fillette.

L'arrivée des troupes

Dès trois heures et demie, un service d'ordre des plus importante commence à s'organiser.

Des barrages sont établis dans es rues qui aboutissent au pavillon d'entrée de la prison et de nombreux inspecteurs de la sûreté sont chargés de la surveillance de la foule qui grandit à chaque instant.

Le montage de la guillotine

A l'intérieur des barrages, seuls pénètrent les journalistes, non sans avoir exhibé le coupe file spécial blanc, barré de violet.

Dans l'enceinte, les deux fourgons de M. Deibler ne tardent pas à arriver.

De l'un d'eux, les aides, sous la surveillance du bourreau, sortent, une à une les pièces de la guillotine. Le sol a été sablé et nivelé quelques minutes auparavant.

Le montage de la sinistre machine s'effectue sans difficultés et la guillotine est prête à 4 heures.

Le Réveil

A 5 heures, M. Brousse, procureur de la République, accompagné de M. de Possel, juge d'instruction et de M. Porteu, greffier en chef, pénètrent dans la cellule de Rosa, avec l'aumônier et l'avocat du condamné.

M. Brousse, d'une voix légèrement émue, car c'est la première fois qu'une mission aussi pénible lui est confiée, annonce à Rosa que son pourvoi a été rejeté et que sa dernière heure est venue.

Le condamné fixe des yeux hagards sur les personnes qui l'entourent, et balbutie quelques mots inintelligibles.

La suprême toilette

Le gardien-chef de la prison livre Rosa au bourreau pour la suprême toilette.

Deibler échancre largement la chemise du condamné, qui, toujours hébété, se laisse faire sans se rendre compte de ce qui se passe autour de lui.

Justice est faite

A 6 heures, Rosa paraît à la porte de la prison, le teint livide, les yeux hagards, au bras de l'aumônier et soutenu par les aides du bourreau.

Il se traîne à grand'peine jusqu'à la guillotine.

Brusquement, les aides le poussent sur la planchette. Le déclic joue. Justice est faite !

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

L'EMPRUNT TUNISIEN

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ratification de l'emprunt tunisien.

Cette discussion occupe toute la séance.

Après un long et remarquable réquisitoire de M. Piou, député de la Lozère, ce projet est mis aux voix et adopté par 465 voix contre 4.

Séance lundi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'élection des Bouches-du-Rhône

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Bérard, présenté au nom du 4e bureau et tendant :

1° à valider les opérations électorales des Bouches-du-Rhône, en ce qui concerne MM. Peyral, Flaissières et Pelletan ;

2° à déclarer nul le 3e tour de scrutin ;

3° à proclamer M. Mascle élu au 2e tour de scrutin.

Après un vif débat, le Sénat adopte les conclusions de ce rapport et proclame élu M. Mascle au lieu de M. Pujos.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1912.

Les sénateurs, très bien disposés, abrègent beaucoup de besogne en quelques heures.

Ils votent le budget à tour de bras, en restreignant le plus possible la discussion, pour hâter le vote définitif.

Seuls, quelques sénateurs de la Droite présentent des observations, et leurs collègues de la Gauche, fidèles à leur réputation d'hommes libéraux, leur laissent toute latitude dans leur critique.

Travaux Publics

Le Sénat continue la discussion du budget du ministère des Travaux publics, dont tous les chapitres sont mis aux voix et adoptés en un tour de main.

Guerre

Le Sénat aborde ensuite la discussion du budget du Ministère de la Guerre.

La discussion générale est ouverte.

M. de Kerdrel se plaint de la mesure arbitraire qui frappe certains généraux, en les mettant à la retraite 6 mois avant qu'ils aient atteint la limite d'âge.

M. Gaudin de Vilaine critique le projet d'augmentation des régiments d'infanterie, augmentation qui aurait pour résultat de n'avoir que des unités squelettes.

L'orateur termine son discours en disant que les tableaux d'avancement sont établis avec une partialité marquée.

Le Ministre de la Guerre monte à la tribune.

M. Millerand justifie la mise à la retraite anticipée des généraux fatigués, car cette mesure aura pour résultat de hâter le vote de la loi des cadres.

Le ministre de la Guerre termine son remarquable discours en déclarant qu'il travaillera sans relâche à faire de notre armée, une armée forte et disciplinée.

La discussion générale étant close, les 25 premiers chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés.

LE CABINET de Madame MASSEL

DENTISTE

est transféré 7, Boulevard du Palais, *BASTIA*, au-dessus des Magasins Thiers.

Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.

Plombage Or, Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.

Le Cabinet est ouvert à AJACCIO, tous les jours, 10, Cours Napoléon.

A *BASTIA*, du 1er au 10 de chaque mois.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR revert des CHEVEUX



C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber. Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa *BEAUTÉ PRIMITIVE*

Dans les Salons, et Paris, Impl. 13, rue Etienne-Marcel, Paris.

Commune de Novella

Chemin vicinal ordinaire n° 7 de Novella à la route nationale n° 199.

Acquisition de terrains pour cause d'utilité publique

Par acte du 20 octobre 1911, enregistré à Calvi, le 18 novembre 1911, la commune de Novella, représentée par M. le docteur Orabona, maire, en suite d'une déclaration d'utilité publique et pour servir à la construction du chemin vicinal ordinaire n° 7, de Novella à la route nationale n° 199, a acquis :

De M. Massiani Jean-Louis, Mlle Massiani Barbe-Marie et Mme Massiani Rose, épouse Luiggi François, tous majeurs, demeurant à Novella, la parcelle de terrain ci-après désignée, savoir :

Quarante-deux ares trente-deux centiares, parcelles n°s 230 à 233, lieu dit « Farstoja, » section C,

Le tout moyennant la somme de mille cent quarante-deux francs soixante-quatre centimes.

La présente publication est faite en conformité des art. 15 à 19 de la loi du 3 mai 1841.

A Novella, le 31 janvier 1912.

Le Maire,
Dr ORABONA.

Assistance judiciaire

Etude de Me LUCIANI
Avoué près le Tribunal Civil de Calvi

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de *première instance de Calvi*, le 21 juin 1910, enregistré et signifié,

Au profit de M. Trojani Sixte, cantonnier des ponts et chaussées, demeurant à Novella, assisté judiciairement du 27 avril 1909,

Contre la dame Massiani Marie Jeanne, épouse Trojani, domiciliée à Novella,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Trojani à la requête et au profit du mari.

Pour extrait,
Signé : T. LUCIANI.

Visé pour timbre et enregistré à Calvi, le premier (6 février 1912, f° 45, C°. 12. Débet : 2 fr. 48 cent.
Signé : R. FERRY.

Pour copie conforme,
T. LUCIANI.

Demandez les
CHARETTES ÉLÉGANTES MATTEI
à 0.60 le paquet.

LE
THERMOGÈNE
est un remède facile, propre, élégant; bien appliqué sur la peau, il guérit en une nuit Toux, Rhumatismes, Maux de gorge, Maux de reins, Points de côté, Torticolis. — Prix : 1.50
Se méfier des contrefaçons.

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves !
LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE
Il y a environ de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inutile.
Ce sont les femmes atteintes de métrite
Celles-ci ont commencé par souffrir du moment des règles qui étaient insuffisantes, ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été opérées une ou plusieurs fois. Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Intestines, aux Reins noirs. Elles ont ressenti des Lancements continuels dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui voulait la faire descendre et pendre. Pour guérir la MÉTRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire chaque jour deux piqûres avec l'Hygiénitine des Dames (1.25 le bidon). Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE à des intervalles réguliers, et elle vous éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les mauvaises suites de couches, les Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, les Accidents de l'âge d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Essoufflements, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. 3 fr. 50 le flacon, 6 fr. 40 fr. les 2 flacons franco contre mandat poste 10 fr. 50 adressé l'Dr Roy, BLOUNTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements gratis et francs)

RELIGIEUSE Dame seule p' garder enfants sachant un lit. Ecrire : Maison Burel, N° 318, Nantes.

Vin du CAP CORSE
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
Exiger sur chaque bouteille la Signature et le Cachet de L. N. MATTEI
Se méfier des Contrefaçons

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 36 — LUNDI 5 FÉVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Décès, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Prochainement :

Du Sang dans les Ténèbres

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 35 m. — Coucher, 4 h. 27 m.
Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Agathe.
Fête de Demain : Saint Jean-Chrysostome.

4 FÉVRIER

RÉFORME ÉLECTORALE POSSIBLE

La Chambre, l'autre jour, en repoussant l'apparentement à une énorme majorité, a rendu le vote de la réforme électorale telle que l'a conçue la Commission, bien difficile pour beaucoup de républicains. C'était, en effet, l'un des principes auquel la Commission des Seize avait donné son adhésion et qui constituait une sorte de transaction entre les partisans et les adversaires de la proportionnelle. L'apparentement a été repoussé par la grande majorité des premiers et par ceux qui, défenseurs acharnés du scrutin uninominal, ne veulent aucune réforme. Ceux-ci en votant comme ils l'ont fait étaient logiques avec eux-mêmes.

Quant aux autres, il apparaît nettement qu'ils tiennent moins à la proportionnelle qu'à un mode de scrutin qui pourrait, dans un pays foncièrement républicain, donner la *majorité aux adversaires de la République*. S'ils s'imaginent ainsi gagner à gauche des sympathies à la réforme, ils se leurrent étrangement. Mais leur naïveté n'est pas aussi *grande qu'on le pourrait croire et il* se pourrait qu'en votant comme ils l'ont fait, ils n'aient pas eu d'autre désir que de faire échouer le projet.

Quelle merveilleuse situation, en effet, sera la leur en 1914 ! Ils se seront, conformément à leurs engagements, prononcés pour la proportionnelle et ils conserveront le scrutin d'arrondissement avec lequel ils ont triomphé une fois déjà, et qui, ils l'espèrent bien, assurera, grâce à de nouvelles coalitions, leur réélection dans deux ans.

Comme il leur sera facile alors, à eux, réactionnaires, de s'entendre avec les unifiés, pour mener la bataille contre les radicaux qui, aux yeux du pays et grâce à une campa*gne savamment menée, seront seuls* responsables de l'échec de la réforme électorale !

Le calcul n'est pas mauvais. Reste à savoir si les radicaux se prêteront de gaieté de cœur à la combinaison qui déjà se prépare contre eux ? Ils la peuvent aisément déjouer. Mais pour cela il leur faut s'entendre et faire preuve d'union, ce qu'ils n'ont pas toujours su faire dans ces dernières années. Le scrutin d'arrondissement, quels que soient les services qu'il a rendus à des heures difficiles, semble irrémédiablement condamné. Vouloir le défendre, c'est se résoudre à mourir avec lui. Le parti radical voudrait il, pour sauver quelques situations personnelles, consen*tir à se suicider, ou chercherait-il*, au contraire, en revenant à ce qui fut toujours son véritable principe, à acquérir une force nouvelle ? Telle est la question qui se pose. La réponse, semble-t-il, ne saurait être douteuse. Qu'il prenne donc hardiment l'initiative d'une réforme, mais d'une réforme inspirée par ses traditions et non copiée sur le régime établi dans un pays voisin par les partis de réaction et à leur seul profit. Les républicains sont pour la plupart partisans du système majoritaire. Or, deux modes de scrutin seulement se peuvent concevoir avec ce système : le scrutin uninominal et le scrutin de liste.

Le pays, à tort ou à raison, s'est *prononcé contre le premier. Nous* n'avons, dans ces conditions, qu'à revenir au second, défendu autrefois par des hommes comme Gambetta, Ferry et Clemenceau. Mais devra-t-on adopter le scrutin de liste pur et simple, tel qu'il a fonctionné en France de 1871 à 1875 et plus tard de 1885 à 1889 ? Le grand et seul reproche que l'on puisse adresser au système majoritaire, c'est que, dans beaucoup de cas, au second tour de scrutin, l'élu ne représente pas la majorité des électeurs. Il lui suffit, en effet, d'obtenir non la majorité absolue, mais la majorité relative, de telle sorte que souvent l'ensemble des voix qui se sont comptées sur les candidats les moins favorisés dépasse de beaucoup le nombre des suffrages obtenus par celui qui l'emporte. Il faut reconnaître que l'argument est sérieux. Aussi, dans certains pays, a-t-on admis que seuls pourraient rester en ligne au second tour les deux candidats qui arriveraient en tête au premier. Mais ce système, outre qu'il permet de se livrer à des marchandages, en vue d'obtenir un vote de coalition, n'est pratique qu'avec le vote uninominal. Pourquoi alors ne pas chercher à combiner les deux systèmes : majoritaires et proportionnalistes, en prenant à chacun ce qu'ils ont de bon et de juste, en écartant ce qu'ils ont de mauvais ou d'inique ? Il n'est pas juste qu'un candidat qui aura obtenu *la moitié plus un des votants ne soit* pas élu quand un autre le sera avec un chiffre de voix inférieur d'un tiers ou de la moitié. Il semble donc qu'il faudrait en proclamant le rétablissement du scrutin de liste, décider que tous les candidats qui, dans une même circonscription, auraient obtenu la majorité absolue, soient élus.

Ainsi le veut le bon sens et la justice. Mais pour les autres sièges ou dans les circonscriptions dans lesquelles aucun résultat ne serait *acquis, rien n'empêcherait de sup*primer le second tour et d'appliquer les règles de la proportionnelle. Puisque les électeurs n'auraient donné la majorité absolue à aucun des candidats restant à élire, ils auraient par là-même indiqué leur désir de voir partager les différents partis au prorata de leurs forces respectives.

Le projet est simple, il sera facilement compris de la masse des électeurs. Il a cet avantage de ne pas tout bouleverser. Il emprunte à chacun des systèmes en présence ce qui en fait la caractéristique, il doit donner satisfaction à la fois aux partisans du principe majoritaire et à ceux de la proportionnelle. Peut-être est ce la solution à laquelle tout le monde pourrait se rallier ?

Que les républicains s'entendent et que d'un commun accord ils prennent l'initiative de déposer la propo*sition. La réforme pourrait ainsi se* faire par eux. S'ils ne le font pas, il est à craindre qu'elle se fasse sans eux et contre eux. A moins qu'on n'aboutisse à rien, ce qui peut-être pourrait être pire pour eux.

ALFRED MASSÉ,
Député de la Nièvre,
Ancien Ministre.

QUELQUES JOURS DE BALADE EN CORSE

(SUITE ET FIN)

En venant par Corte, la curieuse cité d'aspect féodal, bâtie en volute sur un encorpement qui la défendit maintes fois contre la fureur des assauts, la première étape de cette excursion est la Scala Santa Regina. Tout pays qui va respecte à son chaos, ses gorges, ses ponts du Diable. Ce ne sont que de jouets d'enfants à côté de ceci. On entre presque sans transition dans un gouffre au fond duquel coule le Golo, un des puissants de la Corse que les exigences de la géographie qualifient de fleuves comme quelques autres Massacards. La route, taillée péniblement dans un granit très dur, se déroule en circonvolutions de labyrinthe et s'élève rapidement entre des rochers écor mes, menaçants, mais qui offrent une superbe ordonnance de lignes et non point un désordre chaotique. Les à-pics gigantesques parois de ces gorges sont assez écartés pour que la lumière y descende et vienne ajouter à la grandeur propre des aspérités et à la multiplicité des plans, le jeu puissant de ses oppositions. Mais encore ces effets là ne sont-ils pas violents, grâce à la couleur de rouille de tout le massif. Pendant huit à dix mètres on est en quelque sorte haletant devant la grandeur tragique de ce tableau : décor sublime pour une œuvre qui serait plus haute que le Crépuscule des Dieux et où l'on pense bien que la poésie Corse n'a pas manqué de mêler de diaboliques légendes.,

Et quel épanouissement quand, à la sortie de cet abîme on entre dans la verdoyante région de Calacuccia d'où la vue, reposée d'abord sur la large plaine du premier plan, s'arrête au loin sur le cadre grandiose des monts les plus élevés de la Corse !

La surprise de l'étape suivante est le mystère des forêts de Valdoniello et d'Aitone qui sépare le col de Vergio. Elles comptent toutes deux parmi les plus belles du pays. Le pin Laricio que l'on prendra à première vue pour une variété de sapin et qui atteint couramment des hauteurs de 40 à 50 mètres en forme le fond, avec de fort beaux hêtres. Une différence distingue ces deux *forêts ; on l'aperçoit sans peine en les traversant.* La forêt d'Aitone qui a 1.700 hectares, la tiers à peine de sa superficie de sa voisine, est beaucoup plus sauvage qu'elle. Resserrée entre des montagnes élevées, dévalant du col de Vergio sur la rapide descente qui conduit à Evisa, elle paraît avoir été profondément ravagée par de fréquents cyclones ; de vieux troncs en témoignent, arrêtés en désordre dans ses éboulis qui remontent à tous les âges, ou suspendus comme par miracle sur l'escarpement des abîmes. Elle a d'ailleurs un saisissant caractère de vétusté : les arbres y ont l'aspect imposant et sinistre de vieillards qui seraient trop vieux.

Et voici que le décor change de nouveau. Du village d'Evisa la vue embrasse un panorama merveilleux : la forêt d'Aitone, la chaîne des montagnes de Niolo, qui maintenant deviennent roses, puis, au fond, le golfe de Porto. On ne donne encore celui-ci que de très haut et on ne saisit point de lui l'élégance unique de sa rive. Il faut descendre assez longtemps encore, par une route aux contours fantasques, à travers d'admirables châtaigniers, avant de découvrir, au tournant du chemin, ce golfe qui, dans la splendeur de cette lumière, paraît revêtu de toutes les grâces de la nature e

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie. Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettant aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de *Première Communion* : Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc.. etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Coffret
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Largentière du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque
Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI à 0.60 le paquet.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0.40 LE LITRE
Vinaigre à 0.80
CHEVEUX

67 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

EVASION D'EMPEREUR

par le Commandant DRIANT

VIII

EPILOGUE

Dans la nuit qui suivit la mort de l'Empereur, on entendit une voix d'enfant jeter du haut des rochers qui dominaient la « crique de Saint » le cri de ralliement : « Napoléon ! » Nul ne lui répondit : la côte était solitaire : Hudson Lowe, certain que son prisonnier ne pouvait plus s'évader, avait déjà fait relever postes, veilleurs, patrouilles et sentinelles. Le petit Ariot — car c'était lui — répéta ce nom, et sa voix tremblait un peu plus fort chaque fois, car il pensait au Napoléon qu'il venait de voir raide et glacé sur son lit de mort. L'orage s'était apaisé au large, les vagues étaient encore houleuse, mais dans la crique le calme était revenu, et un rayon de lune, filtrant à travers les nuages, se réfléchissait sur l'endroit où « l'invisible » avait abordé le rocher : rien n'y apparaissait au dessus de l'eau.

Retrouvant non sans peine le sentier qu'il avait gravi la veille, l'enfant descendit jusqu'à la brèche où s'était effectué le débarquement : et là, les yeux fixés sur la surface miroitante, il attendit de longues heures qu'émergeât le dôme du sous-marin. Le jour vint : il attendit encore, cherchant, à défaut de la tourelle, le fil rieur au centre duquel débouchait le tube-aspirateur d'air de l'« invisible » ; car il était là, le sous-marin, caché sous la nappe liquide ; il n'en pouvait douter. Rien ne se montra. Puis, Paul Paoli lui même vint rejoindre l'enfant, inquiet de ne pas le voir revenir. Certain que toute surveillance anglaise avait pris fin, il l'avait chargé de prévenir l'ensaigne Doret de son intention de rester trois jours dans l'île pour assister aux obsèques de Napoléon : il savait que le sous-marin, en sûreté dans cette crique, pouvait attendre sans danger ce laps de temps, que les provisions ne lui manquaient pas, qu'il ne courait aucun risque. Il avait en même temps prié d'y faire rembarquer le petit Ariot le jour même, pour éviter à l'enfant l'émotion que ne manquerait pas de provoquer dans cette nature vibrante et impressionnable l'apparition du cercueil de l'Empereur. Mais il lui avait recommandé de remonter à Longwood quand il aurait annoncé la fatale nouvelle aux deux pauvres de l'« invisible ». Et, l'enfant ne remontant pas, il s'était inquiété et l'avait rejoint.

Qui les eût entendus alors jeter aux échos ce nom proscrit de Sainte-Hélène, les eût pris pour deux insensés, car, pendant le reste de la journée et la nuit qui suivit, ils ne cessèrent de parcourir les environs de la crique, escaladant les rochers, répétant leur funèbre appel. Ce fut un soldat anglais, revenu au poste de la falaise pour y prendre un objet oublié, qui leur fit entrevoir la lugubre vérité. La foudre, après être tombée sur le pic de Diane, le 3 mai, à six heures du soir, s'était encore abattue sur trois autres points de l'île quelques instants après, et les soldats anglais de garde l'avaient vue tomber distinctement au pied de la falaise, en un éclair aveuglant.

Assurément, le canot métallique de la tourelle ouvert au-dessus de l'eau, constituant le seul bon conducteur d'électricité qui existât dans ces parages, avait attiré la flèche ; foudroyé au sein de la masse liquide électrisée, le malheureux sous-marin s'était abîmé sans rémission d'aucune sorte : l'eau l'avait envahi aussitôt, et à cette heure il reposait par dizaine ou quinze mètres de fond, épave éternelle ! La fatalité s'acharnait sur tout ce qui, de près ou de loin, avait touché l'Empereur, et deux braves, le jeune enseigne du « Volcanic » et le vieil « officier de flottille » du camp de Boulogne, avaient ajouté leurs noms au martyrologe douloureux des héros de l'Empire. Ce fut dans un état de désespoir indescriptible que Paul Paoli et le petit mousse remontèrent à Longwood, où Courant leur avait ménagé deux lits ; ils assistèrent comme dans un rêve aux préparatifs des obsèques impériales, au défilé sans fin, dans sa chambre, des habitants de l'île, des officiers et des soldats ; à la mise en bière du corps de l'Empereur, revêtu de l'uniforme des chasseurs de la garde.

Nous ne pût quitter son lit à l'heure de cette funèbre cérémonie, pour voir une dernière fois son maître et pour tenir la promesse faite au vieil Holbein. Au moment où le comte de Montholon déposait aux pieds du corps, avec le « petit chapeau », des aigles, un ouvert et une assiette aux armes impériales, des pièces de monnaie frappées pendant son règne à l'effigie de Napoléon et le vase d'argent renfermant son cœur, le fidèle serviteur glissa sous ce dernier l'humble médaillon contenant les cheveux blonds de celle qui avait précédé de quelques heures l'illustre mort dans l'éternité. Ainsi s'ajoutait, à tant d'autres qui avaient marqué les étapes de cette carrière incomparable, un contraste saisissant.

Napoléon avait atteint l'apogée de la gloire humaine, et avait sondé les abîmes de la détresse et de l'abandon. Il avait connu l'ingratitude des grands, et éprouvé l'amour désintéressé des humbles ; il avait distribué des royaumes, et il n'obtenait pas pour lui-même le tombeau en terre française qu'il avait demandé à sa dernière heure ; enfin, dernier contraste, parmi les reliques qui accompagnaient dans la mort ce conquérant déchu, voisinait, à côté de Napoléon d'or à l'altière effigie, les cheveux blonds d'une pauvre fille dont l'ardente affection avait, à son tour, embaumé son exil. Paul Paoli suivit comme un automate le cortège funèbre lorsqu'il se déroula sur les pentes de Longwood, entre la haie des soldats anglais, salué par les canons des vaisseaux et des forts, au milieu de l'émotion la plus vraie, car elle réunissait dans les mêmes regrets amis et ennemis. Seul Hudson Lowe fut implacable jusqu'à la fin ; il ne permit pas, quand la lourde pierre du tombeau fut scellée sur ce mort auguste, qu'on y inscrivit le nom sous lequel la monde entier l'avait connu, et Lamartine put le rappeler au monde dans les vers immortels :

Sur un écueil battu par les vagues plaintes
Le pantonnier au loin voit blanchir sur la rive
Un tombeau...
Ici Gît... Point de nom ! Demandez à la [terre ..

PIPPERMINT
Liqueur Mondaine pour dames et autres, dans l'eau fraîche, avec soda.
GUY frères, inventeurs, 1906.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

qui est, au dire du Vanneau, un des plus beaux du monde. Entre la masse sombre du cap des Seigneurs et les rouges fusées du cap Sarrino, le rivage se dessine avec une souplesse infinie, coupé, vers le milieu de sa courbe, par un grâcieux monticule que couronne un vieux et mystérieux château. Un ruisseau se perd là comme à regret, après avoir passé dans la plaine, au pied des arbousiers, en de nonchalants détours. L'ensemble du paysage est vraiment inoubliable pour l'harmonie de ses lignes, pour la délicatesse et la variété de ses jolies couleurs.

La route monte ensuite par de nombreux lacets au milieu de forêts épais d'arbousiers, de chênes verts et de lentisques qui fument, avec le myrte et le ciste aux parfums capiteux et la bruyère géante, le classique maquis. Mais on dirait que ce rideau ne s'est formé que pour ménager la surprise du grandiose panorama des Calanques. L'atière forêt s'est redressée et s'est à travers son mystère, au brusque tournant du chemin que l'on découvre le prestigieux tableau. La paroi géante écrase la route qui domine cependant la mer de près de quatre cents mètres. Rouge comme les rochers du Trayas, elle se ferme en demi-cercle, sans autre issue apparente que le gouffre bleu qui se perd à l'infini dans la limpidité de l'azur. On sort de la première calanque comme par une porte dérobée, pour s'enfermer dans un nouveau cirque qui, avec autant de grandeur, varie davantage encore la fantaisie de ses éboulements. On sait le petit jeu auquel se livrent les enfants à propos de la forme bizarre de certains rochers fantastiques. Ils y voient des têtes de chiens, des dames à l'ombrelle, des moines en prières..., ici la matière ne manque pas pour cet exercice qui est sans doute l'origine du monstrueux cubisme, cet exaspérant défi à la dignité de l'art. Je crois bien que maints guides ingénieux s'y sont livrés sans vergogne. Et vous verrez que lorsque les impresarii du tourisme auront passé par là, on numérotera les rochers pour permettre au voyageur studieux de connaître, en se référant au livret subventionné, ce qu'ils ont mandat de caricaturer. Et nous verrons bien d'autres profanations ! Jusqu'ici les bissimitoine elles-même est respecté la troublante grandeur de ce beau paysage. Profitez-en, sans retard, touristes mes frères, qui aimez vraiment la nature.

L'Ile-Rousse est à six heures de Nice. *La Corte*, un des plus jolis et des plus confortables bateaux de notre flotte marseillaise, vous y conduira comme un rêve, sous la conduite d'officiers d'une affabilité exquise et qui ont le don de vous faire prendre la Méditerranée pour un lac sans périls....

COELIO.

(Soleil du Midi).

Le Mouvement Judiciaire

Le Président Ph. Leca

Depuis longtemps prévue, la nomination de M. Philippe Leca, comme président du Tribunal civil de Bastia, n'a surpris aucun de ceux qui savent en quelle haute estime est tenu dans les milieux judiciaires celui qui pendant quatre ans vient de diriger le Tribunal de Sartene.

Magistrat de carrière, M. Leca a débuté comme juge suppléant à Embrun le 21 avril 1894 ; trois ans après, il était nommé juge d'instruction, et le 10 avril 1902 il était appelé à la présidence de ce même Tribunal d'Embrun où il avait débuté. Il remplit pendant cinq ans ces délicates fonctions, emportant à son départ les regrets et l'estime de tous ceux qui s'étaient trouvé en rapport avec lui.

Président du Tribunal de Sartene depuis le 25 octobre 1907, il vient, au cours des années qu'il a passées à la tête de ce Tribunal, d'y faire preuve des meilleures qualités que l'on peut souhaiter chez un magistrat.

A un esprit très clairvoyant et très sûr, il joint une grande facilité de travail et une expérience approfondie des affaires judiciaires.

Ce sont là autant de qualités qui lui permettront de diriger les travaux de notre Tribunal, à l'entière satisfaction des justiciables de l'arrondissement.

Nous prions M. le Président Leca de vouloir bien agréer l'expression de nos bien sincères félicitations.

Le Président Nivaggioli

La nomination de notre excellent ami, qui fut pendant plusieurs années l'un des meilleurs avocats du Barreau de Bastia, a été très favorablement accueillie par les nombreux amis qu'il compte dans notre ville.

On garde au Palais le meilleur souvenir de Me Nivaggioli qui, par ses brillantes plaidoiries aux Assises, avait su se créer, en très peu de temps, une nombreuse clientèle.

Après avoir successivement rempli les fonctions de juge suppléant à Bastia et de juge d'instruction à Corte, M. Nivaggioli, après cinq ans passés dans ce dernier ressort, vient d'être appelé à présider le Tribunal de Sartene.

Cet avancement justifié vient récompenser les mérites de ce distingué magistrat qui, nous n'en doutons pas, ne tardera pas à franchir rapidement les divers échelons de la carrière judiciaire.

Nous lui adressons nos félicitations très sincères.

M. Leriora

Ce jeune et sympathique magistrat vient de remplir pendant quatre ans les fonctions de juge suppléant rétribué à Sartene.

Sa nomination comme juge à Corte constitue un avancement mérité qui lui permettra de faire apprécier, dans le nouveau ressort où il est appelé à siéger, les belles qualités d'intelligence et de travail dont il vient de faire preuve au Tribunal de Sartene.

Nous le prions d'agréer nos meilleures félicitations.

Prochainement .

Du Sang
dans les
Ténèbres

TOUJOURS
la Compagnie Fraissinet

La nourriture à bord des paquebots de la Balagne

M. Pierre Capitali, l'actif président du Syndicat d'Initiative de Calvi, a reçu de M. Chaumet, Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, la lettre suivante :

Paris, le 28 janvier 1912.

Monsieur le Président,

En me référant à ma lettre du 6 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la Compagnie Fraissinet a été autorisée à faire servir à la traversée d'aller, le repas du matin au lieu de celui du soir, aux passagers qui s'embarqueront sur les paquebots assurant le service de la ligne de Nice à Calvi ou à Ile Rousse alternativement et à Ajaccio dont le départ a lieu de Nice le mercredi à 11 heures du matin.

En vue de prévenir toute réclamation, les billets de passage délivrés pour cette ligne porteront l'annotation suivante : « Le prix du présent billet ne donne droit qu'au déjeuner du matin. Le repas du soir entre 5 et 6 heures peut être servi à bord, mais sur demande faite au moins 2 heures à l'avance et moyennant versement, contre reçu détaché d'un carnet à souches, d'un supplément de 4 francs en première et de 3 francs en deuxième classe. »

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

CHAUMET.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 31 janvier.

Les bonnes dispositions de la veille se consolident et s'accentuent généralement aujourd'hui sous l'influence de l'amélioration du marché américain et de la fermeté de Londres. Quant à la liquidation, elle s'effectue aisément avec des reports modérés. La Rente Française est toutefois plus faible à 95.05 ; fin prochain, elle s'inscrit à 95.35. Fonds Etrangers bien tenus, sauf l'Italien qui recule à 99.10. L'Extérieure est à 95.25, la Turc à 91 frs, le Serbe à 88.40. Excellente allure des Sociétés de Crédit. Crédit Foncier 796, Crédit Lyonnais 1.525, Société Générale 626. Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 953 ; son bilan au 31 décembre 1911 fait ressortir au total des opérations sociales un important accroissement d'environ 99 millions.

Hausse notable du Sucz à 6.260. Valeurs de transports calmes. Nouvelle reprise des charbonnages russes ainsi que des titres cuprifères. Rio 1.735.

La souscription aux obligations 500 frs 4 0/0 de l'Industrielle Foncière a lieu le 5 février au prix de 467.50 soit un revenu de 4.28 0/0 nets. Cette société confère, par voie de nantissement à ses obligataires un privilège exclusif sur ses créances garanties par les hypothèques.

En banque, les mines d'or sud-africaines esquissent un timide mouvement en avant. Carnothouts irrégulier en. Les industrielles russes sont en progrès marqué.

L'action Plantations de Padonda est activement traitée à 80.50.

Chemins de Fer Français très fermes, particulièrement le Nord qui monte à 1.668.

Gazette Ajaccienne

La souscription pour la Liberté

M. le Commandant de la Marine en Corse ayant fait parvenir à M. le Ministre de la Marine la somme de 389 francs 10, représentant le produit (3e versement) de la souscription ouverte dans les écoles primaires de la Corse, en faveur des familles des victimes du cuirassé « Liberté, » M. le Ministre a prié le Commandant Jacquot de remercier à nouveau, en son nom, les donateurs pour leur généreuse contribution.

Enfants assistés

M. Nicolas, chef de bureau à la Préfecture des Vosges, est nommé sous inspecteur des enfants assistés à Ajaccio.

Nouvelles Universitaires

Ont été promues, de la deuxième à la première classe, les institutrices de la Corse dont les noms suivent :

Au choix.

Mmes

Rossi, à Ajaccio.
Boccheciampe, à Oletta.
Altieri, à Barrettali.
Angeli, à Sainte-Lucie-de-Portovecchio.
Bandini, à Alzi.
Crionna, à Murzo.
Palermi, à Lento.
Graziani, à Sari-d'Orcino.
Acquaviva, à Lrzzi.
Cavanoprana, à Casaglione.
Vesperini, à Borgo.

Mlles

Mariani, à Bastia.
Lorenzi, à Belvedere.

Les Prévoyants de l'Avenir

691e Section

Le Bureau rappelle à tous les sociétaires rentiers et à ceux arrivant au terme de leur stage :

1° Que tous les ayants-droit à la pension, y compris les sociétaires déjà rentiers, doivent pour toucher leur rente en octobre 1912 remplir, avant le 15 février, une demande de liquidation qu'ils pourront se procurer à leur section ;

2° Que les sociétaires ayant vingt années de présence effective dans la société peuvent demander la liquidation de leur pension ; s'ils n'ont pas atteint l'âge de 55 ans, ils devront continuer à payer leurs cotisations jusqu'à cet âge ;

Les rentiers ayant 55 ans au 1er janvier sont exonérés de cotisations ;

3° Que tous les sociétaires, même ceux actuellement rentiers, peuvent continuer leur stage au-delà des vingt années, minimum indiqué par les statuts : ils acquerront ainsi une augmentation de leur rente qu'ils peuvent immédiatement connaître par le bureau que le bureau tient à leur disposition.

Instructions

Les rentiers actuels ou futurs, pour toucher leur pension de 1912 — au octobre — devront, avant le 15 février 1912, remplir une demande de liquidation de pension qui leur parviendra avec leur reste du deuxième trimestre ou qu'ils trouveront à leur section. Aucune pension ne sera liquidée si, au préalable, la demande n'en a été faite par le bénéficiaire.

Quel que soit son âge, l'intéressé établira sa demande de liquidation et la remettra, accompagnée de son bulletin de naissance, à la Section, une fois pour toutes, en janvier 1912. Tant qu'il n'aura pas produit sa demande de liquidation, le sociétaire sera considéré comme désirant prolonger son stage. La production annuelle du certificat de vie reste obligatoire pour tous les rentiers. Il est délivré gratuitement par la mairie et doit être remis à la Section également en janvier, ou même temps que la cotisation supplémentaire de 0 fr. 60 dite « Sou mensuel de gestion ». Il est valable seulement pour l'année dans laquelle il a été établi et doit contenir exactement, outre les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'intéressé, son numéro matricule, son numéro de rentier et son adresse exacte (cette dernière servant pour l'envoi du mandat).

Tout certificat de vie qui ne contiendrait pas les renseignements ci-dessus » et nous parviendrait autrement que par l'intermédiaire de la Section, sera considéré comme nul et non avenu. » Les sociétaires ayant accompli au moins vingt années de présence effective dans la Société peuvent demander la liquidation de leur pension.

Ceux ayant moins de 55 ans au 1er janvier bénéficieront seulement de la pension d'attente. Ils deviendront astreints aux mêmes obligations statutaires que les autres sociétaires et seront passibles des amendes de retard et d'absence aux assemblées générales. Ils continueront à payer d'avance comme par le passé et jusqu'à cet âge leurs cotisations annuelles de 12 fr. Ils peuvent cependant profiter des dispositions avantageuses de l'art. 10 du règlement général en autorisant la Caisse centrale à les prélever chaque année sur leur rente.

Ceux ayant plus de 55 ans au 1er janvier auront droit à la pension définitive. Ils seront examinés de la cotisation principale de 12 fr. et ne payeront annuellement, en restant à leur section, en janvier, leur certificat de vie, ainsi que la cotisation supplémentaire de 0 fr. 60, dite « Sou mensuel de gestion ». Tous les sociétaires, y compris ceux déjà rentiers, peuvent prolonger leur stage au-delà minimum de 20 années prévu par les statuts pour retarder leur admission à la pension jusqu'à l'âge de 60, 65 ans et même 70 ans. Ils restent passibles de l'amende pour absence aux assemblées générales jusqu'à 60 ans.

Cette prolongation de stage leur procurera une importante augmentation dont le montant est indiqué au barème que le bureau de chaque Section tient à leur disposition.

Prochainement :

Du Sang
dans les
Ténèbres

Petite Gazette

Un portrait pastel

Depuis quelques jours, la foule des promeneurs ne cesse de s'extasier devant les vitrines du *Petit Bastiais*, pour y admirer un superbe portrait au pastel de J. Moretti. L'artiste photographe si connu et apprécié dans toute la Corse, représentant M. le colonel Raillard, le très sympathique chef de la 15e légion ter.

Toutes nos félicitations à M. J. Moretti, pour ce nouveau travail si plein de vie et d'une ressemblance si parfaite.

En Algérie

Sont nommés à l'emploi de gardien ordinaire des prisons en Algérie : à Alger, M. Albertini François ; à Oran, MM. Franceschi Marc-Toussaint et Cinbrini Antoine-Jean ; à l'Harrach, M. Pietri Antoine-Martin.

Justice militaire

Le gendarme Caltenoli, de la 15e légion, est nommé sergent surveillant au pénitencier d'Albertville.

Douanes

La médaille d'honneur des douanes est décernée à MM. Murati Orlando, sous-brigadier visiteur à Paris ; Ristorcelli Simon, brigadier à Marseille ; Cavigioli Toussaint, préposé à Cargese.

— Sont nommé de 3e classe des douanes ; en Afrique occidentale, MM. Santini Philippe, ex-sergent au 2e zouaves ; Battesti Dominique, ex-sergent au 22e ; Mariani Pierro, maréchal-des-logis au 7e d'artillerie ; Campiglia Ange, ex-brigadier à l'école militaire préparatoire d'Autun ; Filippini Dominique, ex-sergent au 1er zouaves.

Les Annales

Il faut lire dans *Les Annales*, à propos de la fameuse évasion du capitaine Lux, le récit dramatique d'une autre évasion militaire, celle du Paul Doroulède en 1870, contée par lui-même, et un intéressant article du lieutenant-colonel Rousset, exposant très clairement la distinction que l'on doit faire entre la naturelle curiosité d'un officier séjournant à l'étranger et l'espionnage proprement dit. Dans le même numéro, à signaler également : une remarquable série d'études littéraires sur Chateaubriand, signées Henry Roujon, Georges Cain, Antoine Albalat ; les piquants souvenirs de Jules Claretie sur la fin du second Empire ; le joyeux supplément consacré aux distractions en famille « Les Jeux et les Ris » ; et les chroniques d'actualité toujours si vivantes, toujours si gaillées, de Max du Nansouty, Yvonne Sarcey, Chryseis, Sergines, etc., etc.

En vente partout : 25 centimes.

Nouvelles maritimes

M. Mattei Jean-Baptiste, commis de 4e classe des comptables des matières, à Cherbourg, est promu à la 3e classe.

M. le commis de 4e classe des directions des travaux Cesari, affecté à l'établissement de Guérigny, est désigné pour le port de Cherbourg.

Pilules Suisses

Ecuelles (S.-et-L.), 19 juin 1911. J'atteste avoir employé les Pilules Suisses contre la constipation. Elles m'ont parfaitement guéri. PONSA adjoint

Inscription Maritime

Le payement des délégations du 4e trimestre 1911, aura lieu à Bastia, au bureau de l'Inscription maritime, le 5 du courant.

HUILE D'OLIVE de propriétaire. 1.30 le litre, 27, 29, rue de l'Opéra.

A céder

Etude d'Huissier à Bastia, ayant affaires en cours.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

COMPAGNIE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE
FONDÉE EN 1819
PARIS - 87, Rue de Richelieu - PARIS
LA PLUS ANCIENNE DES COMPAGNIES FRANÇAISES
Fonds de Garantie : **930** Millions
entièrement versés
RENTES VIAGÈRES
DIX MILLIONS
Demander à Bastia, à M. RITTERLET, agent principal, 1 bis, nouveau Port.
A Ajaccio, à M. Alphonse MARIAGGI, 75, rue Fesch.

LE CABINET
de Madame MASSEL
DENTISTE
est transféré 7, Boulevard du Palais, *BASTIA*, au-dessus des Magasins Thiers.
Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.
Plombage Or, Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.
Le Cabinet est ouvert à *AJACCIO*, tous les jours, 10, Cours Napoléon.
A *BASTIA*, du 1er au 10 de chaque mois.

Grand Hôtel d'Europe
Veuve COLONNANI
3 et 5 rue de l'Opéra, BASTIA
A.-F. MATTEI
ancien propriétaire de l'Hôtel du Lycée
Successeur
Déjeuners . . 2 francs.
Dîners. . . . 2 francs.
Pensions à prix réduits pour familles
Service irréprochable. — Grand salon et vaste jardin pour Noces et Banquets.

N. B. — Cet hôtel, qui a été complètement mis à neuf, se recommande par son installation moderne et une cuisine très soignée.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00073

Elections Législatives

L'ÉLECTION DE SARTENE

Ajaccio, 4 février.

Les électeurs de l'arrondissement de Sartene étaient appelés aujourd'hui à pourvoir au remplacement de M. Giordan, député invalidé

Trois candidats étaient en présence :

M. J. Giordan, directeur de la « Mutuelle de France et des Colonies. »

M. Célestin Gallocoli, conseiller général du canton de Petreto Bicchisano

M. Parzani Joseph, conseiller à la Cour d'appel de Bastia.

Les Résultats

Voici les résultats par canton.

	Giordan	Gallocoli	Parzani
Bonifacio	321	200	84
Levie	416	457	37
Olmeto	524	341	159
Petreto-Bicchisano	380	622	13
Porto-Vecchio	622	166	83
Ste-Lucie di-Tallano	281	106	60
Sartene	565	505	273
Serra-di-Scopamene	602	281	74
Totaux	3.711	2.678	803

Il manque les résultats des communes de Carginca, Conca, Lecci et Sainte-Lucie de Porto Vecchio, mais **M. Joseph Giordan**, ayant réuni la majorité absolue, **est élu.**

Les élections du 18 novembre avaient donné les résultats ci-après :

Inscrits : 13 985
Votants : 7.904
Suffrages exprimés : 7.889
Majorité absolue : 3 945
Ont obtenu : MM.

Giordan	4 358 voix.
Gallocoli	2 912 id.
Parzani	609 id.
Susini	10 id.

EAUX ET FORETS

Paris 4 février.

M. Lescuyer, inspecteur de 1re classe des eaux et forêts, est inscrit avec le numéro 8, sur le tableau d'avancement, pour le grade de conservateur.

TUNIS

L'arrivée des Passagers Turcs

Tunis, 4 février.

La « Ville de Tunis », ayant à bord les 27 passagers de la Mission du Croissant Rouge, est arrivé ce matin à Tunis.

La population s'était portée nombreuse sur les quais, et au moment où le vapeur accosta une immense clameur retentit : « Vive la France ! Vive la Turquie ! » Quelques cris hostiles à l'Italie se firent entendre.

Les Turcs ont été l'objet, pendant toute la journée, des plus touchantes manifestations de sympathie.

Au « Journal Officiel »

Prisons

Paris, 4 février.

M. Lanfranchi est nommé gardien ordinaire de prisons, à Tizi-Ouzou.

TOULON

Vive Alerte A BORD DE LA "PATRIE"

Toulon, 4 février.

Une vive alerte s'est produite à bord du cuirassé *Patrie*, où un commencement d'incendie s'était déclaré.

Grâce aux mesures prises avec une rapidité remarquable, le feu a pu être circonscrit en très peu de temps.

Les dernières instructions ministérielles ont été strictement appliquées.

Les Morts du Jour

M. Perreau-Pradier

Paris, 4 février.

Les journaux du soir annoncent la mort de M. Perreau-Pradier, député, décédé subitement ce matin, à Paris.

EN ABYSSINIE

La Mort de Ménélick

Paris, 2 février.

Un télégramme de Londres dément le bruit qui s'était répandu de la mort de l'empereur Ménélick.

Ménélick est complètement paralysé, et a perdu l'usage de tous ses membres, mais il est encore en vie.

La Conquête de l'air

L'inventeur autrichien Reichelt tombe de la Tour Eiffel

Paris, 4 février.

Un triste accident est survenu, ce matin, à l'inventeur autrichien François Reichelt qui expérimentait, au haut de la Tour Eiffel, un vêtement de parachute pour aviateur.

Reichelt est tombé d'une hauteur d'une trentaine de mètres, et s'est abattu sur le sol.

La mort a été instantanée.

VERSAILLES

CHUTE

du capitaine-aviateur Maguet

Paris, 4 février.

Le capitaine aviateur Maguet, de l'infanterie coloniale, vient d'être victime d'un mortel accident.

Maguet évoluait à une cinquantaine de mètres environ, au-dessus de l'aérodrome, quand on vit l'appareil descendre à toute vitesse et venir s'écraser sur le sol.

Le malheureux capitaine fut relevé par les assistants, dans un état lamentable. Il avait les membres brisés, et la tête ouverte, et agonisait dans d'atroces souffrances.

Transporté immédiatement à l'hôpital militaire, il ne tarda pas à expirer.

Le capitaine-aviateur Maguet, originaire de Nogent-sur Seine, était à peine âgé de 32 ans.

CANNES

Terrible Raz de marée

Paris, 2 février.

Un terrible raz de marée s'est abattu ce matin, sur la jolie ville de Cannes, qui est aujourd'hui méconnaissable.

Avec un bruit épouvantable, la Méditerranée est sortie de son lit, s'engouffrant dans les boulevards, et transformant toutes les rues en véritables fleuves.

La population épouvantée s'est réfugiée sur les toits des maisons.

En se retirant, la mer a déposé d'immenses tas de sable sur les places publiques.

L'eau a atteint la Corniche d'Or, qui est située entre Cannes et La Napoule.

LA GUERRE
Italo-Turque

Le combat de Fojat

Paris, 4 février.

Des télégrammes de Tripoli confirment la nouvelle de l'attaque des défenses italiennes établies aux puits de Fojat, par un groupe de 500 Bédouins.

De grosses colonnes turques, arrivées à la rescousse, avec de l'artillerie, se sont avancées jusqu'à 8 kilomètres des redoutes extérieures, mais elles ont été dispersées par la cavalerie italienne.

Les Turcs ont laissé 12 morts près du réseau enveloppant le petit fort.

Les Italiens ont eu 4 morts.

Le général Canova blessé

Un télégramme de source turque annonce que le général Canova, commandant en chef le corps expéditionnaire italien, a été blessé grièvement au cours du combat de Fojat.

EN ANGLETERRE

Le naufrage du sous-marin « A-3. »

Londres, 4 février.

Malgré les nombreux efforts tentés pour renflouer le sous-marin « A 3, » le navire coulé se trouve toujours sur un fond de sable par 40 à 50 pieds de profondeur.

La tâche semble très difficile, étant donnée l'insuffisance des appareils de sauvetage.

Le sous marin « A 3 » a coulé près de la côte de l'île de Wright, au cours des exercices de tir, à la suite d'une collision avec la canonnière « Hazard, » qui le convoyait.

Sur les lieux du sinistre se trouvent toujours le « Liverpool » et d'autres croiseurs.

Les travaux de renflouement sont encore retardés par suite du mauvais temps, qui continue à régner dans ces parages.

L'équipage de ce sous marin comprenait 4 officiers et 10 matelots.

Les nouveaux incidents franco-italiens

Communiqué officiel

Paris, 4 février.

Une note du Quai d'Orsay, communiquée à la presse, annonce que le Gouvernement se propose de faire les représentations nécessaires au Cabinet de Rome, au sujet du bombardement de l'établissement français de Cheik-Said, dans la Mer Rouge.

M. Poincaré, ministre des Affaires étrangères, attend le rapport détaillé sur le second incident pour adresser les protestations de la France au Gouvernement de S. M. Victor Emmanuel.

On sait que les Italiens ont intimé à la Compagnie française, qui construit un port et une voie ferrée à Ras el-Kebib, l'ordre d'abandonner les travaux et de partir dans un délai de cinq jours.

Ils se sont emparés aussi d'une embarcation appartenant à cette Compagnie, et, après l'évacuation, les Italiens ont effectué le bombardement des forts français.

L'arrestation d'un Français à Milan

Le gouvernement français demandera également des explications à l'Italie au sujet de l'arrestation arbitraire d'un Français, qui est tenu au secret, depuis le 26 janvier, dans les prisons italiennes, sous le fallacieux prétexte qu'il se serait livré à la contrebande de guerre.

Interpellation Driant

M. le commandant Driant, député de Meurthe et Moselle, a informé M. Poincaré, ministre des Affaires étrangères, de son intention de l'interpeller, à la prochaine séance de la Chambre, sur ce nouvel avatar italien dans la Mer Rouge.

Produits Forestiers de la Corse

Ecorces — Bois — Charbon

Scierie mécanique à Vivone d'Olmo

Entrepôts et Bureaux à Bastia : Quartier de Toga.

Vente de bois de toutes dimensions et de toutes essences.

Débits sur commande.

Bois de construction, de menuiserie, d'ébénisterie, de carosserie, de tonnellerie, de charronnage, tournage, etc., etc.

Prix modérés

Usine — Bois à brûler — Charbon de bois

AVIS DE DÉCÈS

Madame et M. Maestracci, chef comptable de la Banque Gregori frères, propriétaire du Splendor-Cinéma ;

Mme Vve Maestracci ;

Mme Vve Avanzi ;

Mme et M. François-Dominique Maestracci, agréé au Tribunal de Commerce, conseiller municipal, et leurs enfants ;

M. et Mme Antoine Maestracci et leur enfant ;

M. et Mme Jean-Baptiste Maestracci ;

MM. Joseph et Antoinette Maestracci ;

M. et Mme Gaétan Capecchi ;

M. et Mme Noël Berti et leurs enfants ;

M. et Mme Louis Avanzi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur petit ange

VIRGINIE-MARIE-JOSÉPHINE MAESTRACCI

leur fille, petite-fille, nièce, et cousine germaine, décédée à l'âge de 25 mois, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 5 février, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Neuve Saint-Roch, 2.

M. Pierre Pietri ; M. Antoine Pietri ; M. et Mme Pompée Pietri et leurs enfants ; M. et Mme Eugène Pietri et leurs enfants ; Mme et M. Armand Stefani et leurs enfants ; M. Léonard Stefani et ses enfants, de Stazzona (Orezza) ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE MARIE-VINCENTE PIETRI

leur mère, grand-mère et belle-mère, décédée à Bastia, le 4 février 1912, à l'âge de 82 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

La levée du corps aura lieu mardi, 6 du courant, à 7 heures et demie du matin.

Maison mortuaire, 5, route du Cap.

Le convoi sera transporté à la gare, d'où il sera dirigé sur Stazzona-Orezza, où auront lieu les obsèques le mercredi 7 février.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

PENSION POUR FAMILLE
TENUE PAR
Joseph et Marie Caturelli
Employés à l'Hôpital Civil
PISA. — Piazza dello Stellino, n. 6, p, 2

Les meilleurs Professeurs de la Faculté de Médecine et de Chirurgie sont toujours présents à Pise pendant toutes les heures du jour.

Service du tram électrique de la Gare à la Place Stellino. — Téléphone à la Mairie.

N. B. — M. et Mme CATURELLI prient MM. les Voyageurs se rendant à Pise, à leur adresse, d'exiger des conducteurs de voitures publiques qu'ils s'arrêtent bien *Piazza dello Stellino, n. 6*, et pas ailleurs, et de se mettre en garde contre toute autre indication donnée par *les garçons d'hôtel*.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jacques Franceschi, 8, Bd du Palais.

HOTEL LIMAROLA
27, rue l'Opéra, BASTIA

Chambres spacieuses et confortables. — Cuisine bourgeoise saine et soignée. — Grand jardin abrité tout l'hôtel. — Pensions entières pour célibataires et familles à des prix très modérés.

M. Limarola répond devant les parents des jeunes gens pensant pension chez lui.

La situation de l'hôtel, vis-à-vis de la Poste, à proximité à la fois de la Gare et de la Place Saint Nicolas, centre de la ville, est des plus avantageuse pour les passagers.

AVIS

M. Oresto Biagini a l'honneur de prévenir ceux qui ont à construire qu'il se met à leur entière disposition pour leur soumettre les plans et devis en vue des immeubles ou réparations qu'ils auront à faire. Ils pourront être certains d'avoir des travaux soignés et solides à des prix fort avantageux.

Commune de Novella

Chemin vicinal ordinaire n° 7 de Novella à la route nationale n° 199.

Acquisition de terrains pour cause d'utilité publique

Par acte du 20 octobre 1911, enregistré à Calvi le 18 novembre 1911, la commune de Novella, représentée par M. le docteur Orabona, maire, en suite d'une déclaration d'utilité publique et pour servir à la construction du chemin vicinal ordinaire n° 7, de Novella à la route nationale n° 199, a acquis :

De M. Massiani Jean-Louis, Mlle Massiani Barbe-Marie et Mme Massiani Rose, épouse Luggi François, tous majeurs, demeurant à Novella, la parcelle de terrain ci-après désignée, savoir :

Quarante-deux ares trente-deux centiares, parcelles n°s 230 à 233, lieu dit « Paratoja, » section C,

Le tout moyennant la somme de mille cent quarante-deux francs soixante-quatre centimes.

La présente publication est faite en conformité des art. 15 à 19 de la loi du 3 mai 1841.

A Novella, le 31 janvier 1912.

Le Maire,
Dr ORABONA.

Assistance judiciaire

Etude
de Me LUCIANI
Avoué près le Tribunal Civil de Calvi

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Calvi, le 21 juin 1910, enregistré et signifié,

Au profit de M. Trojani Sixte, cantonnier des ponts et chaussées, demeurant à Novella, assisté judiciairement du 27 avril 1909,

Contre la dame Massiani Marie Jeanne, épouse Trojani, domiciliée à Novella,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Trojani à la requête et au profit du mari.

Pour extrait,
Signé : T. LUCIANI.

Visé pour timbre et enregistré à Calvi, le premier février 1912, f° 45, C°. 12. Débet: 2 fr. 48 cent.

Signé : R. FERRY.

Pour copie conforme,
T. LUCIANI.

Demandez les
CIGARETTES MATTEI
à 0.30 le paquet.

LE
THERMOGÈNE
est en vente boîte, propre, élégant; bien appliqué sur la peau, il guérit en une nuit Toux, Rhumatismes, Maux de gorge, Maux de reins, Points de côté, Torticolis. — Prix: 1.50
Se méfier des contrefaçons.

JE DONNE 100.000 fr. à quiconque guérira mes clients des affections de la vessie, de la prostate, de la blennorragie, de la cystite, de la gravelle, de la goutte, de la pierre, de la colique néphrétique, de la rétention d'urine, de la pollakiurie, de la strangurie, de la dysurie, de la spermatorrhée, de la spermatocystite, de la spermatocystorrhée, de la prostatorrhée, de la prostatite, de la prostatocystite, de la prostatocystorrhée, de la prostatocystospermatorrhée, de la prostatospermatorrhée, de la prostatospermatocystite, de la prostatospermatocystorrhée, de la prostatospermatocystospermatorrhée, de la prostatospermatocystospermatorrhée, de la prostatospermatocystospermat

la bonne et dans la mauvaise fortune ; qui sera modeste, douce, dévouée ; qui saura s'occuper activement et utilement, régler ses dépenses ; économiser dans les conditions les plus simples, comme nos mères d'autrefois, tout en restant coquette, élégante et en gardant une véritable supériorité intellectuelle et morale, cette grâce d'esprit et de cœur qui est la caractéristique de la femme française.

La crise du mariage aura disparu lorsque les jeunes filles se seront préparées aux graves fonctions de la femme, comme elles se préparent à des emplois qui souvent leur sont inaccessibles ou sont hors de leur compétence.

Charles POISSON.

Prochainement :

Du Sang dans les Ténèbres

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 6 fév., à 2 heures 1/2

Marche de Paris.	Popy.
Panache et Pompon,	Andrieu.
Bacchanale,	Filippucci
Ballet de Faust,	Gounod.
Bras dessus. Bras dessous.	Stoupan.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Primes à la Sériculture

Le Sous-Préfet de Bastia a l'honneur de rappeler aux éducateurs de vers à soie que les déclarations en vue de bénéficier des primes allouées par la loi du 11 juin 1909, doivent être faites à la Mairie de leur commune avant le 15 mai 1912, dernier délai.

Les imprimés et instructions nécessaires qui sont rappelés dans le recueil n° 8, des actes administratifs du département (numéro du 3 décembre 1911), ont été déjà transmis, à cet effet, aux maires de l'arrondissement auxquels les intéressés pourront s'adresser dès maintenant pour obtenir tous renseignements utiles concernant l'application de cette loi.

Gazette Départementale

CERVIONE. — Un bien regrettable accident a marqué la journée d'hier.

Le jeune P. D., âgé de 14 ans, avait été chargé de porter le fusil de son père, chez un ami, qui devait le réparer.

Muni de cette arme, qu'il croyait déchargée, P. D. sortait de chez lui, quand il perdit pied et tomba ; au même instant une détonation retentit. L'un des canons du fusil étant chargé à petits plombs les projectiles atteignirent à la figure deux fillettes de 7 et 8 ans, C. J. et C. N.

Les blessures rapportées par ces enfants ne sont fort heureusement pas graves.

CANARI. — Nous apprenons avec un bien vif plaisir le prochain mariage de M. Alessandri Ange, secrétaire adjoint de commune mixte en Algérie, d'avenir très brillant, avec la toute charmante et distinguée Mlle Scaglia Noëlie, fille de notre excellent ami M. Scaglia Séverin. Ce mariage resserra davantage les liens de parenté qui unissaient déjà ces deux honorables et marquantes familles.

Nous offrons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux, et à leurs parents toutes nos sincères félicitations. — F. A.

PARATA. — Sont attribués à la commune de Parata, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Parata actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le payement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Parata sera à la charge de cette commune conformément à la délibération prise par le conseil municipal de cette commune le 22 mai 1911.

TAGLIO. — Hier matin ont eu lieu les obsèques de M. Jean-Antoine Paoli, ancien conseiller d'arrondissement, décédé dans sa 83e année après une longue et cruelle maladie.

Une foule nombreuse et recueillie l'a accompagné à sa dernière demeure.

Nature franche, cœur excellent, il était aimé de tous ceux qui l'approchaient. Les malheureux n'ont jamais en vain fait appel à sa générosité. Que Dieu, dans l'autre monde, lui accorde la récompense qu'il mérite.

A ses frères désolés et à ses parents nous offrons nos sincères condoléances.

Prochainement :

Du Sang dans les Ténèbres

THÉATRE

Ernani

Nous avons regretté bien qu'à la représentation d'*Ernani* donnée dimanche soir, le public des grandes premières n'ait pas été au grand complet. Il aurait assisté à une soirée où tous les artistes ont rivalisé de talent et de bonne tenue pour former un ensemble en tous points parfait.

L'âme de cette représentation a été M. Cheleschi. C'est à lui surtout qu'est dû le succès de la soirée ; c'est à lui que doivent aller nos premiers remerciements.

Maestro consciencieux et passionné il a su former un orchestre que sa baguette tient suspendu à ses inspirations d'artiste. On voyait que chaque exécutant n'était plus que l'instrument de la volonté du maître qui les hypnotisait du geste et du regard ; et les artistes eux-mêmes abdiquant toute tentative d'indépendance dans l'interprétation n'étaient plus que les exécutants d'une seule volonté, d'une seule énergie, d'une ardente émotion, celles du maestro Cheleschi.

Une collaboration si complète a donné les résultats qu'on en attendait, et le public enthousiasmé a réclamé après le troisième acte M. Cheleschi sur la scène pour l'applaudir et l'acclamer.

Parmi les acteurs donnons d'abord une mention spéciale à M. Scamuzzi qui possède un organe souple et en même temps puissant. Il a obtenu le meilleur succès de la soirée et nous ne saurions trop dire avec quel plaisir nous entendons toujours cette voix forte sans effort apparent, veloutée sans ostentation qui dès le premier jour, nous a grandement séduit.

Mme Angeloni a fait preuve de qualités réelles, son jeu fut d'une correction parfaite et sa voix soutenue, vibrante et passionnée souleva à maintes reprises de chaleureux applaudissements.

M. Ezio Rastrelli (Ernani) tout sa bonne part d'un succès très mérité, et M. Fernandez sut se montrer acteur consciencieux et respectueux de son rôle, qu'il sert d'une voix juste et chaude et avec un grand savoir.

Correspondance

De Pascialello.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je n'ai pu me procurer que ce matin le *Petit Bastiais* du 4 janvier écoulé, dans le n° duquel, sous ce titre, « Un bandit traqué, » vous avez relaté le drame qui s'est déroulé la veille à « Furculi » et qui a coûté la vie à mon malheureux parent, Dominique Tafani, de Pascialella.

Laissez moi vous déclarer immédiatement que vous avez été mal informé.

Le caractère tendancieux de cette information en fait connaître la source.

Les faits sont trop dénaturés pour que je les laisse s'accréditer dans le public sans protester.

Tout d'abord, mon parent n'était pas « bandit, » ne l'avait jamais été, ne tendait pas à le devenir, n'avait aucune maille à partir avec la justice. C'était un honnête homme, déjà père de famille, estimé de tous, connu dans tout le canton pour son calme et sa modération.

Il est tombé en plein jour, à 2 heures de l'après-midi, à deux pas de Porto-Vecchio, sous les balles des gendarmes en embuscade.

Comment, pourquoi et dans quelles circonstances, c'est ce que nous allons tâcher de faire connaître au public, afin que la vérité se fasse.

Les choses seront mises au point à leur heure.

Les responsabilités seront établies.

Il y aura du bruit à Landerneau.

En attendant, veuillez insérer sans retard dans votre journal, aux mêmes lieu et place, cette rectification impartiale et nécessaire.

Tous mes respects.

Pimon TAFANI.

Prochainement :

Du Sang dans les Ténèbres

Palmes Académiques

Sont nommés officiers d'Académie :

MM.

Giuficelli Dominique, instituteur en retraite, secrétaire de la mairie de Solaro.

Giuseppi Paul, administrateur colonial en retraite, Figari.

Graziani Dominique, professeur de musique, Bastia.

Grimaldi Nicolas, conseiller général, Olmi-Capella.

Lanfranchi Ange-Toussaint, sous chef de bureau à la préfecture de la Seine.

Leca Jean-Paul, conducteur des ponts-et-chaussées à Belgodère.

Maestrati Don-Jacques, comptable, ancien commis greffier au tribunal civil de la Seine.

Maglioli Baptiste, sous-inspecteur de l'assistance publique à Lons-le-Saulnier.

Mariani François, sous-chef de bureau à la mairie de Marseille.

Massoni Joseph, expéditionnaire à la sous-préfecture de La Flèche.

Mattei Joseph, commis chargé de l'inspection des locaux scolaires à Marseille.

Natalini Charles, avocat à Marseille.

Paoletti Charles, secrétaire général de l'Association des voyageurs et représentants de commerce de Marseille.

Perfetti François, rédacteur principal au cabinet du préfet de la Gironde.

Poggi Jean-André, négociant à Bastia, membre du comité de patronage des écoles primaires publiques.

Romani Joseph, maire de Ghisonaccia, fondateur des bibliothèques populaire et scolaire.

Serra François-Marie, instituteur en retraite à Calcatoggio.

Ucciani Jean Jacques, chef de service du personnel à l'inspection principale du P.-L.-M. à Nîmes.

Virgitti Mathieu, membre du conseil d'administration du Syndicat d'Initiative de Provence, à Marseille.

THÉATRE MUNICIPAL

Mercredi 7 février, à 8 h. 1/2

MADAME BUTTERFLY

Opéra en 3 actes de Puccini

AVIS

En raison des sacrifices que la Direction a dû s'imposer pour monter *Madame Butterfly*, une des dernières œuvres de Puccini, qui sera représentée pour la première fois à Bastia, M. le Maire a autorisé l'augmentation du prix des places, pour cet opéra seulement, de la manière suivante :

Premières Loges et Baignoires. 4.00 ; Fauteuils, 3.00 ; Stalles, 2.00.

Les autres places ne subissent aucune augmentation de prix.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 février.

Les avis plus satisfaisants d'Amérique et les bonnes nouvelles concernant les négociations franco-espagnoles provoquent une reprise générale des cours. Notre Rente ancienne son avance à 95.37. Les Fonds Etrangers sont tous en progrès, surtout l'Extérieure à 95.90. Le Turc reprend à 92.10, le Serbe à 88.37, l'Argentin à 1/2 1911 à 96.65. Séries Russes également en avance. Hausse des Etablissements de Crédit. Le Crédit Foncier est à 806, le Crédit Lyonnais à 1.542, la Société Générale à 681, le Comptoir National d'Escompte à 995.

Le Crédit Mobilier Français mettra en souscription publique le 14 février 45.000 obligations de 500 frs 5 0/0 or, de la Cie Française du Port Commercial de Rabat Salem. Au prix de 450 frs le revenu net ressort à 5.11 0/0 pour les titres nominatifs et à 4 4.85 0/0 pour les titres au porteur.

Sous 6.355, Valeurs de transports bien disposées. Hausse des valeurs d'électricité. Les charbonnages et métallurgiques russes s'inscrivent en plus-value. Vive reprise des titres enprifères. Rio 1.729.

La Philadelphia Cy of Pittsburg est fermé à 270.

En Banque, les mines d'or sud-africaines n'ont que de rares échanges. Caoutchoucs mieux tenus. Nouvelle avance des Industrielles russes.

Dans le groupe pétrolifère, l'action Naphte Liansoff monte à 455.

Grands Chemins Français soutenus. Lyon 1.896, Nord 1.601.

Prochainement :

Du Sang dans les Ténèbres

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 5 février

Observations faites par **M. QUILICI**
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 11° à midi + 12°6 ; 4 6 heures du soir + 12° Extrêmes + 12° ; Minimum + 7°4.

Baromètre : 7 heures du matin, 753 mm. midi, 753 mm., 6 heures du soir, 756 mm.

Vent : Dans la matinée. Nord-Ouest.
Dans l'après-midi, Calme.

Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi,

Prime agricole

Le taux de la prime accordée aux cultivateurs de lin et de chanvre est fixé, pour l'exercice 1911, à 60 francs par hectare.

Banque de France

Un concours sera ouvert le 10 mars 1912, pour 80 places de commis titulaires à la Banque de France. Les demandes devront être adressées avant le 10 février au Secrétaire général.

Décès

M. Maestracci, le sympathique chef de la comptabilité à la banque Gregorj, vient d'avoir la douleur de perdre son unique fille, Virginie-Marie-Joséphine, âgée de vingt-cinq mois.

Cette gentille enfant égayait le foyer par ses rires, ses caresses, son fin et mutin visage, si charmant, si caressant : on l'appelait au Paradis, elle est allée rejoindre les chœurs de chérubins.

Le cercueil de cet ange a été accompagné jusqu'à l'église par une foule d'amis qui, comme nous, ont pris une large part au deuil de Mme et M. Maestracci.

Une superbe couronne en fleurs naturelles couvrait le blanc cercueil, neuf autres couronnes ont été offertes par des parents et amis

Nos gamins

Il sera très difficile de faire comprendre à nos gamins bastiais qu'ils ne doivent pas lancer des pierres au hasard.

Hier encore, le jeune P. S. a ainsi blessé légèrement la nommée P. V. à la tempe gauche.

Douanes

M. Carli Jean-Pierre, ex-sergent-fourrier au 163e, est nommé préposé de 2e classe des douanes en Afrique équatoriale.

Coups de revolver

Hier soir, vers 9 heures, les agents de police de service à la haute ville était requis par M. G. P. buvetier, pour constater que le sieur M. P.-S. se livrait à de bruyantes manifestations de joie, en déchargeant en l'air de nombreux coups de revolver.

Sur les protestations des consommateurs, G. P. a été mis en état d'arrestation et conduit au poste de police, où il a été trouvé porteur d'un revolver, et d'une somme d'une dizaine de francs environ.

G. P. a été déféré au Parquet sous l'inculpation de port d'arme prohibé.

Tirs de cartouches à blanc

Des tirs de cartouches à blanc seront exécutés par les compagnies du 1er bataillon, savoir :

1° Le mardi, 5 février, entre 2 heures et 4 heures du soir, aux abords du Col de Teghime.

2° Le jeudi, 8 février, de 11 heures à 4 heures du soir, à 800 mètres environ à l'ouest de la station de Furiani.

3° Le vendredi, 9 février, de 1 heure à 4 heures du soir aux environs du Col de Teghime, entre la vieille et la nouvelle route de St-Florent et entre le champ de courses et Higuglia.

Nos disciplinaires

Les trois disciplinaires de la section de Saint-Florent, qui ont été arrêtés dimanche soir, dans une buvette à Lupino où, plus qu'à moitié émêchés, ils cherchaient noise aux passants, ont été remis hier entre les mains de l'autorité militaire.

Ces trois déserteurs s'étaient évadés samedi matin de leur caserne, en compagnie de douze autres de leurs camarades, lesquels sont restés introuvables.

Surpris au moment où ils s'y attendaient le moins, ce trois disciplinaires ont opposé la plus vive résistance aux agents de la force publique, et ce n'est que grâce au sang-froid du brigadier Leoni et des agents Paoletti, Giudicelli et Giacometti, ainsi qu'au courage des citoyens Biasi François, maçon, Mandrichi Modeste, maçon, et Paoli Toussaint, cocher, qui leur prêtèrent main forte, que ces forcenés ont pu être maîtrisés.

Plusieurs des agents ont reçu des coups à la tête et des contusions sur le corps, heureusement sans gravité.

Pain

M. CANESSA Etienne, *boulanger*, rue Napoléon, 14, préviennent sa nombreuse clientèle qu'à partir de jeudi 8 février il vend le pain : *1re qualité*, Pain de luxe et pain d'Aix 0 fr. 45 ; *2e qualité* 0 fr. 40 ; et *3e qualité* 0 fr. 35.

A céder

Etude d'Huissier à Bastia, ayant affaires en cours.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Pins Laricio

On achète *Pins Laricio* de Corse, de toute leur longueur ou coupés de 9 à 15 mètres, par mètre, caf. Port Saint-Louis-du-Rhône.

Faire offres à M. CASTAN, à Saint-Peray (Ardèche).

ETAT-CIVIL

Naissances.

Lunigiannini Marianne. — Castarelli Marie. — Filippi Sauveur. — Locchesi Laure-Lucie.

Décès.

Maestracci Marie-Joséphine-Antoinette-Noëlie, 25 mois, de Bastia.

Rossi Louis, vigneron, 83 ans, de Bastia.

Pietri Marie-Vincente, 82 ans, de Stazzona.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

Liquidation judiciaire Brunini Pierre

Première réunion de vérification et affirmation de créances

Les créanciers présumés du sieur Brunini Pierre, sellier-bourrelier à Bastia, boulevard de Cardo, n° 4, sont invités à déposer leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau soit au greffe, soit entre les mains de M. Graziani, agréé, liquidateur, et à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, le samedi 10 février 1912, à 2 heures du soir, en chambre du conseil du Tribunal, aux fins de vérification et affirmation de créances.

Bastia, le 5 février 1912.

Pour extrait :

J. ALBERTINOZZI.

L'ÉLECTION DE SARTENE

Résultats Complets

Voici les résultats par canton.

	Giordan	Caltaroli	Panzani
Bonifacio	321	200	84
Levie	481	321	59
Olmeto	574	344	159
Petreto-Bicchisano	360	622	43
Porto-Vecchio	779	195	111
Ste-Lucie-di-Tallano	329	131	115
Sartene	565	505	273
Serra-di-Scopamene	602	581	74
Totaux	3.984	2.796	888

Giordan . . . . 3 984 voix
Caltaroli . . . . 2 796 —
Panzani . . . . 888 —

M. Joseph Giordan est élu.

Maison de Santé Chirurgicale

BASTIA, 4, Bd de Cardo, 4, BASTIA

Directeur : Docteur J. STEFANI,
Ancien interne
Lauréat des hôpitaux de Lyon
Ex-préparateur d'Anatomie
à la Faculté de Médecine
Membre
de la Société française d'ophtalmologie
et de la Société d'ophtalmologie de Lyon

CHIRURGIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE
(Maladies des yeux, des oreilles du nez, de la gorge et du larynx)

Cet établissement, nouvellement créé (ouverture 1er janvier 1911), est venu combler une véritable lacune en permettant aux habitants de la Corse entière de trouver chez eux les mêmes commodités et les mêmes garanties que sur le Continent, français ou alien.

Confort chirurgical moderne
Outillage complet
Prix de séjour modérés

Pension gratuite aux accidentés du travail.

Règlement-notice sur demande
Téléphone interurbain n° 10

Consultations tous les jours de 1 h. 1/2 à 3 h. 1/2

LE CABINET de Madame MASSEL
DENTISTE

est transféré 7, Boulevard du Palais, *BASTIA*, au-dessus des Magasins Thiers
Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.
Plombage Or, Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.
Le Cabinet est ouvert à *AJACCIO*, tous les jours, 10, Cours Napoléon.
A *BASTIA*, du 1er au 10 de chaque mois.

Produits Forestiers de la Corse

Ecorces — Bois — Charbon
Scierie mécanique à Ersa d'Olmo
Entrepôts et Bureaux à Bastia : Quartier de Toga.
Vente de bois de toutes dimensions et de toutes essences.
Débits sur commande.
Bois de construction, de menuiserie, d'ébénisterie, de charronnage, tournage, etc., etc.
Prix modérés
Bois — Bois à brûler — Charbon de bois

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays
DÉPOT DE CADRES POUR M. S...
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00075

BOURSE DE PARIS

3 fév. — 5 fév.
Rentes 3 0/0 anciens . 96.35 — 96.60
Rentes 3 0/0 amortis . 96.35 — 96.55
ex-coupon.

Elections Législatives

(Scrutin de ballottage)

Seine-Inférieure

Les électeurs de la 3e circonscription de Rouen étaient appelés hier à élire un député.

M. le docteur Peyroux, progressiste, est élu par 6 329 voix contre 5 744 à M. Poisson, socialiste unifié.

Cinq candidats étaient en présence au premier tour.

Le scrutin avait donné les résultats suivants :

Inscrits : 16.734
Votants : 12.000

MM. Peyroux, prog.	5.145 voix
Poisson, unifié	3.241 —
Lafosse, maire d'Elbeuf, social. ind.	1.520 —
Maille, anc. dép. radical socialiste	1.432 —
Briens, rép. de g.	376 —
Blancs et nuls	91 —

Il s'agissait de remplacer M. Charles-Antoine Mouchel, socialiste, maire d'Elbeuf, qui s'est suicidé le 22 octobre dernier dans les circonstances que l'on n'a pas oubliées.

M. Mouchel avait été élu aux élections générales de 1910, au deuxième tour de scrutin, par 7 118 voix contre 5 505 à M. Delpeuch, républicain.

Au Ministère de la Marine

Une réforme de M. Delcassé

Paris, 5 février.

M. Delcassé, ministre de la Marine, vient de décider que les officiers de la marine et les officiers mécaniciens seront désormais instruits sur le même Navire-Ecole.

LORIENT

Crime atroce d'une fille-mère

Un bébé bouilli

Lorient, 5 février.

Un infanticide perpétré avec un cynisme révoltant, et qui a soulevé une légitime indignation dans la région, a été commis, hier, dans une commune des environs de Lorient.

Mlle Guegnan, employée des postes, avait accouché clandestinement d'un poupon, né viable et bien constitué.

Pour cacher sa faute, cette misérable fille-mère n'hésita pas à donner la mort à son enfant.

Elle le jeta dans une marmite d'eau qu'elle fit bouillir pendant plusieurs heures.

Mis en éveil par les allures suspectes de Mlle Guegnan, les voisins avertirent la justice qui découvrit ainsi le crime atroce de cette mère indigne.

LA TRAVERSÉE DES ALPES

PAR TROIS ÉQUIPES DE SKIEURS

Paris, 5 février.

Trois équipes de Skieurs viennent de franchir, sans accident, les sommets les plus élevés des Alpes.

Les journaux sportifs enregistrent cette nouvelle avec une vive satisfaction.

EN ALLEMAGNE

Le voyage du roi de Montenegro

Paris, 4 février.

Un télégramme de Berlin annonce l'arrivée du Souverain de Montenegro.

Le roi Nicolas, qui voyage dans le plus strict incognito, partira mercredi pour Saint-Pétersbourg.

LA GUERRE Italo-Turque

Le général Caneva rappelé à Rome

Paris, 5 février.

Un télégramme de Rome annonce que le général Caneva, commandant en chef le corps d'expédition en Tripolitaine, a été rappelé à Rome par le gouvernement.

Le général Caneva devra fournir des explications au sujet des troupes italiennes qu'il a sous ses ordres et qui sont toujours mobilisées dans leurs retranchements.

NORD

ACTE DE STOÏCISME D'UN CHEF DE GARE

Lille, 5 février.

Le chef de gare de Haumont, M. Gentil, vient de faire preuve d'un stoïcisme peu ordinaire.

M. Gentil traversait la voie ferrée, lorsque tout-à-coup son pied fut pris dans le contre rail. Le malheureux faisait des efforts inouïs pour se dégager, lorsqu'il vit venir à toute vitesse une rame de wagons.

Après avoir poussé des cris désespérés pour attirer l'attention du mécanicien, et, voyant que ses appels n'étaient pas entendus, il prit un parti aussi radical que stoïque.

Sans hésiter, il s'allongea sur la voie, de façon à ne laisser que son pied sur le rail, et attendit avec un sang froid surhumain le passage du train.

Les wagons passèrent, coupant net la cheville du chef de gare.

Aussitôt après, divers employés se précipitèrent au secours du malheureux, qui, surmontant sa douleur atroce et sans pousser un cri, dit simplement : « J'ai une jambe broyée. »

M. Gentil a été immédiatement transporté à l'hôpital, où sicique qu'au bout, il se laissa amputer la jambe sans consentir à se laisser endormir.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

La limitation des débits de boissons

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant réglementation et limitation des débits de boissons.

Quelques orateurs présentent diverses observations. Ils font remarquer que ce projet n'a pas été assez étudié pour pouvoir subir une première discussion devant la Chambre, et demandent le renvoi du débat à une date ultérieure.

Le renvoi

Le président met aux voix la demande de renvoi qui est adoptée par 360 voix contre 156.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Avant la Séance

La discussion de l'accord franco-allemand avait attiré un public assez nombreux au Luxembourg.

Tous les sénateurs sont présents.

La tribune des journalistes et celle du corps diplomatique sont au complet.

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'Accord FRANCO-ALLEMAND

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, voté par la Chambre des Députés, portant ratification de l'accord conclu le 11 novembre 1911, entre la France et l'Allemagne, et délimitant leurs possessions respectives au Maroc.

M. Jenouvrier monte le premier à la tribune.

L'orateur prononce un violent réquisitoire contre la politique extérieure du gouvernement.

Dans les termes les plus énergiques, il flétrit le désordre qui règne au Quai d'Orsay, et accuse M. Gailloux d'avoir utilisé de nombreuses négociations officieuses, à l'insu de l'ambassadeur de France, pour arriver à la conclusion d'un accord qui est une humiliation pour notre pays.

M. de Selves ancien ministre des Affaires étrangères, réplique au milieu de l'émotion générale, qu'il a toujours ignoré ces négociations secrètes.

M. Jenouvrier donne lecture du projet de résolution voté par le Sénat, et donnant mission à une Commission spéciale de rechercher et d'établir toutes les responsabilités.

M. Charles Dupuy succède à la tribune à M. Jenouvrier.

L'orateur déclare qu'il votera l'accord franco-allemand, parce qu'il croit que ce vote est aujourd'hui commandé par la nécessité.

Mais il dénonce lui aussi le désordre de notre politique extérieure, et termine en blâmant sévèrement les clauses et les négociations tenues secrètes.

M. de Goulaine sénateur de Morbihan, monte ensuite à la tribune.

L'orateur s'attache à démontrer les inconvénients de notre nouvelle situation au Maroc, qui n'est pas, dit-il, plus satisfaisante qu'avant l'incident d'Agadir.

Il s'élève avec véhémence contre la cession du Congo à l'Allemagne, et termine par ce dur reproche :

« On a engagé la parole et la signature de la France en dehors de ses représentants.

« Nous vivons sous le régime de l'irresponsabilité, compliquée de l'instabilité. »

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Tirages financiers

Ville de Paris 1875

Paris, 5 février.

L'obligation portant le numéro 119 352 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 67.260 est sortie remboursable à *cinquante mille francs.*

Communales 1879

L'obligation portant le numéro 377.929 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 410 573 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs.*

Communales 1880

L'obligation portant le numéro 730.359 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 362 283 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs.*

Communales 1894

L'obligation portant le numéro 199 400 est sortie remboursable à *cent mille francs.*



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Voyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

FOX-LAND RHUM

Grande Marque

17, Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0.30 le paquet.

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE À 0 f 60 LE LITRE

Vinaigre à 0.30

CHEVEUX

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

BASTIA QUINQUINA

Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

Importante fabrique

graisses alim., saindoux, demande représentants, h. introd.; faire offre avec références: Abonné, 40, Canebière, Marseille.

Après vos Repas

BUVEZ

La Cédratine

Liqueur extra-fine

Jean GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face

Assurances : Vie. – Incendie. – Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque

Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Bilans

Prime Sensationnelle

AGRANDISSEMENT

30 × 40

Réservé exclusivement aux Abonnés du PETIT BASTIAIS

Pour être agréables à nos fidèles abonnés, nous venons de traiter avec la sympathique et distingué photographe

J. MORETTI

universellement connu par sa superbe collection de types et vues de la Corse ainsi que par les brillantes récompenses obtenues aux Expositions suivantes :

Bastia, grand prix.
Aix-les-Bains, diplôme d'honneur.
Lyon, membre du Jury, hors concours.
Marseille, grand prix.
Paris, 2 grands prix.
Naples, m. du Jury, h. concours.
Anvers, id. id.
Londres, id. id.
Bordeaux, id. id.

Pour faire connaître son travail à nos nombreux abonnés, M. Moretti donne un agrandissement 30×40, retouches soignées, franco de port et d'emballage, au prix dérisoire de 5 francs

BON à détacher et à adresser avec n'importe quelle vieille photographie à l'adresse ci-après : **M. J. Moretti,** photographe, 15, Bd Saint-Angelo, Bastia (Corse)

Bulletin de souscription à détacher

CONDITIONS A REMPLIR POUR L'OBTENIR

L'AGRANDISSEMENT 30×40 sera livré contre 5 francs seulement, au lieu de 30 francs.

Nom .....

Localité .....

dép. ..... en gare à .....

N. B. La bicyclette ci-dessus sera également mise

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE – MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

préparé d'après la formule L.-N. MATTEI

Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite Agricole

APÉRITIF — TONIQUE — FORTIFIANT

MARQUE DÉPOSÉE — Se méfier des imitations

CÉDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE SEPTIEME ANNÉE — N° 38 — MERCREDI 7 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (le page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

JEUDI 8 FÉVRIER

Nous commencerons la publication d'un roman nouveau :

Du Sang dans les Ténèbres

écrit pour les lecteurs du PETIT BASTIAIS par

DANIEL LESUEUR

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 33 m. — Coucher, à h. 40 m.
Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Romuald.
Fête de Demain : Saint Jean de Mata.

6 FEVRIER

LA SEMAINE EXTÉRIEURE

Le Conflit des deux sœurs latines. — Une heureuse solution. — Vers le Tribunal de La Haye. — On n'est pas content chez les pangermanistes. — Inutiles excitations. — La Révolution chinoise. — Les variations de Yuan Shi Kaï. — Pour la République. — La Perse et ses dangereux amis. — A la gloire de l'Empereur Guillaume. — Le progrès et la paix.

Le conflit franco-italien, qui vient de se dénouer heureusement, a occupé la presse et l'opinion pendant toute la semaine. La solutionn de l'incident a produit dans tous les milieux officiels un véritable soulagement. On aime à penser que les rapports de cordialité n'en seront pas affectés. Quant à l'aventure du *Tavignano*, ce petit vapeur de la Cie Mixte de Navigation, qui, arrêté par un torpilleur italien et d'ailleurs immédiatement relâché, il n'est pas pour compliquer la situation. Il n'y faut voir qu'une maladresse d'officiers italiens trop zélés et d'ailleurs ignorants des accords intervenus entre les deux pays.

Mieux que tous les discours ces événements ont démontré la nécessité de hâter l'élaboration des règles internationales qui fixeront les rapports des belligérants et des neutres.

« La faculté, dit M. Jaurès, d'en appeler à la Cour de la Haye a certainement contribué à la solution. »

Il est à noter au passage l'attitude d'une certaine presse allemande, celle-là même qui a coutume de traiter l'Italie avec toute la lourde brutalité de ses remontrances et de ses sarcasmes, mais qui ne nous aime guère.

« Il est certain, écrivait la *Deutsche Tageszeitung*, il y a quelques jours, que pendant le séjour de M. de Kiderlen-Wachter à Rome, la Triplice n'a pas été renouvelée...

» Ce sont les Français qui par leurs insinuations et par leurs écrits à propos des incidents du *Carthage* et du *Manouba* ont donné un certain relief au voyage de M. de Kiderlen-Wachter. Les Français ont transformé une question de droit d'un intérêt secondaire en une affaire d'honneur national ; ils ont fait sentir de la façon la plus rude à la « sœur latine » leur arrogance et leur jalousie et ils ont envoyé au diable toute la fraternité des latins, plutôt que de renoncer à une contrebande infiniment lucrative. »

La *Gazette de Voss* ne parle rien moins que d'un Fachoda pour l'Italie, dans le règlement à son tour du récent conflit.

Heureusement, ce langage n'est pas celui de l'Allemagne, mais seulement d'un parti qu'aveugle une gallophobie irrésistible et qui nous est bien connue. Il ne réussira pas à envenimer une légère et superficielle blessure d'amour-propre, déjà cicatrisée, et à troubler les rapports de cordiale amitié des deux sœurs latines, qu'unissent tant de liens dans le présent et dans le passé.

En Chine, le dénouement de la Révolution devient imminent. Les généraux de l'armée impériale ne sont plus sûrs de leurs troupes. Les soldats vont à la République, et à la veille de l'expiration de l'armistice, les chefs de l'armée ont proclamé eux mêmes la nécessité d'une solution pacifique. C'est l'abdication prochaine. C'est la République dont Yuan Shi Kaï sera le président.

Bien que l'attitude de ce drôle d'homme « soit singulière, dit le *Temps*, et qu'il semble de plus en plus inciter à satisfaire les républicains, on ne sait pas quels tours le rusé compère garde au fond de son sac. » C'est la plus extrême confusion et un tissu d'indéchiffrables contradictions.

Au sujet de la question persane, les journaux disent que dans les milieux diplomatiques de Saint-Pétersbourg, le bruit court avec persistance que l'Angleterre et la Russie, voulant mettre fin à l'anarchie qui désole ce pays, préparent une note invitant le Gouvernement de Téhéran à reconnaître le protectorat et le contrôle effectif et permanent anglais et russe dans les sphères d'influence respectives des deux pays.

Voilà des gardiens bien dangereux pour l'indépendance du royaume des Shahs.

On a fêté avec l'éclat accoutumé en Allemagne le cinquante troisième anniversaire de l'Empereur Guillaume II. Mais la joie officielle a dû être un peu troublée par la vision d'avenir qu'éveille la constitution du nouveau Reichstag avec son groupe formidable de cent dix socialistes.

L'échiquier parlementaire se trouve complètement modifié par les élections récentes. M. de Bathmann Hollweg ne pourra plus compter sur le bloc des conservateurs unis au centre catholique pour former sa majorité. Ils sont maintenant trop peu. Force sera bien au chancelier de donner un coup de barre à gauche et de composer avec les socialistes. On voit poindre déjà cette réforme électorale prussienne pour laquelle nous avons constaté il y a quelque temps une si violente poussée et la réforme de l'impôt des successions qui fut naguère la cause du départ de M. de Bülow.

C'est le progrès démocratique en marche, disent les uns ; « c'est la paix du monde désormais assurée, » s'est écrié le député Liebknecht.

Sera-ce tout cela ou de la part de l'autorité impériale et royale un succès de rigueur ou de despotisme? L'avenir nous l'apprendra.

D'autre part, disent les *cahiers alsaciens*, « la semence qui doit faire germer une union démocratique alsacienne-lorraine est jetée. » Il y a de grands courants que rien n'arrête.

F. DUBIEF,
Ancien Ministre.

Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »

UN OUVRAGE DE M. PAUL DOUMER

M. Paul Doumer vient de grouper en un excellent ouvrage publié par la Librairie Vuibert, toute une série d'études sur la *Métallurgie du fer* dans les principaux pays du monde.

Ce remarquable travail sera certainement accueilli avec la plus grande faveur dans les milieux scientifiques et industriels où la question de la fabrication du fer est plus que jamais de toute actualité.

La place occupée par le fer et l'acier dans l'outillage actuel de notre époque est des plus considérables. Aussi, ne semble-t-il pas exagéré de dire que la plupart des merveilleux progrès accomplis par le génie de l'homme depuis près d'un siècle sont dus au développement de la production du fer et aux perfectionnements apportés dans la fabrication de ce précieux métal.

Chemins de fer, travaux gigantesques, automobilisme, aviation, aucun de ces progrès n'aurait pu être réalisé, si l'homme n'avait eu à son service des métaux d'une solidité et d'une résistance à toute épreuve, tels que les fers, fontes et aciers, utilisés par l'industrie moderne.

C'est cette idée que M. Paul Doumer a développée d'une façon remarquable, dans les très belles pages qu'il a placées au début de ce très intéressant volume.

« Le fer et le feu, écrit M. Doumer, ces deux mots ont sonné terriblement et orgueilleusement aux oreilles de l'homme de tous les âges. Moyens de destruction d'hier et d'aujourd'hui, de toujours, ils sont surtout maintenant des moyens de production.

» Le fer et le feu ! leur conquête et leur emploi, c'est tout le côté matière et force de la civilisation, depuis nos lointaines origines jusqu'à son actuel épanouissement ! »

Ces considérations d'ordre général se complètent par un aperçu historique sur la fabrication du fer et par des études spéciales pour chaque pays, dues à la collaboration de savants, d'ingénieurs et d'économistes.

Cet ouvrage d'une grande précision scientifique fait le plus grand honneur au nouveau sénateur de la Corse, auquel nous adressons nos vives félicitations.

Une Œuvre de Progrès social

La Coopérative Bastiaise

L'assemblée générale de la *Coopératrice Bastiaise* a permis aux nombreux adhérents de cette intéressante Société de constater les résultats obtenus après une année de fonctionnement.

Certes, tous les débuts sont difficiles, et l'on ne met pas sur pied une institution de ce genre, dans n'importe quel milieu, sans rencontrer de sérieuses difficultés.

Mais lorsqu'on constate que ces premières difficultés ont été surmontées avec succès et que grâce à l'active impulsion de ceux qui sont à sa tête, une société de ce genre arrive, au cours de sa première année, non seulement à vivre mais à prospérer, la tâche accomplie est digne des meilleurs éloges et fait le plus grand honneur à ceux qui en ont assuré la réalisation.

Tel est bien le cas de la *Coopératrice Bastiaise*, société de consommation, qui entre, en ce moment-ci, dans sa seconde année d'existence.

Ce qu'il convient en outre de faire remarquer, c'est que cette Société, sans se laisser arrêter par les détails d'organisation, a immédiatement entrepris, du jour même de son ouverture, le service de la Boulangerie qui présente des difficultés bien plus grandes que les autres services de l'épicerie.

Ce beau résultat est dû tout autant à la ténacité des administrateurs qu'à la confiance et à l'esprit de solidarité des sociétaires.

Aussi bien, l'assemblée qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville, à la fin du mois dernier, a-t-elle pleinement ap-

Imprimerie Ollagnier.

60 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

EVASION D'EMPEREUR

par le Commandant DRIANT

VIII

EPILOGUE

Ils avaient, non pas trop lutté, mais trop ramé ! Un morne silence s'étendit comme un suaire sur le pont ; les gabiers descendirent de la hune, les mécaniciens remontèrent de la cale, les feux s'éteignirent, et, ce soir-là, la frégate, ballottée sur l'Océan, s'en alla à la dérive.

L'« Aigle » passait un jour aux voilures éternelles,
Lorsqu'un grand coup de vent lui creva les [deux ailes.

De même qu'alors, l'Aigle blessé dont nous portait le nom s'était livré aux Anglais, de même la frégate, abandonnée de son pilote, s'abandonna aux flots et à la destinée. Le commandant Ponée, très sombre, s'était enfermé dans sa cabine avec le capitaine Jeannet, sans donner d'ordres ; les hommes d'équipage, terrassés par le sommeil après tant d'heures de veilles et d'attente, s'étaient étendus sur le pont. Seuls les grognards veillaient encore ; vers le soir, ils se rassemblèrent près du tambour de la grande roue, leur lieu de réunion habituel, et, comme ils l'avaient fait au départ, appelèrent parmi eux le petit mousse. Que savait-il ? qu'avait-il vu ? D'une voix lasse, l'enfant, malade d'émotion et de fatigue, raconta qu'il avait vu l'Empereur mort !.. Qu'il était très pâle et semblait dormir... Qu'il avait même un sourire aux lèvres.

— Il pensait à Austerlitz, murmura La Ramée.

— On nous a dit que ses derniers mots avaient été : « France, Armée, » ajouta l'enfant.

— Il pensait à nous, fit à son tour le vieux Jourdan.

Quelques sanglots étouffés se firent encore entendre dans la nuit ; puis l'enfant s'endormit tout d'une pièce dans les bras de La Bretèche ; les yeux rouges, leurs vieux membres brisés, les grognards s'étendirent ensuite les uns après les autres, comme dans ces nuits lugubres de la campagne de Russie, où ils s'allongeaient autour des feux de bivouac, sans être sûrs de se réveiller. A l'aube, tout dormait à bord du vaisseau fantôme. Le jour se leva : ce fut un coup de canon qui réveilla tout le monde : un bord labourait le pont en grondant, enleva au vieux Jourdan encore étendu le bras qui lui restait, tua près de lui le joyeux Amadis et coupa en deux Rigal, le gai Parisien. Puis il en vint d'autres, et le cri : « Les Anglais ! » acheva de mettre sur pied tout le monde, tout le monde sauf le mousse qui dormait toujours et que La Bretèche, pour sauver sur son flanc, dépêcha doucement contre l'affût d'une caronade. Le commandant Ponée sortit de sa cabine et donna l'ordre de hisser le pavillon tricolore au mât d'artimon. Trois vaisseaux de haut bord l'entouraient à courte distance, battant pavillon britannique, et de tous leurs sabords, la mitraille commençait à cracher...

— Voilà notre dernier temps de galop, commandant, fit Jeannet, le capitaine de corsaires ; il s'agit de franchir le dernier obstacle sans tomber dans les mains de ces gaillards-là... Il me répugnerait d'être pendu, savez-vous ?

— Soyez tranquille, fit le commandant Ponée, c'était prévu... Quand on a porté la cravate de chevalier de la Légion d'honneur, on ne se laisse pas fourrer une cravate de filin et suspendre à une vergue...

— Alors, nous comptons sur vous... Je peux prévenir les canonniers.

— C'est cela ; dites-leur de s'enfermer dans le faux pont... sans résister, pour donner à ces maudits l'idée de nous aborder.

— Compris... les Anglais veut danser avec nous la dernière reprise : c'est trop juste ; on reste pour votre coup en moins...

— Ne craignez rien, la mèche est prête depuis le départ, et, avec ses vingt tonneaux de poudre, il y a pour eux et tous de quoi faire aux étoiles à bonne allure.

Le commandant Ponée rentra quelques instants dans sa cabine ; quand il en sortit, il avait autour du cou la cravate rouge de la Légion et à la main un porte-feu allumé.

— Risson, cria le commandant Ponée, faites élonger le pavillon bi-lant.

— J'y vais moi-même, commandant.

— Il mettez en un autre au beaupré : nos couleurs partout, qu'elles soient bien en vue !

— « Morituri te salutant, » répondit le lieutenant de vaisseau, qui possédait ses classiques.

Comme il achevait sa citation, une puissante détonation jaillit à l'avant du vapeur ; le canon de cent livres d'avant venait de tirer, et son énorme boulet coupait en deux une chaloupe remplie d'habits rouges : c'étaient les deux grognards, Calabasse et Gripon qui, doublement sourds à toutes les recommandations faites de s'enfermer dans la batterie, s'étaient mis en tête de servir la pièce de chasse, puisque personne ne semblait s'en préoccuper. Ils poussèrent un cri de triomphe en constatant la justesse de leur tir. Les autres chaloupes faisaient force de rames ; peu après, de tous côtés, la hache ou le sabre d'abordage à la main, les Anglais envahirent la frégate... En arrivant au bas de l'échelle qui conduisait à la sainte-barbe, le commandant Ponée heurta quelqu'un ; l'enfant était sombre, il ne le reconnut pas tout de suite.

— Voilà qui est bien, commandant, fit une voix ; c'est toi en effet que je vous attendais...

— Vous, Paoli !.. vous y songiez donc aussi ?

— Je ne songeais même pas que qu'il cela...

— Et ce pauvre petit Ariot... vous ne lui avez rien dit, au moins ? C'est attente qui est dure dans ces cas-là...

— Je viens de le voir, il dort profondément, tout ce bruit ne l'a pas réveillé.

— Tant mieux... il ne se réveillera pas...

A ce moment, en haut de l'échelle, apparut la vieille figure de La Ramée, plus pâlasse que jamais. Il avait compris.

— Attendez, commandant, attendez !..

— Attendre quoi ?...

— Qu'ils soient tous montés... il en arrive de partout...

— Faites-moi signe.

Mais La Ramée ne répondit pas : un coup de feu venait d'éclater, et le vieux grognard, frappé d'une balle à la tête, s'abattit au pied de l'échelle.

— Allons, fit le commandant Ponée, voici le moment !...

Et il approcha son porte-feu d'une mèche courte et épaisse qui sortait de la douve d'un tonneau de poudre : le canon de rapière se mit à tuer ; puis, pour

prouvé la gestion du Conseil d'administration qui réunit tout un groupe d'ardents coopérateurs entièrement dévoués à l'œuvre qu'ils ont créée.

L'existence de cette Coopérative est tout à l'éloge de ceux qui en font partie et qui donnent ainsi, à notre pays de Corse, un bel exemple d'union fraternelle et de progrès social.

LÉGION D'HONNEUR

Sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur,

MM.

de Casabianca Alphonse-Louis, consul de 2e classe à Bahia Blanca, 30 ans de services.

Mancini Jules-Joachim-Marien-Damien, secrétaire d'ambassade de 2e classe, 13 ans de services, titres exceptionnels, s'est particulièrement distingué dans sa gérance de la légation de la République à la Havane.

Mariani Jules-Antoine-François, inspecteur de l'instruction publique et de l'enseignement musulman en Afrique occidentale, 24 ans de services dont 6 aux colonies.

Stefani, lieutenant de réserve au 1er zouaves, 20 ans de services, 10 campagnes, dans les réserves depuis 1897.

Giacobbi, lieutenant au 116e territorial, 21 ans de services, 6 campagnes, 1 citation, dans les réserves de 1900.

Gambini, vétérinaire en second de réserve au 6e d'artillerie, 33 ans de services, dans les réserves de 1884.

Société DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE LA CORSE

Conformément à l'article 32 des statuts, les membres de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse sont priés de se réunir en assemblée générale, aujourd'hui mercredi, 7 février, à 4 heures et demie du soir, à la Mairie de Bastia (Salle des séances du Conseil Municipal).

MEDAILLE MILITAIRE

La Médaille militaire a été conférée à MM. Ottavi, adjudant de réserve au rég. de Corse, 24 ans de services, 7 campagnes, dans les réserves de 1902.

Geronimi, sergent-major réserviste au rég. de Corse, 25 ans de services, 8 campagnes, dans les réserves de 1903.

Angeletti, sergent réserviste au rég. de Corse, 25 ans de services, 9 camp., dans les réserves de 1904.

Marchetti, soldat au 62e territorial, 24 ans de serv., 12 camp., dans les réserves de 1903.

Ghérardi, sergent au 146e territorial, 23 ans de serv., 12 camp., dans les réserves de 1904.

---

plus de sûreté, il se haussa pour allumer une seconde mèche émergeant d'un autre baril.

— Et maintenant, dit-il au jeune homme, embrassons-nous. Dans moins d'une minute, nous aurons rejoint l'Empereur !..

Les deux hommes se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. Maintenant, les habits rouges couvraient le pont de « Aigle, » courant de tous côtés, regardant curieusement autour d'eux. Les premiers arrivés, attaquant les cloisons à coups de hache, tentèrent de pénétrer dans la batterie : un immense cri de : « Vive l'Empereur ! » poussé par l'équipage qui s'y était enfermé, répondit à leur sommation. Ce fut le dernier qu'on entendit. Quelques secondes après, au milieu d'une pluie de fer jaillissant vers l'azur du ciel, Français et Anglais, canons, machines et pavillons, tous ces hommes et toutes ces choses, réunis pour une tentative grandiose désormais sans objet, s'abîmaient dans les flots. Et le grondement de l'explosion, dernier tonnerre de l'épopée napoléonienne, allait réveiller au loin les échos de Sainte-Hélène, et apprendre à l'Empereur, entré dans l'éternel repos, la suprême horizontale de ceux qui, n'ayant pu le sauver, renonçaient à lui survivre ! Longtemps après cette fin tragique, mots d'horreur autour du volcan qui venait de s'ouvrir, les équipages survivants des vaisseaux anglais écoutaient encore le cri qui, comme un lointain défi, semblait monter de l'abîme...

Vive l'Empereur !

FIN

L'ÉLECTION DE SARTENE

Résultats par Communes

	Sinibaldi	Colonna d'Istria	Pasquali
Bonifacio			
Bonifacio	221	200	84
Lavie			
Carbini	49	14	6
Figari	150	96	8
Lavie	167	216	15
San-Gavino	54	88	3
Zonza	38	41	5
Ste-Lucie de Porto-vecch.	68	64	28
Total	484	521	89
Olmeto			
Arbellara	40	22	16
Frezzano	44	8	56
Olmeto	253	75	29
Propriano	80	205	44
Ste-Marie-Figaniella	46	14	8
Viggianello	61	17	6
Total	524	341	159
Petreto-Bicchisano			
Argiesta-Moriccio	36	46	0
Casalabriva	43	48	3
Mca-Croce	94	53	4
Olivese	47	107	3
Petreto-Bicchisano	64	208	2
Sollacaro	96	159	1
Total	380	621	13
Portovecchio			
Conca	115	28	19
Lecci	42	1	9
Porto-Vecchio	541	129	74
Sari-di-Portovecchio	81	37	12
Total	779	195	114
Sartene			
Belvedère-Campomoro	56	18	0
Bilia	25	13	13
Giuncheto	0	36	5
Granace	18	2	28
Grossa	53	30	13
Sartene	304	371	189
Tivolaggio	12	5	1
Foce	20	30	24
Total	565	505	273
Sainte-Lucie-di-Tallano			
Altagene	27	1	18
Cargiana	30	19	24
Loreto	18	6	14
Mela	27	5	5
Olmiccia	27	11	3
Poggio	20	2	6
St-André-di-Tallano	22	5	10
Ste-Lucie-di-Tallano	125	63	38
Zoza	33	19	0
Total	329	131	118
Serra-di-Scopamene			
Aullene	127	75	1
Caldarello	71	44	26
Monaccia	49	98	11
Quenza	40	30	5
Serra-di-Scopamene	95	93	11
Sorbollano	39	15	8
Sotta	178	39	12
Zerubia	12	7	0
Total	609	391	74
Totaux	3.984	2.796	888

La Vie Heureuse

Si l'on excepte la chute du ministère qui était trop prévue pour étonner personne, quels furent les grands événements depuis un mois ? Vous trouverez la réponse à cette question intéressante dans la *Vie Heureuse* du 15 janvier.

Le voyage historique du roi Georges V aux Indes y est symboliquement illustré par un pittoresque dessin de Léon Fauret, on y trouve un article, avec photographies inédites à l'appui, sur « les Femmes chinoises et la Révolution, » dû à l'une des personnalités qui connaissent le mieux les choses de Chine ; l'actualité théâtrale y est représentée par les deux dernières créations triomphales de l'Opéra et du Gymnase : Déjanire et Un bon Petit Diable ; un dessin du jeune maître Brissaud y met curieusement sous les yeux la récente trouvaille mondaine de l'élégance : les dîners-bottons ; la mode des plumes d'autruche, les fourrures et les fleurs y prêtent à de plaisants commentaires et à de jolies autant qu'utiles illustrations. Enfin l'art et la littérature y ont leur belle place habituelle. On y voit les tableaux les plus remarqués des expositions du mois. La collaboration d'écrivains comme Mme la Duchesse de Rohan, MM. Louis de Robert, Henry Bidou, Jehan et Henri Bouvenot, H.-L. de Péréra apporte à ce numéro le rare agrément de belles pages à lire.

THÉATRE MUNICIPAL

Mercredi 7 février, à 8 h. 1/2

MADAME BUTTERFLY

Opéra en 3 actes de Puccini

AVIS

En raison des sacrifices que la Direction a dû s'imposer pour monter *Madame Butterfly*, une des dernières œuvres de Puccini, qui sera représentée pour la première fois à Bastia, M. le Maire a autorisé l'augmentation du prix des places, pour cet opéra seulement, de la manière suivante :

Premières Loges et Baignoires. 4.00 ; Fauteuils, 3.00 ; Stalles, 2.00.

Les autres places ne subissent aucune augmentation de prix.

La représentation de demain soir, jeudi 8 février, sera donnée au bénéfice du sympathique directeur, chef d'orchestre, M. Cheleschi.

Au programme : Ouverture de la *Norma* et *Madame Butterfly*.

Primes à la Sériculture

Le Sous-Préfet de Bastia a l'honneur de rappeler aux éducateurs de vers à soie que les déclarations en vue de bénéficier des primes allouées par la loi du 14 juin 1909, doivent être faites à la Mairie de leur commune avant le 15 mai 1912, dernier délai.

Les imprimés et instructions nécessaires qui sont rappelés dans le recueil n° 8, des actes administratifs du département (numéro du 3 décembre 1914), ont été déjà transmis, à cet effet, aux maires de l'arrondissement auxquels les intéressés pourront s'adresser dès maintenant pour obtenir tous renseignements utiles concernant l'application de cette loi.

Comité Central des Fêtes

Les cartes pour la Redoute sont en vente chez MM. Olleguier, Poggi, coiffeur, et Santi Carta homme, donnant droit à une entrée de dame : 5 francs.

Chaque dame en plus : 2 fr. 50.

Les membres du Comité sont priés de retirer la leur chez M. Maurel, Place du Marché.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 6 février

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 12 ; à midi + 14.6 ; 4.6 heures du soir + 14.5 Maxima + 15.8 ; Minima + 10.2.

Baromètre : 7 heures du matin, 758 mm. midi, 758 mm., 6 heures du soir, 757 mm.

Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi,

Un artiste Bastiais

Le *Figaro* de la semaine dernière consacre les lignes suivantes à M. Vezzani, de Bastia, qui est sorti l'année dernière du Conservatoire de Paris et qui a fait ses premiers débuts dans « Richard-Cœur-de-Lion. »

« Les seconds débuts de M. Vezzani, samedi soir, à l'Opéra-Comique, ont été si heureux ; le jeu et la voix du nouveau ténor ont plu si fort au public, que M. Albert Carré a décidé que *Manon*, interprétée par M. Vezzani et Mme Edvina, serait représentée, pour les abonnés mardi, jeudi et samedi. »

M. Vezzani est un élève de M. Rocha, le célèbre professeur du Conservatoire.



Dormez vous bien ?

Vous connaissez peut-être cet état d'agitation qui fait qu'on compte les heures entre minuit et l'aurore. Rien n'est plus pénible, et le malheureux qui n'a pas dormi sa nuit constate que ses travaux du jour en souffrent. Il va de mal en pis et sa réserve de vitalité diminue considérablement. Comme origine de cet état si fâcheux, que trouve-t-on 9 fois sur 10 ? De la dyspepsie ou de la surexcitation nerveuse. Nous recommandons le traitement des Pilules Pink qui, en régénérant le sang, fortifie l'estomac qui, en tonifiant les nerfs, guérit les troubles du système nerveux.

∴

Il faut bien remarquer que les Pilules Pink ne font pas dormir, comme certaines préparations à base d'opium. Ces préparations endorment le malade, tandis que par le traitement des Pilules Pink il s'endort naturellement. L'insomnie est provoquée par une rupture de l'équilibre des fonctions, et les Pilules Pink font retrouver cet équilibre. Elles font retrouver le sommeil, comme elles font retrouver l'appétit, les bonnes digestions, les forces. En somme, les Pilules Pink ne chassent pas les malaises, les maladies, elles ne leur donnent pas la possibilité de rester.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies.

3.50 la boîte - 17.50 les 6 boîtes.



Nouvelles militaires

Adjudants d'administration de 2e classe du génie classés pour la 1re classe : MM. Bertolacci, à Paris ; Poggi, à Colomb-Béchard.

Caserniers de 2e classe classés pour la 1re classe, MM. Multedo, à Alger, Pasquinelli, à Annecy, Polotti, à Châteauroux, Rocchi, à Paris.

Les disciplinaires

Les agents Marcelli, Paoli, Maggiani et Poggi J.-Ch., ont mis ; hier matin, en état d'arrestation le nommé Louis Charrat, disciplinaire évadé de la section de Saint-Florent.

L. Charrat, qui était tranquillement assis sur un banc de la place Saint-Nicolas, n'a opposé aucune résistance aux agents de la force publique.

Sûreté générale

Sont nommés inspecteurs à la direction des recherches, MM. Battesti François, Cruciani Jules, Chiaverini Antoine-Paul.

— M. Berutti François, ex-caporal au 29e, est nommé agent de police de l'agglomération Lyonnaise.

MM. Filippi Mathieu et Casanova François-Antoine sont nommés inspecteurs à la direction générale des recherches.

Cours Communal de dessin

Le Maire de la Ville de Bastia donne avis qu'il partir du 1er février, le cours communal de dessin et de modelage est transféré à l'école du Bd de Cardo.

Ce cours dirigé par M. Pekle Jean-Mathieu, sculpteur, aura lieu, en attendant l'installation complète de l'éclairage, tous les jours le matin, de 9 heures à midi.

Pensions

M. Vincenti Jean-Baptiste, adjudant ; 15 ans 21 jours de services. Pension de 620 francs avec jouissance du 21 juin 1911.

M. Lota Etienne, adjudant ; 25 ans 9 mois 22 jours de services. Pension de 1.008 francs avec jouissance du 8 juillet 1911.

M. Franchi Noël, adjudant ; 30 ans 2 mois 2 jours de services. Pension de 1.083 fr. avec jouissance du 20 août 1911.

M. Colombani Anga-Amédée, sergent ; 16 ans 7 mois 12 jours de services. Pension de 544 francs avec jouissance du 10 juillet 1911.

Une bonne œuvre

On peut voir dans la belle vitrine de M. Sisco, négociant, rue Napoléon, une superbe collection de timbres-poste dits de « Charité ».

Ces timbres émis en 1911, par les soins de la Reine des Belges, se vendaient au profit de la maladie du sommeil.

Nous nous demandons si nos insulaires hospitaliers et charitables ne pourraient imiter cet heureux exemple, en faveur de l'Assistance publique, cette œuvre philanthropique de secours aux blessés et malades.

Au même magasin se trouvent également des objets artistiques d'une des plus admirable et réputée faïence française fabriquée à Charolles, dont les prix modérés peuvent satisfaire les amateurs.

Pain

M. CANESSA Etienne, *boulanger*, rue Napoléon, 14, prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir de jeudi 8 février il vend le pain : 1re *qualité*, Pain de luxe et pain d'Aix 0 fr. 45 ; 2e *qualité* 0 fr. 40 ; et 3e *qualité* 0 fr. 35.

HUILE D'OLIVE de propriétaire, 1.30 le litre, 27 29, rue de l'Opéra.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Tarquini François. — Ferrari Don-Félix-Edmond. — Moretti Dominique.

Décès.

Bianchonnoix Dimitrius, forgeron, 73 ans, de Corte.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00677

BOURSE DE PARIS

5 fév. — 6 fév.
Rentes 3 0/0 anciennes : 95.05 — 95.05
— 3 0/0 amortis. . : 95.55 — 95.40
ex-coupon.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Justices de Paix

Paris, 6 février.

Sont nommés juges de paix :

à Ajaccio, M. Nicolai, suppléant de la justice de paix d'Ajaccio.

A Corte, M. Scalelli, juge de paix de Vico.

à Vico, M. Bocognano, ancien notaire.

Postes et Télégraphes

Paris, 6 février.

M. Brazil, inspecteur des postes et télégraphes à Carcassonne, passe à Ajaccio.

M. Fournier, rédacteur des postes et télégraphes à Valence, est désigné pour le bureau d'Ajaccio.

M. Mucchielli, ancien soldat colonial, est nommé facteur à Ota.

BRUITS DE RETRAITE DE M. POINCARÉ

Paris, 6 février.

Le bruit a couru aujourd'hui que M. Poincaré songerait déjà à abandonner le pouvoir.

Le président du Conseil se retirerait après le vote définitif de l'accord franco-allemand et le règlement de toutes les difficultés extérieures actuelles.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 6 février.

M. l'intendant militaire Vallée est placé, à dater du 7 février, dans la section de réserve des intendants militaires.

L'ACCORD Franco-Allemand *devant le Sénat*

Les responsabilités de M. Caillaux

Paris, 6 février.

M. Caillaux, ancien président du Conseil, a envoyé à l'Agence Havas le démenti le plus formel aux accusations portées, hier, contre lui, à la tribune du Sénat par MM. Jenouvrier et de Goulaine.

On annonce d'autre part que l'ancien président du Conseil se propose de répondre, publiquement, aux accusations portées contre lui au cours de la discussion de l'accord franco-allemand, et au sujet desquelles M. de Selves aurait joué un grand rôle.

Au « Journal Officiel »

Assistance Publique

Paris, 6 février.

M. Nicolas, sous-chef de bureau de préfecture, est nommé sous-inspecteur de l'Assistance publique en Corse.

LA GRÈVE DES TAXI-AUTOS

Paris, 6 février.

Les chauffeurs grévistes ont perdu aujourd'hui beaucoup de leur ardeur et de leur intransigeance.

Devant la ténacité de la Compagnie, qui a fait sortir, ce matin encore, plusieurs voitures de ses hangars, et en présence des nombreuses forces de police chargées de maintenir l'ordre coûte que coûte, les grévistes commencent à désarmer.

Malgré la décision prise à la réunion du syndicat des chauffeurs, on croit qu'une entente ne tardera pas à se produire entre la Compagnie et les grévistes.

Prétendues Bagarres entre les grévistes et des Corses

Plusieurs journaux ont annoncé que des bagarres avaient éclaté hier, entre les grévistes et les chauffeurs Corses embauchés par la Compagnie des Taxi-Autos, au nombre de 75.

Nous sommes autorisé à démentir formellement cette nouvelle.

Les chauffeurs Corses n'ont pas encore pris la direction d'aucune voiture.

Conseil de Cabinet

Paris, 6 février.

Un Conseil de Cabinet a été tenu hier soir, de 9 heures à minuit, au Quai d'Orsay, sous la présidence de M. Poincaré.

La question scolaire

Cette réunion a été exclusivement consacrée à l'examen de la question scolaire.

M. Guist'hau, ministre de l'Instruction publique, a exposé longuement les déclarations qu'il compte faire jeudi, devant la Commission de l'enseignement relativement à la fréquentation scolaire, au contrôle de l'enseignement privé et à la défense de l'école laïque.

Tirages financiers

Paris, 6 février

Communales 1899

L'obligation portant le numéro 259.821 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs*.

Foncières 1909

L'obligation portant le numéro 399.350 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

Lettre d'un Astrologue à Sarah Bernhardt

Paris, 6 février.

La grande tragédienne Sarah Bernhardt vient de recevoir d'un astrologue une lettre qui n'est pas faite, en vérité, pour la rassurer.

Dans cette lettre, ce prophète de malheur annonce à la célèbre artiste que sa mort est imminente.

LA GUERRE Italo-Turque

SANGLANTE DÉFAITE *des Italiens*

1.300 Italiens tués devant Benghasi

Paris, 2 février.

Le correspondant de guerre du « Petit Marseillais » annonce qu'un combat acharné a eu lieu devant Benghasi, entre les troupes turques et les troupes italiennes et que ces dernières auraient subi une sanglante défaite.

Les tranchées italiennes auraient été enlevées après trois attaques nocturnes consécutives.

Les pertes des Italiens s'élèveraient à plus de 1.300 morts et de nombreux blessés.

Les Turcs auraient eu seulement 35 tués et une centaine de blessés.

Un nombre considérable de caisses de munitions et de matériel de toute sorte seraient tombés entre les mains des Arabes et des Turcs.

Une colonne italienne bloquée à Gargaresch

Le même correspondant du « Petit Marseillais » annonce qu'une colonne italienne serait bloquée devant Gargaresch par l'artille turque arrivée à la rescousse de l'infanterie.

Conseil des Ministres

Paris, 6 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les incidents franco-italiens

M. Poincaré, ministre des Affaires étrangères, entretient ses collègues des nouveaux incidents franco-italiens et de diverses questions extérieures.

Les Chemins de fer de l'Etat

M. Klotz, ministre des Finances, et M. Jean Dupuy, ministre des Travaux publics, exposent au Conseil le mécanisme d'une émission d'obligations amortissables, nécessaires pour couvrir désormais les dépenses occasionnées par l'établissement des chemins de fer de l'Etat, ainsi que le prévoit la dernière loi de Finances.

L'accord franco-allemand

M. Poincaré fait connaître les grandes lignes du discours qu'il se propose de prononcer au Sénat au sujet de l'accord franco-allemand.

La grève des chauffeurs

M. Steeg, ministre de l'Intérieur, entretient le Conseil de la grève des chauffeurs et des mesures prises pour éviter le retour d'incidents sanglants.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires [illegible].

Elections Législatives

(Scrutin de ballottage)

Guadeloupe

Paris, 6 février.

Les électeurs de la Guadeloupe étaient convoqués dimanche, pour élire un député en remplacement de M. Gérault-Richard, décédé.

M. Candace, socialiste unifié, a été élu par 5.815 voix contre 5.432 à M. Léo Garville-Réache, radical.

Au premier tour, M. Candace avait obtenu 4.020 voix contre 3.819 à M. Garville-Réache.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Le Programme naval

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au programme naval.

M. André Lefèvre monte à la tribune.

L'orateur expose clairement la nécessité de voter le programme naval minimum soumis au patriotisme de la Chambre.

Il signale les erreurs et les lenteurs qu'ont subies jusqu'à ce jour nos construction navales, et prie le gouvernement de hâter à l'avenir les mesures de défense maritime nécessaires pour conserver à la France son rang au nombre des grandes puissances.

M. André Lefèvre termine en dénonçant que la coupe des nouveaux dreadnoughts en construction comporte des réservoirs à pétrole, au milieu des soutes à poudre et des soutes à obus, ce qui constitue un véritable danger.

Le Ministre de la Marine succède à la tribune à M. André Lefèvre.

M. Delcassé rassure la Chambre et promet de consacrer toute son activité à la construction des unités navales qui sont nécessaires à la défense maritime de la France.

L'orateur termine en demandant aux députés de l'aider dans la tâche difficile qu'il s'est tracée, qui est celle de redonner à notre pays le rang qu'il occupait jadis.

M. de Lanessan

ancien ministre de la Marine, prend à son tour la parole.

L'orateur démontre l'urgence de l'exécution du programme naval et supplie la Chambre de voter les crédits indispensables à cette œuvre patriotique.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La Hausse des Blés

Plusieurs députés procèdent à une échange de vues au sujet de la hausse du cours des blés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

SÉNAT.

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'Accord FRANCO-ALLEMAND

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, voté par la Chambre des Députés, portant ratification de l'accord conclu le 11 novembre 1911, entre la France et l'Allemagne, et délimitant leurs possessions respectives au Maroc.

M. Gaudin de Vilaine

sénateur de la Manche, monte à la tribune.

L'orateur commence par déclarer qu'il ne votera pas le traité conclu entre la France et l'Allemagne, qui est, dit-il, pour nous, une honteuse capitulation.

« Nous avons été joués par l'Allemagne et l'Angleterre, ajoute M. Gaudin de Vilaine, et pour un protectorat fictif, nous avons donné des richesses considérables au Congo. »

L'orateur termine par une allusion aux négociations secrètes menées par M. Caillaux.

M. de Las Cases

sénateur de la Lozère, dénonce à son tour le triste jeu dont nous avons été les dupes.

« Nous donnons beaucoup, dit-il, et nous ne recevons rien, car l'Allemagne n'avait aucun droit au Maroc, où avec une certaine prudence, et grâce à l'acte d'Algésiras, nous aurions pu rentrer comme en Tunisie, et être les maîtres.

» Je voterai l'accord par réalignation, dit en terminant l'orateur, mais cette convention est une honte pour la France. »

M. d'Estournelles de Constant

sénateur de la Sarthe, succède à la tribune, à M. de Las Cases.

L'orateur, fidèle à ses théories pacifistes, chante un beau couplet à l'entente internationale, mais il est très peu écouté par ses collègues.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

LE CABINET de Madame MASSEL
DENTISTE
est transféré 7, Boulevard du Palais, BASTIA, au-dessus des Magasins Thiers.
Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.
Plombage Or, Platine et Ciment. — Extractions des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.
Le Cabinet est ouvert à AJACCIO, tous les jours, 10, Cours Napoléon.
A BASTIA, du 1er au 10 de chaque mois.

PIPPERMINT
Liqueur Mondaine pour dames et soirées, dans l'eau fraîche, avec soin.
GET frères, inventeurs, 1796.



Jean GRAZIANI

Agent au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, au 1er

Assurances : Vie. – Incendie. – Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Saisie d'Immeuble
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque

Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Remplaçants. — Mises

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 23, Bd Paoli, BASTIA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE MANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre rayon de Chapeaux pour Dames et Fillettes, ainsi que le rayon de Lingerie pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de Première Communion : Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plâtes et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Beaucoup artificiels
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

RHUM
FOX-LAND
Grandé Marque
Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à ... le litre
Vinaigre à 0.80
CHEVERIN

Café Express GRAND BAR SOAVI Chocolat Express

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 39 JEUDI 8 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite divers 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, un autre Pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

Ce qu'on pense de la Corse

La Corse est à l'ordre du jour. Chaque semaine nous apporte la nouvelle que notre pays a fait l'objet d'une conférence vivement applaudie. Sociétés littéraires ou Sociétés de géographie la prennent pour champ d'excursion et, grâce aux projections lumineuses, nos paysages enchantent les foules continentales. Que résultera-t il de cette admiration populaire ? Beaucoup de bien pour nous, espérons-le. Mais, en attendant nous pouvons savourer les louanges qui sont décernées à notre petite patrie dans beaucoup de villes du Continent et tout récemment encore à Chaumont.

Ici du moins nous avons eu la bonne fortune de servir de thème géographique à un conférencier qui nous connaît et nous aime. M. Courtillier, qui fut professeur à notre Lycée et que les hasards de la carrière ont conduit à Chaumont, a pensé que le meilleur moyen d'intéresser les auditeurs de la fête universitaire à laquelle il prêtait son concours était de les conduire à travers notre île et de les attacher à son relèvement économique.

Voici en quels termes notre excellent confrère, *le Petit Haut-Marnais*, a résumé ce voyage.

On n'a pas oublié, a-t-il dit, que l'an dernier, tandis que les vignerons champenois de la Marne et de l'Aube se soulevaient pour revendiquer leurs droits ou leurs privilèges, les Corses de leur côté réclamaient l'attention publique : ils se plaignaient de l'oubli et de l'ignorance où les tenaient les Français du continent : on méconnaissait leur caractère, on ne visitait pas assez leur pays. Ils réclamaient particulièrement l'assainissement de la plaine orientale et l'amélioration des transports par mer et dans l'île même. Quel cas faut-il faire de ces doléances et de ces réclamations auxquelles le Parlement a fait droit en partie, en votant une subvention pour le desséchement de la plaine d'Aleria, c'est le sujet que se propose d'étudier le conférencier en conviant l'assistance à un voyage en Corse.

Au moyen d'excellentes vues de la Corse, projetées sur un écran lumineux, M. Courtillier fait traverser en imagination aux spectateurs toute la Corse, de l'Est à l'Ouest, de Bastia à Ajaccio, et les fait séjourner quelques instants dans les principales villes. Des notions précises sur la géographie de l'île précèdent ce voyage. Une carte de la Corse qui vient se fixer comme en relief sur l'écran, familiarise les spectateurs avec ce massif rocheux, ce bloc de montagnes schisteuses ou granitiques qui forment l'île, avec ses golfes profondément découpés à l'ouest, avec ses torrents aux vallées encaissées, avec ses routes et ses voies ferrées. L'itinéraire comporte la visite de Bastia, de la Castagniccia avec Orezza, de la Balagne avec Ile Rousse et Calvi, du bassin de Corte, pénètre dans le Niolo par les abruptes gorges de Santa Regina, franchit les forêts qui entourent le col du Vergio, descend sur le littoral occidental à Porto, à Cargese, rejoint Ajaccio, puis file au sud vers Sartene et Bonifacio où il se termine.

Au cours de cette promenade qui présente des aspects caractéristiques du pays corse, villes ou villages dans la montagne, maquis, torrents, ravins, etc., et parfois aussi des types d'habitants, paysanns revenant du marché, vieux berger armé du fusil, homme et femme revenant du bois, celui-ci à califourchon sur un âne minuscule, celle-ci portant son fardeau sur la tête, chemin faisant, le conférencier multiplie les aperçus de toute nature sur la constitution géologique du pays, sur son climat, sa faune et sa flore, sur ses productions naturelles, sur son histoire, et sur le caractère enfin et les mœurs des habitants.

Il est inutile de dire que les projections lumineuses ont chargé les yeux des Chaumontais non habitués aux sites si pittoresques qu'elles représentaient. Mais le conférencier ne se contente pas de flatter la curiosité de l'assemblée, il veut aussi qu'elle conserve de cette rapide excursion en Corse, avec le désir d'y voyager en réalité, des idées précises et justes sur l'avenir de l'île et le cas qu'il faut faire des réclamations de ses habitants.

En cette matière il faut d'abord comprendre et apprécier le patriotisme corse. C'est le sentiment le plus légitime : il plonge ses racines dans une tradition qui est à la fois hostile à l'Italie, dont l'occupation génoise a jadis appauvri le pays, et sympathique à la France, par le nom prestigieux de Napoléon et l'admiration du génie français. Dans le présent, le patriote corse se montre fier de la beauté pittoresque de son pays et des richesses variées qu'on pourrait y exploiter. Voilà donc trois éléments sérieux sur lesquels il faut tabler : un patriotisme sincère et assez susceptible, une contrée admirablement propice au tourisme, une terre restée vierge encore à l'industrie humaine.

Mais deux gros obstacles s'opposent à un prompt relèvement économique de la Corse : c'est la situation de l'île et le caractère de ses habitants. L'île est trop près du continent pour s'offrir comme escale aux paquebots qui vont au Extrême Orient, trop éloignée pour inviter les hivernants et les touristes : elle se trouve ainsi hors du champ d'expansion du grand commerce français, et comme elle est à l'écart de la route Marseille-Alger, elle n'a pu profiter du développement moderne de l'Algérie. La géographie même de la Corse la rend impropre au commerce et à l'agriculture ; les données y circulent mal, l'agriculture n'y tiendra qu'une place médiocre tant qu'on n'aura pas concentré tous ses efforts sur la plaine orientale et défriché cet immense territoire qui fut un des greniers de l'ancienne Rome.

D'autre part, l'habitant est peu propre à la vie moderne. Ni cultivateur, ni commerçant, fort peu marin même, le Corse est avant tout un pasteur montagnard, amoureux de liberté, se souciant peu du luxe et du confort, philosophe à sa manière, attaché à ses traditions antiques, esprit de clan et vendetta.

Malgré cette double difficulté, qu'il ne faut pas taire, doit on se désintéresser de la Corse, doit on abandonner le pays à lui-même, continuer en un mot la politique longtemps suivie par la France, qui se contente d'offrir aux Corses de nombreux postes administratifs et de leur demander des mandats législatifs pour les infortunées victimes du suffrage universel ?

Non pas. Venir au secours des Corses est une besogne urgente. Car les Corses de bonne volonté, soucieux sincèrement le relèvement de leur pays, sont de plus en plus nombreux, et la pratique de la vendetta se localise dans les cantons les plus reculés et s'atténue de jour en jour. D'autre part, le tourisme, qui pénètre de plus en plus dans les mœurs françaises, s'étendra ainsi de plus en plus jusqu'à la Corse, et le contact de l'étranger ne pourra qu'introduire dans l'île un esprit plus moderne. Pour ces raisons on peut avoir confiance dans une transformation des instincts corses ; on doit donc y aider et avoir confiance que les sommes engagées par notre pays ne seront pas dépensées en vain. C'est une œuvre de patience assurément. Mais si un contrôle administratif sérieux en fait sortir, on peut être sûr que la Corse deviendra, grâce à ses ressources naturelles et au patriotisme de ses enfants, ce qu'elle mérite d'être : une des provinces les plus prospères de la France.

Cette magnifique conférence que nous regrettons de ne pouvoir donner in-extenso intéressa d'autant plus vivement l'auditoire que les projections électriques étaient de toute beauté et d'une merveilleuse netteté. Elle fut écoutée avec une attention profonde et le distingué professeur fut chaleureusement applaudi.

Réjouissons-nous donc de savoir que notre pays a valu un tel succès à M. Courtillier, et remercions ce dernier d'en avoir parlé si affectueusement. Cela du reste ne doit pas nous étonner. La Corse, nous le savons, est une de ces amantes très rares qu'on aime d'autant plus qu'on la connaît mieux et qu'on la sent plus loin.

L'acte de décès de l'aviateur Bague

Le tribunal de la Seine a été dernièrement saisi par les héritiers de M. Bague d'une requête aux fins d'établir la « déclaration judiciaire » du décès de l'aviateur, dans les formes des articles 855 et suivants du code de procédure civile.

Samedi, sous la présidence de M. Monier, la Chambre du conseil du tribunal de la Seine a fait, au sujet de la mort de M. Bague, une très intéressante application de la loi du 8 juin 1893, qui prévoit les moyens de constater judiciairement la disparition des équipages de navire et des passagers, en cas de naufrage.

La Chambre du conseil a assimilé le cas de l'aviateur, qui, monté sur son appareil, tombe dans la mer et se noie, à celui d'un matelot dont le bateau sombre dans les flots.

Aux termes de la décision rendue, la constatation judiciaire de la mort de M. Bague sera transcrite sur les registres de l'état-civil du lieu du dernier domicile de l'aviateur défunt.

C'est l'épilogue de la plus prodigieuse tentative qui ait été faite jusqu'ici par un aviateur. Le malheureux Bague, que nous avons fêté à Bastia, qu'on a fêté à Calvi, et qui avait fait ce rêve de relier la Corse et le nord africain au Continent par la Voie Aérienne, a été vite oublié.

On l'a traité de fou, on l'a méconnu, et les feuilles sportives qui magnifient les exploits d'aviateurs réussissant leurs raids, ont fait le silence autour du nom de cet officier français mort en définitive pour avoir voulu ajouter un fleuron de plus à la gloire de la France.

Les Corses qui ont approché cet audacieux et admiré son calme sang froid ne l'oublieront jamais.

Décisions en Matière Electorale

M. Agostini, procureur de la République à Bastia, vient d'adresser à MM. les Juges de Paix de l'arrondissement la circulaire suivante :

Bastia, le 1er février 1912.

La revision des listes électorales présente cette année une particulière importance à raison du renouvellement des conseils municipaux.

Je crois devoir vous rappeler à ce sujet les prescriptions de ma circulaire du 21 février 1911, à l'attention de laquelle j'attache la plus grande importance. Si vous êtes saisi dans le délai légal, c'est-à-dire du 13 au 17 février, vous devez statuer dans le délai imparti par la loi et par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire du 18 au 27 février.

Votre décision sera également rendue dans les dix jours en cas d'appel hors du délai normal.

Pas d'atermoiements, pas de renvois inutiles qui empêchent la clôture définitive des listes le 31 mars, et mettent, en cas de pourvoi, la Cour de Cassation dans l'impossibilité de statuer en temps voulu.

1 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit

par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

I

FRANCINE ET SON SECRET

— Madame n'est pas rentrée ?

— Non, monsieur, pas encore, dit la femme de chambre, en aidant son maître à se débarrasser de son pardessus.

Le jeune docteur Raymond Delchaume eut ce léger coup au cœur dont il tressaillait quand, au retour d'une tournée de visites, il ne trouvait pas sa Francine à la maison.

Absurde, cette pigûre d'angoisse, qui ne répondait à rien, pas à la moindre inquiétude.

Francine avait les mêmes raisons que lui pour s'attarder involontairement, pour ne pas répondre de ses heures.

N'exerçait-elle pas, comme lui, cette rude et noble profession de médecin, où l'on ne s'appartient pas ?

Ne s'étaient-ils pas connus, estimés, rapprochés, à travers le travail et le devoir, parmi les mêmes préoccupations et les mêmes fatigues, au chevet des malades, dans cet hôpital de la Charité, où tous deux furent internés longtemps avant de pressentir où les conduisaient leurs cœurs ?

A cause de cela, leur amour n'était il pas d'une essence vraiment sublime ?

De quelles profondeurs il était né ! Comme il avait fleuri lentement, fortement, accru jour à jour d'une pensée commune, d'un sentiment partagé, d'un enthousiasme scientifique ou d'une émotion de pitié devant la douleur humaine !

Quelle incomparable union d'esprit et de cœur, avant même la révélation passionnée dont, un jour, brusquement, s'étourdit leur jeunesse !

Maintenant ils étaient mariés, — depuis si peu ! Ils s'étaient mis pour s'appartenir, mais aussi pour continuer côte à côte le labeur dont ils avaient le goût, et auquel l'existence les destinait.

Aussi décrets de fortune l'un que l'autre, ils commençaient par réaliser le même effort. Pitié, peu à peu, si la source venait, et, surtout, si une heureuse maternité, — ardemment souhaitée de tous deux, — ne retirait Francine, en tâcherait de réduire la part d'activité extérieure de la jeune femme.

— Que n'en sommes-nous déjà là ! pensait Delchaume en l'attendant ce soir plus impatiemment que de coutume. Il ne tarde qu'elle ne soit plus astreinte à courir ainsi au dehors. Avec un cabinet de consultations, des articles dans les journaux de médecine, des travaux personnels qu'elle écrit si bien ! avec tant de logique, d'intuition, de lucidité ! et ne se dégageant plus que pour des cas très spéciaux, très graves, n'a Francine ferait encore une belle et productive carrière.

Un espoir plus secret lui faisait battre le cœur. L'enfant... Ce serait l'enfant qui retiendrait à la maison cette vaillante, dont les cartes de visite portaient fièrement, comme les siennes propres, un titre conquis dans les mêmes luttes :

« LE DOCTEUR FRANCINE DELCHAUME »

Un attendrissement gagna Raymond.

Sur la cheminée de son cabinet, une grande photographie, drapée dans un cadre de bois ancien, montrait la lumineuse physionomie de sa femme adorée. Une figure de grâce et de loyauté, d'intelligence virile et de féminine douceur.

Comme voilà bien la souple silhouette, le visage à l'ovale arrondi, presque enfantin encore, malgré la fermeté de la belle bouche sinueuse si le sérieux du regard, si quelque chose... Près la ressemblance chevelure brune, toujours un peu crouleuse et rapidement coiffée.

Mais un bruit de pas secoua le jeune homme.

Il courut joyeusement à une porte, l'ouvrit.

— C'est toi, ma chérie. Enfin !

— Non, monsieur, pardon... C'est moi... Je mets le couvert.

La femme de chambre était là, en effet, avec de la vaisselle dans les mains, que la sortie brusque du docteur avait failli lui faire choir.

— C'est drôle... Quelle heure avez-vous donc, Marie ?

— Je vais demander à Louise. Elle a, dans sa cuisine, un cartel très exact.

La montre de Delchaume était très exacte aussi. Elle indiquait la même heure que le cartel, et cette heure semblait singulièrement avancée.

— Que monsieur ne s'inquiète pas. Madame est déjà rentrée beaucoup plus tard.

— N'est ce pas, Marie ? C'est ce que je me disais.

La tranquille indifférence de la petite cambriste calma pour une minute l'anxiété qui, décidément, s'insinuait en Raymond. Pour y donner le change, le docteur, au lieu de rentrer dans son cabinet, se dirigea vers celui de sa femme.

C'était la plus grande chambre à coucher de l'appartement qu'on avait consacrée à cet usage. Elle ouvrait sur le salon, comme le cabinet de Delchaume, qui, en réalité, était le petit salon.

Ces trois pièces en façade, donnant sur la rue du Général-Foy, bien meublées, entre leurs murs blancs aux légères moulures éclairées, comme en ce moment, par de jolies lampes d'ecclésiaste, chauffées par les radiateurs dont les cages se dissimulaient derrières des paravents ou des jardinières, offraient une installation toute neuve, agréable à l'œil, et qui devait inspirer confiance aux clients de l'un ou l'autre des deux docteurs Delchaume.

Que de sacrifices représentait cette installation ! Mais Raymond et Francine espéraient tant de l'avenir ! Et ils en avaient si bien le droit !

Depuis quelques mois à peine, chacun d'eux s'était déjà constitué une clientèle : Francine, pour les maladies féminines, Raymond, pour les affections du larynx, où il se spécialisait.

Donc, la jeune couple n'avait pas à s'accuser d'imprudence en additionnant ce que coûtait ce gentil luxe, essentiel d'ailleurs, dont le choix et l'aménagement fut une telle fête.

A suivre

PIPPERMINT
Liqueur Mondaine pour dames et salons, dans l'eau fraîche, avec soin.
GET frères, fabricants, Lyon.

Sauf des cas d'absolue nécessité et au sujet desquels je désire être exactement renseigné, les décisions doivent toujours être rendues par le titulaire.

Ai-je besoin d'ajouter que les magistrats cantonaux ne doivent obéir qu'à la loi et à leur conscience, en restant sourds aux bruits du dehors et aux sollicitations malsaines?

J. AGOSTINI.

AUJOURD HUI

Nous commençons la publication d'un roman nouveau :

Du Sang

dans les

Ténèbres

écrit pour les lecteurs du PETIT BASTIAIS par

DANIEL LESUEUR

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 8 fév., à 2 heures 1/2

Saint-Georges,	Allier.
Si tu voulais,	Turino.
Sourire d'Avril,	Deprat.
Quadrille sur des airs populaires,	Petit.
Chansy,	Derenza.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Conseil de Revision

Classe 1911

Par arrêté de M. le Préfet de la Corse en date du 4 février 1912, les opérations du conseil de revision pour la classe de 1911 sont ainsi fixées pour chaque canton :

Etrangers au département. — A Ajaccio, le 17 février, à 10 h. m., à la préfecture.

Bastelica — Cauro, jeudi 22, 10 h. m.

Zonza. — Bains de Guitera, vendredi 23, 2 h. s.

Ste Marie-Sicché. — Samedi 24, 10 h. m.

Dimanche 25 février, repos à Ajaccio.

Corte — Lundi 26, 4 h. 1/4 s.

Calacuccia. — Mardi 27, 1 h. 1/2 s.

Castifao. — Mercredi 28, 1 h. s.

Saint Laurent. — Jeudi 29, 1 h. s.

Omessa. — Vendredi 1er mars, 10 h. m.

Samedi 2 mars, voyage à Ajaccio.

Dimanche 3 mars, voyage à Calvi.

Calvi. — Lundi 4, 1 h. s.

Cilaccaja. — Mardi 5, 9 h. m.

Muro. — Mercredi 6, 2 h. s.

Ile-Rousse. — Jeudi 7, 9 h. m.

Belgodere. — Vendredi 8, 1 h. s.

Omi-Capella. — Samedi 9, 10 h. m.

Dimanche 10, repos à Bastia.

BASTIA (Terranova). — Lundi 11, 3 h. s.

S.-Martino-di Lota. — Mardi 12, 11 h. m.

Murato. — Mercredi 13, 11 h. m.

Oletta. — Jeudi 14, 10 h. m.

Campile, Barchetta, (gare). — Vendredi 15, 2 h. s.

Borgo, Casamozza, (gare). — Samedi 16, 10 h. m.

Dimanche 17, repos à Bastia.

Saint-Florent. — Lundi 18, 3 h. 1/2 s.

Santo-Pietro-di Tenda. — Mardi 19, 10 h. m.

Nonza. — Mercredi 20, 9 h. 1/2 m.

Rogliano. — Samedi 24, 10 h. m.

Luri. — Vendredi 23, 9 h. 1/2 m.

Brando. — Samedi 23, 9 h. m.

Dimanche 24, repos à Bastia.

Campitello, Barchetta, (gare). — Lundi 25, 2 h. s.

Cervione. — Mardi 26, 2 h. s.

San-Nicolao. — Mercredi 27, 2 h. s.

Piero-Casaverchia. — Jeudi 28, 1 h. 1/2 s.

La Porta, Usine de Champlan par Folelli, (gare). — Vendredi 29, 2 h. s.

Venzolasca. — Samedi 30, 1 h. 1/2 s.

Dimanche 31, repos à Bastia.

BASTIA (Terravecchia). — Lundi 1er avril, 9 h. m.

Lama, Gare de Pietralba. — Mardi 2, 9 h. m.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 février.

Le marché reste bien disposé mais moins actif toutefois que la veille. Notre 3 0/0 se retrouve à 95.57. Sauf l'Extérieure qui se tasse à 93.47, les Fonds Etrangers sont très fermes. Etablissements de Crédit soutenus. Le Crédit Lyonnais, dont les renseignements nouvelles se sont accrues en décembre de 145 millions environ, s'inscrit à 1.540.

Les 50.0000 actions privilégiées de la Brazil Railway Cy dont la souscription est ouverte du 1er au 10 février à la Banque de Paris et à la Société Générale sont réservées par préférence aux anciens actionnaires à raison d'une nouvelle pour huit anciennes ordinaires ou privilégiées. Leur produit est destiné à fournir à la Compagnie les capitaux nécessaires pour poursuivre les travaux de raccordement de ses différents réseaux.

A l'exception des valeurs d'Electricité en nouvelle avance, les valeurs industrielles, de transports et les charbonnages russes varient peu. Titres coprifères plus faibles.

En Banque, Tanabo Mining est à 12 frs. Naphte Lianosoff ferme à 495. L'action Caoutchouc de Trouville est bien tenue à 127. Les Plantations Padang se négocient à 96.50.

Rappelons que la souscription aux 50.000 obligations 4 0/0 est de l'Industrielle Foncière a lieu le 5 courant. Les affaires de cette société ont progressé constamment depuis sa création en 1902.

L'amélioration persistante des recettes et une politique plus justifiée à leur égard accentuent les bonnes dispositions des titres de nos Chemins de Fer.

M. RAOUL VERSINI

L'inspecteur d'académie à Nantes, M. Raoul Versini, saute à pieds joints à la tête du cabinet du nouveau ministre de l'instruction publique, M. Guist'hau. C'est un joli saut. Mais ce n'est pas la première performance qu'il accomplisse. Car M. Raoul Versini est, au sens propre, un homme de sport. Il fut même, en quelque manière, une sorte de précurseur. Il a joué au football, vers 1893, dans les équipes du Racing Club de France que commandait alors notre excellent collaborateur Frantz-Reichel, en un temps où l'on souriait encore des jeux en plein air.

Il s'est mesuré, dans la course à pied, au Bois de Boulogne, sur les pistes de ce doyen de nos cercles athlétiques, avec l'infortuné Paul Bianchet, son aîné à l'Ecole Normale, et qui s'en alla mourir de la fièvre à Dakar, au retour d'une exploration africaine.

Dans ces jeux ardents, il apportait la même énergie fougueuse, la décision rapide qu'on lui connaît dans la vie. Et ce goût des vivifiants exercices ne l'empêcha point d'être un brillant élève de l'Ecole Normale et de poursuivre ensuite dans l'Université, une carrière sur laquelle ses qualités devaient tout naturellement attirer l'attention de ses chefs et de M. Guist'hau, maire de Nantes.

(Le Figaro).

Gazette Départementale

SARTENE. — M. Antoine Martini, juge d'instruction au Tribunal de première instance de Sartène, est depuis deux jours l'heureux père d'une fillette qui a reçu les prénoms de Jeanne-Marie-Andrée.

La mère et l'enfant se portent bien.

Nos meilleurs vœux et tous nos compliments. — R.

PENTA DI-CASINCA. — Par arrêté préfectoral du 5 courant, MM. Pinelli et Dunton, instituteurs, et Galeazzi Mario-Ange et Belgodère Charles-Joseph, ont été nommés membres de la commission spéciale instituée dans la commune pour l'instruction d'une demande de secours pour pertes matérielles.

CASABIANCA. — Par décision du 20 janvier, M. le Ministre de l'Agriculture a prorogé jusqu'au 1er juillet 1912 le délai imparti à la commune pour commencer les travaux d'adduction d'eau potable pour lesquels une subvention lui a été allouée sur les fonds du pari mutuel.

TAGLIO-ISOLACCIO. — Par arrêté préfectoral du 5 courant, MM. Prosperi et Silvani, instituteurs, et Mattei Alexandre et Cinelli Xavier, ont été nommés membres de la commission spéciale instituée dans la commune pour l'instruction d'une demande de secours pour pertes matérielles.

ROGLIANO. — M. le professeur départemental d'agriculture se rendra à Rogliano le dimanche 11 février, et, à 2 heures de relevée, fera une conférence sur les encouragements à l'agriculture, la statistique agricole et l'importance de l'élevage.

THÉATRE

Mme Cynska

Nous avons entendu avec plaisir Mme Cynska dans la *Tosca*. Déjà dans *Cavalleria Rusticana* on avait pu admirer la justesse de sa voix et de son jeu, sa parfaite tenue sur la scène, l'élégance de ses toilettes, toutes choses enfin qui font de cette artiste un sujet de premier ordre, comme il nous est donné d'en posséder rarement à Bastia.

Dans la *Tosca* les qualités de Mme Cynska ne sont affirmées davantage. Un mélange de naturel et d'expression vigoureuse caractérisait l'interprétation de cette artiste ; son chant était juste, vibrant et par instants pathétique, ses toilettes riches et du meilleur goût.

Et le public a applaudi plus encore que pour *Cavalleria* Mme Cynska. Il l'a applaudi longuement prouvant à cette artiste qu'il avait su apprécier les brillantes qualités qui la distinguent.

B.

Soirée de Gala au bénéfice de M. Cheleschi

Tous ceux qui, n'ayant pu trouver de place hier, iront assister à la deuxième représentation de *Madame Butterfly* ne seront pas à plaindre.

Ils bénéficieront d'abord de l'expérience qu'auront acquise dans l'interprétation de leur rôle les acteurs qui n'avaient jamais joué la pièce, car tout le monde sait que si bien qu'ils aient chacun étudié leur partie, les artistes ne peuvent donner un excellent résultat d'ensemble qu'après avoir affronté une fois le public. C'est donc ce soir que la première de *Madame Butterfly* sera donnée, celle d'hier devant être considérée comme une sorte de répétition générale très brillante, comparable, toutes proportions gardées, à ces répétitions générales de nos grands théâtres parisiens où le monde choisi assiste autant et plus qu'aux premières.

Mais la représentation de ce soir aura sur celle d'hier un autre attrait : l'Ouverture de *Norma* par l'orchestre Cheleschi.

Tous ceux qui ont su apprécier ce qu'est le maestro Cheleschi ; tous ceux qui le connaîtront comme la véritable force occulte présidant à toutes les représentations, donnant à chacune d'elles ce cachet de stoïcité artistique, de passion musicale, qui en ses succès obtenus : tous ceux-là se rendront nombreux à la représentation de ce soir où le maestro mettra tout ce qu'il possède de conviction intense, de foi théâtrale, d'ardeur passionnée au service de cette soirée donnée à son bénéfice.

Comité Central des Fêtes

Les cartes pour la Redoute sont en vente chez MM. Olagnier, Poggi, coiffeur, et Santi

Carte homme, donnant droit à une entrée de dame : 5 francs.

Chaque dame en plus : 2 fr. 50.

Les membres du Comité sont priés de retirer la leur chez M. Maurel, Place du Marché.

Gazette Ajaccienne

Mlle Borgo de l'Opéra

Notre excellente compatriote, Mlle Agnès Borgo, de l'Opéra, est depuis quelques jours dans notre ville, où elle a tenu à passer avant d'aller se faire entendre à Nice, Monte-Carlo et Marseille, où l'appellent de brillants engagements. On sait les succès obtenus par Mlle Borgo à l'Opéra, où elle se fit particulièrement applaudir dans *Aïda* et dans la *Walkyrie*.

Nous adressons à la charmante artiste nos sympathiques souhaits de bienvenue.

M. Laurent Santa Maria

On lit dans le *Petit Marseillais* :

« M. Laurent Santa Maria, notre excellent correspondant à Ajaccio, vient de célébrer sa vingt cinquième année de collaboration au *Petit Marseillais* par une fête familiale et touchante. C'est en effet le 1er février 1887 que M. Santa Maria fut désigné par la direction de notre journal pour le représenter à Ajaccio. Depuis, il ne cessa de nous apporter une collaboration fidèle et très appréciée, que nous souhaitons voir se prolonger longtemps encore. »

Nous sommes heureux de joindre nos souhaits à ceux de notre grand confrère. M. Laurent Santa Maria, qui n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, est aussi, on le sait, l'auteur de *Notes et Souvenirs* qui lui valurent à leur récente apparition les plus légitimes satisfactions.

Nouvelles Universitaires

Par arrêté de M. le Vice-Recteur en date du 1er février Madame Valet, institutrice à Ponte Nuovo, est nommé à Portichio (Grosseto-Prugna) emploi créé.

THÉATRE MUNICIPAL

Jeudi 8 février, à 8 h. 1/2

Grande soirée de gala

au bénéfice de M. J. CHELESCHI

Chef d'orchestre

MADAME BUTTERFLY

Opéra en 3 actes de Puccini

Entre le 1er et le 2e acte, l'orchestre jouera l'ouverture de *Norma*.

AVIS

En raison des sacrifices que la Direction a dû s'imposer pour monter *Madame Butterfly*, une des dernières œuvres de Puccini, qui sera représentée pour la première fois à Bastia, M. le Maire a autorisé l'augmentation du prix des places, pour cet opéra seulement, de la manière suivante :

Premières Loges et Baignoires. 4.00 ; Fauteuils, 3.00 ; Stalles, 2.00.

Les autres places ne subissent aucune augmentation de prix.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 7 février

Observations faites par M. QUILICI pharmacien-chimiste à Bastia Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 14°. A midi + 15° ; à 6 heures du soir + 13° Maxima + 16° ; Minima + 11°8.

Baromètre : 7 heures du matin, 756 mm. midi, 757 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Vent : Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi,

Pluviomètre : 0m/m 1.

Nouvelles coloniales

M. le médecin aide-major de 2e classe Agostini, du 8e colonial à Toulon, est désigné pour servir en Afrique équatoriale.

M. le pharmacien aide-major de 1re classe Micheli servira en activité, hors cadres, à l'administration pénitentiaire de la Guyane.

Les disciplinaires

La gendarmerie et la police rivalisent de zèle pour arrêter les disciplinaires qui, trop à l'étroit dans leur casernement de Saint-Florent, ont jugé à propos de prendre la clé des champs.

Nous avons relaté dans notre numéro de mardi, la lutte acharnée qui eut lieu dimanche soir entre le brigadier Leoni, les agents Pinzuti, Paoletti, Giudicelli et Giacometti, et trois disciplinaires qui leur opposèrent la plus vive résistance.

Le lendemain, à 8 heures du soir, le maréchal-des-logis Têteruide et les gendarmes Angeli, Bouix, et Rujol, arrêtaient deux autres disciplinaires, Nicol Jean et Aubry Eugène, au lieu dit Bassanese.

Mardi soir encore, Louis Charriat, qui faisait partie de la bande des évadés, était pris par des agents, sur un banc de la place Saint-Nicolas, alors que deux de ses camarades se constituaient eux-mêmes prisonniers à la Caserne Watrin.

Enfin, hier, les derniers de la caravane, les nommés Caron et Vignaud se sont constitués à la caserne Ste Ursula.

Chemins de fer

Sont admis dans le réseau de l'Etat algérien : MM. Pieri Ours, homme d'équipe ; Bonaldi Jean, poseur ; Paoli Vincent, facteur.

Les dynamiteurs

Les dynamiteurs, arrêtés par la police sur la plage de Lupino, ont été conduits hier soir au parquet.

Calendini André fut surpris par l'agent Caselli au moment même où il sortait de la mer, et se dirigeait vers l'endroit où il avait caché le poisson suspect.

Alfonsi Emile et Carboni J.-B., furent poursuivis sur la route nationale par l'agent Marcelli et arrêtés près du pont de Lupino.

Petrignani Antoine et Casanova Pierre, prévenus de l'arrivée de la police par l'un de leurs amis, réussirent à prendre la fuite, et n'ont pu être arrêtés que dans la soirée, au concert.

Fouillé au poste, Alfonsi a été trouvé porteur d'une somme de 41 fr. 60.

Emplois réservés

M. Ottavi Valère, ex-sergent au 8e colonial, est nommé gardien de bureau au ministère des finances.

Violences légères

La nommée F. A. a porté plainte à la police contre la nommée B. A., fille soumise, qui a exercé sur elle des violences légères, en la frappant à coups de poing sur les diverses parties du corps.

Pensions

M. Albertucci Jean-Valère, adjudant ; 26 ans 2 mois 26 jours de services. Pension de 1.023 francs avec jouissance du 1er octobre 1911.

M. Ortoli Pierre-Antoine, maréchal-des-logis ; 28 ans 11 mois 13 jours de services. Pension de 800 francs avec jouissance du 1er juillet 1911.

M. Paoli François, adjudant ; 28 ans 8 mois 14 jours de services. Pension de 960 francs avec jouissance du 8 juillet 1911.

M. Filippi Michel, adjudant ; 19 ans 2 mois 29 jours de services. Pension de 780 francs avec jouissance du 1er juillet 1911.

Pain

M. CANESSA Etienne, *boulanger*, rue Napoléon, 14, prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir de jeudi 8 février il vend le pain : 7re *qualité*, Pain de luxe et pain d'Aix 0 fr. 45 ; 2e *qualité* 0 fr. 40 ; et 3e *qualité* 0 fr. 35.

Avis

M. Grisostoni Don César, propriétaire à Ghisonaccia gare et à Lago-di-Nazza, avise le public et le commerce de Bastia et autres lieux, qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme Marie-Hélène Grisostoni, née Serocchi-li, et veuve Morazzani, qui depuis le huit décembre 1911 a quitté le domicile conjugal et qui ne l'a pas rejoint malgré les démarches de son mari.

Pins Laricio

On achète *Pins Laricio* de Corse, de toute leur longueur en coupés de 9 à 15 mètres, par wagon, caf. Port Saint-Louis-du-Rhône.

Faire offres à M. CASTAN, à Saint-Peray (Ardèche).

HUILE D'OLIVE de propriétaire, 1.30 la litre, 27, 29, rue de l'Opéra.

Leçons

Leçons particulières (cours de dames de sténographie, dactylographie et d'anglais.

Leçons par correspondance par professeur diplômé.

Travaux à la machine à écrire.

Bureau de dactylographie, rue de l'Opéra, 19, Bastia.

SOCIETES & SYNDICATS

TOUT POUR LE VENTRE. — Les membres de la dite Société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi, 9 du courant, à 8 heures du soir, au local habituel.

Adhésion de nouveaux membres.

Le Président, L. STEFANI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00079

AJACCIO

DÉPART DE M. LE PRÉFET

Ajaccio, 7 février.

M Juillard préfet de la Corse, est parti ce soir, à 5 heures, par le paquebot de Marseille, se rendant à Paris.

M. le Préfet sera reçu vendredi matin par M Steeg, ministre de l'Intérieur.

L'absence de M Juillard sera de courte durée.

BOURSE DE PARIS

6 fév. — 7fév.

Rentes 3 0/0 ancien : 95.05 — 95.00
» 3 0/0 amortis . . 95.40 — 95.55
ex-coupon.

Mérite Agricole

Paris, 7 février.

Le *Journal Officiel* publie les promotions suivantes dans l'ordre du Mérite agricole :

Sont promus :

Au grade d'Officier

MM.

Baccellieri, juge de paix d'Olmi-Cappella ;

Boyer, directeur de l'école d'agriculture de Castelluccio ;

Ceccaldi, propriétaire à Evisa.

Au grade de Chevalier

MM.

Albertini, agriculteur à Casalta ;

Amadei, éleveur à Corbara :

Antonini, adjoint au maire de Sant'Antonino ;

Baldacci, propriétaire à Castirla ;

Casale, agriculteur à Valle-di-Mezzana ;

Cirindini, agriculteur à Lecci ;

Danesi, instituteur en retraite à Alzi ;

Coppolani, agriculteur à Marignana ;

Fabiani, propriétaire à Santa-Maria-de-Lota ;

Ferrandini, agriculteur à Poggio di-Venaco ;

Franceschini, propriétaire à Corbara ;

Gabrielli, propriétaire à Corte ;

Giudicelli, cultivateur à Venzolasca ;

Langlois, négociant à Ajaccio ;

Leschi, propriétaire à Castirla ;

Liberati, instituteur à Zilia ;

Mariotti, cultivateur à Ville-di-Paraso ;

Nicolai, propriétaire à Carbini.

Peretti, propriétaire à Calenzana ;

Pierantoni, propriétaire à Patrimonio ;

Pietri, agriculteur à Salice ;

Pozzini, propriétaire à Bastelica ;

Rocca, officier d'administration en retraite à Ajaccio ;

Savelli, conseiller municipal à Lamio.

Les Morts du Jour

M. Marc Sauzet

Paris, 7 février.

On annonce la mort de M. Marc Sauzet, député de l'Ardèche.

M. Marc Sauzet avait été élu pour la première fois député au renouvellement général de mai 1910.

Au « Journal Officiel »

Douanes

Paris, 7 février.

M. Bouissent, adjudant au 2e rég. d'infanterie, est nommé commis des douanes, à Propriano.

Ecole vétérinaire

M. Acquaviva, ancien sergent d'infanterie, est nommé homme de service à l'école vétérinaires d'Alfort.

Dans la Police

Sont nommés agents de la Sûreté, à Marseille :

MM. Olivieri, caporal au 152e rég. d'infanterie et Morelli, sous-officier au 14e rég. de chasseurs.

EN ALLEMAGNE

LA RENTRÉE DU REICHSTAG

Le discours du Trône

Berlin, 7 février.

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu la rentrée du Reichstag, et le traditionnel discours du Trône prononcé par l'Empereur.

Dans ce discours, qui a été très applaudi, le Kaiser a annoncé de formidables projets militaires.

Parlant ensuite de la politique extérieure de l'Allemagne, Guillaume II s'est félicité, au nom de la paix internationale de l'accord franco-allemand qui règle à jamais une question des plus épineuses.

L'Empereur a terminé son discours en assurant la solidité de la Triple Alliance.

LA CRISE DES EFFECTIFS MILITAIRES

Décision de M. Millerand

Paris, 7 février.

M. Millerand, ministre de la Guerre, vient de prendre une décision tendant à favoriser le recrutement et les engagements des indigènes dans l'Afrique Occidentale et l'Afrique du Nord.

Cette réforme aura pour but de remédier à la crise des effectifs militaires signalée depuis longtemps.

EN ITALIE

L'arrivée du général Caneva à ROME

Rome, 7 février.

Le général Caneva, commandant en chef le corps d'occupation en Tripolitaine, est arrivé aujourd'hui à Rome.

Le retour du général Caneva a été accueilli avec la plus profonde indifférence par la population italienne.

Les journaux affirment que le général Caneva restera une quinzaine de jours à Rome, où il discutera, avec le Gouvernement, les questions relatives à la situation à Tripoli et des mesures à prendre.

VOL D'OBUS A LA FRONTIÈRE DE L'EST

Paris, 7 février.

Le *Matin* annonce qu'un vol très important d'obus aurait eu lieu dans l'une de nos places fortes de la frontière de l'Est.

Au Ministère de la Guerre, on déclare n'avoir pas encore eu connaissance de ces faits.

EN DANEMARK

MALADIE SUBITE DU ROI

Paris, 7 février,

Un télégramme de Copenhague annonce que S. M. le roi de Danemark, est tombé subitement malade.

Le souverain a été frappé d'une syncope en pleine rue.

Son état de santé, quoique n'étant pas alarmant, inspire de vives inquiétudes à son entourage.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'Accord FRANCO-ALLEMAND

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la convention conclue le 4 novembre 1911, pour la délimitation de leurs possessions respectives dans l'Afrique équatoriale.

M. de Lamarzelle sénateur conservateur du Morbihan, monte à la tribune.

Au milieu de l'attention générale, l'orateur prononce un long réquisitoire contre la politique extérieure du Gouvernement.

Après avoir fait le procès de l'entente cordiale, qui est surtout utile à l'Angleterre, M. de Lamarzelle retrace les diverses étapes de la question marocaine qui a abouti finalement au coup d'Agadir, parce que l'Allemagne voulait à tout prix causer avec la France.

Le sénateur du Morbihan déclare qu'il ne votera pas le traité franco-allemand, plein de périls pour l'avenir, et qui ne tient debout qu'à une condition : qu'il soit suivi d'un rapprochement avec l'allemagne :

« La seule solution, dit l'orateur, se trouve dans ce dilemme : alliance ou conflit. Que la fierté de la France choisisse ! »

M. de Lamarzelle croit que la France est assez forte par ses amitiés, et estime que l'armée française est assez puissante, pour ne pas subir le traité du 4 novembre 1911.

L'orateur termine en disant que n'importe quelles nécessités politiques ne peuvent obliger un Français à voter un accord qui constitue pour la France une capitulation.

M. Baudin rapporteur de la Commission sénatoriale de l'accord, succède à la tribune à M. de Lamarzelle.

Le sénateur de l'Ain soutient les conclusions de son rapport tendant à la ratification du traité.

L'orateur avoue que l'accord du 4 novembre 1911 n'aura certainement pas pour conséquence de supprimer toutes les difficultés soulevées par la question marocaine, mais il affirme que c'est la suite logique et nécessaire des événements qui marquent nos relations avec l'Allemagne depuis 1904.

Parlant ensuite des négociations secrètes, M. Baudin déclare que, si elles ont existé, elles n'ont diminué en rien la valeur du traité conclu.

Le rapporteur dit en terminant, que le Sénat se doit de ratifier l'accord franco-allemand par devoir patriotique.

Plusieurs sénateurs demandent le renvoi de la discussion à la prochaine séance. Le renvoi est ordonné.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

LES
Sous-Vêtements
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent du Froid et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

Grand Hôtel d'Europe
Veuve COLOMBANI
3 et 5 rue de l'Opéra, BASTIA
A.-F. MATTEI
ancien propriétaire de l'Hôtel du Lycée
Successeur
Déjeuners . . 2 francs.
Dîners. . . . 2francs.
Pensions à prix réduits pour familles
Service irréprochable. — Grand salon et vaste jardin pour Noces et Banquets.
N. B. — Cet hôtel, qui a été complètement mis à neuf, se recommande par une installation moderne et une cuisine très soignée.

LE CABINET
de Madame MASSEL
DENTISTE
est transféré 7, Boulevard du Palais, *BASTIA*, au-dessus des Magasins Thiers
Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.
Plombage Or, Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.
Le Cabinet est ouvert à AJACCIO, tous les jours, 10, Cours Napoléon.
A BASTIA, du 1er au 20 de chaque mois.

AVIS
M. Orante Biagini a l'honneur de prévenir ceux qui ont à construire qu'il se met à leur entière disposition pour leur soumettre les plans et devis en vue des immeubles ou réparations qu'ils auront à faire. Ils pourront être certains d'avoir des travaux soignés et solides à des prix fort avantageux.

Produits Forestiers de la Corse
Ecorces — Bois — Charbon
Scierie mécanique à Vienne d'Olmo
Entrepôts et Bureaux à Bastia : Quartier de Toga.
Vente de bois de toutes dimensions et de toutes essences.
Débits sur commande.
Bois de construction, de menuiserie, d'ébénisterie, de carosserie, de tonnellerie, de charronnage, tremage, etc., etc.
Prix modérés
Bière — Bois à brûler — Charbon de bois

HOTEL LIMAROLA
27, rue l'Opéra, BASTIA
Chambres spacieuses et confortables. — Cuisine bourgeoise saine et soignée. — Grand jardin ombragé tout l'hôtel. — Pensions entières pour célibataires ou familles à des prix très modérés.
M. Limarola répond devant les parents des jeunes gens prenant pension chez lui.
La situation de l'hôtel, *vis-à-vis de la Poste*, à proximité à la fois de la Gare et de la *Place Saint Nicolas*, centre de la ville, est des plus avantageuses pour les voyageurs.
PENSION POUR FAMILLE
TENUE PAR
Joseph et Marie Caturelli
Employés à l'Hôpital Civil
PISA. — Piazza della Stellino, n. 6, p. 2
Les meilleurs Professeurs de la Faculté de Médecine et de Chirurgie sont toujours présents à Pise pendant toutes les heures du jour.
Service du tram électrique de la Gare à la Place Stellino. — Téléphone à la Mairie.
N. B. — M. et Mme CATURELLI prient MM. les Voyageurs se rendant à Pise, à leur adresse, d'exiger des conducteurs de voitures publiques qu'ils s'arrêtent bien *Piazza della Stellino*, n. 6, et pas ailleurs, et de se mettre en garde contre toute autre indication donnée par *les garçons d'hôtel*.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Jacques Franceschi, 8, Bd du Palais.

AJACCIO
Grand Hotel Solferino
8, Cours Napoléon, Ajaccio
en face les jardins de la Préfecture
Entièrement remis à neuf
(genre Touring-Club)
Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.
Prix modérés
Salle de Bains
Salon de Correspondance
Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.
JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

CABINET
François Maestracci
Agréé au Tribunal de Commerce
48, rue Napoléon, au 2e, Bastia

On demande à
ACHETER
de petits appartements bon marché
de 3, 4 et 5 pièces
Se hâter — Urgent
A VENDRE
Diverses terres à Nonza
Cap-Corse.

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays
DÉPOT DE CADRES POUR M. D'ITRES
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

Cette odeur appétissante



et très délicate, indique que

la VÉGÉTALINE

a remplacé le beurre pour la cuisson de ce rôti et lui a conservé sa saveur naturelle !

Dans les bonnes Maisons d'Alimentation

P. GILORMINI, représentant à Bastia.

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE d'Art, publié mensuellement 60 pages grand format, renseignements utiles, usuels, théâtre et littérature du commerce, très nécessaire pour commerçants. Demander spécimen et tarif à Mr Fr. MAESTRACCI 3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse) qui date tous les besoins de pays.

Après vos Repas BUVEZ La Cédratine Liqueur extra-fine

LE THERMOGÈNE

guérit en une nuit

Rhumes, Douleurs, Points de côté, etc.

C'est un remède facile et propre, ne dérangeant aucune habitude.

ATTENTION.

Certains intermédiaires, auxquels on demande un Thermogène, proposent ou délivrent sans scrupule une contrefaçon. Nous prions les malades de s'assurer toujours que l'étiquette de la boîte qu'on leur vend soit bien conforme au modèle ci-dessous.



MODE D'EMPLOI :

Il suffit d'appliquer le Thermogène sur le mal, en ayant soin qu'il adhère bien à la peau ; si l'action tarde à se produire, ou si l'on veut une révulsion immédiate, asperger la feuille d'ouate d'eau de vie ou de vinaigre, ou simplement d'eau tiède.

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à [illegible] LE LITRE
Vinaigre à 0,30

CHEVEUX [illegible] Maks



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Leca, à Bastia, Ballesi, Casta, Pallavicini à l'Ile-Rousse, Simoni, à Calvi, Nouvion à Ghisonaccia.

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 cm. Revue périodique paraissant tous les 15 jours. Prix : 50 cent. - Abonnement d'un an : 12 fr. A. CLAVEL, Editeur, 68, rue Bizet, PARIS.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

BASTIA QUINQUINA

Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

Café Express GRAND BAR SOAVI Chocolat Express

RHUM. FOX-LAND Grande Marque



Maximum de lumière
Maximum de durée
Minimum de volume

Telles sont les qualités incontestables de la lampe électrique de poche

« Radia »

En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon.

Représentant concessionnaire pour le Département de la Corse : Maison Ch.-F. POGGIOLI, Bastia.

Vin du CAP CORSE au Quinquina

Marque déposée



Apéritif Tonique Fortifiant Refuser toute imitation

L. N. MATTEI

BASTIA (Corse)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et I de fer, Rosaces et rivellerie.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Jean GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire

6, Boulevard du Palais, en face

Assurances : Vie. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque

Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

Essences et Pétroles

Filtres Richet d'origine, marque La Salamandre, n° 11 ; Filtres Pasteur en fer ou en bois, Pierres de Gard, marque d'Hydrolithe, Robinets de 4 litres, Hydrocycle, essence spéciale pour automobiles, Graisses et huiles pour automobiles et Aéroplanes, Acool de bière vin sirops, demander prix à la Cie générale des Pétroles, Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

TRENTE SEPTIÈME ANNÉE — N° 40 VENDREDI 9 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
CORSE	2f 50	4f 50	8 fr.
AUTRES DÉPART.	3 »	5 »	9 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 30 m. — Coucher, 4 h. 44 m.
Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean de Matha.
Fête de Demain : Sainte Appolonie.

8 FEVRIER

L'OGRE ALLEMAND

Tous les journaux ont publié de longues dissertations au sujet des incidents franco-italiens.

Beaucoup en ont vainement recherché le mobile.

Il est cependant facile à deviner. Il est dû à la pieuvre allemande.

L'heure du renouvellement de la Triplice approche.

Depuis une dizaine d'années, l'Allemagne voyait avec fureur la sympathie croissante des peuples Italien et Français.

La France avait été la première à approuver la campagne tripolitaine, alors que l'Allemagne s'était montrée hostile et favorable à la Turquie.

Les Italiens fraternisant avec les Français à toute occasion, les rapports des deux nations devenant de plus en plus amicaux, ainsi que nous avons pu en juger à Bastia, lors du naufrage d'une barque italienne, le renouvellement de la Triplice devenait problématique.

C'était un danger pour l'Allemagne menacée d'un « splendid » isolement. Il lui fallait donc enrayer à tout prix cette sympathie réciproque des deux peuples pour permettre au gouvernement du Kaiser et à celui du Roi de renouveler le pacte conclu entre nations d'origines et de mœurs pourtant si différentes.

C'était difficile, car l'Autriche et l'Italie s'exècrent et le prolétariat italien déteste la morgue allemande.

Mais les querelles d'allemands n'ont pas été pour rien inventées en Prusse.

Et Kiderlen-Wachter est allé à Rome pour en apprendre le fonctionnement au Quirinal.

Ça n'a pas été long.

Les incidents du *Carthage*, de la *Manouba* et du *Tavignano* ont produit l'effet désiré. Au premier affront fait à la Parole française, personnifiée par les déclarations de M. Poincaré à M. Tittoni, la presse continentale s'est justement emballée ; la presse italienne en a fait autant. Les reproches ont riposté aux reproches, les griefs aux griefs, et les deux peuples faits pour s'entendre et s'aimer ont oublié en 48 heures leur sympathie naturelle, les manifestations fraternelles d'Ischia, de Messine et de vingt autres événements qui semblaient avoir scellé à jamais leur fraternité.

Affinité de race, événements heureux ou malheureux qui firent communier dans le même élan affectueux Français et Italiens, tout est oublié !

La brouille existe de nouveau.

Ce n'est pas un Latin cette fois qui l'a préparée ; ce n'est pas Crispi, c'est un Germain.

C'est Kiderlen Wachter qui, revenu triomphant à Berlin, a dit à son maître :

« C'est fait ! Le coup a réussi. Il vaut celui de la fausse dépêche d'Ems. »

Et la Triplice sera renouvelée !!!

. . . . . .

Quand donc les nations latines, l'Espagne, l'Italie et la France, comprendront-elles que la devise de Mazarin : « Diviser pour régner, » est pratiquée aujourd'hui par les descendants des Barbares du Nord et qu'elles font le jeu de l'Ogre allemand ?

Un Latin.

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND AU SÉNAT

Le Sénat abordera donc enfin lundi l'examen de l'accord franco allemand. Des législateurs mécontents formuleront peut-être, à propos de cette discussion, toutes sortes de récriminations, ils ne regretteront pas du moins au début son caractère prématuré : plus de trois mois se sont écoulés depuis cette date du 4 novembre 1911 où les signataires ont été échangées à Berlin. En réalité, le Parlement français aura consacré presque autant de délai à ratifier cet accord que la diplomatie en avait mis à le négocier et à le conclure. Ces lentes et minutieuses formalités feront justice, pensons-nous, des critiques adressées à notre ambassadeur par des impatients qui ne comprenaient point que la conversation se prolongeât au delà de trois semaines. La Chambre et le Sénat eussent pu vraiment nous épargner la coquetterie d'une interminable digression. On n'eut pas compromis cet ordre du jour en l'épuisant avant la fin de l'année. Mais les deux assemblées, d'ailleurs, parfaitement résolues à sanctionner le protocole franco-allemand, se sont comptées à de longs détours comme ces gens qui, connaissant parfaitement le lieu de leur destination, affectent d'ignorer les raccourcis. Et encore estimons nous heureux d'une abréviation relative ! Si M. Caillaux avait eu l'honneur de présenter lui même au Luxembourg un arrangement dont il est l'auteur, des arrière pensées d'un caractère purement personnel eussent compliqué la discussion, aggravé les griefs, augmenté le malaise. Tous ceux qui se préparent à voter par « résignation » se fussent cru contraints de se lever à des attaques rétrospectives pour expliquer leur flottant état d'âme. Nous sommes débarrassés d'un certain nombre de chicanes accessoires, mais irritantes, et c'est déjà une circonstance très profitable à la clarté, à la sincérité, à la loyauté que réclame cet imminent débat.

Nous nous trouvons, en effet, en présence de deux considérations, également impérieuses, que le Sénat ne doit pas négliger. Il y a une considération d'ordre matériel et une autre d'ordre moral. La première nous commande, en vertu même de nos intérêts justifiés, de ne pas accumuler de nouveaux délais qui embourberaient indéfiniment de fâcheux et peut être d'irréparables retards.

L'acte d'Algésiras expirait au 31 décembre dernier. Nous avons demandé et obtenu sa prorogation pour une durée de trois mois. C'est dire qu'à la date du 1er avril le protectorat français doit être officiellement et effectivement établi sur l'Empire Chérifien.

Pressons nous.

Nous savons bien que le Président du Conseil s'occupe déjà activement de cette organisation dont chaque détail mérite une étude approfondie ; il convient que la France s'impose sans violence, sans secousse, sans froissement, et apparaisse immédiatement comme la grande Puissance tutélaire, missionnaire de la civilisation, respectueuse des traditions de l'Islam, des croyances des indigènes, mais donnant par le seul exemple d'un outillage économique sagement préparé l'impression très nécessaire de sa force matérielle et de son prestige moral. L'avenir est souvent subordonné à un geste du début qui ne peut être ni brutal ni timide. M. Poincaré apprécie à sa large valeur la tâche initiale qui lui incombe. Le Sénat aurait tort de l'en distraire en le retenant longtemps à la tribune et en l'obligeant à réserver momentanément les belles ressources de son éloquent talent à la stratégie oratoire d'une cause jugée et gagnée ; cette considération matérielle suffirait à motiver une prompte ratification, mais la considération morale qui milite, elle aussi, en faveur d'une solution rapide, n'est pas moins clairement indiquée. Nous voulons parler du danger qu'il y aurait, dans un but expressément politique, à montrer au verre grossissant d'une optique trompeuse les inconvénients d'un accord dont on chercherait soigneusement les avantages. Or, au Sénat, comme à la Chambre, un parti s'est formé pour déprécier le traité, pour le présenter sous le jour funeste d'un marché, inévitable sans doute, mais humiliant, inéluctable, mais presque honteux. Que signifie cette attitude ? Que signifie l'embarras, feint ou vrai, des « résignés, » de ceux-là qui invoquent leur conscience pour répudier le pacte qu'ils ne peuvent se résoudre à adopter qu'en manifestant le désespoir qui trouble les cœurs angoissés ?

Que signifie la conduite de M. Clémenceau, généralement mieux éclairé, qui, à l'issue des travaux de la Commission, s'est rangé avec les très rares adversaires déterminés d'un accord qu'il se dispose à combattre publiquement à la tribune ? Au nom de quel principe procèdent ces restrictions et ces hostilités ? Certains ne sont-ils promis sciemment de dénaturer le sens de l'arrangement conclu et se déclareront-ils satisfaits si le pays, à son tour, égaré par leurs arguments, s'élève avec véhémence contre le traité qui, moyennant une compensation territoriale au Congo et une transaction locale avec l'Espagne, nous confère le protectorat marocain ?

S'ils voulaient réellement décourager l'effort de ceux que nous attendons pour faire fructifier le domaine fertile et neuf dont nous devenons les véritables propriétaires, ils n'agiraient pas différemment. Mais ils auraient alors le mérite d'une logique que nous ne leur reconnaissons pas.

MARCEL LAURENT.

LIRE

notre nouveau roman :

Du Sang dans les Ténèbres

écrit pour les lecteurs du PETIT BASTIAIS par

DANIEL LESUEUR

M. Charles Favalelli

La Cour des Comptes a procédé en audience solennelle à l'installation de M. Chausserie-Laprée, nommé conseiller-maître en remplacement de M. Favalelli, décédé.

Après l'installation, M. le premier président Hérault a rappelé la longue et belle carrière de M. Charles Favalelli.

Voici l'allocution de M. le premier président Hérault :

Messieurs,

Le 30 novembre dernier la mort a frappé un de nos doyens, M. le conseiller-maître Favalelli. Il était entré à la cour en 1897 après une carrière administrative particulièrement rapide et brillante. En dix ans, de 1877 à 1887, il avait gravi tous les échelons de la hiérarchie préfectorale : successivement sous préfet à Tournon et à Saint-Omer, préfet du Var, de la Haute-Marne et de la Manche, secrétaire général de la préfecture de la Seine. Puis, pendant dix autres années, il avait rempli de hautes fonctions au ministère des finances, d'abord comme directeur du personnel à l'administration centrale, ensuite comme directeur général de l'administration des manufactures de l'Etat. Il occupait ce dernier poste lorsqu'un décret l'appela à un siège de conseiller-maître à la cour des comptes.

Les connaissances et l'expérience qu'il avait acquises au cours de sa vie administrative, une grande facilité d'assimilation et surtout la force et la pénétration d'une remarquable intelligence, le mirent rapidement à la hauteur des fonctions qui lui étaient confiées.

---

2 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit

par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

I

« LE DOCTEUR FRANCINE DELCHAUME »

Comme ils l'aimaient, leur intérieur, ces deux êtres d'origine modeste, venus l'un à l'autre à travers la solitude de leur enfance et de leur jeunesse, — et qui, pour la première fois de leur vie, goûtaient ensemble la joie délicieuse du nid, — d'un nid capitonné, délicat, dont l'élégance très relative n'était pas loin de leur paraître de la splendeur !

Un instant encore, Raymond trouva une distraction à parcourir des yeux les meubles, les objets choisis ensemble, — après quelles hésitations, quelles réflexions ! — les tapis clairs, les rideaux soyeux, et, dans le cabinet de Francine, la richesse grave des livres, l'étincellement des appareils de nickel, de cuivre, de cristal, sous les glaces limpides. Le reflet de son bonheur palpita, pour le jeune homme, sur la face des choses. Une ivresse reconnaissante lui gonfla le cœur. Puis, brusquement, il eut la sensation du silence, de la solitude. Un sursaut d'anxiété le secoua. Et, pour la vingtième fois, il regarda sa montre.

Neuf heures moins dix ! C'était inconcevable.

Cette fois l'affaremet le prit. La suggestion du décor changea. Des possibilités horribles s'inscrivirent dans l'immobile aspect des meubles familiers.

Où donc devait aller Francine cet après-midi ? Quels malades devait-elle voir ? En cherchant à se rappeler des indications, Raymond eut la surprise de constater qu'il n'en possédait aucune. Singulier hasard ! Sa femme, — sans lui rendre des comptes et surtout sans qu'il en demandât, — le tenait plus ou moins au courant de ses travaux. Un mot, une préoccupation professionnelle, un conseil demandé, un détail de leur existence, le fixait plus ou moins sur l'emploi de son temps. Aujourd'hui, rien ! Pas un SI condenseur. Le vide, le néant.

Il chercha un carnet de visites, un agenda où elle notât les obligations quotidiennes.

D'abord il ne découvrit rien de ce genre. Puis il finit par mettre la main sur un bloc-notes, qui contenait des adresses, des renseignements de ménage, des listes d'objets à acheter.

Ce n'était pas ce qu'il voulait. Malgré cela, il parcourut fébrilement ces griffonnages, comme espérant y trouver un indice qui le rassurât.

Tout à coup, il s'arrêta, les yeux fixes, dans un saisissement.

Il venait de lire un nom du jour, une date : « Jeudi, 27 avril. » Précisément, c'était aujourd'hui le jeudi 27 avril. Ah !.. Ce jour le comptait donc particulièrement pour Francine. Elle l'avait marqué d'avance, réservé pour une occupation importante. Mais quelle occupation ?..

A côté de la date, elle avait écrit une simple initiale, un S. Et, au-dessous, des chiffres qui, d'abord, parurent à Raymond, incohérents, presque cabalistiques.

Mais, en examinant bien ces chiffres, il reconnut qu'ils étaient disposés comme ceux qu'on lit dans les horaires des chemins de fer.

Sur une ligne, il y avait :

2.45 — 4.50

et sur la ligne suivante :

7.2 — 8.7

Ce qui pouvait signifier, quand on y réfléchissait :

Départ de Paris à 2 heures 45, pour arriver à 4 heures 50.

Départ de la destination inconnue à 7 heures 2, pour revenir à Paris à 8 heures 7.

— Huit heures sept, répéta tout haut Delchaume. Si c'est une gare désignée, si le train a eu du retard, Francine n'arrivera guère que maintenant. D'ailleurs, ce train, elle a pu le manquer.

Ce raisonnement le rassurait. Mais un autre s'imposa :

— Si Francine est allée voir une malade à la campagne, comment se serait-elle réservé plus de deux heures pour sa visite. De 4 h. 50 à 7 h. 2 ? Tout lar environs, à une heure de distance, sont desservis plus fréquemment. Et comme il serait étrange qu'elle ne m'eût pas parlé de ce véritable petit voyage, qu'elle n'eût pas prévu un incident qui le retînt, l'inquiétude qui en résulterait pour moi !..

Le cours de ses déductions fut interrompu.

Il bondit.

Dans la silencieuse rue du Général Foy glissait et ronflait une auto.

Elle s'arrêta devant la maison.

En un éclair, Delchaume fut à la croisée. Il l'ouvrit.

Un flot de joie indicible inonda sa poitrine, la dilata en un soupir de délivrance.

Descendant de voiture, la silhouette de Francine s'estompait obscure dans les demi ténèbres, — mais désirable pour lui, malgré tout, entre toutes — Ah ! chère, chère silhouette... les vêtements si bien connus, la toque neuve, avec sa grosse touffe de violettes pâles. C'était elle... Elle !.. enfin !.., mon Dieu !..

Toutefois, après un second coup d'œil, il sentit son cœur s'alourdir. Et—ce que la jeune femme n'avait pas chanoelé ? De quel pas traînant, elle s'enfonça sous la voûte.

— elle qui aurait dû s'élancer avec tant de hâte.

Allons ! elle était malade. Voilà l'explication de son retard. Et un détail encore frappa Delchaume, comme de mauvais augure.

La voiture, qu'il avait prise pour un taximètre, repartit sans attendre, sans que le voyageuse eût rien donné au chauffeur. Celui-ci était donc payé d'avance ? Précaution prise par Francine, ou par quelqu'un qui l'avait aidée à monter dans ce fiacre ?..

La circonstance, infime en elle même, et qui ne devait revenir que plus tard l'attention de Raymond, se fixa en lui, géante.

Sa joie défaillait. Une appréhension le jeta dehors, vers l'escalier, au devant de sa femme.

En même temps, il criait aux deux bonnes, qui chuchotaient dans le couloir de la cuisine :

— Voici Madame ! On va pouvoir servir.

Cri sans conviction. Ce dîner, que serait-il ?

La douceur quotidienne de se retrouver devant le gentil couvert, les broderies coquettes de la nappe, sous la gaie lumière électrique, dans l'émoustillement de leur jeune appétit, — goûteraient-ils cela ce soir ?

M. Fazzalli ne fut cependant jamais l'homme d'un travail tout et pourvoirs avec une patiente application. Son esprit primesautier procédait par bonds, saisissant avec une précision étonnante, même dans les matières les plus délicates, le point spécial qui devait être mis en lumière. Les délibérations des chambres surtout l'intéressaient vivement. Il y prenait part avec ardeur et quelquefois même avec une vivacité qui tenait à son tempérament et peut-être aussi à l'état de sa santé.

Depuis longtemps, en effet, une grave maladie le minait ; il sentait ses forces décroître chaque jour. Attristé par des privations de toute sorte, assombri par l'absence de tout espoir de guérison, sa vie n'était plus qu'une longue souffrance. Peut-on s'étonner que, sous l'influence de cruelles préoccupations qui le hantaient, sa parole ait parfois empreinte de quelque amertume? Dès que le mal d'ailleurs lui laissait un répit, on voyait aussitôt reparaître le causeur séduisant, le collègue aimable et spirituel dont nous garderons le souvenir.

Gazette Départementale

TAGLIO-ISOLACCIO. — Les électeurs de la commune sont convoqués pour le dimanche 25 février 1912, à l'effet d'élire deux membres du conseil municipal.

AULLENE. — Mlle Desanti Marie-Nicolette, institutrice à Serra-di-Scopamene, a été nommée à Aullène.

PIETRANERA. — Mme veuve Benigni, née Graziani, a été nommée, par arrêté préfectoral en date du 6 février 1912, débitante de tabacs de la régie et de poudres à feu, à Pietranera.

TARRANO. — Sont attribués à la commune de Tarrano, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Tarrano actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le payement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Tarrano sera à la charge de cette commune conformément à la délibération prise par le conseil municipal de cette commune le 3 septembre 1911.

SERRA DI-SCOPAMENE. — Mlle Leccia Marie-Rosalie, institutrice à Sorbollano, a été nommée à Serra-di-Scopamene.

MOITA. — M. Paolini Jean-Charles a été nommé par arrêté préfectoral en date du 6 février 1912, débitant de tabacs de la régie et de poudres à feu, à Moita.

Primes à la Sériculture

Le Sous-Préfet de Bastia a l'honneur de rappeler aux éducateurs de vers à soie que les déclarations en vue de bénéficier des primes allouées par la loi du 11 juin 1909, doivent être faites à la Mairie de leur commune avant le 25 mai 1912, dernier délai.

Les imprimés et instructions nécessaires qui sont rappelés dans le recueil n° 8, des actes administratifs du département (numéro du 3 décembre 1911), ont été déjà transmis, à cet effet, aux maires de l'arrondissement auxquels les intéressés pourront s'adresser dès maintenant pour obtenir tous renseignements utiles concernant l'application de cette loi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 février.

Sans raison bien déterminée, notre marché comme toutes les autres places, a été faible aujourd'hui. La Rente Française est revenue à 95.37. Les Fonds Etrangers sont également plus lourds. Extérieure 95.37. Turc 91.95. Serbe 88.30, Italien 98.90. Société de Crédit résistantes. Le Crédit Foncier dont le Conseil dans sa séance du 31 janvier a autorisé pour frs : 7.916.044 de prêts nouveaux, est à 799. Le Crédit Lyonnais se traite à 1.555, la Société Générale à 881, et le Comptoir National d'Escomptes à 940 ex-coupon de 10.94.

La Banque P. Saint Léger offrira prochainement 5 millions d'obligations de 250 frs 5 0/0 de la Caisse Hypothécaire Sud-Américaine, garanties par l'actif social, et notamment les créances résultant des prêts consentis par la Compagnie.

Hausse du Sous à 6.340. Valeurs de transports lébulantes. Les valeurs russes sont offertes. Nouveau recul des titres aurifères. Rio 1.205

En Banque, les mines d'or sud-africaines et diamantifères sont faibles. Caoutchoucs agités. Réalisations en industrielles russes.

Au comptant l'obligation 5 0/0 Port Argentine Ry est bien tenue à 462.

La recrudescence d'activité de l'industrie métallurgique provoquera une élévation des prix du mineral, dont la Swedish Iron Mines and Furnaces (L. N. E.) profitera d'autant plus largement que son minerai est une hématite très riche en fer.

Chemins Français soutenus.

La Mort de Mme Giordan

On lit dans le *Petit Niçois* :

Ainsi que le faisaient malheureusement prévoir les nouvelles pessimistes que nous donnions, il y a deux jours, sur la santé de Mme Giordan, la femme de notre confrère et excellent ami, M. J. Giordan, député de la Corse, est décédée hier matin, après une longue et douloureuse maladie dont ni la science, ni les soins les plus attentionnés, n'ont pu avoir raison.

En cette pénible circonstance, nous tenons à assurer M. Giordan de la part très vive que nous prenons au deuil qui vient de le frapper et sous la prions de trouver ici l'expression très émue de nos condoléances.

Les obsèques de la regrettée défunte auront lieu demain matin, à 9 heures. On se réunira au domicile mortuaire, 16, boulevard Dubouchage. L'inhumation se fera au cimetière de Guiraut, dans le tombeau de la famille Giordan.

De nombreux témoignages de sympathie sont parvenus, dans la journée d'hier, à M. Joseph Giordan, qui vient d'être si cruellement atteint par la mort de Mme A. Giordan. Le registre déposé à la maison mortuaire s'est rapidement couvert de signatures.

Nous prenons également une part très vive à l'immense malheur qui atteint M Giordan, et le prions d'agréer nos condoléances les plus sincères.

Conseil de Revision

Classe 1911

Par arrêté de M. le Préfet de la Corse en date du 4 février 1912, les opérations du conseil de revision pour la classe de 1911 sont ainsi fixées pour chaque canton :

Mercredi 3 avril, repos à Ajaccio.

Ajaccio. — Jeudi 4, 9 h. m.

Suspension des opérations du vendredi 5 avril au lundi 8 avril inclusivement.

Morosaglia. — Mardi 9, 4 h. s.
Piedicroce. — Mercredi 10, 1 h. s.
Valle d'Alesani. — Jeudi 11, 9 h. m.
Pietra-di-Verde. — Vendredi 12, 9 h. m.
Moita. — Casalabanda, samedi 13, 10 h. m.

Dimanche 14, repos à Casabianda.

Piedicorte-di-Gaggio. — Route d'Aleria à Alonia (maison Gammertini), lundi 15, 9 h. 1/2 m.
Ghisoni, Ghisonaccia. — Mardi 16, 9 h. 1/2 m.
Prunelli di-Fiumorbo, Migliacciaro. — Mercredi 17, 9 h. 1/2 m.
Venzolasca, Halte de Pozzichello. — Jeudi 18, 1 h. s.
Sermano, Pont de Fec. — Vendredi 19 3 h. s.
Venaco. — Samedi 20, 2 h. s.

Suspension des opérations du dimanche 21 avril au dimanche 28 avril inclusivement.

Vivo. — Lundi 29, 3 h. s.
Soccia. — Mardi 30, 10 h. m.
Evisa. — Mercredi 1er mai, 9 h. m.
Piana. — Jeudi 2, 9 h. m.
Sari d'Orcino. — Vendredi 3, 1 h. s.
Sarrola-Carcopino. — Samedi 4, 3 h. 1/2 s.

Dimanche 5 mai, repos à Ajaccio.

Petreto-Bicchisano. — Lundi 6, 2 h. s.
Olmeto. — Mardi 7, 9 h. m.
Sartene. — Mercredi 8, 10 h. m.
Ste-Lucie de Tallano. — Jeudi 9, 1 h 1/2 s.
Serra-di-Scopamene. — Vendredi 10, 2 h. s.
Levie. — Samedi 11, 10 h. m.

Dimanche 12, repos à Sartène ou en forêt.

Porto-Vecchio. — Lundi 13, 2 h. s.

Bonifacio. — Mardi 14, 10 h. m.

Mercredi 15 mai et jeudi 16 mai, voyage en voiture à Ajaccio

Bocognano. — Vendredi 17, 2 h. 1/2 s.
Solaro, Pont d'Azzana. — Samedi 18, 1 h. s.

Dimanche 19, voyage de Vero à Ajaccio.

Séance de clôture :

Ajaccio, préfecture. — Jeudi 30, 9 h. m.

THÉATRE

Madame Butterfly

La première de *Madame Butterfly* a réuni au théâtre tout ce que Bastia compte de chic et de mondain. La salle était comble, salle des grands jours où d'élégantes toilettes alternaient avec les habits noirs et les cravates blanches.

Beaucoup, qui savaient quels efforts avaient été faits pour mettre au point l'opéra de Puccini, s'attendaient à un succès. Mais ils étaient loin d'espérer un résultat comme celui qui fut obtenu mercredi.

Madame Butterfly n'est pas l'œuvre de Puccini où la science musicale tient le plus de place. Mais cette musique est tellement appropriée au drame qu'elle interprète, le cadre dans lequel elle s'élève est d'une telle neuve et fascinante originalité qu'on doit, avec une mise en scène, des décors et des costumes bien compris pouvoir donner un spectacle extrêmement impressionnant.

M. Cheleschi est parvenu à ce but, grâce à la bonne volonté et au talent des artistes qu'il a su comme toujours diriger magistralement, grâce à la beauté des décors et à la richesse des costumes, grâce à l'art de la mise en scène, à cause aussi de l'habileté des machinistes dirigés par le brave Franceschi qui, collaborateur méritant et modeste, a droit à tous nos éloges.

Le principal rôle, celui de « Madame Butterfly » était joué par Mlle Lina Cavalieri. Il le fut sans une faiblesse, avec un art, un naturel, une grâce servis par la voix émue et vibrante que nous avons si souvent appréciée. Mlle Lina Cavalieri est, nous l'avons souvent dit, la meilleure artiste-femme de la troupe Cheleschi. Elle nous en a donné hier une preuve nouvelle.

Mme Celestina Bianchi, dans le rôle de « Suzuki » fut une servante, fidèle et pleine de vérité.

M. Luigi Fini, (Pinkerton) tint comme toujours son rôle avec une ardeur appliquée et sûre de soi. Il sut donner tour à tour à sa voix les accents de l'amoureux et de l'homme pris de remords avec une intensité et une sincérité émouvantes.

M. Martellato (Sharpless) dont les éloges ne sont plus à faire, nous donna comme d'habitude la mesure de son jeu et de son chant si appréciés de tous.

Nous nous en voudrions d'omettre MM. Fernandez, Carnesecchi et surtout M. Bresson qui incarna le prince « Yamadori » avec une aisance parfaite.

Félicitons enfin l'orchestre et surtout le chœur du deuxième acte qui fut bissé avec enthousiasme.

Comité Central des Fêtes

Les cartes pour la Redoute sont en vente chez MM. Ollagnier, Poggi, coiffeur, et Santi

Carte homme, donnant droit à une entrée de dame : 5 francs.

Chaque dame en plus : 2 fr. 50.

Les membres du Comité sont priés de retirer la leur chez M. Maurel, Place du Marché.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE DÉVOTE. — Les membres participants sont priés de se réunir dimanche, 11 février, à 8 heures 1/4 du matin, au siège social, rue Napoléon, 21, munis de leur insigne, pour la célébration de la fête patronale de la dite Société.

Le Président, J. AIROLA.

P. S. — MM. les membres honoraires sont également priés de vouloir bien nous honorer de leur présence.

La perception mensuelle qui devait avoir lieu le 11 courant, est renvoyée au dimanche suivant.

Le Trésorier, RAIBALDI.

TOUT POUR LE VENTRE. — Les membres de la dite Société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi, 9 du courant, à 8 heures du soir, au local habituel.

Adhésion de nouveaux membres.

Le Président, L. STEFANI.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 8 février

Observations faites par M. QUELICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 12 8. à midi + 15 ; à 6 heures du soir + 13 6
Maxima + 15 2 ; Minima + 12 2.
Baromètre : 7 heures du matin, 759 mm. midi, 759 mm., 6 heures du soir, 758 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, S.-O.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.
Pluviomètre : 0 m. 2.

Haute distinction

Mgr Desanti a été nommé chanoine d'honneur de la cathédrale d'Annecy.

Nous prions Sa Grandeur d'accepter nos respectueuses félicitations pour la haute distinction qui vient de lui être conférée.

Contributions indirectes

Sont nommés receveurs buralistes de 1re classe : à Perrexu, M. Fabiani, adjudant au 40e, à Dun-les-Places, M. Gianelli, sergent au 22e colonial, à Bourbecques, M. Crsini, ex-adjudant au 24e colonial, à Suèvres, M. Ambrosi, adjudant au 113e.

M. Casella, receveur buraliste et débitant de tabac à Arpajon, 3e catégorie, passe en la même qualité à Saint-Germain-en-Laye, 2e catégorie, M. Santini, receveur buraliste et débitant de tabac à Sainte-Scalle, 3e catégorie, passe en la même qualité à La Rochelle-Tardon, 2e catégorie, M. Casanova, receveur buraliste et débitant de tabac à Chars, 2e catégorie, passe en la même qualité à Lizy-sur-Ourcq, 1re catégorie. M. Chiavorini, receveur buraliste et débitant de tabac à Dammarie, 3e catégorie, passe en la même qualité à Cousances-aux-Forges, 2e catégorie.

Chemins de fer

Nous avons appris avec un vif plaisir la nomination de M. le sous-inspecteur Colombani, de la Cie de chemins de fer départementaux, au grade d'inspecteur. Cette promotion est la juste récompense de ses longs et excellents services ; elle a reçu l'entière approbation de ses camarades qui le voient à l'œuvre et savent avec quel tact et quel dévouement il a toujours rempli ses fonctions.

Pensions

M. Morazzani-Pistri Ange-François, sergent ; 29 ans 9 mois de services. Pension de 575 francs avec jouissance du 4 septembre 1911.

M. Luca Ange-Mathieu, sergent ; 32 ans 11 mois 17 jours de services. Pension de 920 francs avec jouissance du 26 juillet 1911.

M. Pariggi Charles-Mathieu, soldat : 34 ans de services. Pension de 668 fr. avec jouissance du 16 novembre 1911.

M. Castelli Pierre-François, soldat ; 28 ans de services. Pension de 623 francs avec jouissance du 19 septembre 1911.

Postes et Télégraphes

M. Giordani, sergent au 5e colonial, est nommé facteur à Bastia, et M. Massoni, caporal à la 15e section d'ouvriers militaires, au Béage.

Le « Miroir des Modes »

« Le Miroir » de Février est rempli de jolis modèles qui commencent déjà à donner des idées pour les toilettes du Printemps, tout en gardant la note nécessaire pour les journées encore froides et sombres. D'élégants costumes tailleur, robes de visites et de soirées, sont là. Mesdames, à votre choix. Vous serez heureuses de trouver des pages consacrées à la lingerie et à l'habillement de vos garçonnets, sans oublier les costumes pour vos gracieuses fillettes et demoiselles.

Les robes d'intérieur, tabliers, garnitures et gentils accessoires de la toilette ne sont pas oubliés ; la coupe de coupe a ce mois-ci un attrait tout spécial et printanier ; nous vous donnons des coiffures du soir : nous continuons la si intéressante série d'articles sur l'étain repoussé, ainsi que celle traitant de la décoration de l'intérieur. Nos ouvrages pratiques comprennent de charmants petits travaux et nos patrons gratuits ne cèdent à rien leur place importante : une jupe dernière nouveauté, pour dame, et une gentille robe pour fillette.

Achetez le « Miroir des Modes » de février 1912.

Prix du « Miroir » : 1 franc. — En vente chez tous les Libraires.

Préfecture de la Seine

M. Poli, ex-sergent au 163e, est nommé surveillant à la bourse de travail de Paris.

Pain

M CANESSA Etienne, *boulanger*, rue Napoléon, 14, prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir de jeudi 8 février il vend le pain : 1re qualité, Pain de luxe et pain d'Aix 0 fr. 45 ; *2e qualité* 0 fr. 40 ; et *3e qualité* 0 fr. 35.

HUILE D'OLIVE de propriétaire, 1 30 le litre, 27, 29, rue de l'Opéra

Pins Laricio

On achète *Pins Laricio* de Corse, de toute leur longueur ou coupés de 9 à 15 mètres, par mètre, caf. Port Saint-Louis-du-Rhône.

Faire offres à M. CASTAN, à Saint-Peray (Ardèche).

A céder

Etude d'*Huissier* à Bastia, ayant affaires en cours.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Vêtements

Les vêtements pour hommes, dames et enfants, qui sont confectionnés à la Maison J. CARBUCCIA ET FILS, se recommandent par l'élégance de la coupe, le fini du travail et la modicité du prix.

Un coupeur émérite est attaché à cette importante Maison.

On demande

Une fillette comme aide pour apprendre la vente de l'épicerie.

S'adresser pour renseignements au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Ferracciali Paul-Dominique, marchand-cordonnier, de Bastia, et Gambelli Léontine, tailleuse, de Bastia.

Naissances.

Cagnazzoli Pierre-Marie. — Crastuccio Louis. — Fontana Rosette-Françoise-Marie.

Décès.

Vellutini Pierre, 46 ans, d'Albertacce.
Rongicconi Mathilde, 15 mois, de Bastia.

Grand Hôtel d'Europe

Veuve COLOMBANI
3 et 5 rue de l'Opéra, BASTIA
A.-F. MARTINI
ancien propriétaire de l'Hôtel du Lycée
Successeur

Déjeuners . . 2 francs.
Dîners. . . . 2 francs.

Pensions à prix réduits pour familles
Service irréprochable. — Grand salon et vaste jardin pour Noces et Banquets.

N. B. — Cet hôtel, qui a été complètement mis à neuf, se recommande par une installation moderne et une cuisine très soignée.

RHUM
FOX-LAND
GRANDE MARQUE

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

AJACCIO

L'élection de Sartène

Proclamation des résultats

Ajaccio, 8 février.

La Commission, chargée de procéder au recensement des votes et à la proclamation des résultats de l'élection de Sartène, s'est réunie aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi, à la préfecture.

Cette commission est ainsi composée :

M. Emile Pinelli, conseiller général de Salice, président ; M. Thiburce Conso d'Ornano, conseiller général de Sarrola-Carcopino et M. Italiani, conseiller général de Sari d'Orcino, membres.

Après trois heures de délibération, le président a proclamé les résultats ci après :

Electeurs inscrits	13 869
Votants	7.706
Blancs	34
Suffrages exprimés	7.672

Ont obtenu :

M. Joseph Giordan :	3 976 voix.
M. Célestin Caitucoli :	3.795 id.
M. Joseph Panzani :	887 id.

La proclamation des résultats s'est faite dans le calme le plus absolu.

BOURSE DE PARIS

7 fév. — 8 fév.
Rentes 3 0/0 anciens . 95.00 — 95.00
— de 3 0/0 amortis . . 95.55 — 95.55
ex-coupon.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 8 février.

M. Morati est nommé huissier près le tribunal de Bastia, en remplacement de M. Rasuri.

Au « Journal Officiel »

Bureau de Bienfaisance

Paris, 8 février.

La commune de Venaco est autorisé à créer un bureau de bienfaisance, dont la dotation a été constituée au moyen des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Venaco.

EN ITALIE

Un nouveau plan de campagne en Tripolitaine

Rome, 8 février.

Le général Caneva, commandant en chef des troupes d'expédition à Tripoli, s'est entretenu aujourd'hui longuement avec M. Giolitti, président du Conseil, le ministre de la Guerre et le ministre de la Marine, au sujet des opérations militaires en Tripolitaine.

Le gouvernement italien aurait décidé à adopter un nouveau plan de campagne, qui comprendrait en premier lieu l'envoi de 30.000 hommes de renforts.

Le gouvernement se propose aussi d'activer les opérations navales dans la Mer Rouge.

Nouvelles Maritimes

Sauvetage des gens de mer

Paris, 8 février.

M. Fraz... mer à Ajaccio, syndic des gens de quartier des Grasse à Cabro, au M. Pierre, ...
rier en retraite, ... maître fourdic à Ajaccio.

EAUX ET FORÊTS

Paris, 8 février.

M. Peretti, garde domanial ... Marmano, passe à Zicavo.

TOULOUSE

Un enfant de cinq ans séquestré par sa mère

Toulouse, 8 février.

Le service de la Sûreté vient de faire, dans un faux ménage de Toulouse, une découverte qui a vivement ému la population du quartier.

Depuis plus d'un an, la femme Souyri, qui vit maritalement avec un individu de mœurs déplorables, séquestrait son jeune enfant de cinq ans.

Le bambin a été retiré à cette mère indigne et confié à l'Assistance publique.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 8 février.

M. le général de division Soyer est placé, à dater du 9 février, dans la deuxième section (réserve), du cadre de l'état major général de l'armée.

Conseil de Cabinet

Paris, 8 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au Quai d'Orsay, sous la présidence de M. Poincaré.

Le Statut des Fonctionnaires

Le Conseil a consacré toute la séance à l'examen du projet de statut des fonctionnaires, qui sera présenté incessamment devant la Chambre.

LE TEMPS

Pluies et Neige

Paris, 8 février.

Des diverses régions de la France continentale on signale d'abondantes chutes de neige et des pluies persistantes.

Dans la région des Alpes, la tourmente sévit depuis plusieurs jours, et les fleuves débordent.

Les routes et les sentiers sont impraticables, et les habitants ne peuvent quitter leurs maisons.

En plusieurs endroits, le thermomètre marque 10 et 15 degrés au-dessous de zéro.

LE PROGRAMME NAVAL

Construction de 3 dreadnoughts

Paris, 8 février.

M. Delcassé, ministre de la Marine, vient de décider de commencer, dès le 1er mai, les travaux de construction de trois nouveaux dreadnoughts, sur les chantiers des ports de Brest, de Lorient et de Bordeaux.

EN ESPAGNE

Les Inondations et la Misère

Madrid, 8 février.

Une tempête des plus violentes continue à sévir dans le sud de l'Espagne, semant partout la désolation et la ruine.

Les fleuves ont beaucoup grossi, et l'eau s'élève à plusieurs mètres au-dessus de l'étiage.

A Tarifa, les ouvriers dénués de toutes ressources, mendient dans la rue.

A San Lucar, la misère est aussi très grande parmi les ouvriers du port.

Les autorités ont pris des mesures pour enrayer les inondations et secourir les familles sinistrées.

EN DANEMARK

L'état de santé du roi Christian

Paris, 8 février.

Les dernières nouvelles de la santé du souverain de Danemark sont rassurantes.

Une amélioration très sensible s'est manifestée depuis hier soir, chez le roi Christian, dont les médecins pronostiquent le rétablissement dans quelques jours.

Un accord se prépare entre Londres et Berlin

Paris, 8 février.

L'article de la « Gazette de Voss » annonçant que des manifestations sont organisées à Londres, en faveur d'un rapprochement anglo-allemand, semble être de plus en plus confirmé par des faits.

Un télégramme de Berlin annonce que l'empereur Guillaume a retenu hier à déjeuner Lord Charles Beresford, amiral de la marine anglaise.

Le bruit s'est répandu également que le Kaiser recevrait prochainement Lord Haldane, ministre de la guerre anglais.

Les journaux font remarquer que ce sont là, en effet, les signes évidents d'un accord qui se prépare entre Londres et Berlin.

Prochaine entrevue du Président de la République avec S. M. Alphonse XIII

Paris, 8 février.

On affirme dans les milieux diplomatiques que des négociations sont ouvertes entre les Cabinets de Paris et de Madrid pour une rencontre prochaine de M. Fallières et du roi d'Espagne.

Cette entrevue aurait lieu à Biarritz au mois de juillet prochain.

LE ROI D'ANGLETERRE à Berlin

Paris, 8 février.

Le voyage des Souverains Anglais à Berlin est annoncé aujourd'hui d'une manière officielle.

Le voyage du roi Georges V aura lieu au printemps prochain.

Le programme des fêtes qui devront être données à Berlin en l'honneur des Souverains Anglais, sera connu dans quelques jours.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Lois Sociales

L'ordre du jour appelle la discussion sur différents projets de loi concernant les lois sociales.

Les habitations à bon marché

La discussion relative aux habitations à bon marché, permet à M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, d'exposer longuement ses théories en faveur de la classe ouvrière.

M. Bourgeois déclare en terminant qu'il n'est pas hostile à la motion déposée par M. Charles Dumont.

MM. Honorat et Sembat soutiennent, à leur tour, cette motion du député du Jura.

La Chambre renvoie l'examen de la mission Dumont à la Commission du Travail.

La limitation de la journée de travail

La Chambre examine ensuite la question de la limitation de la journée de travail dans les établissements industriels.

Plusieurs orateurs, parmi lesquels MM. Jules Roche et Lauche, prennent part à cette discussion.

Les uns sont partisans du projet de loi limitant à dix heures la durée du travail dans les établissements industriels.

Les autres demandent que la loi accorde la possibilité d'effectuer dans les usines à feu continu, à certaines opérations techniques qui ne peuvent être interrompues, des équipes de douze heures.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

Séance demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'Accord FRANCO-ALLEMAND

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la convention conclue entre la France et l'Allemagne, le 4 novembre 1911, pour la délimitation de leurs possessions respectives dans l'Afrique équatoriale.

M. Baudin, sénateur de l'Ain, rapporteur de la Commission sénatoriale de l'Accord franco allemand, monte à la tribune pour achever son discours qu'il a commencé hier.

L'orateur demande au Sénat de voter le traité franco-allemand, dans l'intérêt général du pays, bien qu'il soit imparfait.

M. Goirand, sénateur des Deux Sèvres, succède à la tribune à M. Baudin.

L'orateur critique l'accord, mais déclare qu'il le votera, avec l'espoir qu'il sera bientôt suivi d'un second accord lequel mettra bien un terme au cauchemar d'un conflit général qui étreint l'Europe entière.

M. Stephen Pichon, ancien ministre des Affaires étrangères, prend ensuite la parole au milieu de l'attention générale.

L'orateur expose longuement la critique de l'accord franco-allemand, qui est, dit-il, inutile, imparfait et plein de dangers.

« Nous avions, au Maroc, ajoute l'orateur, des droits imprescriptibles de par le traité de 1909, et il fallait résister aux nouvelles prétentions de l'Allemagne.

(Double salve d'applaudissements).

En terminant, M. Pichon déclare qu'il ne votera pas l'accord de 1911, mais il tient à assurer le Cabinet de tout son concours, sur le reste du programme gouvernemental.

Il invite le gouvernement à resserrer de plus en plus nos amitiés et nos alliances, auxquelles, dit-il, nous aurions dû recourir au moment du coup d'Agadir.

M. Pichon descend de la tribune, salué par les applaudissements enthousiastes et unanimes de ses collègues.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

LE CABINET
de Madame MASSÉL
DENTISTE
est transféré 7, Boulevard du Palais, *BASTIA*, au-dessus des Magasins Thiers.
Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.
Plombage Or, Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.
Le Cabinet est ouvert à *AJACCIO*, tous les jours, 10, Cours Napoléon.
A *BASTIA*, du 1er au 10 de chaque mois.

AVIS

M. Orsete Biagini a l'honneur de prévenir ceux qui ont à construire qu'il se met à leur entière disposition pour leur soumettre les plans et devis en vue des immeubles ou réparations qu'ils auront à faire. Ils pourront être certains d'avoir des travaux soignés et solides à des prix fort avantageux.

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

MATTEI

AMARO



VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** que certains fabricants débitent sous le même nom.

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 41 SAMEDI 10 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3e an	6 mois	3 mois
Corse	30 fr.	16 fr.	8 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, et Autres Pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 4 h. 45 m.
Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Apolonie.
Fête de Demain : Scholastique.

9 FEVRIER

LA REVISION DE LA CARTE D'ÉTAT-MAJOR

Des débats récents et tout-à fait suggestifs ont montré combien le secret observé dans de grands services publics de la Guerre et de la Marine était contraire au bon fonctionnement de ceux ci ; on a pu se convaincre qu'à vrai dire, ce secret n'avait guère servi qu'à couvrir, sinon la négligence, du moins les erreurs du personnel et les imperfections d'un matériel périmé.

Nos lots de cartes de mobilisation sont revisés avec les cartes vieillies et mal gravées. Nous ne devons pas accepter les économies réalisées en cette matière depuis quarante ans ; l'autorité compétente doit, d'urgence, préparer, pour tous les officiers qui seront à reconnaître et à combattre, des lots de cartes bien gravées et tenues à peu près à jour.

L'excédent de dépenses qui en résulterait sera minime, et si l'on songe aux dépenses prodigieusement inutiles engagées depuis 40 ans dans le service géographique de l'armée, on jugera possible de réaliser des économies suffisantes pour compenser amplement cette demande de crédits.

Y a-t-il, en vérité, quelque chose de plus singulièrement étrange que la besogne accomplie depuis 1870 par le service géographique dépendant de l'Etat-Major général de l'armée ? Consultez le catalogue des cartes publiées par cet important organe du ministère de la Guerre, et vous reconnaîtrez facilement que les œuvres capitales, si j'ose m'exprimer ainsi, concernent presque tous les pays hors de France.

C'est l'Algérie d'abord, pour laquelle on a dressé cartes sur cartes, toutes très belles, je le reconnais. Là, des régions plus qu'à moitié désertiques sont figurées au 1/20.000, en quatre couleurs, ou au 1/50.000, en sept couleurs ! Et tandis qu'on entreprenait ce travail énorme, nous ne possédions toujours pour la France que l'ancien 1/80.000, la carte de l'État-Major, commencée avant la révolution de juillet !

En même temps qu'on poussait ces superbes cartes d'Algérie et de Tunisie, on mettait sur le chantier des œuvres moins coûteuses peut-être, mais dont il ne me paraît pas facile de concevoir l'utilité.

Voici de longues années, en effet, que le service géographique de l'armée publie d'immenses cartes de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, cinq fois plus grandes que les cartes les plus détaillées d'un grand atlas. Elles sont, d'ailleurs, assez peu chargées de noms, faute de renseignements.

Qui peut avoir à se servir de ces cartes ? Qui peut, dans notre armée, utiliser une carte du Congo belge, ou de l'Angol à 1/2.000.000 ? Qui peut employer, pour un travail militaire, une carte de Sibérie, du Péloutchistan, ou de la Patagonie à 1/1.000.000 ? Je me le demande ?

Et si des savants ou des diplomates ont, très exceptionnellement, besoin d'étudier ces régions en détail, ne peuvent-ils pas se procurer dans le commerce les cartes nécessaires, et faut-il que le service géographique de l'armée leur prépare des cartes innombrables pour des cas aussi rares ?

A supposer même qu'on désire employer, à défaut d'autres, le service dont je parle à établir des cartes pour le monde de la science, du commerce et de la diplomatie, du moins, conviendrait-il d'abord d'assurer les besoins de l'armée. On m'a affirmé que si un officier veut se livrer à des études stratégiques ayant pour champ les territoires allemands, italiens ou espagnols, le service géographique ne peut lui fournir aucune carte. Il faudra qu'il les cherche ailleurs, à l'étranger souvent. Le seul pays d'Europe qui paraît intéresser notre service géographique, c'est celui de la péninsule des Balkans, dont il dresse une carte, d'ailleurs, à peine plus grande et moins détaillée que beaucoup de cartes autrichiennes, russes ou allemandes, et qui ne saurait passer pour une œuvre de précision.

Après toutes ces constatations, ne sommes-nous pas en droit de réclamer l'abandon de ce travail cartographique exotique et approximatif. Il serait vraiment temps de s'occuper un peu de la France et des pays limitrophes.

Nous avons parlé de la carte de d'Etat-Major au 1/80.000 et de sa mise au point. Mais il faut ajouter que la France est la seule des puissances de l'Europe Occidentale et Centrale qui ne possède pas, de son territoire, une carte *à grande échelle*. La Belgique, l'Allemagne, la Suisse, *l'Italie*, ont d'admirables cartes au 1/20.000 ou au 1/25.000. Notre pays ne juge pas utile d'en établir ! Il se contente de la carte des environs de Paris, qu'on ne revise pas, et dont chacun de nous, au cours d'une simple promenade, peut tous les jours vérifier l'inexactitude.

On s'est pourtant décidé, depuis quelques années, il faut le dire, à lever la France à une même échelle que l'Algérie. Pouvons-nous espérer que nos petits-enfants posséderont un jour ce précieux travail au complet ?

Au total, l'orientation imprimée à notre service géographique militaire, qui ne fait que subir l'impulsion reçue d'en haut, paraît avoir été déplorable. *Le premier rôle de cet important service est été de fournir à nos officiers, pour faire la guerre ou pour la préparer avec fruit, les cartes tenues à jour et en bon état.* On l'a employé à des travaux tout différents. J'estime qu'il est grand temps de négliger les Balkans, le Brésil et l'Angola, pour penser à la besogne essentielle que la Nation réserve à son armée !

M. SAINT-GERMAIN,
Sénateur d'Oran.

POUR LA FORÊT
CORSE

Le berger est un agent de destruction plus funeste que l'incendie.

En Corse, ce qui fait le charme principal du tourisme en montagne, c'est la forêt, la grande forêt de pins laricios élancés comme des flèches à cinquante et même soixante mètres de hauteur, arbres géants qui s'agrippent aux rochers, escaladent la montagne, descendent au fond des gorges et des vallons, crèpent au loin le sol d'un immense manteau de verdure sombre. Rien ne saurait donner une idée du calme et du repos que l'on peut goûter dans le silence embaumé d'odeurs balsamiques, de cette sylve où la plainte du vent se mêle au bruit des cascades et au murmure des sources. On peut y dormir en toute tranquillité ; rien à craindre des hommes ni des choses. Il n'existe pas en Corse d'animaux féroces, pas de reptiles vénimeux, pas une seule de ces hideuses vipères malheureusement si nombreuses dans nos départements continentaux.

Il y a dans l'Ile, d'après la statistique la plus récente, 174.402 hectares de forêts dont 125.214 hectares 84 ares sont soumis au régime forestier et 42.278 hectares 15 ares qui sont gérés par les communes ou les particuliers. En 1878, il existait 209.176 hectares 77 ares de forêts dans l'Ile. En trente ans, 34.600 hectares de bois ont disparu par le fait du vandalisme insulaire.

La cause principale de cette déforestation criminelle qui menace de transformer « l'Ile aux forêts » de Strabon, en un rocher pelé, dénudé de toute terre végétale, par le ravinement des eaux, d'enlever à Cyrnos sa somptueuse parure de feuilles, c'est le pâturage.

Le berger corse, demi-nomade, que vous rencontrez sur les routes dès le commencement de l'été, fuyant les plages chaudes et grimpant à la montagne, à cheval, le fusil en bandoulière quelque fois, sur l'épaule le plus souvent, poussant devant lui ses troupeaux de chèvres, pilotant sa nombreuse famille et son mobilier rudimentaire, est la plaie de la forêt. N'ayant qu'un respect tout relatif pour la propriété d'autrui, il erre en liberté par les montagnes. Pour couvrir ses troupeaux, il lui faut de vastes pâturages. Quand l'herbe manque, il s'installe en forêt, fait brouter les jeunes coupes, abat les réserves pour en donner la feuille aux bestiaux et ne recule même pas devant l'incendie pour créer des terrains à herbages.

Car, après le pâturage, le feu est le plus redoutable ennemi de la forêt. De 1898 à 1907, dans les bois soumis au régime forestier, 31.000 hectares ont été détruits par les incendies ; les dégâts occasionnés ont dépassé quatre millions de francs.

Mais le berger n'est pas, hélas ! le seul auteur responsable de ces sinistres. Beaucoup sont dûs à l'imprévoyance des chasseurs ou des voyageurs qui allument du feu pendant les haltes et qui n'en vont sans l'éteindre complètement. Une étincelle s'envole sur un tas de fougères sèches et c'est de la forêt qui flambe, c'est de la richesse et de la beauté qui disparaissent en fumée.

Des incendies doivent encore être imputés à des petits adjudicataires ou entrepreneurs sans scrupules qui, pour se procurer du travail, mettent le feu aux plus belles futaies, comptant bien achever à bon marché les arbres qu'ils ont fait périr. Les écobuages d'été pratiqués sans discernement à la lisière des forêts sont également une cause d'incendie importante.

Le feu est que lorsque un incendie éclate dans un massif boisé, les populations riveraines suivent d'un œil indifférent les progrès du feu et s'éloignent à l'approche des gendarmes et des gardes-forestiers pour n'être point mêlées à des enquêtes et des témoignages dont les conséquences en Corse sont parfois irremédiables.

D'autre part, les délits sont nombreux dans la forêt corse et souvent revêtus d'un caractère de gravité exceptionnel.

« C'est ainsi, rapporte M. Carrier, au nom de la sous-commission des forêts, de l'enquête extraparlementaire et interministérielle, que lorsque le prix de l'énergie est suffisamment rémunérateur, les habitants se jettent dans les taillis et en écrèment toutes les réserves sans se soucier aucunement des droits des générations futures. Il faut abattre et vendre à vil prix ces arbres qui étaient la richesse et l'avenir de la forêt. Les plus beaux peuplements sont ainsi réduits à l'état de misérables taillis entièrement composés d'essences secondaires, car les rejets de souche qui se produisent sur les souches des réserves disparaissent bien vite sous la dent du bétail. »

Plus de 4.000 hectares de forêt sont ainsi annuellement anéantis.

Pourtant, chaque année, un millier de procès-verbaux sont rapportés et poursuivis par les agents forestiers. Mais, hélas ! ces procès-verbaux ne sont pas toujours suivis de condamnations. Les délinquants sont souvent acquittés par les tribunaux, et, dans ce cas, les frais de justice restent à la charge de l'Etat.

Il faut donc, pour sauver la forêt corse, que les pouvoirs publics prennent des mesures énergiques et efficaces. Il faut que les délinquants soient punis sévèrement, que les frais de justice soient mis à la charge des communes, que les gardes-forestiers soient armés et autorisés à faire usage de leurs armes, que les pâturages soient réglementés et que les incendiaires soient traités comme des criminels.

Il faut, enfin, que les populations montagnardes soient intéressées à la conservation de la forêt, qu'elles en retirent des bénéfices, qu'elles en aient la jouissance, qu'elles en soient les gardiennes.

Ce n'est qu'à ce prix que la forêt corse sera sauvée.

---

3 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesso

I

« LE DOCTEUR FRANCIS DELCHARME »

Quelque chose au Delcharme disait : « On. Puschê vers la cage de l'escalier, il écoutait.

Nul bruit d'appareil en mouvement. Nul le vibration de la corde.

Quatre à quatre le jeune docteur descendit les étages.

Sur le palier du premier, il se vit en face de son malheur, — de ce malheur, dont l'approche, peu à peu, durant la dernière heure interminable, lui hérissait les cheveux, lui glaçait la chair, telle la pétrification résinée d'une aile noire et lugubre.

Francine était là, agenouillée à la rampe, pâle, inerte, les yeux fous, et nommait à haut d'un effort qu'elle n'aurait pu soutenir une minute de plus.

Elle vit accourir son mari. Elle le regarda, d'un indescriptible regard, dilaté d'horreur, d'angoisse. Mais ses lèvres contractées ne s'ouvrirent pas.

— Ma chérie ! mon amour !... ma Francine... Oh ! qu'est-ce que tu as ?

Le jolie tête — si jolie malgré l'atroce pâleur, sous la longue fleurie de violettes, oscilla légèrement. Mais Mme Delcharme ne répondit pas. Elle semblait retenir son souffle. On eût dit que de parler, de respirer librement, dût lui causer une intolérable douleur, ou même lui enlever ce qui lui restait de forces, rassemblées par une volonté désespérée.

Raymond ne la questionna plus.

Il la saisit dans ses bras, l'enleva. Et, comme il était d'une vigueur exceptionnelle et que la svelte corps ne pesait guère, il l'eût bientôt portée jusqu'à leur appartement.

— Vite, Marie... la lumière, dans la chambre... le lit de madame...

Les deux domestiques s'empressaient. Il leur imposa silence, et, loin d'exiger leur aide, ne songea qu'à se débarrasser de leur curiosité.

— Vous, Louise, courez me faire de l'eau bouillante... une bonne bien chaude pour les pieds. Et vous, Marie, descendez chez le pharmacien, rapportez-moi ceci... Vous attendrez que ce soit prêt. Je dédommagerai madame.

Il griffonnait une ordonnance.

Non pas qu'il eût besoin de rien — sa pharmacie, sa trousse, étaient au complet pour tous les cas urgents. Mais il voulait n'en servir seul. Il ne voulait personne entre sa Francine et lui.

La porte refermée, il s'approcha du lit où il venait de l'étendre.

Avec des précautions infinies, ne sachant où était son mal, il commença de défaire ses vêtements.

— Est-ce là que que tu as bobo, ma chérie ? Est-ce là ?.. Es-tu tombée ? quelqu'un t'a-t-il fait peur ?.. Que t'est-il arrivé, mon Dieu !..

Toujours l'effrayant mutisme, les lèvres serrées comme par une angoisse spasmodique. Et ces yeux d'inconscience, de détresse infinie... ces yeux sinistres sur ceux de Raymond avec une expression qui les lui rendait méconnaissables et qui le désolait.

Cependant il domptait son émotion. L'énergie du médecin dompta en lui les défaillances et l'affolement de son amour. Il avait déshabillé Francine. Maintenant, il retirait les longues épingles à chapeau. Les cheveux bouclés, d'un châtain sombre, déteints de la soirée, s'écroulèrent sur l'oreiller.

Pas plus à la tête qu'aux jambes. Raymond ne découvrait les indices du mal mystérieux.

Mais il scrutait la bouche, pour tâter la jugulaire. D'un mouvement assez vif, il fit glisser une des manches. Quel gémissement !.. Le jeune docteur s'arrêta, terrifié. Au bord des lèvres, enfin ouvertes, de Francine, une petite vague pourpre palpita, puis déborda en un ruisselet de sang.

Il n'eut pas un cri. Toute sa science à l'aide, maintenant !.. Tout son sang-froid !.. Pour la sauver !

Des ciseaux à la main, il taillait dans les étoffes, dénudait les épaules. — Une délicates épaules et charmantes, dont la fine chair, exhala son parfum de jeunesse.

— Mon Dieu aimé... murmura Delcharme.

Et alors il se montra par le sanglot rauque, tragique, épouvanté, qui lui secoua la poitrine. Au-dessous de la clavicule gauche, une blessure. Du médecin coup d'œil dont il l'aperçut, Raymond venait de reconnaître la blessure d'une arme à feu.

On avait assassiné ma Francine !..

Il se pencha, affolé, voulant savoir.

— On a tiré sur toi ?... Un revolver !..

Les paupières de la jeune femme firent signe que oui.

Une volonté surhumaine se lisait maintenant sur ce visage, qui devenait le visage d'une mourante. Francine rassemblait toute sa force défaillante, ses idées qui, déjà, s'obscurcissaient, pour répondre à son mari, pour lui révéler l'assassin, — l'assassin de mains, de qui qu'elle pouvait, on voulait être.

— Qui t'a blessée, mon amour ?.. Oh ! mon amour...

Elle essaya de parler. Mais, de nouveau, le sang vint à sa bouche.

— Est-ce un bandit ?... un apache ?.. questionna son mari.

Nettement, presque élégamment, elle fit signe que non.

Cependant Raymond, de ses mains savantes et tendres, de ses mains de médecin et d'amant, palpait le corps brisé. Il le scrutait sur son bras avec tant de douceur, qu'il parvint à explorer le bord en arrière, pour savoir si la balle l'avait traversé de part en part. Non... Il ne trouva pas trace d'une autre blessure. La projectile n'était pas ressorti. On était là ? On était le meurtrière petite masse de plomb ! Quel chemin avait-elle parcouru ? quels ravages accomplis dans les chairs adorées ?

Hélas ! le malheureux ne le devinait que trop.

Le poumon devait être atteint. L'hémorragie interne allait faire son œuvre.

L'état de Francine était d'une gravité effrayante, si même il n'était pas désespéré.

A suivre

PIPPERMINT

Liqueur Mondaine pour dames et messieurs, dans l'eau fraîche, avec soin.

CET Frères, Fabricants, CYRNOS.

vis judiciairement. Mais ils n'ont pas de surcroît ; le recouvrement des contributions pécuniaires est très irrégulier et très incomplet. Nulle part il n'est aussi facile aux délinquants de se soustraire au paiement des amendes grâce à la complaisance regrettable de la justice insulaire et à la crédulité des maires qui délivrent à profusion des certificats d'indigence.

En attendant une amélioration de ces mœurs détestables, l'admirable forêt corse, une des choses de la nature les plus réellement belles et poétiques qui se puissent voir, meurt de l'ignorance égoïste des instituteurs, d'une imprévoyance endémique et de l'incurie administratives qui règne dans ce département.

« Les forêts, dit M. Castelnau dans son étude sur la Norie, reculent de jour en jour devant la dent des troupeaux et surtout les feux des bergers. Comme partout, en Corse, le déboisement a non seulement supprimé un élément de richesse et de beauté, mais a encore engendré un rapide ravinement des versants. La montagne déboisée, la terre s'en est allée. Au lieu d'être une source de bien-être, elle va contribuer aux atterrissements du littoral et à l'isolement d'étangs sanitaires et insalubres, réceptacles des anophèles, propagateurs de la malaria ; le cours inférieur des rivières s'ensable, leurs embouchures s'obstruent, alors que les cours d'eau, de moins en moins réguliers, s'étendent en marais croupissants sur la plaine rendue inhabitable. C'est la vengeance de la montagne, et si l'on n'y prend garde, le fléau du déboisement anéantira dans un bref délai la dévastation et la ruine définitive de la Corse. »

Ce tableau n'est que trop exact. La forêt ne couvre plus que le cinquième de l'île. Elle devrait en occuper au moins la moitié.

Il faut, à tout prix, enrayer cette ruine qui s'accélère. Le T. C. F., qui s'est érigé en protecteur tutélaire de la forêt française, convie tous les touristes, tous ceux qui, en se plaçant au seul point de vue touristique, ont gardé mémoire de hautes délicieuses à l'ombre d'un bois, dans une clairière où, au vu murmure confus fait de chants d'oiseaux, de bruissements de feuilles et d'insectes, de la mélodie du vent, du ruissellement des cataractes et de la rumeur des sources, de mille bruits infinitésimés, fredonnant autour d'eux la vie de la forêt, s'unir à lui afin d'obtenir des pouvoirs publics d'une part et de la persuasion de l'autre, des mesures qui la préserveraient d'une destruction totale.

Et je suis certain que cette volonté ne fera que se fortifier encore dans leur esprit, lorsqu'ils auront visité la forêt corse vieillissante et mystérieuse comme une cathédrale gothique aux colonnes innombrables. Ils en trouveront encore de majestueusement splendides de ces ayeux de plus géants et fièrement debout sur les rocs, les pieds baignés dans le torrent grondeur et la tête dans l'azur du beau ciel méditerranéen.

Je leur conseille d'aller voir la forêt de Valdoniello de 4.700 hectares ; celle de Fango, qui en compte 3.992 ; de Calenzana, 3 018 ; de Tartagine, 2.782 ; de Lova, 2.767 ; de Bonifacio, 2.739 ; de Marmano, 2.201 ; d'Aitone, 1.573 ; de Vivarone, 1.534 ; de Zonza, 1.450, etc.

Je leur recommande aussi d'aller manger les truites de leurs torrents, cuites sur les pierres chauffées, puis trouées au lard, à la manière corse, au sein de la grande paix souveraine des bois. Et ils ne diront que ce serait vraiment un crime infini de laisser consommer la ruine de cette île beaucoup qu'est la forêt gardienne des sources fraîches, du silence reposant propice au rêve, au recueillement que ne viennent point troubler les trépidations de la mauvaise vie des cités tumultueuses.

ALBERT SURIER,
Membre du Comité exécutif des sites et monuments pittoresques du T. C. F.

(*L'Action*).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 février.

Après avoir débuté en tendance hésitante et lourde, la Bourse se raffermit et dans presque tous les compartiments on finit en reprise sur la veille. Notre Rente est calme à 96.25. Sauf l'Italien en nouveau recul à 95.35, Les Fonds Etrangers sont en progrès. Extérieure 93.85, Turc 94.02. Etablissements de Crédit bien tenus. Crédit Foncier 799, Crédit Lyonnais 1.538, Comptoir National d'Escompte 937, Société Générale 891.

La souscription aux 70 000 obligations hypothécaires 5 0/0 Crédit Foncier Colonial, le 7 février, au prix de 490 frs. Le Crédit Foncier Colonial est une institution essentiellement privée, jouissant du monopole accordé pendant 60 ans d'émettre des obligations hypothécaires. La différence entre les Gouvernements Français et Colonial ne se touche donc pas et n'a du reste pas empêché l'admission à la cote officielle du Crédit Foncier Colonial en 1911.

Sucz 6.315. Valeurs de transports téléphoniques. Les valeurs d'électricité sont toujours en faveur. Charbonnages russes mieux tenus. Reprise des titres coprifères. Rio 1.717.

Les actionnaires de l'Astra Romana ont jusqu'au 19 février pour exercer leur droit de préférence sur les 13 585 actions nouvelles à raison d'une nouvelle pour trois anciennes. Prix des actions nouvelles 510 frs.

En Banque, les mines d'or sud-africaines sont faibles. Les caoutchoucs restent lourds. Industrielles ruses. en reprise.

Au comptoir, bonne tenue de la Tezabo Mining à 12 frs.

Nos Chemins de Fer conservent une fermeté remarquable. Nord 1.665. Lyon 1.850.

Nécrologie

MADAME FRANÇOIS AGOSTINI-LANGE

Une lettre de Port of Spain nous apporte la triste nouvelle de la mort de Mme Marie-Eugénie Agostini, née Lange, décédée dans cette ville, où elle était si généralement estimée et où tous ceux qui se trouvaient en relations avec elle ne peuvent se consoler de sa disparition.

Comme son époux, M. François Agostini, originaire de Luri, dont les bienfaits et la sollicitude pour les œuvres charitables s'étendent non seulement à son village natal, mais aussi à la Trinidad et à Paris, elle était connue pour sa générosité et sa bienfaisance. Les appels faits à sa charité recevaient toujours une très large satisfaction, et c'est ainsi qu'employant sa grande fortune en faveur des déshérités, elle a passé sur cette terre en faisant le bien, et retrouvera dans l'autre monde la juste récompense de sa bonté et de ses vertus.

Sa confiance en Dieu l'a trouvée prête au sacrifice de la vie, mais la séparation avec le noble compagnon de ses joies a été dure. Et puis, des huit enfants que la Providence lui a donnés, un seul a pu recevoir son dernier sourire et sa bénédiction, les sept autres se trouvent à Paris.

Dès que la nouvelle du décès de Mme Agostini s'est répandue en ville, les amis et connaissances se sont portés vers sa magnifique habitation de Henry Street, pour offrir à M. François Agostini et à son fils le témoignage de leur affection et de leurs sympathies.

La levée du corps a été faite par les RR. PP. Dominicains de Sainte Marry's Collège. Un très grand nombre de couronnes, de croix de grande valeur et de fleurs naturelles avaient été envoyées par les parents et les amis. Nous citerons celles de MM. Tilly, J. D. Sellier, E. Cipriani, Vessiny, R. de Chezenil, Leo d'Abadie, Adrien de Vertenil, de Rosière, Louis Devenish, Lange, Alphonse Sellier, Carl de Vertenil, Fat, Thomasi, François Thomasi, Sellie, Lange, Mary, H. A. Alexaz, M. E. Leotand, Bernard, Chas Leotand, Nelly de Vertenil, Dr Schoult, Edgar Agostini, B. Devenish, Conrad F. Stollemeyer, R. Henderson, J. de Vertenil, de La Bostide, W. Gordon Gordon, Caracciolli, Butt, Emanuel Cipriani, les Religieux du Couvent du Rosaire, Trinidad Shipping and Trading Company, E. F. Huggins and Company, M. Lange, etc.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Leotand, J. et D. Majani, J. de Vertenil, Edgar Agostini, Carl de Vertenil, A. Olivieri, docteur Lange.

Le deuil était conduit par M. François Agostini et son fils, M. Frank Agostini.

Parmi les personnalités qui suivaient le cercueil on remarquait MM. H. P. Gentzsame, Dr L. Schœtt, L. Lota, A. Poilouain, E. de Vertenil, J. P. Tollech, the Hon R. S. Archer Warner, K. C., Solicitor-General, Hon H. A. Alcazar, K. C., Hon Eugène Cipriani, F. W. Urich, H. D. Huggins, Chas Pantin, Wm. Gordon-Gordon, V. X. de Vertenil, R. Henderson, J. D. Sellier, L. P. Cipriani, Henry Pitt, Alfredo Siegert, F. Leotand, C. R. Leotand, H. Leotand, P. Giuseppi, Jos Schœlt, W. Savary, Leo de Lapeyrouse, F. Soraino, David Miller, C. Poilouain, E. E. Pemberton, Harry Smith, J. Lota, Dujon and H. Orlandi, French Consul.

Dans le cortège se trouvaient toutes les notabilités de Port-of-Spain et les Corses résidant dans cette ville et dans les environs qui avaient tenu à rendre les derniers devoirs à la femme de bien qui disparaît et à s'associer à la douleur de MM. François et Frank Agostini.

Le long cortège s'est dirigé vers l'église de Notre-Dame du Rosaire au chant du « Miserere. » A Notre-Dame, la cérémonie funèbre a été présidée par le R. P. Dominicain Gaschi, assisté des RR. PP. Dompeno et Nolan ; les orgues étaient tenues par le R. P. Marie-Joseph.

Après l'imposante cérémonie le cercueil a été déposé dans le caveau que la famille a fait ériger au cimetière de Lapeyrouse.

Toute la presse de Port of-Spain, en rendant compte de ces cérémonies, s'est associée au deuil de MM. François et Frank Agostini et a parlé dans les termes les plus constants pour eux des qualités qui distinguaient leur regrettée épouse et mère, dont le souvenir des bienfaits et de la bonté restera éternellement gravé dans le cœur de la population.

Nous envoyons à notre très distingué compatriote : M François Agostini et à ses enfants la comtesse de Potter de la Houssaye, la comtesse et le comte Lebeau, Mme et M. Villet de Boisdunant, la vicomtesse et le vicomte Robert Hurtaux d'Origny, Mme et M. René Jourdelin de Saint-Blaire, MM. Frank, André et Henri Agostini, à la famille Lange, l'expression de nos bien douloureuses sympathies et de nos vives condoléances.

Gazette Départementale

BOCOGNANO. — M. Costa-Marini Jean-Baptiste, licencié en droit, ancien notaire, est nommé juge de paix du canton de Bocognano, en remplacement de M. Morelli, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

CORTE. — M. Bandel, juge au tribunal de première instance de Corte, est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction, en remplacement de M. Nivaggioli, qui a été nommé président à Sartene.

PINO. — Jeudi 15 février, à 2 heures de relevée, une conférence sera faite à Pino, par M. le Professeur départemental d'agriculture.

Sujet : Encouragements à l'agriculture, statistique agricole, champs d'expériences, du rôle des instituteurs et des institutrices dans la propagation des bonnes méthodes de culture et d'élevage.

SAINT-FLORENT. — Un audacieux cambriolage a été opéré au domicile de Mme veuve Maria Marfisi, dans les circonstances que voici :

Depuis la matinée de dimanche cette malheureuse veuille n'apparut que mercredi dans l'après-midi à son logement ou sur les quais. Elle avait été retenue auprès de sa fille malade, au service de M. Piazza.

Sachant donc que la propriétaire était absente, et, favorisés par un temps sombre et pluvieux, les cambrioleurs, qui, certes, devaient bien être au courant de la maison, pénétrèrent dans l'appartement en détachant une pierre où le pouce de la serrure vient s'appuyer. Là, après avoir bien fermé toutes les ouvertures et allumé 2 bougies, ce qui prouve que le vol a eu lieu dans la nuit, les malandrins passèrent une inspection en règle ; depuis la petite boîte jusqu'à la grande armoire, tout fut visité.

Notre sympathique juge de paix, M. Orsini, appelé pour constater le délit et faire un commencement d'enquête, ne put recueillir aucun renseignement.

Il put évaluer le vol à un millier de francs tout en louis d'or, et retrouva une obligation du Crédit foncier de 500 fr., un livret de caisse d'épargne de 300 francs, ainsi qu'un billet de banque de 100 fr. enveloppé dans un vieux bout de journal.

Nos malheureux cambrioleurs les ont peut-être oubliés..... ou laissés !

Bonnes vieilles !... prenez bien garde à vos bas de laine ! — Lirex.

THÉATRE

La soirée de gala

Comme nous l'avions prévu, la seconde représentation de *Madame Butterfly* a donné de meilleurs résultats encore que la première.

Les artistes, familiarisés avec une œuvre qu'il n'avaient jamais jouée et qui offre d'assez grandes difficultés d'exécution, ont pu mettre mieux à profit les qualités vraiment réelles dont la plupart sont douées.

Le clou de la soirée devait être, après le premier acte, l'introduction de la *Norma*, jouée par l'orchestre. Celui-ci, dirigé par le maestro Chelaschi, s'est surpassé. Il a tenu à honneur de donner à cette soirée, donnée au bénéfice de son chef, la cachet de pleine valeur musicale qu'on était en droit d'espérer, d'un orchestre qui, depuis le début de la saison théâtrale, a toujours fait preuve de supériorité.

Les applaudissements, les acclamations les plus enthousiastes ont accueilli la fin de l'air de la *Norma* et, quand M. Chelaschi venant saluer et remercier sur la scène on lui apporta de superbes bouquets et de nombreux cadeaux, ce fut un véritable délire. Des fleurs lui étaient jetés des loges, et un tonnerre de bravos changèrent en une formidable ovation les applaudissements du début.

A notre tour nous félicitons de grand cœur M. Chelaschi qui nous sommes heureux de le constater, a vu, par son zèle de directeur et sa haute valeur de maestro, conquérir l'approbation de tous les spectateurs.

RHUM ST-JAMES



« St James

Les prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Gazette Ajaccienne

Au port

Entré : Vap. « Lamone » venant de Nice avec 2 tonnes et 16 passagers.

Sortis : Vap. « Lamone » pour Propriano. Vap. « Italia » pour Nice.

Etat-Civil

MARIAGES

Cosimi Baptiste, employé à la Cie Fraissinet, et Paoli Marie-Angèle.

NAISSANCES.

Ninaggioli Marie. — Giorgetti Marie-Catherine.

DÉCÈS

Negri Nicolas, marin, 74 ans.
Perri René-Henri-Gabriel, étudiant, 44 ans.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 11 fév., à 5 heures

L'Aviateur, marche,	Pitt.
Brune et Blonde, ouv.,	Leutz.
Le Chalet, 1er duo, soliste de	
MM. Maini, Peyrot,	Allem.
Lacôme, fant.,	Delibes.
La Jambe du bois, fant.,	Spencer.

Le Chef de Musique, Ph. SPOTURNO.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE DÉVOTE. — Les membres participants sont priés de se réunir dimanche, 11 février, à 9 heures 1/4 du matin, au siège social, rue Napoléon, 21, munis de leur insigne.

Ils se rendront ensuite, précédés de la *Lyre Bastiaise*, à l'église paroissiale Sainte Marie, où une messe sera dite à 9 heures, à l'occasion de la fête patronale de la Société.

Le Président, J. AIROLA.

P. S. — MM. les membres honoraires sont également priés de vouloir bien nous honorer de leur présence.

La perception mensuelle qui devait avoir lieu le 11 courant, est remise au dimanche suivant.

Le Trésorier, RAIBALDI.

SOCIÉTÉ DES VÉTÉRANS. — Les sociétaires retraités sont priés de retirer leur mandat individuel de pension qui se trouve chez le Trésorier, contre le paiement de la cotisation de un franc.

Le Président, STRETTI.

DOTATION DE LA JEUNESSE. — Dimanche, 11 courant, de 8 à 10 heures, à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception de nouveaux adhérents.

THÉATRE MUNICIPAL

Samedi 10 février, à 8 h. 1/2

Soirée de Gala au bénéfice du ténor LUIGI FINI

TOSCA

Opéra en 3 actes de Puccini

Entre le 1er et le 2e acte, le bénéficiaire chantera la romance

Cielo e mar della Gioconda

Les Retraites pour la vieillesse

se constituent à l'aide d'une rente viagère à effet immédiat ou différé souscrite au Phénix, ancienne et puissante Compagnie française (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), qui paie, chaque année, plus de 47 millions à 21.000 rentiers, et qui n'a cessé d'être désignée par les Tribunaux pour la constitution de rentes viagères. S'adresser au siège social, à Paris, rue Lafayette, 33, ou aux Agents généraux.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 9 février

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 14°. A midi + 15 3 ; à 6 heures du soir + 14 5
Maxima + 15 0 ; Minima + 13°.
Baromètre : 7 heures du matin, 755 mm. midi, 753 mm., 6 heures du soir, 755 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, S.-E.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.
Pluviomètre : 0°/°0.

Au Bon Pasteur

M. le Sous-Préfet de Bastia a procédé, hier, à la visite trimestrielle de la succursale bastiaise du Bon-Pasteur d'Angers.

Consulat

M. Carl Bertil Lilja vient d'être nommé vice-consul de Suède à Marseille, pour remplacer en cas d'absence ou d'empêchement le consul, dont la juridiction s'étend sur le département de la Corse.

Carnets de bal

Haute fantaisie. — En vente à la librairie du *Petit Bastiais*.

Nos gamins

Un certain nombre d'enfants s'amusent depuis quelque temps à passer à travers les barreaux qu'ils ont déjà fanssés de la grille de la Sous-Préfecture pour aller dévaster le jardin.

Nous croyons savoir et nous nous permettons de prévenir leurs parents qu'en continuant à s'amuser à cet inadmissible petit jeu, ils s'exposeraient à se voir dresser désormais contravention.

Le linge aux fenêtres

Nous sommes heureux de constater que notre excellent commissaire de police a pris des mesures pour éviter le retour des abus que nous avons signalés, au sujet du linge humide que nos ménagères arborent aux fenêtres.

Hier matin, des contraventions ont été dressées à plusieurs personnes pour avoir violé l'arrêté municipal prohibant ce paviement d'un genre spécial.

Nouvelles universitaires

M. Cachard, inspecteur de 1re classe de l'enseignement primaire, à Bastia, nommé par arrêté du 7 janvier 1912, inspecteur à Annecy, est maintenu, sur sa demande, à Bastia.

Départ

M. Rostan, inspecteur général des ponts et télégraphes, qui est arrivé à Ajaccio par le train de 2 heures 30, repartira par le train de 9 heures du soir.

Louer

Une chambre non meublée.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Alexis Lepidi, 1 bis, rue du Nouveau-Port.

A demander

Une cuisinière. S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT-CIVIL DE BASTIA

Naissances.

Orlandi Alfred.

Décès.

Acquista Marie-Thérèse, ménagère, 67 ans, née à Valle-di-Rostino.
Simeoni Adrienne, 79 ans, de San-Martino-di-Lota.
Ristori Marie-Françoise, 82 ans, de Bastia.

LE CABINET
de Madame MASSEL
DENTISTE
Transféré 7, Boulevard du Palais, (PLACE, au-dessus des Magasins Thiers. Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.
Plombage Or. Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.
Le Cabinet est ouvert à AJACCIO, tous les jeudis, 10, Cours Napoléon.
A BASTIA, du 1er au 10 de chaque mois.

HOTEL LIMAROLA
27, rue l'Opéra, BASTIA
Chambres spacieuses et confortables.
Cuisine bourgeoise saine et soignée.
Grand jardin sérant tout l'Hôtel. — Pension entière pour célibataires ou familles à des prix très modérés.
Limarola répond devant les parents des jeunes gens prenant pension chez lui.
Situation de l'hôtel, vis-à-vis de la Poste, à proximité à la fois de la gare et de la Place Saint Nicolas, au centre de la ville, est des plus avantageuses pour les passagers.

Hôtels Forestiers de la Corse
Ressources — Bois — Charbon
Scierie mécanique à Vizzo d'Oletta
Entrepôts et Bureaux à Bastia : Quai Sisco, Terrier de Toga.
Vente de bois de toutes dimensions et de toutes essences.
Débits sur commande.
Bois de construction, de menuiserie, d'ébénisterie, de caisserie, de charronnage, tonnellerie, etc.
Prix modérés — Bois à brûler — Charbon de bois

Grand Hôtel d'Europe
Veuve COLOMBANI
Ex 5 rue de l'Opéra, BASTIA
A. F. MATTEI
Ancien propriétaire de l'Hôtel du Lycée
Successeur
Pensionnaires . . . 2 francs.
Passagers . . . 2 francs.
Repas à prix réduits pour familles et voyageurs.
Table irréprochable. — Grand salon et salle à manger pour Noces et Banquets.
Cet Hôtel, qui a été complètement remis à neuf, se recommande par une cuisine moderne et une cuisine très soignée.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme François Lega et leurs enfants ;
M. Vincent Palazzo ;
M. François Palazzo, typographe, Mme François Palazzo, née Salvo, et leurs enfants ;
Les familles Antioli, Ricovari et Rossi, de Sainte-Marie-de-Lota ; Gilormini et Palazzi, de Patrimonio ; Palazzo, de Saint-Florent ;
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE ADRIENNE PALAZZO
Née ASTOLFI

leur mère, belle-mère, grand'mère, arrière-grand'mère, tante et cousine, décédée à Bastia, à l'âge de 79 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu samedi, 10 courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira la maison mortuaire, 3, rue Neuve.

Mme veuve Joseph-Louis Raffalli, née Petronelli ;
M. et Mme Joseph Petrignani ;
M. Pierre Petrignani ;
M. et Mme Tito Scatelli et leurs enfants ;
M. et Mme Jules de Suzzoni et leurs enfants,
Mme Vve Ajaccio-Bastiani et ses enfants ;
Mme Vve de Ristori et ses enfants ;
Mlle Hortense Ajaccio ;
Les familles Benedetti, Lazarotti, Suzzarini, de Luri, d'Harthuy, Filippi, Bernardini, Santelli, Costa-Santelli, Petronelli, Emanuelli et Franchetti ;
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME ELISABETH PETRONELLI
Née AJACCIO

leur mère, grand'mère, arrière-grand'mère, tante et cousine, décédée dans sa 90e année, le 9 février 1912, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu dimanche, 11 courant, à 10 heures et demie de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 24, rue Napoléon.

Mme veuve Chiesa, née Firpi ;
M. André Firpi, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et Mme Firpi, née Padovani, de Sisco ;
Mlle Joséphine Firpi ;
Mme veuve Auguste Firpi,
M. Chiesa Joseph, commis des postes et télégraphes à Bastia ;
M. Chiesa Antoine-Marie, représentant de commerce à Bastia ;
Mme veuve Bernard, née Chiesa, et ses enfants ;
Mme et M. Antoine-Marie Firpi, employé des postes en Tunisie, et leurs enfants ;
M. le docteur Firpi, de Paris ;
M. Paul Firpi, chef de gare à Paris ;
M. et Mme Gros, née Firpi, et leur fille ;
Mlles Hermine et Gabrielle Firpi ;
M. et Mme Vincent Bianchi et leurs enfants ;
M. et Mme Paul Battistini et leurs enfants ;
Mme veuve Toussaint Firpi ;
Mme veuve Noël Firpi et ses enfants ;
M. Toussaint Firpi, navigateur ;
M. Eugène Costa, et sa famille ;
M. et Mme Etienne Filippi et leur famille ;
Mme veuve Santelini et sa famille ;
Mme veuve François Firpi et sa famille ;
M. et Mme Dominique Lucas, et leurs enfants ;
M. Paul Luciani, pharmacien, et ses enfants ;
M. Edouard Lora et sa famille ;
Mme veuve Raphaël de Varese ;
M. André Padovani ;
M. et Mme Charles Padovani, née Poriochi ;
Les familles Linguinieur, Verges-Trey, Bonerandi, Pozzo, Buggini, Bertrand, Martelli, Monnier, Casanova, de Toulon ;
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE FRANÇOISE FIRPI

leur sœur, belle-sœur, tante, cousine et alliée, décédée à Bastia, le vendredi 9 courant, dans sa 69e année, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui samedi, 10 courant, à 4 heures du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 26.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

VEZZANI

SUICIDE D'UN GENDARME

Vezzani, 9 février.

Un tragique événement s'est produit ce matin à la caserne de gendarmerie de Vezzani.

Vers trois heures, le gendarme Amiot, pris subitement d'un accès de fièvre chaude, s'empara de son revolver et se tira une balle au cœur.

La mort fut instantanée.

Le gendarme Amiot, originaire de la Nièvre, était très bien noté par ses chefs et possédait les sympathies de la population.

Il était âgé de 28 ans et ne comptait que 6 ans de services.

CARGESE

TENTATIVE D'ASSASSINAT sur le Garde-champêtre

Cargese, 9 février.

Au moment où le garde-champêtre Capodinacci Démétrius traversait la voie publique, il fut assailli brusquement par un individu resté inconnu, qui le frappa d'un coup de couteau à la tête.

Le malheureux, qui était étendu à terre, fut relevé par des passants qui le transportèrent à son domicile.

La blessure est grave.

BOURSE DE PARIS

8 fév. — 9 fév.
Rentes de 3 0/0 anciennes . 95.00 — 95.13
— de 3 0/0 amortis . . 95.55 — 95.60
ex-coupon.

Nouvelles Militaires

Génie

Paris, 9 février.

M. le capitaine Rousseau, chef du génie à Ajaccio, est désigné pour la chefferie de Paris-Nord.

Infanterie

M. Fabry, capitaine au 53e rég. d'infanterie, passe au 163e rég. de même arme.

Gendarmerie

Sont nommés gendarmes à la 15e légion 1er :

Arme à pied : MM. Lemonel, Douthe, Roux, Bernard, Bland, Loubatière, Reyne et Redon.

Arme à cheval : Bizon, Rémon, Peyrolle et Zech.

EN ALLEMAGNE

Entretien de Lord Haldane avec le Chancelier allemand

Berlin, 9 février.

Un télégramme de Berlin annonce que Lord Haldane, ministre de la Guerre anglais, a été reçu aujourd'hui par le chancelier allemand M. de Bethmann-Hollweg.

Cet entretien, qui a été des plus cordiaux, a duré deux longues heures.

Naturalisation

Paris, 9 février.

Le *Journal Officiel* publiera demain un décret du Président de la République, conférant la nationalité française aux époux Uccelli, domiciliés à Oletta.

DEMANDE DE MISE EN ACCUSATION DE M. CAILLAUX

Paris, 9 février.

A la suite des révélations apportées au Sénat, au cours de la discussion de l'accord franco-allemand, par M. Jenouvrier et M. Stephen Pichon, ancien ministre des Affaires étrangères, un grand nombre de journaux parisiens demandent la mise en accusation de M. Caillaux, ancien président du Conseil.

Dans la *Patrie*, M. Henri Rochefort publie notamment un violent article, où il réclame la comparution de M. Caillaux, devant la Haute Cour, pour crime de haute trahison.

EN BELGIQUE

LE MUSÉE DE WATERLOO CAMBRIOLÉ

Paris, 9 février.

Un télégramme de Bruxelles annonce que le musée de Waterloo, où se trouvaient réunies plusieurs reliques de l'Empereur Napoléon, a été visité la nuit dernière par des cambrioleurs qui sont restés inconnus.

Une quantité de souvenirs historiques, notamment la tabatière et les éperons d'argent du Petit Caporal, ont été emportés par les voleurs.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

LES TROUBLES de la Faculté de Médecine

La Chambre discute longuement le cas du professeur Nicolas, et les troubles qui se sont produits à la Faculté de Médecine.

M. Léon Perrier expose le malaise qui règne parmi les étudiants de la Faculté de Médecine, lesquels ne sont que les instruments de certaines rancunes inavouables contre M. le professeur Nicolas.

L'orateur rend hommage à la science de ce dernier, qui est un professeur des plus distingués de la Faculté.

Le Ministre de l'Instruction publique monte à la tribune.

L'orateur fait l'historique du conflit, et explique comment, il a cru devoir prendre des mesures énergiques, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation.

Il dit aussi, que malgré son décret de fermeture, il était disposé à revenir sur sa décision, à la seule condition qu'une assemblée générale d'étudiants s'engageât, par écrit, à maintenir l'ordre à la Faculté.

Devant le refus de signer cet engagement, il a cru devoir maintenir sa décision.

Ordre du Jour

Après les discours de MM. Augagneur et Montpofit, tous les deux docteurs en médecine, l'ordre du jour pur et simple, demandé par le Gouvernement, est voté par mains levées.

Séance lundi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'Accord FRANCO-ALLEMAND

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la convention conclue entre la France et l'Allemagne, le 4 novembre 1911, pour la délimitation de leurs possessions respectives dans l'Afrique équatoriale.

M. Daunay monte à la tribune.

L'orateur déclare qu'il votera l'accord franco-allemand bien qu'il lui soit suspect à cause des négociations officieuses qui ont été entamées, au cours même des négociations officielles, à l'insu de nos représentants attitrés.

Il explique son vote par des nécessités d'ordre politique, et termine en rendant hommage à la Commission Sénatoriale.

M. Ribot sénateur du Nord, président de la Commission, succède à la tribune à M. Daunay.

L'orateur, dans le plus pur langage académique, prononce un magistral discours, qui soulève l'admiration de tous ses collègues.

« Malgré ses imperfections, dit M. Ribot le traité de 1911 ne diminue en rien la dignité de la France, et réserve tout entier notre avenir au Maroc. »

Le sénateur du Nord égratigne dans son discours M. Delcassé, tout en lui jetant parfois quelques fleurs.

M. Ribot termine en demandant au Sénat de voter le traité, mais il avoue hautement, au milieu des applaudissements unanimes, que s'il avait été Ministre des Affaires Etrangères, il n'aurait pas consenti à négocier sous la menace du canon d'Agadir, et il aurait interdit à notre ambassadeur, M. Cambon, de retourner à Berlin.

Etude
de Me H. MILLIE
Avocat à Calvi

D'un jugement rendu par défaut entre Bartoli Pascal, matelot vétéran, domicilié à Calvi, demandeur, assisté judiciairement du 26 juin 1911[illegible]

Et la dame Marie-Antoinette Bartoli, née Orticoni, domiciliée à Calvi, défenderesse, défaillante, par le Tribunal civil de Calvi, le 17 janvier écoulé, enregistré et signifié à la dite dame Bartoli, par exploit de Jean Alfonsi, huissier, commis en date du 3 février courant, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, le Ministère public entendu, donne défaut contre la dame Bartoli, née Orticoni, et pour le profit, prononce le divorce au profit du mari, aux torts et griefs de sa femme, condamne cette dernière aux frais.

Pour extrait :
H. MILLIE.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du susdit Tribunal de Calvi, en date du 7 février 1912.
Enregistré.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 23, Bd Paoli, BASTIA

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Savonneries à Vapeur du « Fer à Cheval »
J.-B. PAUL, Marseille
SAVON GARANTI PUR MARQUE DÉPOSÉE
LE FER À CHEVAL
EN PRÉSENCE DES SAVONS MAL COMPOSÉS RENFERMANT RÉSINE, talc, silicate, etc., par conséquent de qualité inférieure, livrés à un BON MARCHÉ APPARENT, nous ne saurions trop recommander aux personnes soucieuses de leur santé et de la conservation du linge, l'emploi du Savon GARANTI PUR, 72 0/0 HUILE ET ALCALI, SANS RÉSINE, marque LE FER A CHEVAL.
En vente chez les Négociants de gros et dans toutes les bonnes Epiceries.
Agent Général pour les arrondissements de Bastia et de Corte : Antoine MOZZICI, 1 bis, rue du Nouveau Port, BASTIA.

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL CORSE QUI INDIQUE TOUT POUR 40 fr.
Journal périodique paraissant tous les 5 jours.
A. CLAVEL, Editeur, 46, rue Bleue, PARIS.
CHEVEUX Teinture Instantanée Nouvelle P. Hal

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Maison J. Carbuccia et Fils
Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie. Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre rayon de Chapeaux pour Dames et Fillettes, ainsi que le rayon de Lingerie pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de Première Communion : Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Voyez en poussin et en gris.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gardo, 1.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Pantoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaline, essences spéciales pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Lemar 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, brûlures, démangeaisons, sont guéris sous les yeux par cet unique remède.
M. Depensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir employé pendant quelques jours l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai constaté une amélioration sensible dans l'état de mes jambes. Depuis, j'ai continué à faire usage de votre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies, d'ulcères variqueux, et j'ai obtenu les meilleurs résultats. Dr CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon, 3 fr. 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 20, rue du Bac, Rouen.
En vente à Bastia, Pharmacie Quilici, 16, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

VIN QUINQUINA CORSE au QUIRQUINA de L. H. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE À 30 c. LE LITRE
Vin rouge à 0.30

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
L. H. MATTEI
à Bastia (Corse)

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 42
DIMANCHE 11 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 29 m. — Coucher, 4 h. 46 m.
Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Sexagésime.
Fête de Demain : Saint Canut.

10 FEVRIER

L'AVENTURE DU PRINCE MAX

(Carnaval 1867)

CONTE DU DIMANCHE

Le prince Max s'ennuyait...

A la cour vieillotte de son oncle, dans les brumes vaporeuses d'outre-Rhin, en face d'une lourde chope de bière, à la fumée épaisse de sa pipe de porcelaine, sous le regard sévère de tous les margraves, ses ancêtres, en la compagnie insipide des conseillers antiques et des vénérables douairières également compassées, la chose n'est rien de surprenant.

Mais en France, à Paris, sous Napoléon III et au Carnaval de 1867 ! Etait-ce croyable ?

Pour ses futurs hôtes, la coquette capitale ne paraît de toutes ses séductions, et, ayant obtenu fort habilement la permission de précéder en éclaireur Son Altesse Sérénissime qui arriverait seulement pour la grande kermesse, à la suite du roi Guillaume, Max avait eu la primeur des plaisirs variés réservés aux souverains et pouvait « s'en fourrer jusque-là », en « nargnant les cousins ». (Deux succès de l'époque !)

Il n'y avait pas manqué, et, comme il était prince, riche, jeune et beau, il n'avait eu qu'à se louer des Parisiens et surtout des Parisiennes.

Aux réceptions des Tuileries, au foyer de la danse, au pesage, dans les coulisses des petits théâtres, partout on lui avait prouvé qu'on le trouvait aimable. A la fête de nuit donnée sur le lac du bois de Boulogne par le Club des Patineurs, il avait eu l'honneur d'offrir la main à l'Impératrice ; au bal du ministère de la Marine, une des cinq Parties du Monde, représentées par les plus jolies femmes de Paris, avait daigné descendre pour lui de son palanquin, et il avait entendu la « Grande Duchesse » des Variétés soupirer la fameuse « Déclaration, » avant l'autocrate de toutes les Russies, qui avait fait cependant retenir un logis de Pétersbourg.

Malgré tout, il s'ennuyait.

« Ah ! je suis un joyeux vivant,
Le jour, la nuit, toujours en fête.
Mais tout ça fait mal à la tête
Et ça ne fait pas le bonheur, »

devait chanter un peu plus tard le *Petit Faust*.

C'était l'état d'âme du prince Max !

Et ce soir de Carnaval, seul, morose, rebelle aux joyeux flons flons, il errait, Chicard mélancolique en rupture d'Opéra, à travers les rues animées, suivant presque les cortèges populaires qu'il voyait sortir joyeux et fringants, aux bals-musettes des boulevards extérieurs, sous l'œil paternel du garde de Paris.

La marquise Odette ne s'ennuyait pas, elle !

A vingt-cinq ans, veuve, libre, riche, aimable et aimée, elle rivalisait de beauté, de grâce, d'esprit avec la comtesse de Pourtalès, la princesse de Sagan, la princesse de Metternich, et sa verve, son entrain, avaient fait grandement défaut aux lundis de l'Impératrice durant son séjour prolongé chez sa tante de Bretagne, qui venait enfin de lui rendre sa liberté.

Impatiente d'en faire bon usage, elle avait lié partie avec son amie intime, la baronne Olga, retour de Bretagne, et le jeune Gontran, frais émoulu de Saint Cyr, leur tenait lieu de chevalier servant pour courir les bastringues excentriques et rapporter les impressions neuves et inédites capables de rivaliser avec celles de Mmes de X... et de Z... qui, la semaine précédente, étaient allées à Mabile admirer la fameuse Rigolboche.

N'était-ce pas un peu risqué ?

Bah ! leurs grand'mères en faisaient bien d'autres aux Porcherons.

— Demandez à mon frère, monsieur, je ne puis accepter sans cela.

Les yeux baissés, une jolie Pierrette écoutait les propos galants d'un jeune Chicard qui, avec l'autorisation fraternelle, l'emmenait triompher à son bras.

Il avait, ma foi ! bonne mine, une voix douce, un langage choisi et des manières polies pour un homme de sa classe ; ouvrier, mais « ouvrier d'art », ébéniste « seulement pour le fin », déclarait-il avec un air de supériorité fort amusant.

Elle était blanchisseuse « pour le fin aussi ».

— C'est donc ça que vous avez la main si blanche.

Lui non plus n'avait pas la peau calleuse des travailleurs manuels.

— C'est en état très propre et pas fatiguant ; je dessine surtout les modèles et je gagne de bonnes journées... Je pourrai me mettre en ménage.

— Vous avez vos parents ?

— Non, je suis orphelin... c'est parfois triste ! Pas une affection vraie... des camarades de plaisir... rien de plus... on s'en lasse vite !... Pas un cœur qui veux aime réellement... Voyez-vous, mademoiselle, il y a des soirs, comme aujourd'hui, où j'envie l'ouvrier qui rentre au logis où l'attend une ménagère souriante, un baiser aux lèvres... ou un enfant dans les bras.

Et il va ! il va !... C'est qu'il paraît sincère, pauvre garçon !... Elle qui s'en amusait d'abord est presque émue... Ce qu'il dit là n'est point si sot !... Elle pourrait s'en faire l'application... Qu'y a-t-il au fond de sa vie factice de mondaine, sans un sentiment vrai d'amitié... ni d'amour ?

— Et vous, mademoiselle, vous avez de la famille ?

— Ah ! oui... j'ai mon frère et ma belle-sœur.

— Vous ne songez pas au mariage ?

— Peut-être, si je trouvais un bon parti.

Et l'entretien sentimental se prolonge, devant le saladier de vin chaud, — politesse obligatoire, auquel on ne touche guère ! — au grand divertissement de l'autre couple ; puis l'on se sépare... pas trop tard !... il faut travailler le lendemain.

— Je ne croyais pas passer une si bonne soirée ! dit avec chaleur le jeune ébéniste.

— Ni moi ? répond franchement la petite blanchisseuse.

Il retient un instant ses doigts entre les siens, et les abandonnant à regret :

— Au revoir, mademoiselle Odette.

— Au revoir, monsieur Max.

Le lendemain, le prince était rappelé brusquement par la maladie de son oncle. Il quitta Paris avec un soupir... Il ne devait le revoir qu'en 1870.

Le soir de Buzenval, ramassé sur le champ de bataille, il avait été transporté à la Comédie-Française, où grandes dames de la rampe et grandes dames du faubourg rivalisaient de charité et de zèle.

Il reconnut le médecin du théâtre, rencontré jadis, au foyer, et dont le front se rembrunit en examinant la blessure, bien qu'il affectait de siffloter un petit air.

— Ça ira ! ça ira très bien, mon prince.

Max comprit qu'il allait mourir, mais ça lui était bien égal ! Depuis qu'il était margrave régnant, il s'amusait encore moins et la vie lui semblait insipide. La politique, l'étiquette, la raison d'Etat ne lui laissaient pas un instant de répit. La guerre n'était pas de son goût ; il avait gardé bon souvenir de la France, de son hostilité souriante, et il lui déplaisait de se battre pour le roi de Prusse, pour le chancelier de fer, qui matinaient des bottes et un casque à la révoue âme allemande.

Il ne s'en était pas moins vaillamment comporté, et la Walkyrie pouvait venir l'interroger.

Il ne s'en souciait guère, indifférent aux filles d'Odin, aux blondes Gretchen, aux princesses de la cour et de la rampe, dont il avait été le Prince Charmant.

Un seul frais minois passe et repasse devant ses yeux fatigués, évoquant l'idylle fugitive, ébauchée un soir de carnaval...

Mais est-ce une hallucination !... Une infirmière se penche sur son agonie... elle a les traits de la Pierrette et il murmure faiblement :

— Mademoiselle Odette.

— Monsieur Max.

Ils ne se sont pas oubliés et se considèrent tout émus...

Ils ont été, l'un pour l'autre, le rêve imprécis, vague, informulé, qui n'a pas eu de lendemain et garde toute sa poésie...

Au milieu des grisettes du succès, des adulations mondaines, des rivalités, des parfilles, du néant, elle a peut être songé parfois au roman de Jenny, l'ouvrière.

Lui, dans sa résidence falotte, sous son titre désuet, avec sa souveraineté illusoire, près d'une campagne guindée et froide, peut-être a-t-il envié le modeste artisan, époux probable de la petite blanchisseuse.

— Je suis bien content... de vous retrouver ici.

— Moi aussi.

Compatissante, elle ne veut pas détruire son illusion, l'encourage avec de douces paroles, et comme il lui demande, timide :

— Voulez-vous me donner la main ?

Elle la lui tend sans hésiter.

— Vous connaissez le prince, marquise ? dit la grosse voix du docteur.

Leurs doigts se dénouent : ils se regardent effarés...

Prince !...

Marquise !...

Décidément, il n'y a rien de vrai dans la vie que dans la mort, et bien vite, le prince Max se dépêche de mourir.

H.-A. DOURLIAC.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

L'ENFANT-ACTEUR

Il est question d'interdire l'emploi des jeunes enfants au théâtre... Ce sera un vrai chagrin pour ces petits acteurs en herbe. Sergines cite, dans *Les Annales*, un mot qui montre à quel point l'esprit de cabotinage chez eux est précoce :

Il n'y a rien, en effet, de « cabotin » comme l'enfant ; ses instincts d'imitation, sa facilité d'assimilation de petit singe, en font la plus souple, la plus agréable et la plus malléable matière théâtrale.

Il est, certes, plus facile de faire répéter un enfant qui ne demande qu'à écouter, qui reproduit docilement ce qu'on lui indique, qui essaye même de comprendre la délicatesse du sentiment qu'il a à rendre, que tel comédien obtus, infatué de lui-même, qui s'imagine être tout science et n'admet pas qu'on lui redresse un faux mouvement ou une mauvaise intonation.

Ce sont surtout les petites filles qui sont comédiennes innées ; elles n'ont pas la gaucherie de gestes, la gêne d'attitude des petits garçons devant la rampe ; elles sont sur la scène comme chez elles et sont, d'ailleurs, très sensibles aux applaudissements.

Il y en avait une, dans le défilé d'une revue d'un music-hall, qui avait à dire deux mots qui faisaient rire ; or, comme, ce soir, le comédien qui lui donnait la réplique avait parlé trop tôt, le mot n'avait pas porté. Elle s'en plaignit amèrement à lui en sortant de scène :

— Ne parlez pas si tôt, Un Tel, dit-elle à l'acteur fautif, *vous me coupez mon effet.*

Elle avait sept ans.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 13 fév., à 2 heures 1/2

En Goguette, polka-marche,	Wesly.
Ce que chantait grand'mère,	Roussel.
Ondulante, valse,	Stoupan.
Le Picador, boléro,	Signard.
Petit Lapin, polka,	Popy.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Primes à la Sériculture

Le Sous-Préfet de Bastia a l'honneur de rappeler aux éducateurs de vers à soie que les déclarations en vue de bénéficier de

— FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS —

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit

par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse.

I

« LE DOCTEUR FRANCHIS DELCHAUME »

Un douleur indescriptible attera Delchaume. La confiance qu'il avait en lui-même l'abandonna. Il ne savait plus. Sa raison chancelait. Il faillit ouvrir les fenêtres, les portes, hurler au secours, appeler à l'aide une puissance quelconque qui fît revenir la mort. Ce n'était pas possible que Francine fût perdue et qu'au delà des murs de cette chambre, la vie normale continuât, dans la tranquillité de la rue paisible et la chaleur des appartements sourds.

— Louise !... Marie !... le téléphone !... Vite, appelez le professeur Perrelot !

C'était un maître, un ami, l'illustre chirurgien dans le service duquel Raymond avait appris la partie opératoire de sa spécialité.

Perrelot seul pourrait mettre à coup sûr la sonde, le bistouri, dans la précieuse et douce chair. Avec son habileté miraculeuse, il extrairait la balle... Il sauverait Francine. Oui, c'était certain. Pourquoi ne pas l'avoir appelé tout de suite ?... Le nom seul de Perrelot donnait de l'espoir à Delchaume.

Et puis...

Et puis... il y avait encore ceci. C'est que le prince de la science, vieilli dans le contact de toutes les détresses humaines, ne s'étonnerait pas, ne questionnerait pas, agirait d'abord... et, plus tard, s'il le fallait, leur garderait le silence.

Car, dans l'inquiétude atroce de Delchaume se glissait une pudeur étrange de ce drame, une honte indéfinissable, le désir de préserver l'âme bien-aimée d'une publicité brutale, comme le corps chéri des profanes regards. Lui pourrait tout souffrir, pourvu que Francine vécût et pourvu qu'on ne la fît pas souffrir, elle.

Il retomba près du lit, pendant que la femme de chambre réclamait au téléphone, le numéro du professeur Perrelot.

Tout de suite le regard de Francine accrocha le sien avec une énergie d'expression presque magnétique.

« Restons », ordonnait ce regard, « reste ! Si tu savais tout ce que j'ai à te dire !.. »

Bouleversé, Raymond s'inclina vers ce visage, dont l'expression lui semblait plus torturante, plus cruelle à voir, que l'aspect de la mortelle blessure.

— Ma Francine... sois calme. N'essaie pas de parler... Nous aurai Perrelot tout de suite...

Elle secoua la tête.

— Tu ne veux pas ?

Un faible son mettit de la bouche convulsée, au bord de laquelle Raymond, d'un fin mouchoir, essuyait la mousse sanglante.

Distinctement, il entendit ceci :

— .... pas le temps.

— Pourquoi ?..

Elle prononça encore :

— .... mourir.

Il essaya de protester. Mais le regard — ce regard plein de supplication et de terrible vouloir — ce regard inconnu jusqu'ici dans les tendres prunelles aux reflets de joie et de volupté, ce regard qui dominait Raymond en le suppliciant, lui interdit les phrases vaines.

— Ma Francine... mon adorée... Tu m'épouvantes ! M'aimes-tu ?..

Un éclair de leurs divines ivresses, de tous leurs bonheurs passés, reslira un instant à Raymond les yeux de sa Francine, son cœur en bondit d'attendrissement... Mais tout de suite, l'autre regard, — le regard d'effroi, de mort, d'objurgation redoutable, reparut et s'attacha au sien, avec un peu plus d'ombre vacillante, un peu plus d'impuissance éperdue.

— Francine... tu veux me parler de ton meurtrier ?

Le regard se creusa en abîme. Mais rien ne bougea sur la pauvre visage, où maintenant perlait une sueur d'agonie.

— Son nom ?... Dis-moi son nom...

Une ondulation négative de la tête.

— Tu ne le sais pas ?...

Un prodigieux effort galvanisa le corps frêle, qui frémit de la pointe des pieds jusque sous les lourdeurs sombres des cheveux. Et alors Francine parla. Elle dit quelques mots, très vite, avant que le sang les interrompit, refluant aux lèvres :

— L'enfant... cherche l'enfant... soit bon... confiance... Tout... tu liras... j'ai écrit... cachette...

— Oh !.. cria Raymond.

— Les marguerites... caché dedans... n'oublie pas... les marguerites... la guirlan...

Une suffocation. La rosée pourpre perla aux commissures des lèvres.

Cette fois, Raymond ne l'essuya pas. Une immobilité la cloua, pétrifié. Ce mot : « l'enfant » résonnait dans sa tête en une torture de tonnerre.

Un enfant ?.. Quel enfant ?.. Que pouvait être pour sa femme, pour Francine Delchaume, pour sa pure et fière Francine, un enfant qui, lorsqu'elle mourait d'une balle dans la poitrine, occupait sa dernière pensée plus que son meurtrier ?

Comment !.. même plus que lui, son mari, son Raymond, à qui elle ne s'adressait que pour recommander l'autre.

L'horreur de ce moment, de cette scène, de sa douleur si effroyablement distraite et d'autant plus déchirante, emportèrent Delchaume dans une espèce d'hallucination.

Il se fit tiré par un choc matériel, par le lancinant carillon du téléphone, qui lui causa une souffrance physique, comme d'une vrille de feu à travers les moelles.

Anéanti, un affreux gémissement de la mourante répondit.

Ce soupir désespéré de tout ce qu'il aimait au monde, de la créature qu'il eût voulu racheter dans la vie, et qui s'en allait si abominablement dans la mort, cette sourde clameur d'une indicible souffrance et d'un indicible regret, bouleversa Raymond de la pointe à la plus pauvre cellule.

— Oh ! que tu me restes seulement, ma Francine !.. que tu me restes... Et tout sera bien.

Il se précipita au téléphone.

Perrelot lui-même répondit.

De quel accent son jeune disciple le conjura d'accourir.

— Je viens, mon ami. En dix minutes, mon auto me mettra chez vous.

primes allouées par la loi du 21 juin 1909, doivent être faites à la Mairie de leur commune avant le 15 mai 1912, dernier délai.

Les imprimés et instructions nécessaires qui sont rappelés dans le recueil n° 8, des actes administratifs du département (numéro du 3 décembre 1911), ont été déjà transmis, à cet effet, aux maires de l'arrondissement auxquels les intéressés pourront s'adresser dès maintenant pour obtenir tous renseignements utiles concernant l'application de cette loi.

MADAME BUTTERFLY

L'œuvre charmante de Puccini, *Madame Butterfly*, continue triomphalement à faire les délices des habitués de notre théâtre municipal.

Nous croyons intéressant pour nos lecteurs de donner ici en quelques mots l'analyse du livret.

Les trois actes de *Madame Butterfly* se passent à Nagasaki, de nos jours.

Le rideau se lève sur un décor pittoresque, avec la maison japonaise à gauche et le jardin à droite. Au fond, on aperçoit la baie de Nagasaki et un chemin qui serpente pour accéder au jardin par un petit pont. La scène d'exposition nous met au courant des projets du lieutenant de vaisseau américain Pinkerton, de passage au Japon, et qui négocie un mariage à la japonaise avec un certain Goro, interprète, et son ami Sharpless, consul dans le pays. Il examine la maison où il installera la petite mousmé, et le joli paysage qu'on aperçoit. Pinkerton et Sharpless boivent du wiski à leur famille lointaine, en attendant le retour de Goro, qui est allé chercher Cio-Cio-San, Butterfly, « petit papillon, qui, voltigeant de sillon en sillon, va se poser sur chaque fleurette». Cependant, le lieutenant déjà a la pensée que ce mariage ne sera pas très durable, car il doit « un jour, où, pour de vrai, en justes noces, il se mariera avec une Américaine.»

Mais, voici Butterfly qui arrive, accompagnée par des amies, qui chantent la beauté de l'azur des flots et du ciel. C'est la rencontre et la présentation; Butterfly a 15 ans, l'âge des joujoux et des confitures.

Le commissaire impérial et l'officier du registre viennent procéder à la cérémonie du mariage. Elle est précédée d'une scène burlesque, où les amies de Butterfly trouvent que son fiancé n'est pas beau et les parents au contraire en sont ravis.

Puis, c'est le bonze et la foule qui viennent maudire Butterfly pour avoir renié ses dieux. Bientôt, dans la nuit venue, c'est un duo d'amour admirable entre Pinkerton et Butterfly qui termine le premier acte.

Au deuxième acte, nous sommes dans la maison de Butterfly. Abandonnée par son mari d'un jour, elle l'attend dans les lamentations et guette chaque jour l'arrivée d'un navire. Le consul Sharpless vient apporter des nouvelles qu'il a reçues de son ami. Il est interrompu par l'entrée du prince Yamadori, qui est amoureux de Butterfly, mais qu'on éconduit une fois de plus. Sharpless déclare alors à la malheureuse petite veuve délaissée que le lieutenant ne reviendra plus et qu'il vaut mieux l'oublier. Mais elle va chercher l'enfant, né de leurs amours, et elle charge le consul de dire à Pinkerton que son fils l'attend.

Butterfly, restée seule, entend un coup de canon; elle aperçoit le *Lincoln*, qui entre en rade, et elle manifeste sa joie. Elle se pare de ses plus beaux atours, un coquelicot rouge dans les cheveux. Avec son enfant et sa servante Suzouki, elle attend et elle guette derrière les rideaux japonais. C'est la fin du deuxième acte.

Le troisième acte nous fait retrouver à l'aube Butterfly, Suzouki endormies, l'enfant à leurs pieds, ayant attendu toute la nuit le retour de l'aimé. Butterfly monte dans sa chambre pour aller coucher son enfant. Presqu'aussitôt on voit entrer Pinkerton et Sharpless, qui demandent à Suzouki de leur faire remettre l'enfant, que son bonheur sera assuré par Kate, la nouvelle femme de Pinkerton. Puis, Pinkerton, n'ayant pas le courage de rester, c'est Kate qui vient demander l'enfant à Butterfly; il y a là une scène très émouvante et très dramatique entre les deux femmes. La mère ne consent à rendre l'enfant qu'à son père.

Restée seule, elle allume une lampe devant le Bouddha, tire de l'armoire un voile blanc qu'elle jette par-dessus le paravent et prend un couteau. Elle en baise la lame, où est gravée cette légende: «Pour un grand cœur, mieux vaut mourir que survivre à l'honneur.» On lui amène son enfant, qu'elle prend sur son cœur en lui chantant une chanson touchante. Elle le porte ensuite dans le jardin. Un rayon de clarté a pénétré dans la chambre. Elle reforme le rideau et ne trouve dans l'obscurité. Elle ramasse le couteau et passe derrière le paravent. On entend le couteau tomber et le voile est tiré derrière le paravent.

La voix de Pinkerton crie au dehors, lorsque le lieutenant paraît, Butterfly est étendue morte auprès de son enfant.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 11 *fév.*, à 3 heures

L'Aviateur, marche.	Fûts.
Bruns et Blonds, ouv.,	Leutz.
Le Chalet, (gd duo), soliste de	
MM. Maire, Peyrot,	Adam.
Larkmé, fant.,	Delibes.
La Jambe de bois, fant.,	Spencer.

Le Chef de Musique, Ph. SPOTURNO.

Gazette Départementale

TAGLIO-ISOLACCIO. — Par arrêté préfectoral en date du 7 février, MM. Prosperi et Sylvani instituteurs, Ansidei Vincent et Clavaldini Xavier ont été nommés membres de la commission spéciale instituée dans la commune de Tagho-Isolaccio à l'effet de procéder à l'évaluation des pertes matérielles subies par les habitants de cette localité en faveur desquels le Maire a sollicité un secours.

PASTRICCIOLA. — Le 5 du courant, une foule nombreuse et recueillie, accourue des diverses communes du canton de Salice, accompagnait à sa dernière demeure la dépouille mortelle de Mlle Paulina Andreselli, âgée de 17 ans, fille de M. Andreselli Jean-Baptiste, et nièce de M. Andarelli, maire de Pastricciola.

Cette jeune demoiselle a succombé à une maladie de quatre jours seulement, emportée par un érysipèle. — T.

POGGIO-MEZZANA. — Par arrêté préfectoral du 7 février 1912, MM. Vittori, instituteur, Giabbicani Jean-André, Angelini Augusta et Simoni François, ont été nommés membres de la commission spéciale instituée dans la commune de Poggio-Mezzana à l'effet de procéder à l'instruction de demandes de secours pour pertes matérielles.

THÉATRE MUNICIPAL

Dimanche 11 février, à 2 heures

Grande matinée de Gala au bénéfice du baryton SCAMUZZI VICLEFFO.

HERNANI

Opéra en 4 actes de Verdi

Entre le 1er et le 2e acte, le bénéficiaire chantera la romance Faust

Santa Medaglice

Ce soir à 8 heures et demie

MADAME BUTTERFLY

Opéra en 3 actes de Puccini

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 février.

Le calme continue à régner sur notre marché, mais la plupart des valeurs font preuve de bonnes dispositions. Rente Française est calme à 93.22. Les Fonds Etrangers varient peu: Extérieure 91.60, Turc 92.02, Italien 99.35. Séries Russes fermes. Tendance soutenue au groupe des Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier est à 799, le Crédit Lyonnais à 1.838. On a traité le Comptoir National d'Escompte à 940 et la Société Générale à 821.

Les 25.000 obligations de 500 frs à 1/2 0/0 de la Cie des chemins de fer Secondaires d'Extrême-Nord, dont la souscription a lieu le 15 février au prix 470 frs, sont garanties par une annuité de 788.000 pesetas que le Gouvernement Espagnol et la Province de Cadrès se sont engagés à verser à la Cie pendant la durée de la concession soit 99 ans. Le revenu net des titres ressort à 4.84 0/0.

Sont toujours actif. Valeurs de traction faibles. Les valeurs russes sont un peu moins bien tenues. Nouvelle reprise des titres ouprifères à la suite de l'Amérique. Rio 1.737.

En Banque, les mines d'or sud-africaines accentuent leur recul. Industrielles russes de nouveau très recherchées. Les caoutchoucs sont fermes. Plantations de Padang 27.50.

Aujourd'hui a eu lieu à la Salle des Ingénieurs Civils la première assemblée constitutive de la nouvelle société (branche accidents) créé par la Cie d'Assurances Générales sur la Vie, rue Richelieu.

Grands Chemins Français fermes: Nord 4.065. Lyon 1.250.

Necrologie

Madame Palazzo

A une heure de l'après midi ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Adrienne Palazzo née Astolfi, décédée dans sa soixante-dix-neuvième année, après une très longue maladie, entourée de ses enfants et petits-enfants qui l'ont soignée jusqu'à la fin avec la plus grande affection.

L'excellente femme que Dieu a rappelée à lui était la mère de notre cher et dévoué collaborateur François Palazzo, l'un de nos meilleurs typographes. C'est à lui que vont d'une manière particulière toutes nos condoléances. Tous ses camarades et ses nombreux amis ont suivi le cortège jusqu'à l'église Saint-Jean où a été donnée l'absoute.

Nous prenons également part au deuil des familles Lega et Palazzo et leur exprimons nos plus vifs regrets.

Mlle Françoise Firpi

Mlle Françoise Firpi vient de s'éteindre dans sa quatre-vingt-deuxième année. Très pieuse, elle partageait son temps entre ses pratiques religieuses et ses devoirs de famille. Réconfortée par les dernières consolations de l'Eglise, elle s'est doucement endormie dans les bras de son Dieu.

La levée du corps a été faite à quatre heures de relevée. Le deuil était conduit par les neveux, MM. Chiesa, entourés de leurs parents et de nombreux amis. L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous adressons à M. le commandant Firpi, aux familles Chiesa, Firpi et Bernard toutes nos condoléances.

Assistance aux Vieillards

Le Maire de la Ville de Bastia prévient les vieillards, infirmes et incurables, inscrits sur la liste des assistés, d'avoir à se présenter à la Recette municipale à partir de mardi 13 février courant pour y toucher l'allocation des mois de Octobre, novembre et décembre 1911.

Ils devront au préalable retirer leurs bons à l'Hôpital Civil, de 1 heure à 5 heures de relevée, avant le 17 février, dernier délai.

Le Maire.
A. GAUDIN.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

La *JOYEUSE* d'Ile-Rousse

PLACE PAOLI

Programme du 11 février, à 2 heures

En Liesse, p. r.,	Turine.
Ouverture de Concert,	Michul.
Souvenance, valse chantée,	Planel.
Faust, gde mosaïque,	Gounod.
Rêve d'Automne, polka,	Sciopi.

Le Chef de Musique, MARQUEZ.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE DÉVOTE. — Les membres participants sont priés de se réunir dimanche, 11 février, à 8 heures 1/4 du matin, au siège social, rue Napoléon, 21, munis de leur insigne.

Ils se rendront ensuite, précédés de la *Lyre Bastiaise*, à l'église paroissiale Sainte Marie, où une messe sera dite à 9 heures, à l'occasion de la Ste patronale de la Société.

A midi, Banquet au Grand Hôtel d'Europa.

Le Président, J. AIROLA.

P. S. — MM. les membres honoraires sont également priés de vouloir bien nous honorer de leur présence.

DOTATION DE LA JEUNESSE. — Dimanche, 11 courant, de 9 à 10 heures, à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception de nouveaux adhérents.

SOCIÉTÉ DES VÉTÉRANS. — Les mutations suivantes sont prêtes de rafraîchissement médicinal de pension qui se trouve chez le Trésorier, contre le paiement de la cotisation de un franc.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Dimanche 11 février 1912
de 4 h. 1/2 à 6 h. 1/2
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 10 février

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre: 7 heures du matin + 13 8. à midi + 15 8; à 6 heures du soir + 14 2
Maxima + 16 2; Minima + 8 6.
Baromètre: 7 heures du matin, 758.5 mm. midi, 753 mm., 6 heures du soir, 758 mm.
Vent: Dans la matinée, S.-O.
Dans l'après-midi, Calme.
Etat du ciel: le matin, Quques nuages.
l'après-midi, id.
Pluviomètre: 12 m/m 2.

Au 163e

M. le colonel Brundeaux, commandant le 163e, devant partir en tournée d'inspection, le drapeau du 163e, ainsi que celui du 303e ont été déposés hier, avec le cérémonial habituel, au domicile de M. le chef de bataillon Cretin.

Nomination

Nous annonçons avec plaisir que M. Michelis de Rienzi, inspecteur des postes et télégraphes à Auxerre, est appelé en la même qualité à la direction de la Seine.

Les nombreux amis que M. de Rienzi compte en Corse seront heureux de cette désignation de choix qui lui assure une très prochaine promotion.

Assistance Publique

M. Simoni, commis d'inspection de l'Assistance publique dans la Mayenne, reçu au concours de sous-inspecteur de 1911, est nommé sous-inspecteur dans la Corrèze.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui:
M. Morucci, 22, boulevard Paoli.

Le linge aux fenêtres

Une vingtaine de ménagères ont été mises, hier, en contravention pour avoir étendu du linge humide aux fenêtres donnant sur le boulevard.

Pain

M. CANESSA Etienne, *boulanger*, rue Napoléon, 14, prévient ses nombreuses clientèle qu'à partir de jeudi 8 février il vend le pain: *1re qualité*, Pain de luxe et pain d'Aix 0 fr. 45; *2e qualité* 0 fr. 40; et *3e qualité* 0 fr. 35.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Bianchi Louis.

Décès.

Patrocelli Marie-Elisabeth, 05 ans, de Bastia.
Pizzino Marie-Anne, ménagère, 75 ans, de Bastia.
Bindi Ange, jardinier, 71 ans, de Livourne (Italie).


MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX
Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur
COULEUR NATURELLE
Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Il guérit les pellicules en vend à la chevelure un BEAUTÉ PARFAITE.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Joseph-Louis Raffalli, née Petronelli;
M. et Mme Joseph Petrignani;
M. Pierre Petrignani;
M. et Mme Tito Santelli et leurs enfants;
M. et Mme Jules de Suzzoni et leurs enfants.
Mme Vve Ajaccio-Bastiani et ses enfants;
Mme Vve de Ristori et ses enfants;
Mlle Borgnes Ajaccio;
Les familles Benedetti, Lazzerotti, Surrarini, de Lori, d'Harthoy, Filippi, Bernardini, Santelli, Costa-Santelli, Petronelli, Emanuelli et Franchetti;
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME ELISABETH PETRONELLI
Née AJACCIO

leur mère, grand'mère, arrière-grand'mère tante et cousine, décédée dans sa 96e année, le 9 février 1912, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu lundi, 12 courant, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 24, rue Napoléon.

M. Félix Prunetta;
Mme Vve Cimignani, née Favalelli;
M. et Mme Hyacinthe Gilormini et leurs enfants;
Mme et M. Camille Colombani, commissaire-priseur à Bône, et leurs enfants;
Mme et M. Darius Ruggieri, juge de paix en retraite, et leurs enfants;
M. Pierre Favalelli, agent de police à Constantine;
M. et Mme Paul-Toussaint Prunsta et leurs enfants;
Les familles Cristiani, Bernardi, Benedetti, de Corte; Casanova, retraité; Pasqual Leschi de Casabidi; Agostini Antoine, de Marseille;
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME THÉRÈSE PRUNETA

leur épouse, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 6 février 1912, à l'âge de 67 ans, munie des Saints Sacrements de l'Eglise.

Hémorroïdes

Peu de personnes ignorent quelle triste affreté constituent les hémorroïdes ou varices anales, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qui les fait disparaître sans aucun danger. Prière de découper cette annonce (118) et l'adresser à Produits Nyrdahl, 20, rue de Le Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative de 148 pages, ainsi qu'un petit échantillon réduit au dixième, qui permettra d'apprécier le goût délicieux du produit. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible et la plus douloureuse. Le flacon: 4 fr. 50 franco.

Pour éviter les innombrables imitations de ce produit, exiger la signature de garantie Nyrdahl.

COMPAGNIE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE
PARIS - 87, Rue de Richelieu - PARIS
Fonds de Garantie: 930 Millions
RENTES VIAGÈRES
ASSURANCES VIE ENTIÈRE - MIXTES
ASSURANCES DOTALES
ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS

PIPPERMINT

Liqueur Mondaine pour dames et soirées, dans l'eau fraîche, avec soda.
CAY frères, inventeurs, 1795.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

PIANA

Tentative de Meurtre
SUR UN PRÊTRE

Vico, 10 février.

Une tentative de meurtre a été commise ce soir, vers cinq heures, à Piana, sur l'abbé Rocca Paul, vicaire, par le sieur Gabrielli François, gendarme en retraite.

La victime a reçu deux coups de feu l'un à l'épaule gauche et l'autre à la cuisse droite.

Le meurtrier, qui est âgé de 70 ans, a pris aussitôt la fuite.

Cette tentative de meurtre a produit dans la commune une profonde émotion.

BOURSE DE PARIS

[9 fév. — 10 fév.

Rentes de 3 0/0 anciens . 95.13 — 95.25
de 3 0/0 amortis . . 95.60 — 95.40
ex-coupon.

La Mort du Père Hyacinthe

Paris, 10 février.

On annonce la mort de M. Hyacinthe Loyson, plus connu sous le nom de Père Hyacinthe, et dont on se rappelle les célèbres démêlés avec l'autorité pontificale.

Quelques minutes avant de mourir, le père Hyacinthe, s'adressant à ceux qui l'entouraient, leur dit avec beaucoup de calme:

« Je puis paraître devant Dieu. Je suis en paix avec ma conscience et avec ma raison. »

Le père Hyacinthe Loyson était âgé de 85 ans.

Tirages financiers

Ville de Paris 1876

Paris, 10 février.

L'obligation portant le numéro 101.704 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

Conseil des Ministres

Paris, 10 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les sections de discipline

M. Millerand, ministre de la Guerre, annonce qu'il supprimera dans un délai prochain les sections de discipline, actuellement établies aux îles d'Ouessant et de Gézembre.

Les contingent de ces sections seront répartis dans d'autres sections existantes, dont le fonctionnement n'a provoqué aucune critique sérieuse, notamment en Corse.

Affaires extérieures

M. Poincaré entretient ses collègues de plusieurs questions intéressant la politique extérieure.

L'accord franco-allemand

M. Poincaré, ministre des Affaires étrangères, donne connaissance au Conseil de la réponse qu'il fera au Sénat, au sujet de la discussion de l'accord franco-allemand, et annonce qu'il posera la question de confiance, s'il le juge nécessaire.

Le voyage en Algérie

M. Millerand annonce aussi qu'il a sjourné son voyage en Algérie, à cause de la période électorale municipale.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

ANGLETERRE

Un discours de Lord Churchill
à Glascow

Londres, 10 février.

Lord Churchill, premier lord de l'Amirauté anglaise, vient de prononcer à Glascow, un discours dans lequel il s'est déclaré ferme partisan du désarmement.

« Nous serons les premiers, a-t-il dit, à accueillir favorablement une diminution des rivalités navales.

» Mais cependant, si les autres puissances augmentent leurs flottes, nous serons immédiatement en mesure de tripler la nôtre. »

EN ALLEMAGNE

AU REICHSTAG

L'élection du bureau

Berlin, 10 février.

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu, au Reichstag, l'élection du bureau définitif, et que s'est livrée la première bataille entre les nouveaux représentants des différents partis.

M. Spahn, candidat du centre catholique, a été élu président au 3e tour de scrutin, par 196 voix contre 175 à M. Babel, leader du parti socialiste.

M. Scheidman, candidat socialiste, a été élu premier vice-président par 188 voix contre 177 au candidat libéral.

M. Panache, national-libéral, a été élu second vice-président par 275 voix.

UNE ENTENTE ANGLO-ALLEMANDE

Lord Haldane à Berlin

Paris, 10 février.

Un télégramme de Berlin annonce que Lord Haldane, ministre de la Guerre d'Angleterre, continue à être reçu avec les plus vives marques de sympathie, dans les sphères officielles de Berlin.

Lord Haldane a déjeuné hier matin avec l'empereur Guillaume.

Hier soir, il a été reçu à nouveau par le chancelier allemand, qui l'a retenu à dîner.

Plusieurs journaux affirment que Lord Haldane est venu à Berlin pour examiner la question de la cession à l'Allemagne de la baie de la Baleine, sur la côte occidentale de l'Atlantique.

L'Allemagne, en échange, ferait des concessions à l'Angleterre dans la question de Zanzibar.

Le ministre anglais est accompagné de son frère John Scott Haldane, professeur à l'Université d'Oxford.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Avant la Séance

Dès une heure, les couloirs du Luxembourg présentent une grande animation.

Le Tout-Paris assiste à cette séance historique qui consacrera le traité franco-allemand.

Une foule extraordinaire se presse à l'entrée, et fait queue comme au théâtre.

Les tribunes sont bondées à craquer. De nombreuses dames empanachées donnent un aspect tout particulier à l'auditoire.

Les députés sont aussi nombreux. Un cinématographe fonctionne dans le couloir du Sénat.

La Séance

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'Accord FRANCO-ALLEMAND

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la convention conclue entre la France et l'Allemagne, le 4 novembre 1911, pour la délimitation de leurs possessions respectives dans l'Afrique équatoriale.

M. Méline

sénateur des Vosges, monte à la tribune.

L'ancien président du Conseil prononce un discours favorable à l'accord franco-allemand.

Cependant, il ne manque pas de critiquer sévèrement le traité de 1911, au point de vue économique.

« Nous serons débordés, dit-il, par la concurrence internationale à laquelle cet accord laisse toute porte ouverte. »

L'orateur termine en déclarant que le Sénat se doit, néanmoins, dans les circonstances actuelles, de ratifier ce traité.

Le Ministre
des Affaires étrangères

succède à la tribune à M. Méline.

Pendant deux grandes heures, M. Poincaré s'acharne à démontrer la nécessité impérieuse qu'il y a aujourd'hui, pour la France, d'accepter cet accord.

« En nous livrant le protectorat au Maroc, dit l'orateur, il nous y donne aussi un grand avenir.

» Je conviens que ce traité nous coûte de grands sacrifices au Congo, mais notre droit de préemption sur le Congo belge nous reste entier, et nous aurons, d'autre part, les mains libres au Maroc pour traiter toutes les questions avec le Sultan.

» Le traité de 1911 n'implique aucun changement dans notre politique extérieure, dans notre système d'alliances et d'amitiés.

» Nos ententes restent intangibles, et qui voudrait y toucher se briserait à la révolte du pays.

« L'Europe, dit en terminant M. Poincaré, considère cet accord comme avantageux. Aurons-nous plus de scrupules qu'elle, et voudrions-nous, sans raison, affronter les périls du rejet.

» La France soucieuse de sa dignité, peut signer ce traité. »

M. Clémenceau

monte ensuite à la tribune.

L'attention redouble, et dès les premières paroles, M. Clémenceau, le *Tigre* toujours gavroche, s'excuse d'avoir à se séparer du ministère Poincaré, la première fois qu'il aborde la tribune avec le nouveau Cabinet.

L'ancien président du Conseil refait en quelques phrases l'historique de la question marocaine depuis 1904.

» En 1911, dit M. Clémenceau, l'Allemagne nous a tendu la main et nous y avons mis quelque chose. Mais dans ce quelque chose nous avons mis tout simplement un gros morceau du Congo.

» Cette nouvelle carte du Congo est impossible à maintenir. Tout le monde sent qu'un remaniement s'impose, car les pattes du homard grandiront et les territoires enserrés diminueront forcément. »

M. Clémenceau rappelle qu'au moment des journées agitées d'Agadir, la France, ressaisie, s'était mise au cran d'arrêt.

« Il fallait, dit-il, en profiter. »

L'éminent orateur pose ensuite une question émouvante:

« Est-ce la prix pour longtemps? Je n'en crois rien, car, dit-il, l'allemand vainqueur est insatiable.

» L'Allemagne nous a menacés déjà cinq fois, depuis 1870.

» Nous ne devons pas oublier ces menaces qui, pourtant, n'ont jamais été précédées d'une provocation de notre part.

» Espérons dans la jeunesse française qui nous arrive aujourd'hui, imbue du plus ardent patriotisme.

» Nous avons été vaincus, mais nous ne sommes pas soumis.

» Nous avons quelque chose à dire et à faire dans le monde, et si notre diplomatie s'est fourvoyée, nous ne devons pas la suivre dans cette voie lamentable. » (Applaudissements prolongés).

M. de Goulaine

sénateur du Morbihan, lit au nom des sénateurs de la Droite, une protestation dans laquelle il repousse le traité de 1911.

Le Vote

Aucun orateur ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Le président met aux voix le projet de loi portant ratification de l'accord conclu le 4 novembre 1911 entre la France et l'Allemagne.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Nombre de votants	270
Majorité absolue	136
Pour l'adoption	222
Contre	48

Le projet de loi est adopté.

Vingt sénateurs se sont abstenus de voter.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR M. BOUCHERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

Les Incidents d'Oudjda

Le général Toutée fait appel

Paris, 10 février.

M. le général Toutée vient de faire appel devant le Conseil d'Etat, de la décision ministérielle qui le met en disponibilité, et lui retire ses fonctions de Commissaire de la frontière algéro-marocaine.

On sait que ces sanctions sévères avaient été prises contre le général Toutée, par M. Messimy, ancien ministre de la Guerre, à la suite des incidents d'Oudjda.



Etude
de Me J.-B. de Caraffa

Licencié en Droit, Notaire à Bastia

ADJUDICATION
VOLONTAIRE D'IMMEUBLES

Le jeudi, vingt-deux février mil neuf cent douze, à deux heures de l'après-midi, devant Me Jean-Baptiste de Caraffa, Notaire à Bastia, et en son étude, Boulevard Saint-Angelo, numéro douze, au deuxième étage;

Il sera procédé à la vente, sur adjudication volontaire, au plus offrant et dernier enchérisseur, des deux immeubles provenant tant de la communauté ayant existé entre M. Paul-Louis Montalti et son épouse Mme Annonciade Lusinchi que des successions de ces derniers, savoir:

Premier Lot

Une propriété arrosable, en nature de vigne, verger, amandiers, bois taillis, avec maisonnette, située à Bastia, au lieu dit « Suerta. »

Mise à prix . . . . 5.000 fr.

Second Lot

Une propriété arrosable, en nature de vigne et arbres fruitiers, d'une superficie de trois hectares et demi environ, avec maison d'habitation, écurie, pressoir, matériel viticole, dénommée « Alzolo, » située sur le territoire de Borgo.

Mise à prix . . . . 7.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, en l'étude de Maître de Caraffa, Notaire.

Fait à Bastia, le 10 février 1912.

J.-B. DE CARAFFA.

PENSION POUR FAMILLE
TENUE PAR
Joseph et Marie Caturelli
Employés à l'Hôpital Civil
PISA. — Piazza della Stellino, n. 6, p. 2

Les meilleurs Professeurs de la Faculté de Médecine et de Chirurgie sont toujours présents à Pise pendant toutes les heures du jour.

Service du tram électrique de la Gare à la Place Stellino. — Téléphone à la Maison.

N. B. — M. et Mme CATURELLI prient MM. les Voyageurs se rendant à Pise, à leur adresse, d'exiger des conducteurs de voitures publiques qu'ils s'arrêtent bien *Piazza della Stellino*, n. 6, et pas ailleurs, et de se mettre en garde contre toute autre indication donnée par *les garçons d'hôtel*.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jacques Frankowski, 6, Rd du Palais.

150 fr. p. mois. Travail fac. chez soi toute l'année assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos *tricoteuses Brevetées*. La plus importante maison du genre. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*, Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE Attention aux Contrefaçons

Le Directeur-Gérant J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Prugne du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Vitrages en poinçon et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Epicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. - Graines. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0.80



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dépôts: Pharmacies Luigi à Bastia, Mariani à Corte, Peraldi à l'Ile-Rousse, Sorbollo, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances: Vie. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Gérance d'immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Mises

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ÉLÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 10×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 600 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.L.M. des Affaires
Le Prime : Une Carte des Chemins de Fer
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

L'EVEIL Imprimerie Paoli-Nobili

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

Prime Sensationnelle
AGRANDISSEMENT
30 × 40
Réservé exclusivement aux Abonnés du PETIT BASTIAIS

Pour être agréables à nos fidèles abonnés, nous venons de traiter avec le sympathique et distingué photographe
J. MORETTI
universellement connu par sa superbe collection de types et vues de la Corse ainsi que par les brillantes récompenses obtenues aux Expositions suivantes :
Bastia, grand prix.
Aix-les-Bains, diplôme d'honneur.
Lyon, membre du Jury, hors concours.
Marseille, grand prix.
Paris, 2 grands prix.
Naples, m. du Jury, h. concours.
Anvers, id. id.
Londres, id. id.
Bordeaux, id. id.
Pour faire connaître son travail à nos nombreux abonnés, M. Moretti donne un agrandissement 30×40 re-touches soignées, franco de port et d'emballage, au prix dérisoire de 5 francs.
BON à détacher et à adresser avec n'importe quelle vieille photographie à l'adresse ci-après : M. J. Moretti, photographe, 15, Bd Saint-Angelo, Bastia (Corse).
Bulletin de souscription à détacher
CONDITIONS A REMPLIR POUR L'OBTENIR
L'AGRANDISSEMENT 30×40 sera livré contre 5 francs seulement, au lieu de 20 francs.
Nom
Localité
Dép. en gare à
M. B. Le bulletin ci-dessus sera régulièrement exigé

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Outils
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE GRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque La Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photolène, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et chaudières.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 16, Place Saint-Nicolas, Bastia.

VIN DU CAP CORSE au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée — Se méfier des imitations

CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Installation à Gaz
Jean CINI
Entrepreneur de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANGER

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
préparé d'après la formule L.-N. MATTEI
Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite Agricole
APÉRITIF — TONIQUE — FORTIFIANT
MARQUE DÉPOSÉE — Se méfier des imitations
CÉDRATINE
GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 43 LUNDI 12 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*) :

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départt	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 27 m. — Coucher, 4 h. 47 m.
Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Canut.
Fête de Demain : Saint Raymond.

11 FEVRIER

FRANÇAIS ET ITALIENS A TUNIS

Les passagers du *Carthage* ont fait, en arrivant à Tunis, le récit de ce qu'ils ont vu et entendu à Cagliari, et l'on comprend par les détails que nous apportent les lettres venues de Tunisie que nos compatriotes de la Régence demeurent très excités.

Pendant deux jours, les passagers n'ont pu communiquer avec la terre. Du bord ils entendaient les cris hostiles poussés par la foule sarde rassemblée sur les quais, ils voyaient les gestes grossiers esquissés à leur adresse. Sur le pont même du navire, dans une attitude arrogante, se promenaient les officiers de la marine italienne, agissant en maîtres, plaçant çà et là des piquets de matelots, donnant au capitaine Thémèze et à son collègue Costé les ordres les plus impératifs. C'est revolver au poing que le commandant en second de l'*Aprodat*, M. Buonamico, — un nom prédestiné — a fait sa brusque apparition sur le *Carthage*. Un général français allant en inspection, ainsi que le colonel commandant un régiment de chasseurs d'Afrique avaient pris passage sur le paquebot. Au nombre des voyageurs, se trouvait aussi, dit-on, M. Casalet, président de la Fédération de Gymnastique de France. Ils ont pu entendre dans les cafés de Cagliari, sur les quais, discuter à haute voix de l'emploi à donner aux deux nouveaux paquebots, des lignes auxquelles ils pourraient être affectés, des noms qui conviendraient le mieux à ces belles unités « si vaillamment enlevées aux Français. »

Le samedi 20 janvier, jour où le *Carthage* pouvait enfin regagner Tunis, on lisait à Cagliari, sur les murs du « Politeama Regina Margarita, » un placard annonçant pour le soir même une grande représentation de gala en l'honneur des vaillants officiers et marins du navire de la marine royale *Agordat*. Au programme, une seule pièce : *La Force du Destin*.

On juge de l'état d'esprit des Français ainsi retenus contre tout droit et obligés de subir de pareilles manifestations.

Le récit de tels faits ne pouvait manquer de produire de l'émotion dans la population française de Tunisie, déjà très surexcitée par les exagérations de la presse italienne. Depuis le commencement de la guerre de Tripolitaine, en effet, les journaux de la Péninsule ne cessent, bien à tort, de reprocher à la France de prétendues violations de la neutralité au profit de la Turquie. A l'instigation du clan italien gallophobe de Tunis, ils réclament tout un ensemble de mesures contre le commerce français, et il est fâcheux qu'au lieu de résister à cette poussée de sentiments hostiles, le Cabinet de Rome, qui sait à quoi s'en tenir sur notre désir de vivre en bonne harmonie avec l'Italie, ait toléré certaines manifestations et donné aux officiers de la Marine royale, chargés de surveiller la contrebande de guerre, des instructions qui risquent de compromettre les bonnes relations entre les deux pays.

« Allons à La Haye, aurait dit M. Giolitti, puisque nous n'avons pas le même point de vue dans ce différend qui divise nos gouvernements, » et il aurait ajouté : *Tra amici si fa così*, « entre amis, c'est ainsi qu'on agit. »

Retenons ces excellentes paroles du Premier Ministre d'Italie, mais il semble qu'elles ne correspondent guère à la réalité des actes. Les Italiens ne se contentent plus de surveiller la ligne de communication entre la France et la Tunisie, ils émettent la prétention de faire eux-mêmes la police sur les côtes de la Régence. N'annonçait-on pas, ces jours derniers, que le *Tafna*, courrier postal avait été arrêté et visité, que les équipages des mahonnes tunisiennes étaient sans cesse menacés par les marins italiens — quinze obus ont été tirés sur l'une de ces barques — et que, par suite, tout commerce allait bientôt devenir impossible entre les divers ports de la Régence ? Le *Tavignano*, qui assure les communications postales le long du même littoral, n'a-t-il pas été capturé dans les eaux tunisiennes, emmené de force à Tripoli ?

« Que penser, m'écrit un correspondant, de cette nouvelle violation du droit des gens ? Quelles sont les intentions de l'Italie ? Doit-on croire, comme on l'a dit, qu'il s'agit pour la *Consulta* de démontrer à l'opinion publique la nécessité du renouvellement de la Triplice ? Ou bien la situation de l'armée italienne en Afrique est-elle mauvaise à ce point que des complications dans les affaires d'Europe apparaissent au gouvernement de Rome comme une diversion nécessaire pour justifier aux yeux du public le retrait des forces cantonnées dans l'ancienne Cyrénaïque ? »

Ces quelques lignes, manifestement empreintes d'une certaine exagération, montrent, du moins, l'état d'esprit qui règne dans la colonie française de Tunisie. L'Italie fera bien d'en tenir compte, car nous serions finalement amenés à constater que les Turcs étaient pour nous, dans la Tripolitaine, de meilleurs voisins que leurs successeurs.

Souhaitons, avec M. Poincaré, que ces sombres nuages disparaissent rapidement de l'horizon, laissant derrière eux une atmosphère limpide. Ce n'est pas du côté de la France que la bonne volonté fera défaut, mais si désireux que nous soyons de continuer de bonnes relations avec l'Italie, nous ne devrons pas perdre de vue que nos indigènes musulmans observent avec une extrême attention notre attitude. S'ils découvraient la moindre partialité en faveur de la nation qui est aujourd'hui pour eux l'ennemie de l'Islam, notre propre situation pourrait s'en trouver affaiblie dans toute l'Afrique du Nord.

EMILE CHAUTEMPS.
Sénateur de la Haute-Savoie, Ancien Ministre.

LA SANTÉ des Écoliers

La semaine dernière, au Musée pédagogique, a été commencée une série de conférences destinées aux instituteurs.

La Conférence du docteur Mathieu, président de la Ligue française pour l'hygiène scolaire, traitant de la question si importante de la santé des écoliers et de l'hygiène des écoles, rappelle l'attention sur un sujet dont le Parlement est saisi : l'inspection médicale des écoles.

Cette inspection avait été prévue par la loi du 30 octobre 1886, qui réorganisa en France l'enseignement primaire ; cette loi stipulait que l'inspection des établissements primaires serait exercée au point de vue médical, par les médecins inspecteurs communaux ou départementaux. Il existe donc, de par la loi de 1886, une obligation d'inspection médicale des écoles. Jusqu'à présent cette disposition est restée lettre-morte. Des communes et surtout des grandes villes se sont d'elles-mêmes données une organisation plus ou moins complète, mais il n'a été adopté aucune règle concernant l'ensemble des écoles.

L'attention du Gouvernement a maintes fois été attirée sur ce sujet, par la Chambre d'abord, puis par la Commission permanente de préservation contre la tuberculose ; la nécessité absolue de l'inspection médicale des écoles a été reconnue, tant au point de vue de la santé future des enfants que de l'état sanitaire de l'agglomération communale.

Un projet de loi déposé, il y a deux ans, par les ministres de l'Intérieur, des Finances et de l'Instruction publique semblait bien destiné à résoudre cette question ; M. Ferdinand Buisson dans son rapport, au nom de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, s'y montrait en tout point favorable. Malgré cela, rien n'a été fait ; on a reculé, dit-on, devant les dépenses qu'entraînerait la surveillance de six millions d'enfants.

C'était cependant là une question assez grave pour qu'un sacrifice d'argent n'arrêtât pas les pouvoirs publics, tant de vies et d'espoirs sont en jeu ! A chaque instant on nous signale un nouveau danger ; tout dernièrement encore, un député, M. Bonnerie, demandait, en attendant que l'inspection médicale soit une chose établie, que des mesures d'urgence fussent prises, pour prévenir le péril myopique. Et puisque l'Etat ne peut actuellement prendre à sa charge toute la défense, on pourrait demander la participation des départements et des communes ; tous reconnaîtraient vite combien cette dépense est utile, l'opinion publique l'accepterait volontiers et sans murmures ; puisqu'on veille avec tant de sollicitude sur les tout petits, puisqu'on fait tant pour éloigner d'eux tout contact pouvant être une cause de contagion, on ne doit pas lorsqu'ils grandissent et parce qu'ils sont à l'école, interrompre une surveillance, qui est indispensable dans le contact permanent où vivent les écoliers ; si on veut faire une œuvre vraiment durable il ne faut pas qu'elle ait d'interruption. Des Congrès récents viennent de nous en donner une preuve nouvelle. Le Congrès de la Ligue de l'enseignement, tenu à Bordeaux récemment, sur le rapport d'un médecin-inspecteur d'école, le docteur Lasserre, l'organisation d'une inspection médicale scolaire efficace.

Dans les écoles de Bordeaux, cette inspection est très bien organisée ; six médecins-inspecteurs et sept médecins-spécialistes visitent les classes d'une façon régulière, et ces visites constituent une prophylaxie, très salutaire, des maladies contagieuses et des affections spéciales, qui sont signalées sans retard aux parents, lesquels peuvent ainsi faire soigner leurs enfants.

Le docteur Lasserre dit que, ne qu'il faut poursuivre avec une ardeur inlassable, c'est la transformation des vieux locaux anti-hygiéniques partout où il en reste, tout en faisant suivre un mobilier scolaire une évolution parallèle ; interdire d'une façon formelle le balayage des salles de classe par les enfants, faire appliquer rigoureusement les programmes en ce qui concerne les pratiques de gymnastique ; organiser partout, d'une manière efficace, l'inspection des écoles et laisser aux médecins une entière et immédiate autorité, pour prendre d'urgence toutes les mesures qu'ils jugent utiles, et que le corps enseignant entreprenne, ainsi que les délégués cantonaux, une croisade en faveur de l'emploi de l'eau.

Il est inutile de dire avec quelle unanimité le Congrès a adopté les conclusions du

---

5 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

I

« LE DOCTEUR FRANCIS DELCHAUME »

Dix minutes !.. Francine les verrait-elle ? Maintenant, elle avait perdu connaissance.

Raymond se demandait si ce ne serait pas une inutile cruauté pour elle — et pour lui aussi — de la rappeler à la conscience de leur horrible désastre, de la forcer à lui en révéler la cause.

Il hésitait même à tourmenter ce pauvre corps pour le placer dans les conditions favorables à l'examen de Perrelot.

Mais un désir fou d'entendre encore la voix de sa femme, de recueillir encore un lambeau de l'étonnante confidence, d'obtenir une indication sur le meurtrier, sur cet inconnu formidable, monstrueux, qui, sans doute, serait pour lui-même un adversaire mille fois plus abhorré qu'un assassin, domina le déchaînement des sentiments chez Delchaume.

Il essaya d'une piqûre d'éther.

Le moyen réussit. Francine se ranima, regarda autour d'elle, presque calme.

— Ma chérie, ma bien-aimée, dit son mari, écoute... Je te le jure... J'accomplirai ta volonté... Je la respecterai... Je t'aime. Rien ne diminuera mon amour.

C'était son cœur d'homme qui se brisait de désespoir et de compassion. La vérité de son intangible tendresse en jaillissait avec une abondance plus forte que ses raisonnements mêmes. Cette femme, cette Francine adorable, sa voyait-il pas les mains du spectre de la mort qui déjà la tenaillaient, qui allaient la lui prendre.

Y avait-il quelque chose, à côté de cela, qui ressemblât à de la douleur ?

Oui... Il y avait la douleur qu'on avait pu lui faire, à elle, celle qu'elle emporterait dans l'ombre affreuse, et qu'il ne voulait pas qu'elle y emportât.

— Ne t'inquiète pas, Francine... ma Francine... Tu m'as sacrifié... Je t'aime...

Sur le pauvre visage, où les yeux se voilaient, où, dans la pâleur immobile, tremblait la bouche saignante, un éblouissement surhumain passa.

Une main délicate se souleva un peu, comme pour se tendre. Raymond y jeta ses lèvres et la baisa éperdument.

Puis il supplia :

— Parle-moi encore... Où est cet enfant ?.. Son nom ?..

Il crut saisir, dans un confus balbutiement, ces deux syllabes :

— ... Rémy...

— Dis... implora-t-il de nouveau, les marguerites où je trouverai un secret, c'est bien les marguerites de Claire-Source, chez toi ?

Elle affirma, presque avec une animation joyeuse d'être comprise. Si bien qu'agita deux fois :

— ... Oui... oui...

— Et ton assassin, Francine ?.. Celui qui t'a tuée.

Oh ! quelle ombre sur la douce figure !.. Est-ce la mort ?.. Non. Voici que Francine prononce encore quelques mots. Raymond entend :

— ... Trop de dangers pour toi... mon amour.

Cette fois, les syllabes se sont détachées distinctement.

Le sang ne monte plus aux lèvres.

Et quoi !.. Mais c'est inespéré. La blessure serait-elle moins grave que Raymond ne croyait.

Il entend des pas dans l'antichambre... Une bonne grosse voix bien connue.

Il s'élance.

— Mon maître, mon cher maître !.. Ma Francine revient à elle... Ah ! vous la sauverez, vous me la rendrez !..

L'illustre guérisseur entre dans la chambre.

Il va droit au lit, tandis que Deichanna donne toute la lumière des lampes électriques.

Sur l'oreiller, la tête charmante est calme maintenant. Les magnifiques cheveux lui font un cadre sombre où ressort la grâce fine des traits. Les longues paupières ne sont pas tout à fait closes. On dirait que la jeune femme épie doucement l'approche de l'aimé pour dévoiler son regard. La bouche un peu trop rose (est-ce encore ce sang qui perle au bord ?) se détend comme en un sourire...

— Oh ! s'écrie le jeune mari... C'est tout autre chose. Vous ne croiriez pas, cher maître, comme elle était mal tout à l'heure.

Mais le vieillard regarde en silence. Il a touché la main qui repose sur le drap.

Puis il se détourne et met la blouse sur l'épaule de son disciple.

— Elle n'a plus besoin de moi. Mais pour vous, mon ami, je suis là. Appuyez-vous sur votre vieux maître.

II

L'HOMME AUX CHEVEUX BLANCS

Le professeur Perrelot, universellement célèbre, couvert d'honneurs, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, travailleur de rouge, portant les plaques et les cordons des principaux ordres de l'Europe, fondateur et directeur de l'Hôpital Perrelot, qui lui contient le plus clair de son immense fortune, ne croyait pas à grand'chose sinon à la douleur humaine.

Il l'avait tant vue, sous tous ses aspects, et particulièrement sous l'aspect du luxe, de l'orgueil et du bonheur, où elle se dissimulait à tout autre, mais où elle était bien forcée de se montrer à lui, qu'il gardait de cette vision perpétuelle une infinie pitié. Ce sentiment qui naît la plupart de ses actes, mais ne se manifestait guère dans ses paroles.

Il la croyait dangereux.

« Car, disait-il, la pitié que nous témoignons à celui qui souffre, augmente en lui la conscience de son mal, et diminue à proportion sa force de résistance. Nous lui ajoutons de la douleur, si nous lui ôtons un peu des moyens qu'il a d'y résister. »

Paradoxal ou non, ce principe était celui du vieux maître.

Mais combien il trouva difficile de le suivre, ce soir, en présence d'une souffrance telle qu'elle déconcerta même cet expert en angoisses physiques et morales.

A SUIVRE.

rapporteur. On n'a pas besoin de réfléchir longtemps pour comprendre ce que peuvent faire, ou se servant de leur influence, les instituteurs, qui apprendront aux enfants, et leur démontreront à quel point la pratique d'une bonne hygiène individuelle peut leur être salutaire ; l'exemple des uns agissant sur les autres, il en résultera des avantages dont la collectivité profitera.

En vérité chez les enfants le besoin d'hygiène, on leur évitera certainement des maladies et des infirmités ; d'une meilleure santé, découlera naturellement une moralité plus grande, une intelligence plus éveillée, qui feront une race plus belle et plus forte.

M. RICOU.

Une Célébrité Corse

Mlle AGNÈS BORGO

Agnès Borgo chante, dimanche, aux Concerts classiques de Marseille ! Cette grande étude du chant français, dont la beauté rayonnante, le talent vocal, l'art scénique ont conquis et électrisé des salles du monde entier, n'avait pas encore eu l'occasion de se faire entendre du public marseillais !

Voici quelques extraits d'un article écrit en octobre 1903, par notre regretté collaborateur Emmanuel Arène, dans le *Petit Marseillais*.

Cette belle page du maître écrivain était intitulée : *Un Début*. L'article commençait ainsi :

« Les Corses de Paris ont eu vendredi soir, une sorte de petite fête patriotique à l'Opéra, et j'ai grand plaisir à en parler dans ce journal qui compte en Corse tant de lecteurs et tant d'amis.

» Nous assistions au début d'une de nos charmantes compatriotes, Mlle Agnès Borgo, le premier prix d'opéra de cette année au Conservatoire, qui abordait, pour sa première apparition sur la scène, ce rôle terrible d'*Aïda*, où tant de grandes chanteuses se sont produites, et qui est un des plus redoutables qui puisse être confié à une débutante.

» Mlle Borgo n'est très brillamment tirée de cette épreuve difficile. Son succès a été des plus vifs, et il a été unanimement consacré par les applaudissements du public et le suffrage de la presse.

» Le directeur de l'Opéra, M. Gailhard, qui n'y connaît, m'avait dit tout l'espoir qu'il plaçait en cette jeune fille. Il l'avait suivie avec intérêt dès la Conservatoire, devinant là une précieuse recrue pour l'Opéra.

» Et je le vois encore au concours du mois de juillet, sortant de la petite loge du jury, où l'on venait de distribuer les récompenses, et me criant joyeusement dans les couloirs : « Vive la Corse ! mon cher ami. Votre compatriote a le premier prix. »

» Eh ! autorisa même sur l'heure à annoncer à Mlle Borgo qu'il l'engageait à l'Opéra, ce qui était la meilleure consécration qui pût être donnée à ce premier prix.

» Voilà donc une jeune Corse en route vers cette jolie célébrité que l'art décerne à ses élus, et qui devient très rapide lorsque le talent se double de la beauté. On doit fonder les plus grandes espérances sur Mlle Borgo, et nous en éprouvons tous un juste orgueil. Il nous semblait l'autre soir, que nous étions tous un peu les parents de la débutante. »

La prophétie d'Emmanuel Arène s'est réalisée au delà de tout espoir.

Si Mlle Agnès Borgo a été et est encore à l'Opéra — où elle fait, le mois prochain, une rentrée impatiemment attendue des abonnés de notre première scène lyrique, — l'interprète idéale d'*Aïda*, des *Huguenots*, d'*Armide*, de *Salambô* et *Sigurd*, et des grands chefs-d'œuvre du répertoire, sa véritable gloire prit naissance le jour où, pour la première fois, elle parut dans la *Valkyrie*, à l'Opéra.

Le public marseillais se doit de se rendre en foule aux Concerts classiques, pour acclamer, dans notre célèbre compatriote, qui, tour à tour interprètera le motif sublime d'*Yseult* et la fin grandiose de *Brunhilde*, une des tragédiennes lyriques les plus remarquables dont s'enorgueillit l'art du chant français.

E. DESHOUSSES.

(*Petit Marseillais*).

Semoir à Scories

Les « Sections agricole des Sociétés Réunies des Phosphates Thomas » ont très souvent consulté par les acheteurs de Scories Thomas et Emile » au sujet du choix d'un bon semoir à scories permettant la distribution de cet engrais à des doses variant de 500 à 1.000 kilogrammes à l'hectare. La petite et la moyenne culture désireraient avant tout un appareil rustique et de prix pas trop élevé ; la grande culture rechercherait surtout un instrument faisant un travail parfait. Afin de pouvoir répondre de façon plus nette à ces demandes qui se multiplient de plus en plus, la « Section agricole » serait reconnaissante à Messieurs les Constructeurs de vouloir bien lui adresser, 5, Rue de Vienne, Paris (VIIIe), avec tous renseignements qu'ils jugeraient utiles, 6 exemplaires de leurs catalogue ou prospectus de distributeurs de scories. Elle se réserve de solliciter par la suite toutes indications complémentaires pouvant être nécessaires, et même — si Messieurs les Constructeurs veulent bien l'y autoriser — de faire examiner lors du prochain concours général agricole, par ses ingénieurs, les modèles qui lui seraient proposés.

NICE

Les Obsèques de Mme Giordan

Les obsèques de Mme Augustine Giordan ont été, pour le distingué directeur général de la Mutuelle de France et des Colonies, que la circonscription de Sartène vient de réélire député, l'occasion d'une imposante manifestation de sympathie.

Le convoi s'est formé à la maison mortuaire, 16, boulevard Dubouchage, pour se rendre à l'église du Vœu. Le deuil était conduit par M. Joseph Giordan, M. Giordan et M. Carrara.

Sur le char funèbre avaient été placées les couronnes offertes par la famille. D'autres, très nombreuses, garnissaient plusieurs voitures. Citons celles :

Le Conseil d'administration de la Mutuelle de France et Coloniee ; Le personnel de la Mutuelle de France et Colonie ; Le « Petit Niçois, » qui était portée à bras ; Famille Médecin, de Nice ; Mme Louis Bois ; M. Joseph Faraut ; Famille Carrara, de Nice ; M. et Mme Weber, de Paris ; La Fraternelle Clémencon ; Le Syndicat d'Intérêt Local de Gairaut ; Famille Schilling, de Lyon ; L'Union Bouliste des Alpes-Maritimes ; Famille Buratin, de Lyon ; Mme et M. le docteur Isoard, ancien député ; L'Harmonie Caniloise, de Lyon ; Famille Demougeot, de Lyon ; Mme et M. le commandant Jacquemet ; Famille Verrando ; Famille Clarissi ; Mme de Lanroy, de Tours ; M. Adolphe Monjon ; M. et Mme Lefèvre, de Lyon ; La Fédération Lyonnaise des Sociétés de joueurs de boules.

Immédiatement après la famille, viennent les représentants du Conseil d'administration de la Mutuelle de France et des Colonies : MM. Sentier, vice-président ; Keisser, secrétaire ; docteur Carle et Baratin, administrateurs ; Weber, directeur régional de Paris ; MM. Bois, de Lannoy, Lagneau, Isnard, directeurs divisionnaires ; M. Demougeot, directeur particulier d'Espagne ; M. Ott, directeur de Marseille ; MM. Anfosso et Roustan, directeurs divisionnaires ; M. Lefèvre, secrétaire particulier de M. Giordan ; M. Pinelli, secrétaire politique.

Après une messe basse suivie d'absoute à l'église du Vœu, le convoi s'est rendu au cimetière de Cairant, où l'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.]

Que M. Joseph Giordan et tous les siens veuillent bien trouver ici l'expression renouvelée de nos bien sincères regrets.

(*Le Petit Niçois*).

Assistance aux Vieillards

Le Maire de la Ville de Bastia prévient les vieillards, infirmes et incurables, inscrits sur la liste des sextets, d'avoir à se présenter à la Recette municipale à partir de mardi 13 février courant pour y toucher l'allocation des mois de Octobre, novembre et décembre 1911.

Ils devront au préalable retirer leurs bons à l'Hôpital Civil, de 1 heure à 5 heures de relevée, avant le 17 février, dernier délai.

Le Maire,
A. GAUDIN.

LECTURES POUR TOUS

Avec quelle variété les *Lectures pour Tous* savent évoquer les plus pittoresques chapitres de la vie moderne, ou en jugera en lisant les amusants articles qu'elles consacrent ce mois-ci aux fêtes du Carnaval.

Par une page du numéro de Février de l'attrayante revue qui n'attire le regard, ne retienne l'attention. Texte et illustrations y sont toujours d'accord avec les curiosités actuelles du grand public. Ajoutez qu'une large place est faite aux œuvres d'imagination, romans, nouvelles, poésies, comme en témoigne le sommaire suivant :

La journée d'une élégante Turque. — Le vainqueur du Cervin. — Tout l'or du monde. — A l'instar..., dessins de Hearud. — Masques et costumes pour nos enfants. — Souvenirs d'une mère, par B. Galeron de Calonne. — La ferme dans la brousse, roman, par Louis Bertrand. — Où sommes-nous ? — Les plus fameuses merveilles de la nature. — Otage volontaire ! nouvelle par G. Hoc. — Reines d'un jour. — Ceux qui jouent avec le feu.

Abonnements. — Un an : Paris, 6 frs ; Départements, 7 frs ; Etranger, 9 frs. — Le numéro, 50 centimes.

Relations Commerciales entre la Corse et Nice

Relevé bi-mensuel des marchandises en provenance de la Corse, publié par le Comité des Intérêts Corses de Nice, du 15 au 31 janvier 1912 :

	Sortie de mille	Poids
Primeurs		
Artichauts	525	13.566
Haricots verts	Néant	
Mandarines	179	4.353
Petits-pois	25	479
Oranges	18	646
Pommes	103	2.990
Châtaignes	3	330
Noix	Néant	
Olives	153	9.510
Oignons	175	14.245
Animaux vivants		
Agneaux	Néant	
Bœufs, vaches	Néant	
Chevaux	3	1.350
Chèvres	Néant	
Porcs	171	17.100
Viandes fraîches	62	3.631
Gibier	60	1.310
Langoustes	Néant	
Poissons	109	6.012
Fromages	1	49
Huiles d'olives	97	60.129
Vins	19	4.783
Charbons de bois	1.420	78.640
Bois de construction		5.683
Légers	131	5.430
Colis postaux, Fleurs	75	
— Divers	350	

POUR LA CORSE

Distribution à titre gracieux de boutures de cépages tardifs de raisins de table.

Sur la demande du Syndicat agricole de la Corse, la Cie C. F. C. a bien voulu se charger de la distribution des boutures de cépages tardifs de raisins de table.

Cette distribution qui commencera le 20 courant, à la gare de Bastia (petite vitesse), comprendra :

500 dattiers de Beyrouth.
500 Rovaki.
300 Colman.
400 Servant doré.
8.000 Valinsy filéal.

Les demandes seront reçues au Syndicat agricole jusqu'au 16 février inclus.

Il y aura lieu d'indiquer très exactement à quelle gare les envois devront être faits ainsi que les sarments que l'on désire.

Le Syndicat agricole recommande expressément de procéder au « greffage des souches » des boutures qui vont être distribuées. On obtiendra ainsi des résultats beaucoup plus rapides qu'en repiquant simplement les boutures et on évitera en outre le phylloxéra pour l'avenir.

Nous ne saurions trop engager les viticulteurs à apporter tous leurs soins à la culture des cépages tardifs, car l'expédition des raisins de table dans les grands centres français et étrangers serait certainement pour notre pays une nouvelle source de revenus.

Primes à la Sériculture

Le Sous-Préfet de Bastia a l'honneur de rappeler aux éducateurs de vers à soie que les déclarations en vue de bénéficier de primes allouées par la loi du 11 juin 1909, doivent être faites à la Mairie de leur commune avant le 15 mai 1912, dernier délai.

Les imprimés et instructions nécessaires qui sont rappelés dans le rameil n° 8, des actes administratifs du département (numéro de 3 décembre 1911), ont été déjà transmis, à cet effet, aux maires de l'arrondissement auxquels les intéressés pourront s'adresser dès maintenant pour obtenir tous renseignements utiles concernant l'application de cette loi.

A LYON
Comment les anémiques guérissent

Dans l'état actuel de la science, chacun peut guérir son mal, mais pour cela il faut savoir, il faut se tenir au courant et ne pas se décourager. Si un remède ne vous a réussi, il faut essayer d'un autre qui réussira peut-être mieux. Il faut s'intéresser aux améliorations qui se produisent dans l'art de guérir comme dans toutes choses et profiter des expériences faites par des personnes averties et qui viennent d'être guéries il y a quelques jours.

Voici le cas d'une personne de Lyon, bien connue dans sa petite sphère. Cette jeune femme était anémique, elle avait déjà essayé toutes sortes de médicaments et elle était toujours aussi mal. Si elle s'en était tenue là, elle aurait encore sa maladie, elle en souffrirait et ne pourrait pas travailler. Or, elle a pris les Pilules Pink et comme par enchantement son mal a disparu. C'est donc que les Pilules Pink étaient le vrai médicament pour cette personne. Pour vous, qui êtes anémiques, qui avez vainement essayé de vous débarrasser de cette maladie, il est très probable que les Pilules Pink seront aussi le vrai remède. Il vous en coûtera bien peu de les essayer.



Voici l'attestation de Mme Elise Morin, blanchisseuse, rue Vaufrenière, à Lyon (Rhône) :

« Vos Pilules Pink m'ont fait le plus grand bien. Depuis longtemps j'étais anémique. Naturellement j'avais essayé toutes sortes de médicaments pour guérir. Malheureusement je n'y étais pas parvenue et j'allais toujours en m'affaiblissant.

» J'avais très mauvaise mine, j'étais excessivement faible, je ne mangeais presque plus et je ne savais que devenir. Ayant lu plusieurs certificats de guérisons obtenues grâce aux Pilules Pink, j'ai voulu faire l'essai de ces pilules dont on parle tant. Je les ai donc prises et deuxièmement m'ont fait beaucoup de bien. Maintenant, je suis de nouveau en excellente santé, j'ai retrouvé toutes mes forces. »

Les Pilules Pink doivent à leurs propriétés régénératrices du sang, à leurs propriétés toniques du système nerveux de belles guérisons dans les cas d'anémie, chlorose des jeunes filles, faiblesse générale, maux d'estomac, neurasthénie, douleurs rhumatismales.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Galtin, 83, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Le Carnaval

Après une matinée splendide, une légère averse est venue, dans l'après-midi d'hier, contrarier pour un instant seulement, fort heureusement, nos promeneurs et nos beaux masques.

A partir de 3 heures, l'animation reprit de plus belle sur la Traverse et sur la Place, et ne cessa de régner jusqu'à 11 heures du soir.

Pendant de longues heures, ce fut un défilé de costumes bariolés et de figures comiques, qui égayaient les passants de leurs propos humoristiques, de leurs répartis spirituelles, et la bataille de confetti continua avec entrain jusqu'à la nuit.

Plusieurs masques ont même parcouru les rues de la ville, avec des lanternes vénitiennes au bout de longues perches, jouant du clairon et battant du tambour.

Véritable musique carnavalesque !

Nouvelles maritimes

M. Vignoli Jean-Baptiste, pharmacien principal, est promu au grade de pharmacien en chef de 2e classe, à Toulon.

Le premier maître mécanicien Arrighi Dominique, du 5e dépôt, est admis à subir les épreuves orales en vue de l'admission à l'école des élèves officiers mécaniciens.

Félicitations

Le général commandant la 22e division d'infanterie a cité à l'ordre du jour MM. le capitaine Santucci et le lieutenant Carcopino, du 111e d'infanterie, pour leurs travaux d'hiver 1911.

Nouvelles militaires

Candidats classés pour le grade d'officier d'administration de 3e classe du cadre auxiliaire : M. Hocchesani (subsistances) et M. Casanova (habillement et campement).

Mouvement des passagers

Pendant le mois de décembre la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio et Propriano, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 1.119 de Bastia, 975 d'Ajaccio et Propriano, 63 de Calvi et Ile-Rousse ; total, 2.157.

Il a été transporté : de Bastia, 987 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 1.409 ; de Calvi et Ile-Rousse, 182 ; total, 2 638 .

Dans les Finances

M. Guasco, percepteur de Mallerme, passe à la perception de la Flèche-banlieue.

Tirs de cartouches à blanc

Des tirs de cartouches à blanc seront exécutés par les compagnies du 1er bataillon, savoir :

1° Le mardi, 13 février, de 2 heures à 4 heures du soir, aux abords du hameau de Grricone.

2° Le vendredi, 16 février, de 2 h. à 4 heures du soir, aux environs de La-Vasina.

Poids et Mesures

M. Parlesni, vérificateur adjoint des poids et mesures à Toulouse, est attaché en même qualité au bureau d'Angers.

Cours d'adultes

Le ministre de l'instruction publique a décidé que pour la présente année scolaire, un congé supplémentaire d'une ou deux semaines au maximum pourra être accordé aux instituteurs et aux institutrices qui auront fait un cours d'adultes ou des conférences populaires ou contribué activement au fonctionnement des œuvres, complémentaires de l'école.

Ce congé supplémentaire précédera immédiatement les grandes vacances ou s'ajoutera, par fractions, aux divers congés attribués pendant le cours de l'année scolaire.

La durée et l'époque en seront fixées par le préfet, en conseil départemental, sur la proposition de l'inspecteur d'académie.

Pensions

M. Malnetti Dominique, caporal ; 28 ans 7 mois 26 jours de services. Pension de 740 francs avec jouissance de 15 juin 1911.

Mme Angeli Similia-Maria, veuve Scamptoul. Le mari maréchal-des-logis de gendarmerie, décédé titulaire d'une pension. Pension de 721 francs avec jouissance du 16 mars 1911.

Mme Battaglini Mathée-Félicité, veuve Lanrucci. Le mari gendarme, décédé titulaire d'une pension. Pension de 569 francs avec jouissance du 17 mai 1911.

Orphelin Poggi Paul. Le père gendarme, décédé titulaire d'une pension. Pension de 563 francs avec jouissance du 26 mars 1910 au 3 janvier 1915.

Contributions indirectes

Sont nommés receveurs buralistes de 3e classe : à Linay, M. Serra Jean-Baptiste ; à Mirambeau, M. Martini Jean-Marie-Louis ; au Chêne de Gilly, M. Sartori Paul ; à Brouage, M. Martini François-Xavier Louis ; à Eaux Bonnes, M. Perfetti Jacques.

Services pénitentiaires

M. Nanpori Antoine a été nommé dans le personnel du garde de l'administration pénitentiaire.

BÉGUES

Carnets de bal

Haute fantaisie. — En vente à la librairie du *Petit Bastiais*.

Avis

M. Joseph Gualtella préviant le public qu'il ne répond plus des dettes que pourraient contracter sa femme Annonciata-Marie, née Antonetti.

Leçons

Leçons particulières (cours de dames de sténographie, dactylographie et d'anglais.

Leçons par correspondance par professeur diplômé.

Travaux à la machine à écrire,

Bureau de dactylographie, rue de l'Opéra, 19, Bastia.

HUILE D'OLIVE de propriétaire, 1.30 le litre, 27, 29, rue de l'Opéra.

On demande

Une cuisinière. S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Joseph-Louis Raffali, née Petronelli ;

M. et Mme Joseph Patrignani ;

M. Pierre Patrignani ;

M. et Mme Tito Santelli et leurs enfants ;

M. et Mme Jules de Sozzoni et leurs enfants.

Mme Vve Ajaccio-Bastiani et ses enfants ;

Mme Vve de Ristori et ses enfants ;

Mlle Hortense Ajaccio ;

Les familles Benedetti, Lazzaretti, Sumarini, de Luri, d'Harthuy, Filippi, Bernardini, Santelli, Costa-Santelli, Petronelli, Emanelli et Franchetti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME ELISABETH PETRONELLI
Née AJACCIO

leur mère, grand'mère, arrière-grand'mère, tante et cousine, décédée dans sa 86e année, le 9 février 1912, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu lundi, 12 courant, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 24, rue Napoléon.

M. Joseph Modena, patron menuisier ;

M. Jean-Baptiste et Mlle Henriette Modena ;

Mme veuve Toussaint Modena, née Marfredi, et ses enfants ;

M. et Mme Dominique Maria et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE HÉLÈNE MODENA

leur fille, sœur et petite-fille, décédée à Toulon, le 11 février, dans sa vingt-troisième année.

On avise ultérieur fera connaître le jour et l'heure des obsèques.

LE CABINET
de Madame MASSÉI
DENTISTE
est transféré 7, Boulevard du Palais, BASTIA, au-dessus des Magasins Thiers.
Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.
Plombage Or, Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.
Le Cabinet est ouvert à AJACCIO, tous les jours, 10, Cours Napoléon.
A BASTIA, du 1er au 15 de chaque mois.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Au « Journal Officiel »

Bureaux de bienfaisance

Paris, 11 février.

Les communes de Calenzana, Lucciana et Nocario sont autorisées à créer chacune un bureau de bienfaisance, dont la dotation sera constituée au moyen des biens ayant appartenu à la fabrique des églises de ces communes.

MÉDAILLE D'HONNEUR

Paris, 11 février.

La médaille d'honneur agricole est décernée à M. Arrighi, ouvrier agricole chez M. Onsto, à Corte.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 11 février.

M. Poincenet, président de Chambre à Poitiers, est nommé président de section au tribunal de la Seine.

M. Besnard, président de section au tribunal de la Seine, est nommé président du tribunal civil de Poitiers.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Paris, 11 février.

C'est demain que reviendra, devant la Chambre, la discussion du projet de réforme électorale.

On affirme dans les milieux parlementaires que les débats promettent d'être des plus intéressants.

M. Jaurès prononcera probablement un très remarquable discours sur la Représentation Proportionnelle.

L'affaire Rochette

Un démenti de M. Monis

Paris, 11 février.

M. Monis, ancien président du Conseil, a communiqué ce matin, à la presse, une note démentant énergiquement le bruit qui avait couru de son intervention auprès des pouvoirs judiciaires, en faveur du banquier Rochette.

M. Monis affirme qu'en aucune façon il n'a essayé d'entraver l'action de la justice.

Conseil de Cabinet

Paris, 11 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 9 heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Dans cette réunion, les ministres continueront l'examen des conclusions de la Commission d'administration générale sur le projet de loi relatif au statut des fonctionnaires.

Nouvelles Militaires

Chute grave du général Lyautey

Rennes, 11 février.

Le général Lyautey a fait hier une grave chute de cheval.

Le commandant du 10e corps, brusquement désarçonné par sa monture, fut précipité sur un tas de cailloux, et rapporta de sa chute une grave blessure à la figure.

Le général Lyautey a ressenti une violente commotion cérébrale.

L'Accord FRANCO-ALLEMAND

Les Commentaires de la Presse

Le Vote d'Hier

LE DISCOURS DE M. CLÉMENCEAU

Paris, 11 février.

Les journaux commentent aujourd'hui longuement le vote du Sénat qui ratifia, hier, le traité franco-allemand.

Beaucoup regrettent que la Haute Assemblée n'est pas su faire preuve de plus de fermeté.

D'autres déclarent que des nécessités impérieuses d'ordre politique, imposaient ce vote au Sénat.

Les journaux sont unanimes à reconnaître la haute portée du discours de M. Clémenceau, qui a fait vibrer les cœurs de tous les Français qui n'aspirent qu'à la Revanche.

MALADIE DU GÉNÉRAL LANGLOIS

Pegin, 11 février.

On annonce que le général Langlois est gravement malade.

Le sénateur de Meurthe-et-Moselle souffre beaucoup, depuis hier, d'un violent accès d'albuminurie.

PARIS

Une belle manifestation *en faveur* de l'aéronautique militaire

Paris, 11 février.

Une belle manifestation a eu lieu, hier soir, à la Sorbonne, en faveur de l'aéronautique militaire.

Plusieurs orateurs, représentant toutes les opinions, s'étaient fait inscrire pour prendre la parole sur cette question qui passionne ardemment le public et intéresse au plus haut point la Défense nationale.

Tour à tour, M. Clemenceau, qui prononça un discours vibrant de patriotisme, M. Millevoye, le capitaine-aviateur Bellanger, M. Deutsch de la Meurthe, M. Bonvalot, M. Emile Reymond, sénateur de la Loire, furent longuement applaudis.

En termes les plus énergiques ils firent appel au sentiment de la générosité publique pour donner à l'aviation un essor capable d'assurer des victoires prochaines.

La Conquête de l'air

SUPERBES ESSAIS du lieutenant aviateur Bousquet

Paris, 11 février.

Le lieutenant-aviateur Bousquet vient d'effectuer au-dessus de l'aérodrome de Mourmelon-le-Grand, d'une hauteur de plus de 300 mètres, de superbes essais de lancement de bombes qui ont obtenu un résultat inespéré.

Sur cinq des projectiles lancés, deux firent mouche au centre de la position désignée.

Le lieutenant Bousquet a été vivement applaudi par la foule et chaleureusement félicité par ses chefs et ses camarades.

PAU

Chute grave de l'aviateur Bobba

Pau, 11 février.

L'aviateur Bobba a fait hier, aux environs de notre ville, une chute assez grave.

A la suite d'une panne survenue au moteur, l'appareil capota et le malheureux Bobba fut précipité sur le sol, d'une hauteur de plusieurs mètres.

L'état du blessé s'est légèrement amélioré dans la soirée.

A PARIS

Les Retraites en Musique

Touchante Manifestation

Paris, 11 février.

Sur l'ordre du Ministre de la Guerre, les retraites militaires en musique qui, depuis vingt ans, avaient été supprimées dans la Capitale, ont été rétablies hier soir.

La population parisienne tout entière a accueilli avec un enthousiasme délirant ces manifestations patriotiques.

La foule était immense sur le parcours de la musique, les fenêtres étaient illuminées, des feux de bengale s'allumaient un peu partout, et au milieu des marches entraînantes de la musique, de longues acclamations saluaient les petits pioupious.

LES OBSÈQUES DU LÉGIONNAIRE ARNÉOULT

Paris, 11 février.

Les obsèques du disciplinaire Arnéoult, ont eu lieu ce soir à 5 heures, au milieu d'une foule considérable.

On connaît les nombreux incidents soulevés par les révolutionnaires et les antimilitaristes, au sujet de la mort d'Arnéoult, que ces derniers attribuent à la rigueur de la discipline et à un excès de fatigue.

Le corps d'Arnéoult est arrivé hier à Paris, de Fort-Vendre, où il avait été transporté à bord du *Madjerda*, accompagné d'un délégué de la *Défense Sociale*.

Le corps a été incinéré.

De nombreux militants avaient répondu à l'appel de la C. G. T. ; dans lequel, cette dernière convivait les travailleurs organisés à se lever en masse pour protester contre certaines lois militaires et contre l'institution du Conseil de guerre.

A l'heure de l'enterrement, les ouvriers de toutes les sections de la C. G. T., drapeau rouge en tête, se réunissaient au domicile du défunt et un important cortège s'acheminait vers le four crématoire, où des discours incendiaires ont été prononcés.

D'importantes forces de police avaient été mobilisées pour empêcher tout désordre.

Quelques bousculades se sont produites pendant la cérémonie, mais à l'heure où je vous télégraphie, aucun incident grave n'est signalé.

Maison de Santé Chirurgicale
BASTIA, 4, Bd de Cardo, 4, BASTIA
Directeur : Docteur J. STEFANI,
Ancien interne
Lauréat des hôpitaux de Lyon
Ex-préparateur d'Anatomie
à la Faculté de Médecine
Membre
de la Société française d'ophtalmologie
et de la Société d'ophtalmologie de Lyon
CHIRURGIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE
(Maladies des yeux, des oreilles du nez, de la gorge et du larynx)
Cet établissement, nouvellement créé (ouverture 1er janvier 1911), est venu combler une véritable lacune en permettant aux habitants de la Corse entière de trouver chez eux les mêmes commodités et les mêmes garanties que sur le Continent, français ou alien.
Confort chirurgical moderne
Outillage complet
Prix de séjour modérés
Pension gratuite aux accidentés du travail.
Règlement-notice sur demande
Téléphone interurbain n° 10
Consultations tous les jours de 1 h. 1/2 à 3 h. 1/2

Produits Forestiers de la Corse
Ecorces — Bois — Charbon
Scierie mécanique à Vizzano d'Olmo
Entrepôts et Bureaux à Bastia : Quartier de Togo.
Vente de bois de toutes dimensions et de toutes essences.
Débits sur commande.
Bois de construction, de menuiserie, d'ébénisterie, de caisserie, de tonnellerie, de charbonnage, tremeaux, etc., etc.
Prix modérés
Bien — Bâté-toi — Tarifs à-fait

HOTEL LIMAROLA
27, rue l'Opéra, BASTIA
Chambres spacieuses et confortables.
— Cuisine bourgeoise saine et soignée.
— Grand jardin ombragé tout l'hôtel. — Pensions entières pour célibataires ou familles à des prix très modérés.
M. Limarola répond devant les personnes des jeunes gens pensionnaires chez lui.
La situation de l'hôtel, vis-à-vis de la Poste, à proximité à la fois de la Gare et de la Place Saint Nicolas, centre de la ville, est des plus avantageuses pour les voyageurs.

150 fr. p. mois. Travail fac. chez soi toute l'année assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses Brevetées. La plus importante maison du genre. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau H, 11, rue Lacuée, *Paris*.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI



Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE Attention aux Contrefaçons

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

FOX-LAND RHUM
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Graines. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0 f. 40 LE LITRE
Vinaigre à 0.30



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dépôts : Pharmacies Antigi à Bastia. Rat [illegible], Padovani à l'Île-Rousse, Semidei, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Ventes d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE — ELÉGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 15×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : FA.B.C. des Affaires
Sa Prose : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

Prime Sensationnelle
AGRANDISSEMENT
30 × 40
Réservé exclusivement aux Abonnés du PETIT BASTIAIS

Pour être agréables à nos fidèles abonnés, nous venons de traiter avec le sympathique et distingué photographe

J. MORETTI

universellement connu par sa superbe collection de types et vues de la Corse ainsi que par les brillantes récompenses obtenues aux Expositions suivantes :

Bastia, grand prix.
Aix-les-Bains, diplôme d'honneur.
Lyon, membre du Jury, hors concours.
Marseille, grand prix.
Paris, 2 grands prix.
Naples, m. du Jury, h. concours.
Anvers, id. id.
Londres, id. id.
Bordeaux, id. id.

Pour faire connaître son travail à nos nombreux abonnés, M. Moretti donne un agrandissement 30×40, retouches soignées, franco de port et d'emballage, au prix dérisoire de 5 francs.

BON à détacher et à adresser avec n'importe quelle vieille photographie à l'adresse ci-après : M. J. Moretti, photographe, 15, Bd Saint-Angelo, Bastia (Corse).

Bulletin de souscription à détacher

CONDITIONS A REMPLIR POUR L'OBTENIR
L'AGRANDISSEMENT 30×40 sera livré contre 5 francs seulement, au lieu de 20 francs.
Nom ____
Localité ____
dép. ____ en gare à ____

N. B. Le bulletin et [illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux cuits avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Outils
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 21 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 80 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Pétrolène*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtocycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et chemins de fer.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 18, Place Saint-Nicolas, Bastia.

VIN DU CAP CORSE au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée – Se méfier des imitations

CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
préparé d'après la formule L.-N. MATTEI
Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite Agricole
APÉRITIF — TONIQUE — FORTIFIANT
MARQUE DÉPOSÉE — Se méfier des imitations
CÉDRATINE
GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 44 — MARDI 13 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE.....	20 fr.	10 fr	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 26 m. — Coucher, 4 h. 48 m.
Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Raymond.
Fête de Demain : Saint Blaise.

12 FEVRIER

LA R. P. IMPOSSIBLE

Parce que la Chambre a voté un jour le premier article du projet de la Commission du suffrage universel qui comporte l'établissement du scrutin de liste avec représentation des minorités, les erpéistes ont affecté de croire que la R. P. était faite.

Tous, assurément, n'en étaient pas convaincus, et dans tous les cas, les adversaires de la R. P. ne se sont pas autrement émus de ce premier vote : devant l'imbroglio, les contradictions, la cacophonie des moyens d'application, ils ne doutaient pas de l'échec final de cette prétendue réforme.

Les événements tous les jours justifient leurs prévisions : l'un après l'autre, les systèmes proposés sont rejetés par la Chambre ou par la Commission. La R. P. paraît impossible.

L'apparentement départemental, imaginé par M. Painlevé, pour rallier, autour de la Représentation proportionnelle, à la fois nos adversaires et nos partisans, a fini par être repoussé à la presque unanimité.

L'apparentement interdépartemental imaginé par M. Jaurès, pour sauver les restes, n'a pas eu un meilleur sort : le gouvernement le déclare impraticable pour des raisons tant politiques qu'administratives ; et son auteur lui-même, après l'avoir retiré, ne paraît l'avoir repris qu'en vue de fournir un prétexte à la discussion.

Pour apaiser les majoritaires, certains ont pensé qu'on pourrait offrir une prime aux majoritès.

Mais la prime créé en faveur d'un parti une faveur disproportionnelle. Que devient alors la pure R. P. ?

De ce système, d'ailleurs, M. Jaurès a lui-même fait le procès en excellents termes : « Donner, a-t-il dit, tous les sièges correspondant aux restes à la majorité relative, ce serait accorder une prime monstrueuse aux conservateurs qui, bien souvent, — les radicaux et les socialistes ayant des listes distinctes, — auraient en effet, la majorité. » Non moins justement, il a ajouté, que le parti radical ne trouverait pas davantage son compte à l'attribution de la prime à la majorité absolue : soit que, dans certains départements, le parti conservateur et modéré détienne la majorité absolue, soit que, dans d'autres départements, le radicalisme, pris entre les catholiques d'un côté et les socialistes de l'autre, ne dispose que de la majorité relative. Et il a surtout très judicieusement fait observer que les primes à la majorité étaient une véritable spoliation du suffrage universel.

Mais la R. P. intégrale ne serait-elle pas, elle aussi, une monstrueuse spoliation du suffrage universel et un défi manifeste au bon sens des électeurs, si elle accordait des sièges à des candidats n'ayant obtenu qu'une minorité de suffrages au détriment de ceux qui auraient obtenu la majorité ?

Le gouvernement, dit-on, aurait fait connaître qu'il accepterait le projet primitif de la Commission, lequel, au fond, ne diffère guère du système des primes dont nous venons de parler : mais, la Commission vient, elle-même, de le rejeter, par 15 voix contre 15.

Elle se présentera donc les mains vides devant la Chambre : en réalité, elle n'a plus de projet.

Par contre, la majorité républicaine, hostile à la R. P., s'est nettement ressaisie : les majoritaires, listiers et arrondissementiers, semblent bien près de se mettre d'accord sur une proposition transactionnelle qui aurait, en outre, l'avantage de sauvegarder dans presque tous les départements, les positions des partis en minorité.

J'ai moi-même déposé une proposition de loi très simple et très modeste, qui n'a d'autre prétention que de servir de base à la discussion, elle a pour objet de rétablir le scrutin de liste pur et simple avec sectionnement des départements.

Ce n'est pas une proposition nouvelle : elle a failli même, il y a dix ans, être adoptée.

Elle n'offre pas les aléas du scrutin de liste départemental, et elle échappe à la double critique qu'il soulève de constituer, par les dépenses qu'il nécessite, un privilège en faveur des riches, et d'inquiéter tous les partis, par la suppression totale, dans certains départements, de toute représentation des minorités.

Ce n'est pas, sans doute, la solution parfaite de la réforme électorale ; mais c'est une solution équitable, qui maintient intactes les prérogatives du suffrage universel.

La R. P., au contraire, mutile, spolie le suffrage universel ; répugne à l'opinion populaire, est la négation même de la conception républicaine de la souveraineté populaire.

La R. P. est impossible. Le scrutin d'arrondissement est condamné. Place au scrutin de liste pur et simple, qui est le scrutin politique par excellence, qui oppose les idées et non les personnes, qui n'expose pas, comme la R. P., les candidats d'une même liste, aux luttes et aux manœuvres les plus immorales ; qui est, avant tout, un scrutin de clarté et de moralité.

PAUL BOURÉLY,
Député de l'Ardèche.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 fév., à 2 heures 1/2

En Goguette, polka-marche,	Wesly.
Ce que chantait grand'mère,	Roussel.
Ondulense, valse,	Stoupan.
Le Picador, boléro,	Signard.
Petit Lapin, polka,	Popy.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

UN PEU DE LOGIQUE...

M. Stephen Pichon, ministre d'hier — l'histoire nous l'enseigne — et ministre de demain — son ami l'assurent — n'est pas un partisan de l'accord franco-allemand de 1911. Il lui est même violemment hostile. Il ne lui trouve aucune qualité. Il ne lui reconnaît aucune excuse et le discours qu'il a prononcé à la tribune du Sénat n'a été qu'un vibrant et, d'ailleurs, fort habile réquisitoire dirigé contre l'instrument diplomatique que lui ses successeurs ont laissé.

Si l'on ne savait depuis longtemps que M. Clemenceau se répandait en récriminations, à propos de cette entente, on eût pu être surpris du ton altier et provocant avec lequel son ancien élève et collaborateur M. Pichon a jugé les conditions de cet accord. Nous étions ainsi un peu préparés à l'attaque, M. Pichon a catégoriquement déclaré qu'il ne voterait pas la ratification proposée ; il a été unanimement applaudi et parceux là même qui l'acclamaient il y avait — explique qui voudra cette logique — ceux qui, le surlendemain, allaient approuver le texte soumis à leur délibération. Jadis un homme politique attendait pour s'en glorifier que l'opinion publique eut consacré les mérites de ses œuvres. M. Pichon a devancé les suffrages de la postérité ! Il est l'auteur de la convention mort-née de 1909 et il a tenu à lui décerner les plus brillants hommages. Il ne comprend pas que l'on ne se soit point rigoureusement tenu aux stipulations d'alors et il proclame bien haut que s'il avait été ministre des Affaires Etrangères, l'été dernier, il eût réuni aux prétentions de l'Allemagne ! La critique est aisée, a dit Boileau. Le cas de M. Pichon affirme, à son tour, la survivance de cette vérité. Nous ignorons, quant à nous, ce qu'eût fait M. Pichon dans ces conjonctures exceptionnelles. Nous ignorons l'attitude qu'il eût observée en face du bateau d'Agadir et nous ignorons aussi les avantages qu'il eut retirés pour la France d'une conversation avec l'Allemagne. Ce que nous savons, c'est que sa convention de 1909 allait être infailliblement frappée de caducité à l'expiration du traité d'Algésiras dont elle n'était qu'une forme d'interprétation synallagmatique. Cette convention, à l'efficacité de laquelle M. Pichon paraît tellement attaché, ne reconnaissait nullement l'éventualité de nos droits d'occupation effectives au Maroc. En commentant au Reichstag, il y a trois ans, l'accord qu'il venait de signer, le Chancelier de l'Empire, M. de Bülow, ne manque pas d'insister sur ce fait que la nouvelle entente franco-allemande ne modifiait nullement le statu-quo international du Maroc ; il définissait encore sa pensée en ajoutant qu'en aucun cas la France ne tiendrait de ce document la possibilité d'établir une main-mise sur l'empire chérifien. C'était clair ! Cette vérité reconnue, nos négociateurs restait à opérer. Pouvions-nous nous accommoder de l'acte d'Algésiras et devions-nous, purement et simplement, demander la prorogation de ses effets ? Les événements se sont chargés de renseigner ceux qui auraient eu la naïveté de le prétendre ! Les troubles, de plus en plus fréquents, qui se sont produits au Maroc, le fanatisme déchaîné qui s'est rué à l'assaut du trône branlant de Moulai-Hafid nous ont obligé à intervenir en marchant sur Fez. Nous avions pris, il est vrai, la précaution d'obtenir antérieurement l'assentiment explicite des Puissances. Mais la démarche même que les circonstances nous avaient contraints à accomplir n'indiquait elle pas que nous allions contrevenir sinon à l'esprit du moins à la lettre du traité de 1905 ? Devons-nous, le calme provisoirement rétabli, quitter la capitale Sainte pour y retourner, à la première alerte ?

Il semblait dès lors évident qu'un nouveau pacte s'imposait pour créer, au lendemain des cinq années d'application de l'acte d'Algésiras, un régime plus conforme à la sécurité du pays et partant à nos intérêts de Puissance Africaine. Qu'eussions-nous fait à cette date, si dès le mois de juillet, par un moyen brutal, fâcheux mais digne de sa méthode, l'Allemagne n'avait précipité la liquidation ? Nous aussions provoqué une consultation internationale, et devant les plénipotentiaires assemblés, nous eussions présenté nos propositions. Ou bien alors l'Allemagne nous eut vendu, comme elle l'a fait, son désintéressement en exigeant des avantages que nous avions consentis aux autres grandes Puissances contractantes et nous eussions engagé, au début de cette année, à Berlin, les pourparlers qui ont abouti à l'accord du 4 novembre. Ou bien l'Allemagne, réfractaire, ne fût opposée simplement à ce qu'un état de choses nouveau fût substitué à l'état de choses qui durait depuis 1905. Nous serions, en ce cas, demeurés au Maroc, les délégués de police d'une Europe ombrageuse, irascible et toujours prête à nous reprocher d'être sortie de nos strictes attributions.

L'accord, soumis au Sénat, réglementé et élargit l'action de notre future politique coloniale, tandis que le contrat signé et exalté par M. Pichon n'était qu'un contrat de transition, forcément et fâcheusement précaire.

Libre à l'ancien ministre de juger sévère-

---

6 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

II

L'HORREUR DES CHOSES

— Ah ! si ce n'était que la mort qui me l'enlevait !.. gémit à un moment Delchanne, en contemplant la figure à jamais immobile contre laquelle il avait d'abord pressé la sienne avec un rôle de désespoir si navré, si effrayant, que le chirurgien n'avait jamais traversé d'une plainte humaine comme il venait de tressaillir.

Quand la jeune docteur se releva de sa première prostration pour prononcer cette phrase :

— Si ce n'était que la mort qui me l'enlevait !..

Perrelot crut à de l'égarement.

Mais Raymond, se détournant de lui, vint au vieillard.

— Sauvez-moi !.. Sauvez-la !.. supplia-t-il. Vous le savez pat...

— Delchanne... pauvre ami... mon cher enfant... Revenez à vous.

— Je ne suis pas fou, maître, je ne suis pas fou...

Il se reprit, passa la main sur son front, puis regarda le professeur avec des yeux où surgit vraiment, à cette minute, la flamme trouble de la démence.

— A moins, reprit-il, que je n'aie rêvé tout cela... Voyons... C'est tellement inouï... tellement atroce... Ma Francine... elle... ma Francine... la victime de quelque horrible aventure !... Ma Francine... oh !..

Des sanglots l'abattirent. Mais l'espèce de vertige était passé. La réalité l'étreignait. Et, comme c'était un être de courage, comme il sentait l'urgence de parler à Perrelot tout de suite, avant que personne, fût-ce une des doloréliques, pénétrât dans la chambre, il se reprit, se raidit dans un sang-froid soudain :

— Mon maître, écoutez... Vous connaissiez ma femme. Que ferait-elle à un diffamateur qui viendrait orcher des insultes contre cette figure d'ange... qui semblerait de la déshonorer dans son cercueil ?

— Moi ? dit Perrelot stupéfait.

— Oui... si cela se passait, là, devant vous.

— Mais je casserais ma canne sur la face de coquin.

— Eh bien ! Il dépend de vous que vous laissiez faire cela ... que, demain, Francine Delchanne, morte, incapable de s'expliquer et de se défendre, reçoive sur sa tombe la boue de toutes les vilenies... toutes les imputations ignobles...

Cette fois, Perrelot ne pouvait pas douter que son disciple n'eût toute sa raison. Sa stupéfaction s'en accrut.

— Que puis-je faire ?.. Parlez en toute confiance. Mais, Dieu ! qu'est-il arrivé à cette pauvre petite ?

Delchanne dit tout. Ce ne fut pas long. Que savait-il ? Et il conclut :

— Maître... votre signature... ou votre présence ici suffira au médecin des morts... Alors vous et moi, le monde entier ignorera que Francine fut assassinée... Si vous n'y consentez pas, ce sera l'abomination de l'enquête... les hypothèses des journaux... leurs interviews... imaginez cela... imaginez !..

Un frisson tordit le malheureux. Et le cœur sauvé de Perrelot pressentit l'effroyable supplice de cet autre cœur, qui s'affolpait de céder au pire souffrance, et qui, toutefois, pour la conscience, hésitait monter jusqu'aux lèvres des mots comme ceux-ci :

— Puis, qu'est-ce qu'on ferait apparaître ?.. Le sais-je, moi ?.. Il y a un enfant...

Par suprême charité, le vieux chirurgien l'interrompit :

— Elle-vous rêt ?.. Divagation d'agonie.

— Non... soupira Delchanne, en qui flambayait pour toujours le regard de la monomanie, d'une si impérieuse lucidité.

Perrelot, silencieux, se leva, s'approcha de lit.

Il contempla un moment la tête qui y reposait avec une grâce calme, le visage, que jamais il n'avait vu plus charmant. Rien n'y restait de la tragique lutte finale. Qui en déchiffrerait l'énigme ?

L'homme de science, alors, écarta le drap, découvrit la désordre du pauvre jeune corps de femme, cette chose de pudeur et d'amour, qui gisait si pitoyablement parmi les vêtements mangés.

Avec des mains délicates comme celles d'une sœur, le puissant vieillard acheva de dénuder la honte. Longuement il l'examina. Puis, négligeant la blessure, ses yeux aigus, ses doigts plus clairvoyants que des yeux, se portèrent plus bas, vers la taille gracile, les hanches fines, entre lesquelles la chair, d'une courbe mesue, présentait sa surface lisse, blanche, d'un blanc chaud et satiné de fleur, sans une tache, sans une ride.

— Delchanne... murmura le chirurgien.

Le jeune homme sortit de ses mains un visage couvert de larmes. Il parut quitter à regret son immobile vertige de douleur. Mais l'injonction lui vint des yeux autant que des lèvres de son maître.

Il la rejoignit, se dominant pour ne pas hurler son regret éperdu devant la spectacle qui s'offrait à ses yeux d'amant dépouillé d'un incomparable amour.

— Delchanne... oui... regardez... pleurez... Mais soyez fort... soyez juste. Ce corps n'a point passé par l'épreuve de la maternité.

Comme hébété de douleur, Raymond suivit la démonstration muette de geste, qui, respectueusement, presque dévotieusement, remontait de la cuisse étroite, ciselée comme en plein marbre, à la gorge pâre.

— Une forme presque virginale encore, murmura le professeur. D'ailleurs, c'est à vous...

— C'est à moi de l'adorer, de faire respecter sa mémoire, de la venger, quoi qu'il en soit, quoi qu'il en soit ! déclara Raymond, avec une force farouche.

— Croyez-moi, mon enfant...

— Je vous crois... je vous crois... Mais je la crois, elle aussi... Qu'il vous reflue de savoir...

Le chirurgien, qui ramenait doucement le drap sur Francine, interrompit, presque avec brusquerie.

— A la blessure, maintenant... Une seconde, vite.

Des minutes de silence passèrent.

A suivre.

lée une œuvre à laquelle il n'a pas participé ! Le président de la Commission ne l'a pas suivi dans cette voie illusoire. M. Ribot a prononcé un magnifique discours, d'une émotion émouvante, d'une ampleur fréquente, d'une vérité éclatante et définitive où se trouve réfutée magistralement l'argumentation du précédent orateur.

C'est un morceau d'éloquence grave et forte qui servirade préface à l'œuvre de demain. On l'a applaudi avec enthousiasme On le relira plus tard avec reconnaissance.

MARCEL LAURENT.

LE BANQUET
de la Société de Secours Mutuels
« La Sainte Dévote »

Reprenant une ancienne tradition, abandonnée depuis quelques années, les membres de la Société de Secours Mutuels, « la Sainte-Dévote », ont célébré dimanche, avec éclat, leur fête patronale.

Le temps lui même, comme à dessein, s'était remis au beau, et la fête de la Sainte-Dévote a revêtu le caractère d'une imposante manifestation mutualiste, qui s'est déroulée sous un soleil splendide, au milieu de l'enthousiasme général.

La *Lyre Bastiaise*, que l'on trouve toujours au premier rang des œuvres humanitaires et philanthropiques, avait aussi prêté son gracieux concours.

A 8 heures et demie, les tambours et clairons de notre phalange musicale, sous la direction de M. Sauveur Aymo, se faisaient entendre à travers les rues de la ville, et les membres de la Société de Secours Mutuels, ayant à leur tête, leur zélé président, M. Airola, se rendirent à l'église paroissiale de Sainte-Marie, où une messe fut spécialement célébrée à leur intention.

Au cours de la cérémonie, M. l'archiprêtre Casta prononça une vibrante allocution, et, avec son éloquence habituelle, prodigua ses meilleurs encouragements à la Société de Secours Mutuels qui, sous le patronage de Sainte Dévote, pratique la charité chrétienne, soulage l'infortune et vient en aide à la misère cachée ou inavouée.

A midi, un grand banquet réunissait au Grand Hôtel d'Europe, les membres de la Société et plusieurs de leurs invités.

Dans la superbe salle de l'hôtel, ornée de verdure et de bouquets de mimosas, plus de 70 convives prirent place, sous la présidence de M. le sous-préfet Boydeaux-Desbarres, qui voulut bien accepter de prendre part à cette belle manifestation de l'effort mutualiste.

A côté du Représentant de la République, et à la table d'honneur, s'étaient rangés M. Joseph Airola, président, M. Jérôme Agostini, conseiller municipal, représentant M. le Maire de la ville, MM. Bastiani et Colombani, vice-présidents, M. Raibaldi, trésorier ; MM. Nicolini, Petrotti et Collari, secrétaires, et M. Antoine Alfonsi, représentant le *Petit Bastiais*.

La plus grande gaieté ne cessa, d'ailleurs, de régner à table ; les invités firent le plus grand honneur au menu succulent qui leur fut servi. Que nos lecteurs apprécient :

Hors-d'œuvre variés
Poisson sauce riche
Ravioli à la Milanaise
Filet de veau aux champignons
Merles rôtis
Salade de saison
Crème à la Vanille
Desserts assortis
Vin de Patrimonio
Café

Au dessert, les toasts les plus vibrants furent portés à la prospérité de la Société de Secours Mutuels.

M. Joseph Airola, dans un beau discours, rappelle les progrès de la Sainte Dévote, qu'il dirige depuis plus de quinze ans, et fait une émouvante profession de foi mutualiste que nous tenons à donner in-extenso.

Après lui, M. le Sous-Préfet, en termes éloquents, prononce une remarquable allocution qui fut très chaleureusement applaudie.

Au nom de la Municipalité, M. Jérôme Agostini assure la Société de la bienveillante sollicitude de la ville de Bastia.

Le représentant du *Petit Bastiais* prononce ensuite quelques mots de remerciements.

Enfin, M. Roussel, président de la *Lyre Bastiaise*, assure la Sainte-Dévote du concours dévoué de la Société musicale.

Une fois encore, nous tenons à féliciter les organisateurs de cette belle fête mutualiste, MM. Joseph Airola, président ; Colombani et Bastiani, vice présidents ; Raibaldi, trésorier ; Nicolini, Petrotti et Collari, secrétaires.

Nous devons une mention spéciale à la Commission chargée de l'organisation du banquet, laquelle était composée de MM. Sébastien Sartori, Salvo et Romagnoli. Ils ne pouvaient mieux réussir.

A tous, nous leur souhaitons du fond du cœur : Succès et prospérité ! pour l'œuvre admirable qu'ils ont entreprise.

Discours de M. Airola

Messieurs et Chers Sociétaires,

Je vois à l'horizon
Le soleil avec ses rayons
Brillant sur une barque fragile
Balancée par les flots
Avec ses fiers matelots
Cherchant un abri de sûreté :
C'est le port de la Mutualité.

Je vois avec plaisir que nous sommes encore assez nombreux, autour de cette table, où, dans une agape fraternelle, nous célébrons notre fête patronale.

La Mutualité est un bienfait pour l'humanité ; dans son sein, l'ouvrier trouve pendant sa maladie les soins médicaux et l'indemnité qui permettra ou aidera la famille à subvenir à ses besoins ; et lorsqu'il sera vieux, courbé par les années, il jouira encore de sa petite retraite.

Comment avec une petite cotisation arrivera-t-on à ce résultat ? C'est par le nombre de sociétaires. Mais ce nombre est subordonné à une condition essentielle, c'est qu'il soit constitué par des sociétaires ayant la foi mutualiste pour remplir avec zèle leurs devoirs envers la Société.

C'est ce que je recommande à tous nos sociétaires.

Travaillons tous à faire rajeunir nos cadres ; nos efforts doivent tendre à faire comprendre à la jeunesse combien est grande et utile l'œuvre mutualiste.

Nous devons le faire pour la prospérité de notre Société, pour le présent ainsi que pour l'avenir. Comment arriera-t-on à subvenir à tous nos besoins sans le concours de l'Etat, du département, de la commune et de nos bienfaiteurs qui sont nos membres honoraires ? Il n'y a qu'à se rendre compte de la feuille de situation de fin d'année, pour voir l'utilité de cette grande famille qu'est la Mutualité.

Je lève mon verre en l'honneur de M. le sous-préfet Bordeaux-Desbarres, qui a bien voulu nous honorer de sa présence à notre fête, à M. le conseiller municipal Agostini, représentant M. le Maire, à notre président d'honneur, M. Alfred Fraissinet, pour le dévoué concours qu'il ne cesse d'apporter à notre œuvre si intéressante, à tous nos bienfaiteurs, à M. Alfonsi, représentant le *Petit Bastiais*, pour le sympathique concours qu'il ne cesse de nous accorder.

Je remercie également la *Lyre Bastiaise* pour l'éclat qu'elle a apporté à rehausser notre fête, à tous ceux qui ont bien voulu assister à ce banquet mutualiste.

Je bois aussi à la Mutualité, au Gouvernement de la République, à l'éminent apôtre, M. Labrolle, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, et enfin à tous les membres présents et absents.

Avant de nous séparer, permettez que j'adresse mes félicitations aux membres de la Commission de la fête, qui ont si bien organisé ce banquet.

Discours de M. Bordeaux-Desbarres
Sous-Préfet de Bastia

Mon cher Président, Messieurs,

Nous sommes ici pour banqueter et non pour discourir. Je me garderai donc de gâter par une mauvaise improvisation l'excellent dîner que vient de nous servir la sympathique propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, dont la réputation culinaire n'est plus à faire.

Je me bornerai simplement à vous adresser mes plus sincères félicitations pour la zèle, couronné de succès, avec lequel vous répandez autour de vous la bonne parole mutualiste. On ne saurait trop, en effet, se pénétrer de cette vérité que la prévoyance dès le bas âge est le meilleur moyen pour les déshérités de la fortune de se procurer la sécurité dans le travail, de sauvegarder leur dignité de citoyens, d'assurer leur indépendance d'hommes, c'est-à-dire de ne devoir qu'à eux-mêmes, qu'à la méthode d'économie, à laquelle ils se seront volontairement et progressivement astreints, de pouvoir traverser, sans recourir à une charité avilissante, les mauvais jours de l'existence. Il importe donc grandement de stimuler les esprits dans cette voie. L'Etat et la commune, sur lesquels retombe chaque jour plus lourd le fardeau écrasant de la charité publique, ont, en effet, le plus sérieux intérêt à l'expansion du principe mutualiste. L'intérêt de la société elle-même n'y est pas moins profondément engagé, car c'est le développement de ce courant irrésistible, entraînant peu à peu la masse laborieuse de la nation vers ces œuvres de prévoyance qui, sous les formes les plus variées, répandent leurs bienfaits parmi toutes les classes de travailleurs ; c'est, dis-je, le développement de ce courant mutualiste, hautement patronné par le Gouvernement, qui, seul, permettra bientôt d'envisager avec confiance et sincérité la solution du problème social.

Je ne voudrais pas abuser de vos instants mais je décevrais par trop votre attente si je ne mettais pas un peu à l'épreuve la modestie de votre dévoué président, M. Airola, et celle de votre sympathique trésorier, mon ami Raibaldi. Vous ne me pardonneriez pas — et vous auriez raison — si j'hésitais à répéter tout haut en public ce que chacun de vous en pense tout bas en particulier. N'est-ce pas grâce beaucoup, en effet, à leur incessante activité et à leur infatigable dévouement que votre Société doit sa prospérité dont elle jouit aujourd'hui, 474 membres adhérents — et même 475 en me comptant — c'est là, messieurs, un résultat qui vous fait grandement honneur.

Et cependant, quelque élevé que soit déjà ce chiffre, je suis convaincu qu'il sera encore et bientôt dépassé. Votre devise, en effet, est de celles qui peuvent et doivent réunir tous les bons citoyens, puisqu'elle est : « Aidez-vous les uns les autres » ; votre cri de ralliement est de ceux qui résonnent dans toutes les poitrines, puisqu'il est : « Patriotisme et Solidarité ».

« Patriotisme et Solidarité », deux grands et beaux mots, bons français et bien républicains. Patriotisme, ce sentiment inné qui n'est le monopole d'aucun parti mais le patrimoine commun à tous les Français. Solidarité, cette charité laïque qui semble appelée à devenir à brève échéance l'évangile de demain et dont le dévouement constituera, grâce à vous, messieurs, et aux nombreux mutualistes de France, un des plus beaux titres d'honneur de la troisième République.

Lorsque derrière le prestige de tels mots s'abrite une œuvre aussi profondément utile et humanitaire que la vôtre, c'est le devoir des représentants du Gouvernement de vous serrer publiquement les mains des gens de bien qui y sacrifient journellement, avec tant de désintéressement, leur temps et leur activité. Et c'est ce que je suis venu faire aujourd'hui, mon cher Président, de grand cœur et avec beaucoup de plaisir.

Discours de M. Agostini

Messieurs,

Je dois à une indisposition de M. le Maire et à un deuil survenu dans la famille de M. l'adjoint Dupelo, l'honneur de représenter auprès de vous la municipalité de Bastia.

D'autres mieux que moi auraient pu vous dire tout le bien que nous pensons à l'Hôtel-de-Ville de l'œuvre à laquelle vous vous êtes dévoués.

Comme membre actif de votre Société, j'ai pourtant le grand plaisir de constater avec vous les progrès qu'elle a rapidement accomplis.

Ces progrès sont dûs autant à la générosité de nos membres bienfaiteurs et d'honneur qu'à la régularité que chacun des sociétaires apporte à s'acquitter de ses obligations.

Ils sont dûs également et en très grande partie au zèle et à l'activité de ses administrateurs, en tête desquels je ne puis à plaisir notre vaillant et infatigable président, M. Airola.

L'œuvre est donc en bonne voie et nous pouvons tous nous en féliciter. Elle apporte déjà quelques soulagements à l'ouvrier infirme ou atteint par la maladie. Elle accorde aux veuves et aux orphelins les premiers secours dans les moments de détresse.

Elle est donc essentiellement humanitaire et par cela même elle mérite d'être continuée.

La dernière situation financière, établie avec la plus scrupuleuse exactitude par notre Conseil d'administration, révèle un état de prospérité qui ne peut aller qu'en s'accentuant.

Continuons donc tous nos efforts pour atteindre le résultat désiré.

Je suis certain qu'aucun de nous ne faillira à la tâche.

Et dans cet espoir, je lève mon verre, à la santé de notre Président.

A l'honneur de notre Conseil d'administration, et je bois à la prospérité de la Société de Secours Mutuels de Sainte Dévote.

Discours de M. Alfonsi

Monsieur le Président, Messieurs,

Laissez-moi, avant tout, vous remercier de l'amable invitation que vous avez bien voulu adresser au *Petit Bastiais*.

Le *Petit Bastiais*, qui est l'aîné de votre Société, qui l'a vu naître et prospérer, s'honore à juste titre d'avoir contribué, pour une très modeste part, à son développement et à son extension, et c'est au nom de mon directeur, M. J.-B. Ollagnier, que je viens vous assurer, une fois de plus, de tout notre concours et de toute notre sympathie.

Il serait superflu de redire encore tout le bien que vous avez fait, toutes les misères que vous avez soulagées ; aussi, bien rares sont ceux qui se désintéressent de votre œuvre si belle, si remarquable et si féconde en résultats.

Dans cette grande famille mutualiste, sur ce large terrain de la solidarité, se rencontrent et se donnent la main tous les hommes de bonne volonté, appartenant à toutes les classes de la société, sans distinction d'opinions et de croyances.

C'est bien, comme disait M. Labrolle, l'apôtre de la Mutualité : « le triomphe de l'Amour sur la Haine ».

A l'honorable président, M. Joseph Airola, à tous les membres du bureau, qui se dépensent sans compter, avec un zèle infatigable, pour cette œuvre humanitaire et sociale entre toutes, reviennent toutes nos félicitations.

Je suis heureux de me joindre aux personnes plus autorisées qui ont parlé avant moi, pour adresser mes plus chaleureuses félicitations à des prévoyants et des sages, à des hommes pleins de confiance dans leurs efforts personnels et dans leur propre initiative, et vous apporter, une nouvelle fois, l'assurance de notre absolu dévouement.

Je bois à la prospérité de la Société de Sainte Dévote !

Nécrologie

Mme PETRONELLI-AJACCIO

Ce doit être une de nos doyennes bastiaises qu'une foule énorme accompagnait hier jusqu'à l'église Saint-Jean. Mme veuve Elisabeth Petronelli était, en effet, âgée de quatre-vingt-seize ans. Comme son frère, le très regretté maire de Bastia, M. Jean-Jacques Ajaccio, elle a failli atteindre la centaine, et comme lui, elle a conservé jusqu'à ses derniers moments une lucidité d'esprit rare.

Elle avait épousé M. le médecin-major Petronelli, de l'une des meilleures familles de la Taxagna ; elle se trouva veuve jeune encore, et concentra toute son affection sur ses chères filles. Femme de caractère et d'intelligence peu communes, de manières fort distinguées, elle avait une conversation des plus agréables et des plus intéressantes. Sa mémoire était prodigieuse, et on se pressait autour d'elle, lorsqu'elle parlait des hommes et des choses de la première moitié du dernier siècle, car elle faisait revivre cette époque avec une saisissante vérité. Elle mangeait au sein des parents et des intimes qui l'appréciaient.

La deuil était conduit par MM. Joseph et Pierre Petroghani, arrière le matin de Paris pour assister aux obsèques de leur vénérée grand'mère, M. Tito Scatelli, M.M. Ajaccio et d'autres parents. On remarquait dans le très long cortège l'élite de la population bastiaise.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous offrons à Mme veuve Raffali-Petronelli, aux familles Petrigiani, Scatelli, de Sanzoni, Ajaccio et de Ristori l'expression de nos bien douloureuses condoléances.

Assistance aux Vieillards

Le Maire de la Ville de Bastia prévient les vieillards, infirmes et incurables, inscrits sur la liste des assistés, d'avoir à se présenter à la Recette municipale à partir de mardi 13 février courant pour y toucher l'allocation des mois de Octobre, novembre et décembre 1911.

Ils devront au préalable retirer leurs bons à l'Hôpital Civil, de 1 heure à 5 heures de relevée, avant le 17 février, dernier délai.

Le Maire.
A. GAUDIN.

THÉATRE

Lina Cavalleri

La représentation de ce soir est donnée au bénéfice de Mlle Lina Cavalleri.

Une voix délicieusement timbrée dans un gosier d'oiseau chanteur, tel est le don rare que la charmante artiste a reçu dès le berceau. On dirait, à la voir égrener sans effort les notes perlées et les vertigineuses vocalises, à l'entendre nuancer d'une seule haleine des phrases entières, qu'il lui suffit, pour cela, d'ouvrir simplement la bouche. Et cependant, qu'il labeur persévérant, quelles luttes quotidiennes pour conquérir une pareille virtuosité et la conserver, sans parler du guide indispensable et sûr chargé d'éclairer la voie semée d'obstacles ! Elle seule, se rappelant les heures déjà lointaines de ses premières leçons, pourrait révéler les multiples exigences de la divine Entarpe.

Quoi qu'il en soit, récompensée de sa vaillance, de sa foi en son étoile, voici l'artiste en route vers le succès. Peut-être l'étape actuelle ne comptera-t-elle guère parmi les meilleurs souvenirs de sa naissante carrière, tout être humain, conscient de sa valeur, ayant besoin d'être apprécié selon ses mérites. Mais il est à croire que Lina Cavalleri a dû affronter d'autres rampes dont les feux singulièrement brillants illuminent sans doute encore sa belle âme d'artiste et la réchauffent de leurs rayons ! Cela se devine au compte dédoublement de sa personnalité quand elle incarne de si vivante façon et avec l'aisance que l'on sait les rôles divers dont l'interprétation lui incombe. Car il ne faut pas oublier de dire que la cantatrice, extrêmement habile, au double chez Lina Cavalleri d'une comédienne intelligente, tour-à-tour vive, sojonée, triste ou pathétique, telle enfin que l'exige la réalisation scénique des différentes phases d'un rôle : pierre de touche de talent, mais aussi pierre d'achoppement de la médiocrité, quand il s'agit de donner l'illusion de la vie réelle.

Ornée de tant de qualités naturelles et acquises, Lina Cavalleri doit un jour atteindre dre but vers lequel convergent et ses facultés et ses efforts, si, marchant sur les brisées de certaines devancières, elle sait, comme elles, tout sacrifier à sa fière indépendance d'artiste. Un bel avenir vous attend, Mademoiselle ; puissiez-vous n'en jamais détourner vos regards !

E.

Correspondance

Nous recevons la lettre suivante :

Bastia, le 10 février 1912.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

On affirme que M. Chalauchi aurait l'intention de représenter quelques opéras joués par sa troupe le mois dernier.

Ne pourrait il pas dans ce cas faire représenter une fois de plus *Cavalleria Rusticana*. L'opéra de Mascagni choisirait certainement à l'avoir qu'il rencontra toujours auprès du public bastiais, et nous serions heureux de voir jouer le rôle de « Santuzza » par Mme Angelosi Rita qui, on s'en souvient, reconcilit dans cette interprétation un succès très mérité.

Nous serions très reconnaissants à M. Chalauchi s'il acceptait notre demande.

Veuillez agréer, etc.

Un groupe d'habitués.

THÉATRE MUNICIPAL

Mardi 13 février, à 8 heures 1/2 :
Grande soirée de Gala au bénéfice de Mlle LINA CAVALLERI

MADAME BUTTERFLY

Opéra en 3 actes de Puccini

Entre le 1er et le 2e acte, la bénéficiaire chantera l' « Air des Bijoux » de FAUST.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 12 février

Observations faites par M. QUILICI
Ingénieur-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 14 6. A midi + 15° ; à 6 heures du soir + 14° Maxima + 15° ; Minima + 12°6.
Baromètre : 7 heures du matin, 700 mm. midi, 702 mm., 6 heures du soir, 764 mm.
Vent : Dans la matinée, S.-O.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
Après-midi, id.
Pluviomètre : 0m/m 6.

Au Palais

La Cour d'appel, dans son audience civil d'hier a reçu le serment de M. Paul-Louis Peroni, licencié en droit, qui a demandé son inscription au barreau de notre ville.

Nous souhaitons un brillant avenir au nouvel avocat qui appartient à une des plus honorables familles de l'arrondissement de Sartène et qui compte de nombreux parents et amis à Bastia.

Service pénitentiaire

M. Lanfranchi Pierre-Jean, ancien militaire, est nommé gardien ordinaire à la prison de Tizi-Ouzou.

Décès

Les familles Félix Pranesta, Camignani, Gilormini, Colombani, Raggieri et Favalelli viennent d'être cruellement éprouvées par la mort de Mme Thérèse Pranesta, décédée dans notre ville à l'âge de soixante sept ans. Nous leur adressons toutes nos condoléances.

Objet perdu

Il a été perdu sur le Boulevard Paoli une clef avec une chaine en acier.

Prière de la rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais*.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Jacques Loquente, née Deschamps, M. Jacques Loquente, capitaine au long-cours, et leurs familles,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME MATHILDE DESCHAMPS

leur mère, belle-mère, parente et alliée, décédée à Chalais (Charente), dans la 73e année de son âge, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE MESSE
Remerciements

Mme Léon Barbier, M. et Mme Alfred Jobin et leurs enfants, remercient leurs amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

MONSIEUR LÉON BARBIER

leur époux, oncle, beau-frère et grand-oncle, et les prient d'assister à la messe de sortie du deuil qui sera célébrée mercredi, 14 courant, à 9 heures du matin, en l'église paroissiale Sainte-Marie.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

AJACCIO
UN MEURTRE
dans la rue des Halles

Ajaccio, 12 février.

Un tragique événement, qui a vivement impressionné la population ajaccienne, a eu hier soir, pour théâtre, une cantine de la rue des Halles.

Vers 7 heures et demie, une violente discussion éclata entre plusieurs jeunes gens qui consommaient dans cet établissement, et l'on vit tout à coup le nommé Exiga Jean, cordonnier, âgé de 38 ans, s'affaisser brusquement, frappé de cinq coups de couteau.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Garçain, la malheureuse victime fut transportée d'urgence à l'hôpital civil, où elle ne tarda pas à expirer, au milieu des plus vives souffrances.

D'après les premiers éléments de l'enquête judiciaire, l'auteur de cet attentat serait le nommé Sollacaro Pierre-Paul.

Ce dernier a déjà purgé une peine de cinq années de prison, pour meurtre d'un matelot.

Sainte-Marie-Sicché
DRAME SANGLANT

Sainte-Marie-Sicché, 12 février.

Un terrible drame s'est déroulé, hier soir, vers cinq heures et demie, au lieu dit « Reccia-Alta, » sur le territoire de la commune de Sainte-Marie Sicché.

Une double tentative d'assassinat a été commise sur les frères Lovicchi, par Psoletti Pierre, âgé de 17 ans, berger à Azilone.

Lovicchi Paul, âgé de 21 ans, a reçu une balle à l'épaule gauche et plusieurs petits plombs à la poitrine.

Lovicchi Antoine, âgé de 17 ans, a reçu également de nombreuses chevrotines en pleine poitrine.

Ces blessures ne paraissent pas très graves.

Quant à l'auteur de cette double tentative d'assassinat, il a été à son tour victime des représailles des frères Lovicchi. Psoletti Pierre, en effet, a été tué d'un coup de hache à la tête.

Le parquet d'Ajaccio est arrivé sur les lieux.

MARSEILLE
Le Capitaine Majorel
en Conseil de guerre
Le Jugement

Marseille, 12 février.

Aujourd'hui se sont terminés, devant le Conseil de guerre de la 15e région, siégeant au bas-fort Saint-Nicolas, les débats de l'affaire du capitaine Majorel, du 58e rég. d'infanterie, à Avignon, inculpé de voies de fait envers un inférieur, le soldat Ramband.

L'ordre de mise en jugement est ainsi conçu :

« M. le capitaine Majorel du 58e d'infanterie, est inculpé d'avoir le 9 novembre 1911, au cantonnement de Sarzet, village distant d'Avignon de 12 kilomètres, hors le cas d'excuse absolutoire prévu par l'article 229 du code de justice militaire, frappé son inférieur le soldat Rambaud, du même régiment. »

A l'ouverture de l'audience M. le colonel Chartier, président du Conseil de guerre, donne la parole à M. le chef d'escadron Lassala, commissaire du gouvernement, qui prononce un énergique réquisitoire.

La défense de M. le capitaine Majorel est ensuite présentée par M. Pourquery de Boisserin, député maire d'Avignon, qui est assisté de l'avocat Fabry.

Le brillant défenseur a tenu, pendant plus de deux heures, son nombreux auditoire sous le charme de sa parole éloquente et incisive.

M. Pourquery de Boisserin demande, en terminant, l'acquittement du capitaine Majorel, qui est un excellent officier.

L'acquittement

Après la clôture des débats, le Conseil de guerre se retire pour délibérer.

Après une assez longue délibération, le Conseil rentre en séance, et le colonel Chartier donne lecture en jugement qui acquitte le capitaine Majorel.

Conseil de Cabinet

Paris, 12 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Le Statut des Fonctionnaires

Le Conseil a continué l'examen des conclusions de la Commission d'administration générale sur le projet de loi relatif au Statut des Fonctionnaires.

Mouvement diplomatique

Paris, 12 février.

On affirme, au Quai d'Orsay, que M. Paul Deschanel, député d'Eure-et-Loire, serait nommé ambassadeur de France à Vienne, en remplacement de M. Crozier, lequel serait appelé à un poste très important, dans une grande société financière.

Les Morts du Jour

M. le sénateur Langlois

Paris, 12 février.

M. le général Langlois, sénateur de Meurthe-et-Moselle, est décédé, ce matin, à la suite d'un violent accès d'albuminurie, à l'âge de 72 ans.

Le général Langlois est entré au Luxembourg, le 3 mars 1906, à la suite du décès de M. Marquis.

Il fit la campagne de 1870 à l'armée de Metz, comme capitaine d'artillerie, et fut interné à Prentelow comme prisonnier de guerre.

Le général Langlois a été membre du Conseil supérieur de la guerre jusqu'en 1904

Ecrivain militaire des plus éminents, il publia dans le « Temps » des articles remarqués sur la tactique nouvelle, et fut l'un des promoteurs les plus ardents du canon à tir rapide

Il réussit à faire adopter dans les manœuvres les tirs réels en pleine campagne qui facilitèrent considérablement l'instruction des artilleurs.

Le général Langlois était Grand' Officier de la Légion d'honneur.

Le caporal Astier

On annonce aussi de Limoges, la mort du caporal d'infanterie de marine Astier, à l'âge de 74 ans.

Le caporal Astier est un des vétérans les plus connus de l'armée française.

Titulaire des Médailles Militaire, de Crimée et d'Italie, c'était en outre un des héroïques survivants du célèbre combat de Bazeilles.

On annonce aussi d'Aveyne-sur-Helpe, la mort du cuirassier Gaston Rémy, un des rares survivants de la charge de Reichoffen.

Madame Dubus

Mme veuve Dubus est décédée, ce matin à Clermont-Ferrand, à l'âge de 80 ans.

Le souvenir de Mme Dubus est resté attaché à la sortie de Léon Gambetta, en ballon, pendant la guerre de 1870.

C'est elle, en effet, qui recueillit Gambetta et Spuller quand ils atterrirent dans le bois de Favières.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

L'Apparentement

L'Article 11

La Chambre aborde la discussion de l'article 11, relatif à l'apparentement interdépartemental pour l'attribution des sièges correspondant aux restes.

M. Groussier rapporteur de la Commission du suffrage universel, annonce que la Commission a été saisie d'un amendement de MM. Jaurès et Cels, proposant l'apparentement régional, et qui est ainsi conçu :

Amendement Jaurès

« Les listes ayant déposé le même titre, dans différentes circonscription appartenant à un même groupe peuvent déclarer mettre en commun leurs restes en vue de l'attribution des sièges correspondant à ces restes. »

M. Jaurès monte à la tribune.

L'orateur socialiste soutient éloquemment et énergiquement son amendement.

Il explique le mécanisme et démontre l'utilité de l'apparentement régional qui sera, dit-il, la liberté pour tous, et sans rançon.

M. Cels soutient la même thèse, et termine en disant que le gouvernement doit au pays le vote de la Représentation proportionnelle intégrale.

Le Président du Conseil monte à la tribune, et répondant aux allusions de M. Cels, déclare que le gouvernement n'aura pas de répit tant que la réforme électorale ne sera votée, mais qu'il se réserve d'approuver ou non certains amendements.

Le Ministre de l'Intérieur monte à son tour à la tribune.

Au nom du Gouvernement, M. Steeg combat l'amendement Jaurès, qui, dit il, loin de donner une prime à la majorité, la donne à la minorité.

M. Groussier rapporteur, succède à la tribune à M Steeg.

L'orateur réfute les arguments donnés par le Ministre de l'Intérieur, et explique comment la Commission a cru devoir proposer une solution qui diminue les inconvénients de l'apparentement des listes d'une même circonscription, repoussé par la Chambre, et qui n'est pas non plus l'apparentement national.

Le Vote

Le Président met aux voix le premier paragraphe de l'article 11 préconisant l'apparentement interdépartemental en vue de l'attribution des restes.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants. : 523
Majorité absolue. . . 262
Pour l'adoption. . 234
Contre. 289

L'amendement Jaurès est repoussé par 55 voix de majorité.

Après la Séance

Le rejet du texte de M. Jaurès, relatif à l'apparentement régional, a produit le plus gros émoi parmi le groupe proportionnaliste de la Chambre.

De nombreux députés appartenant à ce groupe, ne cachent pas leur vif mécontentement de l'attitude du gouvernement dans cette question capitale.

Beaucoup affirment qu'il n'y aurait rien d'impossible à ce que le ministère Poincaré fasse la culbute sur la question de la Réforme électorale,

La Révision du procès du disciplinaire Rousset

Paris, 12 février.

Une vive agitation se poursuit dans certains milieux politiques, en faveur de la révision du procès du disciplinaire Rousset.

En tête de liste de la pétition qui a été mise en circulation, on lit le nom de Alfred Dreyfus.

Parmi les autres signatures, on relève les noms de certaines personnalités qui prirent une part très active à cette triste Affaire.

Cherchons maison solvable comme
REPRÉSENTANT
pour le Corse de nos Machines
Helvetia
Offres avec références à la
Fabr. Suisse de machines à coudre, Lucerne.

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *l'Astolaise*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 227 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Agents respectés propriétaires de pharmacies (parlant allemand) sont demandés pour l'introduction *d'un article de médecine lucratif.*
Haute commission. Grande réclame est à disposition.
Prière d'adresser offres à Chemische Fabrik-u-Handelsgesellschaft Dr. Bandke et Zech, Zehlendorf près Berlin (Allemagne).

Demandez dans tous les Cafés : LA CÉDRATINE de la Maison L.-M. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.
Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le CIGARE MATTEI
La demander dans tous les débits de tabacs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tuiles — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Carbo, 1.

AMARA
Amer Exquis aux Oranges de NICE
Seule Usine à NICE
7, *Quai des 2 Emmanuel*
BLANQUI

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 19, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Gutenberg.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrements à l'Amiable — Ventes Amiables
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Mises

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de *Première Communion* ; Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 45 MERCREDI 14 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite Rivera 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 24 m. — Coucher, 4 h. 49 m.
Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Blaise.
Fête de Demain : Saint Agaton.

13 FEVRIER

LES LOGEMENTS OUVRIERS

Parmi les derniers projets de loi présentés par le ministère Caillaux, figurent ceux qui tendent à modifier la loi du 12 avril 1906, sur les habitations à bon marché, et la loi du 10 avril 1908, sur la petite propriété.

Le gouvernement avait, en effet, été frappé de voir l'opinion publique se préoccuper vivement du renchérissement des loyers qui sévit à l'heure actuelle sur l'ensemble des habitations et plus spécialement sur les logements populaires.

« L'ouvrier, dit le projet de loi, doit trouver un abri et il ne peut restreindre, sans dommage pour sa santé et pour celle des siens, le logement si étroitement mesuré qu'il occupe déjà. Pour arracher les personnes trop peu fortunées au taudis qui les guette, et aux misères matérielles et morales qu'il engendre, nous avons pensé que les pouvoirs publics avaient non seulement le droit, mais le devoir d'intervenir résolument. »

Certes, les lois des 30 novembre 1894 et 12 avril 1906 ont donné des résultats appréciables. Mais l'initiative privée, malgré les encouragements que la législation actuelle lui a accordés, n'a pu assurer à la population ouvrière un nombre suffisant de logements salubres.

C'est ce que fait ressortir admirablement M. Dousset, rapporteur du budget de la ville de Paris, quand il nous expose que, en 1910, il existait en France 307 sociétés approuvées, que celles de ces œuvres dont le siège était à Paris avaient un capital social d'environ 30 millions, et que la valeur de leurs immeubles ne dépassait pas 25 millions ; ces sociétés pouvaient assurer le logement de 32.000 personnes. Qu'est-ce que cela pour une population de près de trois millions d'habitants, si dignes du plus grand intérêt, qui en font partie.

C'est parce que le gouvernement a senti qu'il fallait donner plus d'étendue au pouvoir d'action des sociétés d'habitations à bon marché, qu'il fallait leur apporter l'appui de la loi, qu'il veut modifier quelques-unes des dispositions des lois de 1906 et 1908 ; il veut aussi autoriser les communes à créer, à construire elles-mêmes des immeubles destinés à des logements hygiéniques et à bon marché.

A Paris, où l'œuvre à accomplir est considérable et urgente, le Conseil municipal s'est ému. M. Rousselle a signalé l'existence dans les arrondissements périphériques, de 49.684 logements surpeuplés : 34.600 habités par des familles de 3, 4 ou 5 personnes ; 15.246 habités par des familles de 6 personnes et plus. Si l'on veut construire des logements pour les 108.000 personnes qui composent ces 15.246 familles, il faut à peu près 100 millions. Ce n'est pas tout : il faut aussi des terrains ; mais ici la désaffectation prochaine d'une partie des fortifications fournira immédiatement les espaces nécessaires.

M. Rousselle propose un emprunt de cent millions. De son côté, mon ami Brunet, conseiller municipal, a un projet fort original pour la réalisation duquel il demande 200 millions ; Brunet voudrait que, dans la périphérie, l'ouvrier trouve un logement d'un prix peu élevé où il n'ait à craindre aucune augmentation de loyer, et dont il puisse devenir propriétaire en 25 ans.

En somme, tout le monde est d'accord pour s'intéresser à la question, pour résoudre le problème, mais la question financière reste à étudier et à approfondir. Le projet du gouvernement contient un important article 2 qui a trait aux conditions dans lesquelles les bureaux de bienfaisance et d'assistance, les hospices et hôpitaux peuvent employer une fraction de leur patrimoine soit à la construction de maisons à bon marché, soit en prêts aux sociétés de construction de maisons à bon marché et qui permet également aux communes et aux départements d'employer leurs ressources en prêts. Son article 3 autorise les communes à créer elles-mêmes des immeubles destinés à des logements hygiéniques à bon marché. Mais le projet ne fait aucune mention d'un nouveau concours financier de l'Etat, sous une forme quelconque, garantie de toute vénalité exonération fiscale, dégrèvement, etc.

Et pourtant, l'amélioration du logement populaire étant la première des questions sociales, comme l'a dit, il y a bien des années, M. Jules Siegfried, il y a là un problème dont la solution intéresse l'avenir même de la France. Aussi, croyons-nous que le Gouvernement, suivant un mode qui reste à étudier, devra prêter son concours financier aux communes qui construiront des habitations à bon marché et des logements populaires.

Cette question, en effet, a besoin d'être résolue et dans le plus bref délai ; on ne doit plus voir à Paris de spectacle pénible comme celui d'une famille ayant huit enfants chassée de son logis et errant sans domicile, en plein hiver, dans nos rues glacées.

Le projet Caillaux donne dans une certaine mesure satisfaction à l'opinion publique ; il contient cependant certains points qui nous paraissent discutables.

C'est ainsi que, par une innovation qui rappelle l'institution du salaire normal, telle qu'elle résulte des décrets du 10 avril 1899, sur les conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de bienfaisance, il prévoit un loyer *normal*.

Ce loyer normal serait établi, par chaque catégorie de logements, par rapport au loyer en usage dans la ville ou le quartier où sont situés les immeubles, en tenant compte des avantages fiscaux dont jouissent les sociétés d'habitations à bon marché.

Ce dispositif du loyer normal ne contribuerait guère à donner de la souplesse à l'action des départements ou des communes. Il n'est pas douteux que le projet du Gouvernement *sera*, sur ce point, profondément modifié par la Commission.

Cette réserve faite, nous espérons que les efforts combinés de la loi, de l'action publique et de l'initiative privée donneront bientôt à de nombreuses familles laborieuses le logement sain et hygiénique qui améliorera considérablement leur bien-être.

J.-L. BRETON,
Député du Cher.

LES RAISONS DU SUCCÈS

On ne saurait croire quelle foi anime les inventeurs, les soutient contre l'ironie, l'incrédulité, l'incompréhension, la malveillance. Une idée nouvelle se heurte toujours à l'hostilité, tant nous demeurons attachés à nos vieilles habitudes et redoutons ce qui tend à bouleverser notre conception générale des choses.

L'histoire de ces malheureux qui, dimanche dernier, trouva une mort tragique en se précipitant, avec son parachute, du haut du premier étage de la tour Eiffel, est particulièrement émouvante. C'était un chercheur opiniâtre, un de ceux qui ne se découragent jamais dans la poursuite d'une réalisation. Depuis de longues années, il travaillait à son appareil, renouvelait ses essais, consacrait à sa découverte son temps et son avoir, qui était modeste. Il n'avait vécu que pour son idée, et cela aurait dû commander le respect. Cependant, comme il n'était pas de ces savants officiels devant qui tout le monde s'incline, beaucoup refusaient de le prendre au sérieux. A ces derniers, il donna un cruel démenti. D'autres le considéraient comme un de ces fous que persécute une obsession. Et ceux-là avaient tort aussi.

La plupart des inventeurs gravirent ce calvaire. Une découverte, une création nouvelle n'a jamais triomphé du premier coup. Toute invention a eu sa longue et douloureuse histoire. Avant d'atteindre à son plein épanouissement, elle a fait de nombreuses victimes, des héros, des martyrs et des génies méconnus. Elle a eu son enfance souffreteuse et tourmentée, elle s'traversé une longue période d'hésitations, de tâtonnements, d'expériences malheureuses, qui constituent la rançon du progrès.

Il est donc souverainement injuste de mépriser ceux qui portent en eux l'idée première, l'idée martyre. Ce malheureux inventeur qui vient de s'écraser sur le sol, ne méritait pas l'épithète de « pauvre garçon » dont le gratifièrent un peu dédaigneusement quelques confrères. Quand on n'a rien tenté soi-même, il est trop facile de dénigrer ceux qui, ayant tenté quelque chose, n'ont pas réussi.

On l'enterra sans bruit. J'aurais voulu qu'on lui fît de belles funérailles. Il eut été moral de montrer que l'héroïsme compte, même quand il n'est pas couronné du succès.

Cependant, tandis que ce petit drame vite oublié s'accomplissait une foule enthousiaste accompagnait M. Cochon, et la presse emboucha en son honneur toutes les trompettes de la renommée. M. Cochon, en qui paraît s'incarner, et qui pousse à l'intense le tempérament frondeur de Parisien, est aujourd'hui un personnage célèbre, en même temps qu'un homme heureux. Il vient, en effet, de trouver un propriétaire idéal qui consent à le loger gratuitement. Et voilà un événement bien parisien. Il est seulement fâcheux que ce même propriétaire si généreux n'ait pas songé à offrir un abri à certains famille trop nombreuse qui erre, ces jours-ci, sur le pavé de la capitale, après avoir été expulsée par un vainqueur impitoyable.... Que voulez-vous ? la générosité a de ces contradictions que la véritable humanité a peine à comprendre.

D'ailleurs, ce Cochon ne m'est nullement antipathique. Au contraire, je suis tenté de l'applaudir. L'homme est amusant, pittoresque, plein de fantaisie. Ce n'est point là un de ces révoltés moroses et sombres, en qui fermentent des haines farouches, mais qui n'osent agir. Lui, lui, il déclara franchement la guerre et avec bonne humeur.... La bonne humeur, la gaieté quand même, la santé rayonnante. Voilà la raison de son succès. Les tristes ont toujours tort et n'ont jamais de chance, auraient ils avec eux le bon droit, l'équité. La verte ennuyeuse n'inspire pas la sympathie. En France, on aime les rigolos. Un homme qui sait rire dans l'adversité ne tire toujours d'embarras. La fortune favorise les audacieux, disaient

---

7 — Feuilleton du Petit Bastiais

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

II

L'HOMME DES CHIFFRES

Puis, à voix basse, quelques explications en termes professionnels. L'indication de l'endroit où était logée la balle. L'étonnement de ce miracle : que la malheureuse n'ait pas été foudroyée, qu'elle ait pu survivre au trajet en voiture, — de quelle longueur ?.. mystère — surtout qu'elle ait pu parler encore.

— Avec quel héroïque vouloir, mon maître. Ah !.. ces mots... ces mots hachés... qu'elle s'arrachait avec sa vie... avec son sang !..

Raymond écoutait, un sanglot, puis reprit :

— A ces mots-là, j'obéirai... J'ai déchiffrerai le sens... J'en accomplirai la mission. Je le lui ai juré.

Sa voix s'éleva. Il étendit la main droite vers celle qui ne l'entendait plus.

— Je le le jure encore, Francine... Ma Francine... dussé-je rencontrer l'horrible torture que j'appréhende... Ah ! toi... toi... si tu ne fus pas toute à moi...

Il s'écroula contre le lit, étouffé de pleurs qui ne jaillissaient plus, mordant les draps, toute sa force d'homme brisée dans un spasme d'horrible douleur.

Ce fut alors que Perrelot pensa :

« Souffrir ainsi... non... je n'ai pas encore vu ce raffinement abominable du malheur ».

D'une main il toucha l'épaule de l'infortuné. Puis se penchant :

— Mon ami, ma conscience vous crie. On plaidoi... je crois accomplir un meilleur devoir en vous criant. Il faut que tout le monde ignore... Relevez-vous. Nous allons tout préparer.

Et, devant le visage dévasté, mais déjà éclairci, et qui s'apaisait de gratitude en se tournant vers lui, le vieux praticien ajouta :

— Oui... aidez-moi... faisons vite. Nous allons habiller votre douce Francine nous-mêmes.... La femme de chambre ne la touchera pas... je saurai...

La voix autoritaire tremblait un peu. Raymond avait mettre sur lui la tendresse d'une mère.

— O mon maître !.. dit-il, pressant ses lèvres contre les mains géniales, contre ces mains aux phalanges fines, à la peau ridée, — qui semblaient n'importe quelles mains très soignées de vieillard — et qui détenaient en elles tant de force, un pouvoir presque divin sur la chair souffrante des hommes.

Quarante-huit heures après, dans ce même appartement de la rue du Général-Foy, plein du silence et de la solitude nocturnes, un homme, accoudé à son bureau, travaillait sous l'abat-jour vert de la lampe électrique.

Ce qui était dans le cœur de cet homme, et le travail auquel il se livrait — quel abîme de désolation !

Le matin, cet appartement, désormais si cruellement désert, regorgea d'une foule piétinante, murmurante, où montillait la curiosité des yeux, dans les demi-ténèbres des vêtements obscurs et des rideaux entrecroisés.

Des pas lourds, rythmés, la respiration courte d'hommes qui portent un fardeau trop pesant, puis de brèves invitations funèbres, y avaient retenti.

Des odeurs de fleurs y traînaient encore. Qui aurait cru que le parfum des lilas fût si désespéré ?

Ce soir et demain matin, les journaux contiendraient une note brève sur les chroniques de la jeune madame Delbrune, la plus charmante et douce déjà rêpuis, qu'une symbolie suicide de façon foudroyante à toutes les joies de l'amour, de l'amitié, du succès.

Trois mots de condoléances au veuf, puis — chose plus importante — dix à quinze lignes de noms : énumération des professeurs célèbres (au premier rang, Perrelot) et, parmi quelques gens du monde, la liste des confrères plus ou moins ignorés, venus jusqu'au cimetière dans le seul espoir d'être remarqués et d'obtenir cette petite réclame.

Elles étaient passées, les heures théâtrales, où — malgré l'horreur de tenir un rôle, ce rôle même vous retrempe forcément, vous soutient.

Raymond se trouvait seul, — seul dans le nid de ses rêves, de son bonheur, de son merveilleux amour.

Cependant il ne s'abandonnait pas. Il ne cédait pas au désir de s'enivrer de sa douleur. Désir qui, pour les malheureux, ressemble au besoin de la morphine et de l'alcool, tyrannise la chair et l'âme à l'égal des stupéfiants toxiques, et pousse irrésistiblement ceux qui souffrent au vertige des jarnacs, à la stupeur de l'idée fixe, à la folie, au suicide.

A travers le désespoir que Delchamp rapportait dans son logis vide, surgissait un sentiment de détente, la délivrance d'une appréhension qui, parfois, le fit regarder autour de lui avec un effroi convulsif durant le calvaire des funérailles.

N'avait-il pas craint que, malgré tout, le scandale de cette mort éclatât. La vengeance qui avait supprimé Francine ne s'acharnerait-elle pas jusque sur son cercueil ? Pourrait-il assurer la dignité, le silence, la poésie, de cette jeune tombe, de cette mémoire, et est honneur de femme qui était son honneur à lui ?

C'était fait. Le respect le plus sincère, la sympathie, — telle que le monde peut l'éprouver, — avaient accompagné Francine jusqu'au bout.

Raymond se trouvait bien seul en face du mystère, comme devant une muraille de ténèbres.

« Je le percerai, » se disait-il.

Pour accomplir ce devoir, il comptait trois raisons :

Restituer dans son cœur l'image intacte de sa Francine.

Lui obéir.

La venger.

Et, il les déterminait, ces raisons, pour discipliner la fougue obscure, indomptable, qui le jetait vers l'énigme, parce qu'il était un homme de volonté, mais aussi de domination, et qu'il éprouvait le besoin de penser clairement, pour agir fortement.

Durant cette première nuit de véritable veuvage, — la première de l'éternel départ, où « Elle » n'était plus là, fût-ce dans son sommeil, — Raymond s'astreignait à un labeur étrange, mais dont il attendait une révélation et un soulagement.

les anciens ; elle favorise aussi et surtout les gens gais et bien portants. M. Cochon est à la fois l'un et l'autre ; il devait donc triompher, et son triomphe n'étonnera personne. Au fond, c'est d'un excellent exemple et qui prouve que la résistance a parfois du bon, quand elle s'exerce contre l'abus du droit et de la propriété.

M. Cochon doit une grande part de son succès à son nom même, symbolique et mythologique à la fois.

Enfin, cette manifestation s'est produite à son heure. On commence à être exaspéré à Paris contre certains propriétaires... Comment cela finira-t-il ? Comme tout finit, sans doute par la résignation. On s'étonnera d'abord, on se révoltera ensuite, on se résignera enfin : telles sont les trois phases de presque toute destinée humaine.

PAUL BRULAT.

Le Relèvement de la Corse par la Compagnie Fraissinet

Une réforme inespérée

Dans le but de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à assurer *le relèvement* de la Corse, la Compagnie Fraissinet, toujours soucieuse des intérêts de notre pays, vient de *relever de cinquante centimes par tonne* le prix du fret.

Cette petite réforme sera sans doute très favorablement accueillie par les producteurs et consommateurs Corses qui, depuis longtemps, réclament la modification des tarifs de transport.

Le seul fait regrettable est que cette modification se traduise, cette fois encore, par une augmentation de tarifs.

La Compagnie Fraissinet a sans doute voulu nous donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle porte au commerce insulaire et nous ne pouvons que lui adresser nos remerciements les plus sincères.

D'ailleurs, si nos braves commerçants ne sont pas contents, c'est que vraiment ils sont trop difficiles !

Nous espérons que notre Chambre de Commerce ne tardera pas à se réunir, en séance extraordinaire, pour adresser ses félicitations à notre illustre ami, M. Fraissinet, *ce grand bienfaiteur de la Corse*.

LA REDOUTE DU "CYRNOS PALACE"

Nous sèmes rarement à Bastia une redoute aussi réussie.

Comment en aurait-il pu être autrement ? Les occasions de se distraire en Carnaval sont si rares dans notre ville que celle offerte par le Comité des fêtes ne pouvait manquer d'avoir le plus franc succès. D'autant plus que les membres de ce comité avaient mis tout en œuvre pour assurer la réussite d'une fête qui, dans un local merveilleusement adapté, décoré pour la circonstance avec un goût exquis, réunissait en une sorte de familiarité d'excellent aloi, presque tout ce que Bastia compte de chic, d'élégant, de gracieux.

De ravissants bébés, dominos, pierrettes, trottins, scrablaient de questions drôlement aimables, de petites révélations, de spirituelles et délicieuses plaisanteries, les mensonges qui, charmés et intrigués, s'efforçaient de pénétrer l'incognito des mystérieux loups de soie. Et quand ceux-ci furent enlevés, on put admirer la piquante jolienne, l'harmonie ravissante des visages aux cheveux quelquefois très bouclés et qu'encadraient les costumes les plus variés, les plus artistement choisis, soyant le mieux à la beauté, à la grâce expressive, à la finesse des traits de celles qui le portaient.

Nous avons noté au hasard de quelques toilettes : Une magnifique robe Second Empire qui recouvrait une crinoline. Un bébé se présentant incassable, une Rébecca, un trottin Révolution, une Aspasie, une Pierrette bleue, deux trottins jumeaux, une Merveilleuse, une Normande, deux pierrettes blanches, une Bretonne, un gendarme, une bouteille de Champagne, un jeu de cartes, une Lakmé, une odalisque et plusieurs dominos dont quelques-uns, très beaux, recouvraient de riches toilettes.

Et les couples tournoyèrent jusqu'à trois heures du matin dans la décor très adroitement garni par l'adresse pleine de bon goût de M. et Mme Ricolier.

Puis un souper exquis fut servi dans la salle des fêtes artistement aménagée, souper plein d'entrain, de bonne humeur, formé par petites tables, d'où émergeaient dans une confusion originale et d'un charmant désordonné, d'adorables visages.

La fête se continua très tard, et l'on ne se sépara qu'à l'aube, regrettant que le jour naissant que l'on voyait poindre dans un horizon merveilleux, vienne mettre fin à une redoute si pleinement réussie qu'on en gardera à Bastia longtemps le souvenir.

Mérite Agricole

Sont promus au grade d'Officier dans l'ordre du Mérite Agricole,

MM.

Bacouillieri Jean Toussaint-Pierre, juge de paix d'Olmi-Cappella, chevalier du 29 juillet 1905.

Boyer, directeur de l'école pratique d'agriculture de Castelluccio, chevalier du 12 juillet 1902.

Cecaldi Louis-Michel, propriétaire à Evisa, chevalier du 31 août 1907.

Dardy Louis-Gaston, inspecteur des eaux et forêts à Châtillon sur Seine, chevalier du 1er septembre 1905.

Ordioni Toussaint, général de brigade-inspecteur général de gendarmerie, officier de la Légion d'honneur.

Gazette Départementale

ISOLACCIO. — Un bien triste événement vient de plonger notre commune dans la désolation.

Depuis quatre jours, le jeune A. J. A. âgé de 21 ans, cultivateur, avait disparu de son domicile, et n'avait plus reparu au village.

Inquiet sur son sort, son malheureux père, aidé par quelques amis, se mit à la recherche de son fils, explorant minutieusement la campagne.

Finalement on retrouva le cadavre de A. J. A. dans la rivière *Libadacco*, au lieu dit « Casanille ». Le corps du jeune homme portait une blessure d'arme à feu à l'oreille droite.

On attribue cette mort à un suicide.

VICO. — M. Rossi Pierre-Paul-André capacitaire en droit, ancien principal clerc de notaire, est nommé juge de paix du canton de Vico, en remplacement de M. Sialelli, démissionnaire pour Corte.

VENACO. — La commune de Venaco a été autorisée à créer un bureau de bienfaisance dont la dotation est constituée au moyen des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église.

GHISONI. — M. Perretti Pierre-Paul, garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à la maison forestière de Marmano, passe au poste de Zicavo, en remplacement de M. Brunetti, retraité.

SANTA-MARIA-DI-LOTA. — Par décision du 9 courant, M. le Préfet de la Corse a décidé, en raison des réparations à effectuer à la nouvelle salle d'école de filles installée dans le presbytère, la fermeture de cette école pour 8 jours à dater du 12 de ce mois.

OTA. — M. Muochielli, ex-soldat au 3e colonial, est nommé facteur des postes à Ota.

LUCCIANA. — Mardi 20 février, M. le professeur départemental d'agriculture fera à Luciana, à dix heures du matin, une conférence sur les concours de bridle laitières, le statistique agricole et les champs d'expérience.

SCATA. — Sont attribués à la commune de Scata, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Scata actuellement placée sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le payement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Scata sera à la charge de cette commune conformément à la délibération prise par le conseil municipal de cette commune le 18 octobre 1911.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Contributions directes

M. Fraissi, contrôleur des contributions directes à Ajaccio, est nommé, en la même qualité, à Avignon.

M. Barbier, contrôleur des contributions directes dans la Seine-et-Marne, est nommé à Ajaccio.

Le drame de la rue des Halles

Le nommé Sollacaro Pierre-Paul, auteur du crime de la rue des Halles, a été arrêté par la police, hier soir, à 5 heures.

Il a été écroué à la maison d'arrêt.

On a procédé ce matin à l'autopsie du corps d'Exiga qui a été inhumé dans la journée.

Création d'une Flottille de Sous-Marins à Ajaccio

En vue de l'installation à Ajaccio d'une flottille de sous-marins, sans qu'il soit nécessaire de créer dans ce port une usine pour le ravitaillement en air et en électricité, le ministre de la marine prescrit de mettre à l'étude les mesures à prendre en vue de constituer cette flottille avec des sous-marins détachés momentanément de la flottille de Toulon.

Le centre d'Ajaccio assurerait aux bâtiments leur amarrage, le logement du personnel, du matériel et d'un ou deux jeux de torpilles ; il donnerait également du courant pour le traitement d'accumulateurs de rechange et de l'air pour le balancement des torpilles.

Il y aurait lieu, dans ces conditions, d'examiner le mode de roulement et la durée de séjour à prévoir, ainsi que les dispositions à adopter relativement au matériel et aux torpilles, de manière à en restreindre le plus possible les transports.

Le nombre de sous-marins à entretenir à Ajaccio serait, pour débuter, fixé à trois ; les carénages auraient lieu soit à Toulon, soit sur le dock de 1.200 tonneaux prêté pour Ajaccio.

Enregistrement

M. Delfay, receveur-contrôleur de l'Enregistrement à Ilouou, est nommé receveur-rédacteur à Ajaccio.

Au port

Entrées : Vap. « Numidia » de Marseille.
Vap. « Liamone, » de Propriano.
Vap. « Calvados » de Nice sur lest.
Sorties : « Numidia » pour Propriano.
Vap. « Liamone, » pour Marseille.
Vap. « Calvados » pour Porto-Torres et Bône.

Etat-Civil

MARIAGES

Orsoni Jacques-Toussaint, sous-officier au 163e et Vitiori Marie-Célestine.

Peiat Augustin-André, gendarme à Ajaccio, et Gaspari Marie-Louise.

Pietri Pierre, majordome, et Borgomano Marianne.

NAISSANCES.

Campana François. — Filippi Paul-Laurent. — Nicolai Antoine-Baptiste-Pisone ; Bartoli Paul-Toussaint-Dominique. — Filippi Paul-Laurent.

DÉCÈS

Nivaggioli Maria, 1 jour.
Cronfost Henri, 24 ans.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 février.

Le marché semble vouloir se départir de sa torpeur précédente et les échanges sont un peu plus actifs : on reste dans de certains nombres de compartiments en reprise assez marquée sur la veille. La Rente Française se relève à 95.30. Sauf l'Italien hésitant à 97.80, les Fonds Etrangers finissent en avance : Extérieurs 91.82, Turc 92.90, Argentin à 4% 1911 à 96.95. Séries Russes fermes. Les Sociétés de Crédit se reprennent sans variations intéressantes. Le Crédit Foncier est à 890, le Crédit Lyonnais à 1.537, le Comptoir National d'Escompte à 940 et la Société Générale à 691.

Hausse de Suez à 6.445. Valeurs de traction raffermies. Valeurs d'électricité plus calmes. Le groupe russe est lourd. Nouvelle avance des titres cuprifères. Rio 1.747.

En Banque, les mines d'or sud-africaines sont en réaction importante. Par contre les Industrielles russes gagnent encore du terrain.

L'action de la Société Financière des Caoutchoucs se traite à 151 frs ex-droit. La souscription aux actions nouvelles à 125 frs constitue donc un avantage très important pour les actionnaires anciens qui peuvent jusqu'au 10 courant exercer leur droit de souscription.

Au comptant, la Tanabo Mining consolide son avance précédente à 12.25.

Nos Chemins de Fer sont toujours bien orientés mais moins animés.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 12 février

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 13°. à midi + 15° ; à 6 heures du soir + 11°8
Maxima + 16 ; Minima + 11°7.
Baromètre : 7 heures du matin, 764,5 mm. midi, 762 mm., 6 heures du soir, 760 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quques nuages.
l'après-midi, pluvieux.
Pluviomètre : 0 m/m 0.

A l'arrivée

Mme et M. Ernest Flandin, député de Pont-l'Evêque ; M. le comte de Colbert-Laplace, conseiller général du Calvados, descendus au Grand Hôtel de France.

Contributions indirectes

M. Martinetti, receveur buraliste et débitant de tabac à Anne. 3e catégorie, passe en la même qualité à la Cran-la-Montonne, 3e catégorie.

Condoléances

Notre excellent confrère M. Sampiero Porri vient d'être cruellement éprouvé par la mort de son fils Gabriel, âgé de quatorze ans, brillant élève de seconde au collège Fesch, qui faisait les meilleures espérances à sa famille et se faisait remarquer par une intelligence vive, un caractère doux, une application au travail très soutenue.

Les obsèques ont eu lieu à Bastelicaccia. Dans cette commune comme à Ajaccio des manifestations sympathiques se sont produites autour du cercueil de ce beau garçonnet dont la disparition prématurée affligo profondément tous ceux qui l'approchaient.

Nous offrons à M. l'avocat Porri l'expression de nos regrets et de nos douloureuses sympathies.

Assistance Publique

M. Nicolas, sous-chef de bureau de préfecture, reçu au concours de sous-inspecteur de l'Assistance publique de 1911, est nommé sous-inspecteur en Corse, en remplacement de M. Pajanacci, admis à la retraite.

Décès

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Mathilde Deschamps, mère de Mme Jacques Loquente, décédée à Chalais, dans la Charente, à l'âge de soixante-treize ans.

Nous prions Mme Jacques Loquente, M. le commandant Loquente et leur famille de croire à la part que nous prenons à leur deuil et d'agréer nos bien sincères condoléances.

Nouvelles maritimes

Sont admissibles à l'emploi de commis de 4e classe du personnel administratif, les seconds-maîtres-fourriers Leonardi Pierre-Paul, Mattei Paul-Louis, les quartiers-maîtres Fabiani Sampiero, Poggioli Jean-Quilicus, Loriani Louis.

pensions

Orphelin Poggi Paul. Le père gendarme, décédé titulaire d'une pension. Pension de 563 francs avec jouissance du 26 mars 1910 au 3 janvier 1911.

Orphelins Petrelli. Le père brigadier de gendarmerie, décédé titulaire d'une pension. Pension de 621 francs avec jouissance du 6 janvier 1911 au 2 octobre 1917.

M. Albertini François-Marie, gendarme ; 35 ans 3 mois 5 jours de services. Pension de 1.115 francs avec jouissance du 16 juin 1911.

Octroi de Marseille

M. Regisconi est nommé contrôleur dans l'administration de l'octroi, à Marseille.

Carnets de bal

Haute fantaisie. — En vente à la librairie du *Petit Bastiais*.

A céder

Etude d'Huissier à Bastia, ayant affaires en cours.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT-CIVIL

Mariage.

Carstini Emile-Arthur, commis de trésorerie, et Bonaldi Sophie-Joséphine Jérômine, tous deux de Bastia.

Naissances.

Biaggini Barthélemy-Venture-Erasme. — Rayband André-Toussaint. — Fanti Claire-Marie Lucie. — Ghilardi Laure-Marie.

Décès.

Marchetti Marie-Louise-Assomption, 18 mois, de Bastia.
Ballenti Marie, ménagère, 87 ans, de Fiuja.
Nannini Annonciade, 87 ans, de Ponte-Buggianese (Italie).

ON DÉSIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne
et châtaignier
Adresser offres à M. AGIER, *Produits Forestiers de la Corse à Bastia*.
Indiquer prix, dimensions et quantités.

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Michel Paoli, retraité, Bastia ; Mme et M. Pierre Battesti, commerçant, Bastia ;
M. et Mme François Battesti et leurs enfants, de Paris ;
M. et Mme Jean-Baptiste Acquatella et leurs enfants ;
M. et Mme Jean-Thomas Paoli et leurs enfants, de Bastia ;
M. et Mme Pasqualino Natali, de Fiuja ;
M. et Mme Vincent Vincenti et leurs enfants, de Fiuja ;
M. Rocavita Vincenti, retraité, de Fiuja ;
Mme et M. Pierre Toussaint Natali, employé, Toulon ;
Mme et M. Pierre-Marie Natali, retraité, Fiuja ;
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE MARIE BATTESTI

leur sœur, belle-sœur, tante et alliée, décédée à Bastia, à l'âge de 88 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui mercredi, à une heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 5, rue du Colle.

M. Joseph Modena ;
M. J.-B. Modena ;
Mlle Henriette Modena ;
Mme veuve Toussaint Modena, née Manfredi, et ses enfants ;
M. et Mme Dominique Maria et leurs enfants ;
M. et Mme Michel Altieli et leurs enfants, de Toulon ;
Les familles Modena et Maria ;
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE HÉLÈNE MODENA

leur fille, sœur, petite-fille et nièce, décédée à Toulon, le 11 février 1912, à l'âge de 23 ans.

Le corps arrivera à Bastia jeudi matin et sera déposé à l'oratoire Saint-Joseph.

Les obsèques auront lieu à 1 heure de relevée.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

AJACCIO

Un Incendie au Grand Séminaire

Grande panique

Ajaccio, 13 février.

Un violent incendie s'est déclaré, aujourd'hui, vers 1 heure, dans l'établissement de l'ancien Grand Séminaire, où se trouve actuellement installée une école publique.

Les élèves venaient à peine de rentrer en classe, que l'on entendit des cris d'épouvante : Au feu ! Au feu !

Un incendie venait d'éclater au rez de chaussée, dans les magasins remplis de foin et occupant l'aile gauche du bâtiment.

Aussitôt prévenue, la police se transporta sur les lieux, un service d'ordre fut établi sous la direction de notre distingué commissaire de police, M. Villa, et les pompiers de la ville organisèrent les secours pour combattre l'incendie.

La pompe du 163e fut aussi transportée sur les lieux, tandis qu'arrivaient à leur tour les autorités civiles et militaires.

Mais, pendant ce temps, une vive panique s'était produite dans les classes, et dans les nombreux ménages qui sont aussi logés dans l'établissement.

Grâce aux mesures d'ordre très sévères qui furent prises, les classes ont été évacuées sans incident, et on n'a eu à regretter aucun accident de personne.

Après deux heures du travail, on réussit à se rendre maître de l'incendie.

Les dégâts peuvent s'évaluer à la somme de 2.000 francs environ.

BOURSE DE PARIS

13 fév. — 13 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien . 95.20 — 95.35
— de 3 0/0 amortie . . 95.60 — 95.35
ex-coupon.

Au « Journal Officiel »

Bureaux de Bienfaisance

Paris, 13 février.

Les communes de Cagnano, Chiatra, Loreto-di-Tallano, Matra, Moita, Olmo, Pieve, Poggio-Marinaccio, Scolca, Solaro et Venzolasca sont autorisées, chacune, à créer un bureau de bienfaisance dont la dotation est constituée au moyen des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église.

Conseil des Ministres

Paris, 13 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Affaires extérieures

M. Poincaré, ministre des Affaires étrangères, donne connaissance des rapports qu'il a reçus de nos représentants à l'étranger, et rend compte de l'état actuel des diverses questions extérieures.

Les lois sociales

M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, met le Conseil au courant de la marche des travaux de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, chargée de l'élaboration de plusieurs projets de lois économiques.

Grande fête militaire

M. Millerand, ministre de la Guerre, annonce que sur la proposition de M. Poincaré, une grande fête militaire sera donnée, au mois de mars, à Vincennes, à l'occasion de la revue du printemps.

Cette fête sera présidée par M. Fallières.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

LYON

Les retraites en musique

Lyon, 13 février.

Les journaux annoncent que le général Courbebaisse, gouverneur de Lyon, se propose, à l'exemple de la capitale, de rétablir les retraites en musique.

L'AVIATION MILITAIRE

Un don des Michelin

Paris, 13 février.

Les constructeurs Michelin viennent de mettre à la disposition du Comité National d'Aviation militaire la somme de 100.000 francs, destinée à créer des bourses d'apprentissage pour les aviateurs militaires.

EN ITALIE

Quarante-cinq élèves entraînés dans un gouffre

5 morts. — 10 blessés

Rome, 13 février.

Un terrible événement vient de se produire à San Remo.

Quarante-cinq élèves de l'école primaire de cette ville étaient partis en promenade, à la campagne, sous la direction d'un de leurs maîtres.

Au moment où les enfants prenaient leurs ébats, un éboulement de terrain se produisit brusquement, et les malheureux furent précipités dans un véritable gouffre, en poussant des cris désespérés.

Les secours furent organisés le plus rapidement possible, et c'est devant les parents affolés que l'on commença le lugubre sauvetage.

Cinq cadavres ont été jusqu'ici retirés de l'abîme.

On a pu reconstituer aussi une dizaine de blessés.

LA REVOLUTION EN CHINE

L'abdication nouvelle de la Dynastie Mandchoue

Paris, 13 février.

Un télégramme de Pékin annonce que l'abdication officielle de la dynastie Mandchoue, est un fait accompli.

L'édit impérial porte que la Dynastie Mandchoue accepte la République sous certaines conditions arrêtées avec les chefs de la Révolution.

Nouvelles Maritimes

Une réforme de M. Delcassé

Paris, 13 février.

On annonce que M. Delcassé se propose de transformer complètement le mode d'utilisation des officiers de marine.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Le Programme naval

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au programme naval.

M. Paul Benazet

député de l'Indre, monte le premier à la tribune.

L'orateur expose longuement les diverses chinoiseries administratives qui paralysent la marche de nos constructions navales.

Il termine en préconisant, pour hâter les travaux, la construction de docks flottants qui peuvent être construits en 10 ou 12 mois.

M. Thomson

ancien ministre de la Marine, constate que ce n'est qu'après des efforts dispersés que nous nous trouvons, enfin, en présence d'un programme d'ensemble, d'une véritable charte constitutionnelle de la flotte.

L'orateur prie la Chambre de voter sans hésitation les crédits demandés par le Gouvernement.

L'amiral Bienaimé

député de la Seine, succède à la tribune à M. Thomson.

L'orateur soutient éloquemment le programme minimum actuel, qui est nécessaire à la marine française pour reprendre le rang qu'elle a perdu.

Le Ministre de la Marine

monte ensuite à la tribune.

M. Delcassé défend énergiquement son budget naval, qu'il a réussi à équilibrer sans ressources extraordinaires.

L'orateur conclut au vote immédiat du programme en demandant à la Chambre de ne pas oublier qu'elle devra faire à brève échéance, peut être, des sacrifices plus considérables pour sa marine. (Applaudissements).

La discussion générale étant close, quelques députés demandent le renvoi de la séance, mais les socialistes protestent, et poussent des vociférations telles, que la Chambre consultée, décide de tenir une séance de nuit pour aborder la discussion des chapitres.

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Eloge funèbre

A l'ouverture de la séance, le président prononce l'éloge funèbre du général Langlois, sénateur de Meurthe-et-Moselle, et envoie ses condoléances émues à sa famille.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1912.

Ministère de la Guerre

La discussion générale continue.

M. Gervais

sénateur de la Seine, traite éloquemment la question du Haut-Commandement.

Il expose ensuite très clairement les moyens qu'il préconise pour enrayer la crise actuelle dans l'avancement des officiers.

M. Rouby

discute avec compétence la question de l'aviation militaire.

Il propose de construire nos aéroplanes dans les établissements militaires.

Le Ministre de la Guerre

monte à la tribune.

M. Millerand fournit de longs détails sur l'organisation projetée pour assurer le développement et apporter des transformations sérieuses à notre aéronautique militaire.

« Mais déclare l'orateur, je ne tolérerai pas de manifestation ni d'esprit de boutou dans cette question.

« L'aviation n'appartient ni à l'artillerie, ni au génie, mais à l'Armée et au Pays. (Vifs applaudissements).

M. Millerand expose ensuite la constitution de notre flotte aérienne.

« Nous construirons 15 croiseurs aériens, et nous renouvellerons nos types au fur et à mesure.

« Nous sommes à même de constituer 13 escadrilles, dont 8 de campagne et 5 de place avec les 208 appareils dont nous disposons.

« A la fin de 1912, nous pourrons mobiliser 27 escadrilles de campagne et 5 de place, soit au total 344 appareils à approvisionner.

« Enfin, au mois de décembre 1913, nous aurons installé 30 centres d'écoles d'aviation. »

Le Ministre termine en déclarant qu'il est persuadé que le Sénat ne refusera pas de voter les crédits nécessaires.

Le Vote

Après quelques observations de M. Reymond, sénateur-aviateur de la Loire, la discussion est close et les crédits sont votés par mains levées.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Conseil de Cabinet

Paris, 13 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront jeudi matin, à 10 heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Maison de Santé Chirurgicale
BASTIA, 4, Bd de Cardo, 4, BASTIA
Directeur : Docteur J. STEFANI,
Ancien interne
Lauréat des hôpitaux de Lyon
Ex-préparateur d'Anatomie
à la Faculté de Médecine
Membre
de la Société française d'ophtalmologie
et de la Société d'ophtalmologie de Lyon
CHIRURGIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE
(Maladies des yeux, des oreilles du nez, de la gorge et du larynx)
Cet établissement, nouvellement créé (ouverture 1er janvier 1911), est venu combler une véritable lacune en permettant aux habitants de la Corse entière de trouver chez eux les mêmes commodités et les mêmes garanties que sur le Continent, français ou alien.
Confort chirurgical moderne
Outillage complet
Prix de séjour modérés
Pension gratuite aux accidentés du travail.
Règlement-notice sur demande
Téléphone Interurbain n° 10
Consultations tous les jours de 1 h. 1/2 à 3 h. 1/2

LE CABINET
de Madame MASSÈL
DENTISTE
est transféré 7, Boulevard du Palais, BASTIA, en-dessus des Magasins Thiers.
Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.
Plombage Or, Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.
Le Cabinet est ouvert à AJACCIO, tous les jours, 30, Cours Napoléon.
A BASTIA, du 1er au 30 de chaque mois.

Grand Hôtel d'Europe
Veuve COLOMBANI
3 et 5 rue de l'Opéra, BASTIA
A.-F. MATTEI
ancien propriétaire de l'Hôtel du Lycée
Successeur
Déjeuners . . 2 francs.
Dîners. . . . 2 francs.
Pensions à prix réduits pour familles
Service irréprochable. — Grand salon et vaste jardin pour Noces et Banquets.
N. B. — Cet hôtel, qui a été complètement mis à neuf, se recommande par une installation moderne et une cuisine très soignée.

AVIS

M. Orsetto Biagini a l'honneur de prévenir ceux qui ont à construire qu'il se met à leur entière disposition pour leur soumettre les plans et devis en vue des immeubles ou réparations qu'ils auront à faire. Ils pourront être certains d'avoir des travaux soignés et solides à des prix fort avantageux.

Cherchons maison solvable comme

REPRÉSENTANT

pour la Corse de nos Machines

Helvetia

Offres avec références à la

Fabr. Suisse de machines à coudre, Lucerne.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — Ourna

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouleau artificiel

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux 4 Boulevard de Cardo, 1

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 21 litres.

Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.

Pétrole de Sureté, marque *Photolène*, en bidonnets de 5 litres.

Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.

Graisses et huiles pour automobiles et chevelles.

Avant de faire vos achats, demandez les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Le Directeur-Gérant

J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

BASTIA QUINQUINA

Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains. - Farines

Légumes et Salaisons

Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE à 0.60 LE LITRE

Vinaigre à 0.30

Jean GRACIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia

Ancien premier clerc de Notaire

6, Boulevard du Palais, en face

Assurances : Vie. - Incendie. - Accidents

Contentieux

Recouvrements de Créances. — Gérance d'Immeubles

Location, Vente et Achat d'Immeubles

Prêts sur Hypothèque

Rédaction d'Actes Sous Seings privés

Établissement de Comptabilités. — Mises

RELIGIEUSE Remède secret p/ guérir enfants urinant au lit.

Ecrire : Maison Benet, N° 318, Nantes.



Maximum de lumière

Maximum de durée

Minimum de volume

Telles sont les qualités incontestables de la lampe électrique de poche

« Radia »

En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon.

Représentant concessionnaire pour le Département de la Corse: Maison Ch.-F. POGGIOLI, Bastia.

N'ALLEZ PAS EN CORSE

SANS

L'INDICATEUR CORSE OFFICIEL

QUI INDIQUE TOUT POUR 40 cts

A. CLAVEL, Editeur, 6, rue de Béarn, PARIS.

Installation à Gaz

JEAN CENI

Ex-ouvrier au Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire

DU BEC GRANCHET

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

préparé d'après la formule **L.-N. MATTEI**

Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite Agricole

APÉRITIF — TONIQUE — FORTIFIANT

MARQUE DÉPOSÉE — Se méfier des imitations

CÉDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 46 JEUDI 15 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Décès, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
CORSE	20 fr.	10 fr	5 fr.	
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).

Lever, 6 h. 22 m. — Coucher, 4 h. 50 m.

Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.

Fête d'Aujourd'hui : Saint Agaton.

Fête de Demain : Sainte Julienne.

14 FEVRIER

LA SEMAINE EXTÉRIEURE

Trois grands discours : MM. Lloyd George ; M. Winston-Churchill ; L'Empereur Guillaume II. — La fin de la Monarchie Mandchoue.

C'est toujours en Angleterre un événement sensationnel qu'un grand discours du Chancelier de l'Echiquier. Celui qu'il a prononcé au City libéral-club, il y a quelques jours, n'a pas été moins impressionnant que les autres. Il faut admirer la vigueur avec laquelle M. Lloyd George a défendu sa politique de réformes sociales et ses conceptions financières.

Mais écoutez ceci :

« Si vous désirez réellement, a-t-il dit, effectuer des économies, vous devez arrêter l'augmentation croissante des armements. »

Je crois, a-t-il ajouté, qu'il est de l'intérêt de la France, de l'Allemagne, de la Russie et de la Grande-Bretagne qu'une meilleure entente existe entre les nations... Tout l'argent épargné sur les armements pourrait être consacré à développer les ressources du pays et à améliorer la situation du peuple... c'est là le meilleur et le plus sûr des placements. »

On ne peut mieux parler, et les applaudissements qui ont salué la péroraison de l'éloquent ministre ont leur écho de ce côté-ci du détroit.

A propos du Maroc notons cette opinion au passage : « Il est une circonstance très heureuse : la question du Maroc, qui fut une cause constante d'irritation et d'exaspération entre les puissances, a été réglée. Un accord est intervenu qui est à l'avantage réciproque de la France et de l'Allemagne et qui n'a pas été préjudiciable aux intérêts britanniques. »

Cet avis est intéressant à connaître. MM. Lloyd George et Caillaux ont pesé de mêmes en cette circonstance, quelque de deux poids de vue différents. Le Sénat, après la Chambre, se rangera, avec ou sans bonne grâce, à dire qu'ils ont eu raison et à reconnaître que la sagesse des nations est dans le vrai quand elle dit que le mieux est l'ennemi du bien.

Un autre discours qui menace de causer non seulement beaucoup de bruit, mais une véritable bataille, c'est celui que se propose de prononcer dans le Comté d'Ulster, M. Winston Churchill, ministre de la marine en faveur de « Homers le. »

L'Ulster a toujours été loyaliste. Ou y est unioniste, attaché au Royaume Uni et de ferme intention résolu à faire respecter les droits qu'on y a eu tant que sujets britanniques. La venue de M. Winston Churchill a apparu comme un défi et un outrage : « Je prononcerai mon discours quand même ! » dit le ministre. « Nous mobiliserons toutes nos forces s'il le faut, pour vous empêcher de parler, » ont répondu les Irlandais du Nord.

L'excitation est grande. L'orateur annoncé ne peut plus reculer, mais les chefs du mouvement loyaliste ne sont plus maîtres du mouvement qu'ils ont déchaîné. Lord Londonderry et ses partisans ont appelé leurs amis aux armes, et maintenant, qu'effrayés par l'approche du conflit et de ses redoutables éventualités ils essaient de les ramener au calme : on ne les écoute plus.

Conclusion : M. Winston Churchill parlera sous la protection de quatre mille hommes de troupe.

Les cent dix socialistes du Reichstag qui vient de se réunir, causeront moins d'émoi que la simple annonce d'une hécatombe en Irlande. Quand ils étaient cinquante-trois ils faisaient, au dire des réactionnaires, un bruit assourdissant, parions que n'aintenant tout sera très apaisé. La collaboration avec les petits bourgeois va commencer et si les élus socialistes ne vont pas jusqu'à pousser le cri de « Vive l'Empereur ! » du moins, n'assisterons-nous plus vraisemblablement aux scènes violentes d'autrefois. On est calme quand on est fort.

Ce n'est pas que les questions à débattre soient de celles qui doivent laisser le Reichstag indifférent. La bataille y sera vive au contraire sur les budgets militaires, l'accroissement des charges de guerre et les moyens d'y faire face. Le projet d'impôt sur les successions a le don de surexciter les colères de la droite — et cependant il faudra bien trouver les 215 millions qui manquent.

Mais voici qu'un troisième grand discours a été prononcé, celui de l'Empereur Guillaume II lui-même, souhaitant la bienvenue au nouveau Reichstag.

Ce fut naturellement la constatation satisfaite des résultats de la politique impériale. Les bienfaits de l'armature et les générosités des lois sociales, l'heureux régime des finances de l'Empire fondé solidement sur la base des contributions matriculaires calculées d'une façon précise ; les progrès de l'agriculture, l'admirable développement du commerce et de l'industrie, les effets merveilleux d'une politique douanière que va fortifier encore un projet à l'étude, tout cela a été mis en lumière. C'est un hymne à la gloire de l'Allemagne, si pour finir le couplet patriotique : pour être heureux et riche soyons forts, donc armons nous encore, toujours, de plus en plus, pour la défense du pays. Alliés de l'Empire Austro-Hongrois et de l'Italie, amis de tous. Tel est le programme développé par l'Empereur, dans cette séance solennelle d'ouverture.

A l'autre bout du monde, ce n'est pas le même rythme. La déchéance des Mandchous et la fin d'une dynastie : voilà le spectacle qui nous est donné.

L'Empereur sera comme une sorte de souverain étranger dans son propre pays, après l'abdication. On l'entourera d'honneurs, les sacrifices aux ancêtres continueront comme au temps de la dynastie Ming ; les propriétés de l'Empereur et des princes seront respectées. Mais la République aura remplacé l'Empire, comme forme de gouvernement. Singulière révolution qui garde pour la dynastie qu'elle renverse tant de respects et se termine par une sorte de pacte amiable, après les combats sanglants de ces derniers mois.

Souhaitons qu'enfin se lève une ère de paix dont cet accord serait le point de départ.

F. DUBIEF.
Ancien Ministre.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 fév., à 2 heures 1/2

Marche de Parie,	Popy.
Panache et Pompon,	Andrieu.
Bacchanale,	Filippucci
Ballet de Faust,	Gounod.
Bras dessus, Bras dessous,	Sloupan.

Le Chef de Musique, LAUBUR.

LE PORT DE BASTIA

Le Feu de la jetée Saint-Nicolas

Il y a eu exactement un an, le 4 février, que deux voiliers italiens faisaient naufrage à l'entrée du Nouveau-Port dans les conditions que l'on connait.

Nul n'a oublié l'émotion profonde qu'occasionna en ville ce triste événement, à tel point que l'on fut unanime à réclamer le déplacement immédiat du feu de la jetée, cause de ce naufrage.

Depuis cette époque, après avoir longtemps hésité, l'administration des Ponts et Chaussées, en présence des incessantes réclamations de notre population maritime, se décida à faire procéder d'urgence à l'établissement d'un feu fixe à l'extrémité des nouveaux enrochements.

Les travaux ont été commencés il y a plus de deux mois, mais depuis, ils traînent tellement en longueur que l'on se demande s'ils seront jamais terminés.

Une fatalité pèse sur notre malheureux port de Bastia. Il suffit qu'un travail y soit entrepris pour qu'il soit irrémédiablement voué à subir toutes sortes de retards et de difficultés . .

Il serait temps, ainsi que nous le disions dans une précédente note, que l'on se décide à mettre fin, une fois pour toutes, à une semblable situation dont nous supportons chaque jour les désastreuses conséquences.

L'Administration chargée d'exécuter ces divers travaux ferait bien de se montrer moins négligente. Elle ne devrait pas oublier que l'argent destiné aux travaux du port provient, en très grande partie, des taxes établies par la Chambre de Commerce, et cette Administration devrait comprendre que si l'on supporte volontiers un sacrifice dans un but d'utilité commune, il en va tout autrement lorsque l'argent que l'on donne est dépensé sans qu'il résulte de sérieux avantages.

Quand donc verrons-nous une main énergique porter remède à d'aussi funestes abus ?

UN NÉGOCIANT.

UN NOUVEAU DON

DE

S. A. I. LE PRINCE ROLAND BONAPARTE

S. A. I. le prince Roland Bonaparte qui renouvelait, il y a quelques semaines, le fonds créé par lui dès 1908, en mettant cette fois à la disposition de l'Académie des sciences une somme de 250.000 francs « pour l'encouragement des recherches scientifiques, » vient d'ajouter à cette libéralité un nouveau don.

Nos lecteurs connaissent la situation de la Faculté de médecine et de pharmacie de Beyrouth, que leur exposait, le mois dernier, le *Figaro*.

Cette œuvre française si intéressante était en péril. Il y avait urgence à lui venir en aide, et l'Académie des sciences songeait à la faire bénéficier des revenus de la fondation Debrousse.

Ces revenus sont de 30.000 francs. Mais ils doivent être employés, aux termes mêmes de la fondation Debrousse, aussi bien « dans l'intérêt des lettres et des arts » que « dans l'intérêt des sciences, » et la répartition en est faite par une commission composée de délégués des cinq classes de l'Institut.

L'Académie des sciences obtiendrait-elle des quatre autres académies qu'elles se désintéressent des revenus destinés aux lettres et aux arts, au profit exclusif de la Faculté de médecine et de pharmacie de Beyrouth ? Il était délicat même de poser la question.

S. A. I. le prince Roland Bonaparte a tiré d'embarras ses confrères de l'Académie des sciences en adressant à cette dernière une lettre dans laquelle il déclare qu'il maintient sa libéralité à la Faculté de médecine de Beyrouth, mais qu'il en affecte le montant à la création d'un prix spécial.

Ce prix, qui sera décerné tous les deux ans, portera le nom de prix Roland Bonaparte.

Il récompensera « les travaux les plus importants, les découvertes les plus utiles à l'humanité, dans les sciences mathématiques, physiques, naturelles, médicales, ainsi que dans les arts. »

Le prix sera décerné par l'Académie des sciences, qui pourra le partager entre plusieurs concurrents.

Le premier prix Roland Bonaparte sera décerné en 1914.

Ainsi, grâce à la générosité du prince, la Faculté de médecine et de pharmacie de Beyrouth ne sera pas privée de ressources, et l'Académie des sciences pourra, elle aussi, distribuer un prix.

Feuilleton du Petit Bastiais

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit

par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

II

L'ENQUÊTE DES JUGES

Ce travail, par ce qu'il avait de monotone, et, toutefois de dévorement attachant, hypnotisait ses facultés de souffrir.

Sur son bureau, sous la lampe voilée par l'abat-jour en soie verte, le jeune docteur avait posé un indicateur général des chemins de fer.

Tout à côté, s'ouvrait un petit agenda de poche, ce carnet de Francine, où elle avait marqué une seule date, celle de sa mort.

Les chiffres qu'elle avait inscrits sous cette date, et qui semblaient des heures de départ et d'arrivée de trains, flamboyaient pour Raymond, comme pleins d'une signification qu'il saurait leur arracher.

Si souvent il les avait regardés qu'il n'avait pas besoin de reporter les yeux sur la page pour les conserver présents à sa pensée.

3.45 — 4.50

7.3 — 8.7

Et maintenant, il parcourait ligne à ligne toutes les colonnes de l'indicateur.

Il s'était dit :

« Si vraiment ces chiffres marquent un itinéraire de chemin de fer, je ne manquerai pas de les trouver ici, dans la même disposition, le même ordre. Et alors je saurai l'endroit où Francine s'est rendue dans l'après-midi du 27 avril. »

Voilà donc quelle recherche Raymond poursuivait, à travers ce livre — le plus banal des livres, et celui pourtant qu'interrogeait sans cesse tant d'espérance, de chimères et d'anxiétés humaines.

Il avait commencé par le réseau de l'Est. Et, patiemment, minutieusement, avec le surcroît parfois d'une similitude de chiffres, il cherchait.

L'une après l'autre, il tournait les grandes pages ardoise. La pointe de son crayon les parcourait lentement, de haut en bas, de gauche à droite. Devant ses yeux, brouillés de veilles, de larmes, les lignes serrées s'entrecroisaient parfois, montaient et descendaient vertigineusement, comme les filets télégraphiques, pour le voyageur fatigué, le long de la route d'un rapide.

Alors il s'arrêtait, renversait un instant la tête en arrière, les paupières closes. Puis, il se penchait de nouveau, recommençait.

A d'autres instants, c'étaient les chiffres mêmes qui ne se laissaient plus lire. Ils chevauchaient les uns sur les autres. Ou bien leurs formes trop connues, tout à coup, prenaient un aspect bizarre, hétéroclite, cessaient de transmettre à l'esprit la sensation du nombre.

Raymond se levait, allait, venait, mouillait d'eau ses tempes, ses paupières.

Mais la minute de répit, en détendant un peu ses nerfs, le rendait à la conscience de son malheur.

La douleur s'emparait de lui comme de l'anesthésie sur qui cesse l'effet du calmant. -

Il avait hâte de retourner à sa tâche stupéfiante.

Pourtant, malgré tout, la nature et sa pesanteur auraient un moment le dessus.

Le malheureux s'endormit.

Quel sommeil !

Les bras abattus sur la table, la tête oscillante, sans appui, le cerveau engourdi et cependant traversé de tenaces échos.

Lorsque Raymond s'éveilla, la nuit s'achevait.

Malgré la lampe électrique, le jour matinal d'avril filtrait entre les rideaux.

Le docteur alla les ouvrir, ces rideaux, ainsi que la croisée et les volets.

Il avait besoin d'air. Il avait besoin de voir la face des maisons où vivaient des êtres pareils à lui.

De quel cauchemar lugubre sortait-il, et pour revenir à quelle réalité !..

Mais alors, ce qui lui arrivait, fut inouï.

En posant machinalement les yeux sur l'indicateur ouvert au milieu de son bureau, le premier chiffre d'horaire qui le frappa fut celui-ci :

3.45

Cela ne prouvait rien. Il l'avait rencontré souvent sur les fastidieuses colonnes, depuis la veille.

Mais, cette fois, une intuition le fit tressaillir dans toutes ses fibres...

C'était un départ de Paris — réseau d'Orléans, gare du Luxembourg, sous cet arrêt :

« Paris — Orsay — Limours et Saint-Cyr » Grande-Ceinture »

Train de banlieue, par conséquent.

Au-dessus du chiffre, les indications :

« Sem. soir ».

Le regard fiévreux de Raymond descendit.

Les stations se succédaient, nombreuses.

Enfin un autre chiffre l'arrêta, le second de ceux qu'il cherchait, celui de l'arrivée :

4.50

En face, le nom de la localité :

« Saint-Rémy-lès-Chevreuse »

Une exclamation jaillit des lèvres de Delchemie :

Saint-Rémy... Rémy !.. le nom que Francine avait balbutié parmi d'autres syllabes indistinctes.

C'était donc un endroit qu'elle lui révélait. Et il avait cru qu'il s'agissait de l'enfant. Cet enfant ne s'appelait pas Rémy. Mais il se trouvait dans un village, sans doute, — en courrier, suivant toute vraisemblance.

Et, pour aller la voir, dans la fatale journée du 27 avril, Francine avait pris le train de 3 h. 45 à la station du Luxembourg.

Encore un examen rapide, et Raymond s'assura que les heures de retour concordaient avec celles du petit carnet :

Un train, venant de Limours, passait à 7 h. 3 à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, et arrivait à 8 h. 7 gare du Luxembourg.

« C'étaient bien les heures qui pouvaient lui convenir », pensa Delchemie. « Avec un taxi-auto, elle était ici, à la maison, avant 8 h. 1/2, heure presque normale de notre dîner, quand une visite retenaient un peu trop l'un ou l'autre de nous. »

Une vision s'imposa.

Francine revenait comme de coutume, avec son visage paisible, son sourire sérieux. Elle s'asseyait à table, en face de lui.

« Elle m'aurait donc trompé ce soir-là, comme elle a dû me tromper souvent !.. »

A suivre.

aant à leur président la lettre suivante :

Monsieur le Président et cher Confrère,

L'Académie des sciences, dans sa séance d'hier, a manifesté le désir qu'elle avait de venir en aide à la Faculté française de médecine de Beyrouth ; je viens donc mettre à sa disposition la somme de trente-cinq mille francs en lui demandant de vouloir bien l'attribuer à cette institution. Je suis heureux de la circonstance qui me permet d'être utile à une Faculté française qui représente si dignement et si utilement les sciences médicales dans les pays d'Orient.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher Confrère, l'assurance de mes dévoués sentiments.

Roland Bonaparte.

La Revision
des listes électorales

Par arrêté du conseil de Préfecture de la Corse en date du 9 courant, les opérations de revision de la liste électorale de 1912 des communes de *Furiani, Vallecalle, Talasani* et *Castellare-di-Casinca* ont été annulées.

Il sera procédé à une nouvelle revision dans les délais ci-après :

	Nombre de jours	Terme des délais
Préparation des tableaux de rectification	4	17 février
Délai accordé pour dresser les tableaux de rectification.	2	19 id.
Publication des tableaux de rectification.	1	20 id.
Délai ouvert aux réclamations	20	11 mars.
Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations	2	13 id.
Délai pour la notification des dernières décisions de ces commissions	2	15 id.
Délai d'appel devant le juge de Paix.	3	18 id.
Délai pour les décisions du juge de Paix	5	23 id.
Délai pour la notification des décisions du juge de Paix	3	26 id.
Clôture définitive des listes	»	31 id.

Gazette Départementale

MOLTIFAO. — M. Martelli, aspirant au notariat, s'est présenté devant la commission notariale instituée par la dernière loi, pour satisfaire aux épreuves de l'examen de capacité.

La commission était composée de cinq notaires et de M. Escoffier, inspecteur des domaines.

M. Martelli a été admis avec les félicitations de la commission.

M. Martelli compte établir son étude à Moltifao.

CORTE. — La nomination de M. Joseph Sialelli aux fonctions de juge de paix de Corte a été fort bien accueillie par la population. M. Sialelli est d'abord un concitoyen et compte de nombreux parents et amis ; puis, on sait avec quelle droiture et quelle impartialité il a rendu sa justice dans le canton de Vico, et il est en tout point digne de remplacer le regretté M. Zattara.

Ce magistrat est doublé d'un fin lettré auquel on doit de belles poésies.

Nous nous félicitons vivement de cette nomination.

LURI. — Hier la majeure partie de la population de Luri se portait au devant de la voiture funèbre qui ramenait les restes mortels de notre très sympathique concitoyen M. le capitaine-marin Paul Carafini, décédé à Bastia, à l'âge de soixante-quatre ans.

M. Paul Carafini était un marin des plus expérimentés et des plus intrépides. Pendant plus de quarante ans il avait navigué sur toutes les mers et en maintes circonstances avait donné des preuves de son sang-froid et de son courage. Depuis quelques années il était allé se reposer à Bastia des fatigues d'une carrière aussi longue que bien remplie.

La cérémonie funèbre a revêtu un caractère imposant. Un grand catafalque avait été dressé au milieu de l'église Saint-Pierre ; l'absoute a été donnée par M. le doyen Paoli, entouré de plusieurs prêtres des environs.

En sortant de l'église tout le cortège s'est dirigé vers le caveau de la famille Carafini où a été faite l'inhumation.

Nous adressons à Mme veuve Carafini née Vecchini, aux familles Carafini, Vecchini et Alessandrini l'expression de nos plus sincères regrets.

ORTIPORIO. — Des élections complémentaires ont eu lieu le 11 courant, pour la nomination de deux membres du conseil municipal.

Inscrits : 184
Votants : 75

Ont obtenu :

MM. Pierantini Mathieu de Paul Ph.	41
Moroni Marc	39
Sangiovanni Pierre-Marie	35
Chipponi Jean-Pierre	34
Fontanti Romédie	1

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au premier tour il sera procédé à un second tour de scrutin dimanche 18 février prochain.

NESSA. — Sont attribués à la commune de Nessa, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Nessa actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le payement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Nessa sera à la charge de cette commune conformément à la délibération prise par le conseil municipal de cette commune le 20 octobre 1911.

STAZZONA. — Un deuil bien cruel vient d'atteindre les familles Pietri et Stefani, en la personne de Mme veuve Marie-Vincente Pietri, décédée à Bastia, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Elle habitait depuis plusieurs années Bastia, avec son fils, mais la saison d'été la ramenait tous les ans au village natal, à l'ombre des châtaigniers séculaires de la vallée d'Orezza, et près de la source miraculeuse.

C'était une femme de mœurs antiques, qui avait conservé intactes toutes les belles qualités du caractère corse.

Selon son désir, sa dépouille mortelle a été transportée à Stazzona afin de reposer pour l'éternité à côté de ses plus chers. Le jour des obsèques l'affluence était considérable dans ce pittoresque village : les parents étaient venus de tous les points du canton pour s'associer au deuil de la famille : l'église n'a pu contenir toute l'assistance qui se pressait derrière le cercueil.

Après l'absoute donnée par M le Curé assisté de plusieurs prêtres des villages voisins, l'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous adressons toutes nos condoléances à MM. Pierre, Antoine, Pompée et Eugène Pietri, à MM. Armand et Léonard Stefani et à leurs familles.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 février.

Le marché se décidera-t-il enfin à sortir de son apathie ? Il est permis de l'espérer en voyant l'activité et la fermeté qui ont régné aujourd'hui. Aussi la semaine s'achève dans les conditions les plus satisfaisantes. Notre Rente est en nouvelle avance à 95.47. Tous les Fonds Etrangers progressent plus ou moins, surtout l'Italien à 96.32 contre 97.60. L'Argentin à 4% 1911 passe à 96.35. Les Etablissements de Crédit suivent la tendance générale. Crédit Lyonnais 1.539, Crédit Foncier 800, Comptoir National d'Escompte 940, Société Générale 881.

La Banque Saint-Léger va mettre prochainement en vente au prix de 932.50 cinq millions d'obligations 5 0/0 nets de la Caisse Sud-Américaine destinées à réaliser des prêts et avances conclus notamment au Mexique, en Colombie et dans la République de Costa-Rica.

Continuant sa marche ascensionnelle, la Soux passe à 6.600. Les valeurs de transports sont en progrès. Fermeté du groupe russe. Titres caprifères en nouvelle avance. Rio 1.756.

En Banque, les mines d'or sud-africaines acquissent un timide mouvement de relèvement. Caoutchoucs bien tenus. Industrielles russes toujours recherchées.

Les pétrolifères sont activement traitées. Naphte Lianosoff 450.

L'obligation 5 0/0 Port Argentine est recherchée à 457.50. La construction de ce nouveau grand port fait de rapides progrès. Le matériel de dragage fonctionne ; la grande drague, d'une puissance de mille tonnes, est en plein travail.

L'augmentation de capital de la Société de Transports et Manutentions Automatique, permettra l'exécution des nouveaux contrats et assure pour l'exercice en cours des résultats plus satisfaisants que pour 1911 dont le dividende va être fixé à 6 frs par action.

Grands Chemins Français en légère avance.

Subventions
AUX SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Des subventions ont été accordées par décision de Monsieur le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale aux Sociétés de secours mutuels ci-après, qui ont effectué des versements au fonds commun des retraites en 1910.

Sainte-Dévote.	1.099 fr.
Marine	331 fr.
Circonscription Primaire .	250 fr.
Assistance Marine Pêcheurs	162 fr.

THÉATRE

Les représentations à bénéfice sont toujours de bonnes représentations. D'abord parce que l'artiste intéressé choisit parmi les opéras qu'il connaît bien celui où il peut le mieux faire ressortir les qualités qu'il possède. Ensuite parce qu'à cause de ce bienfaisant aide réciproque et généreuse qu'doivent tous les artistes, l'interprétation d'une pièce donnée au bénéfice de l'un d'eux est toujours animée d'une application générale et particulièrement étudiée.

Cette remarque peut s'appliquer aux représentations de samedi et de dimanche.

Samedi, c'était la *Tosca* au bénéfice de M. Luigi Fini. Déjà cet artiste nous avait donné la mesure du talent qu'il sait montrer dans cette œuvre. Son succès a été grand surtout après le premier acte, où le « Cielo e mar » de la *Gioconda* fut bissé et réclamé encore par un public désireux de bon chant mais qui oublie trop que même dans le tasient les forces humaines ont des limites.

Dimanche en matinée, c'est M. Scamuzzi qui, dans *Ernani*, rencontra une fois de plus la faveur chaleureuse à laquelle le public l'a habitué et qui après le premier acte nous donna « Santa Medaglia » de *Faust*, avec cette nuance dans le chant, ce velouté dans la voix que nous ne cessons d'admirer chez lui. Aussi les applaudissements qui lui ont été adressés dimanche furent-ils plus répétés encore qu'à l'ordinaire.

Comme nous écrivions au début et ainsi qu'il fallait s'y attendre, MM. Fini et Scamuzzi ont été brillamment secondés par les autres artistes.

Nous nous étendrons demain sur le talent merveilleux de Mlle Lina Cavalieri avec qui nous avons pu enfin apprécier les réelles beautés d'exécution qu'offre le rôle de la *Tosca*.

Dans *Ernani*, Mme Angeloni s'est distinguée particulièrement. Artiste émouvante et d'un jeu dramatique, les accents de sa voix superbement intense ont su conquérir le public, et les bravos les plus enthousiastes l'ont maintes fois acconillie.

La représentation de ce soir sera donnée au bénéfice de M. Martellato qui jouera dans *Cavalleria Rusticana* et dans la *Tosca*.

Nous serons heureux d'applaudir cet excellent artiste dont les brillantes qualités ont su conquérir le public bastiais.

POUR LA CORSE

Distribution à titre gracieux de boutures de cépages tardifs de raisins de table.

Sur la demande du Syndicat agricole de la Corse, la Cie C. F. C. a bien voulu se charger de la distribution des boutures de cépages tardifs de raisins de table.

Cette distribution qui commencera le 20 courant, à la gare de Bastia (petite vitesse), comprendra :

500 dattiers de Beyrouth.
500 Rosaki.
300 Colman.
400 Servant doré.
8.000 Valmy Rétl.

Les demandes seront reçues au Syndicat agricole jusqu'au 15 février inclus.

Il y aura lieu d'indiquer très exactement à quelle gare les envois devront être faits ainsi que les sarments que l'on désire.

Le Syndicat agricole recommande expressément de procéder au « greffage sur souche » des boutures qui vont être distribuées. On obtiendra ainsi des résultats beaucoup plus rapides qu'en repiquant simplement les boutures et on évitera en outre le phylloxéra pour l'avenir.

Nous ne saurions trop engager les viticulteurs à apporter tous leurs soins à la culture des cépages tardifs, car l'expédition des raisins de table dans les grands centres français et étrangers serait certainement pour notre pays une nouvelle source de revenus.

THÉATRE MUNICIPAL

Jeudi 15 février, à 8 heures 1/2
Grande soirée de Gala au bénéfice du baryton
ALESSANDRO MARTELLATO
CAVALLERIA RUSTICANA

Le rôle de *Alfio* sera tenu par M. Alessandro Martellato.

TOSCA

Opéra en 3 actes de Puccini

Entre le 1er et le 2e acte, le bénéficiaire chantera la romance de la *Favorite*.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 14 février

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 11 3. à midi + 14·2 ; à 6 heures du soir + 12· Maxima + 14 2 ; Minima + 10·.
Baromètre : 7 heures du matin, 757 mm. midi, 757 mm., 6 heures du soir, 758 mm.
Vent : Dans la matinée, N.-O. léger.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, couvert.
l'après-midi, id.
Pluviomètre : 24 m/m 5.

Nouvelles militaires

Sont inscrits sur le tableau d'avancement : pour officier d'administration de 3e classe des bureaux de l'intendance, l'adjudant Colonna, des commis d'administration ; — pour officier d'administration de 1re classe des magasins, M. l'officier d'administration de 2e classe Antoni ; — pour médecin-major de 2e classe, MM. les médecins aide-majors de 1re classe Casabianca et Griscelli.

Conférence agricole

M. le Professeur départemental d'agriculture fera dimanche, 18 février, dans le local du Syndicat des Eleveurs, une conférence sur les animaux de basse-cour, le choix des races à élever en Corse, la sélection des races et l'encouragement à l'élevage.

Obsèques

A une heure de relevée ont eu lieu en l'église Sainte-Marie les obsèques de Mlle Marie Battesti, décédée à l'âge de quatre-vingt huit ans. Il n'y a pas vingt jours que sa sœur cadette Mme Laure-Marie Giovannetti, l'a précédée dans la tombe. Si tendrement unies pendant leur longue existence, elles se retrouvent pour ne plus se séparer.

De nombreux amis, des parents de Bastia et de la Porta ont escorté la dépouille mortelle de Mlle Battesti.

Nous adressons à MM. Battesti frères, et aux familles Acquatella, Paoli, Natali et Vincenti toutes nos condoléances.

Pilules Suisses

Contre la constipation rien n'est meilleur que les Pilules Suisses *dépuratives, toniques, laxatives*. Remède populaire, efficace, bon marché par excellence, 1 fr. 50 la boîte de 50 pilules. Dépense 3 à 6 centimes par jour. Glassal, ph., 28, rue Grammont, Paris.

Pensions

M. Leca Polidore, adjudant ; 28 ans 9 mois 17 jours de services. Pension de 1.060 francs avec jouissance du 31 août 1911.

M. Fornasi Dominique-Marie, adjudant ; 26 ans 3 mois 24 jours de service. Pension de 1.173 francs avec jouissance du 4 juillet 1911.

M. Orticelli François, second maître-mécanicien des directions de port : 29 ans 11 mois 29 jours de services. Pension de 1.200 francs avec jouissance du 1er septembre 1911.

M. Paconi Pierre Jean-Baptiste second maître-mécanicien ; 34 ans 2 mois 18 jours de services. Pension de 1 548 fr. avec jouissance du 1er août 1911.

Carnets de bal

Haute fantaisie. — En vente à la librairie du *Petit Bastiais*.

On demande

Une cuisinière. S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

HUILE D'OLIVE de propriétaire, 1.30 le litre, 27, 29, rue de l'Opéra.

Leçons

Leçons particulières (cours de dames de sténographie, dactylographie et d'anglais.

Leçons par correspondance par professeur diplômés.

Travaux à la machine à écrire, Bureau de dactylographie, rue de l'Opéra, 19, Bastia.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Casoni Louise-Lydia. — Santini Théodorine.

Décès.

Lenzi Jean-Baptiste, 3 ans, de Bastia.

SOCIETES & SYNDICATS

COMITÉ ÉLECTORAL PLÉBISCITAIRE. — Les plébiscitaires désireux de faire partie de la Commission électorale sont instamment priés d'assister à la réunion tenue par les membres-directeurs du Comité, ce soir 13 courant à 8 heures 1/2, dans une salle réservée du Café des Messageries, 19, boulevard Paoli, 19.

Les délégués des groupes adhérant au programme Plébiscitaire peuvent y assister.

Ordre du jour :

Lecture du programme arrêté par la Commission.

Organisation d'une grande réunion publique et contradictoire.

Mesures à prendre pour la bonne propagande.

Apparition du « Réveil plébiscitaire », dimanche prochain.

Le Comité Electoral.

AVIS DE DÉCÈS

M. Joseph Modesti ;
M. J.-B. Modesti ;
Mlle Henriette Modesti ;
Mme veuve Toussaine Modesti, née Manfredi, et ses enfants ;
M. et Mme Dominique Maria et leurs enfants ;
M. et Mme Michel Attolli et leurs enfants, de Toulon ;
Les familles Modesti et Maria ;
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE HÉLÈNE MODESTI

leur fille, sœur, petite-fille et nièce, décédée à Toulon, le 11 février 1912, à l'âge de 23 ans.

Le corps arrivera à Bastia jeudi matin et sera déposé à l'oratoire Saint-Joseph.

Les obsèques auront lieu à 4 heure de relevée.

ON DÉSIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne et châtaignier
Adresser offres à M. AGIER, *Produits Forestiers de la Corse à Bastia.*
Indiquer prix, dimensions et quantités.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

AJACCIO

Tentative de Meurtre

Ajaccio, 14 février.

Une tentative de meurtre a été commise, hier soir, vers 10 heures, dans les circonstances suivantes :

A la suite d'une discussion des plus futiles, le nommé Paoli Mathieu, cordonnier, âgé de 24 ans, a tiré quatre coups de revolver sur Satti Jean, âgé de 28 ans, garçon de café, qui, fort heureusement, ne fut pas atteint.

L'auteur de cet attentat a pris la fuite ; il est activement recherché par la police.

BOURSE DE PARIS

	13 fév.	14 fév.
Rente 3 0/0 amort.	95.25	95.475
— 3 0/0 amortiz.	95.35	95.30
ex-coupon.		

Légion d'honneur

Paris, 14 février.

Sont promus au grade de chevalier, dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Mme Feuillet, chef du personnel des Dames infirmières des femmes de France.

M. Raoul Versini, inspecteur d'Académie.

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 14 février.

M. Sorba, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Calvi, sera chargé à partir du 1er mars, des divers services de la Résidence à Tunis.

Nouvelles Maritimes

Prix Dhémis

Paris, 14 février.

M. le Ministre de la Marine vient d'accorder le prix Dhémis, au matelot Sassatelli, de la direction du port de Toulon, inscrit à Bastia.

ANGERS

LE CONGRÈS DES MINEURS

Paris, 14 février.

Le Congrès de la Fédération nationale des mines, minières et carrières, a tenu aujourd'hui sa troisième séance sous la présidence de M. Comet, de la Fédération du Centre.

Les quatre députés mineurs, MM. Basly, Lamendin, Gogniaux et Bouveri, et leur collègue M. Albert Thomas, un normalien spécialisé dans les questions économiques, assistaient à la séance.

A l'issue de la réunion de ce matin, les délégués mineurs ont voté à l'unanimité une résolution déclarant qu'ils seraient prêts à proclamer la grève générale le jour d'une déclaration de guerre.

On attend aussi à Angers, M. Durafour, député de la Loire, qui a promis de venir expliquer aux congressistes le projet de loi sur la journée de huit heures.

DOUANES

Paris, 14 février.

M. Simonpietri, ancien soldat du train des équipages militaires, demeurant à Belgodere, est nommé préposé des douanes à la direction de Charleville.

Récompenses Honorifiques

Médaille de bronze

Paris, 14 février.

Une médaille de bronze est accordée à M. Mondoloni, maire de Grosso, pour avoir porté secours à un jeune homme, poursuivi par une vache furieuse.

UN INCIDENT AU THÉATRE-FRANÇAIS

Paris, 14 février.

Un regrettable incident s'est produit hier soir, dans les couloirs du Théâtre Français.

M. de Caillavet, auteur dramatique, ayant rencontré tête à tête le critique théâtral de « Comœdia, » M. Emile Mas, avec lequel il avait eu une vive polémique de presse, le frappa à la figure.

Il est probable que cette affaire sera vidée sur le terrain.

EN ITALIE

Le retour du général Caneva à Tripoli

Rome, 14 février.

Le général Caneva, commandant en chef le corps expéditionnaire en Tripolitaine, qui était rentré à Rome pour recevoir les instructions du gouvernement au sujet de la direction des hostilités, repartira demain pour Tripoli.

Le général Caneva emporte un nouveau plan de campagne très énergique qui réduira, à bref délai la résistance des Turcs et des Arabes.

EN ALLEMAGNE

AU REICHSTAG

L'élection du Président

Berlin, 14 février.

Le Reichstag a procédé aujourd'hui, à l'élection de son président, en remplacement de M. Spahn, démissionnaire.

On sait que M. Spahn, candidat du centre, fut élu président, après trois tours de scrutin, par 196 voix contre 175 à M. Bebel, socialiste.

Devant ce résultat peu brillant, le parti du Centre se réunit et décida que M. Spahn remettrait sa démission à l'Empereur.

M. Kaempf, radical, a été élu président par 193 voix contre 173 abstentions.

NANCY

Un don à la « Division de Fer »

Nancy, 14 février.

La municipalité de Nancy vient d'ouvrir une souscription, dont le montant sera destiné à offrir à la Division de Fer un aéroplane de guerre.

Cet aéroplane portera le nom du général Langlois, sénateur de Meurthe-et-Moselle, qui vient de mourir.

DUEL DE PRESSE

Paris, 14 février.

Une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin, aux environs de Paris, entre M. Franck, directeur du Théâtre du Gymnase, et M. Franc-Nohain, rédacteur à l' « Echo de Paris. »

A la deuxième reprise, M. Nohain a reçu à l'avant-bras gauche, une profonde blessure qui a mis fin au combat.

Les adversaires ne se sont pas réconciliés.

ANGLETERRE

L'Ouverture du Parlement

Le discours du Trône

Londres, 14 février.

La séance d'ouverture de la Chambre des Lords, a eu lieu aujourd'hui, à midi, en présence des princes de la maison royale, des grands dignitaires de la Cour.

Le roi George V a prononcé le discours d'usage, dans lequel il a présenté ses vœux au Parlement, au début de la nouvelle législature.

Parlant de la situation extérieure, le roi a affirmé que les relations de l'Angleterre avec les puissances étrangères continuent à être amicales.

LES RELATIONS anglo-allemandes

La mission de lord Haldane

Paris, 14 février.

L'Echo de Paris publie une note de son correspondant de Berlin, sur la mission de lord Haldane, ministre de la guerre anglais.

D'après cette note lord Haldane aurait complètement échoué dans ses démarches officielles, tendant à un rapprochement entre les deux nations, et à une entente au sujet de la limitation des armements navals.

Le correspondant de l'*Echo de Paris* affirme que, bien loin d'amener une détente, ces pourparlers n'auront d'autre résultat que d'augmenter la tension qui s'est manifestée, entre l'Angleterre et l'Allemagne, depuis le règlement de l'affaire marocaine.

L'ACCORD Franco-Allemand

Paris, 14 février.

Le *Journal Officiel* de ce jour publie la convention conclue le 4 novembre 1911, entre la France et l'Allemagne, et délimitant leurs possessions respectives au Maroc.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance de nuit

Le Programme naval

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au programme naval.

L'obstruction des Socialistes

La séance de nuit, demandée par les Socialistes, s'est poursuivie jusqu'à minuit.

Les orateurs du Parti Unifié s'acharnèrent à faire de l'obstruction systématique, par des discours interminables, pour retarder le vote du programme naval.

Ce fut d'abord M. Goude, député syndicaliste de Brest, qui se perdit à dessein dans de longues déclarations pacifistes, approfondies par les socialistes, interrompues par les protestations du reste de la Chambre.

Après lui, M. Brizon et quelques-uns de ses collègues, continuèrent pendant deux heures la même tactique.

Le Vote

La discussion générale étant close, le président met aux voix le programme naval qui est adopté par 452 voix contre 73.

La Chambre applaudit.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

L'Apparentement

L'Article 11

Beaucoup de députés assistent à la séance, et les conversations vont leur train sur le nouveau texte de l'article 11 proposé par la Commission du Suffrage universel, déterminant le quotient électoral et attribuant les restes.

M. Augagneur député de Lyon, monte le premier à la tribune.

L'orateur déclare que les textes successifs proposés au vote de la Chambre n'ont pu être rédigés avec le soin et la précision nécessaires à un projet sérieux, et demande le renvoi à la Commission.

M. Groussier rapporteur, succède à la tribune à M. Augagneur.

L'orateur justifie sa demande de discussion immédiate.

Il déclare que le nouveau texte contient des concessions sérieuses à la majorité républicaine, et réfute les arguments de M. Augagneur.

M. Ponsot député du Jura, combat énergiquement le nouvel article 11, et brandit à la tribune un article de M. Ernest Judet, de l' « Eclair, » qui sert de base à sa thèse, pour demander le rejet.

M. Ferdinand Buisson député de la Seine, prend ensuite la parole.

L'orateur soutient éloquemment le texte transactionnel proposé par la Commission, et qui peut concilier les exigences du parti républicain avec le projet de réforme en discussion.

Le Président du Conseil monte à la tribune.

M. Poincaré plaide à son tour en faveur du nouveau texte proposé par la Commission.

Il fait l'historique de cette question de l'apparentement, et explique comment la nouvelle solution permet de mettre un peu d'ordre dans les différentes décisions, souvent contradictoires, prises au sujet de cette question.

La séance est ensuite levée et la discussion est renvoyée à vendredi.

SÉNAT.

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1912.

Ministère de la Guerre

La discussion générale continue.

Le Ministre de la Guerre monte à la tribune.

Il traite la question de la crise du cheval de guerre et indique les moyens qu'il préconise pour enrayer cette crise.

Il s'occupe ensuite de la question de la vente de l'île de Porquerolles.

M. Millerand parle aussi des viandes frigorifiées, et de l'augmentation de la tuberculose.

Le Ministre de la Guerre termine en rassurant le Sénat, et en affirmant que les diverses réformes ne nécessiteront pas des crédits supplémentaires.

Les chapitres du Budget de la Guerre sont tous mis aux voix et adoptés.

Budget des Poudres et Salpêtres

Le Sénat aborde ensuite la discussion du Budget des Poudres et Salpêtres dont tous les articles sont adoptés sans débat.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

PIPPERMINT
Liqueur Mondaine pour dames et actrices, dans l'eau fraîche, avec soin.
4427 brins, inventaire, 1795.

Mon Succès !...



...vient de ce que j'emploie la VÉGÉTALINE qui coûte toujours moitié prix du beurre tout en le remplaçant très avantageusement !...

Dans les bonnes Maisons d'Alimentation. VÉGÉTALINE, 46, r. Bretteil, Marseille.

F. GILORMINI, représentant à Bastia.

JE DONNE 100.000 fr. à qui prouvera que la célèbre Eau Chauves ! empêche la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser

LE THERMOGÈNE



Un jour Pierrot sentant aux poumons une gêne,
Bien vite s'applique la Cuate Thermogène.
L'effet fut surprenant, et notre ami Pierrot
Vit des gerbes de feu jaillir de son gosier.

LE THERMOGÈNE engendre la chaleur et guérit en une nuit TOUX, RHUMATISMES, POINTS DE CÔTÉ, LUMBAGOS

C'est un remède facile et propre, ne dérangeant aucune habitude

La boîte fr. 2. Pour toutes les téléphonies du monde

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. – Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0 f. 60 LE LITRE
Vinaigre à 0.30

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE QUI INDIQUE TOUT POUR 40 cent.

Publication périodique paraissant tous les 4 mois. Depuis 10 cent. — Abonnement d'un an : 1 fr. 50.
A. CLAVEL, Editeur, 45, rue Bréguet, PARIS.

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ÉLÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 20 x 13, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : T.A.R.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires et
BACHETTE & Cie, ÉDITEURS

AMARA

Amer Exquis aux Oranges de NICE

Seule Usine à NICE
7, Quai des 2 Emmanuel

BLANQUI

RHUM. FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blancs. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers artificiels
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boutevard de Cardo, 1.

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée – Se méfier des imitations

CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole lampant en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaqoile, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
RAVALEMENT — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 47 — VENDREDI 16 FÉVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 20 m. — Coucher, 4 h. 51 m.
Dernier quart., le 9. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Julienne.
Fête de Demain : Saint Zozime.

15 FEVRIER

CONTRE L'ÉLECTEUR

Nous vivons des jours curieux. J'ai entendu, l'autre jour, un représentant du peuple souverain déclarer qu'il voterait toute réforme électorale libérant l'élu de l'électeur. L'électeur voilà l'ennemi. A tout prix il faut se débarrasser de ce monstre effroyable. Une fois que l'électeur sera réduit en esclavage, le législateur, dans la majesté de son indépendance, instituera sur la terre affranchie l'âge d'or. Car vous n'ignorez pas que l'électeur quémande, sollicite, menace, parle, écrit, téléphone, discute, existe enfin. Lorsque la R. P. sera donnée, comme un cadeau royal, à ce pays, les citoyens inscrits sur la liste de votation comprendront qu'ils sont des unités muettes et inconscientes dans les partis organisés. Leur député leur apparaîtra sous la forme d'une Idée-Force détachée de toutes les contingences terrestres. Il sera un pur esprit vivant au dessus des misères humaines, une sorte de génie bienfaisant qui prendra au foyer familial la place des dieux lares. Des prières lui seront adressées afin que dans les jours de pluie et d'ennui, il daigne se souvenir qu'il est vénéré dans les demeures de sa circonscription comme un Jupiter domestique. Et les enfants, le doigt dans la bouche, écouteront les vieillards raconter qu'au printemps de leur vie — un matin de liesse — ils ont entrevu leur représentant.

Car vous n'ignorez pas, je l'espère pour vous, que les députés élus après-demain par la R. P. seront tous des grands hommes. L'élite de la nation entrera au Palais-Bourbon, qui deviendra l'« Académie de législation. » Tous nos contemporains qui ont un nom dans les sciences, les arts, les lettres, le commerce, l'industrie, l'agriculture et l'horticulture seront élus par la patrie reconnaissante. Je vous laisse à penser si ces maîtres de la pensée et de la banque modernes feront de belles lois, sans préoccupation des réclamations électorales.

Jamais, les législateurs élus par la R. P. ne pénétreront dans une antichambre ministérielle ; jamais, ils ne recommanderont un pauvre diable pour un secours d'extrême misère : jamais, ils n'écouteront les confidences des petites gens qui ne connaissent des lois que leurs rigueurs. Je vous annonce que la R. P. descendue sur terre, vos enfants qui apprennent au collège la vie de Lycurgue et de Solon compareront, sans désavantage pour les modernes, les législateurs crétoises aux sages de l'antiquité.

En attendant ces temps heureux je vous avoue que je ne me sens nullement atteint dans mon honneur de député parce que je reçois un assez grand nombre de lettres écrites par de braves gens qui sont dans la peine ou qui sont victimes d'injustices. Dussé-je passer pour un amateur de mares stagnantes, je trouve très naturel que les citoyens de ma circonscription s'adressent à moi quand ils ont maille à partir avec l'administration de leur pays. Je les invite même à me confier leurs ennuis et leurs désirs. A qui voulez-vous qu'ils s'en prennent ? A des chefs de bureau des Ministères ? Croyez-vous que les téméraires ne seraient pas prestement happés par les engrenages compliqués de la machine du fonctionnarisme ? Il est juste que les électeurs chargent leur mandataire de les représenter auprès des pouvoirs publics. Suis-je diminué, comme on dit, parce que je demande une allocution de quelques francs pour un vieux soldat du ministère de la Guerre !

Ceux qui racontent des histoires sur la servitude parlementaire sont des esprits forts ou des grands hommes qui n'ont pas le sens démocratique. Il est évident que je ne veux point indiquer par là que les électeurs doivent charger leurs mandataires à la Chambre d'acquérir pour eux, à Paris, un bandage herniaire ou de leur procurer une nourrice sèche.

Vous avez compris que je voulais simplement marquer qu'il n'y a nulle humiliation à entretenir avec ses mandants des relations épistolaires.

Notez que si la R. P. était votée, les recommandations seraient plus nombreuses, car elles arriveraient à l'adresse du député, de tous les coins du département, alors qu'aujourd'hui elles ne lui parviennent que de son arrondissement.

Et puis, vraiment, le parlementaire n'est pas *tabou*. Ce n'est ni un dieu, ni même un demi dieu, c'est un mandataire. Il faut le lui rappeler de temps à autre.

J'admire ces républicains qui veulent libérer l'élu de l'électeur. Ils renient, en disant ces mots, la doctrine même de la Révolution. Théoriquement il ne doit pas y avoir d'intermédiaire entre l'électeur et l'élu. Le député est choisi par les citoyens de sa circonscription parce qu'il présente certaines garanties politiques et semble doué de quelques qualités. Mais pour faire ce choix judicieux, il est nécessaire que le mandataire désigné soit connu. Autrement le peuple serait exposé à voter pour un aventurier ou pour un imbécile, — le second étant du reste aussi dangereux que le premier.

C'est bien dans la petite circonscription où le représentant est en contact permanent avec le collège électoral qu'il se forme des liens de sympathie et de confiance entre le député et les citoyens ; c'est autour de la mare stagnante qu'on découvre des dévouements admirables non pas seulement pour l'homme, mais pour l'idée qu'il défend. C'est le long de ce marécage qu'habitent des gens simples et bons qui, parce qu'ils connaissent leur mandataire, font bon marché des calomnies répandues contre lui. On ne les trompe pas avec des libelles pleins de médisances. Mais le jour où ils perçoivent que celui à qui ils avaient livré leur confiance n'en est plus digne, ils la lui retirent en toute connaissance de cause.

Après demain, avec la R. P., vous ne saurez pas du tout pour qui vous voterez utilement ; car la mathématique proportionnaliste vous réservera la surprise suivante qu'un candidat ayant 25 000 suffrages sera battu et qu'un autre doté de 18.000 voix sera élu, et ce, dans le même collège électoral. Et si vous pouvez savoir quel est le monsieur qui bénéficiera des restes et obtiendra un siège restant, vous serez plus savant que M. Camille Flammarion, lequel pourtant prédit l'avenir des astres. Madame de Thèbes qui lit dans votre main votre prochain mariage ou la perspective d'un bel héritage prochain (que je vous souhaite de tout cœur) ne serait pas capable de vous montrer les météores qui apparaîtront au firmament de la R. P.

Personne ne le sait ; quant à vous, citoyens électeurs de ce pays, on vous imposera comme députés des gens qui auront obtenu une infime minorité, et vous devrez vous déclarer satisfaits.

La R. P. départementale est la Justice. Place à la Justice !

GEORGES PONSOT,
Député du Jura.

EPITAPHE

A mon camarade regretté Toussaint Perabbi.

Comme une petite lampe qui aurait brûlé trop vite, tu t'es éteint doucement...

Cette vie de Paris t'avait ouvert ses grands bras, et comme l'aimant attire le fer, elle t'avait attiré à elle par une irrésistible séduction. Elle t'avait enlacé de ses bras puissants de courtisane voluptueuse et passionnée ; elle avait mordu profondément tes chairs d'adolescent, et, ivre de son baiser, tu t'étais laissé griser par son charme cruel...

Malgré tes résistances et des obstacles sans nombre, tu t'es laissé prendre à son fiévreux désir. Elle te voulait, toi, jeune et beau, plein d'espérances qui n'étaient pas vaines, et pour donner plus de force à son attirance, elle avait fait miroiter à tes yeux toutes les séductions enthousiasmantes, claires et lumineuses, poétiques et éthérées de sa sœur jumelle, la vie de théâtre.

Tu y as goûté l'ivresse du premier succès, tu t'es abandonné à elle plus ardemment qu'à sa sœur ; elle t'a fait sienne. Toute ton âme, tout ton petit cœur d'enfant de vingt ans, ton cerveau d'artiste naissant, ton sourire rempli de désirs glorieux, tu les lui avais donnés avec enthousiasme, et dans ses étreintes folles, dans l'extase de ton art captivant, en plein voyage vers le but à atteindre sur une route semée de fleurs, tu t'es évanoui dans ses bras ; elle t'a regardé, douloureuse, en voyant lui échapper son jeune et bel amant, et, caressant ta douce chevelure blonde, fermant à jamais tes yeux d'enfant, elle sanglote éperdûment sur le corps glacé de son petit artiste.

Et maintenant, te revoilà au milieu des tiens inconsolables, mais résignés. La grande maman, la Corse, a retrouvé son enfant qui lui est revenu pâle, affaibli, changé ; elle t'a ouvert aussi ses bras, mais, hélas ! pour les refermer... une dernière fois sur son fils chéri ; et, pour t'avoir avec elle pour toujours, c'est dans son sein qu'elle t'a enseveli. Dors, mon enfant, dors, mon petit, maman veille sur toi...

Les petites fleurs que des mains pieuses ont plantés sur ton mausolée se coloreront de ton éclat disparu ; une douce rosée de larmes mouillera chaque matin leurs corolles embaumées qui, comme toi, se faneront et disparaîtront... en petite fleur bleue.

Gabriel de GRAVONE.

9 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Fluviana Princesse

II

L'HOMME DES TUILERIES

Elle attend. Mais, désormais, ni la souffrance la plus aiguë, ni la fatigue, ni la terreur de la vérité, ne devaient arrêter Delchambre. Ce qu'il venait de découvrir, cette amorce de piste, si nette, si claire, ce réflet, d'une promptitude inespérée, lui imprimait une folle rapidité d'action immédiatement davantage, d'agir, de se précipiter dans cette voie, ouverte miraculeusement. Il commença de former un dossier avec les données qu'il possédait. Francine était allée à Saint-Rémy-les-Chevreuse dans l'après-midi du 27 avril. Elle avait dû rendre visite à un enfant, confié sans doute par elle à quelque famille de paysans. Elle était seule à s'occuper de cet enfant. Raymond dédaignait cette dernière hypothèse de l'insistance anxieuse avec laquelle sa femme, près de rendre le dernier souffle, implorait sa protection pour le petit être inconnu.

« Evidemment, » raisonnait-il, « si ce bâtard, — car ce ne peut être qu'un bâtard ! — avait un père qui se connût de lui, ce n'est pas à moi que Francine eût révélé son existence. Elle aurait eu trop peur de me mettre face à face avec l'homme... Puis, quel droit aurais-je d'intervenir, là où il y aurait un auteur responsable ? »

Cet enfant devait porter un nom qui commençait par un S. N'était-ce pas l'initiale tracée sur le carnet à côté des hêtres des trains ? S... Ils ne sont pas nombreux les prénoms masculins commençant par cette lettre. Simon, Samson, Sébastien, Sylvestre, Sylvain ou Silvère ?... Stéphane ?... Aucun de ces vocables n'évoquait dans les souvenirs de Raymond une ressemblance, la suggestion qu'il attendait. Sébastien, pourtant... Sébastien de ses trois lourdes syllabes lui heurta péniblement le cœur. Francine et lui avaient eu pour camarade, parmi les internes, à la Charité, un nommé Sébastien Blanche. Un beau garçon, agaçant de fatuité, qui faisait la cour à la jeune étudiante.

Un voile rouge sous les paupières de Raymond, et mille vrilles à travers ses moelles. Mais non. Francine se moquait du bellâtre.

Cependant, ce garçon l'avait aimée. Oui, et très sérieusement, très ardemment. Tout l'hôpital le savait. Une passion sincère est bien forte... Qu'était-il devenu, ce Sébastien Blanche ? Disparu... raté... parti médecin de la marine sur un paquebot quelconque. Parti... Pourquoi parti ?... Pauvre Delchambre !... Que de questions semblables ne devait-il pas se poser ! Et pour chacune desquelles que de réponses tortenantes !

« Folie », se dit-il, « j'aurai un document écrit de sa main, sa confession, sans doute... Ma pauvre Francine ! Ne m'a-t-elle pas dit : « une cachette, sous les marguerites, à Claire-Source. »

Claire-Source... Ah ! chère petite maison ! Comment trouverait-il le courage d'y aller, d'y retourner sans elle ? C'était une blanche campagnarde, entourée d'un jardinet, unique propriété, unique fortune de Francine. Une tante, morte vieille fille, la lui avait léguée. N'était-ce pas là que dans la beauté de l'été finissant, le dernier —, ils s'étaient réfugiés tous deux, apportant leur merveilleuse ivresse, le soir de leur mariage ? Ah ! la petite maison de Claire-Source, dans un village bien modeste, le village de Champagne, au-dessus de l'Oise, mais plaisant sur un panorama splendide, et comme accroché aux coteaux Claire-Source... avec la couronne des marguerites autour de la minuscule pelouse ronde. Elles devaient commencer à fleurir. On n'avait pas eu le temps d'aller les voir, ce printemps. On avait eu trop à faire. Tous les dimanches, on disait : « Ce sera pour dimanche prochain. » Et le suivant s'en allait comme les autres, dans la fièvre du travail, la tyrannie des cas urgents, les exigences de leur jeune ardeur professionnelle. Et lui... maintenant... il rentrerait là-bas tout seul. Il mettrait la clef dans la serrure de la petite grille...

« Allons, Delchambre, allons, malheureux !... N'as-tu pas la tâche à remplir ?... »

Entre Claire Source, qui, cependant, demeurait peut-être tout le secret de Francine, et Saint-Rémy-les-Chevreuse, Raymond n'hésita pas. Il irait d'abord à Saint-Rémy.

C'était ce chemin qu'il voulait suivre, — celui sur lequel, au retour, sa chérie avait été si odieusement frappée. Il avait hâte d'en mesurer les étapes, d'en observer tous les détails. Comment croire qu'il ne recueillerait pas quelque indice de la tragédie qui s'était accomplie sur ce parcours ? Où l'assassin avait-il tiré sur Francine ? Dans le train ? ou dans ce fiacre qui la ramena rue du Général Foy, et qui disparut si vite, comme sur mot d'ordre ?... Raymond résolut de prendre cet après-midi, à la gare du Luxembourg, et à 3 h. 45, le train pour Saint-Rémy-les-Chevreuse.

« Aux mêmes heures, j'ai la chance de rencontrer les mêmes employés, les mêmes conducteurs, des gens qui ont voyagé avec elle... Je parlerai à tous, je questionnerai... Mais, d'abord... ce fiacre... Oh ! si je pouvais le retrouver ! »

Il rédigea une note, qu'il soyeya, avec la prière d'insérer, à plus de vingt journaux. « Le chauffeur de taxi-auto, qui a conduit le 27 avril, vers 9 h. 1/2 du soir, une jeune dame, rue du Général-Foy, et qui, probablement payé d'avance, est resté parti anxieux, est prié de se faire connaître à la même adresse.

« Urgent. Récompense considérable. »

« Si l'homme n'est pas complice, il viendra. » pensait Raymond.

Cet après-midi là, vers trois heures et demie, les personnes qui se trouvaient dans la gare qui s'ouvre à l'angle du boulevard Saint-Michel et de la rue Guy-Lussac, remarquèrent un voyageur, dont la personne autant que les démarches attirait l'attention. Non pas que Delchambre semblât d'abord éveiller la curiosité. Mais cette curiosité s'attachait à lui malgré qu'il en eût. Son deuil profond, d'un noir intense et neuf, soulignait la distinction de sa tournure et de sa physionomie. Sa haute taille dominait.

A suivre.

Association Polytechnique
DE FRANCE

On nous prie de faire connaître la formation dans notre ville d'une Section de l'Association polytechnique de France.

Cette Société, qui a pour but le développement de l'instruction populaire, organisera dès cette année des cours du soir qui auront lieu, les uns entre 6 et 7 heures, les autres entre 8 et 10 heures, au petit lycée.

Ces cours seront gratuits et ouverts à tous, toutefois seuls les élèves inscrits, âgé minimum de 15 ans pour les deux sexes), pourront participer aux exercices (interrogations, devoirs, compositions, médailles et récompenses). Le prix de l'inscription est de un franc pour un comme pour plusieurs ou pour la totalité des cours.

Voici la liste des cours qui débuteront vers la fin du mois :

M. Ambrosi, Histoire de la Corse.

M. Peraldi, Droit Usuel.

M. le Lieutenant Brahaut, Géographie, notion de topographie et lecture de la Carte d'Etat-Major.

M. Pelle J. M., Destin.

MM. les docteurs Orsini et Stefani, Hygiène publique et privée.

M. Guitton R., Mathématiques (géométrie).

M. Habert, Notions d'hygiène des animaux domestiques, Hippologie.

M. Donati, Agriculture.

MM. Aymo et Pianquet, Solfège et chant.

Des conférences supplémentaires seront en outre organisées par l'association conférencière : MM. Ajaccio ; Crucioni, professeur ; Raffalli ; docteur Guerrieri.

Les adhésions (conditions facultatives pour les membres honoraires, souscription de 3 francs pour les membres participants) ainsi que les inscriptions aux cours sont d'ores et déjà reçues par M. Aymo, trésorier de l'association.

Mérite Agricole

Sont nommés Chevaliers de l'ordre du Mérite Agricole,

MM.

Albertini Jean-Toussaint, agriculteur à Casalta, vulgarisation de l'emploi des engrais chimiques, 25 ans de pratique agricole.

Amadei Nonce, propriétaire-éleveur à Corbara, 30 ans de pratique.

Angeli-Château Ernest-Napoléon, contrôleur général, chef du personnel du casino de Vichy à Paris, 20 ans de pratique.

Antonini Charles-Antoine, agriculteur, adjoint au maire de Sant'Antonino, reconstitution de vignobles, nombreux prix dans les concours agricoles, 25 ans de pratique.

Baldacci Joseph-Mathieu, à Castirla, services rendus à l'agriculture.

Casile Joseph, agriculteur à Valle-di-Mezzana, propagation des nouvelles méthodes agricoles, 18 ans de pratique.

Ceccaldi Gabriel-Ferdinand, capitaine au bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique, au poste de Mazzir, Maroc, amélioration des moyens de culture indigène.

Grindini Jacques, agriculteur à Lecci, mise en valeur de terrains incultes, 20 ans de pratique agricole.

Coppolani Xavier-Antoine, agriculteur à Marignana, propagation des méthodes nouvelles de culture.

Danesi Pierre-Baptiste, instituteur en retraite à Alni, 40 ans de services.

Desoli Pierre, commis principal à la préfecture de la Seine, 35 ans de services.

POUR LA CORSE

Distribution à titre gracieux de boutures de cépages tardifs de raisins de table.

Sur la demande du Syndicat agricole de la Corse, la Cie C. F. C. a bien voulu se charger de la distribution des boutures de cépages tardifs de raisins de table.

Cette distribution qui commencera le 20 courant, à la gare de Bastia (petite vitesse), comprendra :

500 dattiers de Beyrouth.
500 Ro-aki.
300 Colman.
400 Servant doré.
8.000 Valmy Rial.

Les demandes seront reçues au Syndicat agricole jusqu'au 16 février inclus.

Il y aura lieu d'indiquer très exactement à quelle gare les envois devront être faits ainsi que les sarments que l'on désire.

Le Syndicat agricole recommande expressément de procéder au « greffage sur souches » des boutures qui vont être distribuées. On obtiendra ainsi des résultats beaucoup plus rapides qu'en repiquant simplement les boutures et on évitera en outre le phylloxéra pour l'avenir.

Nous ne saurons trop engager les viticulteurs à apporter tous leurs soins à la culture des cépages tardifs, car l'expédition des raisins de table dans les grands centres français et étrangers serait certainement pour notre pays une nouvelle source de revenus.

Cour d'Assises

Rôle des affaires devant être jugées pendant la session du 1er trimestre, qui s'ouvrira le lundi, 19 février 1912, à midi précis

Lundi 19 février. — Cassoli Dominique, marchand de fagots de bois, né à Loreto-di-Casinca, demeurant à Bastia, assassinat. Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général. Défenseur, Me Moretti.

Mardi 20. — Nava Louis, charretier, né à Monte, demeurant à Bastia, meurtre. Officier du parquet, M. Poinsier, avocat général. Déf., Mes de Caraffa, Moretti et de Montu Rossi.

Mercredi 21. — Poli Pierre-Jean, commerçant, né à Camanacce, demeurant à Sartene, meurtre. Of. du parq., M. Giacometti. Déf., Me de Caraffa.

Jeudi 22. — Paterni Augustin, Peretti Pascal, tous deux cultivateurs, nés et demeurant à Venzolasca, assassinat et tentative d'assassinat avec concomitance. Of. du parquet, M. Poinsier. Déf., Mes de Montera et Moretti.

Vendredi 23. — Cesari Antoine, cultivateur, né à Ascu, demeurant à Propriano, meurtre. Of. du parq., M. Giacometti. Déf., Me de Caraffa.

Samedi 24. — Campanini Joseph-Marie, journalier, né à Bustanico, demeurant à Corte, assassinat. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Me de Caraffa.

Lundi 26. — Marzoni Charles-François, Marzoni Michel, tous deux bergers, nés à Lento, demeurant à Bastia, meurtre et complicité de ce crime. Of. du parq., M. Giacometti. Déf., Mes de Caraffa et Ajaccio.

Mardi 27. — Colini Jacques-Antoine, cultivateur, né et demeurant à Belvedère-Campomoro, assassinat. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Me de Caraffa.

Mercredi 28. — Leschi Charles, douanier, né à Bastia, demeurant à Ajaccio, tentative d'assassinat. Of. du parq., M. Giacometti. Déf., Me de Caraffa.

Jeudi 29. — Ceccaldi François-Antoine, né et demeurant à Ota, meurtre et tentative de meurtre avec concomitance. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Me de Montera.

Vendredi 1er mars. — Pietrantoni Pierre-Paul, porcher, né et demeurant à Carcheto, assassinat et tentatives d'assassinat avec concomitance. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Me de Montera et de Monti-Rossi.

ASSOCIATION FRATERNELLE
DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

reconnue d'utilité publique
par Décret du 12 janvier 1889

Au cours du congrès qui a été tenu à Paris au mois de mai dernier, l'Assemblée générale a adopté différentes modifications aux statuts qui ont été mises en vigueur le 1er janvier 1912.

Ces modifications apportent au régime de l'Association Fraternelle des améliorations très importantes et sont de nature à intéresser au plus haut point tout le personnel des grands réseaux comme des réseaux secondaires, en raison des avantages de toutes sortes offerts aux agents des chemins de fer, à leurs femmes et à leurs enfants.

Les œuvres sociales créées par l'Association Fraternelle au profit des agents de chemins de fer et de leurs familles sont :

Pensions de retraite ;
Allocations journalières en cas de maladie ;
Secours extraordinaires ;
Habitations à bon marché ;
Prêts hypothécaires ;
Assurances en cas de décès ;
Allocations de maternité ;
Bourses d'études ;
Caisse de dots.

Les agents des chemins de fer qui désirent faire partie de l'Association Fraternelle doivent être âgés de 18 ans au moins et de 45 ans au plus.

Toutes les personnes désireuses d'honorer de leurs encouragements cette œuvre humanitaire exceptionnellement digne d'intérêt, peuvent également y adhérer en qualité de Membres honoraires ou de Dame patronesse.

Pour tous renseignements s'adresser, à Bastia, à M. Leoni, employé au Bureau central, receveur du groupe de Bastia.

TOURMENTS DE L'ESTOMAC



Mlle Louise Basset, institutrice à Fortuniés, commune de Deesse (Cantal), nous a écrit :

« Pendant plusieurs mois, j'ai souffert de l'estomac. Je ne pouvais presque plus rien digérer et se sortais d'une alimentation excessivement légère, il me fallait endurer la torture pendant plusieurs heures. Pour ne pas souffrir, j'en étais arrivée à ne presque plus manger. J'avais naturellement beaucoup maigri et j'étais devenue faible. J'avais pris beaucoup de médicaments et n'avais éprouvé aucune amélioration. En présence de cet insuccès, j'avais commencé à perdre l'espoir de guérir. J'ai voulu faire un essai de vos Pilules Pink dont j'avais beaucoup entendu parler. Vos pilules m'ont soulagée tout de suite. Elles m'ont rendu des digestions parfaites. Du nouveau je suis forte et je me porte bien. »

Il ne faut pas vous désoler si vous souffrez de l'estomac et croire que vous en souffrirez toujours, car les Pilules Pink vous débarrasseront de cette maladie très facilement. Quand un sang pauvre circule à travers l'estomac, ce dernier ne tarde pas à ne plus faire qu'imparfaitement son travail de digestion. Les Pilules Pink font en peu de temps la réparation de l'organisme parce qu'elles donnent du sang riche et pur. Les organes ne s'affaiblissent que parce que le sang qui doit les nourrir est devenu pauvre et de mauvaise qualité.

Ajoutons que le traitement des Pilules Pink est le moins compliqué qui soit. Il suffit de prendre une ou deux pilules après chaque repas et il n'est pas nécessaire de changer quoi que ce soit à ses habitudes.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Gazette Ajaccienne

Nos hôtes

Mme la baronne de Rosée ; Mme la Comtesse Fer Marsil ; M. Seghers, industriel belge ; Mme Thiraz ; Miss Faster ; Miss Péré ; M. et Mme Fredmann ; Mme Stak de Rafka ; M. et Mme J. Zurker ; Mme et M. Cotoni, capitaine de frégate, venant de Toulon,

Etat-Civil

NAISSANCES.

Lentali Anne-Xavière-Thérèse-Cécile.

DÉCÈS

Secchi Gracieuse, 19 jours.

Au port

Entrées. — Vap. « Lisamone » de Marseille, 43 passagers, 124 tonnes.

Vap. « Numidia » de Propriano, 47 passagers, 64 tonnes.

Sorties. — Vap. « Lisamone » pour Propriano.

Vap. « Numidia » pour Marseille.

Nouvelles Religieuses

PAROISSE SAINT JEAN. — Vendredi, samedi et dimanche, Quarante Heures.

Vendredi et samedi : Le matin à 6 heures, Exposition du T. S. Sacrement suivie de la messe ; le soir à 5 h. 1/2, Complies, Sermon, Salut.

Dimanche à 4 heures, Vêpres, Sermon, Salut.

Nécrologie

MADEMOISELLE HÉLÈNE MODENA

Atteinte par une douloureuse maladie, Mlle Hélène Modena s'était rendue auprès des spécialistes du continent, dans l'espoir d'en être délivrée. Malheureusement le mal était plus fort que la science, les sommités médicales consultées n'ont pu que confirmer les prescriptions de nos praticiens bastiais.

Mlle Modena se trouvait à Toulon, chez une de ses tantes, et c'est là que s'est produite une aggravation si rapide qu'on n'a pu songer à la faire rentrer au sein de sa famille. Elle était à peine âgée de vingt-trois ans ; privée de sa mère, elle la remplaçait dans la direction de la maison, et s'efforçait par les plus tendres attentions envers son père, son frère, sa sœur, de leur rendre moins sensible l'absence de celle qui n'était plus.

Le dévouement qu'elle n'a cessé de réserver aux siens, ses prévenances si affectueuses rendent aujourd'hui plus dure la cruelle séparation, et c'est pourquoi nous prenons la plus large part à la douleur de MM. Modena et Maria et leur exprimons nos plus sincères condoléances.

Le cercueil contenant les restes mortels de Mlle Hélène Modena est arrivé par le paquebot de Marseille ; dès quais il a été transporté à l'oratoire Saint-Joseph.

Le cortège s'est formé à l'oratoire, à une heure de relevée, et s'est dirigé vers l'église Sainte-Marie. Le deuil était conduit par MM. Joseph et Jean Baptiste Modena, Dominique Maria et d'autres parents, auxquels s'étaient joints de très nombreux amis.

L'inhumation a été faite dans le caveau particulier.

Petite Gazette

Variations atmosphériques de 15 février

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 10°. A midi + 12°. A 6 heures du soir + 10 8
Maxima + 14°1 ; Minima + 8°2.
Baromètre : 7 heures du matin, 760 mm. midi, 762 mm., 6 heures du soir, 764,5 mm.
Vent : Dans la matinée, N.-E. léger.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, couvert.
l'après-midi, id.
Pluviomètre : 34°/° 7.

Concours général agricole

Le Ministre de l'Agriculture, par décision en date du 3 février, a désigné M. Emile Paganelli du Zicavo, propriétaire-viticulteur à Olmeta-di Tuda, pour remplir les fonctions de membre du Jury, au Concours Général Agricole de Paris, en 1912 (section des vins.)

Nouvelles militaires

M. Rossini, lieutenant au 2e tirailleurs algériens, passe au 58e, maintenu à la mission du Maroc.

M. le Lieutenant Battini, du 144e, est mis hors cadres, au service de l'aviation militaire et placé à la suite du 25e bataillon du 1er génie, sapeurs aéronautes.

M. Silvagnoli, officier d'administration de 3e classe à l'hôpital de Bourges, passe à celui de Toulouse.

Troupes coloniales

Sont nommés sergents-majors, les sergents Chiappini Jacques-André, du 4e ; Flori Mazri-Dominique, du bat. du Moyen-Congo ; Scaglia Paul-Marie, du rég. sénégalais de l'Afrique équatoriale ; Ottavy Dominique, du 7e ; Landucci Eugène, du bat. de l'Emyrne.

Sont nommés au grade de sergent, les caporaux Tardi Dominique, du 4e ; Pasqualini Joseph, du 8e ; Colonna Jean, du 22e, Alfonsi Charles-Dominique, du 24e, Terramorsi Sébastien, du bat. de l'Emyrne, Zamponi Don Joseph, du 2e malgache, Dominici Jean-Charles, au Cochinchine, Fraticelli Horace, du 2e malgache, Paggianelli François-Xavier, du 8e, Nicolai Xavier, du 8e, Paoli Jean-Baptiste, du 16e, Grimaldi Jean, du 11e, Poldori Antoine, au Maroc ; Duriani Jacques-Pierre, du 8e, Cecciaguerra Antoine, du 22e, Peretti Jean-Jacques, au Maroc, Mocora Antoine, du 10e, Fiaschi Paul-François, au Maroc, Culloli Etienne, du 22e.

Conférence agricole

M. Pasquale, Professeur Départemental d'Agriculture, fera dimanche prochain 18 courant, à 10 heures du matin, une conférence sur le sujet suivant :

« Les animaux de basse-cour : du choix des races à élever en Corse ; sélection des races : encouragement à l'élevage. »

MM. les membres du Syndicat des Eleveurs sont priés de vouloir bien assister à cette conférence à la suite de laquelle aura lieu l'Assemblée Générale annuelle du Syndicat.

Carnets de bal

Haute fantaisie. — En vente à la librairie du Petit Bastiais.

Pensions

M. Canessa Charles Joseph-Marius, second maître armurier ; 33 ans 15 jours de services. Pension de 1.524 francs avec jouissance du 30 novembre 1911.

M. Franceschi Dominique, ouvrier de marine ; 30 ans 4 mois 24 jours de services. Pension de 641 francs avec jouissance du 27 août 1911.

M. Leonetti Félix-Antoine, second-maître des directions de port ; 28 ans 2 mois 17 jours de services. Pension de 1.170 francs avec jouissance du 10 septembre 1911.

M. Marjani Jacques, ouvrier ; 34 ans 7 mois 3 jours de services. Pension de 675 francs avec jouissance du 13 octobre 1911.

Avis

La Chocolaterie J. Lorrin de Lyon informe ses déjà importante clientèle que la distribution gratuite de chocolat, officielle ces jours derniers dans les rues, n'a rien de commun avec celle promise récemment par cette Maison.

Le chocolat *J. Lorrin* se trouve d'ailleurs en vente dans toutes les bonnes maisons.

Charrettes à l'abandon

La police a dressé hier procès-verbal contre les nommés P. A., et C. L., charretiers, pour avoir laissé leurs véhicules à l'abandon dans la rue du Lycée.

Avis

M. Griscotomi Don César, propriétair, à Ghisonaccia gare et à Lago-di-Nazza, avise le public et le commerce de Bastia et autres lieux, qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme Marie-Hélène Griscotomi, née Saracchioli, et veuve Morazzani, qui depuis le huit décembre 1911 a quitté le domicile conjugal et qui ne l'a pas rejoint malgré les démarches de son mari.

HUILE D'OLIVE de propriétaire, 1.30 le litre, 27 29, rue de l'Opéra.

VENTE
PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le dimanche 18 février courant, à neuf heures du matin, sur la place du marché de Bastia, il sera procédé à la vente d'un cheval noir mesurant 1m 40 environ.

Le prix de la vente sera payé comptant sous peine de folle enchère.

L'huissier,
Jean SALVADORI.

RHUM
FOX-LAND
GRANDE MARQUE

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

14 fév. — 15 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens. 95.45 — 95.40
— de 3 0/0 amortis. . 95.30 — 95.25
ex-coupon.

Conseil de Cabinet

Paris, 15 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

La question des sucres

M. Klotz, ministre des Finances, entretient le Conseil sur les négociations engagées avec le gouvernement belge au sujet de la question des sucres.

La défense de l'école laïque

M. Guist'hau, ministre de l'Instruction publique, donne connaissance à ses collègues du texte des projets de lois relatifs à la fréquentation scolaire et à la défense de l'école laïque.

Les travaux parlementaires

Le Conseil s'entretient ensuite de la marche des travaux parlementaires et des projets de loi dont il est urgent de hâter la discussion.

L'aéronautique militaire

Le Conseil décide que l'Etat recevra directement les souscriptions spontanément offertes en faveur du développement de l'aéronautique militaire, mais que le Gouvernement devra se réserver le choix des appareils.

Le Ministre de la Guerre déclare d'autre part qu'il lui paraît inutile d'autoriser l'armée à participer à cette souscription publique.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Tirages financiers

Bons de Panama

Paris, 15 février.

Le bon à lots portant le numéro 625.732 gagne le gros lot de *deux cent-cinquante mille francs.*

Le bon à lots portant le numéro 475.012 gagne *cent mille francs.*

ANGLETERRE

A la Chambre des Communes

Le discours de Lord Asquith

Londres, 15 février.

Après le discours du trône, le Ministre des Affaires étrangères, Lord Asquith a prononcé hier un grand discours à la Chambre des Communes.

Parlant de la mission de lord Haldane, à Berlin, lord Asquith a affirmé qu'elle a obtenu le succès le plus complet auprès de l'Empereur d'Allemagne.

Le ministre anglais a déclaré qu'une véritable détente venait de se produire dans les relations anglo-allemandes, et que ce rapprochement obtenu est compatible avec la triple entente anglo franco-russe.

« Bientôt, a dit en terminant lord Asquith, nous aurons des résultats positifs, et tous les soupçons au sujet d'une inimitié anglo-allemande disparaîtront. »

La Rencontre DES TROIS EMPEREURS

Paris, 15 février.

Un télégramme de Saint-Pétersbourg annonce que le bruit court dans les milieux officiels, qu'une rencontre des trois Empereurs de Russie, d'Allemagne et d'Autriche aurait lieu au printemps prochain.

LE TEMPS

Paris, 15 février.

La série des pluies qui se sont abattues depuis quelques jours sur la Provence, s'est terminée par un violent orage, qui a été suivi d'une belle journée de printemps.

Les cours d'eau commencent à baisser et le vent a complètement cessé.

De nouveaux orages, accompagnés de grêle, ont éclaté sur de nombreux points de la région du Centre de la France.

La grêle a causé des dégâts sérieux.

EN CHINE

La proclamation de la République

Paris, 15 février.

Malgré le vif enthousiasme qui accompagne la proclamation de la République, le calme le plus complet règne à Pékin.

Les journaux consacrent de longs commentaires à ce qu'ils appellent le triomphe de Yuan-Shi-Kai.

En vertu de la nouvelle Constitution, le jeune monarque garde son titre d'Empereur, et reçoit une pension annuelle de 10 millions.

L'Empereur reste le chef de la religion nationale.

LA GUERRE
Italo-Turque

ROME

Le départ du général Caneva

Paris, 15 février.

Le général Caneva, commandant du corps expéditionnaire en Tripolitaine, est reparti aujourd'hui pour rejoindre son poste.

Le général Caneva a été l'objet des chaleureuses acclamations de la foule qui assistait à son départ.

CONSTANTINOPLE

Propositions de paix

Tous les journaux démentent aujourd'hui la nouvelle selon laquelle les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche auraient fait à la Porte de nouvelles propositions de paix.

LE PARLEMENT

SÉNAT

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. Maxime Lecomte
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1912.

Ministère de la Justice

Le Sénat aborde la discussion du budget du Ministère de la Justice.

M. Riou monte à la tribune.

En termes violents, l'orateur prononce un énergique réquisitoire contre les mœurs judiciaires, qui, dit-il, déshonorent le régime républicain.

M. Riou passe en revue les principaux scandales judiciaires qui sont restés sans sanction, et qui ont produit une impression considérable sur les populations.

Il s'élève d'abord contre l'attitude des magistrats dans l'affaire mystérieuse d'Egurray, où un brave curé, jouissant de l'estime générale, fut tour à tour arrêté et relaché, suivant les caprices de certains personnages animés d'un sectarisme révoltant.

M. Riou s'étend ensuite longuement sur le scandale Fischon et sur le procès de M. Légitimus.

Il parle enfin des nombreux liquidateurs qui ont pris la fuite, et termine en déplorant que la magistrature gangrenée de la République prête honteusement la main aux déni de justice les plus scandaleux.

Le Ministre de la Justice répond à M. Riou.

M. Briand prend la défense de la magistrature républicaine. Il déclare que des sanctions sévères ont été prises toutes les fois que des fautes graves ont été relevées contre un magistrat.

Il reconnaît que des abus ont pu se produire, mais il dit qu'il ne faut pas pour cela, se laisser aller à une généralisation injuste.

M. Briand termine par ces paroles, qui soulèvent des applaudissements sur tous les bancs :

« Toute mon énergie sera appliquée à faire en sorte que la magistrature échappe aux influences néfastes de la politique. »

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

SÉANCE DU SOIR

Présidence de M. DUBOST

Le Budget

Ministère de la Justice

Le Sénat continue la discussion des chapitres du budget du Ministère de la Justice, qui, après de nombreuses interventions, sont successivement mis aux voix et adoptés.

Légion d'honneur

On passe ensuite à la discussion du budget de la Légion d'honneur.

M. Delahaye

sénateur de Maine-et-Loire, demande que la Légion d'honneur soit accordée à tous les officiers actuellement en service, qui prirent part à la guerre de 1870-1871.

Tous les chapitres sont adoptés sans débat.

Ministère du Commerce

Le Sénat aborde la discussion du budget du Ministère du Commerce.

Interpellation Astier

M. Astier demande à interpeller le Gouvernement sur l'enseignement technique, industriel et commercial.

Sur l'observation de M. Fernand David, ministre du Commerce, la discussion de l'interpellation de M. Astier est renvoyée au 12 mars.

Les divers chapitres du budget sont mis aux voix et adoptés.

Ministère des Affaires étrangères

Le Sénat aborde ensuite le budget des Affaires étrangères.

M. Flandin monte à la tribune.

L'orateur déclare nettement qu'à la suite du précédent inauguré par M. Caillaux, pour le Congo, il craint qu'on ne consente, tôt ou tard, à d'autres mutilations du territoire national.

M. Flandin attire l'attention du Gouvernement sur nos établissements de l'Inde, qui devront, dit-il, quoiqu'il advienne, rester intangibles.

Le Ministre des Affaires étrangères répond à M. Flandin.

« Je puis vous donner de grand cœur l'assurance, dit M. Poincaré, que nous n'avons aucunement la pensée néfaste de consentir à une cession quelconque du territoire français. »

Le président met aux voix les différents chapitres du budget qui sont adoptés.

Ministère des Postes et Télégraphes

Le Sénat aborde finalement la discussion du budget des Postes et Télégraphes.

Plusieurs orateurs s'élèvent contre l'anarchie administrative qui règne dans ce département et critiquent les nombreuses chinoiseries qui existent dans cette administration et y font force de loi.

Les divers chapitres du budget sont adoptés sans débat.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

La journée de 10 heures

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la journée de 10 heures, dans les établissements industriels.

M. Paul Beauregard

député conservateur de la Seine, monte à la tribune.

L'orateur expose de nombreuses objections à l'adoption du projet.

Il démontre que la loi nouvelle aurait pour effet certain de réduire notre production industrielle et d'en augmenter le coût, et de nous mettre par conséquent dans un état d'infériorité évidente à l'égard de la concurrence étrangère.

« Cette loi, dit-il, tuera notamment la construction mécanique au profit des étrangers, et n'aura même pas l'avantage de produire un effet sur la crise de l'apprentissage.

Ce qu'il faut avant tout, déclare en terminant, M. Beauregard, c'est de réorganiser très sérieusement l'enseignement, et je maintiens que le projet actuel va porter le plus grave préjudice à l'industrie française qui n'a déjà que trop de mal à soutenir la concurrence avec l'étranger. »

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Séance demain.

HOTEL LIMAROLA
27, rue l'Opéra, BASTIA

Chambres spacieuses et confortables. — Cuisine bourgeoise saine et soignée. — Grand jardin aéré tout l'hôtel. — Pensions entières pour célibataires ou familles à des prix très modérés.

M. Limarola répond devant les parents des jeunes gens prenant pension chez lui.

La situation de l'hôtel, vis-à-vis de la Poste, à proximité à la fois de la Gare et de la Place Saint Nicolas, centre de la ville, est des plus avantageuses pour les passagers.

ON DÉSIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne et châtaignier
Adresser offres à M. AGIER, *Produits Forestiers de la Corse à Bastia.*
Indiquer prix, dimensions et quantités.

Grand Hôtel d'Europe
Veuve COLONNANI
3 et 5 rue du l'Opéra, BASTIA
A.-P. MATTEI
ancien propriétaire de l'Hôtel du Lycée
Successeur

Déjeuners . . . 2 francs.
Dîners. . . . 2 francs.

Pensions à prix réduits pour familles
Service irréprochable. — Grand salon et vaste jardin pour Noces et Banquets.

N. B. — Cet hôtel, qui a été complètement mis à neuf, se recommande par une installation moderne et une cuisine très soignée.

LE CABINET
de Madame MASSÈL
DENTISTE
est transféré 7, Boulevard du Palais, *BASTIA*, au-dessus des Magasins Thiers.
Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.
Plombage Or, Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.
Le Cabinet est ouvert à *AJACCIO*, tous les jours, 10, Cours Napoléon.
A *BASTIA*, du 1er au 10 de chaque mois.

AVIS

M. Orestie Biagini a l'honneur de prévenir ceux qui ont à construire qu'il se met à leur entière disposition pour leur soumettre les plans et devis en vue des immeubles ou réparations qu'ils auront à faire. Ils pourront être certains d'avoir des travaux soignés et soldés à des prix fort avantageux.

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 48 SAMEDI 17 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 19 m. — Coucher, 4 h. 52 m.
Dernier quart., le 2. — Nouv. Lune, le 17.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Zosime.
Fête de Demain : Quinquagésime.

16 FEVRIER

LA SAISIE DU 'TAVIGNANO'

Belle Attitude du Commandant Ramacciotti

Pendant que l'attention de la France entière était retenue par les incidents du *Carthage* et du *Manouba* un fait non moins important, la saisie du *Tavignano*, se produisait dans les eaux tunisiennes et donnait l'occasion à l'un de nos compatriotes, le commandant Ramacciotti, de défendre avec une belle énergie l'honneur du pavillon français.

Rappelons brièvement dans quelles circonstances fut opérée la saisie de ce troisième navire français.

Le 25 janvier, vers les 3 heures de l'après-midi, le *Tavignano*, petit cargo-boat effectuant le service postal le long de la côte tunisienne, rencontrait un torpilleur italien qui, peu après, lui intimait l'ordre de s'arrêter.

Comme le navire se trouvait dans la limite des eaux territoriales, le commandant Ramacciotti ne s'empressa pas de se conformer à l'ordre qui lui était donné. Le torpilleur tira alors plusieurs coups de canon et, après que le *Tavignano* eut stoppé, un officier italien se rendit aussitôt à bord.

Il demanda à visiter le navire. Le commandant Ramacciotti s'y refusa.

Connaissant parfaitement ces parages, il fit observer à l'officier italien que le *Tavignano* se trouvait dans les eaux territoriales, ainsi que l'indiquait une bouée placée à peu de distance, et que par suite il ne pouvait autoriser la visite de son navire.

L'officier italien insista cependant et demanda à examiner les papiers du bord.

Le commandant Ramacciotti, fort de son droit, lui opposa un nouveau refus, et l'officier se retira pour aller en référer à ses chefs.

Quelques instants après, le *Tavignano*, qui était maintenu en respect par les deux navires de guerre *Fulmine* et *Canopo*, voyait un canot monté par des Italiens se détacher et venir vers lui.

Des officiers montèrent à bord et déclarèrent qu'ils allaient procéder à la visite du navire.

Le commandant Ramacciotti protesta de nouveau et déclara qu'il s'opposait à l'exercice du droit de visite.

Devant ce refus énergique, les officiers italiens décidèrent de recourir à la force.

Voici, d'ailleurs, comment s'exprime à cet égard le Commandant lui-même, dans son rapport de mer :

« ... Comme je protestais encore, l'équipage du bateau italien, sur les ordres qui lui furent donnés, prit son poste de combat, et canons et fusils furent braqués sur le *Tavignano* ; sous cette menace, la fouille commença, les cales furent minutieusement explorées ; plusieurs caisses ouvertes et les papiers du bord examinés en détail ; puis l'officier regagna le *Fulmine*, laissant le *Tavignano* sous la garde d'un gradé et de matelots en armes. »

On connaît la suite. Dans la soirée, le navire, escorté par le *Canopo*, reçevait l'ordre de faire route sur Tripoli.

A Tripoli, le *Tavignano*, qui avait été placé sous la garde du *Carlo-Umberto*, fut de nouveau fouillé et examiné, et ce n'est qu'après cette seconde visite qu'il reçut l'ordre de reprendre son voyage.

Telles sont les circonstances particulièrement émouvantes dans lesquelles le *Tavignano* fut capturé par les Italiens.

Peut-être ces détails étaient-ils connus de quelques marins, mais peut-être aussi étaient-ils ignorés par la grande majorité de nos lecteurs.

En se réclamant de la protection que lui assurait sa position dans les eaux territoriales et en ne cédant, au dernier moment, que devant la menace des canons, le commandant Ramacciotti, en bon Français et en brave Corse, a fait preuve d'une attitude digne des meilleurs éloges.

Le Tribunal de la Haye, devant lequel le conflit vient d'être porté, dira si l'Italie n'a pas outrepassé ses droits en faisant procéder à la saisie du *Tavignano* ; mais, dès à présent, nous estimons qu'au moment où la presse tunisienne recueille des souscriptions en faveur du commandant Ramacciotti, il appartenait à un journal insulaire de rendre hommage à la patriotique attitude de ce brave marin, de cet enfant de la Corse.

LES ACCAPAREURS

On a parlé tous ces jours-ci, et de quelle manière, des accapareurs. On leur a reproché en termes véhéments d'être la cause du prix croissant des denrées ; on s'est plaint un peu partout que leur prévoyance vraiment exagérée ait pour principale conséquence de faire monter le baromètre de la Bourse du Commerce. La hausse ici étant une mauvaise chose (pas pour tout le monde cependant), on s'est plaint naturellement que la baisse ne vînt pas assez vite. Il paraît que la faute en est à ces Messieurs qui conservent jalousement dans leurs magasins des stocks considérables de blé, pour les sortir d'ailleurs au moment favorable. On en serait arrivé ainsi à créer des mouvements factis, absolument illégitimes. Mais est-ce que, par hasard, il se trouverait encore des gens pour croire que la logique, qui semble disparue complètement de tous les mondes, ceux où l'on s'ennuie et ceux où l'on s'amuse, n'ait retiré à la Bourse qu'elle soit du commerce ou non ? Et puis, vraiment, pourquoi crier si fort aujourd'hui ? Les accapareurs ? Ne dirait-on pas que c'est une nouvelle race subitement sortie de terre pour notre plus profond désespoir ? Hélas ! nos grands-pères et nos pères les ont connus avant nous ; nos arrière-petits fils les connaîtront encore, et comme cela jusqu'à l'éternité. Des exemples historiques nous prouvent que la force du gouvernement les indiffère totalement. Ce nous est au moins une consolation de penser que la République n'est que pour eux le seul bouillon de culture favorable.

Les accapareurs existent comme ont toujours existé certains parasites fort incommodes. Il faut les supporter parce qu'il n'est guère facile de faire autrement. La plus simple des philosophies nous commande d'accepter joyeusement ce qu'il est impossible de refuser. Et il est bon d'être philosophe dans la vie.

Pourtant il serait complètement faux de penser que seuls le blé et autres matières tout à fait premières, connaissent les douceurs de l'agiotage. Les accapareurs travaillent dans tous les milieux, ici, là et encore ailleurs.

La littérature a les siens, comme le théâtre, la peinture et l'amour ont les leurs.

N'est-il pas injuste, en effet, que quelques romanciers concentrent sur eux toute l'attention du public alors que des milliers, restés dans l'ombre, attendent qu'on veuille bien jeter sur eux un regard, fût-il même de pitié ? N'est-il pas navrant de constater que cinq dramaturges en renom suffisent à notre régal quotidien pendant que derrière le rideau, loin, très loin, des centaines d'auteurs brandissent des pièces valant à peu près celles que nous entendons ? Et n'est-il pas désespérant de voir les Don Juan de tous les étages plastronner, faire la roue et rouler de bonne fortune en bonne fortune, sans daigner laisser quelques miettes aux pauvres mendiants d'amour qui attendent vainement à la porte, qu'on les invite enfin à entrer ainsi dans la danse ?

Les accapareurs ont une fonction qu'ils remplissent merveilleusement. Qu'ils manipulent le blé, les livres, le théâtre ou le reste, ils le font avec le même entrain et avec la même adresse.

S'il faut marcher contre eux, marchons ; mais ne donnons pas tous nos efforts pour démolir les uns, en oubliant les autres. Faudrait-il encore prouver d'ailleurs que la lutte puisse servir à quelque chose. Il n'y a rien à faire contre la mer qui monte. Les digues de sable qu'on élève sont balayées par la première vague. Le même sort pourrait bien être réservé aux bonnes volontés qui s'affirment aujourd'hui.

Le meilleur moyen n'est de dédaigner le blé, les livres, le théâtre et l'amour. Le jour où les hommes auront cette force d'âme et cette force d'estomac, les accapareurs auront vécu. Mais, en attendant, il semble qu'ils n'aient pas beaucoup à craindre des projectiles que nous sommes disposés à leur jeter dans les jambes. Leur race se multiplie à l'infini, avec une rapidité vertigineuse. Ceux qui tomberont seront vite remplacés par d'autres qui vaudront exactement ce que valent les premiers.

Sans doute, il est beau de marcher à la bataille avec la certitude d'être vainqueur. Cependant, est-il indispensable que nous nous abîmions la tête contre des murs de pierre ?

Si nous devons être dévorés, un jour ou l'autre, voyons-le. Mais ne donnons pas à nos vainqueurs la suprême joie de piétiner nos cadavres.

MAURICE BIGOT.

CONSEIL MUNICIPAL

La Question de l'Octroi

Crédit supplémentaire de 5.000 fr. demandé par M. le Ministre des Finances pour la gestion de l'octroi.

M. le Préfet de la Corse a adressé à M. le Maire de Bastia la lettre suivante :

Ajaccio, le 27 janvier 1912.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de la lettre en date du 24 janvier courant, que m'adresse M. le Ministre des Finances, en réponse aux observations du Conseil Municipal de Bastia, relativement à la gestion de l'Octroi par l'administration des Douanes.

Pour me conformer aux prescriptions qui y sont contenues, je me puis que vous prier de soumettre d'extrême urgence les nouvelles propositions de M. le Ministre des Finances à l'assemblée communale de Bastia qui devra statuer dans le plus bref délai.

Deux copies de la Délibération à intervenir devront m'être adressées directement en raison de l'urgence et à l'issue même de la réunion.

En présence du caractère définitif et irrévocable que prévoie la décision de M. le Ministre des Finances, je ne saurais trop vous engager à vouloir bien appeler l'attention de l'assemblée communale de Bastia sur la gravité des conséquences que serait susceptible d'entraîner le rejet des propositions de l'administration des Finances.

Le Préfet,
H. JULLARD.

10 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit

par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

II

L'HOMME DU COUPÉ

Sa figure, aux traits fins, au profil curieux, légèrement busqué, s'allongeait d'une barbe châtaine, aux moustaches frisées, bien plantés, et qui semblait encore ignorants des ciseaux. On eût à peine donné à ce jeune homme les trente ans qu'il venait d'atteindre. Et cela rendait plus douloureux, — surtout pour les femmes — les signes de chagrin qui marquaient sa physionomie. La fièvre des yeux, le regard sombre et brûlant, le pli des lèvres, des paupières, la pâleur du teint, tout indiquait un état cérébral de l'âme, que pourtant une volonté réelle s'efforçait de ne pas laisser paraître.

Ce passant, d'un aspect si peu banal, on se comportait pas non plus comme tout le monde. Au lieu de prendre son billet, et de descendre d'un pas hâtif les escaliers menant aux quais ou sous-sol, comme tous les Parisiens pressés qui se bousculaient autour de lui, le monsieur en deuil s'attardait au guichet, puis auprès de l'employé qui timbrait les tickets, posant des questions à voix basse. Ou bien il s'arrêtait sur les paliers, dévisageait les voyageurs, d'une façon dont plus d'un se fût choqué, s'en fût fâché si « comme il faut » de l'observateur et sa désarmante tristesse. Une jeune fille, se sentant regardée ainsi, leva les yeux, tressaillit, regarda longuement à son tour. Ses prunelles se prirent à celles de Deschamps. Elle ralentit le pas, tourna encore la tête, parut hésiter, puis descendit les dernières marches. Un choc bizarre venait de secouer le médecin. Par-dessus la rampe, il observa cette jeune fille, qui s'en allait le long du train. Toutes les portières étaient ouvertes. L'inconnue examinait l'intérieur de chaque compartiment, sans se décider à monter. Mais elle ne dépassa pas les troisièmes. Arrivée à la dernière voiture, près des premières, elle revint sur ses pas. Raymond la vit alors de face.

Il sentit qu'elle allait lever de nouveau les yeux pour le revoir. Les siens ne la quittaient pas. Elle les leva. Une étrange personne, en vérité.

Certes, Raymond n'eut-il pas en le cœur déchiré du plus affreux désastre d'amour, et le désir qui veille en tout homme l'eût-il incité à guetter la grâce d'une femme féminine, ce n'eut pas à celle-ci que fût allé son furtif hommage. Et ce n'eut pas non plus, il en eût tenu la gageure, une coquetterie de sexe qui le ramenait, elle, de son côté, comme si un aimant l'attirait. La voici maintenant se rapprochait de l'escalier. Elle se tint debout à la queue du train, et sembla l'attendre, tout en marquant sa résolution de ne pas manquer le départ. Pauvre jeune silhouette, à la fois misérable et désarmante. Elle avait le geste de bravoure raidie d'une sentinelle à un poste périlleux.

Qui donc était-ce ? Et que se passait-il dans cette petite tête ? C'était une toute jeune fille — vingt-deux ou vingt-trois ans peut-être. L'air étranger. Une frimousse ronde, pas jolie, pas déplaisante, — singulière. De longs yeux, trop étroits pour être beaux, et un peu tirés en haut vers les tempes, mais d'où jaillissait le plus clair, le plus ferme regard. L'ovale court et large, la bouche petite et gracieuse, mais le nez légèrement retroussé et les pommettes un peu saillantes. En somme, le type slave. Et, effectivement, elle avait l'air d'une Russe, — d'une de ces pauvres étudiantes russes, qui, pour acquérir la science et une carrière, viennent à Paris des existences de privations inouïes, avec des bonheurs invraisemblables.

Son accoutrement était plus que simple. Et sa coiffure accentuait en elle la physionomie de sa nationalité. Car elle portait malgré le printemps éclatant de mois d'avril prêt de céder la place à mai, une toque de faux astrakan, rouge par l'usage, d'où tombaient en une masse brève, compacte et lisse, des cheveux lourds, coupés courts. Ces cheveux, d'une abondance extraordinaire, auraient pu être une parure pour cette créature qui en manquait tellement. Cependant elle en avait fait le sacrifice. Il est vrai qu'elle découvrait ainsi, — mais sûrement elle n'y songeait guère, — ce qu'elle avait de mieux : un cou très haut, très long, d'une ligne si d'une blancheur merveilleuses, et qui s'érigeait hors de sa pauvre jaquette comme une divine colonne de marbre au-dessus d'une masure. Deschamps saisit ces détails. Quelque chose lui disait de s'y attacher. L'inconnue ne serait pas longtemps nos inconnus pour lui. Il eut toutefois ensuite que leurs voies s'étaient séparées, comme se séparent, pour ne plus se rencontrer jamais, les destins de deux êtres qui, pendant un instant, se hasard d'un voyage, ont participé d'une semblée et mystérieuse existence.

Lorsqu'on lerait les portières, tandis que les employés criaient : « En voiture ! » il descendit rapidement, passa près de la jeune fille, et la regarda encore, persuadé qu'elle allait faire un mouvement, un signe qui lui permettrait de l'aborder. Il n'en fut rien. Raymond gagna un compartiment de première. Au moment d'y monter, il se retourna pour découvrir où se placait la jeune Russe. Elle n'était plus sur le quai. Et, à aucune des nombreuses stations entre Paris et Saint-Rémy-lès-Chevreuses, il ne la vit descendre. Lui-même, d'ailleurs, commençait à moins se préoccuper de l'étrangère. Son attention s'attachait à tout. Il étudiait ce paysage qu'il n'avait jamais fait. Il questionna le contrôleur du train quand celui-ci vint lui réclamer son billet.

Cet homme avait fi remarqué, trois jours auparavant, qu'une jeune dame de telle et telle description, fût descendue à Saint-Rémy, on y fût montée ? Et, pour rendre plus élastique la mémoire de l'employé, Raymond sortait son porte-or, glissait une pièce... C'était des façons de désastre bien naïf. S'il avait eu affaire à un machiniste, celui-ci eût, par quelque fable, tiré bon parti de la douloureuse curiosité dont frémissait si évidemment ce monsieur en deuil. Mais le contrôleur était honnête.

— Pas la peine, monsieur... gardez. Non... je ne sais pas... Voyons, le 27 avril... Oh ! des jolies dames blondes, avec des violettes sur leur chapeau, vous savez, on en voit tant, sur nos grands de banlieue... surtout à cette saison.

Le sourire, bien que réprimé, fit mal à Bellechasse. N'importe, il passa la pièce entre les gros doigts, qui se refermèrent vite.

Le ministre des Finances a adressé à M. le Préfet de la Corse la lettre suivante :

Paris, le 24 janvier 1912.

Monsieur le Préfet,

Par dépêche en date du 2 janvier 1912, je vous ai prié de prévenir la municipalité de Bastia que je ne donnerais mon approbation au projet de traité relatif à la gestion de l'octroi par la douane qu'autant que la Ville ne sera engagée à verser un supplément annuel de 5.000 fr., représentant la charge qui doit incomber au Trésor pour les pensions de retraite des 20 agents dont les emplois ont dû être créés pour assurer ce nouveau service.

Or, je suis informé que, par délibération du 25 janvier 1912, le Conseil municipal de Bastia, adoptant les conclusions du rapport présenté par le Maire, demande l'approbation pure et simple du projet tel qu'il a été préparé en tout au moins la limitation à un maximum de 3.750 fr. du supplément réclamé par l'Etat, et, comme contre partie, la réduction de 10 à 5 0/0 de la quotité des remises éventuelles sur les produits bruts de l'octroi excédant 320.000 fr.

A l'appui de ses propositions, le Maire fait notamment valoir les considérations suivantes :

1° Les vingt emplois nouveaux n'auraient pas tous été créés dans l'intérêt de la Ville, une grande partie des agents provenant d'autres directions des douanes où ils étaient en excédent.

Le Maire de Bastia a certainement été induit en erreur. Les 20 agents installés dans cette ville ont été, il est vrai, choisis parmi ceux qui ont demandé à venir en Corse. Mais ils ont été remplacés dans leurs directions d'origine. En fait il n'agit donc bien de créations d'emplois.

2° La contribution imposée à la Ville de Bastia pour le service des pensions ne serait pas exigée, dans la Métropole et en Corse même, de divers industriels et collectivités (Chambres de Commerce, par exemple) qui recourent, dans leur intérêt, à l'intervention de la douane.

Il est exact que, jusqu'à une époque relativement récente, l'Etat a seul supporté la charge des retraites correspondant aux emplois remboursables. Mais il a été reconnu que le Trésor assumait ainsi indûment une dépense qui devait normalement incomber aux intéressés. Aussi impose-t-on maintenant à tous nouveaux requérants l'obligation de verser à cet effet 20 0/0 des traitements bruts.

3° Les traitements bruts mis à la charge de la Ville comprennent déjà 5 0/0 pour la caisse des retraites, la Ville ne devrait donc parfaire que la différence, soit 15 0/0, c'est-à-dire verser non pas 5.000 francs : $\frac{(25.000 \times 20)}{100}$ mais 3.750 fr. $\frac{(25.000 \times 20)}{100}$.

Ce raisonnement n'est pas exact. La subvention nécessaire pour la pension a bien été arbitrée par la Commission extraparlementaire de 1897 à 20 0/0 des traitements bruts, mais non compris la retenue de 5 0/0 et les premiers douzièmes versés par les agents. En d'autres termes, la part totale revenant aux pensions civiles doit être de 25 0/0, indépendamment des premiers douzièmes.

En égard à ces diverses considérations, il n'est pas possible de dispenser la ville de Bastia de verser l'intégralité de la subvention de 5.000 fr., qui est calculée conformément aux règles récemment adoptées.

Je ne saurais pas non plus accepter sans restriction la partie de la demande du Conseil municipal tendant à la réduction du taux des remises éventuelles sur toutes les recettes brutes de l'octroi excédant 320.000 fr. D'après les renseignements contenus dans le rapport de M. le Maire le rendement actuel de l'octroi peut être évalué à 324.000 fr. par an.

En vue d'obtenir une amélioration de ce rendement il convient donc, dans l'intérêt même des finances communales, de maintenir à 10 0/0 le taux du prélèvement sur les recettes comprises entre 320.000 et 330.000 fr. Mais pour les recettes excédant ce dernier chiffre, je ne verrai pas d'inconvénient à ce que la quotité des remises éventuelles fut réduite de 10 à 5 0/0.

En définitive je suis tout disposé à rendre de mon approbation un projet de traité aux termes duquel la Commune s'engagerait à verser :

1° Une somme fixe de 49.000 fr., montant des traitements, pensions, indemnités et gratifications à accorder au personnel ;

2° Des remises éventuelles calculées à raison de 10 0/0 pour les recettes brutes atteignant 330.000 fr., sans dépasser 330.000 fr. et à raison de 5 0/0 pour les recettes brutes supérieures à ce dernier chiffre.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien porter ces nouvelles propositions à la connaissance de la Municipalité et de m'informer, dans le moindre délai possible, de l'accueil qui leur aura été réservé. Si la Ville ne croyait devoir y souscrire je me verrai dans la nécessité de donner des ordres utiles pour que les agents des douanes cessent *à partir du 15 février 1912* de prêter toute espèce de concours à la gestion de l'octroi.

J'insiste tout particulièrement sur le caractère d'extrême urgence que présente la solution de cette affaire.

Le Ministre des Finances :
KLOTZ.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Fraudes électorales de Vezzani

Par jugement du 9 décembre 1910 rendu par défaut, le tribunal correctionnel de Corte avait condamné pour fraudes électorales, les sieurs Milelli Zacharie, président du bureau électoral, et Grisnelli, maire de Vezzani, à 6 mois de prison chacun, Vitali Pierre-André, Griscelli Antoine-Jean, Giordani François, Biancardini Pierre-Toussaint, assesseurs de ce même bureau, et Lucchesini, secrétaire, à 3 mois de la même peine, et ce dernier, en outre, à 5 ans d'interdiction des droits civiques.

Sur opposition des prévenus, le tribunal a, par jugement du 20 octobre 1911, réduit à 4 mois de prison la peine prononcée contre Milelli, président du bureau, et à 40 jours celle des assesseurs et du secrétaire. Il les a, en outre, tous condamnés à 2 ans d'interdiction des droits civiques, tout en les faisant bénéficier du sursis pour l'exécution de la peine. Il a relaxé Griscelli dont la complicité n'avait pas été établie.

La Cour était appelé à se prononcer sur l'appel émis par M. le Procureur général.

M. le conseiller Aubert faisait le rapport de l'affaire.

Tous les prévenus faisaient défaut à l'audience.

La Cour condamne Milelli à 3 mois de prison et à 5 ans d'interdiction des droits civiques, et les autres prévenus à 1 mois de prison et 2 ans d'interdiction des droits civiques, tout en leur retirant le bénéfice de la loi de sursis.

Le jugement de tre instance est confirmé en ce qui concerne l'acquittement du maire Grisnelli.

Fraudes électorales de Volpajola

Le 31 juillet 1910, à l'occasion des élections au Conseil général dans le canton de Campitello, le sieur Niellini avait été chargé de porter à Campitello les documents électoraux, et notamment le procès-verbal des opérations de la commune de Volpajola.

Niellini s'attarda dans des buvettes au lieu de remplir de suite sa mission. On le vit entrer à la mairie de Campitello, puis sortir par une porte latérale et se diriger vers Bigorno où il fut hébergé par des adversaires du candidat Ragnoli.

Ce n'est que vers 4 heures du soir, que Niellini remit au maire Camposasso le procès-verbal des opérations. Le document avait été altéré et les chiffres réels modifiés.

Cette altération avait pour but d'essayer de changer le résultat.

Ce délit de fraudes électorales valut à Niellini, devant le tribunal correctionnel de Bastia, 4 mois de prison et 2 ans d'interdiction de droits civiques.

La Cour, saisie sur appel du ministère public, confirme le jugement, entraîne.

Rapporteur : M. le conseiller Aubert.

Défenseur : Me Moretti.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 février.

Les réalisations et aussi le manque d'affaires donnent à notre marché une allure générale d'indécision et de lourdeur. La Rente Française restent à 99.37. Les Fonds Etrangers sont irréguliers. Le Turc, le Serbe et les Russes sont stationnaires, l'Extérieure fléchit à 95.47 et l'Italien à 97.80. L'Argentin à 102.4911 est demandé à 96.37, ce qui fait ressortir son revenu à 4.66 0/0 ; d'autre part il faut remarquer que ce titre est à l'abri des éventualités de la politique européenne.

Les Sociétés de Crédit ne s'éloignent guère de leur niveau antérieur. Le Crédit Foncier est à 793, le Crédit Lyonnais à 1.540, la Comptoir National Escompte à 940 et la Société Générale à 691.

La souscription aux 45.000 obligations 5 0/0 de 500 frs de la Cie du Port Commercial de Bahia Blanca, qui aura lieu le 14 courant, s'annonce comme un gros succès de plus pour le Crédit Mobilier Français.

Sous agité et en baisse à 6.450 Les valeurs de traction et d'électricité sont calmes. Charbonnages russes fermes. Fublesses des titres supérieurs. Rio 4.756.

En Bangue, les mines d'or sud-africaines et diamantifères sont lourdes. Caoutchoucs en avance. Industrielles russes restent actives mais fermes.

Au comptant, on note de bonnes demandes sur l'action Casino de Trouville à 127. La Tacaba Mining se tient à 12.25.

Chemins de Fer Français stationnaires.

Carnet Mondain

Hier matin, en l'église Saint Jean, magnifiquement décorée, a été bénie l'union de M. Emile Carattini, commis de trésorerie en Indo-Chine, fonctionnaire d'avenir, avec sa très charmante cousine, Mlle Sophie-Joséphine Bonaldi, fille de l'honorable receveur des postes et télégraphes de Vescovato.

La jeune mariée, toute radieuse dans son élégant costume nuptial en Chine, a été conduite à l'autel par son père.

M. l'abbé Sauveur Sarrosi, curé de Sari-de-Portovecchio, oncle de l'époux, a béni cette union et a prononcé un discours d'une parfaite correction littéraire. S'appuyant sur l'autorité de l'Ecriture Sainte, il a rappelé à ses cousins ce que doit être l'amour dans le mariage chrétien.

Les témoins de M. Carattini étaient, son frère, M. Michel Carattini, et son beau-frère, M. Rogliano ; ceux de la mariée, MM. Giappiconi, comptable, et Albert Saettoni.

Le service d'honneur a été parfaitement assuré par Mlles Eliennette Bonaldi et Louisette Carattini, accompagnées de MM. Joseph Lucca, négociant, et Ignace Poli, commis de trésorerie à Hanoï.

Entr'autres morceaux, le maestro Ragionesi qui tenait les orgues a exécuté la Marche du « Tannhauser » avec une réelle maestria.

Après la messe, long défilé à la sacristie. Puis on s'est rendu au Grand Hôtel de France, où tous ont fait honneur au délicieux déjeuner dont voici le menu.

Maronnes vertes au citron
Suprême de filet de soles dieppoises
Pommes à l'étuvée
Médaillon de bœuf Régence
Sorbets au Champagne
Poularde poêlées à la Cavour
Fonds d'artichants Barigoule
Galantines de Varsovie rôties sur Canapé
Salade de Saison
Bombe Winter-Palace
Gâteaux — Friandises
Desserts
Vins fins et Champagne

Les jeunes époux sont allés jouir de leur bonheur sur la Côte d'Azur. Nos vœux les plus sincères les accompagnent.

THÉATRE

Madame Butterfly

Si un public d'élite s'est rendu mardi soir si volontiers et malgré un temps affreux à la quatrième représentation de *Madame Butterfly*, c'est qu'évidemment il professe, pour Mlle Lina Cavalieri, une réelle admiration qu'il a voulu témoigner.

Je n'en veux pour preuve que les bouquets, les cadeaux qui, accompagnés d'applaudissements enthousiastes, furent offerts à la charmante artiste, après son air de *Faust*, et « Si tu m'aimais. »

Mais je ne crains pas de proclamer que la mise en vedette du nom de Mlle Lina Cavalieri n'a pas été seule cause du succès de mardi. Et je crois que les spectateurs ont surtout cherché, ce soir-là, l'artiste enjôleur et empoignant, que les précédentes représentations de *Madame Butterfly* leur avaient fait espérer. Je crois enfin que leur compréhension musicale a fini par leur faire découvrir la beauté originale, étrange et merveilleuse de l'œuvre de Puccini.

Est-ce un jeu de Mlle Lina Cavalieri que nous devons l'admission définitive dans notre cité d'une œuvre que l'absence presque complète de morceaux à finales claironnantes pouvait rendre suspecte et impopulaire ?

Pour ma part j'en suis persuadé.

Dans un espèce, du genre de celui-là, où la musique a été créée avec une tournure de chant, déroulante, correspondant aux mœurs et aux paysages des contrées qu'elle chante de si vivante manière, l'artiste est l'instrument duquel dépend le succès.

Mlle Lina Cavalieri, aidée d'autres artistes, mais elle surtout a été cet instrument délicat.

Vibrante d'émotion et de réalisme elle a su personnifier la femme japonaise si pleine de paroxysmes, dans l'amour. Tour à tour tendre, ingénue, violente et presque brutale elle nous a bien représenté l'âme japonaise d'où les passions longtemps contenues s'échappent parfois dans une rafale de violence et de mort.

Elle a mis au service de son intelligence d'artiste, sa voix juste, harmonieuse et expressive.

Elle vous a fait comprendre *Madame Butterfly*.

Félicitons-la donc de ce succès qui vient couronner tous ceux que depuis son arrivée à Bastia elle n'a cessé de recueillir.

Gazette Ajaccienne

De passage

M. le colonel Brundeux, commandant le 46e d'infanterie, en tournée d'inspection, est de passage dans notre ville.

La neige

Dans la nuit du 13 au 14 février courant il est tombé une hauteur de neige de vingt centimètres à la Foce de Vizzavona et de vingt-cinq centimètres au col de Vergio.

La chaussée a pu être dégagée dans la journée du 14 février à la Foce de Vizzavona ; mais au col de Vergio, le passage des voitures ordinaires et des automobiles serait actuellement des plus difficiles à cause des accumulations de neige dans les tranchées ; on travaille au déblaiement des neiges.

Nominations

Mme Veuve Dulac Marie-Madeleine et Mme Hugnin sont nommées débitantes de tabacs de la régie à Ajaccio.

Etat-Civil

NAISSANCES.

Serpaggi Gracienne.

DÉCÈS

Martinetti Dominique, 6 ans.

Au port

Entrées : Vap. « Italie, » de Nice.
Vap. « Golo, » de Propriano.
Sorties : Vap. « Italie » pour Propriano.
Vap. « Golo, » pour Nice.

THÉATRE MUNICIPAL

Ce soir à 8 heures et demie

Avant-dernière représentation de la Saison

LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes de Verdi

Entre le premier et le deuxième acte, l'orchestre jouera :

1° La symphonie du *Barbier de Séville*.

2° La symphonie de la *Norma*.

Dimanche, en matinée, *à la demande générale* :

MADAME BUTTERFLY

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 16 février

Observations faites par M. QUELICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 9°,5 à midi + 13°,5 ; à 6 heures du soir + 10°,5
Maxima + 15°,5 ; Minima + 8°,7.
Baromètre : 7 heures du matin, 709,5 mm. midi, 771 mm., 6 heures du soir, 771 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quos nuages.
L'après-midi, id.
Pluviomètre : 4°/° 8.

A l'arrivée

M. Pouppet, ingénieur des ponts et chaussées, récemment désigné pour Bastia, est arrivé par le dernier paquebot, et a pris immédiatement la direction de ses services.

Conférence agricole

M. Pasquelle, Professeur Départemental d'Agriculture, fera dimanche prochain 18 courant, à 10 heures du matin, une conférence sur le sujet suivant :

« Les animaux de basse-cour : du choix des races à élever en Corse : sélection des races ; encouragement à l'élevage. »

MM. les membres du Syndicat des Eleveurs sont priés de vouloir bien assister à cette conférence à la suite de laquelle aura lieu l'Assemblée Générale annuelle du Syndicat.

Au Port

Le puissant remorqueur *Goliath*, du port de Toulon, a relâché hier dans notre port.

Tabacs

M. Angeli Louis est nommé débitant de tabacs à Bastia.

Aux Plébiscitaires

Le Comité-directeur des plébiscitaires de Bastia, réuni dans la salle du Café des Messageries :

Après avoir examiné la situation du Comité, a décidé de provoquer pour ce soir samedi 17 courant, à 8 heures et demie, sa 1re du Conseil municipal, une réunion plénière des plébiscitaires de la ville, pour leur soumettre le nouveau plan d'action en vue de créer un mouvement politique et une propagande intense des principes plébiscitaires.

Cette réunion sera présidée par M. le commandant Casanova.

Plusieurs orateurs prendront la parole.

Distinctions honorifiques

La médaille d'honneur du travail a été accordée à M. Angelini Antoine-Martin, commis aux chemins de fer de l'Etat à Vanves.

Carnets de bal

Haute fantaisie. — En vente à la librairie du *Petit Bastiais*.

Leçons

Leçons particulières (cours de dames de sténographie, dactylographie et d'anglais.

Leçons par correspondance par professeur diplômée.

Travaux à la machine à écrire,

Bureau de dactylographie, rue du l'Opéra, 19, Bastia.

Chronique sportive

Les membres du Junior Club Bastiais sont priés de vouloir bien se réunir dimanche matin à 10 heures, chez M. Gasperini, 3, rue du Cap.

Avis

Tous les retraités des douanes, sortant, du service actif, jusqu'au grade de capitaines, sont priés de se réunir, dans une des salles de la Mairie, dimanche, 18 février, de 9 à 10 heures du matin, pour des affaires qui les concernent.

F. LUCCIONI
retraité des douanes.

ON DÉSIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne
et châtaignier
Adresser offres à M. AGHER, Produits Forestiers de la Corse à Bastia.
Indiquer prix, dimensions et quantités.

VENTE
PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le dimanche 18 février courant, à neuf heures du matin, sur la place du marché de Bastia, il sera procédé à la vente d'un cheval noir mesurant 1m 40 environ.

Le prix de la vente sera payé comptant sous peine de folle enchère.

L'huissier,
Jean SALVADORI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

15 fév. — 16 fév.
Rentes 3 0/0 anciens. 96.10 — 94.90
— 3 1/2 0/0 amortis. . 95.25 — 98.10
ex-coupon

Conseil de Cabinet

Paris, 16 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 10 heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Autour de l'Affaire Flachon

Révocation d'un instituteur

Paris, 16 février.

Le Ministre de l'Instruction publique vient de prononcer la révocation de l'instituteur Beucke, qui fut implicitement mêlé au scandale de mœurs Flachon et Cie.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 6e RÉGION

Deuxième condamnation DU CAPORAL DESCHAMPS

Paris, 16 février.

Le caporal Deschamps, qui avait déserté après le vol d'une mitrailleuse, a comparu aujourd'hui pour la seconde fois, devant le conseil de guerre de la 6e région.

Deschamps a été condamné à cinq ans de travaux publics pour désertion à l'étranger en temps de paix.

Deschamps avait été condamné, il y a quinze jours, par le même conseil de guerre, à vingt ans de travaux forcés pour le vol de la mitrailleuse.

M. EDOUARD DRUMONT

Paris, 16 février.

M. Edouard Drumont, qui est complètement remis de son appendicite, reprendra demain sa collaboration à la *Libre Parole*.

BOULOGNE-SUR-SEINE

UN ANARCHISTE
lance un bombe
contre une bijouterie
Un vol de 30.000 francs

Paris, 16 février.

Un vol des plus audacieux vient d'être commis à Boulogne-sur-Seine, par un anarchiste, dans des circonstances tout à fait tragiques.

L'attention des passants fut attirée soudainement, devant la vitrine du bijoutier Baude, par une formidable détonation.

Un cambrioleur anarchiste venait en effet de lancer une bombe contre la devanture de ce magasin.

Mettant immédiatement à profit l'émotion causée par ce bruit que allentat, le voleur s'empara de nombreux bijoux, puis monta sur sa bicyclette et détala à toute vitesse, sans se rendre compte que les éclats du projectile avaient mis le feu à ses propres vêtements.

Epouvanté sans doute par les cris que poussait la foule ameutée derrière lui, il sortit ensuite un revolver et fit feu à diverses reprises.

Puis, véritable torche humaine enflammée, il continua sa fuite, pédalant désespérément, vers le Bois de Boulogne, et laissant la population atterrée devant ce spectacle des plus impressionnants.

Le montant du vol s'élève environ à une trentaine de mille francs.

Le départ de M. Regnault

Paris, 16 février.

M. Regnault, ministre de France à Tanger, qui est actuellement en congé à Paris, repartira la semaine prochaine pour rejoindre son poste.

M. Regnault commencera dès son arrivée à Tanger, à négocier avec le Sultan, l'établissement du protectorat français au Maroc.

LES RELATIONS anglo-allemandes

Paris, 16 février.

Des dépêches officieuses de Berlin confirment la nouvelle annoncée par Lord Asquith, dans son discours à la Chambre des Communes, au sujet du rapprochement survenu entre l'Allemagne et l'Angleterre.

Malgré tout, l'*Echo de Paris*, dont la politique delcassiste est bien connue, reste pessimiste au sujet du succès de la mission de Lord Haldane à Berlin.

LE PARLEMENT

SÉNAT

SEANCE DU MATIN

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1912.

Ministère de la Marine

Le Sénat aborde la discussion du budget du Ministère de la Marine.

M. Chautemps

sénateur de la Haute-Savoie, prend le premier la parole.

L'orateur présente plusieurs observations relatives à la défense de nos côtes, et expose longuement le plan général d'une organisation forte et solide de notre Marine nationale.

M. Louis Martin

plaide éloquemment la cause des ouvriers de nos arsenaux, et demande que la construction de nos dreadnoughts leur soit confiée sans exception, au lieu d'être réservée à l'industrie privée.

Le Ministre de la Marine

répond à M. Louis Martin.

M. Delcassé explique comment le gouvernement a entendu les revendications des ouvriers de nos arsenaux maritimes, et déclare que le budget de 1912 prévoit un crédit de 3 millions pour améliorer leur situation.

En ce qui concerne nos unités navales, le Ministre de la Marine affirme que nos arsenaux ne suffisent pas à assurer leur construction.

M. Cabart-Danneville

sénateur de la Manche, traite à fond la question de la marine marchande dont il demande la réorganisation urgente.

M. Henri Michel

prend le dernier la parole, et réclame une sincérité scrupuleuse dans le budget de la Marine. Il demande qu'une Commission de contrôle fonctionne régulièrement sous la surveillance active du Ministre de la Marine.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

SEANCE DU SOIR

Présidence de M. DUBOST

Le Budget

Ministère de la Marine

Le Sénat continue la discussion du budget du ministère de la Marine.

Le Ministre de la Marine

remonte à la tribune.

M. Delcassé prononce un discours très applaudi dans lequel il énumère les nombreux efforts faits par le gouvernement en faveur de la Marine.

L'orateur examine les différents points de vue auxquels il faut envisager la supériorité d'une armée navale.

Il démontre qu'aussi bien du côté de la discipline que du côté numérique, notre Marine est dénormais en bon état.

M. Delcassé parle des mesures prises en ce qui concerne les poudres.

Il affirme que l'escadre du type « Danton » possède son plein stock de munitions, et que les unités du type « Patrie, » ont au complet leurs projectiles en acier.

Le Ministre termine au milieu des applaudissements unanimes ces paroles réconfortantes :

« Telle qu'elle est aujourd'hui, notre flotte est capable de faire hésiter quiconque voudrait nous attaquer. »

M. Reymond

plaide ensuite la cause des marins vétérans, et demande, à son tour, une organisation sérieuse de la marine marchande.

Les divers chapitres sont adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

La question des sucres

M. Delpierre demande à poser une question à M. Klotz, ministre des Finances, au sujet de la question des sucres.

Après un court échange de vues, l'incident est clos.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

L'Apparentement

L'Article 11

M. Thomson

député de Constantine monte le premier à la tribune.

L'orateur combat la Représentation proportionnelle.

Il s'attache à démontrer que la réforme proposée profitera surtout aux candidats de la droite.

Il n'est pas douteux, dit-il, que le parti républicain se divisant, ce sera le parti conservateur, le parti de l'éternelle opposition, qui aura le bénéfice de la deuxième répartition des sièges.

Le Ministre de l'Intérieur

réplique :

« Vous vous trompez, M. Thomson, car les rapports des préfets me signalent chaque jour le danger très sérieux que courront les candidats républicains, si le scrutin d'arrondissement est maintenu. »

M. Thomson

continue son réquisitoire contre la R. P., et demande à la Chambre de la repousser.

M. Jaurès

succède à la tribune à M. Thomson.

Le leader socialiste malmène fortement les girondins radicaux que la réforme électorale effraye de plus en plus.

Il réfute les assertions de M. Thomson, et termine ainsi :

« Si vous voulez conserver vos mares stagnantes, nous verrons les résultats, et c'est vous qui payerez les pots cassés.

» En 1910, plus de 200 radicaux ont été noyés dans ces mares ; prenez garde, que dans deux ans, le nombre des naufragés ne soit encore plus grand. »

Les paroles de M. Jaurès provoquent les protestations des arrondissementiers qui écument de rage, et qui lancent à l'adresse du leader des socialistes, impassible, les plus grosses injures.

M. Charles Dumont

député du Jura, monte à la tribune.

L'orateur, qui a soutenu le projet de réforme électorale, déclare être revenu à des idées plus justes.

« J'ai eu, dit-il, ma crise de conscience, et je suis décidé, désormais, à repousser une réforme qui amènerait par suite de la coalition immorale des droitiers et des socialistes, la défaite certaine du bloc républicain radical.

Les déclarations de M. Charles Dumont sont accueillies par les sourires ironiques et les protestations des proportionnalistes.

M. Breton

député du Cher, le plus fougueux des arrondissementiers, succède à la tribune à M. Dumont, et tente un véritable coup de Jarnac.

« Lorsque nous avons voté, dit-il, par fractions, sur l'article 1 bis, qui consacre la réforme électorale, il existait un pacte dans les rangs de la majorité.

» Aujourd'hui, le pacte étant rompu, la Chambre doit avoir la loyauté de revoter sur l'ensemble de cet article, afin de voir si réellement la majorité en faveur de la réforme existe toujours.

Le Président du Conseil

monte à la tribune.

M. Poincaré, soutenu par les applaudissements de la Chambre, accepte ce dernier défi et déclare qu'il consent à cette nouvelle épreuve.

Le Vote

Le Président met aux voix l'article 1 bis, qui est adopté dans son ensemble par 321 voix contre 212.

Le résultat du scrutin est accueilli par les applaudissements des proportionnalistes.

L'Article 20

Alors, sans débat supplémentaire, l'article 20 est mis aux voix et adopté par 320 voix contre 216.

Un tonnerre d'applaudissements éclatent sur les bancs des partisans de la réforme, et la séance est levée au milieu de l'émotion générale.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Duel Mas-de Caillave

Paris, 16 février.

A la suite de l'altercation qui s'est produite, mercredi soir, au Théâtre Français, entre M. de Caillavet, auteur dramatique, et M. Emile Mas, critique théâtral de « Comœdia, » une rencontre à l'épée eut lieu, ce matin, au Parc des Princes.

M. de Caillavet avait constitué comme témoins, MM. Jean Joseph Renaud et Robert de Flers.

Les témoins de M. Emile Mas étaient MM. Rouzier-Dorcières et Paul Gregorio.

A la première reprise, M. de Caillavet reçut une légère blessure à l'avant bras droit qui lui permit de continuer le combat.

A la deuxième reprise, M. Emile Mas fut blessé deux fois à l'avant-bras droit.

Les témoins mirent alors fin au combat.

HOTEL LIMAROLA
17, rue l'Opéra, BASTIA

Chambres spacieuses et confortables. — Cuisine bourgeoise saine et soignée. — Grand jardin ombragé tout l'hôtel. — Pensions civiles pour célibataires et familles à des prix très modérés.

M. Limarola répond devant les personnes des jeunes gens présents pendant chez lui.

La situation de l'hôtel, vis-à-vis de la Poste, à proximité à la fois de la Gare et de la Place Saint Nicolas, centre de la ville, est des plus avantageuses pour les voyageurs.

PIPPERMINT

Liqueur Mondaine pour dames et enfants, dans l'eau fraîche, avec soin.

CEY frères, liquoristes, 1796

Savonneries à Vapeur du « Fer à Cheval »
J.-B. PAUL, Marseille

SAVON GARANTI PUR MARQUE DÉPOSÉE

LE FER À CHEVAL

EN PRÉSENCE DES SAVONS MAL COMPOSÉS RENFERMANT RÉSINE, talc, silicate, etc., par conséquent de qualité inférieure, livrés à un BON MARCHÉ APPARENT, nous ne saurions trop recommander aux personnes soucieuses de leur santé et de la conservation du linge, l'emploi du Savon GARANTI PUR, 72 0/0 HUILE ET ALCALI, SANS RÉSINE, marque *LE FER A CHEVAL*.

En vente chez les Négociants de gros et dans toutes les bonnes Epiceries.

Agent Général pour les arrondissements de Bastia et de Corte : **Antoine MOZER**, 1 bis, rue du Nouveau Port, BASTIA.

Installation à Gaz
JEAN CIRI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Représentant
DU BEC GRANOUX

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL CORSE 40 fcs
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, Editeur, 42, rue de Dunkerque, PARIS

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 347 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 23, Bd Paoli, BASTIA



Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Phénixine*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtargels, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Le Directeur-Gérant
J. B. OLLAGNIER.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

RHUM FOX-LAND
Grande Marque
Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Les demander dans tous les débits de tabacs.
Demandez dans tous les Cafés La CÉDRATINE de la Maison L. N. MATTEI & Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à ... et ... LE LITRE
Vinaigre à 0.30
CHEVEUX ... Poudre Rubs

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Plage du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Pour les barres : Plats, Ronds, Carrés, Fers de fer, Rosaces articulées.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderies Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de *Première Communion* : Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Coiffes
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

TRENTE-SEPTIEME ANNÉE — N° 49 — DIMANCHE 18 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 17 m. — Coucher, 4 h. 53 m.
Premier quart., le 25. — Pleine Lune, le 2.
Fête d'Aujourd'hui : Quinquagésime.
Fête de Demain : Les martyrs du Japon.

17 FEVRIER

L'ASSOCIATION POLYTECHNIQUE BASTIAISE

Les anciens élèves de l'Ecole Polytechnique qui en 1830, combattirent côte à côte sur les barricades avec leurs camarades ouvriers, voulurent continuer cette œuvre de solidarité.

Ils fondèrent alors l'Association Polytechnique dont le but est le développement de l'instruction populaire.

« Répandre, parmi les classes laborieuses, les premiers éléments des sciences positives, surtout dans leur partie applicable, s'occuper des sciences et des arts qui peuvent intéresser les hommes nourris d'une instruction commune, » voilà ce que portent les statuts en tête de ce programme, actuellement suivi à Paris, par plus de 43.000 élèves, dans plus de mille cours répartis dans tous les quartiers de la capitale.

Des sections, des filiales se sont créées, un peu partout, sous l'active impulsion de M. Pierre Baudin, sénateur et ancien ministre.

La ville de Bastia se devait à elle-même de suivre l'exemple si vigoureusement donné par ailleurs, et les citoyens bastiais seront reconnaissants aux hommes de cœur et de dévouement qui se sont rangés en un faisceau compact et homogène pour constituer l'Association Polytechnique bastiaise.

Toutes les classes de la société ont voulu collaborer à cette œuvre patriotique, et l'empressement apporté par toutes les bonnes volontés qui se sont groupées, sous la présidence de M. le docteur Stefani, permet d'augurer pour cette institution d'enseignement post-scolaire, qui vient de se fonder dans notre ville, un avenir des plus brillants.

Tous les amis de l'instruction populaire voudront apporter leur pierre à l'édifice.

Nul doute aussi que les ouvriers ne comprennent toute la portée de cette louable initiative et que cette Association, dont les cours seront publics et gratuits, n'enregistrera les résultats les plus satisfaisants.

On apprend à tout âge, telle devra être la sage maxime de ceux qui veulent s'instruire.

Le devoir d'une démocratie, c'est de répandre de plus en plus l'instruction, rappeler aux citoyens qu'ils ont des droits, mais aussi des devoirs, les rapprocher les uns des autres, en élevant les uns, sans abaisser les autres. La lutte des classes ne devrait être qu'une émulation d'élèves studieux et conscients, dirigés par des maîtres dévoués.

Faire l'éducation des masses populaires, c'est mettre en pratique et en action une des plus belles vertus d'une Démocratie : la Solidarité ; c'est travailler pour le développement de sa ville natale et pour la prospérité d'une France plus riche et plus forte.

Telles sont, dans ses grandes lignes, les bases du programme que s'est dicté l'*Association Polytechnique Bastiaise*.

Ce programme sera, d'ailleurs, exposé dans une conférence qui sera donnée samedi 24 février, à 8 heures et demie du soir, par Me Ajaccio, bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

Les Crêpes

CONTE DU DIMANCHE

— Pourquoi je ne me suis pas marié ? fit Chalumeau, allez le demander à l'imbécile savoir-vivre, aux stupides convenances, à l'infâme courtoisie.

Chalumeau déposa à terre sa canne, son chapeau, son vestonz, son gilet, son faux-col et ses manchettes, ainsi qu'il avait coutume de faire chaque fois qu'il allait parler. Il demanda un demi-muid de bière, puis il décrocha ses bretelles, passa ses dix doigts dans sa tignasse, ferma les yeux pour se recueillir et, une bonne demi heure après, il dit :

— Pour se marier, mes amis, il faut avoir beaucoup de temps à soi, encore plus de courage, car on n'affronte pas sans périls les épreuves que les parents détenteurs d'une jeune fille à marier font subir aux prétendants. J'ai failli me marier une fois et j'étais animé de si héroïques intentions que j'ai péché par un excès de zèle, ce qui m'a perdu.

La jeune fille que je convoitais était très fortunée ; je faisais un mariage d'inclination, naturellement.

Elle était écossaise : pas de naissance, de couleurs. Ses lèvres étaient roses, ses yeux bruns, ses cheveux blonds, fins et frisés en temps de pluie ; ses joues étaient pâles, criblées de taches de rousseur, ses souliers étaient jaunes. Elle portait d'ordinaire un tablier prune, une robe jaune serin à col vert si dans ses cheveux flottait un ruban bleu. Elle était bariolée de beaucoup d'autres nuances encore par divers accessoires ; elle avait une ceinture violette, des gants marron, une ombrelle capucine, des bas orange ; et elle apparaissait ainsi, à mon cœur charmé, d'après de mille couleurs, scintillante de grâce et de fraîcheur.

Je l'adorais. S'il me prenait fantaisie de vous dresser la nomenclature de ses qualités et le catalogue de ses perfections, nous serions encore là l'année prochaine. Elle n'avait pas un cou de cygne, des mains d'ivoire, un front d'albâtre, une taille de guêpe, un estomac d'autruche, une démarche de cavalle, non. Elle louchait un peu de l'œil gauche, mais j'aime ça. Son nez était retroussé comme le museau d'un rat, ce point qu'on lui voyait le cerveau ; j'étais donc sûr qu'elle n'avait pas une tête sans cervelle ; sa bouche était fendue jusqu'aux oreilles, mais c'était pour mieux m'embrasser mon enfant ; quelques perles étaient absentes par-ci par-là dans le double collier de ses quenottes, c'était une preuve qu'elle ne portait pas de ratelier. Tous les goûts sont dans la nature et pour moi qui aime ce genre-là, elle était irrésistible.

Je lui plus, elle me plut, nous nous... vous avez deviné.

J'avais eu beaucoup de difficultés à démontrer à ses honorables parents que j'étais un « jeune homme comme il faut, » et cependant j'y étais parvenu.

J'avais orné un vieux comédien sans emploi d'une irréprochable redingote noire passée, à la boutonnière, d'une rosette rouge, et je donnais cent francs par mois à ce personnage pour jouer, aux yeux de mes futurs beaux-parents, le rôle facile d'oncle à espérances.

Je jouais moi-même le rôle le plus ingrat et le plus périlleux qui se puisse imaginer ; je ne faisais plus que pour trois francs de soufflet ordinaire par jour ; je ne buvais plus outre mesure ; je ne hantais plus les champs de courses ni les tripots. J'avais rompu avec toutes mes déplorables habitudes, avec toutes mes fréquentations inavouables et j'étais parvenu, à force d'hypocrisie et d'habileté, à me faire passer pour un fiancé sérieux, irréprochable, parfait sous tous les rapports.

J'avais écrit moi-même, dès le début de nos relations, quelques lettres anonymes pleines de venin et de fiel à mes futurs beaux-parents. Je les informais qu'on me voyait chaque soir en compagnie de gens sans aveu, dans les pires maisons de jeu, etc.

Mon brave homme de beau-père fut ainsi très vacciné contre les effets de la lettre anonyme. Il haussa les épaules en disant : « Le[illegible], ils sont bien mal renseignés ; ils devraient au moins savoir que, depuis trois mois, Chalumeau passe toutes ses soirées ici à jouer au loto avec Séraphine, et encore, ils jouent des haricots, histoire d'intéresser la partie. »

Séraphine, c'était le nom de ma fiancée.

Lorsque les véritables lettres anonymes arrivèrent, contenant des révélations sorte-pulsement exactes sur ma conduite, sur mes antécédents ; informant mon futur beau père que j'étais d'une famille de dégénérés ; que mon passé n'était pas sans souillures ; que j'avais purgé plusieurs condamnations ; que j'avais fait plusieurs saisons à Clairvaux, etc., etc. ; mon beau-père ne les ouvrit même pas ; et il ne lui vint même pas à l'esprit de prononcer le cliché de circonstance : « Il n'y a pas de fumée sans feu. »

Bein ? quoi ? Vous vous demandez comment l'astucieux bonhomme s'apercevait, sans les ouvrir, que ces lettres étaient anonymes ?

C'est tout simple. Mes futurs beaux-parents étaient saints sans famille, sans amis, sans relations.

Les seules lettres qu'ils recevaient chaque jour par liasses, portaient toutes l'en-tête des banques françaises et surtout étrangères où leur argent était déposé ; mes lettres à moi portaient mon cachet ; toutes les autres étaient donc anonymes et n'étaient remises pour que j'en fasse l'usage qu'il me plairait d'en faire.

La fortune me sourait, l'avenir m'ouvrait les bras.

Je passais une bonne heure par jour à faire des recherches dans les recueils de vers de différents auteurs pour en trouver qui s'accordassent à mon cas. Je les copiais, les signais de mon nom et les adressais à ma fiancée.

Je passais une autre bonne heure chez les fleuristes, confiseurs, bijoutiers, dont je dévalisais littéralement la boutique au profit de ma bien-aimée.

Le reste du temps, je pensais à elle, aux compliments que je lui ferais le soir, aux mensonges que je lui débiterais pour lui laisser croire qu'elle ferait, en m'épousant, un mariage assorti, sinon inespéré.

Il ne nous restait plus qu'à fixer la date du grand jour et l'on choisit pour le fixer celui du Mardi Gras.

On m'avait invité à venir manger des crêpes. J'arrivai tiré à quatre épingles, rasé bichonné, parfumé, cosmétiqué.

Après dîner, Séraphine se mit au fourneau pour me donner un échantillon de ses talents. Je n'aime pas les crêpes, mais je voulus faire contre mauvaise fortune bon cœur ; on n'a rien sans peines.

Avec une dextérité admirable, Séraphine répandait la pâte dans la poêle, l'agitait, retournait la crêpe, la sucrait et me la présentait.

Je travaux par devoir, ces friandises délicieuses, succulentes et je me tartinais pas en compliments sur les aptitudes culinaires de ma fiancée, ce qui l'excitait à se surpasser.

Depuis deux heures déjà, j'avalais des crêpes, lorsque deux boutons de mon gilet sautèrent. Mes futurs beaux-parents me regardaient avec des yeux où je ne savais pas si c'était de l'admiration ou de la stupéfaction qu'il fallait discerner.

Ma fiancée voulait-elle s'assurer du degré d'extensibilité de mon abdomen ou avait-elle fait la gageure de causer mon trépas par étouffement ? Plus je mangeais de crêpes, plus elle en faisait sauter ; et plus elle en faisait sauter, plus j'en avalais de peur de lui déplaire.

11 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Priacosse

II

L'HOMME AU CHIFFON

— Gif !.. Gif !.. crièrent les employés, courant le long du train.

Ce serait la prochaine station. Raymond regardait ce paysage, que Francine connaissait si récemment encore, — ce pays... ce pays, qui la lui avait volée, d'où elle était revenue avec la balle meurtrière dans sa poitrine. Une lumière de printemps dorait la délicieuse vallée de Chevreuse. Des ruisseaux, dont les bois hauts s'enveloppaient déjà de légères écharpes vertes, ondulaient entre un ciel bleu semé de flocons blancs. Sur la droite, un château apparut, établi au point le plus élevé sa large façade blanche, moderne. A la crête de la colline, encerclant des hectares et des hectares de futaie, on voyait serpenter le mur de son parc.

Et voici qu'enfin le train stoppa devant la petite gare de Saint Rémy-lès-Chevreuse. Delchaume descendit. D'abord il ne crut le sait voyageur parvenu là, à destination. Puis, soudain, hors de la dernière voiture, il vit bondir une silhouette légère. Ça, c'était bizarre, par exemple ! La jeune fille de la gare du Luxembourg ! Elle parut moins surprise que lui de la rencontre. Ses yeux graves cherchèrent franchement les siens, et semblèrent dire :

— C'est bien vous. Je ne m'étais pas trompée.

Cependant, elle passa devant lui sans un mot tandis qu'il s'affairait pour la laisser sortir la première. Mais, dès qu'ils eurent franchi la petite porte et se trouvèrent dans la salle d'attente, elle se tourna :

— Pardon, monsieur, questionna-t-elle, n'êtes-vous pas le docteur Delchaume ?

La voix était douce, avec un léger accent, qui faisait chanter certaines syllabes.

— Oui, mademoiselle, répondit Raymond.

— Monsieur, je pourrais vous dire des choses très graves, au sujet de... de ce qui vous amène ici.

Elle la vit rougir, puis pâlir, d'émotion, de stupeur. Il fixait sur elle des yeux pleins d'effarement, sans trouver une syllabe.

— Consentez-vous à m'écouter, monsieur ?

Hélstant, il s'écria :

— Oh ! oui...

Puis, avec un regard circulaire :

— ... Mais... pas dans cette gare...

— Pas dans cette gare, si malmenant, monsieur. Je ne puis m'arrêter. Je suis attendue.

Elle hésita, et presque aussitôt suggéra, très simplement :

— J'irai vous voir...

Elle ajouta, comme pour écarter toute équivoque :

— ... Le jour de vos consultations.

Mais il n'y avait pas d'équivoque possible en face de cette fille au maintien presque rigide, à l'expression droite, résolue, plutôt sauvage que hautaine, d'une loyauté qui éclatait. La physionomie de Raymond dut témoigner de son mécompte à ne pas obtenir un entretien immédiat. Car, avant même qu'il eût répondu, l'étrangère reprit :

— Au fait, par quel train comptez-vous retourner à Paris ?

— Sept heures trois.

— C'est aussi le mien. Nous pourrons faire route ensemble.

— Oh ! oui, mademoiselle. Merci pour cette bonne pensée...

L'espérance du malheureux homme s'élargissait vers cette inconnue avec une telle force qu'elle en fut touchée. Pour la première fois, un peu de pitié féminine affleura à la rude petite face slave. Et comme la jeune fille vit que des larmes allaient jaillir des yeux de Delchaume, elle se détourna brusquement, pour épargner la masculine fierté.

— C'est entendu, monsieur. A sept heures, ici. Au revoir !

Son départ fut intolérable à Raymond. Il eut le sentiment de n'avoir plus rien à faire là qu'à l'attendre. Avec l'illusion de la douleur, il lui sembla que cette inconnue détenait un apaisement miraculeux, une vérité bienfaisante d'où sortirait la justification de sa chère morte. Une peur déjà la prenait que la jeune Russe ne revînt pas. Il se repentit de ne pas lui avoir demandé son nom, son adresse. Elle ne faisait que de le quitter, et il s'élança pour la rejoindre. Un étonnement le cloua au seuil de la gare. Dans le jour gai, sur la petite place pleine de soleil, un équipage stationnait : une jolie victoria, attelée d'un superbe carrossier normand, dont la robe baie, soigneusement lustrée, brillait sur sa forte encolure, sur sa croupe arrondie. Le cocher portait une livrée élégante, et l'ensemble donnait une vision de luxe irréprochable. Or, cette voiture était là, évidemment pour la pauvre personne à trouver d'étriquée. Le cocher, à cette minute précise, touchait son chapeau, et ramassait ses rênes, allongeant seulement que sa voyageuse prît place. Mais le même accent qui s'était si fortement emparé de la sensibilité du jeune veuf, retentit.

— Merci, Dickson, vous pouvez partir. Je préfère monter à pied.

La voix s'était faite sèche, dédaigneuse, avec on ne sait quoi d'agressif, que n'expliquait ni la circonstance, ni l'injonction. Le cocher, docile, fila par la route, tandis que la jeune fille, d'un pas élastique, à fermes enjambées, s'engageait dans un sentier plus raide, comme à l'assaut de la colline. Delchaume la regarda s'éloigner, interdit, n'osant pas la suivre.

III

L'ENFANT

Lorsque l'étrange silhouette féminine eût disparu derrière le premier bouquet d'arbres, Raymond reprit conscience de ce qui l'entourait. Un calme, presque déconcertant pour ce Parisien, planait avec la claire lumière d'avril. Le silence enveloppait la petite gare, après la faible rumeur provoquée par l'arrivée du train. De quel côté se diriger ? Où était le village ? Comment s'y prendre pour découvrir ce qu'il cherchait ? Un gamin vint, se sifflant, glisser une carte postale dans la boîte en fer-blanc accrochée au mur.

— Dis-moi, petit, fit Delchaume, où va-t-on par là ?

C'était une partie de match engagé entre amis.

Seul, soufflant, bourré, enflé, rond comme une mappemonde, je me demandais si ce jeu allait continuer longtemps lorsque la couture de mon pantalon éclatant, la boucle s'en fut briser une glace située au fond de mon.

— Vous aimez les crêpes ? fit Séraphine d'une voix de sucre et de miel saupoudrée d'une fine mande d'ironie.

— J'aime tout ce qui me vient de vous, répondis-je galamment.

Et elle se remit à faire sauter des crêpes, à vider d'autres saladiers de pâte.

Cramoisi, les yeux sortant de la tête, ne voulant pourtant pas lui faire l'affront d'un refus, ni avouer que la capacité de mon estomac n'était pas illimitée, je saisis un prétexte urgent pour me retirer et laissi Séraphine à sa pelle.

Eh bien ! le lendemain de cette mémorable preuve d'amour, je reçevais une lettre me donnant mon congé en règle. On me traitait de goinfre, d'insatiable, d'intempérant. On ajoutait qu'il valait mieux me tuer que de me nourrir, et patati et patata.

Voilà comment je fus puni pour m'être montré un amoureux trop zélé et trop empressé ; ce qui m'embêtait, c'est que j'avais acheté à crédit les fleurs et les cadeaux offerts à ma fiancée et que je dus quitter le quartier pour ne pas me trouver en tête-à-tête avec mes fournisseurs.

Chalumeau ayant achevé son récit, acheva également son demi muid de bière et, nous laissant régler les consommations, il se leva et partit. Et n'est seulement lorsqu'il fut à deux cents mètres qu'il fit signe à son bulldogg de lui rapporter sa canne, son chapeau, son veston, son gilet, son faux-col et ses manchettes qu'il avait laissés à terre.

CHARLES VAL.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 18 fév., à 2 heures 1/2

Marche des Cadets de Gascogne,	Furgeot.
Coppelia.	Délibes.
Au Soleil,	Popy.
Pavane de Louis XIV,	Brisson.
Ah ! si vous voulez,	Sostin.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

LE BOULEVARD DE TOGA

Bastia, le 16 février 1912.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

On sait que l'ouverture de ce Boulevard (?) destiné à relier directement le quartier de Toga avec celui du Nouveau-Port, fait l'objet depuis longtemps déjà des projets d'embellissement de la ville.

Bien qu'il paraisse difficile de parler d'améliorations urbaines en ce moment-ci, il semble toutefois que l'on néglevrait pas se désintéresser complètement du Boulevard en question.

La belle terrasse où se trouvait la fameuse *pierre de l'Impératrice* est en voie de disparition, et l'on se demande quel est exactement le plan d'alignement que l'on observera pour l'établissement de ce Boulevard, auquel la dénomination d'impasse serait bien plus facilement applicable.

Veuillez agréer, etc.

Un habitant des Capannelle.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 février.

Après un début hésitant et lourd les dispositions se sont améliorées généralement et la clôture s'effectue dans presque toutes les compartiments en reprise sur la veille. Notre 3 0/0 remonte à 95.47. Les Fonds Etrangers sont très fermes comme l'Extérieure, l'Italien et le Serbe ou en avance comme les Russes et l'Argentin à 1/2 1911 à 96.37. Société de Crédit recherchées. Le Crédit Foncier fait 795, le Crédit Lyonnais 1.540, le Comptoir National d'Escompte 940 et la Société Générale 537.

Rappelons que le 15 courant la Banque Charnière procédera à la souscription des 25.000 obligations de 500 frs à 415 0/0 de la Cie des chemins de fer Secondaires d'Estramadure, qui rapportent 22.50 nets, soit au prix de 470 frs, (dont 100 frs au souscrivant) un revenu de 4.84 0/0 non compris la prime au remboursement.

Sous plus calme. Les valeurs de transports sont irrégulières. Charbonnages et métallurgiques russes en progrès. Reprise des titres ouprifères. Rio 1.747.

Sur le marché en Banque, les mines d'or sud-africaines restent lourdes. Les industrielles russes sont l'objet d'une vive hausse. Formité des caoutchoutières, les Plantations de Padang sont recherchées à 99.50.

Les actions de nos Grandes Compagnies de Chemins de Fer restent indécises : Lyon 1.357, Nord 1.657, Orléans 1.310.

Comité Central des Fêtes

Mardi 20 février, de 2 à 6 heures, Bataille de confetti sur la place Saint Nicolas et le Boulevard Paoli.

A 8 heures et demie, illumination du Boulevard Paoli. Concert sur la Place des Platanes, par la *Lyre Bastiaise*.

Les Allobroges, (allegro),	Gentil.
Bruna, (mazurka),	Fambini.
Z-6, (polka),	XX.
Doux baisers, (valse),	Mulet.
La Verve Joyeuse, (valse),	Lebar.

A 9 heures et demie, Retraite aux flambeaux par la musique du 163e de ligne.

ITINÉRAIRE

Départ. — Place du Marché, Cours Sebastiani, Place Saint-Nicolas, Avenue Carnot, Boulevards Paoli, du Palais, Saint-Angelo, Cours docteur Favale, Place d'Armes.

Retour. — Cours docteur Favale, Boulevards Saint-Angelo, du Palais, Paoli, rue Miot, Cours Sebastiani.

Embrancement du Boulevard Paoli.

Farandole.

Pour répondre au désir exprimé par un grand nombre d'ouvriers et employés de commerce, le Comité des fêtes serait très reconnaissant à Messieurs les Négociants et Patrons s'ils voulaient bien fermer leurs magasins et ateliers, le mardi 20 février, à midi, afin de permettre à leur personnel de participer à la fête du Mardi-Gras.

Cour d'Assises

La session d'assises qui s'ouvre demain, sous la présidence de M. le conseiller Gavini, durera deux semaines. 11 affaires sont inscrites au rôle, et comprennent : 5 assassinats et 4 tentatives de ce crime, 5 meurtres, 1 complicité et 1 tentative de ce crime.

13 accusés sont impliqués dans ces affaires et appartiennent : 6 à l'arrondissement de Bastia, 2 à celui de Sartene, 3 à celui de Corte, 2 à celui d'Ajaccio.

Audience de lundi :

Cassoli Dominique, marchand de fagots de bois, né à Loreto-di-Casinca, demeurant à Bastia, assassinat.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseur, Me Moretti.

Gazette Départementale

CALVI. — M. Sorba, ingénieur ordinaire de 3e classe à Calvi, passe à la résidence de Dax, et est chargé des services de l'arrondissement ouest des Landes, du 2e arrondissement maritime des Landes et des Basses-Pyrénées, de la construction et du contrôle de la ligne de Bazas à Auch et de Saint Sever à Hagetmau, du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département des Landes et du service hydrométrique du bassin de l'Adour.

CORTE. — La médaille d'honneur agricole a été accordée à M. Arrighi Louis, chez M. Ossio, à Corte.

ALTAGENE. — Ces jours derniers disparaissait à Altagène, une véritable figure tallamaine. M. Eugène Panzani, ancien maire, qui appartenait à l'une des familles les plus marquantes de l'arrondissement de Sartene, succombait à la suite d'une maladie qui le minait depuis longtemps, et de laquelle n'ont pu avoir raison ni la science médicale, ni les soins les plus dévoués et les plus affectueux.

Le cher disparu fut une personnalité très en vue non seulement à Tallano, mais dans tout l'arrondissement et dans la Corse entière. Son père, M. Augustin Panzani, qui exerça longtemps comme médecin à Tallano, fut choisi par ses concitoyens castonous pour les représenter au Conseil général où il plaida avec un succès marqué les intérêts de ses commettants. Puis il fut nommé juge de paix à Tallano.

La mère d'Eugène Panzani était la sœur de Baptiste Peretti qui avait épousé lui-même la fille du ministre Abbatucci, et qui exerça pendant longtemps et successivement les fonctions de sous-préfet et de receveur particulier des finances à Sartene.

Eugène Panzani laisse non seulement dans la consternation sa veuve et ses enfants profondément attristés, mais aussi un grand vide dans le canton et l'arrondissement. Le regretté défunt était aimé et affectionné de toute la population, et le pauvre savait souvent les effets de sa nature généreuse et compatissante. Il joignait à une éducation complète les plus brillantes qualités de l'esprit et du cœur.

Il avait des vues larges et élevées, des sentiments corrects et droits, il pratiqua le bien avec passion et désintéressement, et son concours resta constamment acquis au progrès social.

La grande affluence qui assista à ses obsèques dit hautement en quelle estime était tenu celui que, à bon droit, l'on pleure universellement dans tout le canton de Tallano.

Nous prenons une part attristée au deuil qui frappe sa femme qui est la sœur de notre ami, Dono Bernardini, adjoint municipal de Bastia Lucie de Tallano, et ses jeunes enfants, et nous adressons aux familles Abbatucci, Peretti, Bernardini, Panzani et Giacomoni l'expression de nos condoléances les plus sympathiques et les plus émues. — A.

GROSSA. — Une médaille d'honneur en bronze a été décernée à M. Mondoloni Joseph, maire de Grassa : le 9 février 1908, a fait preuve de courage en portant secours à un jeune homme poursuivi par une vache furieuse.

LUCCIANA. — Un décret du 30 janvier 1912 a autorisé la création, dans la commune de Lucciana, d'un bureau de bienfaisance dont la dotation a été constituée au moyen des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église.

THÉATRE

Le public savait qu'on jouerait jeudi la *Tosca* et *Cavalleria Rusticana*, deux opéras particulièrement appréciés à Bastia. Il savait que pour cette soirée donnée à son bénéfice, M. Martellato assurerait la tâche très dure de tenir un rôle important dans chacune de ces deux œuvres et qu'il chanterait aussi la romance de la *Favorite*.

Ces raisons suffisent, la dernière surtout, pour expliquer comment la représentation de ces deux œuvres, déjà jouées à maintes reprises cette année encore, est devenue une vraie soirée de gala.

M. Martellato est l'un des grands préféré, du public. Je n'ai encore entendu discuter par personne son jeu élevé mais sans ostentation, sa tenue intelligente, ses qualités de voix et de diction. Et le succès énorme qu'il a obtenu est le résultat de véritable engouement que cet artiste a su provoquer et sa faveur et que jamais une seule faiblesse n'est venue atténuer un seul instant.

Nous avons applaudi aussi Mme Angeloni, que bien des amateurs bastiais avaient réclamé dans le rôle de « Santuzza. » Comme toujours elle a rempli ce rôle avec beaucoup de talent et de passion ; M. Rastrelli qui fut un « Turridu » très apprécié ; Mlle Lina Cavalieri, acclamée comme d'habitude et M. Luigi Fui, dont les éloges ne sont plus à faire ; enfin les chœurs et l'orchestre dont l'ensemble est toujours parfait.

Ce soir pour ses adieux, la troupe Cheluschi donnera *Ballo in Maschera*.

Nous sommes certain que le public voudra manifester, pour cette dernière représentation, tout le regret que lui cause le départ d'une troupe qui, dans l'ensemble, a toujours satisfait amplement la population bastiaise. Nous en sommes d'autant plus persuadé que Mme Angeloni, si admirée jeudi et M. Rastrelli sont les bénéficiaires de cette belle soirée.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Dimanche 18 février 1912
de 4 h. 1/2 à 6 h. 1/2
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT

Gazette Ajaccienne

Le drame de la rue des Halles

Nos lecteurs n'ont pas oublié le drame qui se déroula, il y a quelques mois, dans la rue des Halles, où le comte Leiga fut tué à coups de poignard par Sollacaro Pierre-Paul.

Interrogé sur l'endroit où il avait caché son arme, Sollacaro avait répondu qu'il l'avait jetée aussitôt après avoir commis son crime. Or, le commissaire de police ayant fait opérer des recherches, cette arme, un poignard *corse*, couverte encore du sang de la victime jusqu'au manche, a été retrouvée dans les fourrés avoisinant l'endroit où Sollacaro a été arrêté.

Ceci tiendrait à prouver que Sollacaro a gardé pendant 36 heures dans sa poche, sans même la débarrasser du sang de sa victime, l'arme qui lui avait servi à accomplir son crime.

On peut, par ce simple fait, se faire une idée de la mentalité de Sollacaro.

Etat-Civil

MARIAGES

Lucciardi Albert, quartier-mal redemousquetaire, et Conti Jeanne-Marie.

NAISSANCES.

Schiavo Raphaël.

THÉATRE MUNICIPAL

Aujourd'hui dimanche, deux représentations :

Matinée à 2 heures :

MADAME BUTTERFLY

Ce soir à 8 heures et demie
dernière représentation de la Saison au bénéfice de M. E. RASTRELLI et de Mme R. ANGELONI.

UN BAL MASQUÉ

Entre le deuxième et le troisième acte, les bénéficiaires chanteront chacun une romance.

Syndicat Agricole de la Corse

Distribution de Châtaigniers

Les propriétaires qui ont bénéficié de la répartition de châtaigniers de la pépinière de Bavinco sont informés que les bons qui ne seront pas remis dans les délais fixés, c'est-à-dire le 22 février au soir, seront annulés et que les arbres restants en pépinière feront l'objet d'une seconde répartition.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 17 février

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 11°, à midi + 15°2 ; à 6 heures du soir + 14° Maxima + 15°8 ; Minima + 9°8.
Baromètre : 7 heures du matin, 772 mm. midi, 772 mm., 6 heures du soir, 772 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quques nuages.
l'après-midi, Couvert.
Pluviomètre : 0m/m.

Pour les Touristes

L'*Orario Ufficiale*, édité par la maison Fratelli Pozzo, de Turin, contient une erreur relative aux heures d'arrivée et de départ des paquebots de la Compagnie Fraissinet.

Cet indicateur, en effet, indique un départ de Bastia le *vendredi à 13 heures*, soit à 1 heure de l'après-midi, au lieu du *jeudi à 7 heure du matin*.

Nous espérons que la Compagnie intéressée fera le nécessaire pour que cette erreur, qui porte un grave préjudice aux touristes, disparaisse au plus tôt de l'indicateur italien.

Juridiction civile

La Chambre civile de la Cour de cassation vient de confirmer un arrêt de la cour de Bastia, duquel il résulte que, en cas de conflit entre deux prêtres, l'un desservant une cultuelle non reconnue par l'Eglise et l'autre régulièrement nommé par l'évêque, ce dernier seul a le droit de s'adresser à la juridiction civile afin d'être mis à même de pouvoir remplir sa fonction, en se faisant remettre, notamment, les clefs de l'église

Il résulte, au contre, de cet arrêt, que l'autorité judiciaire n'a pas à contrôler, mais seulement à sanctionner l'acte épiscopal qui a conféré ces pouvoirs au curé.

Troupes coloniales

Sont inscrits sur le tableau d'avancement de 1912 : dans l'infanterie coloniale : pour colonel, M. le lieutenant-colonel Cristofari ; pour chef de bataillon, M. le capitaine Calixti ; pour sous-lieutenant, M. l'adjudant Graziani.

MM. Giudicelli Don Jacques-Victor et Moracchini François-André, élèves de l'école principale de santé de la marine, reçus docteurs en médecine, sont nommés au grade de médecin aide-major de 2e classe des troupes coloniales.

Conférence agricole

M. Pasquelin, Professeur Départemental d'Agriculture, fera dimanche prochain 18 courant, à 10 heures du matin, une conférence sur le sujet suivant :

« Les animaux de basse-cour : du choix des races à élever en Corse : sélection des races ; encouragement à l'élevage. »

MM. les membres du Syndicat des Eleveurs sont priés de vouloir bien assister à cette conférence à la suite de laquelle aura lieu l'Assemblée Générale annuelle du Syndicat.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :
M. Paul Luciani, Place des Terrasses.

Le linge aux fenêtres

Encore du linge mouillé aux fenêtres ! La nommée P. C. a reçu un procès-verbal de la police pour avoir étendu du linge humide à sa fenêtre donnant sur la rue Marbeuf.

Pensions

M. Nicolini Antoine, ouvrier de la marine ; 25 ans 7 mois 19 jours de services. Pension de 608 francs avec jouissance du 17 septembre 1911.

M. Motroni Charles-Dominique, matelot : 5 ans 11 jours de services. Perte de l'usage d'un membre. Pension de 641 francs avec jouissance du 8 octobre 1911.

Mme Gaillard Cécile-Marguerite-Léonie, veuve Orsochioni. Le mari commis d'agriculture. Pension de 604 francs avec jouissance du 22 octobre 1911.

Mme Mannoni Julie, veuve Casaldi. Le mari receveur particulier sédentaire des finances. Pension de 923 francs avec jouissance du 4 novembre 1911.

Chute légère

Le nommé Ferri André, vieillard de 70 ans, est tombé accidentellement sur le trottoir, Bd Saint-Angelo, et s'est fait à l'œil droit une légère contusion.

Après avoir reçu les soins empressés de M. le pharmacien Campana, M. Ferri André a pu rejoindre lui-même son domicile.

Vêtements

Les vêtements pour hommes, dames et enfants, qui sont confectionnés à la Maison J. CARBUCCIA ET FILS, se recommandent par l'élégance de la coupe, le fini du travail et la modicité du prix.

Un coupeur dînérite est attaché à cette importante Maison.

HUILE D'OLIVE de propriétaire. 1.30 le litre, 27, 29, rue de l'Opéra.

Mariage.

Zannino Joseph, vermicellier, et Barbagli Marie-Jeanne, vermicellière, tous deux à Bastia.

Naissances.

Moretti Jean. — Ezzini Denise-Marie. — Raffini Yvonne-Rirelle.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ON DÉSIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne
et châtaignier
Adresser offres à M. AGIER, *Produits Forestiers de la Corse à Bastia.*
Indiquer prix, dimensions et quantités.



AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme André Zattara et sa famille ;
M. et Mme Pascal Zattara et sa famille ;
Mme et M. Jean Zattara, employé de Commerce, et sa famille ;
Mme et M. Toussaint Ciavatti, représentant de Commerce, et sa famille ;
Mme et M. Joseph Fontana, brigadier des gardes-champêtres, et sa famille ;
Mme et M. Noël Gandolfi, brigadier de gendarmerie, et ses enfants ;
Mme et M. Toussaint Zattara, maître vétéran en retraite ;
Les familles Buisson, Agostini, Zattara, Berrard, Quilici, Ribotti, Cardusi, Rogliano, Berti, Gentilla, Poggioli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JOSEPH ZATTARA

leur père, frère, oncle, cousin et neveu, décédé dans sa 80e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 18 courant, à 2 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, maison Lottero.

COMPAGNIE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE
FONDÉE EN 1819
PARIS - 87, Rue de Richelieu - PARIS
Fonds de Garantie : 930 Millions
RENTES VIAGÈRES
93 MILLIONS
Compagnie Française Mutuelle

PIPPERMINT
Liqueur Mondaine pour danse et soirée, dans l'eau fraîche, avec soin.
GET frères, inventeurs, 1796.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	16 fév.	17 fév.
Rentes 3 0/0 amortis.	94.90	94.95
— 3 0/0 amortis.	95.20	94.92
	ex-coupon.	

Nouvelles Maritimes

Le nouveau Commandant de la Marine en Corse

Paris, 17 février.

M. le capitaine de vaisseau Le Trouet est nommé commandant de la Marine en Corse.

Postes et Télégraphes

Paris, 17 février.

Sont nommés facteurs des postes, à Paris, les dénommés ci-après :

Giacomoni, caporal au 24e d'infanterie ;

Battistelli, caporal à l'Ecole préparatoire de Rambouillet ;

Ceccaldi, sergent au 111e rég. d'infanterie ;

Ordioni, sergent au 4e ;

Fabiani, sergent au 99e ;

Nesica, ancien sergent de zouaves.

M. Nicolini, gendarme à la 15e légion, est nommé facteur des postes à Menton.

Au « Journal Officiel »

Bureaux de Bienfaisance

Paris, 17 février.

Les communes de Rapale, de Rogliano et de Sorio sont autorisées à créer chacune un bureau de bienfaisance, dont la dotation sera constituée au moyen des biens ayant appartenu à la fabrique des églises de ces communes.

Conseil de Cabinet

Paris, 17 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Le Statut des Fonctionnaires

Le Conseil a consacré toute la séance à l'examen définitif des conclusions de la Commission chargée de faire un rapport sur le projet de loi relatif au Statut des Fonctionnaires.

Les Négociations Franco-Espagnoles

Paris, 17 février.

M. Geoffray, ambassadeur de France, a eu hier un nouvel entretien avec M. Garcia-Prieto, ministre des Affaires Etrangères d'Espagne.

Suivant des dépêches officieuses, les négociations prendraient une tournure favorable.

Le protectorat français s'étendrait sur toute l'étendue du Maroc, et la France en retrocéderait ensuite une part à l'Espagne.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Paris, 17 février.

Dans le scrutin sur l'ensemble de l'article 1 bis, établissant le principe de la Représentation proportionnelle, et qui a été voté à la séance d'hier par 321 voix contre 213.

MM. Adriani, Landry et Puglesi Conti ont voté *pour*.
M. Pierangeli a voté *contre*.
M. Giordan s'est abstenu.

MM Adriani, Landry et Puglesi Conti ont voté également *pour* l'article 20, qui a été adopté par 320 voix contre 216
M. Pierangeli a voté *contre*
M. Giordan s'est abstenu.

Les Commentaires de la Presse

La Presse de ce matin commente avec passion le vote émis hier par la Chambre au sujet de l'article far bis, et, tandis que les proportionnalistes augurent de ce scrutin le succès complet de la Réforme électorale, les arrondissementiers comptent encore sur un revirement de la majorité.

L'Humanité

déclare, par la voix de M. Jaurès, que le succès de la Représentation proportionnelle est désormais assuré.

L'Eclair

sous la plume de M. Judet, dit que les arrondissementiers sont morts et enterrés.

La Petite République

trouve que les proportionnalistes ont obtenu, hier, un premier et sérieux avantage.

Le Radical

adversaire de la réforme, affirme que ce vote a été obtenu par 321 voix de coalition contre 213 voix véritablement républicaines.

La Lanterne

déclare que le succès des proportionnalistes n'est que provisoire et éphémère.

Le Petit Parisien

dit : « La situation est plus claire ; le quotient est désormais tiré d'affaire. »

Le Petit Journal

affirme que le scrutin d'hier constitue une victoire très nette pour les partisans de la réforme.

AU REICHSTAG

Berlin, 17 février.

Le Reichstag a poursuivi aujourd'hui la discussion générale du Budget.

Le chancelier a continué son discours sur la situation financière de l'Empire, au cours duquel il a mené une charge à fond de train contre la Social-démocratie.

L'orateur a été vivement applaudi par le Centre, et interrompu par les députés socialistes.

EN RUSSIE

Les Représentants de Paris à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 17 février.

Les représentants de la municipalité parisienne ont été reçus aujourd'hui en audience par le Tzar Nicolas.

Le Président de la délégation a exprimé au souverain ses meilleurs remerciments, pour l'accueil enthousiaste dont les conseillers municipaux parisiens ont été l'objet à Saint-Pétersbourg, et a terminé en rappelant l'amitié indissoluble qui unit à jamais la France et la Russie.

S. M. Nicolas II, après avoir affirmé son désir de rester pour toujours l'ami de la France, s'est entretenu cordialement avec les membres de la délégation.

La Conquête de l'air

Chute grave de l'aviateur Morissot

Paris, 17 février.

Le sergent aviateur Morisrot vient d'être victime d'un terrible accident, au dessus de l'aérodrome de Mourmelon-le-Grand.

Morissot avait pris son vol sans incident, et évoluait à une hauteur de 30 mètres environ, lorsque, par suite d'une avarie du moteur, son appareil capota et vint s'abattre sur le sol.

Le malheureux aviateur fut relevé avec une cuisse et un poignet brisés ; on le transporta immédiatement à l'hôpital militaire.

L'appareil a subi de graves avaries.

LE PARLEMENT

SÉNAT

SEANCE DU MARDI

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1912.

Ministères de Colonies

Le Sénat aborde la discussion du budget des Colonies.

M. Delahaye

sénateur de la Mayenne, prend le premier la parole.

L'orateur critique l'organisation des services administratifs aux colonies, et signale que nos gouverneurs généraux résident trop souvent à la métropole, au lieu d'être à leur poste.

M. Flandin

plaide la cause des fonctionnaires coloniaux, et affirme que la situation qui leur est accordée n'est pas en proportion des sacrifices qu'on leur demande, et des risques réels qu'ils courent dans certaines localités insalubres.

M. Gervais

sénateur de la Seine, rapporteur du budget des Colonies, expose longuement les efforts tentés par le gouvernement pour améliorer nos différents services administratifs, et pour enrayer les abus qui ont pu se produire.

Le Ministre des Colonies

prend à son tour la parole.

Il prend la défense de nos gouverneurs, et explique les divers moyens de contrôle employés par l'Etat pour empêcher les actes de favoritisme.

M. Lebrun termine en assurant les fonctionnaires coloniaux de toute sa sollicitude.

La discussion générale étant close, les divers chapitres du budget des Colonies sont mis aux voix et adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

SEANCE DU SOIR

Le Budget

Les Chemins de fer de l'Etat

Le Sénat aborde la discussion du budget des Chemins de fer de l'Etat dont les divers chapitres sont mis aux voix et adoptés.

Ministère de l'Agriculture

On passe ensuite à la discussion du budget du ministère de l'Agriculture.

Plusieurs orateurs présentent des observations.

Le Ministre de l'Agriculture

prend ensuite la parole.

M. Pams prononce un beau discours sur l'enseignement agricole.

Il démontre que cette question a un caractère particulier d'urgence.

« Toutes les nations voisines, dit-il, sont sur ce point en avance sur nous.

» L'Ecole forestière, l'école des Haras nécessitent de sérieux remaniements.

» Il nous faut aussi renforcer nos écoles ménagères. »

Le ministre termine en assurant le Sénat, et en promettant de s'intéresser d'urgence à ces questions qui sont capitales pour le développement de l'enseignement agricole en France.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR favori des
CHEVEUX
C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux
CHEVEUX GRIS leur
COULEUR NATURELLE
Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir.
Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE



150 fr. p. mois. Travail fac. chez soi toute l'année assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos *tricoteuses Brevetées*. La plus importante maison du genre. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. B. MATTEI
à Bastia (Corse)

Aimeriez-Vous
posséder une Bibliothèque complète de tous les Chefs-d'Œuvre littéraires de tous les temps et de tous les pays?
Le tout payable à raison de quelques francs par mois, durant peu de mois? sans intérêts, formalités ni frais. Demandez conditions et Catalogue n° 76 à la Bibliothèque du Livre, 30bis, GUILLAUME & Cie, 76, Boulevard Saint-Michel, PARIS, qui les fournit gratis.

LE
THERMOGÈNE
est un remède facile, propre, élégant; bien appliqué il a pour, il guérit en une nuit Toux, Rhumatismes, Maux de gorge, Maux de reins, Points de côté, Torticolis. — Prix : 1.50
Se méfier des contrefaçons.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Mises d'Immeubles
Locations, Ventes et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Bilans

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. B. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le rafraîchissant.

Le passage l'Amaro se par sui combat le préjugé combat qui règne à sans, gardez le nom et dites de lui. Un amateur a sans doute

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.



Maximum de lumière
Maximum de durée
Minimum de volume
Telles sont les qualités incontestables de la lampe électrique de poche
« Radia »
En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon.
Représentant concessionnaire pour le Département de la Corse: Maison Ch.-F. POGGIOLI, Bastia.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0 fr. 6 le litre
Vinaigre à 0.20

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANGER

AMARA
Amer Exquis
aux Oranges
de NICE
Seule Usine
à NICE
7, Quai des 2 Emmanuel
BLANQUI

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Vient de paraître :
L'AGENDA
GALLIA
PRATIQUE — ÉLÉGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 35×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.L.M. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
MARQUETTE & Cie, ÉDITEURS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux du Boulevard de Corde, 1

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 50
LUNDI 19 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (le page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 17 m. — Coucher, 4 h. 53 m.
Premier quart., le 25. — Pleine Lune, le 2.
Fête d'Aujourd'hui : Les martyrs du Japon.
Fête de Demain : Saint Faust.

18 FEVRIER

JEUNE RÉPUBLIQUE

La République est proclamée en Chine. La dynastie mandchoue vient d'abdiquer solennellement par la publication de trois décrets revêtus de la signature de l'impératrice douairière, tutrice légale du jeune empereur, encore enfant.

Cet événement est la conséquence logique des fautes commises depuis de longues années par le parti mandchou et aussi de la propagande à laquelle se sont livrés des hommes de progrès pénétrés de la civilisation européenne et qui rêvaient pour leur pays, dont le passé a été si grand, un avenir en rapport avec ce passé.

La dynastie qui disparaît était la plus vieille du monde. Son autorité était établie sur une nation qui semblait, il y a quelques années encore, bien éloignée de donner son adhésion aux idées modernes.

La nouvelle de la révolution qui a éclaté, il y a quelques mois, a surpris plus d'un Français, ignorant de la rapide évolution qui s'accomplissait dans ces pays d'Extrême-Orient. La presse elle-même, d'ordinaire si bien informée, pendant longtemps s'est refusée à croire au succès possible du parti révolutionnaire.

Déjà, les provinces du Nord lui étaient acquises, que plusieurs journaux prédisaient sa défaite prochaine. Le parti de la Cour, cependant, avait si bien compris que sa chute était irrémédiable et proche qu'il sollicitait une armistice et employait à négocier le temps ainsi gagné.

Les républicains Chinois, eux aussi, étaient mieux informés, et lorsqu'il y a trois mois, Sun-Yat-Sen a traversé Paris, quittant l'Angleterre où il avait vécu de longues années pour regagner son pays où l'appelaient ses amis politiques, désireux de faire de lui, le premier président de la République, il s'est efforcé, au cours de l'entrevue que j'ai eue avec lui, de me mettre en garde contre les nouvelles tendancieuses publiées par les journaux. « Notre succès, disait-il, est assuré, quoique vous entendiez dire et quoique l'on écrive le contraire dans la presse, n'en doutez pas. »

L'événement lui a donné raison. A peine débarqué, les représentants des provinces du Nord l'élisaient président de la République et il prenait la direction du mouvement.

Mais s'il est profondément républicain et s'il souhaitait avant tout le triomphe de ses idées, Sun-Yat-Sen n'était pas partisan des luttes fratricides qui armaient les uns contre les autres les enfants d'une même patrie.

Aussi, s'efforça-t-il d'obtenir le succès par la diplomatie plutôt que par les armes.

Ses efforts viennent d'être couronnés de succès, et quel que soit le sort que l'avenir lui réserve, qu'il soit confirmé dans ses hautes fonctions par les représentants du pays tout entier, ou que, dans un but de conciliation, il s'efface pour faire place à un autre, il aura rendu à son pays cet immense service d'avoir assuré la transition d'un régime à l'autre avec le minimum de troubles et de sang répandu.

Il aura rendu, au point de vue extérieur, un autre service à la Chine. La jeune République, si elle avait triomphé de ses adversaires par la force, eut dû, sans doute, avant d'avoir des rapports officiels avec elles, faire un certain temps antichambre à la porte des grandes nations. Celles-ci, même celles qui sont en république, ne l'auraient pas reconnue immédiatement. C'est ce qui s'est passé autrefois pour le Brésil : c'est ce qui, plus récemment, a eu lieu pour le Portugal.

Mais la République étant proclamée en Chine sans le moindre trouble et étant reconnue par ceux-là même dont elle prend la place, les puissances n'ont plus aucun motif pour ne pas la reconnaître.

La Chine pourra ainsi, dès le premier jour, avoir sa place dans le concert des nations et y parler avec l'autorité qui s'attache à la parole de tout Etat gouverné par un pouvoir régulier.

Le Dr Sun-Yat-Sen, on le voit, a rendu de grands services à son pays à qui il prépare un avenir digne de son passé. Son rôle n'est point terminé, loin de là : il est trop jeune encore et a au cœur un trop grand amour de la République et de la Chine pour ne pas rester à l'entière disposition de ses concitoyens.

Mais d'ores et déjà, il s'est acquis des titres à la reconnaissance de ses compatriotes et à l'admiration des hommes impartiaux et désintéressés de tous les pays.

Grâce à lui, la Chine apparaît aujourd'hui au monde civilisé comme un peuple nouveau, régénéré en quelque sorte par sa Révolution pacifique ; il dépend, maintenant, de la Chine elle-même que l'Europe et le monde conservent d'elle cette opinion.

ALFRED MASSÉ,
Député de la Nièvre,
Ancien Ministre.

CONSEIL MUNICIPAL

La Question de l'Octroi

Crédit supplémentaire de 5.000 fr. demandé par M. le Ministre des Finances pour la gestion de l'octroi.

Séance du 12 février 1912

Le Conseil municipal de Bastia s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Augusto Gaudin, maire.

Etaient présents : MM. Gaudin, Lota, Dupelo, Damsi, Scamponi, Matteï, Valery, de Zerbi, Pellistier, Périer, Gregori, Agostini, Thiers, de Montera.

MM. Absents : MM. de Grafft, Cinquini, Famodi, Bourgeois, Remedi, Stretti, Pierangeli, Seri, Olivari, Maestracci.

M. le Maire ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire.

M. Ernest Lota, élu secrétaire, prend place au bureau.

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

J'ai reçu, à la date du 29 janvier, communication de la réponse de M. le Ministre des Finances à notre délibération du 12 janvier 1912.

Elle est loin de nous donner satisfaction.

M. le Ministre persiste à exiger de la Ville un supplément de 5.000 francs pour le service des pensions de retraites des préposés.

Il est cependant amené à reconnaître que jusqu'à une époque relativement récente l'Etat a seul supporté la charge des retraites correspondantes aux emplois remboursables.

La nouvelle obligation paraît être née à la suite du contrat passé par la ville de Bastia, laquel'e est malheureusement frappée la première par ce nouveau principe et n'a aucun moyen d'y échapper, ce qui est profondément regrettable.

M. le Ministre établit aussi, aujourd'hui pour la première fois, car sa lettre du 9 janvier ne parlait que du 20 0/0 sur le traitement moyen des agents, que ce n'est pas à 20 0/0 mais à 25 0/0 que doit être porté le taux des retraites, et il impute par conséquent ce 20 0/0 tout entier sur le surcroît des dépenses qu'il impose à la Ville.

Sur la première, comme sur la deuxième de ces questions, nous ne pouvons rien objecter : *Sit pro ratione voluntas.*

Du même que nous ne sommes pas en mesure de contredire M. le Ministre quand il affirme que les 20 agents installés à Bastia ont été pris, il est vrai, dans diverses directions, mais remplacés dans chacune d'elles.

La seule concession que veut bien nous accorder M. le Ministre est la suivante :

Les remises éventuelles calculées à raison de 10 0/0 sur les recettes brutes excédant 330.000 francs, sans dépasser 330.000 frs, devront être réduites à 5 0/0 pour les recettes supérieures à ce dernier chiffre.

M. le Ministre, après avoir pris grand soin de sauvegarder les droits du Trésor Public, paraît moins soucieux de garantir les avantages consentis par la Ville en faveur du personnel.

Nous ne doutons pas que même s'il subissait la réduction proposée le personnel de la Douane ne continue à apporter dans l'accomplissement de ses devoirs le même zèle et la même probité.

L'avantage que l'on voudrait faire à la Ville par suite de la réduction des remises n'est pas très appréciable pour elle en égard aux accroissements des recettes qui seraient le corollaire de l'augmentation de ces remises.

Si, au contraire, elles venaient à être diminuées le personnel verrait disparaître en partie une indemnité susceptible d'améliorer sa situation.

C'est pourquoi je vous propose de maintenir à 40 0/0 le montant des remises à attribuer au personnel sur le montant des recettes brutes excédant 330.000 frs.

En conséquence, et étant donnée la nécessité absolue dans laquelle nous nous trouvons de souscrire aux conditions imposées par M. le Ministre des Finances, je vous propose de décider que la redevance annuelle de 44.000 fr. sera élevée à 49 000 fr., représentant les traitements, pensions, indemnités et gratifications à accorder au personnel.

Et de dire qu'il ne sera rien diminué sur le montant des remises acheminées aux agents.

La solution de cette question doit être d'une importance capitale pour le Trésor, puisque M. le Ministre prescrit qu'elle intervienne, sans le moindre délai possible, annonçant que si la Ville ne croyait pas devoir souscrire à ses propositions il se verrait dans la nécessité de donner des ordres pour que les agents des douanes cessent, à partir du 15 février 1912, de prêter toute espèce de concours à la gestion de l'Octroi.

Je tiens à vous rendre compte que suivant les termes mêmes de votre délibération je l'ai transmise aux sept représentants de la Corse, Sénateurs et Députés, et que j'ai reçu de M. Doumer, sénateur, la lettre que j'ai communiquée aux journaux, et une seconde, du 2 février courant, vous annonçant la dernière décision ministérielle.

M. Ernest Lota présente la protestation suivante :

Protestation

Contre les sommations de M. le Ministre des Finances qui exige, huit mois après la signature des conventions avec la Douane, 5.000 fr. supplémentaires pour les retraites des douaniers préposés à la gestion de l'Octroi de Bastia.

Les prétentions de M. le Ministre des Finances me paraissent inacceptables, ses menaces ne peuvent que révolter les consciences !

Nous avons, le 17 avril 1911, signé un contrat avec la Douane pour la gestion de

---

12 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

III

L'ENFANT

Et il désignait le sentier qu'avait pris son tonneau.

— Par là ?.. répéta l'écolier. Au château, parti !

— Quel château ?

— Ben... le château de Beaupian. Y en a pas d'autre.

— Et qu'est-ce qui demeure au château de Beaupian ?

Cette ignorance parut invraisemblable au montard. Il éclata de rire.

— Réponds-moi... Tu verras cette pièce de dix sous.

L'hilarité cessa. Une rougeur de plaisir colora les petites joues hâlées.

— Main, m'sieu, tout le monde sait que c'est la duchesse « angliche » qui demeure là-haut.

— Une duchesse anglaise. Comment s'appelle-t-elle ?

— La duchesse de Carrington, prononça tant bien que mal le gamin.

Et, rendu loquace par la possession de la pièce de dix sous, il ajouta tout d'une traite :

— Elle y habite par toute l'année. Elle voyage, qu'on dit, rapport à la santé de sa fille, une demoiselle qu'on appelle, comme ça, lady Maud. Elle est « angliche », aussi la demoiselle. Ils sont tous « angliches » là-dedans, même les larbins.

Puis, pressé de convertir les dix sous en quelques-unes des jouissances follement enviées que détenaient les hoirs punisseurs de la mercière, à Saint-Rémy, le jeune polisson fila si vite que Delchanne ne put lui demander, comme il le projetait, quelques renseignements sur le village.

« Il y va sans doute. Suivons-le, » décida le jeune homme.

C'était la route par où remontait tout à l'heure le grave cocher anglais, Dickson, avec sa voiture vide. Elle s'élevait en pente douce au flanc du coteau, d'abord à travers des vergers et des champs, puis bientôt, entre des murs de fermes. L'école apparut. Ensuite, on fut la mairie, l'église. Des maisons se groupaient autour d'une place où la route bifurquait, continuant à monter d'un côté, s'allongeant de l'autre dans le sens de la vallée. Une inspiration vint à Delchanne. Il pénétra dans le modeste bâtiment, recrépi de neuf, au-dessus de la porte duquel se lisait le mot : MAIRIE, et flottait un drapeau fané.

— Monsieur le secrétaire ? demanda-t-il, avec ce respect des fonctionnaires locaux qui impressionne favorablement les esprits rustiques.

Il s'adressait à une grande fille dont les cheveux, de plusieurs jaunes différents, semblaient n'avoir jamais connu la brosse et le peigne. Leur masse emmêlée obstruait ses yeux. Elle les rebrousna du dos de la main, ayant aux doigts la mousse bleuâtre d'un savonnage.

— Le secrétaire, c'est papa, déclara-t-elle. Il est aussi maître d'école. Vous le trouverez encore à sa classe.

— Je ne voudrais pas le déranger.

— Oh ! les gones sont partis, à c't'heure. Il doit rester seulement à corriger des devoirs. Attendez, m'sieu, j'vas le chercher.

Le secrétaire, un gros homme débraillé, accourut tout soufflant. Sa fille lui avait annoncé :

— Un monsieur épatant, plus chouette que not'maire.

— Qu'y a-t-il pour votre service ? interrogea-t-il, sans oublier d'ailleurs, tout en remontant ses bretelles, l'air rogué que lui imposait la dignité de sa fonction.

— Monsieur le secrétaire, appuya Delchanne, qui lui eût donné même des titres de noblesse, pour obtenir de lui ce qu'il souhaitait, — voici : je suis médecin (il lui présenta sa carte), et je viens pour m'assurer que votre pays est salubre, car j'ai n'y est pas trop vif pour des bébés parisiens. On me consulte souvent pour placer des enfants en nourrices. Est-ce possible ici ? Pourriez vous m'indiquer de braves paysannes, de jeunes mères ?...

Le secrétaire fut impressionné par l'importance de la question. Il souhaita montrer à son interlocuteur qu'il ne craignait pas de s'expliquer avec un savant. Ne possédait-il pas, lui aussi, des diplômes universitaires ?

— Pour être salubre, le pays est salubre, je vous le garantis, monsieur le docteur. Nous avons des eaux de source excellentes, à peine calcaires, juste ce qu'il faut. Pas d'étangs, aucun cas de paludisme. La population est agricole. Le fléau des mines, avec les scouitures de leurs déchets de toutes sortes, fumées, qui contaminent les airs, vrais véhicules à microbes, émanations nocives, liquides infects, — tout cela est inconnu à Saint-Rémy. D'ailleurs, j'ai fait moi-même un rapport, je puis vous le lire...

Effaré, Roquemal interrompit :

— Je vous crois, je vous crois... Mais, prend-on des nourrissons à Saint-Rémy ? Ma clientèle vous en exemples ? Est-ce une industrie ? une habitude chez vous ?..

— Une industrie... non, monsieur le docteur. Une industrie, voyons, ce ne serait pas à souhaiter. Il y a, je le sais, des communes entières qui spéculent sur ces pauvres petits êtres. Tenez, je connais...

— Vous connaissez une bonne nourrice ?

— Je connais des faits, sous ce rapport, véritablement scandaleux. En Normandie, monsieur le docteur, on met du calvados, de l'eau-de-vie de cidre dans le biberon...

Delchanne éprouva une violente envie de lever sa canne sur le bavard.

— Pourriez-vous, monsieur le secrétaire, m'indiquer une femme ici, qui élève un bébé ? Je m'informerais des conditions, je me rendrais compte...

Le magister reparti saisissait :

— C'est le vrai pays pour les enfants. Ça pousse comme la mauvaise herbe. Il n'y en a que trop dans mon école. Ah ! les galopins...

Une digression de plus, si, la patience de Delchanne étant à bout, « monsieur le secrétaire » aurait eu sa façonde coupée pendue un peu brusquement. Ce fut épargné par l'intervention de sa fille. La curieuse, du seuil de la cour, où elle avait [illegible] de l'ouverture. Elle ne résista pas au plaisir d'y mettre son mot.

votre Octroi ; ces conventions sont la loi des parties.

Le second objection : dans le préambule du dit traité se dissimulait ces mots, dont se prévaut aujourd'hui M. Simon : *sauf appréciation de l'autorité compétente* : mais ce titre de ce même préambule n'est également consignées les maximes saivantes qui ont bien quelque valeur : M. Spas agit pour le compte de l'administration des Contributions Indirectes, de même que M. Gandin agit pour le compte et au nom de la Commune.

Et dans sa lettre du 20 mars 1911, M. le Maire ayant, au nom du Conseil Municipal, demandé des précisions sur le montant exact des dépenses, et ayant insisté pour qu'on prît les deux receveurs buralistes de l'Abattoir et de Saint-Antoine parmi les agents de l'ancien personnel, pour *diminuer les charges de la Ville, en l'affranchissant de deux pensions de retraite*, M. Spas répondait le même jour : *Nous sommes parfaitement d'accord au sujet de l'indemnité qui constitue une redevance ferme pendant la durée de la gestion.*

On nous demandait 45.000 francs à titre d'*Abonnement*. Cette somme dépassant d'environ 7.000 frs. les besoins réels du nouveau service, nous avons marchandé et obtenu une réduction de 1.000 frs.

N'était-ce pas le moment de nous parler des retraites des douaniers préposés à l'Octroi ?

C'était d'autant mieux le moment que malgré l'insistance de M. le Maire pour obtenir un service « mixte » qui aurait permis de conserver la moitié du personnel, il fut répondu que la nécessité d'un personnel nouveau s'imposait, ce qui nous a coûté plus de 10.000 frs. pour les retraites des anciens employés de l'Octroi.

Si nous avions connu alors les exigences de M. le Ministre des Finances, nous aurions discuté, nous n'aurions pas accepté une dépense de 50.000 frs. ; nous aurions peut-être rompu les négociations, nous le pouvions. Nous avions, à ce moment, un personnel constitué, personnel où les bons éléments ne manquaient pas ; avec quelques remaniements, nous pouvions continuer la Régie, sans amener un désastre financier ; en tout cas, nous aurions « sauvé » avec la Douane à armes égales, et je crois qu'elle aurait fait des concessions.

Aujourd'hui la situation a complètement changé : l'ancien personnel de l'Octroi est dispersé, inexistant, la douane ayant pris le service depuis déjà neuf mois, nous nous trouvons désarmés, impuissants en face des sommations de la force officielle : c'est le fait du prince.

Eh quoi ! pendant près de huit mois le nouveau service avait fonctionné régulièrement, à la satisfaction générale, et nous devions imaginer que « l'autorité compétente » n'avait pas approuvé implicitement — ou explicitement — les conventions nouvelles!

Brusquement, on pleut cinl bien, en pleine lune de miel, éclatait le coup de foudre de janvier, avec récidive en février !

On ne se retranche même pas derrière la clause, insérée au contrat, celle-là, — (article 9), — qui permet aux parties contractantes de se séparer, en se prévenant six mois à l'avance ; non, on demande au Conseil Municipal de s'incliner avec respect, de passer humblement sous ces nouvelles Caudines, — pour ainsi dire d'heure à heure, — puisqu'on nous menace *de donner des ordres pour que les agents des douanes cessent, à partir du 15 février 1912, de prêter toute espèce de concours à la gestion de l'Octroi.*

On nous acule à une impossibilité : *le refus*, — qui équivaudrait à la banqueroute de Bastia.

Je dis que c'est injuste, que c'est monstrueux, que pas un seul tribunal au monde n'homologuerait une semblab'e interprétation du contrat ; je dis que cela sent, à plein nez, la tyrannie et l'incohérence.

Quel mauvais Génie plane donc sur notre Cité !

Si je n'écoutais que mon indignation et l'impulsion de mes sentiments personnels, je proposerais à mes collègues le maintien pur et simple des conventions du 17 avril 1911, et, au cas où M. le Ministre des Finances exhumerait, le 15 février, ses menaces, la démission en masse du Conseil Municipal.

Mais je n'ose assumer une si lourde responsabilité ; et, me souvenant que j'ai été rapporteur du Budget de 1912, je me bornerai à ne pas m'associer aux modifications que M. le Maire est contraint de nous proposer.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
Vu le rapport qui précède de M. le Maire,
En adopte les conclusions,
L'autorise en conséquence à passer un nouveau contrat et à stipuler que la redevance annuelle à payer par la Ville pour traitements, pensions, indemnités et gratifications au personnel des Douanes sera portée de 44.000 à 49.000 frs.

Dit qu'un crédit supplémentaire de 5.000 frs. sera inscrit aux Chapitres Additionnels au Budget de 1912 ;

Maintient au taux de 10 0/0 les rappels à accorder au personnel sur les recettes brutes excédant 320.000 frs. par an.

Donne acte à M. Lota de sa proposition.

Dit qu'elle sera annexée au procès-verbal, et que copie en sera transmise au même temps que de la présente Délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que d'autre part.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
A. CAUDIN.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Cassoli Dominique, marchand de fagots de bois, né à Lo-to-di Casinca, demeurant à Bastia, assassinat.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseur, Me Moretti.

Mérite Agricole

Sont nommés Chevaliers de l'ordre du Mérite Agricole,

MM.

Fabiani Jacques-Toussaint, propriétaire à Sainte-Marie-de-Lota, services rendus à l'agriculture, 55 ans de pratique agricole.

Ferrandini Mathieu, agriculteur à Poggio-de-Venaco, nombreux travaux de dessèchements et d'irrigations, nombreuses récompenses dans les concours, 50 ans de pratique agricole.

Franceschini Joseph, propriétaire agriculteur à Corbara, services rendus à l'agriculture, 40 ans de pratique.

Gabrielli Dan-Jean, propriétaire à Corte, propagation de nouvelles méthodes de culture, 30 ans de pratique agricole.

de Gentile Pierre-Antoine-François, juge d'instruction à Marseille.

Giudicelli Jacques-François, cultivateur à Venaco-aco, importants travaux de drainage.

Leschi Dominique de Xavier, propriétaire à Castiria.

Libersi Innocent-Edouard, instituteur à Zilia, reconstitution de vignobles, plantation d'arbres fruitiers, nombreuses conférences agricoles, 31 ans de services.

Marietti Jean-Pierre, cultivateur à Ville-di-Paraso, introduction des plants américains, propagation des méthodes nouvelles de culture, 20 ans de pratique.

Nicolai Jacques de Don André, propriétaire à Carbini, 20 ans de pratique agricole.

Olmi Gaston-Pascal, lieutenant de vaisseau, officier d'ordonnance du ministre de la marine.

Orsati Jean-Baptiste, commissaire spécial à Nice, 21 ans de services.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 février.

La tendance a été assez soutenue et les affaires un peu plus actives en raison de la réponse des primes, mais il n'y a de variations vraiment intéressantes que sur les valeurs russes qui continuent à retenir toute l'attention. Notre Rente est indécise à 93.32. Fonds Etrangers fermes mais sans changement sauf la Serbe qui monte à 89 frs. Les Sociétés de Crédit restent bien orientées. Crédit Foncier 798, Crédit Lyonnais 1.540, Comptoir National d'Escompte 938, Société Générale 821.

La Suez finit en nouveau recul à 6.380. Valeurs de traction animées et en avance pour la plupart. Nouveaux progrès des charbonnages russes. Légère tassement des titres supérieurs. Rio 1.729.

En Banque, les mines sud-africaines tentent de se ranimer. Les industrielles russes gagnent un terrain appréciable à la suite de St-Pétersbourg. Caoutchoucs calmes.

Sur les 160.000 actions nouvelles offertes aux actionnaires anciens de la Société Financière de Caoutchoucs, 90.656 irréductibles ont été souscrites par eux. Pour les souscriptions réductibles, les souscriptions unitaires sont attribuées : celles de 2 à 15 actions reçoivent 2 actions ; de 16 à 30 actions : 3 actions ; au-delà 6 1/2 0/0 des souscriptions.

Tout en fixant le dividende à 8 frs pour l'exercice 1911, la Société des Transports et Manutentions Automatiques a porté frs 71.604.80 aux amortissements et frans : 67.943.19 aux réserves.

Nos Chemins sont bien traités. Lyon : 1.250, Nord 1.660.

Comité Central des Fêtes

Mardi 20 février, de 2 à 6 heures, Bataille de confetti sur la place Saint Nicolas et le Boulevard Paoli.

A 8 heures et demie, illumination du Boulevard Paoli. Concert sur la Place des Platanes, par la *Lyre Bastiaise*.

Les Allobroges, (allegro),	Gentil.
Bruna, (mazurka),	Yambini.
Zoé, (polka),	XX
Deux baisers, (redova),	Meist.
La Veuve Joyeuse, (valse),	Lemr.

A 9 heures et demie, Retraite aux Flambeaux par la musique du 163e de ligne.

ITINÉRAIRE

Départ. — Place du Marché, Cours Sebastiani, Place Saint-Nicolas, Avenue Carnot, Boulevards Paoli, du Palais, Saint-Angelo, Cours docteur Favale, Place d'Armes.

Retour. — Cours docteur Favale, Boulevards Saint-Angelo, du Palais, Paoli, rue Miot, Cours Sebastiani.

Embrasement du Boulevard Paoli.

Farandole

Pour répondre au désir exprimé par un grand nombre d'ouvriers et employés de commerce, le Comité des fêtes serait très reconnaissant à Messieurs les Négociants et Patrons s'ils voulaient bien fermer leurs magasins et ateliers, le mardi 20 février, à midi, afin de permettre à leur personnel de participer à la fête du Mardi-Gras.

FUMURE DES PRAIRIES

Le cultivateur doit, au point de vue des prairies, chercher à réaliser à la fois *quantité* et *qualité*. Ce n'est pas suffisant d'avoir un fourrage abondant, il faut encore que ce soit un fourrage nutritif. Qu'il s'agisse de prairies de fauche ou de pâturages, le pouvoir nutritif de l'herbe est entièrement subordonné à sa nature, c'est-à-dire, aux espèces de plantes qui la constituent. Certaines plantes sont en effet très nourrissantes, d'autres le sont beaucoup moins, quelques-unes même sont vénéneuses et peuvent occasionner des accidents parfois mortels. Une même espèce, suivant le terrain où elle pousse et la fumure qu'elle a reçue, présente de grandes variations dans sa composition. Pour améliorer les fourrages en qualité, on doit donc : 1° faire disparaître les espèces nuisibles ou sans valeur ; 2° faire prédominer les espèces les plus riches en matières nutritives ; 3° accroître la teneur en principes utiles des bonnes espèces.

Or, il n'est personne qui, ayant employé les *scories Thomas ETOILE* sur prairie, n'ait constaté la rapidité de l'amélioration qu'elles produisent. Elles font en effet développer en abondance — comme si on les avait semées — les *légumineuses*, c'est-à-dire les plantes les plus nutritives, et disparaître les *plantes aigres* peu alimentaires, ainsi que la *mousse*. Cette action des *scories Thomas « Etoile »* se fait d'ailleurs sentir quelle que soit la teneur du sol en calcaire. Une telle *modification dans la flore* entraîne évidemment une modification aussi profonde dans la composition chimique du fourrage et par suite dans sa *valeur nutritive*. On comprend dès lors que le bétail recevant un tel fourrage ou mis à pâturer dans une prairie scories profite beaucoup mieux qu'en l'absence de fumure phosphatée ; les vaches notamment produisent davantage de lait. L'emploi continu des *scories Thomas « Etoile »* permet d'ailleurs d'améliorer progressivement et d'une façon de plus en plus avantageuse la qualité du foin.

Mais, si la fumure phosphatée a une telle importance sur les prairies, à quel engrais s'adresser ? Aux *phosphates naturels*, aux *superphosphates*, ou aux *scories* ? Les phosphates naturels, même moulus très finement et calcinés, ont une action beaucoup trop lente et souvent une efficacité douteuse ; il est donc préférable de les écarter systématiquement dans tous les cas. Le vrai rôle qu'ils ont à jouer en agriculture, c'est de servir de matière première pour la fabrication des superphosphates. La question demande à être examinée de plus près pour ce qui concerne les superphosphates et les scories. d'autant plus que certains vendeurs intéressés prétendent à tort l'emploi du premier engrais en remplacement du second. Le simple raisonnement suffit pour faire voir qu'il ne saurait en être ainsi : en effet, à défaut de toutes les pluviales, c'est d'avoir leur couche superficielle acide, ce qui pousse au développement des herbes aigres et de la mousse en empêchant celui des légumineuses ; or, le superphosphate est un engrais acide et par suite son apport ne fait qu'augmenter l'acidité naturelle, ce qui va à l'encontre du but poursuivi. Au contraire, les scories contiennent un *engrais basique* qui, grâce à l'excès de chaux libre qu'il contient, neutralise l'acidité et permet le développement des bonnes espèces en même temps que la *nitrification* du stock d'azote organique, sans cela inutilisable par les plantes. Les multiples expériences faites en tous sols et en toutes régions depuis une quinzaine d'années, expériences corroborées par la pratique agricole, prouvent qu'il ne saurait y avoir d'hésitation ; c'est aux *scories Thomas « Etoile »* qu'il faut toujours avoir recours pour la fumure des prairies. On sera sûr d'obtenir ainsi d'importantes bisulfères, ceux-ci, pour une même prairie, étant, jusqu'à une certaine limite, proportionnels aux doses de scories employées.

Ajoutons que là où l'on emploie régulièrement les *scories Thomas « Etoile »* pour la fumure des prés, on a vu disparaître les cas de *rachitisme*, *d'ostéomalacie*, *d'ostéoclastie* et *d'avortements non épizootiques* qui sévissaient auparavant et n'avaient pas d'autre cause que la pauvreté des aliments en acide phosphorique.

Pratique de la fumure phosphatée. — Les *scories Thomas « Etoile »* sont à utiliser à la dose de 1.000 kilogrammes à l'hectare la première année et de 600 kilogrammes les années suivantes. Quand la prairie est très mauvaise on emploie la dose de 1.000 kilogrammes ou on la remplace par une dose intermédiaire de 800 à kilogrammes jusqu'à ce que la flore se soit suffisamment améliorée ; on se contente ensuite de la dose d'entretien de 600 kilogrammes. L'épandage se fera soit durant l'hiver, soit dès les premiers beaux jours. On se trouvera bien d'un hersage au printemps.

Petite Gazette

A l'arrivée

MM. Ph. Leca, président du tribunal civil de Bastia ; Nivaggioli, président du tribunal de Sartène ; Lertora, juge au tribunal de Corte, sont arrivés hier dans notre ville.

Ces magistrats, auxquels nous souhaitons une cordiale bienvenue, prêteront aujourd'hui devant la Cour d'appel de notre ville le serment exigé par la loi, puis seront installés dans leurs nouvelles fonctions.

Pour les Touristes

L'*Orario Ufficiale*, édité par la maison Fratelli Pozzo, de Turin, contient une erreur relative aux heures d'arrivée et de départ des paquebots de la Compagnie Fraissinet.

Cet indicateur, en effet, indique un départ de Bastia le *vendredi à 13 heures*, soit à 1 heure de l'après-midi, au lieu du *vendredi à 7 heures* du matin.

Nous espérons que la Compagnie intéressée fera le nécessaire pour que cette erreur, qui porte un grave préjudice aux touristes, disparaisse au plus tôt de l'indicateur italien.

Ponts et Chaussées

Ont été admis à l'emploi de dame sténodactylographe auxiliaire dans les bureaux des ponts et chaussées, Mmes Zattera, Antonelli, Ragliano.

Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur en bronze a été décernée à M. Valenti André, chef de manœuvre à la Cie des Messageries maritimes à Marseille : a sauvé les deux passagers d'une barque de plaisance qui avait chaviré en rade le 6 août 1911, et accompli le sauvetage d'un enfant au Cap Janet, le 2 septembre suivant ; — et un témoignage de satisfaction à MM. Bonelli François, débitant de boissons à Algar, a sauvé une personne qui se noyait dans la grande fosse de radoub, à l'Agha, le 9 avril 1911 ; avait accompli le sauvetage d'un indigène en février 1910 et de deux enfants en mai 1910 ; et Antonmarchi Antoine, matelot, a contribué, dans des circonstances périlleuses, au renflouement du vapeur anglais « Caoffrine, » échoué en vue de Dollys, en mai 1910, et porté secours à bord d'un remorqueur, à une goélette, le 21 février 1911, et au « Jean-Bart, » le 4 mai suivant.

Dans les ministères

Mm. Pognoli et Pozzi, rédacteurs principaux de 3e classe au ministère de la justice, sont élevés à la 2e classe. M. Chiarca, rédacteur de 2e classe, est élevé à la 1re classe. M. Raffalli, expéditionnaire de 6e classe, est élevé à la 5e classe. M. Astima, rédacteur de 4e classe, est élevé à la 3e classe.

— M. Cacciaguerra, expéditionnaire de 6e classe au ministère de l'intérieur, est élevé à la 5e classe.

— M. Franceschi Antoine, sous-chef de bureau de 2e classe, faisant fonction de chef de bureau au ministère des colonies, est classé sur le tableau d'avancement pour l'emploi de sous-chef de bureau de 1re classe et de chef de bureau de 4e classe

Caserniers

Sont nommés casernier de 2e classe du génie : à Besançon, l'adjudant Valeri, du 58e ; à Dunkerque, le sergent Rocchi, du 22e colonial ; à Amiens, le sergent Valentini, du 6e colonial.

Pensions

M. Giovanelli Dominique, gardien de batterie ; 30 ans 8 mois 28 jours de services. Pension de 1.180 francs avec jouissance du 1er octobre 1911.

M. Orsini Antoine-Michel, gendarme ; 39 ans 11 mois 28 jours de services. Pension de 1.063 francs avec jouissance du 1er octobre 1911.

Mme Millon Auguste-Alexandrine, veuve Antomarchi. Le mari commissaire spécial de police adjoint. Pension de 173 francs avec jouissance du 17 juin 1911.

M. Filippi Jean-Hyacinthe, gendarme ; 48 ans 9 mois 6 jours de services. Pension de 1.125 francs avec jouissance du 6 octobre 1911.

Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs des postes du cadre algérien, MM. Ventarini, à Arbal ; Narducci, à Aïn-el-Hadjar ; Nicolai, à Tiaret.

Justice militaire

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour les fonctions d'adjudant agent principal, MM les adjudants greffiers : Marchi, de la prison de Toulouse, Orsini, de la prison de Grenoble, Borghetti, du dépôt d'exclus de Mers-el-Kébir, Turchini, de la prison de Besançon, Valentini, de la prison de Paris, Saladini, de l'atelier de Bougie, Negroni, de la prison de Constantine, Danieri, du pénitencier de Fort-Gassion, Orsini, de la prison de Montpellier, Chipponi, du dépôt d'exclus de Mers-el-Kébir.

Objet perdu

Il a été perdu, samedi 17 février, entre 3 heures et 5 heures du soir, une broche en or avec trois brillants et une perle.

La rapporter boulevard Paoli, 18, au 2e étage, contre récompense.

Carnets de bal

Haute fantaisie. — En vente à la librairie du *Petit Bastiais*.

HUILE D'OLIVE de propriétaire. 1.30 le litre, 27, 29, rue de l'Opéra.

Nouvelles Religieuses

A SAINT-JEAN. — Mardi, 20 courant, exposition solennelle du T. S. Sacrement en la chapelle de Saint-Louis.

A 8 heures, grand'messe.

A 4 heures et demie, complies, sermon, procession à l'intérieur de l'église, salut.

Les enfants de la Congrégation de Saint-Louis sont priés d'assister à la cérémonie du soir.

ON DÉSIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne et châtaignier
Adresser offres à M. AGIER, *Produits Forestiers de la Corse à Bastia.*
Indiquer prix, dimensions et quantités.

BASTIA LA NUIT

UNE RIXE AU PONTETTO

Hier soir, vers 6 heures, l'agent de police Felce, de planton au poste, était prévenu qu'une rixe venait d'éclater au quartier du Pontetto, dans la buvette Biancucci Baptiste.

Les brigadiers Leoni et Bonavita, suivis des agents Casselli, Poggi J.-Ch., Pregani et Graziani, se rendirent immédiatement sur les lieux pour établir les faits. Ils ne rencontrèrent que la fille Astier qui leur déclara que son amant de cœur, Pellegrini Edouard, avait été roué de coups par plusieurs habitués de la buvette Biancucci.

Pellegrini avait été transporté à son domicile, rue Napoléon, où un médecin, appelé en toute hâte, constata qu'il avait reçu de nombreux coups à la figure ; le blessé portait deux graves contusions aux deux yeux et des égratignures sur le reste du corps.

Les agents se mirent en quête de renseignements supplémentaires, mais un mutisme subit semblait avoir frappé la dame Biancucci et les autres reines du quartier. Personne n'avait rien vu, rien entendu, rien su.

Sans perdre de temps, la police trouva le moyen de délier toutes les langues, elle conduisit au poste la tenancière de la buvette ainsi que quelques-unes des filles publiques susceptibles de donner des renseignements sur la rixe ; aussi, comme par enchantement, les agents furent instruits de ce qui s'était passé dans la buvette Biancucci.

Quelques heures après, la police mettait en état d'arrestation les nommés Lelli Noël et Raffalli Simon, âgés de 17 et 18 ans, accusés formellement d'être les auteurs des coups et blessures rapportés par Pellegrini Edouard.

Fouillés au poste, ces deux jeunes gens ne furent trouvés porteurs d'aucune arme. Ils ont déclaré avoir agi en cas de légitime défense, après avoir reçu des coups de Pellegrini Edouard.

Ils ont été tous deux gardés à la disposition de M. le Commissaire central qui a ouvert une enquête.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Auguste Poggi, née Ghigliermini, et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Poggi et leurs enfants ; M. et Mme Joseph Cinquini et leurs enfants ; M. et Mme François Poggi ; M. et Mme J.-B. Ghigliermini et leurs enfants ; M. et Mme Roch Ghigliermini ; Mme veuve Bartocci ; M. Joseph Ghigliermini et sa fille ;

Les familles Petrotti, Freymouth Paul, Giacomi Antoine, Finocchietti Dominique, Lanza Dominique, Ghiglermini, Lucon, D'Andrea de Livourne, Bonerandi Pierre, Rou de Marseille et de Bastia, Vve Bonini, Giudicelli Horace, Santucci Alfred, Cellari Joseph, Giorgi L.-J. de San Nicolao, Quilici Joseph, Cipriani Jean, Mocchivi, Mambrini, Colonna Laurent, Orlanducci, Orsini, Consalvi, Castanzi, Consalvi de Venzolasca, Simon de Venzolasca, Marinacce, Filippi, Pantanelli, Ferretti, Nozza, Antoniotti, Guzzanini et Santelli d'Oletta ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de la petite

AURÉLIE POGGI

leur fille, sœur, nièce et cousine, décédée à l'âge de 20 mois.

L'ensevelissement aura lieu aujourd'hui, 19 courant, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Colonna-ès, 8.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Le Port de Bastia

Paris, 18 février.

Le *Journal Officiel* publie ce matin un décret aux termes duquel sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction d'un épi à la pointe Saint-Erasme et du prolongement de la jetée du large au port de Bastia, conformément aux dispositions générales des avant-projets, dressés par les ingénieurs en février 1903.

La dépense est évaluée à 820.000 francs.

CORSCIA

ASSASSINAT

Corte, 18 février.

La commune de Corscia vient d'être le théâtre d'un tragique événement qui a profondément ému la population et dont les circonstances restent encore entourées du plus grand mystère.

Le jeune Santini se rendait hier soir, à la chasse, en compagnie de trois de ses camarades, lorsque, à la sortie du village, un individu qui n'a pu être reconnu, à cause de l'obscurité, fit feu sur lui.

Le malheureux jeune homme s'affaissa, atteint par un projectile en pleine région abdominale.

Transporté immédiatement chez lui, Santini reçut tous les soins que comportait son état, mais il a succombé ce matin, à 8 heures, à ses blessures.

Le parquet de Corte s'est rendu sur les lieux aux fins d'enquête.

La Conquête de l'air

ANGLETERRE

Chute mortelle
de l'aviateur Gilmour

Londres, 18 février.

L'aviateur Gilmour vient d'être victime, à l'aérodrome de Richmond, d'un mortel accident.

Gilmour faisait des essais avec un nouveau monoplan de son invention, lorsque, par suite d'un accident de machine, il fit une chute de 120 mètres de hauteur.

L'infortuné aviateur fut tué sur le coup.

L'appareil a subi de graves avaries.

EN AUTRICHE

MORT
du
Ministre des Affaires étrangères

Paris, 18 février.

Les journaux annoncent la mort du Comte d'Aerenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, qui a succombé hier soir à 10 heures, à sa longue maladie.

Le Comte d'Aerenthal a conservé jusqu'au dernier moment toute sa lucidité d'esprit.

Quelques minutes avant sa mort, il a voulu faire ses derniers adieux aux membres de sa famille, et tous les assistants furent émus jusqu'aux larmes, quand, de sa voix affaiblie, il recommanda à ses petits enfants de bien obéir à leur mère.

Les chèques du Comte d'Aerenthal auront lieu aux frais de l'Etat.

LE SUCCESSEUR
DU COMTE D'AERENTHAL

Le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche a désigné lui-même son successeur à l'Empereur qui paraît disposé à confirmer ce choix.

Le nouveau Ministre serait le Comte de Berchtold, ami intime du Comte d'Aerenthal, et ayant les mêmes vues politiques que le défunt.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 18 février.

M. Landry, avocat général près la cour d'appel d'Angers, est nommé procureur de la République à Oran.

TOULON

Grave Accident
A BORD DU « CONDORCET »

Un Ouvrier Corse blessé

Toulon, 18 février.

Un grave accident s'est produit ce matin à bord du cuirassé *Condorcet*.

Une bouteille d'acétylène a fait explosion, et de nombreux débris ont été projetés dans tous les sens, au milieu d'une détonation formidable.

L'ouvrier de charpentage François Colombani, originaire de Corse, a reçu une charge en pleine figure.

Il a été brûlé grièvement aux mains et au visage, et son état inspire de vives inquiétudes.

Une enquête a été immédiatement ouverte par le commandant du *Condorcet*, sur les causes de cet accident.

A PARIS

UN DRAME AFFREUX

SUICIDE
de Mlle Mathilde Passy

Paris, 17 février.

Un drame affreux jetait ce matin le deuil et la consternation au domicile de M. Frédéric Passy, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Depuis plusieurs jours, M. Passy était alité, atteint d'une maladie assez grave. Sa belle fille et l'une de ses petites-filles se trouvaient être aussi malades.

Seule une seconde petite-fille, Mlle Mathilde Passy, âgée de 20 ans, restait à la maison, remplissant avec douceur et bonté son rôle de garde malade.

Mais la maladie de ses parents affectait terriblement la malheureuse jeune fille dont l'inquiétude allait sans cesse en augmentant.

Hâtif, ce matin, n'y tenant plus, et cédant à une crise de désespoir, elle prit une fatale résolution.

Elle quitta la maison paternelle, se rendit à la Tour Eiffel, grimpa à la seconde plate forme, et se lança dans le vide.

La jeune Mathilde Passy fut relevée dans un état épouvantable. Dans sa chute, l'infortunée jeune fille s'était tuée net.

Elle fut ramenée immédiatement chez elle, où une scène déchirante se produisit.

Cet affreux malheur a naturellement aggravé l'état des trois malades, lesquels, comme on le pense, ont ressenti une bien pénible commotion.

PARIS

LES RETRAITES EN MUSIQUE

Enthousiasme délirant

Paris, 17 février.

La deuxième retraite en musique, dont le rétablissement est dû à l'initiative de M. Millerand, a obtenu hier soir, à Paris, un succès plus enthousiaste encore que celle de samedi dernier.

Deux cortèges militaires ont parcouru les principales voies des deux rives, escortés par une foule énorme qui n'a cessé de crier : « Vive l'Armée ! Vive la France ! »

Tous les boulevards avaient été illuminés.

L'enthousiasme était délirant.

ANGERS

LE CONGRÈS DES MINEURS

La grève générale

Paris, 18 février.

Le 23e Congrès de la Fédération Nationale des Travailleurs du sous-sol, a tenu hier soir, sa dernière séance publique.

Cette séance a été consacrée au règlement définitif de la question de la grève générale, dont le principe avait été déjà adopté.

De nombreuses divergences s'étaient produites sur la date à laquelle la grève générale devait éclater.

Après un vote par syndicat et par cotisation, une résolution transactionnelle est intervenue.

Le Congrès a décidé qu'aucune date ne serait fixée, et qu'un appel de l'Association générale des Mineurs de France dicterait la conduite à suivre au moment venu.

AVIS

M. Orsato Ragini a l'honneur de prévenir ceux qui ont à construire qu'il se met à leur entière disposition pour leur soumettre les plans et devis en vue des immeubles ou réparations qu'ils auront à faire. Ils pourront être certains d'avoir des travaux soignés et solides à des prix fort avantageux.

Maison de Santé Chirurgicale
BASTIA, 4, Bd du Cardo, 4, BASTIA
Directeur : Docteur J. STEFANI,
Ancien interne
Lauréat des Hôpitaux de Lyon
Ex préparateur d'Anatomie
à la Faculté de Médecine
Membre
de la Société française d'ophtalmologie
et de la Société d'ophtalmologie de Lyon

CHIRURGIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE
(Maladies des yeux, des oreilles du nez, de la gorge et du larynx)

Cet établissement, nouvellement créé (ouverture 1er janvier 1911), est venu combler une véritable lacune en permettant aux habitants de la Corse entière de trouver chez eux les mêmes commodités et les mêmes garanties que sur le Continent, français ou alien.

Confort chirurgical moderne
Outillage complet
Prix de séjour modérés

Pension gratuite aux accidentés du travail.

Règlement-notice sur demande
Téléphone interurbain n° 10

Consultations tous les jours de 1 h. 1/2 à 3 h. 1/2

Grand Hôtel d'Europe
Veuve COLOMBANI
3 et 5 rue de l'Opéra, BASTIA
A.-F. MATTEI
ancien propriétaire de l'Hôtel du Lycée
Successeur

Déjeuners . . . 2 francs.
Dîners. . . . 2 francs.

Pensions à prix réduits pour familles
Service irréprochable. — Grand salon et vaste jardin pour Noces et Banquets.

N. B. — Cet hôtel, qui a été complètement mis à neuf, se recommande par une installation moderne et une cuisine très soignée.

LE CABINET
de Madame MASSEL
DENTISTE
est transféré 7, Boulevard du Palais, *BASTIA*, au-dessus des Magasins Thiers.
Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.
Plombage Or, Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.
Le Cabinet est ouvert à *AJACCIO*, tous les jours, 10, Cours Napoléon.
A *BASTIA*, de 1er au 15 de chaque mois.

HOTEL LIMAROLA
27, rue l'Opéra, BASTIA
Chambres spacieuses et confortables. — Cuisine bourgeoise saine et soignée. — Grand jardin ombragé pour l'hôtel. — Pensions entières pour célibataires ou familles à des prix très modérés.
M. Limarola répond devant les parents des jeunes gens pensant pendant chez lui.
La situation de l'hôtel, vis-à-vis de la Poste, à proximité à la fois de la Gare et de la *Place Saint Nicolas*, centre de la ville, est des plus avantageuses pour les passagers.

CABINET
de M. Jean Graziani
Agréé au Tribunal de Commerce
Ancien clerc de notaire
8, Boulevard du Palais, Bastia

A céder de suite
Fonds de Commerce de chaussures. — Epiceries. — Bars. — Café. — Débit de Tabac-Bar et divers immeubles.
Prix avantageux
Quartiers du Marché et du Nouveau-Port.

150 fr. p. mois. Travail fac. chez soi toute l'année assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos *tricoteuses Ilrevettes*. La plus importante maison du genre. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*, Bureau H, 11, rue Lecharpentier, *Paris*.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ets L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

J'aimerais Vous
posséder une Bibliothèque complète de tous les Chefs-d'Œuvre littéraires
de tous les temps
et de tous les pays ?
le tout payable à raison de quelques francs par mois, durant peu de mois ? sans
OUI, demandez renseignements et Catalogue n° 2 à la Bibliothèque des Livres, rue Vaugirard, 29, PARIS (6e)

LE
THERMOGÈNE
est un remède facile, propre, élégant; bon appliqué sur la peau, il guérit en une nuit Toux, Rhumatismes, Maux de gorge, Maux de reins, Points de côté, Torticolis. — Prix : 1.50
Se méfier des contrefaçons.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrements de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Bilans

Vin du CAP CORSE
au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

"Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable Nectar. C'est encore le roi des apéritifs."

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Maximum de lumière
Maximum de durée
Minimum de volume
Telles sont les qualités incontestables de la lampe électrique de poche
« Radia »
En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon.
Représentant concessionnaire pour le Département de la Corse : Maison Ch.-F. POGGIOLI, Bastia.

Epicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. - Graine. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0 fr. 40 LE LITRE
Vinaigre à 0.30

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

AMARA
Amer Exquis
aux Oranges
de NICE
Seule Usine
à NICE
7, *Quai des 2 Emmanuel*
BLANQUI

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyaux ou poteris et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rasoir cruciforme
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

Vient de paraître :
L'AGENDA
GALLIA
PRATIQUE — ÉLÉGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 36×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 800 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.L.M. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 27 litres.
Pétrole éparé en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaryle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Le Directeur-Gérant
J.-B. Ollagnier.
Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner une garantie.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 51 — MARDI 20 FÉVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 14 m. — Coucher, 4 h. 55 m.
Premier quart., le 25. — Pleine Lune, le 2.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Faust.
Fête de Demain : Cendres.

19 FEVRIER

La Vie Chère

« La vie est chère... Tout augmente... » C'est le *leit-motiv* des ménagères depuis deux ans surtout. Tant que la hausse ne s'est fait sentir que sur quelques objets de luxe, que l'augmentation n'a pas atteint les denrées de consommation courante, les doléances n'ont pas été trop vives. Quelques départements même (Centre et Sud-Ouest) se ressentaient peu — au commencement de 1910 — de la crise que nous traversons ; les légumes, la viande, le lait, tout en ayant des cours assez fermes, n'y avaient pas sensiblement changé de prix.

Aujourd'hui, en France, le malaise est général ; il paraît définitivement acquis que le pain, la viande, le lait, le beurre, le vin, les légumes, le sucre, les œufs, pour ne parler que de ce qui est considéré à peu près unanimement comme indispensable à l'alimentation, ne s'acquerront plus aux prix moyens de la période 1903-1908 et que nous devons nous estimer heureux si les cours actuels ne sont pas dépassés.

Une telle situation ne laisse pas de préoccuper et les économistes et les pouvoirs publics ; les premiers ont indiqué les causes — accidentelles et surtout permanentes — qui, croient-ils, provoquent le renchérissement de la vie ; les seconds, dans le domaine étroit où peut et où doit s'exercer leur action, ont cherché des remèdes. Les palliatifs qu'ils ont proposés ne sont pas, pour des causes facilement concevables, également goûtés par tous ; et, d'ailleurs, l'appareil législatif étant lent à se mouvoir, aucune nouvelle loi, aucun nouveau texte n'est intervenu soit pour faciliter la production et la circulation des denrées alimentaires — exception faite d'un timide essai d'abaissement de tarifs pour les « colis agricoles, » — soit pour réglementer leur vente. Les objections que suggèrent les études de tels projets ou de telles propositions de loi sont d'ailleurs nombreuses ; ils sont considérés, en principe, comme portant atteinte à la liberté du commerce ou aux situations acquises, ou comme insuffisants parce qu'ils ne s'attachent pas à reconnaître les vraies causes de la hausse signalée.

Parmi ces causes, il en est, ainsi que je l'écrivais plus haut, d'accidentelles et de permanentes. Celles-là ont évidemment aggravé le mal produit par celles-ci ; elles ont été déjà indiquées maintes fois. Qu'on me permette de les rappeler en les spécifiant pour chaque objet de consommation courante.

Le prix du pain paraît lié à celui du blé (ce n'est pas rigoureusement exact, comme nous le verrons par la suite) ; or, la récolte de 1910 (près de 69 millions de quintaux) et celle de 1911 (plus de 87 millions) ont été déficitaires, l'une par suite d'une période de pluies prolongée, l'autre — bien qu'à un degré moindre — par suite d'une sécheresse exceptionnelle. Le cours du blé, qui était de 22 fr. 90 le quintal en 1908, de 23 fr. 60 en 1909, est devenu en 1910 et 1911, de 26 fr. 64 et 27 fr. 19, et une hausse du pain a naturellement suivi, hausse qui semble, il faut bien le reconnaître, disproportionnée avec celle du blé.

Le renchérissement de la viande presque insignifiant, peut-on dire, en 1910, a atteint des proportions considérables dès le début de l'année dernière. Il est une conséquence de l'épidémie de fièvre aphteuse — qui a sévi avec intensité dans de nombreux départements (Nord-Ouest, Centre, Sud-Ouest, Est) et qui a causé la disparition d'une grande quantité de têtes de bétail — et qui semblait parvenir elle-même de la mauvaise qualité des foins de 1910.

L'augmentation du prix du lait et du beurre a été également causée par la fièvre aphteuse qui a tari le pis des vaches, et la disparition de l'épidémie n'implique malheureusement pas le retour immédiat à une production abondante, les suites de l'infection se faisant encore longuement sentir. La fièvre aphteuse a provoqué d'énormes ravages particulièrement dans la Normandie, une des principales régions d'approvisionnement de Paris.

D'un autre côté, la sécheresse de 1911 a compromis, dans des proportions assez fortes, la récolte du foin qui, de qualité excellente, n'a pas été suffisant quantitativement. Certains cultivateurs ont dû en conséquence, cet hiver, mettre leurs animaux à la portion congrue, et le lait sera, par suite, moins abondant.

Pour les vins, nous ne parlons évidemment que du vin de table ordinaire, la hausse paraît surtout imputable à la récolte désastreuse de 1910 ; déjà, après la récolte de 1911, moyenne en quantité, supérieure en qualité, les cours se sont très sensiblement abaissés. Il suffira sans doute d'une bonne année pour ramener le prix du vin au chiffre moyen des dernières campagnes.

Le prix excessif des légumes est la conséquence presque exclusive de la sécheresse anormale de 1911 ; celui des œufs ne semble pas avoir de causes facilement définissables.

Quant au sucre, il s'agit ici du prix du sucre, *impôt déduit*, la campagne 1911-1912 n'a pas donné de bons résultats. La récolte des betteraves dans les départements producteurs, qui sont surtout le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Aisne, l'Oise, la Seine-Inférieure, la Seine-et-Oise, a été nettement déficitaire en 1911 ; le rendement à l'hectare qui varie habituellement entre 22.000 et 28.000 kilogrammes, n'a, m'affirme-t-on, atteint en moyenne que 13 à 18.000 kilogrammes. La richesse saccharine a beau être relativement élevée, il n'est pas moins certain que le sucre extrait des racines est en bien moins grande quantité.

Mais l'année prochaine sans doute, à moins que la spéculation ne s'intéresse trop au maintien des prix actuels, le sucre redeviendra plus accessible...

Je m'excuse de cette énumération forcément aride, mais nécessaire. Dans de prochains articles je rechercherai avec mes lecteurs et les causes permanentes de l'augmentation des denrées de première nécessité et les remèdes qu'il conviendrait d'apporter au mal dont, avec juste raison, se plaignent les consommateurs.

Adrien DARIAC,
député de l'Orne,
Inspecteur général honoraire de l'Agriculture.

LE CARNAVAL

On ne sait plus rire. Le Carnaval se meurt chaque année un peu plus, et c'est dommage, en somme, car soyez assurés que les mœurs, elles, n'y gagnent rien. La gaieté un peu bruyante, mais « bon enfant » de nos aïeux, durant les jours gras et la mi-carême, les préservait, le reste du temps, du bien des folies. Aujourd'hui, on reste grave et compassé aussi bien à l'époque du carnaval qu'en tout autre moment, parce que les saturnales et les fredaines sont de tous les jours. On ne met plus de masque de carton, mais on porte un masque d'hypocrisie dont on ne se sépare point. Et cette mascarade là est infiniment plus affligeante que l'autre...

Il faudrait remonter très loin pour trouver les véritables origines de carnaval. Dans l'antiquité, certaines fêtes païennes donnaient aux esclaves le droit d'être les maîtres une journée durant. Cette égalité illusoire a toujours été le principe des réjouissances carnavalesques. Au moyen-âge, les *sotties* et la « fête des fous » donnaient prétexte à des simulacres de hautes dignités parmi les gens du peuple. En 1091, la coutume des déguisements plus ou moins princiers, des parodies impériales et patriciennes se répandit chez tous les laquais. Au XII^e siècle, nous empruntâmes le masque aux Italiens, qui le tenaient eux-mêmes des Japonais. C'est sous Charles VI que l'on commença à tolérer l'invasion des maisons particulières par les joyeuses bandes masquées. Puis le carnaval connut des fortunes diverses. Vers la fin du XVII^e siècle, l'invention des masques de cire fit naître l'« intrigue », et les bals travestis devinrent dès lors un divertissement élégant et fort prisé des gens d'esprit. Le carnaval subit une éclipse totale sous la Révolution, mais on fut pour ressusciter avec une nouvelle splendeur sous l'Empire. La Restauration ne lui fit pas un accueil guère chaleureux. Mais Napoléon III voulut lui donner, même dans le peuple, un souverain lustre et un nouvel attrait. C'est sous son règne que fut imaginé le Bœuf-Gras. Les types carnavalesques, mis sous Louis-Philippe, le « débardeur », le « clodoche », le « camargo », le « turc », le « sauvage civilisé » se renforcèrent du « chicard », du « mouquetaire », du « flambard », du « titi » et du « milord l'Arsouille. » Des personnages acquirent une célébrité qui aurait fait sécher M. Rostand de jalousie, s'il avait dû soutenir cette concurrence. On ne jurait que par Musard, Bridoli, Mogador et Pomaré. Ils étaient les héros triomphants des bals Mabille, Français, Valentino, La Courtille, du Casino Cadet, de l'Hyppo-Montmartre, et du *Bal* — qu'on a appelé « bal national » — de l'Opéra. Les plus grands carnavaliers, Gavarni, Cham, Stop, et d'autres, les ont immortalisés, ou du moins ont immortalisé leur souvenir, car ils n'ont pas survécu au second Empire. Et, avec eux, c'est tout le prestige du carnaval qui a disparu.

Aujourd'hui, on ne se déguise plus ; on s'est pour s'affubler du domino, qui est bien le moins original et le moins élégant de tous les costumes de carnaval. Même les types classiques, le pierrot, l'arlequin, le clown, tendent à disparaître. Le peuple de Paris se contente d'aller voir la marche du bœuf-gras des étudiants ou le cortège de la mi-carême. La Reine des Halles et ses demoiselles d'honneur ont eu, au début, un certain succès ; mais déjà on est lassé de cette exhibition, et le petit bourgeois ne se dérange plus. Le confetti imaginé par Chéret, le fameux peintre pointilliste, a eu aussi son heure de gloire. Aujourd'hui, les marchands s'époumonnent en vain à crier : « Qui n'a pas son kilo ? » Leurs confetti ont beau être « unicolores » et « garantis sans poussière », conformément à l'arrêté du préfet de police : on les leur laisse bel et bien pour compte.

Si le carnaval n'est pas encore tout à fait mort, je crois que c'est grâce aux bals d'enfants, costume charmante qui nous vient de joyeuses farandoles de brunes et de brunettes, de lutèces et de pâtissiers, de paysannes et de cuirassiers, de mousquetaires et de japonaises, d'arlequins et de colombines en miniature. Ne serait-ce que pour eux, il faudrait souhaiter que S. M. Carnaval ne nous tire pas définitivement sa révérence.

Les deux régions où les fêtes du mardi-gras et de la mi-carême semblent vouloir résister le mieux au flux des indifférences, ce sont les Flandres et la Côte d'Azur. Dans les Flandres, les Gilles et les géants populaires ont toujours leur jour de sortie. En Belgique, le Carnaval de Binche, notamment, conserve sa notoriété. A Nice, d'autre part, les cavalcades, les illuminations, les *corso* de voitures enguirlandées, les cortèges, les redoutes blanches continuent à mettre la Riviera en liesse et à attirer les désœuvrés.

Mais il est une coutume familiale qui, je crois, n'a cessé nulle part d'être en honneur à l'époque du Carnaval, c'est celle de la fabrication de « crêpes » savoureuses qui réconcilient tout le monde autour de la table dans une même allégresse friande, — tandis que la brave ménagère, éternelle victime des fêtes gastronomiques, se fait asperger de ses fourneaux un masque écarlate et brûlant.

FLORIAN-PARMENTIER.

Comité Central des Fêtes

La journée du Mardi-gras

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 20 fév., à 2 heures 1/2

Marche des Cadets de Gascogne,	Furgeot.
Coppelia,	Delibes.
Andalucia,	Popy.
Pavane de Louis XIV,	Brisson.
Ah ! si vous voulez,	Scotto.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Mardi 20 février, de 2 à 6 heures, Bataille de confetti sur la place Saint-Nicolas et le Boulevard Paoli.

A 8 heures et demie, illumination du Boulevard Paoli. Concert sur la Place des Platanes, par la *Lyre Bastiaise*.

Les Allobroges, (allegro),	Gentil.
Bruna, (mazurka),	Fambini.
Zoé, (polka),	XX.
Doux baisers, (redowa),	Molat.
La Veuve Joyeuse, (valse),	Lebar.

Ce soir à 9 heures. Retraite aux flambeaux par la musique et les tambours et clairons du 163e de ligne.

ITINÉRAIRE

Départ : Place de l'Hôtel de Ville, Cours Sébastiani, Place Saint-Nicolas, Avenue Carnot, Boulevards Paoli, du Palais, Saint-Augelo, Cours docteur Favale, Place d'Armes.
Retour. — Cours docteur Favale, Boulevards Saint-Angelo, du Palais, Paoli, rue Miot, Cours Sébastiani.

Embranchement du Boulevard Paoli-Farandole

AU PALAIS

Installation de M. Leca
Président du Tribunal civil de Bastia

Hier, à une heure de l'après-midi, après avoir prêté serment devant la Chambre civile de la Cour d'Appel, M. Leca a été installé dans ses fonctions de président du Tribunal civil de notre ville.

Les magistrats composant le Tribunal, la plupart des Avocats, la corporation des Avoués de première instance, ainsi que les huissiers de Bastia, assistaient à cette cérémonie solennelle.

M. Philippe Leca remplace le regretté président Massei qui, atteint par une grave maladie dans le courant du mois d'octobre 1910, décédait à Bordeaux le 29 juin 1911.

Le nouveau président, qui a la réputation méritée d'un excellent juriste, occupera avec une réelle distinction, nous en sommes certain, les fonctions particulièrement laborieuses que vient de lui confier M. le Garde des Sceaux.

Nommé successivement juge à Embrun, en 1894, juge d'instruction, puis président au même siège en 1902, M. Leca fut appelé, le 25 octobre 1907, à diriger le Tribunal de Sartène. Il appartient donc depuis dix-huit ans à la magistrature et compte dix années de présidence.

A Sartène de même qu'à Embrun, M. le Président Leca a laissé le souvenir durable d'un magistrat consciencieux, au tempérament conciliant, intelligent et travailleur.

Ses jugements mûrement étudiés, rédigés avec clarté et méthode, sont appréciés, comme il convient, par la juridiction supérieure.

Les justiciables de l'arrondissement de Bastia ne peuvent que se réjouir de cette nomination.

D'autre part, M. Leca trouvera au siège et au parquet de ce Tribunal, des collègues distingués, expérimentés, qui continueront à apporter une collaboration des plus utiles à l'œuvre très haute, parfois délicate, de la justice civile et pénale.

Nous sommes heureux de souhaiter à M. le Président Leca une cordiale bienvenue et nous lui présentons nos félicitations les meilleures.

Nouvelles de Tananarive

Les membres de la Section Tananarivienne se sont réunis le 7 janvier 1912, en Assemblée générale au Théâtre Municipal, sous la présidence de M. Leca, à l'effet d'examiner les questions portées à l'ordre du jour.

Les rapports du président, du secrétaire et du trésorier sur la situation morale et financière de la Section ont été vigoureusement applaudis et approuvés à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Bonifacio, l'Assemblée a voté avec enthousiasme la motion suivante :

« Les Membres de la Section de Tananarive de l'Union générale des Corses et des amis de la Corse, connaissant que le développement de l'aviation contribuera puissamment à la prospérité matérielle et morale de la Corse, sont heureux d'adresser à toutes aviateurs du monde entier la témoi-

gnage de leur sympathie et de leur sincère admiration. »

Il a été procédé ensuite aux élections pour renouveler le bureau.

Ont été élus à l'unanimité :

Président : M. Lota ;

Secrétaire : M. Bonifacio ;

Trésorier : M. Cesari ;

M. Paul Alexandre, négociant, a été élu à l'unanimité Vice Président, en remplacement de M. Lucciardi, actuellement en résidence à Tamatave.

Et lui, l'ordre du jour ci-après, déposé par le président, a été voté par acclamations :

« La Section Taravantvienne de l'Union générale des Corses et amis de la Corse, réunie le dimanche 7 janvier, au Théâtre Municipal de Taravantvo, sous la présidence de M. Lota, approuve l'énergique campagne menée par le Comité Central en vue du relèvement de la Corse et compte fermement sur lui pour insister auprès des pouvoirs publics, de la représentation insulaire et du groupe parlementaire de la défense des intérêts de la Corse, en vue de la prompte réalisation des questions actuellement en discussion au parlement ; vote particulièrement de chaleureuses et sincères félicitations à M. Poli, président général, et à ses dévoués collaborateurs pour les résultats obtenus. »

La séance a été levée aux cris de :

Vive la France ! Vive la Corse ! Vive l'Union !

Cour d'Assises

Audience du 19 février

Présidence de M. Gavini, conseiller

La session d'assises du premier trimestre de l'année 1912 s'est ouverte aujourd'hui, sous la présidence de M. le Conseiller Gavini, assisté de M. le Conseiller Panzani et de M. le Juge Cristofini.

Six jurés ne répondent pas à l'appel de leur nom. Ce sont : MM. Marcantony Horace-Jean, percepteur à Olmeto, Candeli Antoine, de Portovecchio, Andreani Etienne, cultivateur à Zilia, Meglioni François-Joseph, propriétaire à Pero-Casevecchie, Felici Paul-Michel, commis-marchand à Ajaccio et Mariani Joseph, pharmacien à Sorbollano. Le premier a fait le service de juré à la dernière session, les cinq autres produisent des certificats de maladie. La Cour les dispense tous.

Assassinat

C'est un homme aux cheveux blancs, déjà octogénaire, qui comparaît aujourd'hui devant le Jury, sous l'inculpation d'assassinat. Il se nomme Cassoli Dominique. On lui impute d'avoir, avec préméditation, donné la mort à Morioni Toussaint, par jalousie de métier.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Cassoli Dominique, marchand de fagots à Bonifacio, était profondément irrité de ce que l'un de ses concurrents, Morioni Toussaint, plus jeune et plus actif que lui, réussissait dans ses affaires. Il forma le projet de lui donner la mort. Après avoir, le 20 septembre 1911, vendu à M. Luciani Pierre, sa charrette et son mulet et fait réparer quelque temps auparavant les canons de son fusil par l'armurier Radani, Cassoli quitta son domicile vers le 20 du même mois pour aller dans la plaine de Borgo, où il savait que Morioni travaillait. Le 30 septembre, entre 3 heures et 4 heures du matin, Morioni Toussaint et son charretier Santelli Antoine se rendirent avec deux attelages au lieu dit « Campo-Gallo », territoire de Borgo, pour y chercher des fagots qu'avaient préparé les ouvriers Agostini Joseph, Coreggiani Martin et Stefanini Camille. Ils y arrivèrent vers 7 heures du matin et deux heures après, le chargement étant terminé, ils se mirent en route pour Bastia. La charrette que conduisait Morioni précédait celle de Santelli de 80 mètres environ. Au moment où le premier venait de franchir avec son attelage le pont qui, à cet endroit dénommé « Basignani », passe sous la voie ferrée, deux détonations retentirent. Cassoli, qui avait passé la nuit dans un pailler, s'était posté à 5 mètres environ du pont, derrière une barrière formant un millier d'une touffe d'arbustes, venait de faire feu à deux reprises à l'aide de son fusil sur le malheureux Morioni. Atteinte par plusieurs projectiles sur le front et la tempe gauche, la victime tomba foudroyée. Le mulet atteint aux branards de la charrette tomba également à terre, blessé à la tête du côté gauche, par quatre projectiles. A deux mètres et à gauche du cadavre, on a relevé sur le mur de soutènement du talus de la voie ferrée, à l'entrée même du pont et à une hauteur de deux mètres environ, trois empreintes de projectiles. Cassoli s'est dérobé pendant près de deux mois aux recherches de la justice et n'a pu être arrêté que le 24 novembre 1911. De ses propres déclarations il résulte qu'il a préparé son crime.

M. Giacomotti, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me Moretti est assis au banc de la défense.

Interrogatoire

L'accusé reconnaît qu'il entretenait de mauvaises relations avec la victime Morioni. Oui, il a donné le 30 septembre 1911 la mort à ce dernier, mais c'est parce que celui-ci le menaçait d'une arme. Il l'a vu, en effet, à un moment donné, se diriger vers une armoire pour y prendre une arme. Se sentant perdu, il a tiré. Mais il n'a pas préméditié son crime.

Les Témoins

Luciani Pierre, pharmacien. — Il résulte de la déposition de ce témoin que Cassoli méditait un mauvais coup, puisque à un moment donné, il se défaisait de tout ce qu'il possédait. Il a vendu au témoin sa charrette et son mulet.

M. l'armurier Radani fait connaître que trente jours environ avant le crime, l'accusé Cassoli a fait réparer son fusil.

Le brigadier de gendarmerie Bodus, prévenu du crime, se rend sur les lieux, et trouve le cadavre de l'infortuné Morioni, gisant à terre, frappé par deux projectiles d'arme à feu. Le mulet de la victime était près de celle-ci, blessé d'un coup à la tête.

M. le docteur Zonarelli a pratiqué l'autopsie, et a accompagné sur les lieux du crime le Parquet et le magistrat instructeur. Morioni a succombé à deux blessures par arme à feu.

Répondant à une interpellation de M. le Président, l'honorable praticien fait connaître qu'en se rendant sur les lieux aussitôt après le crime, on avait, facilement l'impression que l'accusé était posté quand il a tiré sur la victime.

La veuve Morioni demande justice. Son mari l'a quitté à 2 heures du matin, pour se rendre à son travail. A 11 heures elle était prévenue du crime.

Son pauvre mari était le bienfaiteur de Cassoli auquel il avait souvent donné du travail.

Le témoin Susini Antoine, malade en traitement à l'Hôpital Civil de Bastia, à la suite de la fracture d'une jambe, est amené à l'audience par les soins de l'Assistance publique.

Il a, le jour de l'assassinat, rencontré l'accusé dans les environs du lieu du crime. Il est inexact que Cassoli après le crime lui ait dit : « J'ai tué ton maître va le ramasser. »

Vincignerra Joseph a, après le crime, causé à Cassoli. Ce dernier a avoué qu'il était l'auteur de la mort de Morioni avec lequel, disait-il, il était était très mal, parce qu'il lui empêchait de gagner sa vie. « Morioni, a-t-il dit, voulait prendre une arme dans un caisson. Pris de peur j'ai tiré et je l'ai tué. »

Fienchi Marc-Marie déclare qu'il a attendu Cassoli se plaindre que Morioni l'empêchait de vivre et dire « Je lui tirerai une balle dans la tête. »

M. le Président fait observer au témoin qu'il a souvent varié dans ses dépositions à l'instruction. Il lui enjoint de dire aujourd'hui la vérité.

Fienchi hésite, se rétracte et fait une déposition des plus vagues.

Rocchesani a sur la dictée de l'accusé, écrit à M. le Procureur de la République une lettre par laquelle Cassoli reconnaissait avoir tué Morioni par jalousie de métier.

Réquisitoire

M. Giacomotti, substitut du Procureur général, prononce un très énergique réquisitoire contre Cassoli qui, obéissant à un mobile d'intérêt, n'a pas hésité à sacrifier une existence humaine.

Plaidoirie

Me Moretti défend Cassoli qui n'a pas préméditié son crime comme le prétend l'accusation, et qui a tiré se voyant sérieusement menacé. Messieurs les Jurés auront pitié de ce pauvre vieillard dont le passé est irréprochable.

LE VERDICT

Reconnu coupable d'assassinat, Cassoli Dominique a été condamné à vingt ans de réclusion.

Audience d'aujourd'hui :

Nava Louis, charretier, né à Monte, demeurant à Bastia, 11 autres.

Officier du parquet : M. Poinsier, avocat général.

Défenseurs : Mes de Casalta, Moretti et de Monti Rossi.

Carnet Mondain

Jeudi matin a été célébré, à l'église paroissiale de Sainte-Marie, le mariage religieux de Mlle Emyrène Mariotti, la charmante fille de M. Mariotti, le négociant bien connu de la Rue Droite, avec M. Jean Andreani, lieutenant d'administration coloniale.

La mariée, superbe dans sa toilette de satin blanc rehaussé de dentelles, a fait son entrée à l'église au bras de son père, cependant que les grandes orgues, habilement tenues par Mlle Agostini, répandaient leurs notes gaies sous la grande nef.

La messe a été célébrée par M. l'archiprêtre Casta qui, dans une allocution bien sentie, a rappelé aux époux, leurs devoirs mutuels.

Une quête fructueuse a été faite dans la nombreuse assistance par Mlle A. Fimaroli et M. Mariotti, étudiant, et Mlle H. Orsini et le lieutenant d'Haramberry, qui assuraient le service d'honneur.

Le brillant cortège s'est ensuite rendu dans les appartements de Mme Mariotti qui a fait avec grâce et distinction les honneurs de sa maison et où a été servi un succulent déjeuner signé par un de nos meilleurs traiteurs bastiais, dont voici le menu :

Entrées de table assorties
Bouchées de reine à la volaille
Loup du golfe glacé au Barsac
Veau à la jardinière
Friture assortie mélangée
Artichauts à la Barigoule
Pointes sur canapé
Salade diplomate
Bombe glacée
Desserts
Chateaubriand
Tutti fruti

Vins : Champagne, Bordeaux, Bourgogne et vins du pays.

Au Champagne, de nombreux toasts ont été portés et Mme G. dans une heureuse improvisation a lu aux époux un sonnet fort apprécié.

Pendant que les mariés allaient cacher leur bonheur sous d'autres cieux, un orchestre composé de huit des meilleurs musiciens de la Lyre faisait prolonger fort tard dans la soirée une sauterie des plus animées.

Nous adressons à Mme et M. Andreani nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité. — L.

Gazette Ajaccienne

Col du Vergio

Sur plus de quatre kilomètres, aux abords du col, l'épaisseur de la neige est de 0,45 et sur les six kilomètres qui sont au delà des précédents, la hauteur de la neige est encore supérieure à 0,80.

Aucune voiture ne peut actuellement franchir le col ; on travaille au déblaiement.

Col de Sorba

Sur 4 kilomètres l'épaisseur de la neige varie de 0,40 à 0,70. L'établissement d'une piste est poursuivi.

Col de Verde

Sur 5 kilomètres, il y a une épaisseur de neige comprise entre 0,15 et 0,25.

Conseil de revision

Hier matin a été passé à la préfecture le conseil de revision aux enfants d'étrangers et étrangers.

Six conscrits étaient convoqués, quatre ont répondu à l'appel de leur nom et ont été reconnus bons pour le service actif.

M. Lanbry, secrétaire général, présidait le conseil.

Etat-Civil

DÉCÈS

Rustaroni Simon, âgé de 55 ans.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 19 février

Observations faites par **M. QUILICI**
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 11 8. à midi + 14 2 ; 4 6 heures du soir + 13·6 Maxima + 14 2 ; Minima + 11°.
Baromètre : 7 heures du matin, 776 mm. midi. 766 mm., 6 heures du soir, 763 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi. Couvert.
Pluviomètre : 0m/m.

De passage

M. Tarroux, le très sympathique directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones de la Corse, est de passage dans notre ville.

Le Carnaval à Bastia

Nous avons eu hier un temps splendide, qui a favorisé les réjouissances données en l'honneur du Mardi-Gras.

Le bal donné par le Cercle de la Méditerranée a obtenu le plus grand succès et ses nombreux invités ont pu se rendre compte que rien ne manquait à l'organisation de cette belle fête.

Au Palais

A son audience d'hier, la Cour d'Appel de notre ville, sous la présidence de M. le Premier Président Levie-Ramolino, a reçu la prestation de serment des nouveaux magistrats nommés à la présidence des Tribunaux de Bastia et de Sartene et au Tribunal de Corte.

C'est M. Poinsier avocat général, qui a demandé à la Cour de vouloir bien recevoir le serment de M. Loca, le nouveau président du Tribunal de Bastia, de M. Nivaggioli, président du Tribunal de Sartene et de M. Lertora, juge à Corte.

M. Secondi, greffier, a donné lecture des décrets de nomination et, conformément aux réquisitions de M. l'Avocat général, les nouveaux magistrats, après avoir prêté serment, ont été reçus à leurs nouvelles fonctions.

Obsèques

Dimanche, à deux heures de relevée, les nombreux amis de la famille Zattara suivraient le convoi funèbre de M. Joseph Zattara, décédé à l'âge de quatre-vingts ans.

A la tête d'une nombreuse famille il regrettait défunt s'était surtout préoccupé de l'éducation de ses enfants. Ses sacrifices n'ont pas été perdus, car ses fils doivent à leur travail la situation qu'ils occupent.

Le deuil était conduit par les fils, les gendres, petits-fils et neveux qu'entouraient leurs amis et connaissances et qui se sont rendus jusqu'à l'église Sainte-Marie où a été donnée l'absoute.

Nous adressons à MM. André, Pascal et Jean Zattara, aux familles Clavatti, Fontana, Gandolfi et Zattara toutes nos condoléances.

La rixe du Pontetto

M. l'inspecteur de police Caneri a achevé l'enquête sur la rixe qui a eu lieu au Pontetto, et au cours de laquelle le nommé Pellegrini Edmond a rapporté des blessures assez graves.

Il résulte de l'information que Lelli Sauveur aurait pris surtout une part active à la dispute ; c'est lui qui a frappé Pellegrini Edmond à la tête et à la jambe droite. Quant à Raffalli Noël, il serait simplement intervenu pour séparer les deux adversaires.

Lelli Sauveur a été conduit seul au parquet.

Voyageurs de commerce

Les membres de la Société de Secours mutuels des voyageurs de commerce sont priés de se réunir, mercredi 21 février à 8 heures du soir, au Café de l'Univers.

M. Lemoine, administrateur de la Société mutuelle des voyageurs de commerce, assistera à la réunion.

Erratum

Il a été omis sur l'avis de décès Poggi « famille Sangiunetti.

Décès

Notre concitoyen M. Auguste Poggi a eu la douleur de perdre une petite fille, Amélie, charmante enfant de vingt-six mois. De nombreux parents et amis ont accompagné jusqu'à l'église Sainte Marie le cercueil de ce petit ange, drapé de blanc et porté par de gentilles fillettes.

Nous présentons nos condoléances à M. et Madame Auguste Poggi et à leur famille

On demande

De suite des représentants pour Bastia et chaque canton du département de la Corse. Travail très facile, bien rémunéré et fortes commissions, sans quitter emploi.

S'adresser à M. MARIANI fils aîné à Ajaccio.

Nos Dépêches

Bandits et Gendarmes
se rencontrent
aux environs de Galeria

VIVE FUSILLADE

Un bandit tué
Un bandit blessé

Calvi, 19 février.

Hier soir, entre 6 et 7 heures, une vive fusillade retentissait à Galeria.

Bandits et gendarmes venaient, en effet, de se rencontrer au lieu dit « Toga, » territoire de la commune de Galeria, et avaient échangé plusieurs coups de feu.

Le bandit Negroni, qui était escorté d'une trentaine d'individus, tomba mortellement frappé.

Le bandit Sanguinetti, qui faisait, paraît-il, partie de la bande, aurait été blessé. Cette nouvelle n'a pas encore été confirmée.

Par suite de la profonde obscurité qui régnait en ce moment là, il fut impossible aux gendarmes de reconnaître les individus qui faisaient partie de la bande Negroni et qui s'empressèrent de fuir lorsqu'ils virent tomber leur chef.

Negroni Jean-Paul, dit Paulello, originaire de Calacuccia, était âgé de 31 ans.

Il était sous mandat d'arrêt du 17 août 1909 pour avoir donné volontairement la mort à Ceccaldi Dominique, le 14 août 1909, au lieu dit « Girolata. »

Le parquet de Calvi s'est rendu sur les lieux aux fins d'enquête.

Conseil d'Etat

L'élection de Galeria

Paris, 19 février.

Le Conseil d'Etat vient d'annuler l'élection de M. Albertini comme adjoint au maire de Galeria, conformément à l'arrêté du Conseil de préfecture de la Corse, en date du 28 février 1910.

Le Conseil municipal de Pancheraccia

Le Conseil d'Etat a annulé également les élections du 27 novembre 1910 pour la nomination des membres du conseil municipal de la commune de Pancheraccia, conformément à un arrêté du Conseil de préfecture de la Corse en date du 27 novembre 1910

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00103

UN DISCOURS DU MINISTRE DES FINANCES

AU BANQUET de la PRESSE ÉCONOMIQUE et FINANCIÈRE



M. LOUIS KLOTZ, Ministre des Finances

Paris, 19 février.

Le banquet annuel de l'*Association de la Presse Economique et Financière* a eu lieu, hier soir à Paris, au Palais d'Orsay, sous la présidence de M. Klotz, ministre des finances.

Parmi les cent cinquante personnes assistant à ce banquet on remarquait : MM. Jean Dupuy, ministre des Travaux Publics ; Pams, ministre de l'Agriculture ; Fernand David, ministre du Commerce et de l'Industrie ; René Besnard, Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances ; Albert Delaseur, Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations ; Mascle, sénateur, ancien Directeur de la Mutualité ; Chapsal, directeur des Affaires commerciales et industrielles au Ministère du Commerce ; Loquet, Directeur du Mouvement général des Foods ; Desroys du Roure, directeur des finances de la Ville de Paris.

MM. Georges Pallain, gouverneur de la Banque de France ; Hamel, gouverneur du Crédit Foncier ; Pierre Laroze Secrétaire général ; de Vernouil, Syndic des Agents de change de Paris ; Emile Ullmann, vice-président, directeur général du Comptoir National d'Escompte ; J. Peyiel, président du Crédit Algérien ; Stanislas Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine ; Minvielle directeur de la Société Générale ; Georges Picot, directeur du Crédit Industriel ; Lefèvre, secrétaire général du Crédit Lyonnais ; Bazin, directeur de la Société Marseillaise ; Chabert, Directeur de la Banque de Paris.

MM. Gaston Calmette, Paul Strauss, Pierre Baudin, Alfred Neymarck, Georges Manchez, Armand Mayer, etc.

Au dessert, M. Edmond Théry, président de l'*Association de la Presse Economique* a porté des toasts très applaudis au Président de la République, aux ministres présents et aux invités de l'Association. M. Georges Pallain, Gouverneur de la Banque de France, par un de ces discours plein d'esprit dont il a le secret, et M. Paul Strauss, dans une improvisation très éloquente, ont retracé à grands traits l'œuvre des Associations de Presse et les avantages matériels et moraux de la mutualité.

M. Klotz a pris alors la parole et a prononcé un discours unanimement applaudi.

Le Discours du Ministre des Finances

Après avoir adressé ses remerciements en particulier à M. Edmond Théry, le dévoué président de l'Association, l'économiste éminent dont les travaux sont si précieux pour les hommes qui s'initient à la science financière ou qui la pratiquent, M. Klotz dit :

Il n'est pas téméraire d'affirmer que de plus en plus les questions d'ordre économique et d'ordre financier dominent le règlement des questions d'ordre politique tant intérieures qu'extérieures ; et elles sont aujourd'hui toutes posées.

Les conditions dans lesquelles la production naît, vit, se meut et se développe, les charges qui peuvent lui incomber du fait de lois sociales nécessaires et qui, par contre, coup, pèsent sur le consommateur, soulèvent, dans l'ordre économique, des problèmes complexes et graves.

Loin de moi la tentation de vouloir vider une querelle de doctrine entre ceux qui préconisent avec une égale bonne foi les théories protectionnistes ou libre-échangistes, et dont je vois ici les plus brillants représentants ; mais il est nécessaire de constater que la défense de notre industrie et de notre agriculture ne nous a jamais contraints à prendre des mesures agressives, que seul le souci de placer notre production à armes égales sur le champ de bataille si vaste et si mouvementé de la concurrence internationale, nous a conduits à préconiser les moyens dont d'autres nous avaient les premiers donné l'exemple, qu'en réalité, nous sommes restés sur un terrain de réciprocité, de plus, que jamais nous ne sommes allés jusqu'au bout de notre droit.

Et cependant, une grande délicatesse de touche, un doigté particulier s'imposent, lorsqu'on s'acerpot de l'attention diligente que les divers pays du monde apportent tout autant à surveiller nos résolutions qu'à préconiser à leur propre profit des méthodes trop souvent rigoureuses.

Et ainsi, par un premier exemple, apparaît la liaison directe des problèmes auxquels je faisais allusion.

Le Ministre des Finances indique que fatalement les lois sociales nécessaires, entre autres celles sur les accidents, sur la limitation des heures du travail, sur les retraites ouvrières, ont une répercussion directe sur le prix de revient des objets fabriqués, déterminant ainsi un relèvement du prix de vente, et qu'en cette matière il est souvent opportun de se rendre compte des conditions internationales différentes, qui pourraient placer notre marché dans une situation désavantageuse.

« Toutefois, comme il importe, à une grande démocratie de faire œuvre de justice, ajoute M. Klotz, l'Etat a le devoir d'asseoir sur des bases équitables les taxes directes qu'il réclame au contribuable. Cette grande réforme devra se réaliser avec beaucoup de prudence : il nous faudra répartir le poids de l'impôt sur les épaules d'un chacun, à raison de sa force contributive, en allégeant le travail sous toutes ses formes et en reportant le montant seul de ce dégrèvement à l'aide d'une sage progression sur la fortune acquise. Ce qui importe également, c'est de ne pas risquer de tarir la source vive de la richesse nationale où le pays puise une énergie modèle et un éclat si prestigieux. Autrement l'intérêt de l'Etat serait méconnu, compromis : ces revenus sont, ainsi que l'écrivait Montesquieu, une portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sûreté de l'autre ou pour en jouir agréablement. » Et comme l'heure n'est pas encore arrivée où les revenus de l'Etat, c'est-à-dire ses besoins, sont à la veille de se modérer, comme il nous faut avoir une armée, une flotte toujours prêtes, une société bienfaisante et plus humaine, notre tâche primordiale est de permettre à chaque citoyen d'accroître son bien, puisqu'une part plus importante de ce bien doit être consacrée par lui aux efforts d'intérêt général.

Et ni, comme je le pense, l'équilibre des budgets de demain doit reposer plus spécialement sur les plus values, dont le mois dernier a donné un si réconfortant tableau, faisons l'indispensable pour leur permettre de se maintenir au travers des mois et des années, en développant l'activité de la nation, productrice de fortune privée et de richesse publique.

Combien, ainsi que l'écrivait il y a quelques jours notre ami Alfred Neymarck, « combien partout les épargnes françaises seraient plus puissantes encore — il ne faut pas exagérer — sans les pertes que de soi-disant « placements » leur ont fait subir. » Et pour protéger ces épargnes, on se tourne souvent vers les pouvoirs publics, en voulant leur assigner un rôle de tutelle et par conséquent, une responsabilité directe dont les dangers seraient incombrables. Prévoir des sanctions réelles contre ceux qui énoncent des faits inexacts, mensongers, pouvant leur attirer la faveur du souscripteur trompé, exiger que les dires qui doivent entraîner sa confiance portent une signature dont celui qui l'a apposée aura à répondre, telles sont les seules questions à envisager, déjà résolues utilement par des législations étrangères ; comparez certains prospectus français à des prospectus anglais, et, de cet examen, on pourra tirer avec profit une leçon de moralité. Assurer la loyauté des moyens à l'aide desquels on fait appel au concours de nos capitaux, tel est le but à atteindre, je disais même la limite à tracer.

Mais laissez croire, comme certains justiciers y sont portés, par un tempérament particulier, que toutes les affaires d'argent demeurent suspectes, que tous les hommes qui s'y livrent deviennent sans scrupules, c'est créer une atmosphère délétère qui corrompt les consciences, qui attaque la santé morale d'un peuple, qui menace la vie d'une nation. La droiture et l'honneur, on les rencontre heureusement dans tous les milieux ; et assez de ces milieux n'a le monopole de la vertu ou du patriotisme. Je sais que vous êtes prêts, Messieurs, à accomplir tous les devoirs que la France républicaine attend à bon droit de votre dévouement.

Et vous, écrivains de la presse économique et financière, aidez nous chaque jour à faire l'éducation financière du public, en le mettant au garde contre ses propres entraînements. Tous qui êtes ici présents, soyons à développer, sur notre propre sol, l'outillage économique, merveilleux arbre de la circulation des richesses, et aussi les institutions de crédit, de façon qu'elles soient accessibles à un plus grand nombre de Français. Votre concours ne me fera pas défaut lorsque le gouvernement vous convoquera à organiser le crédit populaire, le crédit au petit et au moyen commerce, le crédit à la petite et à la moyenne industrie. L'effort accompli par nos commerçants et nos industriels est méritoire, digne d'être puissamment secondé : il devient de toute justice que nos nationaux trouvent chez nous un concours que l'étranger est si empressé à y rechercher souvent avec succès.

Le crédit nécessaire à l'individu est indispensable à l'Etat, et plus il demeure sûr, plus robuste et plus étendue est l'influence qu'il exerce. La faculté de se reproduire donnée au capital appelé est une cause essentielle de puissance : ne négligeons rien pour conserver et pour accroître celle du crédit public ; le crédit public veut la paix, la paix intérieure, la paix extérieure, il en est aussi la garantie ; il se place à la base de notre patrimoine commun ; il peut nous permettre de répondre à toutes les nécessités du moment, à l'imprévu de toutes les circonstances. Il a, en France, une résistance, une ampleur telles qu'il fait l'émerveillement universel. Gardons-nous de l'étonner ; il reste la poutre qui soutient l'édifice.

Et vous qui êtes en contact avec l'opinion, qui la formez, n'oubliez pas que c'est grâce à la vie intellectuelle que vous suscitez en elle, grâce à cette activité de l'esprit que vous entretenez, que la notion supérieure de l'intérêt général a chance de se répandre et de dominer. Faites que chacun se persuade que, dans notre société moderne, on ne vaut et on ne se légitime que dans la mesure où l'on contribue au bien public. Quels que soient notre emploi présent, notre fonction actuelle, quelles que soient nos destinées, rendons-nous compte que nous sommes tous les ouvriers d'une même œuvre collective, l'intérêt national. Que votre association aide le gouvernement à faire passer dans les faits, à propager et à vivifier les sentiments de solidarité humaine, de dévouement au bien public, d'amour pour la patrie qui sont notre honneur, notre immortel honneur !

AJACCIO

Les Fêtes du Carnaval

Ajaccio, 19 février.

Les fêtes organisées à l'occasion du Mardi Gras ont été contrariées par le mauvais temps.

Une pluie torrentielle a empêché les promeneurs de mettre le nez dehors et les beaux masques qui se promettaient de s'amuser sur nos boulevards et sur nos places ont été obligés de rester chez eux.

BOURSE DE PARIS

17 fév. — 19 fév.

Rentes de 3 0/0 ancien. 94 90 — 94 95
— de 3 0/0 amortis. : 95.90 — 94 95
ex-coupon.

PALMES ACADEMIQUES

Paris, 19 février.

La promotion des palmes académiques paraîtra jeudi matin au *Journal Officiel*.

LE PARLEMENT

SÉNAT

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1912.

Ministère de l'Agriculture

Le Sénat continue la discussion du budget du Ministère de l'Agriculture.

M. Cachet insiste sur la nécessité de créer de nouvelles fermes-écoles, et d'assurer dans celles qui existent un enseignement agricole des plus sérieux.

M. Delahaye sénateur de Maine-et-Loire, relève de nombreuses défectuosités dans les adjudications de fourrages, et demande au Ministre de l'Agriculture de prendre des mesures pour réprimer les abus qui se commettent chaque jour au cours de ces opérations.

M. de Saint-Quentin traite la question de la crise de l'élevage, et termine en insistant sur la nécessité de reconstruire les abattoirs de Paris, qui sont un véritable foyer de contagion.

M. Louis Pichon expose longuement les causes de la crise du demi sang et indique les remèdes qu'il est nécessaire d'employer pour l'enrayer.

M. Surreaux s'occupe de l'industrie mulassière et demande au Gouvernement de l'encourager par des primes et des concours.

M. Delahaye s'élève ensuite contre les fraudes des denrées alimentaires.

L'orateur explique comment aucune mesure de contrôle n'est prise pour permettre de favoriser les commerçants honnêtes et de poursuivre les coupables.

M. Genoux Prachée soutient la même thèse que M. Delahaye et demande des sanctions rigoureuses contre les délits de fraude.

Le Ministre de l'Agriculture prend la parole.

M. Pams donne satisfaction aux divers orateurs et promet de soutenir leurs revendications et les réformes demandées.

La séance est ensuite levée et renvoyée à ce soir après-midi.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 19 février.

M. le général de brigade Paillet est placé, à dater du 20 février, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 23

GLACE PRALINÉ
à partir de 4 heures

ON DÉSIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne
et châtaignier
Adresser offres à M. AGOBI, Produits Forestiers de la Corse à Bastia.
Indiquer prix, dimensions et quantités.

RHUM

FOX-LAND

Grandé Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en vernissé. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'S de fer, Rosaces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.



Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.

Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.

Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.

Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.

Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 18, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE GRANDA

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

AMARA

Amer Exquis
aux Oranges
de NICE

Seule Usine
à NICE
7, Quai des 2 Emmanuel

BLANQUI

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de *Première Communion* ; Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 52

MERCREDI 21 FÉVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames de page 0,75 — Décès, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).

Lever, 6 h. 13 m. — Coucher, à h. 57 m.

Premier quart., le 25. — Pleine Lune, le 2.

Fête d'Aujourd'hui : Cendres.

Fête de Demain : Ch. de Saint Pierre.

20 FÉVRIER

LA SEMAINE EXTÉRIEURE

Le voyage de Lord Haldane. — Silence et mystère. — Est-ce le rapprochement ? — Le discours du grand amiral Von Koester. — La harangue de sir W. Churchill. — « La flotte n'est encore qu'une arme de luxe » pour l'Allemagne. — Le vote de l'accord franco-allemand est justifié. — Un socialiste au fauteuil présidentiel du Reichstag. — La Révolution en Chine aboutit à la République.

Le monde des chancelleries et la presse ont été très intrigués par le départ subit pour Berlin du ministre anglais de la guerre Lord Haldane, à un moment où entre l'Allemagne et l'Angleterre se constatait un état de tension particulièrement aigu, provoqué par les affaires du Maroc et les événements de l'été dernier.

Il semblait difficile d'admettre qu'en une telle occurrence, un pareil déplacement n'eût que le caractère d'une visite privée. Mais de quoi s'agissait-il ? Quel pouvait être au juste le mandat du ministre anglais ? Etait-il vrai que l'Empereur Guillaume ait marqué son désir de causer et un espoir d'entente ? Ou l'a-t-on à tour affirmé et démenti. Que sait-on, d'autre part, le prompt retour de Lord Haldane et son entrevue réservée ? Serait-ce que dans sa mission si délicate il ne soit heurté à quelque insurmontable difficulté ?

Comment expliquer, d'autre part, ces deux discours prononcés au même moment, l'un par le grand amiral Von Koster, président de la Ligue navale allemande et ami intime de Guillaume II, à Munich, en faveur de la nécessité de construire une troisième escadre et de poursuivre l'augmentation de la flotte allemande par tous les moyens possibles, et l'autre par M. Winston Churchill, ministre de la marine anglaise, à Glasgow, et déclarant que l'Angleterre doit avoir, de toute obligation, la suprématie navale absolue et qu'elle fera tout ce qui sera nécessaire pour la conserver.

On ne peut faire que des suppositions et bientôt, d'ailleurs, le gouvernement anglais fera savoir officiellement aux cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg ce qu'il en est des conversations de Lord Haldane et des hommes d'Etat allemand.

Ce qu'on en peut penser dès aujourd'hui, c'est qu'étant donné le désir commun de l'Allemagne et de l'Angleterre d'arriver à une entente, on a dû parler des conditions où elle pourrait se réaliser.

« Dans les milieux allemands, dit le *Lokal Anzeiger*, on estime que Lord Haldane ne serait pas venu à Berlin sans l'assentiment du cabinet anglais et s'il n'avait pas eu la volonté d'arriver à un résultat positif, c'est à-dire de constater dans quelle mesure une détente allemande est possible. »

D'autre part, l'officieuse *Gazette de Cologne* écrit : « Lord Haldane n'avait aucune mission officielle et il est, par conséquent, tout à fait improbable que les questions spéciales dont a parlé la presse aient été discutées avec lui. Ce qu'il a appris sera, sans doute, important pour son gouvernement et contribuera peut être à modifier la manière de voir de M. W. Churchill qui pense qu'une flotte est pour l'Allemagne un objet de luxe. »

La vérité est que la flotte allemande n'est pas encore une arme d'agression et que l'Angleterre pour rester pacifique doit se sentir maîtresse de la mer. C'est peut-être à cette constatation qu'aura abouti l'entrevue de Lord Haldane et des ministres allemands. Ce n'est pas pour nous inquiéter, car il n'en résulterait aucun risque pour la Triple Entente. La politique du roi George V reste celle d'Edouard VII. En décorant hier de l'Ordre de la Jarretière par une faveur insigne, un membre de la Chambre des Communes, le ministre, fidèle entre tous à l'amitié franco-anglaise et le fondateur de l'amitié anglo-russe, Sir Edward Grey, le roi d'Angleterre a marqué, une fois de plus, ses sentiments et son désir de paix.

Nous apprendrons bientôt que Lord Haldane est allé tout simplement porter en Allemagne et en recevoir l'affirmation que de part et d'autre il n'est de menée intention agressive.

Ce fut aussi le signal d'une détente et un gage de paix que le vote de l'accord franco-allemand au Sénat. Malgré le ton quelque peu acerbe de certains discours, l'acte si vivement reproché à M. Caillaux dans une campagne où se révèlent trop la violence des rancunes et l'âpreté des convoitises pour le pouvoir, le protocole de 1911 est de nature, après l'adhésion qu'il a reçue des Chambres, à faciliter les rapprochements désirables, en faisant disparaître les plus dangereux points de friction.

La droite se plaint et maugrée. La grande masse des républicains approuve. Nous nous en tenons à la politique des messieurs de la réaction a coûté à notre pays. Cela nous suffit pour nous méfier de ses conseils et pour penser qu'on a bien fait, quand on a avec soi, contre eux, la très grande majorité des représentants du pays.

« Le vote du traité, bien qu'il soit pénible, dit le *Progrès de Lyon*, pour les sacrifices territoriaux qu'il comporte, est parfaitement justifié et c'est un jeu inexplicable que de prétendre le critiquer en le votant ou même de refuser de le voter. » On ne peut parler plus sagement.

Au Reichstag, c'est un socialiste, M. Scheidemann, qui préside en qualité de premier vice-président. Voilà qui n'est pas banal et qui peut donner à réfléchir. Le Dr Spahn, chef catholique du centre, n'a pas cru, en effet, pouvoir accepter les fonctions de président qu'il tenait d'une trop faible majorité, avec pour assistant un socialiste. Le national libéral Paasche, est second vice-président demissionnaire à son tour. Deux radicaux les remplaceront. C'est une situation que M. de Bismark n'avait certainement pas prévue !

En Chine, l'abdication est un fait accompli. La République est proclamée par l'Empereur lui-même. Yuan-Shi Kai a plein pouvoir pour organiser le gouvernement républicain provisoire. Qu'il vive !

F. DUBIEF,
Ancien Ministre.

Assistance Médicale gratuite

Les listes des personnes admises au bénéfice de l'assistance médicale gratuite en 1912, dans les communes de Bigorno, Erbalunga, Casalta et Poggio-Mezzana, sont déposées au secrétariat de chaque mairie respective et mises à la disposition de tout habitant ou contribuable.

Rappelons que pendant un délai de 20 jours à compter de ce dépôt les réclamations ou inscription ou en radiation pourront être faites par tout habitant ou contribuable devant la commission cantonale instituée par l'article 17 de la loi du 15 juillet 1893.

L'élection de Sartene

M. Joseph Giordan, à qui les électeurs de l'arrondissement de Sartene viennent de confier à nouveau le mandat de les représenter à la Chambre des Députés, leur adresse la lettre de remerciements ci-après :

Mes Chers Concitoyens,

Les circonstances particulièrement douloureuses que je viens de traverser m'ont empêché, jusqu'ici, de vous exprimer ma profonde gratitude.

Je dis merci, du fond du cœur, aux 3.976 républicains qui ont affirmé, le 4 février, avec une fermeté peut-être sans égale dans les annales de la politique corse, leur inébranlable dessein de faire respecter les droits, les volontés, la dignité du corps électoral.

A l'injure qui vous avait été faite par des gens mal informés, mal impressionnés ou systématiquement hostiles, vous avez répondu par l'affirmation renouvelée de votre confiance dans le mandataire que vous aviez élu le 19 novembre.

Votre victoire est sans réplique. Elle confond nos adversaires. Elle ne leur laisse même pas la possibilité de chercher une apparence de désaveu entre le résultat du scrutin du 19 novembre et celui du 4 février.

N'en doutez pas, cette victoire portera ses fruits.

Votre geste d'indépendance et de fierté vous assure désormais la place qui vous revient au sein de la démocratie française.

Du même coup, il vous débarrasse de ces agitateurs sans scrupules et sans vergogne, qu'on voit apparaître à chaque élection pour entreprendre, au compte d'on ne sait qui, quelque dégradante campagne comme celle que votre verdict vient de flétrir.

Ceux là ont pris à tâche de vous déshonorer.

Ils s'en vont criant à la corruption, afin de pouvoir s'y livrer eux-mêmes plus effrontément.

Ils sauront, maintenant, que les républicains sartenais ne se laissent ni prendre, ni acheter, ni intimider.

Vous l'avez prouvé hautement, le 4 février, en répudiant le système des mensonges et des manœuvres, répandus à profusion, et, surtout, en refusant de puiser dans ce tas d'argent déposera du certificat d'origine qu'on étalait cyniquement sous vos yeux pour faire trébucher vos consciences.

La Corse entière a applaudi à votre noble verdict.

Je suis fier d'être votre élu.

Le nouveau témoignage de confiance que vous venez de me donner m'impose des devoirs auxquels je ne me déroberai pas.

Il resserre les relations de sympathie et d'estime qui nous unissaient déjà.

Je n'appliquerai, pour ma part, à les rendre chaque jour plus étroites et plus cordiales, dans un dévouement absolu aux grands intérêts dont vous m'avez confié la charge.

Vive l'Arrondissement de Sartene !
Vive la Corse !
Vive la République !

J. GIORDAN,
Député de Sartene.

MON NAPOLÉON A MOI

Napoléon Ier clérical et chrétien

C'est un ouvrage d'une profonde érudition que *M. le chanoine Castaing*, aumônier des Hospices Civils de Toulon, vient de composer.

Depuis quelque temps, l'auteur, publiciste et ancien professeur d'Histoire, s'est attaché à faire connaître au public ses études sur les *Gloires Corses*. Il y a un an à peine, aux théâtres de Calvi et de Bastia, dans des conférences qui furent vigoureusement applaudies, il nous démontrait l'origine Corse et Calvaise de Christophe Colomb.

Aujourd'hui, M. le chanoine Castaing nous apporte un *Napoléon Ier, clérical, religieux, sincèrement chrétien*. Il a pensé avec raison que c'était *mériter* de l'Eglise que de reconstituer la physionomie religieuse de ce grand homme qui fut un envoyé de Dieu, et, toute sa vie durant, son protégé, son instrument, son bras vengeur. C'est ce Napoléon que l'auteur se propose de faire admirer et applaudir dans plusieurs théâtres déjà mis à sa disposition. — L'ouvrage est sérieusement documenté : riche en citations, documents et anecdotes qui intéresseront le public, le passionneront et le surprendront.

L'auteur suit pas à pas toute la vie de

---

13 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

III

L'ENFANT

Insinuant à l'intérieur sa tête coiffée en bolte de paille, tandis que ses mains tendues à bout de bras s'agrippaient loin d'elle, la jeune personne cria :

— Y en a une bonne confiture... Mais je sais pas si elle reprendrait sa mômo, à c'l'heure. C'est la Favière, qu'a un garde en petit Parigot avec un si drôle de nom : Serge, qu'il s'appelle. Tu sais bien, p'pa'... ce beau petit blond... qu'a l'air d'avoir ni père ni mère, le pauv'moineau.

— Serge !... cria Raymond, qui ne prêtait aucune attention aux propos de la fillette, Serge !... Mais c'est Serge Favier !

Le prénom commençant par un S... Il n'avait pas songé à celui là... Serge !... Il eut comme un tremblement au cœur à cette confirmation nouvelle du hasard. Ainsi l'enfant... l'enfant existait. Un enfant de Francine !... Ce prénom, tout-à-coup, rendait vivant et réel le songe terrible. L'exclamation, — pourtant si frémissante, — du médecin, fut attribuée par ses naïfs interlocuteurs à la singularité de ce nom de baptême, — tout à fait déconcertant pour des paysans de l'Ile-de-France.

— Ah ! bien sûr, dit la laveuse en se montrant tout entière, c'est pas Jean ou Victor, ou un nom de chrétien, ça. Pourtant, le curé dit que si, et que c'est sur le calendrier.

— Où demeure-t-elle, cette madame Favière ? questionna Raymond, s'efforçant de prendre un ton égal et détaché.

— Madame Favier, la femme à Favier, quoi ! Seulement nous disons la Favière. Vous qui je vous montre où qu'ai resta. T'tez, vous reprenez la route, mais, sur la droite, où ça descend. La deuxième chemin à gauche, tout au bout, la dernière maison.

Le deuxième chemin à gauche était moins qu'un chemin, une voie champêtre, mangée d'herbes, indiquée surtout par les ornières, encore granies des ruissellements boueux de la mauvaise saison. Un seul côté montrait d'humbles demeures, précédées pour la plupart de jardinets. En face, la vaste étendue des champs, quelques-uns fraîchement remués par la charrue, d'autres où, déjà, levait le blé. La dernière maison n'était pas la plus misérable. Au contraire, une haie bien taillée, un petit jardin soigneusement tenu, une façade, où les rameaux encore nus de plantes grimpantes étaient proprement rattachés, offraient un abord presque attrayant. Des rideaux à rayures rouges égayaient les étroites croisées. Ces simples choses, respirant un air de vaillance, entrèrent avec force dans le cœur de Raymond.

— Madame Favier !... appela-t-il, en poussant le portillon à claire-voie.

Une femme parut sur le seuil, jeune encore, presque jolie, agréable à voir avec son expression avenante. Mais, à l'aspect de ce monsieur, « si bien, » jeune elle se le dit naïvement), et en grand deuil, son empressement tomba. Une inquiétude contracta ses traits.

— Monsieur ?..

— Excusez-moi, madame. Je vous dérange. Mais j'espère que ma visite n'aura rien d'ennuyeux pour vous.

— C'est que...

Il remarqua la décision avec laquelle madame Favier restait plantée à sa porte, comme résolue à ne pas le laisser entrer.

— Ne pourrais-je vous parler un moment en particulier ? demanda-t-il, lui désignant de l'œil une voisine qui, déjà, s'avançait hors de chez elle, la figure pétillante de curiosité.

— Je veux bien, murmura-t-elle, comme à regret. Mais mon mari dort. Il est employé au chemin de fer, et il doit prendre tout-à-l'heure le service de nuit. Alors...

— Nous ne le réveillerons pas, madame, dit doucement Raymond, s'avançant dans la pièce du rez-de-chaussée.

Elle ne dit pas si le dormeur était dans la chambre voisine ou au-dessus. Ayant refermé la porte, elle désigna, d'un geste contraint, une chaise, que prit son visiteur. Délicatement, involontairement, chercha autour de lui. Rien ne trahissait la présence d'un enfant, dans la salle proprette, mais si simple ! Cette petite table ronde à quatre pieds, couverte par une toile cirée, à sujets historiques ; ce buffet de noyer, avec ses étroits étagères — trop larges encore pour le nombre restreint des tasses et les quelques vases en verre bleu et en faïence de faire ; ces chaises qui n'avaient pas toutes intact leur dossier en bois détenu ; ces images sans cadre, épinglées au mur, empruntées aux suppléments en couleur de journaux illustrés, — c'était presque du dénuement. Cependant, la jeune femme, qui recevait Dieudonné dans un tel cadre, n'avait rien de vulgaire, ni dans son attitude, ni dans ses manières, ni dans son langage. D'ailleurs, on ne pouvait pas dire, même de cette pauvre salle à manger, que ce fut un intérieur vulgaire. Une propreté méticuleuse, et une espèce d'harmonie dans l'arrangement des couleurs, — estampes, rideaux, franges en papier de quelques planches, où reposaient des livres, donnaient une espèce de fierté aux choses, pareille à la fierté de la femme qui était là.

Dédicheme réfléchit un instant. La conversation serait plus difficile qu'il n'aurait cru. L'air fermé de madame Favier et ce fait qu'aucune trace des jeux ou du gentil désordre d'un enfant ne traînait dans la pièce, témoignaient d'une volonté de mystère. Raymond songea soudain qu'il pourrait déconcerter cette volonté d'un seul coup. Mettant la main dans une poche intérieure, il retira le portefeuille qu'il avait toujours sur lui, et dans lequel, du vivant même de sa femme, il gardait une photographie de Francine. Avec l'effort que lui coûtait l'émotion de son acte, — émotion qu'il réussit à contenir, — il ouvrit ce portefeuille, et, sans dire un mot, plaça le portrait sous les yeux de madame Favier. Quel saisissement ! Le docteur lui-même en tressaillit par contre-coup. La femme eut un sursaut de tout le corps, une saccade nerveuse des mains, et son visage devint de cendre. Puis ses yeux pleins de terreur se levèrent sur le visiteur, pour se détourner aussitôt.

— Vous connaissez cette dame ? demanda Raymond.

A suivre.

Napoléon ; partout, de son berceau à la tombe, il le découvre chrétien servitable et catholique exacte. Tractant de ses rapports avec Rome et l'Eglise, il démolit victorieusement toutes les attaques dirigées contre la stabilité de sa foi ; les éclipses, que son astre a subies, ne devaient s'imputer qu'au nuage dont on s'est de peine à se défendre dans l'enivrement de la fortune quand on monte si haut et si rapidement.

La mission providentielle de Napoléon est démontrée par l'auteur d'une façon indiscutable ; ses discours sur les dogmes, les sacrements et les grandes vérités de la religion, formant des pages d'une éloquence que ne désavoueraient pas les Pères de l'Eglise et les meilleurs orateurs de la chaire chrétienne. Les dernières années de sa vie firent si pieuses et si mort si sainte, qu'on ne voit autorisé et inspiré à pu dire que *Napoléon était au Ciel, parmi les Saints, et nous glorieux que sur la terre.*

Cet ouvrage est un vrai régal littéraire ; il apportera un jour nouveau sur Napoléon. La Corse en sera reconnaissante à M. le chanoine Castaing qui doit par ses écrits et ses conférences lui a donné tant de preuves de son affectueux attachement.

Aussi, nous nous le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que *M. le chanoine Castaing* prêche à Bastia la station quadragésimale, et nous avons la certitude que son éloquente parole attirera autour de la chaire de Saint Jean une foule heureuse de l'entendre.

LE SERVICE DES POSTES à Bastia

A plusieurs reprises et sur les plaintes d'un grand nombre de nos abonnés, nous avons signalé à l'autorité supérieure combien étaient peu accessibles les guichets de la poste et du télégraphe du bureau de Bastia surtout les jours de courriers.

Jamais nos doléances n'ont été entendues. Ce n'est pas faute cependant d'en avoir suffisamment entretenu, à cette même place, tous les chefs de service qui se sont succédé en Corse depuis ces six dernières années.

Les démonstrations que nous avons faites ont été pourtant on ne peut plus simples. Quel cas en a-t-on fait ? Nous ne savons. Mais nous pouvons les refaire. Si on n'a pas foi dans nos déclarations, pourquoi ne viendrait-on pas suivre pendant une semaine le mouvement de la clientèle du bureau de Bastia ?

On nous dit le plus grand bien de M. Tarroux, le sympathique directeur actuel. On le représente surtout comme un homme d'initiative et de progrès. Ne lui devons-nous pas, en effet, le développement du réseau téléphonique, la création et l'étude de différentes lignes automobiles postales.

Nous plaçons donc toute notre confiance en lui et nous espérons que, sous peu, il voudra bien faire donner satisfaction au commerce bastiais. Une augmentation du personnel s'impose sans retard, car les réclamations nous arrivent de tous les côtés.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 février.

Redevenu optimiste, le marché fait preuve d'une réelle activité et les bonnes dispositions s'accentuent dans presque tous les compartiments. C'est du reste la même note favorable qui domine sur les autres places. A peu près seule la Rente Française continue à bouder et revient à 95.15. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure passe à 92.80, le Portugais à 68.92, l'Italien à 98.02. Les Emprunts Russes en hausse. Les Etablissements de Crédit suivent la tendance générale. Le Crédit Foncier, dont les bénéfices de décembre 1911 ont atteint francs : 2.321.373, s'inscrit à 806. Crédit Lyonnais à 845. Comptoir National d'Escompte 938, Société Générale 621.

Nouveau recul du Suez à 6.350. Valeurs de transports toujours activement traitées. Le groupe russe est ferme. Les titres cotidiens annoncent leur avance. Rio 1.791.

En Banque, les mines d'or sud-africaines restent délaissées et ce, à juste titre. Caoutchoucs bien tenus. La faveur se porte toujours sur les Industrielles russes qui accusent encore de sensibles plus-values.

Au comptant, l'action Casino de Trouville est active à 127.

On annonce pour le 26 courant la souscription au prix de 9.50 de 400 000 actions de 1 dollar de The Cripple Star Mining C° Ltd, dont le produit est destiné à mettre en exploitation trois nouveaux claims. On souscrit à la Banque Mutuelle de France, rue Taitbout, à Paris.

Chemins de Fer calmes.

LE CARNAVAL *à BASTIA*

Sur la Place

A 9 heures la Musique Militaire se prépare à donner son concert sur la place St-Nicolas, et auteur du kiosque, les promeneurs se pressent, la foule des masques multicolore et grouillante, bariolée, et sautillante, couvre la place de son flot mouvant.

Les marchands de confetti installent leurs étentaires, et de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, tandis que la musique du 163e fait entendre ses meilleurs morceaux, les rondelles de papiers volent dans l'air, lancées par des milliers de mains nerveuses.

La Bataille de Confetti

Dès quatre heures, la bataille de confetti se poursuit sur la Traverse qui est plus abritée et où l'animation grandit à chaque instant.

Clowns, pierrots, dominos, travestissements coquets et hilarants se mêlent, se coudoient, s'assemblent en rondes endiablées.

Les serpentins, en gracieuses parabole, viennent tomber sur les masques, ou s'enroulent aux arbres, en faisceaux multicolores.

On s'amuse, loin des soucis et des ennuis quotidiens ; beaucoup de magasins ont fermé leurs portes. C'est S. M. Carnaval qui triomphe.

Le Concert de la *Lyre Bastiaise*

A 8 heures et demie, la « Lyre Bastiaise » a donné un concert au Café de l'Univers, pendant que la bataille de confetti continuait de plus belle, et que les nombreux masques exécutaient, au milieu de l'entrain et de la gaîté générale, des farandoles effrénées.

La Retraite aux Flambeaux

A 9 heures et demie, la musique du 163e a parcouru les principaux boulevards, en une retraite des plus pittoresques, que suivaient des centaines de marques.

L'enthousiasme est indescriptible.

Et, alors que la « Lyre Bastiaise » rentrait à son local, au son de marches entraînantes....., on entendait encore sur les boulevards les derniers échos de la fête.

Cour d'Assises

Audience du 20 février

Présidence de M. Gavini, conseiller

LE DRAME de la rue Saint Joseph

Meurtre

Aujourd'hui s'est déroulé, devant la Cour d'assises, l'épilogue de la rixe sanglante qui, le 27 août dernier, coûta la vie au jeune Anarella. L'auteur du meurtre de cet infortuné jeune homme se nomme Nava Louis. Il soutient avoir agi pour se défendre.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits.

Acte d'accusation

Le dimanche 27 août 1911, vers 5 heures du soir, les sieurs Anarella Emile, Profetti François, Giacomoni Sylvestre entraient dans la buvette Genesi sise à Bastia rue St Joseph et se firent servir des consommations. A l'intérieur du magasin, le patron du débit faisait une partie de cartes avec un sieur Acquatella Thémistocle et deux autres consommateurs, lorsque Nava Louis, Beccari Thomas et Gavi Simon s'installèrent à leur tour sur le trottoir à une table voisine. A un moment donné, comme Genesi qui avait gagné la partie se levait pour servir des clients, Acquatella, l'un des joueurs, lui dit en plaisantant : « Si vous avez de l'estomac revenez donc ici, » voulant ainsi lui demander une revanche aux cartes. Anarella qui se trouvait à l'intérieur de la buvette croyant que l'apostrophe lui était adressée, s'avança sur le seuil et interpella Acquatella en ces termes : « Est-ce à toi que vous dites cela ? » « Nullement, répondit l'autre ; je ne vous connais pas ; je me suis adressé à Genesi. » Le malentendu fut vite dissipé et Anarella s'excusa *après* d'Acquatella à qui il serra même la main. Sur ces entrefaites Anarella et ses amis quittèrent le débit Genesi ; tandis que Giacomoni rentrait chez lui, Anarella et Profetti remontèrent la rue Saint Joseph dans la direction de la Place d'Armes. Une demi-heure environ plus tard, vers 6 heures du soir, bien que Profetti l'en dissuadât, Anarella, pris de boisson, voulut retourner à la buvette. « Allons, disait-il, de faire la paix avec le charretier Acquatella. » C'est ainsi qu'après avoir donné à ce dernier une légère tape sur l'épaule, il l'appela d'un ton calme pour lui parler. Acquatella se leva et parcourut en sa compagnie et celle de Profetti une vingtaine de pas vers l'escalier qui, de la rue Saint-Joseph, va rejoindre la route nationale. Cependant, dans le but d'éviter toute discussion, Profetti dirigea Acquatella vers son domicile, du côté de l'église Saint-Joseph et amena Anarella dans la direction opposée. Tout paraissait fini.

Au même instant, Beccari Thomas, beau-frère de l'accusé Nava, se détachant d'un groupe de trois ou quatre jeunes gens qui stationnaient sur le trottoir de gauche, (en allant vers Bastia), traversa la rue, rejoignit Anarella à la hauteur de l'épicerie Garelli sur le trottoir de droite et l'apostropha de la manière suivante : « Qu'est-ce que tu as eu avec mon cousin ? » « Absolument rien, répondit Anarella. » Beccari le saisissant alors par la gorge, tous deux se portèrent réciproquement des coups.

Pendant qu'Anarella était adossé contre le mur par Beccari, le sieur Garelli Scipion qui s'était interposé, maintenait le premier de la main gauche et le second de la main droite. A ce moment Beccari, ayant appelé par deux fois son beau-frère par son prénom : « C. Louis ! C. Louis ! », ce dernier s'approcha d'Anarella qui lui faisait face et lui tira presque à bout portant un coup de revolver au bas de la poitrine. Atteint à la huitième côte droite par un projectile qui, dans son passage, a lésé le foie, perforé l'estomac et le gros intestin, Anarella Emile est décédé le lendemain des suites de ses blessures. L'accusé ne s'est constitué prisonnier que le 16 octobre 1911. Il soutient que c'est Anarella qui a provoqué et assailli son beau-frère Beccari et que, comme il était intervenu pour le soustraire aux violences d'Anarella, celui-ci l'avait giflé et frappé d'un coup de poing, violences auxquelles il reconnaît avoir répondu par le coup de revolver qui a déterminé la mort du malheureux Anarella. Ce système de défense est entièrement détruit par les données de l'information qui établit que c'est au seul appui de Beccari et sans qu'il ait été l'objet de la moindre violence de la part d'Anarella, que l'accusé a fait feu sur ce dernier.

M. Poinsot, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Caraffa et de Monti-Rossi sont assis au banc de la défense.

Me Angeli se constitue partie civile au nom de la famille de la victime.

Interrogatoire

L'accusé Nava soutient avoir agi pour défendre ses jours menacés, et sous l'impulsion des violences graves dont il avait été l'objet de la part d'Anarella. « Mon beau frère Beccari, dit Nava, était aux prises avec Anarella, jeune homme fort redouté qui devait avoir facilement raison de lui. A ce moment donné, mon beau-frère m'appelle à son secours. J'y cours. Mais Anarella me frappa au visage et exerça sur moi de telles violences que, pour défendre ma vie et celle de mon beau-frère, je dus avoir recours à mon revolver. »

Les Témoins

On entend tout d'abord les témoins qui ont assisté à la première partie de la scène dans la buvette Genesi. Ce sont : ce dernier, Acquatella Thémistocle, Gavi, etc.

Ils racontent comment Anarella, se mêlant sur un propos d'Acquatella, chercha dispute à ce dernier. Mais sur les explications d'Acquatella, la querelle prit vite fin.

Acquatella raconte ensuite la scène du meurtre et fait connaître comment Beccari, cause de tout, attaqua Anarella dans la rue Saint-Joseph. Une bagarre éclata entre eux, au cours de laquelle Beccari appela son beau frère Nava au secours. Celui-ci accourut, et tira sur Anarella un coup de revolver qui le frappa mortellement.

La Partie Civile

Sous la robe noire, comme sous la robe rouge, M. Angeli continue à mettre son beau talent et sa belle expérience au service de l'accusation. Il réclame, au nom de la famille de la victime, un châtiment sévère contre Nava qui a tué sans excuse.

Réquisitoire

Dans un très énergique réquisitoire, M. l'avocat général Poinsot sollicite à son tour du Jury, un verdict de condamnation. Il faut donner de salutaires exemples pour arrêter l'audace de ceux qui avec une coupable facilité mettent le revolver au poing.

Les Plaidoiries

Me de Monti Rossi parle le premier en faveur de Nava, qui, ayant agi pour se défendre, doit être acquitté.

Me de Caraffa discute ensuite l'affaire à fond, et conclut à un verdict d'acquittement.

LE VERDICT

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Nava est condamné à 5 ans de prison.

Audience d'aujourd'hui :

Petit Pierre-Jean, commerçant, né à Ciamannacce, demeurant à Sartene, meurtre.

Officier du parquet, M. Giacomotti, substitut du Procureur général.

Défenseur : Me de Caraffa.

HISTOIRE BANALE

Les époux X.... ont mené jusque-là une existence paisible. Mais viennent de mauvais jours : premières atteintes de la vieillesse, arrêt du travail, perte d'argent sur des valeurs... ; les ressources ont diminué, mais les besoins et le prix de la vie augmentent. Le lendemain devient inquiétant ; les quelques milliers de francs qui restent ne sauveront pas le ménage de la misère. Un vieil ami, satisfait du sort, leur confie le secret de sa définitive tranquillité : bien avisé, il s'est adressé à une Compagnie française de premier ordre, qui a triplé son revenu au moyen d'une Rente viagère ; c'est *Le Phénix* (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), dont le siège social est à Paris, rue Lafayette, 33, et qui a 600 Agents généraux en province.

Un Incendie AU BOULEVARD DE CARDO

Hier, vers 3 heures de l'après-midi, les cris de « Au feu ! Au feu ! » mettaient en émoi tout le quartier du boulevard de Cardo.

La famille Clément et plusieurs autres personnes de ce quartier vaquaient, en effet, de s'apercevoir que la toiture de la maison portant le numéro 4 était en feu.

Pendant que le cantonnier Peretti allait avertir la police et réclamer la pompe municipale, M. Marietti, commis-greffier au tribunal civil, aidé de MM. Damiani, cantonnier, Raffalli J.-B., maçon, Calisti, patron des douanes en retraite, Pantalacci, employé des chemins de fer, et Peri, montaient sur le toit de l'immeuble voisin et attaquaient courageusement l'incendie, qui, à cause du vent, prenait des proportions inquiétantes.

Aussitôt l'alarme donnée arrivèrent sur les lieux : M. Gandolfi, sous-architecte de la ville qui prit la direction des travaux de sauvetage, pendant que MM. le Commissaire central Heuneguin, le commissaire de police Manfredi et l'inspecteur Caneri, entourés de nombreux brigadiers et agents assuraient le service d'ordre.

Quelques instants après, la pompe municipale fonctionnait sur les lieux du sinistre ; les manches étaient immédiatement dirigées sur le toit de l'immeuble, et déversaient des flots d'eau sur l'incendie.

Un piquet du 163e, commandé par M. le sous-lieutenant Coulon, ne tardait pas à arriver, et, à l'aide des pompes de l'artillerie, du génie et du 163e de ligne, attaquait le feu du côté opposé.

Après une heure de travail, on s'était rendu maître de l'incendie, et tout danger était ainsi écarté.

Toutes les autorités civiles et militaires assistaient aux travaux de sauvetage. Remarqués : MM. le commandant Crétin, le commandant Roget, chef d'état-major, le capitaine Laurent, de la 4e compagnie, Boigodere, juge de paix du 3e canton, Poggiale, juge d'instruction, docteur Bonelli, Bourgeois, et de nombreux autres citoyens.

Nous devons une mention spéciale aux agents Casoli et Fregoni qui, montés sur le toit, se dépensèrent sans compter pour combattre l'incendie, aux sergents Loriani et Orsoni qui déployèrent également un zèle et une ardeur infatigables, ainsi qu'aux gendarmes qui furent les premiers à arriver sur les lieux.

L'enquête n'a pu encore établir, d'une façon précise, les causes de cet incendie qui a détruit en entier toute la toiture de la maison.

On suppose que ce sont des enfants qui, en s'amusant, ont dû communiquer le feu aux boiseries. Il se pourrait aussi qu'un échauffement excessif de la cheminée du dernier étage ait enflammé les poutres de la toiture.

Toujours est-il que les dégâts sont assez importants, et s'élèvent à un millier de francs environ.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 20 février

Observations faites par M. QUILICI pharmacien-chimiste à Bastia Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 13 ; à midi + 15 2 ; à 6 heures du soir + 13. Maxima + 15 6 ; Minima + 11 2. Baromètre : 7 heures du matin, 760 mm. midi, 761 mm., 6 heures du soir, 762 mm. Vent : Dans la matinée, S.-O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, découvert.

l'après-midi, id.

Pluviomètre : 0 m/m.

Bastia s'amuse

Nous apprenons avec plaisir que les Bastiais secouent cette année la monotonie de leur existence. Il nous revient, en effet, qu'un Comité organise pour le 24 février un bal paré-masqué qui promet d'être des plus brillants. A cet effet, l'Hôtel du Cap ouvrira ses salons qui seront artistiquement décorés pour la circonstance. Pour rehausser l'éclat de cette soirée, une phalange d'excellents musiciens exécutera les plus harmonieuses partitions, puis de jeunes artistes interpréteront une exquise Saynète de Courteline. Des prix seront, en outre, décernés aux plus beaux masques par le Comité et la maison « Paradis des Dames. »

On pourra se procurer des cartes d'entrée chez M. J. Lucchetti, 45, boulevard Paoli, chez M. Marrochi, Hôtel des Alpes, 6, rue de la Gare, et à l'Hôtel du Cap, rue Mict. Tout cavalier aura droit à l'entrée de deux dames.

Décorations coloniales

Sont nommés chevaliers de l'ordre de l'Etoile noire, MM. Ferrandi, lieutenant d'infanterie coloniale, et Antoni, officier d'administration de 2e classe de l'intendance des troupes coloniales.

Accapareuses

La police a dressé contravention contre les nommées R. L., S. P., F. M., C. A.-M., revendeuses, pour avoir accaparé des oranges, contrairement à l'arrêté municipal.

Pensions

Mlle Forcioli Jeanne-Antoinette-Thérèse-Françoise, institutrice ; 25 ans 5 mois 4 jours de services. Pension de 1.411 francs avec jouissance du 29 septembre 1911.

Mme Veillard Marie-Joséphine-Bertha, femme Maunoni, institutrice ; 26 ans 6 mois 10 jours de services. Pension de 1.556 francs avec jouissance du 29 septembre 1911.

M. Maunoni Antoine, chef-gustteur ; 31 ans 11 mois 13 jours de services. Pension de 1.488 francs avec jouissance du 1er septembre 1911.

M. Costi Marius-François, maître-mécanicien ; 35 ans 5 mois 9 jours de services. Pension de 1 873 francs avec jouissance du 1er octobre 1911.

Au violon

Dans la foule nombreuse qui se promène les soirs de Carnaval, sur le boulevard, il y a toujours des gens qui méditeraient de passer leur nuit de dimanche au violon.

Dimanche soir, les agents Poggi Roch et Pinzuti appréhendèrent le nommé B. A., en état d'ivresse manifeste, qui occasionnait du scandale sur la Traverse.

Furieux, il se révolta, et ce n'est qu'à grand peine qu'il put être conduit au violon, pour y cuver son vin.

Les agents Poggi et Pinzuti reçurent même plusieurs coups de pieds et de poings.

B. A., a été conduit au parquet, et comparaîtra devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation d'ivresse et rébellion contre les agents de la force publique.

Voyageurs de commerce

Les membres de la Société de Secours mutuels des voyageurs de commerce sont priés de se réunir, mercredi 21 février, à 8 heures du soir, au Café de l'Univers. M. Lorenzi, administrateur de la Société mutuelle des voyageurs de commerce, assistera à la réunion.

On demande

De suite des représentants pour Bastia et chaque canton du département de la Corse. Travail très facile, bien rémunéré et fortes commissions, sans quitter emploi.

S'adresser à M. MARIANI fils aîné à Ajaccio.

HUILE D'OLIVE

de propriétaire, 1.50 le litre, 27, 29, rue de l'Opéra.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Dell'Innocenti Jean-Léopold-Jacob, journalier, de Bagni San Giuliano (Italie), et Vasseli Marie-Anne, ménagère, de Chistra.

Cima Jean-André, portefaix, de Santo Pietro di Tenda, et Giuseppi Angèle-Rose, ménagère, de Pietralba.

Naissances.

Matteï Vincent. — Bonifazi Julie. — Morellini Angeline-Marie. — Padovani Marie-Gabrielle.

Décès.

Zattara Joseph, 75 ans, vigneron, de Bastia.

Poggi Lucie-Aurélie, 2 ans, de Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

Mlle Olivari ;

M. et Mme Jacques Olivari et leurs filles ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE ADÉLAIDE OLIVARI

leur sœur, tante et grand'tante, pieusement décédée le 20 février, et les prient d'assister à nos obsèques qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à 2 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard de Cardo, 3.

M. et Mme Louis Pierocchi et leurs enfants ; M. et Mme Joseph Socorsi et leurs enfants ; Mme Antoinette Fabre et ses enfants ; M. Charles Pierocchi ; M. Michel Pierocchi ; M. et Mme Xavier Valery et leurs enfants ; M. et Mme Mathieu Valery et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Valery et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE MARIE PIEROCCHI

leur mère, belle-mère, grand'mère et sœur, décédée à l'âge de 61 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 21 courant, à 4 heures précises.

On se réunira à la maison mortuaire, 4, rue du Rostion.

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi 22 du courant à 9 heures et demie du matin, sur la place Saint-Nicolas, il sera procédé à la vente d'un cheval de quatrième réformé, âgé de 16 ans, taille 1 m. 48, ainsi que 25 romaines à boule, 25 fouets de cocher, courroies, lanières et autres articles faisant partie du matériel ne remplie des masses de la 15e légion ter de gendarmerie.

La vente se fera au comptant sous peine de folle enchère.

L'huissier f. f. de commissaire priseur,
J. BATTESTI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

AJACCIO

Les Fêtes du Carnaval

Ajaccio, 20 février.

La bataille de fleurs, organisée par le Comité des Fêtes, a pleinement réussi.

Douze voitures enguirlandées et garnies de rubans multicolores, ont parcouru nos boulevards, semant des bouquets de fleurs, et une animation extraordinaire n'a cessé de régner pendant toute l'après-midi.

Dans la soirée, a eu lieu encore une fiévreuse bataille de confetti, et de nombreux masques ont égayé la ville jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

BOURSE DE PARIS

	19 fév.	20 fév.
Rentes 3 0/0 anciens	94 05	94.70
3 0/0 amortis.	94.02	94.05

ex-coupon.

La Loterie DES MILLIONS

Dernier tirage

Paris, 20 février.

Ce matin a eu lieu, au Crédit Foncier de France, le sixième et dernier tirage de la Loterie pour un Groupement d'Œuvres de bienfaisance et d'Encouragement aux Arts.

Le gros lot de ***1 MILLION*** a été gagné par le numéro *9.946* de la *29e série*.

Le lot de ***Deux cent mille francs*** a été gagné par le numéro *11.298* de la *69e série*.

Le lot de ***cent mille francs*** a été gagné par le numéro *7.136* de la *51e série*.

Les deux lots de ***cinquante mille francs*** sont gagnés par les numéros :

7.243 de la série *10*.
12.975 de la série *60*.

Les vingt-cinq lots de ***dix mille francs*** sont gagnés par les numéros ci-après :

8 447	de la série	68
17.303	id.	93
13 140	id.	89
8.552	id.	11
12 878	id.	15
4 271	id.	94
8 349	id.	85
15 986	id.	65
12.489	id.	85
6.362	id.	43
2.778	id.	24
16 732	id.	15
6.678	id.	66
3.201	id.	98
5 361	id.	46
424	id.	8
480	id.	35
15 940	id.	51
4 450	id.	81
1.744	id.	60
12 908	id.	48
14.664	id.	33
8.621	id.	6
8.382	id.	78
5.956	id.	77

Cent vingt-huit autres billets gagnent chacun ***mille francs***.

Enfin trente mille billets gagnent chacun ***cinquante francs***.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Le Retour DES EDILES PARISIENS

Paris, 20 février.

Les délégués du Conseil municipal de Paris sont rentrés aujourd'hui de leur voyage à Saint-Pétersbourg.

Interviewés au sujet de l'accueil qui leur a été fait par nos Amis et Alliés, ils ont tous fait la même déclaration :

« Nous avons reçu partout un accueil triomphal.

» La réception que nous a réservés le Tzar, a souligné parfaitement l'alliance franco-russe, qui est aujourd'hui plus solide que jamais. »

ANGLETERRE

La grève générale des Mineurs

Londres, 20 février.

La grève générale des Mineurs est imminente.

Dans un dernier meeting, les délégués des Fédérations ont décidé d'envoyer aux Compagnies un ultimatum énergique, qui en cas d'insuccès, sera suivi immédiatement de la déclaration de grève.

Devant l'éventualité de cette grève, le gouvernement vient de prendre des mesures formidables.

EN ALLEMAGNE

Entrevue de M. Jules Cambon avec le Chancelier

Berlin, 20 février.

Un télégramme de Berlin annonce que M. Jules Cambon, ambassadeur de France, a eu aujourd'hui un long entretien avec le grand Chancelier.

Aucune communication n'a été faite, bien entendu, à la presse, au sujet de cet entretien.

LE PARLEMENT

SÉNAT

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1912.

Ministère de l'Instruction publique

Le Sénat aborde la discussion du budget du Ministère de l'Instruction publique.

M. Gouzy sénateur du Tarn, prend le premier la parole.

L'orateur critique l'enseignement donné aujourd'hui dans les lycées et collèges, dont les programmes sont excessivement chargés, et abouti sent à des résultats pitoyables.

M. Gouzy parle des nombreux livres qui sont imposés dans les différentes classes par chaque professeur nouveau.

Il termine en disant que le système des classes d'une heure a donné de mauvais résultats, et qu'il doit avoir le courage de revenir au système des classes de deux heures.

Le Ministre de l'Instruction publique réplique que le prochain débat sur les réformes de l'enseignement, permettra d'envisager toutes ces questions et de les examiner à fond.

Plusieurs orateurs insistent sur la nécessité de fortes études classiques et s'étendent longuement sur la crise du français.

M. Daudé sénateur démocrate de la Lozère, signale plusieurs instituteurs qui ne se font pas scrupule de violer la neutralité scolaire, en baffouant les opinions religieuses de la majorité de leurs élèves.

M. le Provost de Launay sénateur libéral des Côtes du Nord prononce un beau discours sur l'école laïque et la neutralité scolaire.

Il s'élève énergiquement contre les instituteurs qui se transforment en agents électoraux, se faisant les plats valets des hommes politiques du jour.

M. Delahaye proteste aussi avec véhémence contre la violation quotidienne de la neutralité scolaire par les instituteurs laïques et demande au Gouvernement de prendre enfin la résolution de faire cesser ces attentats qui déshonorent le régime républicain.

Les chapitres sont ensuite mis aux voix et adoptés.

Beaux-Arts

Le Sénat passe ensuite à la discussion du budget des Beaux-Arts.

Différents orateurs traitent la question de la protection de nos œuvres artistiques et du développement des études au Conservatoire.

Tous les chapitres sont ensuite votés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à ces après-midi.

SÉANCE DU SOIR

Présidence de M. DUBOST

LOI DE FINANCES

Le Sénat aborde la discussion de la Loi de Finances.

Plusieurs orateurs soutiennent un amendement tendant à la diminution de la patente pour les petites boulangeries faisant usage du pétrin mécanique.

Le Ministre des Finances repousse cet amendement, qui, dit-il, aurait pour résultat de porter un grave préjudice au budget.

Le Vote

Le président met aux voix cet amendement qui est adopté par 140 voix contre 125.

L'exploitation des réseaux de l'Etat

M. Aimond soutient ensuite un article nouveau de la Loi de Finances, réglant l'émission prochaine par l'Etat, d'obligations au taux de 4 0/0, nécessaires pour l'exploitation des réseaux de l'Ouest et de l'Etat.

Le Ministre des Finances donne, à son tour, d'amples explications sur cette émission, et demande au Sénat de voter le nouvel article de la Loi de Finances.

LE VOTE

Après quelques observations de M. Ribot, qui est lui aussi favorable à l'émission d'obligations, cet article est mis aux voix et adopté.

Tirages financiers

Ville de Paris 1910

Paris, 20 février.

L'obligation portant le numéro 431.155 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 259 771 est sortie remboursable à *dix mille francs*.

ON DÉSIRE ACHETER

pin, chêne-vert, aulne et châtaignier

Adresser offres à M. AGHER, *Produits Forestiers de la Corse à Bastia*. Indiquer prix, dimensions et quantités.

Etude de Me J.-B. de Caraffa

Licencié en Droit, Notaire à Bastia

ADJUDICATION VOLONTAIRE D'IMMEUBLES

Le jeudi, vingt-deux février mil neuf cent douze, à deux heures de l'après-midi, devant Me Jean-Baptiste de Caraffa, Notaire à Bastia, et en son étude, Boulevard Saint-Angelo, numéro douze, au deuxième étage ;

Il sera procédé à la vente, sur adjudication volontaire, au plus offrant et dernier enchérisseur, des deux immeubles provenant tant de la communauté ayant existé entre M. Paul-Louis Montalti et son épouse Mme Annonciade Lusinchi que des successions de ces derniers, savoir :

Premier Lot

Une propriété arrosable, en nature de vigne, verger, amandiers, bois taillis, avec maisonnette, située à Bastia, au lieu dit « Suerta. »

Mise à prix . . . . 5 000 fr.

Second Lot

Une propriété arrosable, en nature de vigne et arbres fruitiers, d'une superficie de trois hectares et demi environ, avec maison d'habitation, écurie, pressoir, matériel viticole, dénommée « Alzolo, » située sur le territoire de Borgo.

Mise à prix . . . . 7.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, en l'étude de Maître de Caraffa, Notaire.

Fait à Bastia, le 10 février 1912.

J.-B. DE CARAFFA.

Epicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à ... et ... LE LITRE
Vinaigre à 0.30

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de 37 litres.
Pétrole éparé en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en vidanges de 5 litres.
Naphtaline, essences spéciales pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas. Bastia.

Le Directeur-Gérant
J.-B. Ollagnier.
Imprimerie Ollagnier.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 28, Bd Paoli, BASTIA

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Poyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Rames ordinaires.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement, et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide et tout le corps. Le cœur devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux plus dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne connaissons de régulateur plus parfait de la vie, aussi celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la **JOUVENCE de l'Abbé Soury** à des intervalles réguliers, et elle verra avec l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la crainte d'anévrisme et ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui a plus non entre habituel ne portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Metrorragies, Hémorroïdes, Varices, etc.
La **JOUVENCE** se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3 f. 50, le pot 4 f. 40, les 3 flacons cont. majorés 10 f. 50, adressé à Ray. DUMONTIER, pharm., place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis).
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

Ne pas oublier que l'**Amaro Mattei** est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

ECZEMAS, DARTRES
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, rougeurs, pustules, qui vous font une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENSHUR. C'est le remède idéal, unique au monde ; qui ramène de tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'assurance j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à plusieurs reprises depuis deux ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons il disparaissait complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JOSEPHE MAGNES à St Julien-en-Born (Landes).
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Depenier 59, rue du Bac, à Rouen, et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais et à Ajaccio, Pharmacie Gendarcon.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux
« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
Hector Malot (ZYTE p. 70 et 323).
« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Valfroy, matin et soir, un tiers environ était étrangers il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. » •
Paul Alexis (VALLOBRA, p. 185-186).
« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).
L'Argus de la Presse se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : Argusdes-P

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
préparé d'après la formule **L.-N. MATTEI**
Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite Agricole
APÉRITIF — TONIQUE — FORTIFIANT
MARQUE DÉPOSÉE — Se méfier des imitations
CÉDRATINE
GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 53 — JEUDI 22 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an.	6 mois	3 mois
Corse.....	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

OUVERTURE DU DISPENSAIRE-ÉCOLE
DE LA CROIX ROUGE

Lundi prochain, 26 février, le Dispensaire-Ecole de la Croix Rouge sera ouvert aux blessés et aux malades dans les conditions prévues à son règlement. Ces conditions, imposées par les statuts généraux de la Croix Rouge Française, ont pour but de sauvegarder les intérêts professionnels du corps médical et en même temps de concentrer sur la partie la plus intéressante de la classe pauvre les bienfaits de son organisation.

Le règlement exige, en effet, que tout malade se présentant au Dispensaire soit muni d'un certificat d'indigence délivré par le maire de la ville de Bastia ou d'une lettre d'un médecin. (Ce règlement est à la disposition de toute personne qui voudra bien en faire la demande au siège du Comité, 24, rue de l'Opéra).

Une erreur assez commune consiste à croire que la qualité de Sociétaire de la Croix Rouge confère un droit à l'admission personnelle ou à l'envoi de malades au Dispensaire.

Il n'en est rien, et tout membre de la Société désirant faire profiter un malade des bienfaits du Dispensaire devra avant tout s'employer à lui procurer une des deux pièces exigées pour l'admission.

Une autre erreur fait assimiler le Dispensaire à un hôpital. Avec tous ses services de médecine et de chirurgie, l'hôpital accepte et traite tous les malades. Il les hospitalise tous obligatoirement, quel que soit la nature ou la gravité de leur affection, moyennant le remboursement du prix fixé par journée d'hôpital, et gratuitement dans certains cas particuliers.

Le Dispensaire-Ecole s'apparente plutôt à une clinique chirurgicale gratuite. Il possède, il est vrai, un service de consultations purement médicales, mais il se borne à donner le diagnostic et à indiquer le traitement à suivre.

Son véritable domaine est la chirurgie. Il prend alors le malade dès le diagnostic de l'affection, l'opère, le panse, le soigne jusqu'à complète guérison. Pour les cas où la gravité du mal ou de l'opération empêche le malade de marcher et par suite de revenir chaque jour s'y faire panser, le Dispensaire possède quelques lits; et il hospitalise gratuitement l'opéré durant le temps nécessaire.

Personne n'ignore l'importance prise de nos jours par la chirurgie, grâce aux théories de l'antisepsie et de l'asepsie. Beaucoup d'affections, dont le traitement était tout récemment encore purement médical, sont devenues justiciables des interventions chirurgicales. Ouvrir les organes les plus délicats du corps humain, les enlever de leur place, les y remettre après les avoir pour ainsi dire détouillés, tailler, coudre et même rapiécer les tissus les plus fragiles, sont pour nos chirurgiens modernes des opérations qu'ils abordent sans hésitation et en toute confiance.

Mais pour arriver à des résultats si remarquables, pour mettre en pratique avec toutes chances de succès les théories et les procédés modernes, le chirurgien a besoin d'installations compliquées et surtout très onéreuses.

En Corse, il n'existe, je crois, que deux installations de ce genre, toutes deux à Bastia. L'une est une clinique particulière, justement renommée, l'autre est le Dispensaire-Ecole de la Croix Rouge. Toutes deux sont installées dans des conditions identiques : elles sont servies par les mêmes capacités avec un égal dévouement.

Toutefois, par son organisation, par les œuvres dérivées toujours du but général de notre Société et déjà créées par le Comité de Bastia, ou dont la création est actuellement à l'étude, le Dispensaire est appelé à franchir les limites d'une clinique ordinaire, sans pour cela se transformer en hôpital.

A côté du service des consultations médicales et chirurgicales, un jour, le dimanche, a été réservé pour une consultation spéciale des nourrissons et des femmes enceintes.

Cette consultation, ai-je besoin de le dire, n'est que le prélude de la création d'une « Goutte de lait » dont il serait oiseux de démontrer la nécessité pour l'avenir de notre pays. Combien d'enfants, en effet, malgré toute l'affection maternelle, dépérissent et même succombent faute de soins intelligents et malheureusement aussi faute d'une alimentation rationnelle ou suffisante?

La Croix Rouge, qui s'est donnée pour mission de soigner les blessés du champ de bataille et de les guérir pour les rendre à la Patrie, a aussi le devoir de chercher à lui conserver les tout-petits, ses futurs défenseurs. Le Comité de Bastia sera donc fidèle à sa mission en créant à côté de son Dispensaire une « Goutte de lait. » Les consultations et les conseils que les médecins donneront alors aux mères seront d'autant mieux suivis qu'ils seront appuyés du biberon préparé par ses infirmières.

Une autre œuvre déjà créée par le Comité de Bastia vient encore compléter l'action de son Dispensaire : l'Ouvroir, où tous les mardis viennent travailler en très grand nombre les dames de la Croix Rouge. Elles confectionnent la lingerie nécessaire au Dispensaire et tous les objets de pansement en toile. Elles constituent une réserve de lingerie de corps et d'objets de layette où la Directrice pourra puiser pour soulager les cas intéressants qui se présenteront à elle dans la clientèle du Dispensaire.

Dans toutes ces créations, la seule préoccupation du Comité de Bastia est d'étendre et de développer par tous les moyens son action bienfaisante et charitable

Il se sent, d'ailleurs, encouragé dans cette voie et soutenu par le Conseil central de la Société de Secours aux Blessés militaires qui, par l'intermédiaire de son secrétaire général, M. V. de Veience, ne lui a pas ménagé, jusqu'à ce jour, les témoignages de sa bienveillante sympathie.

Le Comité de Bastia a été autorisé à consacrer à l'installation de son Dispensaire la totalité des 3.107 25 montant de la vente de la petite fleur. Malgré la somme de 1.000 fr. qu'il vient de lui envoyer tout récemment encore pour cette installation, le Conseil central a pris à sa charge le traitement de l'infirmière-major qu'il envoie diriger la première session du Dispensaire, le Comité de Bastia, de formation trop récente, ne possédant pas encore d'infirmière remplissant les conditions exigées pour tenir cet emploi.

C'est Mme la comtesse d'Haussonville, présidente du Conseil central des Dames, qui a bien voulu se charger personnellement du soin de la désigner : son choix s'est porté sur Mlle Daireaux de Bécourt, une des infirmières-major les plus réputées de notre Société.

Mlle Daireaux de Bécourt arrivera à Bastia dimanche 25 février.

Il y a exactement aujourd'hui deux ans, le général Barry débarquait à Bastia. Le 26 février 1910, dans sa conférence au Théâtre municipal, il posait les premières bases de l'organisation de la Croix Rouge dans notre ville. Le 26 février 1912 le Dispensaire ouvrira ses portes.

Le Comité de Bastia peut, sans crainte, jeter un regard sur le chemin parcouru pendant ces deux années ; mais dans la constatation des beaux résultats obtenus, il doit surtout puiser une nouvelle énergie pour aller toujours plus avant. Le passé doit lui donner confiance dans l'avenir ; jusqu'à ce jour les concours généreux ne lui ont jamais fait défaut, en voyant ses nouveaux efforts couronnés de succès, les bonnes volontés viendront à lui toujours plus nombreuses.

Le 26 février sera pour tous ses membres un jour de grande fête : fête d'inauguration pour ses infirmières, fête aussi du souvenir pour ses promoteurs. Ils la célébreront tous dans le recueillement et sans vaines paroles. Les yeux fixés sur le symbole immortel de la Charité, ils se remettront ensuite simplement, mais gaiement et vaillamment, à l'ouvrage, heureux de remplir leur tâche à l'ombre du Drapeau de la France et n'ambitionnant comme récompense suprême que la satisfaction, qu'ils garderont précieusement au fond du cœur, d'avoir accompli leur devoir.

Charles Lepidi.

LA CORSE
au Concours Général Agricole

La liste officielle des récompenses attribuées à l'occasion du Concours général Agricole vient d'être publiée, et c'est avec le plus grand plaisir que nous y relevons les noms des exposants Corses auxquels des prix ont été décernés.

M. Léon Ramelli obtient une médaille d'or pour des vins rouges provenant du domaine de Pineto. Ce résultat fait le plus grand honneur au jeune viticulteur qui dirige l'exploitation de ces vignobles, ainsi qu'aux deux propriétaires de notre ville, MM. Fantauzzi et Ramelli, qui ont repris la mise en culture de ce beau Domaine, dont les vins d'une qualité parfaite sont toujours si vivement appréciés.

Nous avons été également très heureux de voir M. Ogliastri, déjà récompensé au dernier concours agricole, obtenu une médaille d'argent et une médaille de bronze pour ses excellents vins récoltés dans ses propriétés de Farinole.

A ces agriculteurs, qui viennent une fois de plus de mettre en évidence nos vins de Corse, nous adressons nos meilleures félicitations.

---

13 — Feuilleton du Petit Bastiais

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

III

L'ENFANT

Elle songea de nier. Mais elle sentit que c'était impossible, après s'être si visiblement trahie. Alors, elle se tut, et des larmes débordèrent de ses paupières, — larmes d'une telle tristesse que l'homme bouleversé devant qui elles coulaient eut peine à retenir les siennes.

— Pourquoi pleurez-vous ? interrogea-t-il doucement. Vous connaissez donc l'affreux malheur ?...

— Un malheur !... s'écria-t-elle, tremblante.

Tous deux se regardèrent, chacun épiant l'autre, et n'osant se livrer. Ce fut la femme qui parla la première.

— Monsieur, murmura-t-elle, vous n'avez pas l'air méchant. Cependant vous m'avez fait tellement peur. C'est pour cela que je pleurais.

— Que craignez-vous ?

— Oh ! rien pour moi. Mais si vous veniez ici pour nous prendre tous au piège... Et je n'ai pas su me contenir... Je l'ai peut-être livrée, elle... trahie, sans le vouloir. Jamais je ne me le pardonnerais !...

— Vous ne pouvez pas la trahir. Là où elle est maintenant, personne ne peut plus lui faire de mal.

— Là où elle est !... répéta madame Favier, éperdue. Comment ?... Monsieur ?... Monsieur ?...

Delchaume désigna ses vêtements, la chaîne encerclé d'un haut crêpe qu'il avait déposé sur la table.

— En deuil... balbutia la jeune femme. Et son angoisse grandissait.

— En deuil... de qui ?... d'elle ?...

Il inclina la tête.

— Mais vous êtes donc ?...

— Son mari.

Madame Favier se dressa, recula si brusquement que sa chaise faillit tomber. Elle la retint, dans un geste d'effarement, l'oeil, l'oreille aux aguets, dans la crainte du bruit, qui attirerait quelqu'un. Et la détresse épouvantée de la pauvre créature fut si manifeste que Delchaume eut pitié d'elle.

Sans profiter de son désarroi pour en obtenir des éclaircissements que la confiance accroîtrait sans doute, il essaya de la calmer, de se faire comprendre. Son accent portait une persuasion non moins pénétrante que ses paroles.

— N'ayez pas peur de moi, ma pauvre femme. Je sais que vous détenez un secret. Vous voulez le défendre... Vous tremblez de compromettre celle qui vous l'avait confié. Loin de vous en blâmer, je vous en remercie. Nous serons deux à le garder, son secret... Et je le respecterai, je le chérirai autant que vous. Croyez-vous que je vienne en ennemi, par surprise ?... Non.... Celle qui est là... (il posait une main si tendre sur le portrait !...) m'a tout révélé... Et rien, vous entendez, rien ne peut la diminuer dans mon cœur... Je l'aimais trop !...

Il eut un mot doux ! jeta la jeune femme, dans un cri naïf, joignant les doigts comme en un acte de dévotion.

Surpris, Delchaume considéra la figure fervente. L'attendrissement le suffoqua. Il voulut ajouter quelque chose. Sa voix se brisa. Il se tut. Alors la modeste créature appelée à Saint-Rémy « la Favière », s'approcha de lui, si, avec une délicatesse bienfaisante, sans poser de questions sur cette mort inattendue, et pour elle encore incroyable, se mit à parler de celle que si l'un ni l'autre n'avait encore nommée. Les yeux baissés vers le portrait, elle dit, comme à part soi, en hésitant de ses souvenirs :

— La voilà, bien, si jolie, si douce !... Nous l'appelions, nous, les pauvres, à Champagne, le « docteur Francine. » C'est là que je l'ai connue. Elle venait de temps en temps passer quelques jours avec sa vieille tante, à leur petite maison de Claire-Source. Elle étudiait la médecine. Mais elle était déjà bien savante. C'est étonnant comme elle jugeait ce qu'il fallait à chacun. Et, quand on n'avait pas le moyen de l'acheter, elle le donnait. Mais ce qui m'a le plus attachée à elle, c'est notre affreux malheur.... Et puis... la suite...

Mme Favier s'arrêta, tres sur Delchaume des yeux troublés, comme quelqu'un qui se réveille dans l'effroi.

— Vous pouvez bien tout me dire, suggéra-t-il.

Cette fois il la persuada.

— Oui... il me semble... Et elle. Pourtant, aidez-moi. Vous déclarez : « Je connais son secret. » Quel secret ?

Raymond dut se faire violence en ce moment de prononcer la phrase qu'il avait préparée. Mais il la voulut catégorique, pour s'emparer d'un coup de la pire vérité.

— Est-ce que vous n'élevez pas son enfant, son petit Serge ? prononça-t-il.

Et il détacha les mots avec lenteur, durement ; le regard enfoncé jusqu'à l'âme de cette femme, qui lui paraissait pleine de sincérité.

— Ah ! soupira-t-elle, maintenant je ne doute plus que madame Francine soit morte.

— Pourquoi ? murmura-t-il dans un souffle, penché sur l'énigme, haletant.

Il y eut un silence. La femme ne répondit pas. A la fin, elle eut un geste vague, comme pour dire : « Y a-t-il un pourquoi ? N'est ce pas assez clair ? »

— Oh ! vous autres, gémit Raymond, toutes, et les meilleures, comme le mensonge vous est indispensable ! Francine devait la vérité à mon amour. Il était assez grand pour l'accepter... Et elle le savait...

Sa douleur le déchira. Il eut un cri d'agonie, involontaire :

— Oh ! qu'elle m'ait menti !... qu'elle m'ait menti !...

Mme Favier intervint, mais timidement, comme quelqu'un qui n'a jamais tout à fait cru ce qu'elle répète :

— Madame Francine n'avait parlé d'un grand danger que vous auriez pu courir...

Ce mot fut l'écho d'un autre, si affaibli, prononcé naguère par la voix mourante, e qui résonnait encore dans l'âme de Raymond. « Un grand danger... » Hélas ! même pour celui qui voulait croire, cette vague et banale raison ne semblait qu'un pauvre subterfuge fémini. Delchaume baissa tristement les épaules.

(*A suivre.*)

Le Port de Bastia

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des postes et télégraphes,

Vu les avant-projets dressés les 4-15 février 1909 par les ingénieurs du service maritime de la Corse, en vue de la construction d'un épi à la pointe Saint-Erasme et du prolongement du quai du large, au port de Bastia ; ensemble l'évaluation de la dépense montant à 820.000 fr. ;

Vu la délibération du 3 juillet 1908 par laquelle la chambre de commerce de Bastia s'est engagée à fournir un subside de 410.000 fr. ;

Vu la délibération du 11 juillet 1911, par laquelle le conseil municipal de Bastia s'est engagé à fournir un subside égal au produit des droits d'octroi qui seront perçus sur les matériaux à employer dans les travaux ;

Vu le procès-verbal de la conférence mixte du 26 avril 1909 et les adhésions directes délivrées par les directeurs du génie et de l'artillerie, le commandant de la marine en Corse et la directeur des travaux hydrauliques ;

Vu le dossier de l'enquête d'utilité publique ouverte sur les avant-projets et notamment le procès-verbal de la commission d'enquête en date du 16 juillet 1910 ;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées en date des 10 octobre 1907, 7 mai 1908 et 16 novembre 1910 ;

Vu les lettres du ministre du commerce et de l'industrie en date des 10 juillet 1909 et 10 février 1910 ;

Vu la lettre du ministre des finances en date du 30 novembre 1909 ;

Vu la loi du 27 juillet 1870 ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction d'un épi à la pointe Saint-Erasme et du prolongement de la jetée du large, au port de Bastia, conformément aux dispositions générales des avant-projets dressés par les ingénieurs, sous les dates des 4-15 février 1906 francs.

La dépense est évaluée à 820.000

Art. 2. — Il est pris acte des engagements souscrits :

1° Par la Chambre de commerce de Bastia, suivant délibération du 3 juillet 1908, de fournir à l'Etat, en vue de ces travaux, un subside de 410.000 fr. ;

2° Par la ville de Bastia, suivant délibération du conseil municipal du 11 juillet 1911, de fournir un subside égal au produit des droits d'octroi perçus sur les matériaux à employer dans les mêmes travaux.

Le subside de la Chambre de Commerce sera versé au Trésor par acomptes successifs aux époques déterminées par le ministre des travaux publics, en égard aux besoins des travaux.

Celui de la ville de Bastia sera versé par acomptes au début de chaque année, chaque versement étant égal au produit des droits d'octroi perçus pendant l'année écoulée.

Art. 3. — Le surplus de la dépense, à la charge de l'Etat, sera imputé sur les ressources annuellement inscrites au budget du ministère des travaux publics, pour l'amélioration et l'extension des ports maritimes.

Fait à Paris, le 15 février 1912.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 22 fév., à 2 heures 1/2

En Gognette, polka-marche,	Wenly.
Ce que chantait grand'mère,	Rousset.
Ondulante, valse,	Stoupan.
Le Picador, boléro,	Signard.
Petit Lapin, polka,	Popy.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 février.

Stimulé par la tournure favorable des négociations franco-espagnoles, le marché se montre très actif et accentue ses bonnes dispositions précédentes. Fur contre la Rente Française est de plus en plus faible à 99,07, tandis que la plupart des Fonds Etrangers accusent de nouveaux progrès. L'Extérieure monte à 96,25, l'Italien à 98,15, le Turc à 89,30. Séries Russes soutenues. Les Sociétés de Crédit sont en excellente tendance. Le Crédit Lyonnais s'avance à 1.550. Le Crédit Foncier finit à 800, le Comptoir National d'Escompte à 937, la Société Générale à 892.

Sous calme. Valeurs de traction soutenues. Hausse des valeurs d'électricité. Les charbonnages russes varient peu. Les titres cuprifères sont bien disposés. Rio 1.788.

En Banque, baisse persistante des mines d'or sud-africaines. Diamantifères fermes. Les caoutchoucs sont calmes. Les Industrielles russes accentuent encore leurs progrès.

Au comptant, nous retenons à 127 l'action Casino de Trouville. Les constructions sont complètement achevées et le Conseil vient de fixer au 15 juin l'ouverture du nouveau Casino.

Les actions de la Société de transports et Manutentions Automatiques qui se négocient actuellement à la Bourse de Lille aux environs de 120 fr., doivent être prochainement introduites sur le marché de Paris. Aux cours actuels leur revenu ressort à près de 6 0/0.

Chemins Français calmes.

Cour d'Assises

Audience du 21 février

Présidence de M. Gavini, conseiller

Meurtre

C'est un véritable duel à coups de fusil, entre deux hommes violents, qui s'est déroulé un soir, dans les rues de la ville de Sartène, que Messieurs les Jurés ont à apprécier.

Cette affaire amène sur la sellette le nommé Poli Pierre-Jean, déjà deux fois condamnés par la justice à des peines sévères pour violence.

La victime de ce drame, Pietri Jacques, avait la réputation d'un homme méchant et violent.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 6 décembre 1911, à 7 heures et demie du soir, Pietri Jacques-Toussaint, de Sorbollano, après avoir dîné chez sa nièce Angeli Lucie, en compagnie du nommé Jean-Baptiste Nicoli, passait avec celui-ci dans la rue Borgo à Sartène. Nicoli pénètra dans la magasin de Poli Pierre et félicita ce dernier des réparations et des améliorations qu'il avait effectuées. Comme Pietri était resté dans la rue, Poli demanda à Nicoli : « Qui est-ce qui est là ? » Sur ces entrefaites, Pietri pénètra à son tour dans le magasin. Aussitôt Poli l'interpella en ces termes : « Eh ! bien, que fait-on là ? Tu es un bel homme ! » et Jacques Pietri de répondre : « Toi aussi tu es un bel homme. Je te connais. » Nicoli s'interposa pour les empêcher d'en venir aux mains, et Poli quitta le magasin pour se rendre dans son appartement situé dans la maison en face. Nicoli le suivit en compagnie du sieur Pietri Xavier qui venait d'arriver. Malgré les instances pressantes de ses deux amis et de sa femme, Poli s'empara de son fusil et de sa cartouchière et sortit, se dirigeant du côté de la place Porta.

De son côté Jacques-Toussaint Pietri avait quitté le magasin Poli au même temps que ce dernier, et s'était rendu chez sa nièce Angeli Lucie, rue Bonaparte. Il avait pris congé de celle-ci sans même lui parler de l'altercation qu'il avait eue avec Poli Pierre, puis il était parti armé de son fusil à la recherche de Nicoli Jean-Baptiste avec lequel il devait quitter Sartène dans la nuit. Quand il est arrivé au commencement de la rue Borgo, il a rencontré Poli qui venait en sens inverse. Dès qu'il l'a reconnu, ce dernier a déchargé sur lui les deux canons de son fusil presque à bout portant. Atteint par les deux projectiles sur la partie droite du thorax, Jacques-Toussaint Pietri s'est affaissé, et en tombant il a lâché à son tour les deux coups de son fusil, sans toutefois atteindre personne. Il a été traversé par les deux balles de part en part, et il a succombé quatre heures après des suites de ses blessures.

Poli Pierre a été arrêté quelques minutes après le crime par les gendarmes qui étaient de service en ville. Il prétend avoir agi en état de légitime défense, mais aux système est contredit par les données de la procédure. Si Jacques-Toussaint Pietri a, comme il le prétend, déchargé le premier sur lui les deux canons de son fusil à trois ou quatre mètres de distance tout au plus, il l'aurait certainement atteint, car il est de notoriété publique que c'était un excellent tireur. Mais en réalité, Poli qui a un caractère très violent et de mauvais antécédents judiciaires, était bien décidé en quittant son domicile à tirer sur Pietri Jacques-Toussaint dès qu'il le rencontrerait, et c'est ce qu'il a fait.

M. Giacometti, substitut du Procureur général occupe le siège du ministère public. Me de Carafa prend place à la barre.

Interrogatoire

Poli Pierre déclare que Pietri Jacques est venu l'insulter et lui chercher querelle dans son magasin, puis lui a dit : « Attends je vais chercher mon fusil. » L'accusé déclare qu'alors il est allé lui-même s'armer d'un fusil pour aller porter plainte à la gendarmerie. Chemin faisant, il rencontra Pietri, qui tire sur lui deux coups de fusil, sans l'atteindre. Il riposta et le tua.

Les Témoins

Nicoli Jean Baptiste. — J'ai fait tout ce que j'ai pu pour empêcher Poli de sortir avec son fusil. Quand il est sorti armé je l'ai suivi. J'étais présent quand Poli a rencontré Pietri, également armé d'un fusil. Quatre coups ont retenti et les deux adversaires sont tombés. L'obscurité était grande et les routes de Sartène n'étaient pas éclairées ; je ne puis dire lequel de Pietri ou de Poli a tiré le premier.

Pietri Xavier a été également témoin du drame sanglant où Pietri a trouvé la mort. Il confirme la déposition du précédent témoin. Mais il affirme que c'est Pietri Jacques, la victime, qui a tiré sur Poli l'accusé. Celui-ci voyant ses jours en danger a riposté.

Cinq autres témoins sont cités à la requête de M. le Procureur général, mais ils n'ont pas assisté à la scène du crime. Ils ont simplement entendu les coups.

Réquisitoire

M. Giacometti, substitut du Procureur général, dans une argumentation des plus serrées et en se basant sur les constatations médicales, démontre que la système de l'accusé est invraisemblable. La victime a été sans doute, mais après avoir été blessée. Il n'y a donc pas de légitime défense.

Plaidoirie

Me de Carafa discute avec son talent habituel les éléments de ce procès. Jamais légitime défense ne fut plus éclatante. MM. les Jurés feront œuvre de justice en acquittant purement et simplement Poli.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif, Poli est acquitté.

Audience d'aujourd'hui :

Paterni Augustin, Peretti Pascal, tous deux cultivateurs, nés et demeurant à Venzolasca, assassinat et tentative d'assassinat avec concomitance.

Officier du parquet : M. Poinsier, avocat général.

Défenseurs, Me de Moutera et Moretti.

Nécrologie

Mlle Adélaïde Olivari

Mlle Adélaïde Olivari est décédée subitement dans la journée de mardi. Le matin elle s'était levée comme d'habitude et absolument rien ne laissait supposer qu'elle ne verrait pas le soir de ce jour. Dans la matinée une congestion l'emportait en quelques minutes.

C'était la sœur de notre bien regretté M. Jean-Jacques Olivari, membre du Conseil municipal et de la Chambre de commerce, la tante de notre cher concitoyen M. Jacques Olivari, à qui elle avait servi de mère et qu'il affectionnait bien tendrement. Elle ne vivait plus que pour faire le plus de bien autour d'elle et pour remplir ses devoirs de chrétienne. Le coup soudain qui l'a frappée, l'a trouvée prête à paraître devant le Souverain Juge qui la récompensera de ses bonnes œuvres, de son dévouement envers sa famille et le prochain.

La levée du corps a été faite à trois heures de l'après-midi en présence d'une affluence d'amis. Le deuil était conduit par M. Jacques Olivari. On remarquait dans le cortège la plupart des membres du Conseil municipal qui avaient tenu à donner à leur collègue une marque particulière d'affection et d'estime.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous offrons à Mlle Olivari, à M. Jacques Olivari et à sa famille notre part bien sincère de regrets et l'expression de nos douloureuses sympathies.

ETAT-CIVIL

Naissance.

Serra Marie-Simonette-Henriette.

Décès.

Rossi Pierre-Gaëtan, 8 mois, de Bastia.

Olivari Adélaïde-Vincente, 68 ans, de Bastia.

Pierocchi Marie, ménagère, 81 ans, de Cervione.

Relations Commerciales entre la Corse et Nice

Relevé bi-mensuel des marchandises en provenance de la Corse, publié par le Comité des Intérêts Corses de Nice, du 1er au 15 février 1912 :

	Nombre de colis	Poids
Primeurs		
Artichauts	872	16.580
Mandarines	434	4.080
Petits-pois	37	665
Oranges	17	340
Châtaignes	28	3.920
Noix	5	490
Olives	157	9.660
Oignons	70	2.738
Figues	70	1.350
Animaux vivants		
Porcs	189	18.900
Viandes fraîches	7	280
Gibier	62	1.782
Poissons	90	4.992
Fromages	20	340
Huiles d'olives	103	58.364
Vins	13	2.165
Charbons de bois	1.917	71.400
Bois de construction		40.500
Liéges	340	26.430
Colis postaux, Fleurs	95	
— Divers	420	

EXIGEZ LES

GALETTES COSTE

Rondes et Carrées

MARQUE « LE BÉBÉ »

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 21 février

Observations faites par **M. QUILICI**
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 12 . à midi + 13·5 ; à 6 heures du soir + 13·4
Maxima + 14° ; Minima + 11°2.
Baromètre : 7 heures du matin, 764 mm. midi, 764 mm., 6 heures du soir, 764 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.
Pluviomètre : 0m/m.

Ecole de guerre

M. le colonel breveté d'infanterie Grazani, du Comité technique d'état-major, est désigné comme membre de la sous-commission de cavalerie des examens oraux d'admission à l'Ecole supérieure de guerre.

Nos Députés

M. Landry a été nommé vice-président de la commission de législation fiscale.

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Canori Cécile, la charmante et gracieuse fille de notre sympathique et dévoué Inspecteur de police, avec M. Pinoquet Raymond, le distingué professeur de musique bien connu de Bastia.

Nos adresses aux futurs époux et à leurs parents avec nos meilleurs souhaits de bonheur nos bien sincères félicitations.

Marine marchande

Candidats admis aux examens de la marine marchande à la session supplémentaire de novembre-décembre 1911, à Paris : Cabotage supérieur, théorie, MM. Stacchino François et Bertoni Gaston-Simon ; — Long-Cours ordinaire, application, MM. Trasconi Antoine, Cervoni Ange-François, Tucci Lucien, Bugni Victor-Barthélemy, Cappani Jean-Marie-Joseph, Palmieri Jean-Marie-Benvenuto.

Chemins de fer

Sont nommés dans le Réseau ceanais, en qualité de commis, M. Roghi Louis ; en qualité d'homme d'équipe, M. Panziani Pompée, candidats militaires.

Obsèques

Dans l'après-midi ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Maria Pierocchi, décédée à l'âge de soixante-un ans après une courte maladie. Le deuil était conduit par M. Louis Pierocchi, ses fils, ses beaux-frères et neveux.

De nombreux amis ont suivi le convoi jusqu'à l'église Sainte-Marie où a été donnée l'absoute.

Nous adressons à M. Louis Pierocchi, aux familles Socorsi, Fabre et Pierocchi toutes nos condoléances.

On demande

De suite des représentants pour Bastia et chaque canton du département de la Corse. Travail très facile, bien rémunéré et fortes commissions, sans quitter emploi.

S'adresser à M. MARIANI fils aîné à *Ajaccio*.

Vêtements

Les vêtements pour hommes, dames et enfants, qui sont confectionnés à la Maison J. CARBUCCIA ET FILS, se recommandent par l'élégance de la coupe, le fini du travail et la modicité du prix.

Un coupeur émérite est attaché à cette importante Maison.

On demande

Une cuisinière, bonnes références.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

AVIS

Ménagères, faites votre cuisine à la COCOSE qui vaut le beurre, coûte moins et se conserve très longtemps sans rancir. Le docteur Florence, de la Faculté de Médecine de Lyon, recommande l'usage de la COCOSE à cause de ses propriétés digestives.

Exigez la marque COCOSE. Refusez les imitations.

TOUTES LES PERSONNES ATTEINTES DE

HERNIE

doivent porter

LE NOUVEL APPAREIL PNEUMATIQUE

Imperméable et sans Ressort

de A. CLAVERIE de PARIS

Parce que c'est le seul appareil et vraiment perfectionné.

Parce que c'est le seul qui soit à la fois efficace et toujours facilement supporté.

Parce que c'est le seul qui assure la réduction définitive de toutes les hernies ainsi que la contention intégrale absolue et toujours garantie.

Parce que c'est le seul qui permette aux blessés de se livrer aux travaux les plus pénibles sans ressentir aucune gêne et sans même s'apercevoir de la présence de leur bandage.

Aussi est-ce avec plaisir que nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs atteints de Hernies, Efforts, Descentes, etc... l'arrivée en Corse du renommé Spécialiste de Paris.

M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h. et fera l'application de ses merveilleux appareils brevetés en prodiguant à chacun les bons conseils de sa haute compétence professionnelle, à :

ILE-ROUSSE, vendredi 1er mars, Hôtel de Giovanni.

CALVI, samedi 2 mars, (jusqu'à 2 h.) Hôtel Colombani.

BASTIA, dimanche 3 et lundi 4 mars, Hôtel de France.

CORTE, mardi 5 mars, (jusqu'à 3 h.) Hôtel Paoli.

AJACCIO, mercredi 6 et jeudi 7 mars, Hôtel de France.

Lire, le « Traité de la Hernie, » (150 pages 200 gravures) et le « Livre d'Or » contenant des centaines d'attestations, envoyés gratuitement et discrètement sur demande à M. A. CLAVERIE, 194, Faubourg Saint-Martin, à PARIS.

Une Explosion de Dynamite
au Nouveau-Port

Un terrible accident, dû à l'explosion d'une cartouche de dynamite, s'est produit, hier dans l'après-midi, chez la demoiselle Carratori Henriette, tenancière d'un restaurant situé au n° 3 de la rue du Nouveau-Port.

Voici les circonstances bizarres dans lesquelles a eu lieu cette explosion, dont la victime, une jeune fille de 20 ans, a rapporté des blessures assez graves.

La famille Carratori, ayant pris, il y a quelques jours à peine, la direction du restaurant tenu par le nommé Loi Pascal.

La jeune Henriette, aidée de sa belle-sœur, procédait au nettoyage définitif de l'établissement, quand, sur une étagère, elle découvrit un tube dont elle ignorait le contenu, et que les deux femmes, dans leur ignorance, prirent pour un tube de colle.

Aussi, décidées à se servir de ce dernier, elles le mirent au feu dans un ustensile rempli d'eau, pour en utiliser le contenu.

Tout-à-coup, une forte détonation se fit entendre. Le tube, qui ne contenait autre chose que de la dynamite malléable, venait d'exploser.

Tout l'ustensile fut éberanté. Les fourneaux et la batterie entière de la cuisine sautèrent et la demoiselle Henriette Carratori, qui se trouvait près du feu, reçut en pleine figure les débris de l'explosion.

Accourus au bruit de la détonation, le frère de la victime, sa belle-sœur et plusieurs voisins, donnèrent les premiers soins à la malheureuse jeune fille qui a été affreusement brûlée au visage, aux bras et sur les différentes parties du corps.

Henriette Carratori a été transportée à l'Hôpital Civil, où elle a été admise d'urgence.

L'état de la blessée, quoique assez grave, ne semble pas devoir mettre ses jours en danger.

Maison de Santé Chirurgicale

BASTIA, 4, Bd de Cardo, 4, BASTIA

Directeur : Docteur J. STEFANI,
Ancien interne
Lauréat des Hôpitaux de Lyon
Ex-préparateur d'Anatomie
à la Faculté de Médecine
Membre
de la Société française d'ophtalmologie
et de la Société d'ophtalmologie de Lyon

CHIRURGIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE
(Maladies des yeux, des oreilles du nez, de la gorge et du larynx)

Cet établissement, nouvellement créé (ouverture 1er janvier 1911), est venu combler une véritable lacune en permettant aux habitants de la Corse entière de trouver chez eux les mêmes commodités et les mêmes garanties que sur le Continent, français ou italien.

Confort chirurgical moderne
Outillage complet
Prix de séjour modérés

Pension gratuite aux accidentés du travail.

Règlement-notice *sur demande*
Téléphone interurbain n° 10

Consultations tous les jours
de 1 h. 1/2 à 3 h. 1/2

Grand Hôtel d'Europe

Veuve COLOMBANI
2 et 6 rue de l'Opéra, BASTIA
A.-F. MATTEI
ancien propriétaire de l'Hôtel du Lycée
Successeur

Déjeuners . . 2 francs.
Dîners . . . 2 francs.

Pensions à prix réduits pour familles
Service irréprochable. — Grand salon et beau jardin pour Noces et Banquets.

N. B. — Cet hôtel, qui a été complètement mis à neuf, se recommande par une installation moderne et une cuisine très soignée.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

AJACCIO

M. LE PRÉFET DE LA CORSE

Ajaccio, 21 février.

M. Jaillard, préfet de la Corse, est rentré ce matin, à Ajaccio, par le paquebot de Marseille.

Le très distingué Représentant du Gouvernement en Corse a repris immédiatement la direction des services du département.

CALVI

ARRIVÉE
de S. A. S. le Prince de Monaco

Calvi, 21 février.

S. A. S. le Prince de Monaco vient d'arriver, à Calvi.

M. le maire Paccinelli, qui connaît Son Altesse Sérénissime depuis plus de vingt-cinq ans, s'est rendu à bord de l'*Hirondelle*, où il fut reçu avec la plus grande cordialité.

A midi le Prince de Monaco recevaient la visite de MM. Vernio, sous préfet de Calvi ; Lescuyar, inspecteur des forêts ; Mosca, garde général ; Marini, maire de Calenzana, qui furent retenus à déjeuner.

Mgr le Prince de Monaco voyage avec plusieurs invités, dont deux docteurs et un général anglais.

A 5 heures du soir S. A. S. débarquait sur le quai, où la musique de la ville joua l'*Hymne Monégasque* et la *Marseillaise*.

Après avoir remercié l'infatigable chef, M. Fondacci, le Prince de Monaco est monté en automobile avec trois de ses invités et M. le Maire de Calvi, pour aller coucher dans la maison forestière de Bonifato.

Pendant toute la période de chasse, l'*Hirondelle* demeurera dans les eaux de Calvi.

LA DESTRUCTION DU BANDIT NEGRONI

Nouveaux détails

(De notre correspondant particulier)

Calvi, 21 février.

Je vous envoie les renseignements que j'ai pu recueillir au sujet de la destruction du bandit Negroni Paul, dit *Paulello*, au lieu dit « Toga, » territoire de la commune de Galeria.

Entre 5 et 6 heures du soir, les gendarmes Bouffier et Balleydier, qui se rendaient à la campagne, essuyèrent six coups de feu tirés par des individus qui se trouvaient sur la route forestière n° 8.

N'étant pas armés ils retournèrent immédiatement à la caserne et rencontrèrent au chef de brigade ce qui venait de leur arriver. Le brigadier Guéguénou et les gendarmes Mounot et Toulze s'unirent à leurs camarades, et, après s'être armés, se rendirent, au pas de course, sur le pont de Stagnole, où la présence des bandits venait de leur être signalée.

Dès leur arrivée à l'endroit indiqué les gendarmes ne tardèrent pas à essuyer le feu des bandits ; ils ripostèrent à leur tour, et une véritable fusillade éclata ; gendarmes et bandits échangèrent une quarantaine de coups de fusil.

Le bandit Negroni Paul, atteint par deux projectiles, à la tête et à l'abdomen, tomba mortellement blessé. Il fut trouvé, le lendemain matin, étendu sur le sol, ne donnant plus signe de vie.

Son camarade, qui, d'après certains renseignements recueillis, serait le bandit Sanguinetti, aurait été blessé à la figure.

BOURSE DE PARIS

20 fév. — 21 fév.
Rentes 3 0/0 anciens. 94.70 — 94.72
— 3 0/0 amortis. . 94.65 — 94.67
ex-coupon.

AIX

L'AFFAIRE PANDORI

Aix, 21 février.

Le capitaine des douanes Pandori, qui fut mêlé, on le sait, à la retentissante affaire de concussion d'Oudjda, a comparu aujourd'hui devant la Cour d'Aix, constituée comme Tribunal des Echelles du Levant.

Ce procès occupera plusieurs audiences.

La Loterie DES MILLIONS

LE GAGNANT *DU GROS LOT*

Paris, 21 février.

Les journaux publient ce matin, le nom de l'heureux gagnant à qui est échu le lot d'un Million.

C'est M. Léon Gauffre, rentier à Paris.

LA VENTE DE L'ILE DE PORQUEROLLES

Paris, 21 février.

La Presse française continue une campagne énergique au sujet de la vente de l'Ile de Porquerolles, qui risque de passer, aujourd'hui, entre les mains d'étrangers.

Il est fort probable, qu'à la suite de cette protestation unanime de tous les journaux, le Gouvernement interviendra pour empêcher cette vente qui occasionnerait un énorme préjudice à la France.

L'EXPLOSION de la « LIBERTÉ »

Un démenti de M. Delcassé

Paris, 21 février.

Plusieurs journaux, ayant annoncé qu'au cours des travaux d'enlèvement des tourelles sur l'épave de la *Liberté*, les débris de douze cadavres avaient été découverts dans un amas de ferrailles, le Ministre de la Marine vient d'envoyer un démenti à l'agence Havas.

M. Delcassé affirme que cette nouvelle ne repose sur aucun fondement.

La Conquête de l'air

L'aviation au Sahara

La Terreur des Arabes

Paris, 21 février.

Un télégramme de Tanger annonce que deux aéroplanes, pilotés par les lieutenants-aviateurs Laffargen et Rimbert, ont effectué de superbes vols au dessus du désert et des oasis du Sahara.

A la vue des grands oiseaux s'élevant dans les airs, les Arabes furent frappés de stupeur.

Terrorisés, ils se prosternaient à terre, implorant Dieu et Mahomet, et, pour ne pas voir ce prodige, se cachaient la tête dans le sable.

Nouvelles Maritimes

Les petites manœuvres navales *dans la Manche*

Cherbourg, 21 février.

De petites manœuvres navales commenceront demain, dans la Manche.

Le Ministre de la Marine assistera à ces exercices.

La division légère de la 3e escadre quittera Cherbourg le 24 février et se rendra dans le Pas de Calais. Elle mouillera devant Dunkerque d'où elle repartira le 26.

Elle ira ensuite au Havre où elle arrivera dans la nuit du 26 au 27, puis rentrera à Cherbourg.

LE PARLEMENT

SÉNAT

SÉANCE DU MARDI

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1912.

LOI DE FINANCES

Le Sénat poursuit la discussion de la Loi de Finances.

Les Trésoreries générales

M. Pic-Paris sénateur d'Indre-et-Loire, combat le nouvel article de la Loi de Finances portant que le produit net des trésoreries générales ne devra par, à partir du 1er janvier 1912, dépasser la somme de 40 000 francs.

M. Klotz soutient l'article et demande au Sénat de le voter.

Le Voté

Le Président met aux voix cet article qui est adopté.

Les Conservateurs des Hypothèques

M. Pic-Paris combat aussi l'article limitant le salaire brut annuel des Conservateurs des Hypothèque.

Après une réplique favorable du Ministre des Finances, l'article est mis aux voix et adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

SÉANCE DU SOIR

Dans les bureaux

Avant la séance, la Commission des Finances s'est réunie au Luxembourg, et a décidé, par 8 voix contre 3, que les articles relatifs aux retraites ouvrières seront incorporés dans la Loi des Finances.

LOI DE FINANCES

Le Sénat poursuit la discussion de la Loi de Finances.

Les indemnités aux Conseillers d'arrondissement

Le Sénat adopte une disposition étendant aux conseillers d'arrondissement les indemnités de déplacement et de séjour, désormais accordées aux conseillers généraux.

La tuberculose dans l'armée

M. Klotz, ministre des Finances, annonce qu'il prépare un projet de loi accordant des congés de longue durée, avec traitement intégral, aux fonctionnaires et officiers atteints de la tuberculose.

Articles réservés

Le Sénat décide de discuter dans la séance de demain soir les articles réservés du budget.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

LE CONSERVATEUR

Compagnie Mutuelle d'assurances sur la Vie à cotisations et frais de gestion limités
Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat
Gérée par Le Conservateur
Cie assurée de gestion d'assurances sur la Vie
Fondée en 1884

Siège Social à Paris, 78, rue La Fayette

Assurances sur la Vie
Vie entière — Rente — Dotation — Education
Double Mixte (assurance Retraite)
Valeur de Rédaction — Libérations rendus par année
Valeur du Rachat — Disponibilité après 2 années
Valeur de Prêt — Tranquillité absolue.
Risque de Guerre : sans surprime à verser en supplément.

Rentes Viagères
aux taux les plus avantageux

RÉPARTITION ANNUELLE entre tous les contrats, y compris ceux de rentes viagères, des bénéfices provenant des économies de gestion, de la mortalité et du produit des placements sans aucune augmentation du tarif primitif.

Moyenne des répartitions bénéficiaires effectuées à ce jour
aux Assurances de capitaux : 10 0/0 de la cotisation.
aux Rentes viagères : 12 0/0 du montant de la Rente.

Maximum d'avantages
Minimum de cotisations

Pour tous renseignements s'adresser à M. Alexandre MUSSO, Bd du Palais, et 1 bis, rue du Nouveau Port, BASTIA.

Cette odeur appétissante



et très délicate, indique que

la VÉGÉTALINE

a remplacé le beurre pour la cuisson du rôti et lui a conservé sa saveur naturelle !

Dans les bonnes Maisons d'Alimentation

P. GELORMINI, représentant à Bastia.

JE DONNE 100.000 fr

Chauves !

qui prouvera que la Pilule Rex s'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans tous les cas les plus désespérés. Pour recevoir gratuitement sous pli fermé la brochure explicative, écrire à M. le Docteur Rex, 20, rue Vivienne, Paris.

LE

THERMOGÈNE

guérit en une nuit

Rhumes, Douleurs, Points de côté, etc.

C'est un remède facile et propre, ne dérangeant aucune habitude.

ATTENTION.

Certains intermédiaires, auxquels on demande un **Thermogène**, proposent ou délivrent sans scrupule une contrefaçon. Nous prions les malades de s'assurer toujours que l'étiquette de la boîte qu'on leur vend soit bien conforme au modèle ci-dessous.



MODE D'EMPLOI :

Il suffit d'appliquer le **Thermogène** sur le mal, en ayant soin qu'il adhère bien à la peau ; si l'action tarde à se produire, ou si l'on veut une révulsion immédiate, asperger la feuille d'ouate d'eau de vie ou de vinaigre, ou simplement d'eau tiède.



Madame,

Je désire que vous fêtes à la fois coquette et pratique. Vous aimez à être bien habillée, à tenir votre maison de manière à mériter des compliments, à causer brillamment, à goûter un bon confort et d'agréables distractions, et tout cela sans dépenser beaucoup d'argent ?

Madame, le **Petit Echo de la Mode** *sous sa couverture illustrée, bien rédigé, il contient d'intéressants renseignements, des articles instructifs et mille recettes utiles de toutes sortes.*

Les courriers : ouvroir ménagé, courrier judiciaire, etc., vous donneront gratuitement tous les conseils dont vous pouvez avoir besoin.

Il sera pour vous un ami et un guide. Il paraît ***chaque semaine sur 16 et 18 pages,*** *avec* ***un patron gratuit,*** *et ne coûte que* ***10 centimes.*** *Depuis 30 ans son tirage hebdomadaire dépasse 400,000 exemplaires.*

ABONNEMENTS FRANCE, 1 an . . . 6 fr. ÉTRANGER, 1 an. 10 fr.

Direction : 2, RUE LIBERMANN, Paris-COMY.

N.-B. L'abonnement d'un an est remboursé par une magnifique gravure en 16 couleurs de 1 m. 30 sur 0 m. 45, reproduisant le chef-d'œuvre d'Horace ***VERNET.***

La Prise de la Smala d'Abd-el-Kader

AMARA

Amer Exquis aux Oranges de NICE

Seule Usine à NICE 7, Quai des 2 Emmanuel

BLANQUI

RHUM

FOX-LAND

Grandé Marque

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. – Grains. – Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à ... le litre
Vinaigre à 0.50

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 60 litres.
Pétrole de Sureté, marque Pétroline, en bidonnets de 5 litres.
Huile-Graisse, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demandez les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 16, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux cuits avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cette garantie.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Ciments
Appareils modernes de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE GRANIT

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyons on patoch et au gris.

FERS A PLANCHER I

Fers-en-barres : Plats, Ronds, Carrés, T's de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gardo, 1.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 5

VENDREDI 23 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'urgence et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 49 m. — Coucher, 5 h. 00m.
Premier quart., le 25. — Pleine Lune, le 2.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Pierre Damien.
Fête de Demain : Saint Mathias, ap.

22 FEVRIER

L'Assurance-Invalidité

Il y a longtemps que le législateur s'est préoccupé de la situation des incurables, des infirmes privés de ressources et dans l'impossibilité de travailler. La loi du 14 juillet 1905, qui contient les germes d'une organisation rationnelle de l'invalidité, a créé pour eux un droit à l'assistance dont ils peuvent bénéficier dès l'âge de seize ans.

De son côté, la loi du 5 avril 1910, sur les retraites ouvrières et paysannes, contient, elle aussi, un embryon d'assurance contre l'invalidité, dans son article 9, qui prévoit le cas de blessures ou d'infirmités entraînant une incapacité permanente et absolue de travail, et assure dans ce cas au travailleur dont la pension est liquidée par anticipation une bonification supplémentaire de l'Etat.

Dans sa déclaration ministérielle, le Gouvernement promettait d'agir avec énergie pour développer progressivement « avec la collaboration de la mutualité, le mécanisme des assurances sociales, en abordant sans retard la question de l'assurance-invalidité. »

Nulle question, en effet, ne présente plus d'intérêt que celle de la situation des malheureux travailleurs qui, atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité permanente, ne peuvent plus continuer l'exercice de leur profession.

L'Allemagne, avec sa loi de 1889, si beaucoup d'œuvres de prévoyance libres en France, peuvent nous servir d'exemple, et montrer au Gouvernement de quelle manière, par quels moyens on peut agir utilement en faveur des invalides du travail.

Nos sociétés de Secours mutuels, auxquelles la loi du 1er avril 1898 a donné la liberté, ont surtout pour but d'organiser l'assurance contre les maladies, plus ou moins longues ; nombreuses cependant sont celles qui accordent des pensions ou des allocations en cas d'invalidité.

En Allemagne, l'*assurance des Invalides* impose, dès l'âge de seize ans, aux salariés allemands de toutes professions et aux personnes assimilables, l'obligation de l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, complémentaire de celles contre les accidents et contre la maladie, qui font l'objet de deux lois antérieures.

Guillaume Ier, en effet, reconnaissant dès 1881 pour les ouvriers, le droit au secours, en cas de maladie, d'accidents du travail, d'invalidité et de vieillesse, déclarait que ce droit serait exercé par l'organisation, en *dehors de l'assistance publique*, d'une *assurance obligatoire* contre ces risques.

Nos ministres sont, eux aussi, convaincus de la supériorité morale et politique de l'assurance qui, suivant la dernière déclaration ministérielle, encourage l'effort individuel, sur l'assistance qui peut devenir, par mégarde, une prime à l'imprévoyance et à la paresse, et ils connaissent la différence — si nettement définie par mon collègue Vaillant — entre un citoyen, affermi dans son droit par la loi, exerçant directement ce droit, assuré dans sa liberté, sa sécurité et sa dignité, et le pauvre, le vaincu d'aujourd'hui, implorant de son vainqueur dans la lutte sociale, la subsistance et un abri pour lui et pour les siens.

Mais il s'est guère de réformes sociales qui ne dépendent étroitement des ressources financières, et ce n'est qu'après avoir mis en balance, avec les dépenses prévues, les recettes correspondantes, que le Gouvernement pourra agir et montrer sa sollicitude pour les « invalides » du travail. On pourra, croyons-nous, en n'imposant au budget, à l'aide des mutualités, qu'une charge relativement légère, permettre aux salariés de se créer, moyennant une très faible cotisation, un droit à des secours, à des indemnités, à une rente, au cas où, avant d'arriver à l'âge où ils toucheront une retraite de vieillesse, une maladie ou un accident les rendraient incapables de tout travail.

En dépit de la violente et perfide campagne des syndicalistes — anarchistes de la Confédération Générale du Travail, — la contribution ouvrière servant de base à l'assurance sociale ne tardera pas à devenir la participation librement et unanimement consentie à une œuvre de prévoyance, à laquelle le patron coopère et que complète l'Etat, pour parachever une grande œuvre de solidarité sociale.

L'assurance-invalidité présente une importance capitale, d'abord parce qu'elle consacre pour le travailleur le droit à l'assurance contre tous les risques sociaux ; puis parce qu'elle fait appel à son initiative, à ses efforts, à sa prévoyance ; enfin, parce que la loi future envisagera certainement, comme l'a fait la loi du 5 avril 1910, la création de caisses syndicales, de commissions régionales, où la classe ouvrière peut avoir une part de contrôle et de direction.

En Allemagne, les établissements de l'*Assurance des Invalides* peuvent employer une grande partie de leurs capitaux à la construction d'hospices, sanatoria, habitations salubres à bon marché, etc.

Avec les forces que la loi des retraites et celles que la loi d'assurance-invalidité mettront entre ses mains, la classe ouvrière organisée, comprenant enfin tous les bienfaits qu'elle en peut tirer, pourra poursuivre la construction de ces habitations ouvrières à bon marché, dont la nécessité se fait si impérieusement sentir aujourd'hui, et elle améliorera considérablement son sort, montrant ainsi les progrès constants qu'accomplissent, avec l'aide de l'Etat, la prévoyance et la solidarité.

J.-L. BRETON,
Député du Cher.

LETTRE OUVERTE
à Monsieur Poincaré
Président du Conseil
Ministre des Affaires étrangères

Monsieur le Président du Conseil,

Depuis que la question de la réforme électorale est posée, comme tout citoyen français, soucieux du bien-être, de la prospérité et du prestige de son pays, je n'ai cessé de suivre les discussions passionnées que cette question vitale pour l'avenir de la France a soulevées, soit dans la presse, soit au sein du Parlement.

J'ai cherché ainsi à me former une opinion sur les divers systèmes tour à tour préconisés ou combattus : apparentement, panachage, unisel, utilisation des restes... que sais-je encore ?

J'ai essayé de comprendre, en ma qualité de possédère de souverain appelée à nommer mes mandataires, ce que cela voulait dire. Dois-je avouer, à ma très grande confusion, que je n'y suis pas parvenu ? Hélas ! ce n'est que trop vrai. Mais aussi, pourquoi toutes ces conceptions, fort habiles assurément, sont-elles si compliquées, si hirsutes, si rébarbatives ?

Pour les profanes comme moi, et nous constituons la presque totalité des électeurs, c'est la bouteille à l'encre. On ne s'y reconnaît pas, pas du tout. Et l'on se demande, anxieux, s'y l'on pourra jamais s'y reconnaître.

Car, enfin, il ne suffit pas d'être ou de se croire souverain, encore faut-il que l'on sache comment s'y prendre pour dicter sa volonté, ou simplement manifester ses préférences.

Ne serait-il pas possible d'élaborer un système clair, facile à saisir et non moins facile à appliquer ?

Que désire-t-on, en somme, d'une façon générale ? C'est que les minorités soient représentées.

Eh ! bien, j'ai réfléchi là-dessus aussi longtemps que me l'ont permis mes modestes occupations professionnelles.

J'ai étudié le problème, et voici la solution que je me risque à proposer d'une main tremblante :

D'abord, suppression brutale du scrutin de ballottage.

Il ne sert qu'à prolonger une agitation fâcheuse et à favoriser les pires compromissions.

Un seul tour doit suffire pour que le Peuple, réuni dans ses comices, puisse exprimer définitivement sa volonté.

Quand l'électeur sera qu'il n'a qu'un jour pour faire son choix, il dira tout de suite ce qu'il veut. C'est un pli à prendre et voilà tout.

Chaque département formera une seule circonscription, sauf celui de la Seine qu'on devra en compter plusieurs.

Chaque département élira autant de députés qu'il compte de fois cinquante mille habitants.

Les élections auront lieu au scrutin de liste.

S'il n'y a qu'une seule liste dans un département, tous les candidats qui auront obtenu la majorité des suffrages exprimés seront élus, pourvu qu'ils aient chacun atteint le tiers des voix des électeurs inscrits.

S'il y a deux ou plusieurs listes en présence, tous les candidats de la liste qui aura recueilli le plus grand nombre de suffrages seront proclamés élus, sauf le dernier d'entre eux, à la place duquel sera proclamé automatiquement, pour ainsi parler, le candidat de l'autre ou des autres listes qui aura réuni le plus grand nombre de suffrages, pourvu qu'il ait recueilli les voix du tiers des électeurs inscrits.

Je fixe le tiers au lieu du quart pour que le député ainsi proclamé ne représente pas un lot dérisoire d'électeurs.

Au cas où il n'aurait pas atteint ce minimum de suffrages, la minorité dont il fait partie serait considérée comme négligeable, car : *de minimis non curat prætor*, et le dernier des candidats de la liste victorieuse serait proclamé comme ses autres compagnons de lutte.

Ainsi, supposons un département appelé à élire cinq représentants.

Une seule liste existe. Dans ce cas les cinq candidats figurant sur cette liste unique seront élus et proclamés, pourvu qu'ils aient obtenu la majorité plus un des suffrages exprimés, sans que cette majorité puisse être inférieure au tiers des électeurs inscrits, car alors l'élection devrait être regardée comme nulle.

Deux listes sont en présence. Une liste nettement monarchiste, par exemple, et une liste républicaine sans épithète, chose invraisemblable.

Si la liste monarchiste a, d'aventure, obtenu un plus grand nombre de suffrages que la liste républicaine, quatre seulement des candidats de la liste monarchiste qui a bénéficié de la majorité des suffrages auront proclamés et la cinquième obtera le pas à celui des candidats de la liste concurrente qui de tous les candidats de cette liste aura obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Et si au lieu de deux, il y a plusieurs listes en présence, celle des listes qui aura

1 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit

par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

III

L'ENFANT

— Maintenant, reprit-il, plus sombre, n'ai-je pas la bouche fêlée d'amertume, dites-moi tout ce que vous savez de cet enfant. C'est vis-à-vis de moi, désormais, que vous en aurez responsable.

— Oh ! n'écrie-t-elle, si vous que la laissez à moi... tant de fait !... Vous ne pouvez pas l'aimer, ce petit. Et pour moi, si vous savez... il est comme mon enfant.

— Il sera la mien, dit Deshaume.

Impressionnée par son accent, madame Foster étouffa la supplication qui montait encore à ses lèvres. Et aussitôt, elle lui fit le récit qu'il attendait.

— Nous habitions Champagne, dit-elle, ce petit village, sur la ligne du Nord, avant Persan-Beaumont. Il n'y a pas de station de chemin de fer... Seulement une halte, et c'est Favier, mon mari, qui était attaché là pour le service des trains. C'était comme qui dirait garde-barrière, en mieux, avec plus de responsabilité. Il y avait des manœuvres d'aiguillage nécessaires pour les trains de marchandises, qui sont nombreux sur ce parcours de banlieue. C'est là, chez nous, dans notre maisonnette, qui était très gentille, que j'ai eu mon bébé, à moi. J'ai été très mal quand il est venu...

La pauvre femme s'interrompit gauchement :

— Je vous demande pardon, monsieur, de vous parler de moi. Mais, sans ça, vous ne comprendriez pas.

Raymond lui fit signe de poursuivre.

J'étais donc quasi comme morte. J'avais été prise tout à coup. Il n'y avait personne. Mon homme s'affolait. Je lui dis : « Envoie chercher le docteur Francine... on je sens que je vais pousser. » Il trouva une voisine pour faire la course. Mais cette voisine revint dire que la vieille dame-isole était toute seule à Claire-Source, et très inquiète de sa mère, qui était partie précipitamment sans dire où elle allait, et qui ne donnait pas de ses nouvelles.

— Combien y a-t-il de temps ? demanda Deshaume.

La femme compta mentalement, et dit :

— Il y aura trois ans au mois d'août, dans quatre mois.

« Ah ! » pensa le vieil, « elle ne savait pas encore que je l'aimais. »

Madame Favier reprit :

— Il n'y a pas de médecin à Champagne. Le temps de courir à Beaumont... puis qui est-ce qui y serait allé ?... Nous étions des pauvres gens. Mon mari ne pouvait pas quitter son poste. Enfin, tout de n'être, il était écrit que c'est pas moi qui devais mourir... Sans cela, j'y serais restée dix fois dans les heures d'enfer que je passai. Mais tout cela est une fin. Mon petit vint au monde. Seulement, je continuai à être entre la vie et la mort. Je ne savais rien. Je délirais. Ce que je vous raconte là, c'est parce qu'on me l'a dit ensuite. Bref, je commençai tout de même à me tirer d'affaire et j'avais déjà donné du lait à mon petit quand la chose d'horreur arriva. Mon pauvre Favier qui était quasi fou de tous ces tourments, et de n'avoir pour ainsi dire ni dormi, ni bu, ni mangé, depuis des suite et des jours, eut un moment de distraction, d'absence. Ça, je le revois encore. C'est même la première chose claire dans ma tête, après ce cauchemar dont je sortais. Mon pauvre homme était près de moi lit, avec notre bébé dans ses bras. Il riait... Il allait me donner le poupon pour sa goutte de lait... Voilà qu'on entend comme le ronflement, encore loin, d'un train. Oh ! ce je ne sais que pensa Favier !... Parait que c'était les marchandises, et que, s'il ne les aiguillait pas sur la voie de garage, ça irait se jeter sur le convoi des voyageurs, à Beaumont. Favier ne pense même pas le petit. Il ne fit qu'un bond dehors... Moi, j'étais habituée aux bruits... Je comptai qu'il avait juste eu le temps d'aller décrocher son aiguille. Cependant il ne revenait pas. Le tourment me prit... Tout à coup, je crois entendre crier... Je perds la tête... j'essaye de sauter du lit... Ah ! ouiche... Je tombe raide par terre. Et là, y a encore un trou noir. Quand je sortis de la fièvre qui m'avait reprise, le docteur Francine était près de moi... « Tenez, dit-elle, voilà votre mignon qui veut son souper. Donnez-le lui bien vite. Ça vous fera autant de bien qu'à lui. » Je pris le bébé au sein, mais ce n'est pas lui qui m'occupait.

— Mon homme, mon pauvre homme... où est-il ? Ne lui est-il pas arrivé malheur ?..

Et Mademoiselle Francine de sourire bravement :

— Malheur ?.. à votre mari ?.. quelle idée. Favier ! allons, Favier, venez donc rassurer votre femme. Elle dut l'appeler plusieurs fois. Enfin il arriva. Quelle figure ! à croire qu'on venait de le décacher d'un gibet. On me dit que c'était la fatigue de n'avoir soigné, le pauvre sang qu'il n'était fait pour moi. Le docteur Francine me l'assurait. Elle était plein sans, mademoiselle Francine, plus comme une mère...

Cela me frappa. Mais j'étais si faible, je crus tout sur le moment. Plus tard, on me dit la vérité.

— Qu'était-elle, cette vérité ? demanda Deschaume.

— Monsieur, elle était bien terrible, mais bien merveilleuse aussi. Un drame effroyable... et un miracle. Quand Favier avait couru pour aiguiller le train... le malheureux...

— Eh bien... courage, voyons, intervint Raymond, qui voyait sécher la pauvre femme et ne saisissait presque plus ses paroles.

— Un homme ça ne sait pas tenir un petit enfant... Puis, le levier, résistait... Une seconde de plus, il était trop tard... Le train touchait à l'aiguille... Favier mit les deux mains... Le bébé glissa...

— Mon Dieu !.. s'exclama Raymond. Il fut tué !..

— Broyé, monsieur, vous pensez ce qu'il en reste... Un petit être de trois jours...

— Et alors ?..

— Alors, le père eut un accès de folie. Il voulait se jeter, lui aussi, sous les roues.

A SUIVRE

PIPPERMINT

Liqueur Mentholée pour dames et enfants, dans l'eau fraîche, sans sucre.

CET Frères, fabricants, LYON.

obtenu le plus grand nombre de suffrages verra ses quatre premiers candidats élus, et ce seront premiers également ceux des candidats des autres listes qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sur chacun des autres candidats figurant sur les listes de la minorité.

De cette manière, la majorité, comme ce n'est que justice, est représentée aussi largement qu'elle doit l'être, et la minorité est elle-même représentée aussi équitablement que possible.

Il serait illusoire, en effet, de prétendre trouver une combinaison permettant de donner satisfaction à toutes les nuances dont pourrait se composer la minorité.

Ainsi, mettons, par hypothèse, une liste monarchiste en opposition avec une liste radicale, une liste radicale-socialiste, une liste socialiste indépendante, une liste socialiste unifiée. Si la liste monarchiste réunit le plus grand nombre de suffrages, on devra la nommer d'une unité et proclamer à la place du dernier de ses élus, l'un des candidats des autres listes. Mais comment contenter tous les électeurs des autres listes qui font partie de la minorité ?

Il faut se résigner à faire un choix entre ces listes, choix commandé d'ailleurs par la nécessité et n'attribuer un représentant qu'à celle des listes de la minorité qui aura en elle-même l'avantage du nombre sur les autres listes.

Mais, me dira-t-on, nous palangeons en plein dans les mares de l'arbitraire !

Comment ! Vous avez osé déclarer non élu le dernier de la liste victorieuse, alors que la majorité réglementaire des voix lui est acquise, et vous proclamez de votre propre autorité un candidat que la majorité des électeurs n'a pas marqué du sceau de son investiture ?

Peut-on faire fi à ce point du verdict populaire ? *Borreaco referens* !

Soit. N'en parlons plus et d'un coup remettons à toute réforme.

Point d'appareniement, point de panachage, point de cumul, point d'utilisation des restes... car ce ne sont là que des expédients plus ou moins ingénieux, mais tous plus ou moins entachés d'arbitraire.

Si nous voulons rester dans la logique pure, tenons-nous-en au système majoritaire simple, et, encore une fois, lançons de haut de nos inflexibles principes l'antique et terrible cri : *Væ victis* !

Que si, au contraire, nous voulons, à tout prix, rompre avec cette vieille, impitoyable et gauloise tradition ; que si nous voulons épargner aux vaincus l'humiliation d'une défaite intégrale, et leur donner, dans leur malheur, une... lobe de consolation, adoptons ce moyen de fortune qui peut être en contradiction avec l'évangile constitutionnel qui nous régit, mais qui répond, en somme, aux aspirations humanitaires actuelles, et faisons une place au soleil, si petite soit-elle, aux défaillances de la chance ou, si l'on préfère, aux parents pauvres du Peuple Souverain.

Quoiqu'il en soit, voilà une combinaison, je n'ai pas l'outrecuidance de penser qu'elle soit parfaite. Rien n'est parfait ici bas, ni les institutions, ni les hommes. Il faut en prendre stoïquement son parti.

Telle qu'elle est cependant, je la soumets timidement à votre haute appréciation, m'inclinant d'avance et sans murmurer devant le cas que vous jugerez à propos d'en faire, soit que vous consentiez à l'examiner, soit que vous l'estimiez sommairement digne d'être jetée, sans phrases, au panier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président du Conseil, votre respectueux serviteur.

FANTASIO.

Ile-Rousse, février 1911.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 février.

La baisse de la Rente Française à 94.85 et des Industrielles russes impressionne défavorablement le marché qui avait débuté sentiment et la clôture s'effectue en recul général. Les Fonds Etrangers se tassent, sauf l'Italien et les Emprunts Russes. Extérieure 96.35, Turc 92.27, Serbe 89.85. Par contre les Etablissements de Crédit se montrent résistants. Le Crédit Foncier est à 706, Crédit Lyonnais à 1.545 ; les bénéfices de 1911 se sont élevés à 36.307.892 frs, sur lesquels le dividende de 60 frs proposé à la prochaine assemblée n'absorbera que 30 millions.

La Société Générale, la Banque de Paris et des Pays Bas et le Comptoir National d'Escompte procéderont le 22 février à la souscription publique de 301.760 obligations 3 0/0 de 500 frs de la Ville de Tokio au prix de 483.75. Cet emprunt est garanti par une première charge sur les revenus nets des entreprises de tramways électriques et d'éclairage électrique reprises par la Ville de Tokio et aussi par les autres revenus de la Ville.

Sans hésitant à 6.235. Valeurs de transports irrégulières. Kvasl du Métropolitain à 666. Charbonnages russes indécis. Tassement des titres coprifères. Rio 1.764.

En Banque, nouvelle baisse des mines d'or sud-africaines. Diamantifères et caoutchoutières fermes. Les Industrielles russes supportent des réalisations qui les font vivement rétrograder.

Au comptant, l'obligation Port Argentine se négocie à 455.

Grands Chemins Français bien tenus, Nord 1.652, Lyon 1.827.

Cour d'Assises

Audience du 22 février

Présidence de M. Gavini, conseiller

Assassinat et tentative d'assassinat

On connaît l'inimitié héréditaire qui depuis longtemps divise les familles Paoli et Sanguinetti de Venzolasca. Rien souvent, trop souvent le sang a coulé, et en l'espace de quelques années, on a eu à enregistrer dans la commune de Venzolasca, vingt et un attentats à la vie humaine.

C'est un des nombreux assassinats qu'ont ensanglanté la commune de Venzolasca que le Jury a à juger aujourd'hui. Paterni Augustin et Peretti Antoine sont accusés d'avoir, de complicité avec les bandits Sanguinetti Dominique et Peretti Timothée, volontairement donné la mort à l'infortuné Petrignani, et tenté de tuer Albertini et Bacchini.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Depuis l'année 1888 la région de Venzolasca est troublée par l'inimitié profonde qui s'est élevée entre les familles Sanguinetti et Paterni d'une part et Paoli d'autre part. Elle n'a pas eu cours des 23 dernières années entraîné moins de 21 attentats contre la vie humaine. Absolument terroriste, les sieurs Petrignani Vincent, Albertini Pascal et Bacchini François, parents des Paoli, avaient résolu de quitter la Corse et d'émigrer dans l'Amérique du Sud.

Le 13 octobre 1911, tous trois quittaient donc Venzolasca, vers six heures du matin, pour se rendre à la gare d'Araca-Vescovato et prendre le train qui devait les conduire à Bastia, où ils comptaient faire établir leurs pièces d'identité, en vue de leur prochain départ. Au moment où ils parvenaient à l'endroit où le sentier de traverse qu'ils suivaient rejoint la grande route, au lieu dit Saint-Antoine, à 1.500 mètres environ de leur village, ils rencontrèrent leur voisin, le sieur Ange Desideri qui monté sur un âne, se rendait à la plaine. Petrignani et Desideri cheminaient côte à côte ; Albertini les suivait à deux ou trois pas. Arrivé à Saint-Antoine le sieur Bacchini fut obligé de s'arrêter et c'est ainsi que Petrignani, Albertini et Desideri avaient gagné une dizaine de mètres d'avance. Desideri et Petrignani venaient de déboucher sur la grande route lorsque deux détonations retentirent et Petrignani tomba foudroyé. L'un des projectiles avait traversé l'artère carotide déterminant une mort immédiate. Albertini n'eut que le temps de faire un bond à gauche et de s'accroupir dans la broussaille. Une troisième détonation retentit alors plus forte que la précédente. Albertini se jeta dans une touffe d'arbustes à droite du sentier et essaya trois autres coups de feu. Se mettant à plat ventre il eût l'heureuse inspiration de faire le mort. Quant à Bacchini, qui à la première détonation s'était jeté dans le maquis, il ne fut pas aperçu.

Albertini et Bacchini déclarent très catégoriquement et affirment avec la plus grande énergie qu'ils ont parfaitement reconnu les auteurs de ces attentats, au moment où sortant de leur cachette ceux-ci apparaissaient derrière une haie vive bordant la chemin et inspectaient la route et le sentier par où Petrignani et Albertini venaient de déboucher. Les assassins n'étaient autres que les deux bandits Sanguinetti Dominique et Peretti Timothée ; Peretti Pascal, frère de ce dernier, et Paterni Augustin, oncle germain des deux Peretti. Ils avaient tous les quatre le fusil à la main ; Peretti Pascal, était en bâs, Paterni était vêtu d'un complet de velours marron. Quant aux bandits Sanguinetti et Peretti Timothée, il étaient coiffés de casquettes grises. Les données de l'information ont corroboré ces précisions fournies par Albertini et Bacchini.

On a relevé en effet derrière la haie des empreintes de pas et on y a trouvé des bourres et un chapeau de feutre qui va parfaitement à Peretti Pascal. Les deux bandits Sanguinetti Dominique et Peretti Thimothée sont toujours en fuite, mais les accusés Paterni Augustin et Peretti Pascal ont été arrêtés le jour même à Venzolasca où ils étaient revenus. Ils protestent de leur innocence, et, ils affirment que le 12 octobre au matin, ils se trouvaient à Venzolasca chez Peretti Antoine, et que c'est là qu'ils ont appris par la rumeur publique, le double crime commis sur Petrignani Pascal. S'il paraît constant qu'ils se trouvaient à Venzolasca quand la nouvelle de ces attentats y fut apportée, il y a lieu de remarquer qu'à raison de la faible distance qui sépare le village du lieu du crime, il leur a été facile de remonter en toute hâte à Venzolasca et d'y devancer les personnes qui venaient y apporter la nouvelle. De nombreuses contradictions s'élèvent en outre, entre ceux qui prétendent qu'on les aurait vus à Venzolasca avant le crime et leurs déclarations ne sauraient faire échec aux accusations précises, formelles et concordantes des sieurs Albertini, Bacchini, témoins de l'attentat.

—oOo—

M. Poinsier, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Moretti et de Montera prennent place à la barre.

Les Témoins

Neuf témoins sont assignés à la requête du ministère public. Trois d'entre eux ne répondent pas à l'appel de leurs noms. Ce sont Vicci Louis, Bacchini et Albertini. Le premier produit un certificat de maladie, les deux autres, qui ont formellement reconnu Paterni et Peretti s'étaient exilés dit-on en Amérique. Ils sont cependant à Marseille, puisque l'un d'eux a télégraphié au Parquet général, pour donner son adresse et demander une assignation.

Les dépositions de ces témoins étant d'une importance capitale, M. Poinsier, avocat général, demande le renvoi de l'affaire à la prochaine session.

La défense insiste pour que le débat s'engage séance tenante et demande en tous cas que les accusés soient mis provisoirement en liberté.

La Cour renvoie l'affaire à la prochaine session, maintient le dépôt tenant.

—oOo—

Audience d'aujourd'hui :

Cesari Antoine, cultivateur, né à Asco, demeurant à Propriano, meurtre.

Officier du parquet, M. Giacomotti, substitut du Procureur général.

Défenseur : Me de Caraffa.

Conseil de Revision

Corte. — Lundi 26 février, 4 h. 1/2 s., Conseillers généraux : M. Gabrielli, titulaire, M. Gianarchi, suppléant ; Conseillers d'arrondissement : M. Orsatelli, titulaire, M. Grimaldi, suppléant.

Calacuccia. — Mardi 27, 1 h. 1/2 s., Cons. gén., M. Gianarchi, tit., M. Delfini, sup. ; Cons. d'ar. : M. Quilici, tit., M. Luciani, s.

Castifao. — Mercredi 28, 1 h. s., Cons. gén., M. Morachini, tit., M. Giacobbi, sup. ; Cons. d'ar. : M. Morucci, tit., M. Ghipponi, sup.

Saint-Laurent. — Jeudi 29, 1 h. s., Cons. gén. : M. Albertini, tit., M. Bernni, sup. ; Cons. d'ar. : M. Albertini, tit., M. Dionisi, s.

Omessa. — Vendredi 1er mars, 10 h. m., Cons. gén. : M. Colombani, tit., M. Morachini, sup. ; Cons. d'ar. : M. Grimaldi, tit., M. Orsatelli, sup.

THEATRE

M. Cholocchi est parti hier pour Livourne. Il quitte Bastia très satisfait des encouragements que lui a adressés le public, aussi il a manifesté l'espoir de retourner l'an prochain, dans notre ville, avec une troupe constituée en grande partie par les bons éléments qu'il avait su réunir cette année. M. Cholocchi a l'intention d'augmenter son répertoire de quelques œuvres inédites à Bastia, mais dont la musique est déjà connue. Il ne paraît rien moins que de représenter *Aïda*. Nous l'en félicitons et espérons que, pour notre plus grand plaisir à tous, il pourra mettre ses projets à exécution.

Mme Angeloni et Mlle del Rosso accompagnaient leur directeur. Nous comptons qu'elles nous reviendront avec lui l'an prochain. Le public qui, à la représentation donnée dimanche, les a si chaleureusement applaudies, y compte aussi.

On donnait ce soir là *Salla la Maschera* ; Mme Angeloni que le public, au début de la saison, avait si fort admirée dans cette œuvre, s'est surpassée. Elle a incarné son rôle avec une passion chaude et vibrante d'une voix continuellement juste, bien timbrée, pleine et merveilleusement nuancée.

Quant à Mlle del Rosso, sa voix exquise, l'aisance de sa tenue et le charme de sa voix douce, flutée, mais délicieusement modulée, lui ont procuré un très beau succès.

Nous sommes heureux de féliciter ces deux artistes que nous reverrons l'an prochain avec grand plaisir.

Association Polytechnique

Pour le Développement de l'Instruction Publique, fondée en 1830 par les Anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique et reconnue d'utilité publique par décret du 30 juin 1869.

COURS POPULAIRES

Gratuits et Publics. — Année 1912

Section de Bastia

Ouverture samedi 24 février 1912

PROGRAMME DES COURS

Lundi. — 6 heures, Géographie ; Topographie ; Lecture de la carte d'Etat-Major ; Professeur : M. le lieutenant Brabant.

Mardi. — 6 heures, Histoire de la Corse ; Professeur : M. Ambrosi.

8 h. 1/2, Chant et Solfège ; Professeurs : MM. Ayme et Pacquet.

Mercredi. — 6 h., Hygiène publique et privée ; Professeurs : Dr Stefani et Orsini.

8 h. 1/2, Mathématiques (Géométrie) ; Professeur : M. Gattion.

Jeudi. — 6 h. Agriculture ; Professeur : M. Donati.

8 h. 1/2, Hygiène des animaux domestiques ; Hippologie ; Professeur : M. Habert.

Vendredi. — 6 h., Dessin ; Professeur : M. J.-M. Pelle.

Samedi. — 6 h. Droit Usuel ; Professeur : Me Peraldi.

Les Cours de l'Association étant destinés aux adultes des deux sexes, les élèves ne seront pas admis avant l'âge de 15 ans.

L'inscription est *facultative*. Elle est toutefois nécessaire pour participer aux exercices : Interrogations, devoirs, compositions, ainsi qu'aux récompenses. (Prix, médailles, diplômes).

Le prix de l'inscription est de **1 franc** par an, pour un comme pour plusieurs ou la totalité des cours. Les inscriptions sont prises chez M. Ayme, Trésorier de l'Association. Les élèves inscrits recevront une carte.

Le Président de l'Association,
Pierre BAUDIN,
Sénateur, Ancien Ministre.

Le Président de la Section,
Docteur STEFANI.

Le Secrétaire Général,
R. GUITTON.

Petite Gazette

Variations atmosphériques de 22 février

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 11·6. A midi + 15 8 ; à 6 heures du soir + 12·2 Maxima + 15·6 ; Minima + 11·2.

Baromètre : 7 heures du matin, 767 mm. midi, 767 mm., 6 heures du soir, 769.5 mm.

Vent : Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, découvert.
l'après-midi, id.

Pluviomètre : 0 m/m. 8

Conférence

M. le commandant Feraci, du 96e d'infanterie, a fait lundi, à Béziers, dans la salle du Cercle militaire, une remarquable conférence sur « l'offensive et les armées modernes ». Tous les officiers de la garnison et la plupart de ceux de la réserve et de l'armée territoriale y assistaient.

Nouvelles coloniales

Sont promus au grade de commis principal à Tamatave, MM. les commis de 1re classe Arrighi, du service des douanes, et Luciani, du service des travaux publics.

Postes et Télégraphes

Sont nommés : facteurs des télégraphes à Gisors, M. Mariani, ex-caporal au 3e d'infanterie ; à Commercy, M. Gambotti, ex-caporal au 112e, — facteur des postes à Saint-Etienne-Déveluy, M. Versini, ex-soldat au 22e colonial.

Tirs de cartouches à blanc

Des tirs de cartouches à blanc seront exécutés par les compagnies du 1er bataillon, savoir :

Le vendredi, 23 février, aux abords du terrain de manœuvres, entre 2 heures et 4 heures du soir.

Pensions

Mme Kagi Elisabeth-Eugénie-Clémence, veuve Ceccaldi. Le mari commis principal de 1re classe du commissariat de la marine, décédé titulaire d'une pension. Pension de 767 francs avec jouissance de 5 août 1911.

Mme Pinelli Julie, veuve Tricon. Le mari surveillant de 2e classe des établissements pénitentiaires, décédé des suites de maladie endémique. Pension de 695 francs avec jouissance du 21 janvier 1911.

M. de Matra Emmanuel-Marius-Antoine-Léon, administrateur de 5e classe des services civils de l'Indo-Chine ; 19 ans 5 mois 12 jours de services. (Infirmités graves et incurables équivalentes à la perte absolue de l'usage d'un membre.) Pension de 2.480 francs avec jouissance du 27 décembre 1909.

M. Versini Paul, de Cristinacce, surveillant de 1re classe des établissements pénitentiaires ; 43 ans 5 mois 4 jours de services. Pension de 1.645 francs avec jouissance du 1er décembre 1911.

Sans-gêne

Le nommé B. D., sujet italien, élève ses porcs près de son domicile, dans la rue San Rocconcio, sans se soucier des mauvaises odeurs que son élevage répand dans le voisinage.

Rapport de contravention a été dressé contre lui pour ce fait.

On demande

De suite des représentants pour Bastia et chaque canton du département de la Corse. Travail très facile, bien rémunéré et fortes commissions, sans quitter emploi.

S'adresser à M. MARIANI fils aîné à *Ajaccio*.

Vêtements

Les vêtements pour hommes, dames et enfants, qui sont confectionnés à la Maison J. CARBUCCIA ET FILS, se recommandent par l'élégance de la coupe, le fini du travail et la modicité du prix.

Un coupeur émérite est attaché à cette importante Maison.

Leçons

Leçons particulières (cours de dames de sténographie, dactylographie et d'anglais.

Leçons par correspondance par professeur diplômé.

Travaux à la machine à écrire.

Bureau de dactylographie, rue de l'Opéra, 19, Bastia.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Setti Marie-Catherine-Antoinette. — Poggi Pauline-Marie.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ LES INTIMES. — Séance extraordinaire au siège social samedi soir, 24 février.

Ordre du jour : Conférence.

Le Président, S. Ristorucci.

ON DÉSIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne et châtaignier

Adresser offres à M. AGIER, *Produits Forestiers de la Corse à Bastia.*

Indiquer prix, dimensions et quantités.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

31 fév. — 22 fév.

Rente 3 0/0 amort. 94.75 — 94.65

Rente 3 0/0 perpétuelle. 94.67 — 94.90

ex-coupon.

Au « Journal Officiel »

Bureaux de Bienfaisance

Paris, 22 février.

Les communes de Forciolo et Poggiolo sont autorisées à créer chacune un bureau de bienfaisance, dont la dotation sera constituée au moyen des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de ces communes.

LES MÉDAILLES DU TRAVAIL

Paris, 21 février.

Le *Journal Officiel* publiera, très probablement demain matin, la liste des médailles d'honneur du Travail décernées à l'occasion du 1er janvier.

L'AMNISTIE ET M. HENRI ROCHEFORT

Paris, 22 février.

M. Henri Rochefort déclare, dans son article de ce jour, qu'il n'assistera pas aux meetings, organisés en faveur de l'amnistie, parce qu'ils sont placés sous la présidence d'honneur de M. Anatole France, *le plus violent souteneur de l'horrible Dreyfus.*

AIX

L'AFFAIRE PANDORI

Aix, 22 février.

Les débats du procès intenté au capitaine des douanes Pandori, accusé de détournements commis au préjudice de la caisse chérifienne d'Amalat-Oudjda, se sont continués aujourd'hui devant la Cour criminelle des Echelles du Levant.

Contrairement à ce que plusieurs journaux avaient annoncé, M. Destailleurs n'a pas été convoqué par la Cour d'Aix.

Interrogatoire

Le capitaine Pandori repousse énergiquement l'accusation dirigée contre lui.

Toute preuve morale de sa culpabilité fait défaut.

Quant aux preuves matérielles, elles se sont mystérieusement transformées et plaident en sa faveur.

Les témoins

On procède ensuite à l'audition des témoins.

Le général Tontée, quoique témoin à charge, fait un grand éloge du caractère militaire du capitaine Pandori, auquel il reproche seulement certaines exagérations dans ses dépenses, lesquelles dépassaient son traitement.

Le capitaine Pandori répond à ce reproche, en démontrant qu'il avait fait à ce moment quelques économies qui lui permirent ces légères prodigalités.

Légion d'honneur

Tableau de concours

Paris, 20 février.

Sont inscrits au tableau de concours de la Légion d'honneur, pour le grade de chevalier :

MM.

le sous-intendant Lombardot, à Bastia, avec le numéro 11.

le capitaine Buquet, du 163e, avec le numéro 108.

le capitaine de Fabry, du 163e, avec le numéro 119.

Nouvelles Militaires

Troupes coloniales

Paris, 22 février.

M. le général de brigade Rion est nommé au commandement des troupes de l'Afrique Orientale, à Tananarive.

Réserve

Sont rayés des cadres :

M. Santi, major de réserve.

M. Romanetti, capitaine de réserve.

M. Leonetti, lieutenant de réserve.

Les Récompenses *pour la Mutualité*

Paris, 22 février.

Les médailles décernées pour services rendus à la Mutualité paraîtront très prochainement au *Journal Officiel*.

LE PROCÈS DE SŒUR CANDIDE

Le Jugement

Paris, 22 février.

La Cour d'appel de Paris a rendu son jugement dans l'affaire de Sœur Candida, reconnue coupable d'abus de confiance, au détriment de plusieurs œuvres de bienfaisance dont elle avait la direction.

Sœur Candida a été condamnée à 18 mois de prison, avec application de la loi de sursis, à mille francs d'amende et à la restitution de nombreuses créances.

Les Négociations Franco-Espagnoles

Paris, 22 février.

M. Geoffray, ambassadeur de France, a eu une nouvelle entrevue avec M. Garcia-Prieto, à laquelle assistait comme d'habitude, Sir Maurice de Bunsen, ambassadeur d'Angleterre.

Les négociations avancent lentement, mais il y a tout lieu d'espérer qu'elles aboutiront à bref délai à une solution honorable pour les deux pays.

Les questions administratives sont réglées, mais les problèmes importants du chemin de fer et des compensations territoriales restent encore en suspens.

UNE INTERVIEW de M. Fernand David

Paris, 22 février.

Interviewé par le rédacteur du *Matin*, M. Fernand David, ministre du Commerce, a fait les déclarations suivantes :

« Tous mes efforts tendront à augmenter les débouchés de la France.

» Ils tendront aussi à l'amélioration de l'enseignement technique, et à l'organisation du crédit commercial et industriel. »

LA MALADIE DE M. CLEMENCEAU

Paris, 22 février.

Les journaux annoncent que M. Georges Clémenceau est assez gravement malade.

L'ancien président du Conseil souffre d'une bronchite compliquée d'une inflammation de la prostate.

Voici la réponse que M. Clémenceau, toujours spirituel, a fait à M. Stephen Pichon qui, inquiet sur l'état de sa santé, lui demandait de ses nouvelles par téléphone :

« Je souffre d'une bronchite ordinaire, mais compliquée de la gravelle.

» Pour calmer mon mal, j'ai voulu prendre un bain. Le feu a pris dans ma salle de bains ; les pompiers sont accourus ; ils éteignirent le feu, mais me laissèrent le sable ! »

Tirages financiers

Communales, 1906

Paris, 22 février.

L'obligation portant le numéro 467.309 est sortie remboursable à *deux cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 82.460 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

LA GRÈVE DES TAXI-AUTOS

Plusieurs bombes éclatent

Deux blessés

Paris, 22 février.

Malgré une certaine détente qui avait paru se manifester dans le conflit relatif à la grève des taxi-autos, les révolutionnaires n'en continuent pas moins leur lutte acharnée contre les jaunes.

De nombreux engins explosifs ont éclaté aujourd'hui dans les garages où des chauffeurs jaunes assurent le service.

La police de sûreté a ouvert immédiatement une enquête, et les bombes trouvées dans les automobiles ont été emportées au laboratoire municipal aux fins d'analyse.

Pendant que l'on se préparait à leur examen, l'un des engins a fait explosion.

Un fonctionnaire du laboratoire aussi qu'un officier de paix ont été grièvement blessés.

Conseil de Cabinet

Paris, 22 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Affaires extérieures

M. Poincaré, ministre des Affaires étrangères, donne connaissance des rapports qu'il a reçus de nos représentants à l'étranger et des diverses questions intéressant la politique extérieure.

Le vote du Budget

Le Conseil s'est occupé de la situation parlementaire, et notamment de la question du budget, qu'il serait urgent de voter avant le 1er mars.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

L'audacieux cambriolage de Boulogne-sur-Seine

Arrestation du coupable

Paris, 22 février.

Le service de la Sûreté a mis la main sur l'auteur de l'audacieux vol dont fut victime, à Boulogne-sur-Seine, le bijoutier Baudet.

On se rappelle que ce terrible cambrioleur n'avait pas hésité à lancer une bombe contre le magasin de bijouterie pour faciliter son vol, et avait pris la fuite à bicyclette, les vêtements en feu, après avoir tiré plusieurs coups de revolver sur les citoyens qui s'étaient lancés à sa poursuite.

L'auteur de cet attentat est un sujet italien, Arnoldo Patuccelli, qui a déjà été expulsé de France pour tentative de meurtre.

CHALONS

Dégradation militaire du caporal Deschamps

Paris, 22 février.

Le caporal Deschamps, condamné par la Cour d'assises à 20 ans de travaux forcés pour vol d'une mitrailleuse, et à 5 ans de travaux publics par le conseil de guerre de la 6e région pour désertion à l'étranger, a subi ce matin la peine complémentaire de la dégradation militaire.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1912.

LOI DE FINANCES

Le Sénat poursuit la discussion de la Loi de Finances.

Les retraites ouvrières

Le Sénat aborde la discussion des articles relatifs à la loi des retraites ouvrières, qui ont été incorporés à la Loi de Finances.

Le Ministre du Travail prononce un éloquent discours sur la loi des retraites ouvrières dont il soutient la réforme urgente.

M. Léon Bourgeois demande au Sénat de voter les nouveaux articles relatifs à cette réforme.

M. Ferdinand Dreyfus et M. Bepmale interviennent à leur tour dans le débat.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT LOCAL

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans le département des Côtes-du-Nord, d'un nouveau réseau de chemins de fer d'intérêt local, à voie étroite.

Après une courte discussion, les conclusions du rapport de M. Emile Favre sont adoptées.

AVIS DE DÉCÈS

(SAINT-FLORENT)

M. Joseph Tavera, négociant à Saint-Florent ;

Mme veuve Fraticelli Marie, née Natali, d'Oletta du Cap ;

MM. André et Antoine-Marie Fraticelli, à Porto-Ricco ;

M. et Mme Jean-André Fraticelli et leurs enfants, à Marseille ;

M. Jules Cherubini et sa famille, à Farinole ;

M. Antoine Sartori, ses enfants et petits-enfants, à Saint-Florent et Toulon ;

M. Jean-André Natali à Porto-Ricco ;

M. et Mme Louis Natali et leurs enfants, à Porto-Ricco et Bastia ;

Mme veuve Jean-André Fraticelli et ses enfants, à Oletta du Cap ;

M. Pierre Tavera, de Saint-Florent ;

M. et Mme Jean-André Vincentelli et leur famille, de Bolgodoro ;

Mlle Antonietta Tavera, de Bastia ;

Mme veuve Tavera, de Bastia ;

Mme veuve Crochi, de Bastia ;

M. et Mme Allegrini et leurs enfants, d'Oglastro ;

M. Félicien Fragassi et ses enfants, de Bastia ;

Les familles Fraticelli, Girolamo, Natali, d'Oletta du Cap ; Pieve, Cesari et Vericelli, de Pieve ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME LYDIE TAVERA
Née FRATICELLI

leur épouse, fille, sœur, belle-sœur, nièce, tante, cousine, décédée dans sa 48e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Saint-Florent, ce matin à 10 heures.

RHUM
FOX-LAND
GRANDE MARQUE

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & C^ie^ *de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :*

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SEPTIEME ANNÉE — N° 55 — SAMEDI 24 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits sont non insérés et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers : 1 fr. — Réclames (la page) 0,75 — Réclame 0,30 — Judiciaires 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	1 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, EN AJOUTER PAYS : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

POUR LA RÉPUBLIQUE

Les réactionnaires, les révolutionnaires épiloguent sur les scrutins de vendredi dernier. Ils chantent victoire. C'est leur métier. Je ne vois, pour ma part, à ce facile exercice, aucun inconvénient. Ces gens jouent leur rôle ; ils débitent leur couplet ! Rien de plus normal et de moins rétribué. Car ces artistes en seront pour leurs frais.

Le peuple ne paye pas leurs droits d'auteur. La pièce éprouvée tient l'affiche depuis trop longtemps. Les spectateurs simplistes — je suis pareil à eux — n'ont rien compris au scenario composé par le subtil M. Charles Benoist.

Ils n'applaudissent pas ; et le rideau baissé, ils sortent en haussant les épaules.

Nous avons avec nous une très grande force. Nous, les députés républicains qui luttons pour le triomphe du bon sens contre la folie, nous sommes sûrs du succès. Car, devançant notre armée, combat pour nous le Génie même de la France qui est fait de clarté : jamais dans le pays de Voltaire et de Paul Louis Courier, la R. P. ne règnera.

Nos adversaires ne l'ignorent pas. Ils savent fort bien, comme l'a dit M. Gabriel Hanotaux, que « ce qui n'est pas clair n'est pas français. » Et ils ne peuvent apporter de la lumière dans la cave proportionnaliste. Ils se débattent dans l'antre.

Par un coup de main, ils ont obtenu la majorité à la Chambre, vendredi. Ce n'est pas le fait nouveau.

Sur l'amendement de M. Malvivialle, les mêmes voix avaient déjà été comptées. Et si le calcul est poussé jusqu'à la vérification des noms de l'un et des autres scrutins, on constate que nous sommes restés, des deux côtés, sur nos positions, que les intellectuels de la R. P. ne se fatigueront donc pas à triompher avec éclat, ils ne nous intimideront pas du tout.

Inlassablement, nous leur répéterons que nous sommes la minorité de la Chambre, mais la majorité républicaine. Alors ! Ces messieurs les hobereaux et les révolutionnaires coalisés n'ont pas l'audace, je l'espère pour eux, de supposer qu'une loi électorale peut être faite sans l'assentiment du parti républicain. Ce serait, dans ce pays, la première fois qu'une pareille entreprise serait réalisée. Depuis quarante ans, la République n'a pas admis que les tenants du roy, de l'empereur, du capitalisme et de la révolution sociale fassent la loi à la Nation. Et, dans l'ordre et la paix, par les représentants démocrates, les lois ont été votées.

Aujourd'hui, ce serait la féodalité nobiliaire, financière et collectiviste qui dresserait ses châteaux-forts sur la terre de la Liberté ? Allons donc ! Les coalitions de rancunes n'ont qu'un jour. La haine n'est pas créatrice de réalités durables. Les partis d'opposition peuvent nouer des alliances contre la République. La République est éternelle dans ce pays.

Quelques-uns de nos amis, séduits par le mirage de l'Absolu, ont mêlé leurs bulletins de vote à ceux des royalistes et des révolutionnaires. C'est entendu. Mais il nous reste demain. Nous avons des choses à leur dire, à ceux-là. Ils nous reviendront, ils ne peuvent pas combattre longtemps avec les soldats du Pape romain, des Mages collectivistes et des Seigneurs de la finance. Les électeurs républicains qui sont leurs mandataires commencent à leur demander des comptes.

Nous discuterons sur les articles nombreux du projet de loi électorale. Le coup de main contre le régime ne réussira pas.

On ne peut rien contre le Parti des Gauches en majorité, contre une coalition d'adversaires et de dissidents. Car il porte en lui une grande force morale, une vertu de discipline invincible.

Nous serons unis. Deux cent vingt députés démocrates ne failliront pas.

Je ne me suis jamais senti, pour ma part, en communion plus complète d'idées avec les électeurs républicains de ce pays, je serais presque tenté de dire avec tous les électeurs.

La R. P. les ennuie. Ils n'y comprennent goutte. Elle est pour eux, suivant le mot d'un homme d'esprit, quoique maintenant expédié, un grand cliquetis de mots dans une épaisse nuit. Je partage leur sentiment Je vous affirme, la main du côté gauche, devant Dieu et devant les hommes, que M. d'Hondt, belge et professeur, inventeur du système qu'on veut imposer à la France, était un illuminé. C'était un être exalté dans le genre du « Petit Albert » qui, dans les montagnes de mon pays jurassien, prédisait les mariages, le temps de la semaine prochaine, les comètes et les inondations

Croyez-vous que nous en sommes arrivés, au Parlement français, à nous exciter sur la mathématique d'un belge, à nous passionner pour les plus fortes moyennes, les gros restes et à nous cramponner à des sièges en l'air pour les faire descendre sur la terre de France?

Comme vous avez raison de répéter à nos députés : La plaisanterie a assez duré. Travaillez sérieusement.

GEORGES PONSOT,
Député du Jura.

Nos Associations Agricoles

Assemblée générale
DE LA COOPÉRATIVE LAITIÈRE DE BASTIA

L'assemblée générale de la Coopérative laitière de Bastia a eu lieu la semaine dernière et a permis à tous les sociétaires de se rendre compte du parfait fonctionnement de cette institution.

La réunion a eu principalement pour but de faire approuver les comptes de l'année 1911, comprenant à la fois les dépenses pour achat de matériel et les frais de premier établissement.

Grâce à un habile système adopté par les administrateurs, en attendant la subvention du ministère de l'Agriculture, l'amortissement du matériel se poursuit dans des conditions normales.

La Coopérative laitière qui est, comme on le sait, une institution essentiellement agricole, compte à l'heure actuelle 95 membres, appartenant tous aux localités des environs, Ville, Pietrarera, Cardo, San-Martino et Brando.

La grande majorité des coopérateurs est représentée par les éleveurs de Ville de Pietrabugno, lesquels où l'esprit d'association est très développé et où les initiatives agricoles rencontrent toujours un terrain très favorable. Les autres sociétaires appartiennent aux cantons de San-Martino et de Brando qui marchent très rapidement dans la voie du progrès agricole.

La Coopérative vend actuellement 450 litres de lait par jour, ce qui représente 14 000 litres par mois. Elle alimente, en dehors d'une nombreuse clientèle, les principaux établissements de la ville, notamment l'hospice civil, l'hôpital militaire, la Cyrnos-Palace, etc.

Le lait est vendu après *pasteurisation*, opération qui a pour but de le débarrasser de tous les germes morbides et de le mettre à l'abri des causes ordinaires d'altération.

Cette intéressante institution qui, dès son ouverture, a gagné toutes les sympathies et qui est soutenue par tous ceux qui savent combien il est dangereux d'utiliser du lait frauduleux et livré dans des conditions défectueuses, fait certainement le plus grand honneur aux hommes qui l'ont créée et aux agriculteurs qui en assurent l'existence.

Le Boulevard de Toga

Bastia, le 20 février 1912.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je lisais l'autre jour dans votre estimable journal la lettre d'un habitant de Capannelle qui se plaignait de l'insuffisance de la municipalité à l'égard de ce grand quartier.

Permettez moi de féliciter ce courageux citoyen qui a osé élever la voix pour protester contre un état de choses préjudiciable aux intérêts d'une notable partie de la population bastiaise.

Votre honorable correspondant a toutefois péché par excès de modestie. Plus hardi que lui je me permets d'attirer l'attention de notre municipalité sur le grand mécontentement qui règne au sein de la population du Nouveau-Port, mécontentement qui prend tous les jours plus de corps par suite de la négligence dont cette partie de la ville est l'objet.

J'énumère simplement les griefs :

1° Point d'eau potable à Toga. Il faut aller en puiser à Bastrand, à environ deux kilomètres, et par des chemins plus ou moins praticables.

2° Point d'éclairage du côté du couvent de Capannelle. La nouvelle compagnie doit placer des becs de gaz jusqu'à la barrière de l'octroi sur la route qui monte à Ville-di-Pietrabugno, mais jusqu'ici rien.

3° Le boulevard de Toga, le boulevard Paoli, la rue de l'Opéra, l'impasse Carnot sont dans un état de délabrement tel qu'il ne fait pas bon s'y aventurer par nuit obscure.

Je ne parle pas de la rue sans nom qui est l'objet d'un abandon vraiment sans nom.

4° Que dire enfin de l'écœurante présence des écuries de l'artillerie en plein quartier habité ? N'est ce pas un défi au bon sens et à l'hygiène ? Mais, au fait, y a-t-il un service d'hygiène à Bastia ?

A la place de nos édiles je me demanderais si vraiment il n'y a rien à faire de ce côté de la ville. Car enfin, contribuables bastiais, nous avons droit aux mêmes égards que nos concitoyens du centre de la cité.

Notre municipalité donnerait une preuve de sagesse en avisant.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Un groupe d'Habitants du Nouveau-Port et Toga.

Gazette Départementale

SAINT-FLORENT. — Le populaire et excellent cordon bleu qu'est Mme Agnès Luciani, propriétaire de l'Hôtel d'Europe à Saint-Florent, vient d'obtenir du Touring-Club de France, « le diplôme » pour encouragement à l'industrie hôtelière !

Cette haute distinction, très rare en Corse, est la juste récompense de trente années faites toutes d'attentions et de goût dans l'art culinaire.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations. — JAIME.

TAVERA. — Jeudi 15 courant a été célébré le mariage de M. François Giustiniani avec la toute charmante et gracieuse Mlle Casinelli Catherine. Cette union rapproche deux des meilleures familles de la localité. Le jeune homme est le fils de vos ouvrus. Ses liens de famille l'ayant attiré sous le ciel enchanteur de la République Argentine, il n'a pas tardé, grâce à son intelligence et à son grand amour du travail, à se créer en très peu de temps une so-

---

15 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang
dans les
Ténèbres

Grand roman inédit

par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

III

L'ENFANT

On l'empêcha. Ce fut horrible, à ce qu'ils m'ont dit. Deux hommes ne parvenaient pas à le maîtriser ensuite, quand il s'aperçut que son arme pour se tuer. Mais qui est-ce qui parut à ce moment-là ? Le docteur Francine. Elle revenait de son mystérieux voyage et elle avait appris. Ce fut elle qui fit la miracle. Ses paroles ramenèrent mon pauvre homme d'aplomb mieux que la poigne des camarades. Il se lamentait, vous pensez : « Comment le dire à la mamma !.. Après ce qu'elle a enduré. Et elle a commencé de souffrir. Le lait va la tuer. C'est comme si je l'assassinais !.. » Là-dessus le docteur Francine lui répondit : « Moi, je vais lui rendre son petit enfant. » Et elle me mit dans les bras ce bébé, — que je crus le mien, jusqu'à ce que mes forces fussent revenues assez pour que, peu à peu... on me fasse connaître...

— Cet enfant, que Francine vous mit dans les bras, vous a-t-elle avoué que c'était le sien ?

— Jamais, monsieur, jamais. Elle m'a dit que je serais, moi, la mère de cet enfant, et qu'elle en était la marraine.

— La marraine !.. répéta Delchaume avec un âpre sourire. L'étiquette classique des maternités furtives.

Il demeura une minute comme sonnée. Puis ajouta :

— Mais vous... sa mère ?... continuez !.. Pas sa mère légale !.. Il n'y a pas eu, j'imagine, substitution d'état civil ?

— Je ne connais pas ces termes-là... Mais je dirais ce que vous voulez dire. Oh ! non. Il y avait eu trop de témoins de la mort de mon enfant... Tout le pays était sous deuil de la catastrophe. Et puis... Non, n'est-ce pas ? Nous sommes des honnêtes gens. Et madame Francine... pensez donc ! Non... Tout le monde a su que je prenais un nourrisson, à cause de mon lait... Puis nous sommes partis de Champagne... Nous ne pouvions plus nous voir là... Vous pensez ! Mon mari a même quitté la Compagnie. Il a essayé d'autres métiers. Nous avons échoué ici. Et, pour finir, Favier a repris du service sur l'Orléans. Oh ! n'est modeste... homme d'équipe, à Saint-Rémy.

— Et l'enfant ?.. L'enfant... comment s'appelle t-il ?

— Serge, il s'appelle, monsieur. Serge Bruno.

— Bruno ! répéta Raymond, avec stupeur.

Mme Favier eut une hésitation.

— Voilà, monsieur, pourquoi, expliqua-t-elle enfin. Madame Francine m'a donné, homme il le fallait pour la mairie d'ici, l'extrait de son acte de naissance. Il a été déclaré comme Serge Bruno, de père et mère inconnus...

Un sursaut ébranla Delchaume.

— Serge, poursuivit Mme Favier, c'est un nom, il paraît, que sa mère aimait particulièrement...

— Sa mère !.. interrompit la voix tremblante du veuf.

— Je ne veux pas dire sa marraine. Non.

Madame Francine m'a dit exactement : « Ce nom-là est bien cher à celle qui l'a mis au monde ».

— Mais, pour vous, celle qui l'a mis au monde, c'est...

— Ce n'est pas à moi de vous dire cela, monsieur.

— Mais vous le pensez !.. Vous le croyez !.. Vous l'avez toujours cru !..

Mme Favier baissa la tête. Puis, tout à coup, la relevant, comme frappée d'une idée :

— Mais, monsieur... Vous m'affirmiez tout à l'heure que madame Francine vous avait avoué son secret, vous avait parlé de son enfant ?..

— Elle était mourante, dit Delchaume. Je n'ai pu tout éclaircir.

— Cela est donc vrai, qu'elle est morte ?.. Mais elle n'a pas été longtemps malade ? questionna la nourrice, en contenant ses larmes. La chère âme, je l'ai vue il y a si peu de temps ! Elle est encore venue ici...

— Le vingt-sept avril, prononça Raymond avec une netteté qui stupéfia la pauvre femme et la rendit muette.

Dans le silence lugubre, Delchaume crut devoir expliquer d'un mot bref :

— Anévrisme au cœur. Fin subite.

Elle le considéra pourtant, — cramponné autre chose, n'ayant plus question, ni même montrer la douleur qui s'accroissait en elle, à mesure que son esprit réalisait une telle perte, et les conséquences, pour elle, pour l'enfant.

— Et ce nom de Bruno ? reprit le veuf. Vous en a-t-elle aussi donné une interprétation ?

— Elle m'a dit : « C'est le nom qui est à côté de celui de Serge, sur le calendrier. Alors comme il fallait lui donner un nom de famille... »

— Dans quelle commune a-t-il été inscrit ?

— Mais... à Champagne.

— Comment ! cria Raymond, avec une sourde violence, — telle qu'il n'en avait pas encore montré — dans cet endroit où elle m'a écarté, où elle m'a ouvert sa maison... la chaste maison de ses adolescences !..

Il riana sur les derniers mots. Les jours divins passés là-bas, soudain se voilèrent d'une ombre hideuse. Un spasme de souffrance le secoua. L'intuition féminine devina tout, et même la plaie brûlante de l'orgueil. Des paroles consolatrices jaillirent.

— Mais, monsieur, personne n'a pensé du mal du docteur Francine. Une femme-médecin... cela explique tout. Elle a dit qu'elle avait trouvé l'enfant... C'était probable. On plaida qu'elle avait délivré une malheureuse forcée de se cacher... Ah ! vous pouvez y retourner dans le pays... Personne ne vous dira un mot sur votre défunte, — est sage. Elle a fait trop de bien à tous !

— Mais, vous, alors, vous ?.. qui expliquez l'opinion des autres... Qui vous a empêché de partager cette opinion ?

A suivre.

PIPPERMINT

Liqueur Mondaine pour dames et soirées, dans l'eau fraîche, avec soin.

GNT frères, inventeurs, 1798.

lide assence. Malgré cela il n'a jamais cessé d'être bon fils et excellent frère. Il a remplacé auprès des siens son laborieux père malheureusement trop tôt disparu.

Le jeune marié qui est issu de l'une des plus honorables familles du village unit au charme des qualités physiques l'empreinte d'une éducation sérieusement cultivée. Elle a été conclue à l'autel par son frère, M. François Castinetti, lieutenant d'infanterie coloniale, lequel porte Sérénissime sur sa poitrine de laborieux et intrépide officier la médaille que lui ont méritée les multiples campagnes qu'il a faites aux colonies.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Giustiniani, cousin germain de l'épouse. Il a prononcé en cette occasion une très belle allocution où se dépeignait en termes choisis sa tendre affection pour les jeunes époux.

Mesdemoiselles Blanchette Chionsili et Marianne Giustiniani, avec MM. François Castinetti, lieutenant, et Laurent Mannini, juge de paix à Constantine, pour cavaliers, se sont admirablement acquittées de leur rôle de demoiselles d'honneur.

Les orgues étaient tenues par M. l'abbé Franchi, ami de la famille.

En cette belle circonstance, nous sommes heureux de présenter nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux. — Franz.

CORSICA. — C'est avec un réel plaisir que l'on a appris dans les communes d'Alti et de Corscia la nomination de M. Ambrosi, brigadier des Douanes au Gros de Cagnes, comme receveur des Douanes à Nice.

M. Ambrosi est le neveu du regretté Epaminondas Ambrosi, ancien membre du Conseil général de la Corse.

Il appartient à la famille Albertini par son mariage avec la fille de M. Albertini, retraité des Douanes à Corscia. C'est un fonctionnaire d'avenir et ses chefs dont il est estimé et aimé ne pouvaient faire un meilleur choix.

Tout en félicitant M. Ambrosi de son avancement bien mérité, nous formons des vœux ardents pour qu'il gravisse rapidement les autres échelons de cette importante administration.

Gazette Judiciaire

La Pêche à la Dynamite

Le terrible accident qui, l'autre jour, a failli coûter la vie à une malheureuse jeune fille, et qui a mis en émoi tout le quartier du Nouveau-Port, n'est que la conséquence de la triste habitude qu'ont prise certains individus de se livrer à la pêche à la dynamite.

On sait quel danger peut faire courir la simple détention de ces explosibles et l'on comprend que la loi se montre d'une très grande sévérité à l'égard de ceux qui se procurent sans autorisation des cartouches de dynamite.

Mais en dehors de ce danger qui est considérable, il faut tenir compte également du préjudice porté à l'honorable corporation des pêcheurs par des individus peu recommandables, qui font usage de la dynamite pour se procurer quelques kilos de poisson.

La prud'homie des pêcheurs a fait entendre une légitime protestation à laquelle les pouvoirs publics ne peuvent manquer de donner suite.

C'est ainsi que le Tribunal correctionnel de notre ville a infligé, au cours de son audience d'hier, deux mois d'emprisonnement à un nommé Pelatani, arrêté tout récemment pour pêche à la dynamite.

Le siège du ministère public était occupé par M. Ghilini, qui a demandé au Tribunal, présidé par M. Lena, de se montrer particulièrement sévère.

L'intéressante population des pêcheurs se pourra qu'applaudir à ce commencement de répression. Souhaitons également qu'une surveillance très rigoureuse soit exercée sur ceux qui sont prévenus détenir des explosibles et que l'on évite ainsiple retour de regrettables accidents.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 février.

Les affaires ont été assez clairsemées aujourd'hui et les cours ne s'éloignent pas sensiblement de leur niveau de la veille. Notre Rente est calme à 94.85. Les Fonds Etrangers sont irréguliers. L'Extérieure et le Turc sont plus faibles. L'Italien, l'Argentin à 1/2 1911 et les Emprunts Russes, restent soutenus. Société de Crédit très fermes comme le Crédit Foncier, le Comptoir National d'Escompte ou on reprise comme le Crédit Lyonnais à 1.852.

Les obligations 3 0/0 or très hypothéqué

---

de 515 frs du Missouri Oklahoma and Gulf Railroad sont offertes à 475 frs et rapportent 3.80 0/0 net non compris la prime au remboursement.

Le Conseil du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie vient de désigner deux nouveaux membres : MM. Jules Delfin et Albert Galicier. Nul doute que le concours de ces deux personnalités ne renforce encore la situation de l'établissement.

Sont émis : Valeurs de transports et d'électricité bien tenues. Reprise des charbonnages et métallurgiques russes. Titres coloniaux sans changement.

En Banque, les mines d'or sud-africaines sont faibles, Caoutchoucs en avance. Les Industrielles russes reprennent vigoureusement.

Chemins de Fer Français calmes. L'émission des obligations de l'Est se traîne péniblement, ce qui n'arrive d'étonnant, car seuls le Nord et le Lyon ont une puissance de placement suffisante pour mener à bien de pareilles opérations.

Association Polytechnique

Pour le Développement de l'Instruction Publique, fondée en 1830 par les Anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique et reconnue d'utilité publique par décret du 30 juin 1869.

COURS POPULAIRES

Gratuits et Publics. — Année 1912

AU PETIT LYCÉE

Boulevard Saint-Angelo

Section de Bastia

Ouverture samedi 24 février 1912

PROGRAMME DES COURS

Lundi. — 6 heures, Géographie ; Topographie ; Lecture de la carte d'Etat-Major ; Professeur : M. le lieutenant Brabant.

8 h. 1/2, Sténographie et Dactylographie ; Professeur : Mlle Rotondi.

Mardi. — 6 heures, Histoire de la Corse ; Professeur : M. Ambrosi.

8 h. 1/2, Chant et Solfège ; Professeurs : MM. Aymo et Placquet.

Mercredi. — 6 h., Hygiène publique et privée, puériculture ; Professeurs : Dr Stefani et Orsini.

8 h. 1/2, Mathématiques (Géométrie) ; Professeur : M. Gautton.

Jeudi. — 6 h. Agriculture ; Professeur : M. Donati.

8 h. 1/2, Hygiène des animaux domestiques ; Hippologie ; Professeur : M. Hubert.

Vendredi. — 6 h., Dessin ; Professeur : M. J.-M. Pelis.

Samedi. — 6 h. Droit Usuel ; Professeur : Me Peraldi.

Les Cours de l'Association étant destinés aux adultes des deux sexes, les élèves ne seront pas admis avant l'âge de 15 ans.

L'inscription est *facultative*. Elle est toutefois nécessaire pour participer aux exercices : Interrogations, devoirs, compositions, ainsi qu'aux récompenses. (Prix, médailles, diplômes).

Le prix de l'inscription est de 1 franc par an, pour un comme pour plusieurs ou la totalité des cours. Les inscriptions sont prises chez M. Aymo, Trésorier de l'Association. Les élèves inscrits recevront une carte.

Le Président de l'Association,
Pierre BAUDIN,
Sénateur, Ancien Ministre.

Le Président de la Section,
Docteur STEFANI.

Le Secrétaire Général,
R. GUITTON.

Cour d'Assises

Audience de 23 février

Présidence de M. Gavini, conseiller

Meurtre

L'affaire soumise aujourd'hui au jury, avait déjà été classée au rôle de la dernière Session d'assises. Elle fut renvoyée à cause de l'absence du nommé Shrana Jean-Baptiste qui, ayant seul assisté à la scène du crime, devenait pour la justice un témoin précieux.

Casari qui se présente aujourd'hui devant le jury est accusé d'avoir, pour un motif inexpliqué, pour un chien, donné la mort à un jeune homme de 19 ans, Leandri Antoine.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 20 août 1910, Casari Antoine dit Pao-le-Lecia, qui travaillait comme ouvrier charbonnier pour le compte du nommé Shrana Jean-Baptiste dit Boipion, sur le territoire de Vaggiasello, avait donné au jeune Leandri Antoine-Philippe, originaire de Grosani, un chien appartenant au dit Shrana, à la condition que Leandri garderait dans son troupeau, pendant deux mois, une chèvre lui appartenant. Le lendemain matin 22 août, Jean Baptiste Shrana, venant à passer devant la bergerie occupée par la famille Leandri, s'empara de son chien qui était attaché à côté de la cabane et cela malgré les protestations de la femme Leandri Marie, marâtre de Leandri Antoine Philippe. Ce dernier, qui avait passé la matinée à Propriano, rentra dans l'après-midi à la bergerie et fut surpris de ne pas y retrouver le chien.

Comme il allait à la garde de son troupeau il rencontra Casari Antoine et lui réclama son chien en question. Ce dernier lui ayant dit que c'était Jean-Baptiste Shrana qui le détenait, ils allèrent ensemble trouver celui-ci qui était en train de préparer une charbonnière au lieu dit Torratoggio, territoire de Viggiasello. En arrivant le jeune Leandri dit à Pao-le-Lecia : « Tu voulais parier cent francs que le chien était ici ; eh bien ! où est-il ? » Casari demanda à Shrana Jean-Baptiste ce qu'était devenu le chien, et Shrana après avoir déclaré qu'il n'avait pas d'explications à fournir leur annonça qu'il l'avait cédé à un individu d'Olmeto, ce qui était d'ailleurs la vérité. Antoine Philippe Leandri commença à se plaindre de Casari disant que celui-ci l'avait traité en enfant et qu'il lui avait fait un affront en laissant prendre la bête qu'il lui avait donnée la veille ; mais Shrana réussit vite à le calmer en lui promettant de lui restituer le chien dans la semaine.

Cependant Leandri Antoine-Philippe réclamait à Casari quelque chose à titre de gage ; et, comme ce dernier n'avait que son fusil, Leandri aurait voulu cette arme. Casari Antoine, continuant à se moquer du jeune homme, lui demanda, tout en lui refusant le fusil, s'il ne voulait pas comme gage sa chemise ou sa peau. Leandri vexé par ses paroles monta sur la charbonnière où se trouvait le fusil de Casari, sans doute pour s'emparer de cette arme et s'en aller. Il avait tellement peu de mauvaises intentions qu'il avait son propre fusil sur son bras gauche. Mais Antoine Casari, sans lui donner le temps d'arriver jusqu'à son arme, s'en saisit le premier et en déchargea un coup à cinq ou six mètres de distance sur le jeune homme qui tomba à la renverse raide mort.

Le projectile, après avoir effleuré la face antérieure du bras gauche, a pénétré dans le corps à cinq centimètres au dessous du mamelon gauche, il a fracturé la 6e côte, fendu la pointe du cœur, traversé la base du poumon gauche, et est allé sortir au niveau de l'apophyse épineuse de la 6e vertèbre dorsale qui a été également fracturée. Tous les éléments de l'information établissent que l'inculpé ne se trouvait nullement en état de légitime défense.

M. Giacometti, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public.

Mes Moretti et de Monti Rossi sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Je travaillais, dit Casari, à une charbonnière avec mon camarade Napoleoni, quand le jeune Leandri vint me demander de lui donner le chien qui était là. Je lui dis qu'il n'était pas à moi, mais à Shrana. Il le prit. Le lendemain je passai devant la demeure de Napoleoni et Shrana. Celui-ci voyant son chien attaché chez Leandri le prit. Leandri furieux vint nous rejoindre à la charbonnière me sommant d'avoir à lui remettre le chien sans quoi il aurait pris mon fusil en gage. Il marchait sur moi, son fusil à la main, les chiens levés. Me sentant perdu, je saisissais mon fusil rapidement et, d'un geste brusque, je tirais sur Leandri qui tomba foudroyé, tenant encore en main son fusil armé.

Les Témoins

Leandri Paul François, père de la victime. — Un jour on m'a informé que mon fils avait été assassiné par l'accusé Casari. Je me suis rendu sur les lieux où j'ai trouvé mon fils sans vie. Son fusil était chargé à ses côtés. Casari n'a pas hésité à sacrifier l'existence d'un jeune homme de 19 ans pour un motif des plus futiles, pour un chien.

Marie Leandri, femme du précédent témoin, belle-mère de la victime. — Confirme la déposition de son mari et ajoute que le chien dont l'accusé et son amie s'étaient emparés et qui a été la cause de ce drame, était la propriété de son fils.

Après ces deux dépositions Me H. de Montera, se constitue partie civile au nom de la famille de la victime.

L'audition des témoins continue ensuite.

Lanfranchi Jean. — Le jour du crime, vers 5 heures du soir, j'étais à mon jardin de Terrazzo quand Shrana vint me prévenir qu'on avait tué Leandri. J'accourus et trouvai le cadavre de Leandri ayant à côté de lui son fusil, les chiens armés. Pour éviter un malheur, quand on viendrait chercher le cadavre, j'ai mis les chiens du fusil de la victime au cran d'arrêt.

Napoleoni Antoine. — Qui n'a pas assisté à la scène du crime, raconte la discussion qui s'est élevée à propos du chien qui, d'après lui, n'appartient ni à Casari ni à la victime, mais à un témoin nommé Shrana.

Shrana. — Leandri s'était fait donner par Casari mon chien. Le lendemain, trouvant mon chien devant la maison Leandri, je le repris. Leandri vint demander des explications, il voulut obliger Casari à lui rendre le chien ou lui remettre son fusil en gage. Il marchait sur Casari, son fusil à la main, les chiens armés. Craignant un malheur je descendis de la charbonnière pour intervenir. A ce moment-là j'entendis un coup et je vis Leandri à terre mort et Casari s'éloignant.

La Partie Civile

Me Hyacinthe de Montera vient demander justice au nom d'un malheureux père dont le cœur saigne douloureusement. MM. les Jurés ne voudront pas que le criminel qui sans raison sérieuse a sacrifié une existence de 19 ans, soit assuré de l'impunité.

Réquisitoire

M. Giacometti, substitut du Procureur général, adjure à son tour le jury de ne pas faire preuve de faiblesse. Des exemples s'imposent dans notre pays où le sang coule hélas trop souvent.

Cependant Leandri Antoine-Philippe réclamait à Casari quelque chose à titre de gage ; et, comme ce dernier n'avait que son fusil, Leandri aurait voulu cette arme. Casari Antoine, continuant à se moquer du jeune homme, lui demanda, tout en lui refusant le fusil, s'il ne voulait pas comme gage sa chemise ou sa peau. Leandri vexé par ses paroles monta sur la charbonnière où se trouvait le fusil de Casari, sans doute pour s'emparer de cette arme et s'en aller. Il avait tellement peu de mauvaises intentions qu'il avait son propre fusil sur son bras gauche. Mais Antoine Casari, sans lui donner le temps d'arriver jusqu'à son arme, s'en saisit le premier et en déchargea un coup à cinq ou six mètres de distance sur le jeune homme qui tomba à la renverse raide mort.

Le projectile, après avoir effleuré la face antérieure du bras gauche, a pénétré dans le corps à cinq centimètres au dessous du mamelon gauche, il a fracturé la 6e côte, fendu la pointe du cœur, traversé la base du poumon gauche, et est allé sortir au niveau de l'apophyse épineuse de la 6e vertèbre dorsale qui a été également fracturée. Tous les éléments de l'information établissent que l'inculpé ne se trouvait nullement en état de légitime défense.

M. Giacometti, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public.

Mes Moretti et de Monti Rossi sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Je travaillais, dit Casari, à une charbonnière avec mon camarade Napoleoni, quand le jeune Leandri vint me demander de lui donner le chien qui était là. Je lui dis qu'il n'était pas à moi, mais à Shrana. Il le prit. Le lendemain je passai devant la demeure de Napoleoni et Shrana. Celui-ci voyant son chien attaché chez Leandri le prit. Leandri furieux vint nous rejoindre à la charbonnière me sommant d'avoir à lui remettre le chien sans quoi il aurait pris mon fusil en gage. Il marchait sur moi, son fusil à la main, les chiens levés. Me sentant perdu, je saisissais mon fusil rapidement et, d'un geste brusque, je tirais sur Leandri qui tomba foudroyé, tenant encore en main son fusil armé.

Les Témoins

Leandri Paul François, père de la victime. — Un jour on m'a informé que mon fils avait été assassiné par l'accusé Casari. Je me suis rendu sur les lieux où j'ai trouvé mon fils sans vie. Son fusil était chargé à ses côtés. Casari n'a pas hésité à sacrifier l'existence d'un jeune homme de 19 ans pour un motif des plus futiles, pour un chien.

Marie Leandri, femme du précédent témoin, belle-mère de la victime. — Confirme la déposition de son mari et ajoute que le chien dont l'accusé et son amie s'étaient emparés et qui a été la cause de ce drame, était la propriété de son fils.

Après ces deux dépositions Me H. de Montera, se constitue partie civile au nom de la famille de la victime.

L'audition des témoins continue ensuite.

Lanfranchi Jean. — Le jour du crime, vers 5 heures du soir, j'étais à mon jardin de Terrazzo quand Shrana vint me prévenir qu'on avait tué Leandri. J'accourus et trouvai le cadavre de Leandri ayant à côté de lui son fusil, les chiens armés. Pour éviter un malheur, quand on viendrait chercher le cadavre, j'ai mis les chiens du fusil de la victime au cran d'arrêt.

Napoleoni Antoine. — Qui n'a pas assisté à la scène du crime, raconte la discussion qui s'est élevée à propos du chien qui, d'après lui, n'appartient ni à Casari ni à la victime, mais à un témoin nommé Shrana.

Shrana. — Leandri s'était fait donner par Casari mon chien. Le lendemain, trouvant mon chien devant la maison Leandri, je le repris. Leandri vint demander des explications, il voulut obliger Casari à lui rendre le chien ou lui remettre son fusil en gage. Il marchait sur Casari, son fusil à la main, les chiens armés. Craignant un malheur je descendis de la charbonnière pour intervenir. A ce moment-là j'entendis un coup et je vis Leandri à terre mort et Casari s'éloignant.

La Partie Civile

Me Hyacinthe de Montera vient demander justice au nom d'un malheureux père dont le cœur saigne douloureusement. MM. les Jurés ne voudront pas que le criminel qui sans raison sérieuse a sacrifié une existence de 19 ans, soit assuré de l'impunité.

Réquisitoire

M. Giacometti, substitut du Procureur général, adjure à son tour le jury de ne pas faire preuve de faiblesse. Des exemples s'imposent dans notre pays où le sang coule hélas trop souvent.

Les Plaidoiries

Me de Monti-Rossi demande l'acquittement de Casari qui a agi en cas de légitime défense et a été parce qu'il sentait sa vie menacée.

Me Moretti, plaidant l'affaire à fond, discute tous les éléments de l'information et établit que Casari, n'a fait usage de son arme que lorsqu'il a vu Leandri, marcher sur lui, le fusil à la main, les chiens levés. Il s'est senti perdu, et alors pour ne pas être tué, il a tué. Un verdict d'acquittement s'impose.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif Casari est acquitté.

Audience d'aujourd'hui :

Campanini Joseph-Marie, journalier, né à Bustanico, demeurant à Corte, assassinat.

Office du parquet : M. Poinsier, avocat général.

Défenseur : Me de Monti-Rossi.

L'A. C. J. F.

Le groupe bastiais de l'Association Catholique de la Jeunesse Française donnera dimanche soir, 25 février, dans le local du Cercle Catholique, une séance récréative qui, si nous en croyons le programme que nous publions ci-dessous, promet d'être particulièrement intéressante.

Séance récréative du 25 février 1912

PROGRAMME

Première Partie

Ad Solem, marche, (Spoturno).
Le Gué, (Sully Prudhomme), F. C.
Il Libro Santo, chant, (Piazzini) Mlle A. D.
L'Enfant Corse, (L. Ripert) P. R.
Le Cid, chant, piano, (Massenet), Mlle M. C.
Le Pantalon, monologue, (X.-), J. R.
Morceaux de violon, (X.X.) Mlle F. R.
Pensée d'automne, chant, (Massenet) Mlle B. A.

Deuxième Partie

Danse Hongroise, à 4 mains, (Brahms) MlleT. S. et M. S.

NATHANIE

Drame en 3 actes de Raoul de Navery.

Le père de famille,	MM. J. T.
Nathanie,	N. F.
Noël, son frère,	F. F.
Salmaris, vieillard aveugle,	J. T.
Subal, confident de Nathanie.	E. P.
Semara, ami de Nathanie,	F. S.
Céon, » »	V. T.
Zorach, » »	F. C.
Nadal, petit pâtre,	H. C.
Maïdé, esclave,	P. R.

Mousonneurs, Esclaves, Serviteurs.

Pendant les entr'actes : *Morceaux de piano, violon.*

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 25 fév., à 3 heures

La Rêve Passe, marche,	Krier.
Le Roi d'Yvetot, ouv.,	Adam.
a) Intermezzo.	Mascagni.
b) Sérénade,	Pierné.
Faust, gde fant.,	Gounod.
Sidlez Pierettes,	Popy.

Le Chef de Musique, Ph. SPOTURNO.

AVIS

On demande dans tous les chefs-lieux de canton du département : des représentants à la commission visitant l'épicerie d'une façon régulière.

Travail intéressant et facile, bonne rémunération.

S'adresser de suite à M. FRANCESCHI, — *Hôtel des Postes*, bureau central, Nice.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 23 février

Observations faites par M. QUELIUC
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 10 5.
à midi + 13 ; à 6 heures du soir + 11°5
Maxima + 15°8 ; Minima + 9°8.
Baromètre : 7 heures du matin, 771,5 mm.
midi, 772 mm., 6 heures du soir, 773 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, découvert.
l'après-midi, id.
Pluviomètre : 0°/m. 0

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. le capitaine Auguste Comte, du 4e zouaves, à Bastia, avec Mlle Berthe Viguier, fille de M. Viguier, directeur des contributions directes dans la Haute-Vienne. Le mariage sera célébré à Saint-Yrieix.

Nous prions les futurs époux d'agréer nos meilleurs vœux, et à leurs deux parents du fiancé, Mme Comte et M. le capitaine Comte, si honorablement connus à Bastia, toutes nos félicitations.

Association Polytechnique

Ce soir, à 8 heures et demie, à l'Hôtel de Ville, Me Ajaccio donnera une Conférence explicative, publique et gratuite.

Le sympathique Bâtonnier démontrera les nombreux avantages des cours organisés par l'Association et qui commenceront dès lundi, 26 février, dans une des salles du Petit Lycée.

Il fera ressortir le bénéfice que pourront en tirer ceux que leurs moyens pécuniaires ont empêchés jusqu'ici de compléter leur instruction.

La « Tramontana »

Notre excellent confrère, M. Toussaint Casanova, étant obligé de s'absenter, la *Tramontana* ne paraîtra pas cette semaine.

Dans les Finances

M. Favalelli, percepteur de La Française, 3e classe, est nommé percepteur de Lirà, 2e classe.

Chronique Sportive

Les membres du Junior Athletique club Bastiais sont priés de vouloir bien se réunir dimanche, à midi et demi, chez M. Gasperini, 3, Route du Cap. Il s'agira de choisir les couleurs pour le club.

Pensions

M. Pezzani Adrien-Ludovicus-Ernest, percepteur. Services militaires, 6 ans 5 mois 10 jours ; services civils, 31 ans 2 mois 22 jours. Pension de 6.000 francs avec jouissance du 8 octobre 1911.

Mme Tavera Marie-Antoine, veuve Cianro. Le mari maître de chais de pénitencier agricole. Pension de 470 francs avec jouissance du 10 novembre 1911.

Mme Clariet François-Baptistine, veuve Pesseroni. Le mari facteur de ville. Services militaires, 9 mois 24 jours ; services civils, 10 ans 21 jours. Pension de 140 francs avec jouissance du 7 avril 1911.

Mme Peri Marie-Françoise, veuve Tizzoni. Le mari receveur des postes, services militaires, 6 mois ; services civils, 43 ans 9 mois 11 jours. Pension de 1.001 francs avec jouissance du 9 juin. 1911.

On demande

De suite des représentants pour Bastia et chaque canton du département de la Corse. Travail très facile, bien rémunéré et fortes commissions, sans quitter emploi.

S'adresser à M. MARIANI fils aîné à Ajaccio.

Objet perdu

Il a été perdu un colis contenant 8 chemises, 4 complets et deux partitions de musique.

Forte récompense à la personne qui le rapportera au bureau de police.

On demande

Une cuisinière, bonnes références.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

CALVI

Premier avis

Par acte enregistré à Calvi en date du 22 février 1912, M. Ferrari a vendu à M. Marietti sa scierie mécanique et fabrique d'échanchoirs pour pipes, ainsi que la propriété et constructions y attenantes, oppositions dans les dix jours au domicile élu.

LA HERNIE

et les Maladies du Ventre

LES DERNIERS PERFECTIONNEMENTS D'UNE BELLE DÉCOUVERTE

Le hernieux ne doit plus souffrir ni de sa hernie, ni de son bandage, depuis la belle découverte du fameux Spécialiste de Paris, M. A. CLAVERIE, et surtout depuis les derniers perfectionnements qu'il vient d'apporter à ses merveilleux appareils sans ressorts.

La création d'une **nouvelle matière « Natura. »** imperméable, imputrescible, servant à façonner les pelotes de ces appareils, leur permet de s'adapter et d'adhérer au corps sans nulle gêne, et rend impossibles tout glissement de la hernie dans le scrotum.

Cette innovation qui a obtenu un grand succès et une haute récompense à l'Exposition universelle de Turin contribue à obtenir la **réduction radicale** et la **contention absolue** (toujours garantie), tout en assurant au bien-être parfait ainsi que la liberté complète des mouvements et l'intégrité des forces et de la vigueur.

C'est une heureuse nouvelle pour tous nos lecteurs atteints de **hernies** et nous nous empressons de leur rappeler que M. A. CLAVERIE, est de passage en Corse, et qu'il recevra de 9 h. a 5 h. à :

BASTIA, dimanche 3 et lundi 4 mars, Hôtel de France.

CORTE, mardi 5 mars, (jusqu'à 3 h.) Hôtel Paoli.

AJACCIO, mercredi 6 et jeudi 7 mars, Hôtel de France.

Ceintures perfectionnées et appareils CLAVERIE contre les maladies de matrice, déplacements des organes, varices, etc.

PENSION POUR FAMILLE
TENUE PAR
Joseph et Marie Caturelli
Employés à l'Hôpital Civil
PISA. — *Piazza delle Stelline*, n. 6, p, 2

Les meilleurs Professeurs de la Faculté de Médecine et de Chirurgie sont toujours présents à Pise pendant toutes les heures du jour.

Service du tram électrique de la Gare à la Place Stellino. — Téléphone à la Maison.

N. B. — M. et Mme CATURELLI prient MM. les Voyageurs se rendant à Pise, à leur adresse, d'exiger des conducteurs de voitures publiques qu'ils s'arrêtent bien *Piazza delle Stelline*, n. 6, et pas ailleurs, et de se mettre en garde contre toute autre indication donnée par *les garçons d'hôtel*.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jacques Franceschi, 2, Bd du Palais.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

22 fév. — 23 fév.

Rentes de 3 0/0 anciens. 94.65 — 94.90
— de 3 0/0 amortis. . 94.90 — 95.20
ex-coupon.

LA MÉDAILLE DU TRAVAIL

Paris, 23 février.

La médaille d'honneur du travail est accordée à M. Canioni, employé à la maison Bourgeois frères, à Bastia.

INCIDENT
Maurras-de Cassagnac

Paris, 23 février.

Une violente polémique vient d'éclater entre le journal l'*Autorité* et l'*Action Française*, organe des camelots du roy.

A la suite de ces incidents, M. Guy de Cassagnac a envoyé ses témoins à M. Charles Maurras, qui les a mis en relations avec deux de ses amis.

LA VENTE
DE L'ILE DE PORQUEROLLES

Paris, 23 février.

L'acheteur est un Français

La vente de l'île de Porquerolles est désormais un fait accompli et le Gouvernement a réussi à empêcher cette île de tomber entre les mains d'étrangers.

L'acheteur est un riche parisien, M. François Fournier, qui a fait cette acquisition pour la somme de 1 million cent mille francs.

L'acquéreur compte faire de cette île une propriété d'agrément.

COUR DE CASSATION

Le cas du disciplinaire Rousset

Paris, 23 février.

La Cour de Cassation vient de casser le jugement du Conseil de guerre du XXe corps qui avait prononcé la condamnation du légionnaire Rousset.

Le Grand-Duc de Luxembourg
est agonisant

Paris, 23 février.

Les journaux annoncent que le Grand Duc de Luxembourg est agonisant.

La Conquête de l'air

LE RECORD DE LA VITESSE

Vedrines fait du 161 à l'heure

Paris, 23 février.

L'aviateur Védrines vient une fois de plus d'accomplir un superbe exploit aérien, qui le met au premier rang des aviateurs français.

Védrines a parcouru 161 kilomètres en une heure, battant ainsi tous les records de vitesse du monde entier.

DUEL DE PRESSE

Paris, 23 février.

A la suite d'une polémique de presse, une rencontre à l'épée a eu lieu aux environs de Paris, entre M. Henri Chervet, journaliste, et M. le lieutenant Touny.

A la deuxième reprise, M. Henri Chervet a reçu au biceps droit, une blessure pénétrante très profonde qui a mis fin au combat.

EN SUISSE

Condamnation d'un Député

Genève, 23 février.

La Cour d'assises de Genève a rendu aujourd'hui son verdict dans le procès d'un député suisse, M. Eugène Berlié, administrateur du *Journal de Genève*, accusé d'escroquerie et d'usage de faux pour une somme de un million.

M. Eugène Berlié a été condamné à 9 ans de réclusion.

LE PARLEMENT

SÉNAT

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1912.

LOI DE FINANCES

Le Sénat continue la discussion de la Loi de Finances.

Les marchés à terme

M. Henri Boucher soutient un amendement relatif aux marchés à terme.

Le Sénat adopte.

Un grand nombre d'articles réservés sont ensuite mis aux voix et adoptés.

La séance est levée à 11 h. 35 et renvoyée à cet après-midi.

SÉANCE DU SOIR

LOI DE FINANCES

Le Sénat poursuit la discussion de la Loi de Finances.

Les retraites ouvrières

Le Sénat continue la discussion des articles relatifs à la loi des retraites ouvrières, qui ont été incorporés à la Loi de Finances.

M. Touron

sénateur de l'Aisne, combat énergiquement la décision de la Commission des Finances, tendant à incorporer les articles relatifs à la loi des retraites ouvrières, à la loi de Finances.

L'orateur soutient un contre-projet qui sera le supplément de la loi de 1909.

M. Strauss

sénateur de la Seine, parle longuement en faveur de la proposition de la Commission des finances.

Le Vote

Après un discours du Ministre des finances, le Sénat vote l'incorporation à la Loi de Finances des articles relatifs à la discussion des retraites ouvrières.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Les Traités secrets

L'ordre du jour appelle la discussion de la motion de M. Piou, relative aux traités secrets.

Le Ministre
des Affaires étrangères

demande le renvoi de la discussion à vendredi prochain.

M. Piou

déclare accepter le renvoi, qui est accepté par la Chambre.

La Crise des Loyers

La Chambre reprend ensuite la discussion du projet de loi relatif aux habitations à bon marché.

M. Aubricot

réclame des mesures urgentes pour protéger les familles ouvrières et, en particulier, les familles nombreuses contre la crise des loyers.

Il attire l'attention de la Chambre sur une question qui est capitale pour le prolétariat et pour l'avenir du pays.

M. Voolin

propose, dans le même but, la création d'habitations à bon marché, qui aurait pour résultat d'éviter le retour de certains incidents qui se sont produits lors de l'expulsion de M. Cochon.

M. Siegfried

député de la Seine-Inférieure, intervient dans le débat en faveur des habitations à bon marché.

L'orateur souhaite qu'il faut encourager l'initiative privée dans ce sillon humanitaire.

Le Ministre de l'Intérieur

prend à son tour la parole.

M. Steeg reconnaît que la question mérite un examen urgent, et assure la Chambre de toute la sollicitude du Gouvernement.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

UNE RENCONTRE

Paris, 23 février.

Une rencontre à l'épée aura lieu demain matin à onze heures, au Parc des Princes, entre M. Léon Daudet, rédacteur à l'*Action Française* et M. Pierre Mortier, qui est fait un échange de témoins, à la suite d'une polémique de presse.

EN ITALIE

AU PARLEMENT

L'annexion de la Tripolitaine

Rome, 23 février.

Le Sénat et la Chambre ont voté, par acclamations, le décret d'annexion de la Tripolitaine, présenté par M. Giolitti.

C'est au milieu du plus vif enthousiasme qu'a eu lieu le vote, après les discours de nombreux orateurs qui prononcèrent tous des allocutions enflammées de patriotisme où ils célébrent l'héroïsme de l'armée italienne.

A la Chambre, le doyen d'âge, M. Lacava, a prononcé un discours patriotique qui a été vivement applaudi et a terminé par ces paroles :

« Pour moi, ancien garibaldien, c'est un véritable orgueil d'avoir là-bas parmi les combattants, un de mes enfants chéris. »

La ville de Rome est très animée. Beaucoup de maisons sont pavoisées.

LE CONSERVATEUR

Compagnie Mutuelle d'assurances sur la Vie à cotisations et frais de gestion limités
Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat
Gérée par *Le Conservateur*
Cie anonyme de gestion d'assurances sur la Vie
Fondée en 1844

Siège Social à Paris, 18, rue La Fayette

Assurances sur la Vie

Vie entière — Mixte — Dotation — Education
Double Mixte (Assurance Retraite)
Valeur de Rachat (Assurance payée par année
Valeur de Réduction (Assurance payée par année
Valeur du Pair. (Sans charges police. Sécurité
Valeur du Pair. (Tranquillité absolue.
Risque de Guerre : sans surprime à verser en espèces.

Rentes Viagères
aux taux les plus avantageux

RÉPARTITION ANNUELLE entre tous les contrats, y compris ceux de rentes viagères, des bénéfices provenant des économies de gestion, de la mortalité et du produit des placements sans aucune majoration du tarif minimum.

Moyenne des répartitions bénéficiaires effectuées à ce jour
aux Assurances de capitaux : 10 0/0 de la cotisation.
aux Rentes viagères : 12 0/0 du montant de la Rente.

Maximum d'avantages
Minimum de cotisations

Pour tous renseignements s'adresser à M. Alexandre MUSSO, Bd du Palais, et 4 bis, rue du Nouveau Port, BASTIA.

ON DESIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne
et châtaignier

Adresser offres à M. AGIER, *Produits Forestiers de la Corse à Bastia.*
Indiquer prix, dimensions et quantités.

HOTEL LIMAROLA

21, rue l'Opéra, BASTIA

Chambres spacieuses et confortables.
— Cuisine bourgeoise soignée et soignée.
— Grand jardin ombragé tout l'hôtel. —
Pensions entières pour célibataires ou familles à des prix très modérés.

M. Limarola répond devant les parents des jeunes gens prenant pension chez lui.

La situation de l'hôtel, vis-à-vis de la Poste, à proximité à la fois de la Gare et de la Place Saint Nicolas, centre de la ville, est des plus avantageuses pour les voyageurs.

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR MEUBLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 307 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Rue Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Graines - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A ... LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidons de 5 litres.
Naphtalygie, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 18, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

Savonneries à Vapeur du « Fer à Cheval »
J.-B. PAUL, Marseille
SAVON GARANTI PUR MARQUE DÉPOSÉE
LE FER A CHEVAL
EN PRÉSENCE DES SAVONS MAL COMPOSÉS RENFERMANT RÉSINE, talc, silicate, etc., par conséquent de qualité inférieure, livrés à un BON MARCHÉ APPARENT, nous ne saurions trop recommander aux personnes soucieuses de leur santé et de la conservation du linge, l'emploi du Savon GARANTI PUR, 72 0/0 HUILE ET ALCALI, SANS RÉSINE, marque LE FER A CHEVAL.
En vente chez les Négociants de gros et dans toutes les bonnes Epiceries.
Agent Général pour les arrondissements de Bastia et de Corte : Antoine MOZER, 1 bis, rue du Nouveau Port, BASTIA.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR DE MARQUE
Ets L. R. MATTEI
Bastia (Corse)

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS
L'INDICATEUR DE CORSE 40 fr
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, Edeur, 31, rue Bréant, PARIS

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille
PUBLIE dans chaque Numéro des Chroniques et Variétés du plus haut intérêt littéraire
UTILE, PRATIQUE, ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, la Bonne cuisine, la Toilette, l'Ameublement artistique, la Mode, le Costume, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'économie
ATTRACTIVE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE, par ses études sur les Beaux-Arts, les Poètes, le Musique, le Mouvement littéraire et ses Contes, Nouvelles et Poésies
AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Chroniques sur la Photographie, le Cinéma, le Théâtre, les Sports, le Tourisme et ses Bonnes Recettes de la grande hebdomadaire
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MOINS CHÈRE
10 Pages grand format. Abonnement 2 fr. par an
Un Numéro spécimen sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à M. DESTOUCHES 31, rue Bréant, PARIS

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
Attention aux Contrefaçons
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
préparé d'après la formule L.-N. MATTEI
Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite Agricole
APÉRITIF — TONIQUE — FORTIFIANT
MARQUE DÉPOSÉE — Se méfier des imitations
CÉDRATINE
GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

TRENTE SEPTIÈME ANNÉE — N° 56 — DIMANCHE 25 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petites divers 1 fr. — Réclames 50 cent. la ligne, 0,75 — Divers, 0,20 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ..... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 22 » 12 » 6 »
Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00112

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever 6 h. 6 m. — Coucher, 5 h. 3 m.
Premier quart., le 25 — Pleine Lune, le 2.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Marguerite.
Fête de Demain : Saint Honoré.

24 FEVRIER

POUR LE ROI DE PRUSSE !

CONTE DU DIMANCHE

« Travailler pour le roi de Prusse ! » Chacun sait ce que signifie ce dicton. Mais d'où vient-il ?
— Voilà ce que l'on sait moins...

Il y a un siècle et demi de cela, régnait sur la Prusse, qui venait à peine d'être érigée en royaume, Frédéric Guillaume Ier ; et, sur la mode, royaume autrement important, je tiendrai Lubin, coiffeur de la Cour.

De la Cour de Prusse, bien entendu ! La France ne doit-elle pas le ton, la mode et le goût depuis qu'il y a une France ?

Or, c'était maître Lubin, l'architecte de ces édifices compliqués qui exhaussaient encore plus que leurs talons, la taille des nobles dames d'alors, et qui nécessitaient autant de souplesse dans la main que de sûreté dans le coup d'œil.

Aussi les perruquiers étaient-ils considérés comme de véritables artistes, et, seuls de toutes les corporations, la leur avait-elle le droit de porter l'épée.

Parmi les apprentis de maître Lubin se trouvait un jouvenceau doux et timide comme une jouvencelle, qui répondait au prénom de Léonard.

Léonard était profondément épris de son art... et de la fille de son patron, la gente Olivette. Mlle Olivette demoiselle au frais minois, à l'air éveillé.

Ces deux passions étaient également malheureuses, maître Lubin ayant solennellement déclaré que, pour devenir son successeur, il faudrait d'abord coiffer une tête couronnée.

— A moi-même seul je concéderai le privilège de « perruquier de Sa Majesté, » seul, le « perruquier de Sa Majesté » pourra être mon gendre, répétait-il.

C'était un cercle vicieux.

Un jour, Léonard reçut une lettre d'un sien oncle, cordonnier de son état, protestant de sa religion et établi à Berlin, depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Ses affaires prospéraient et il invitait son neveu à venir s'installer près de lui, les gens et les choses de France étant fort goûtées à l'étranger, en vertu sans doute du proverbe : « Nul n'est prophète en son pays. »

Léonard hésita un peu...

Quitter son pays, sa gentille Olivette, cela lui faisait gros au cœur.

Mais celle-ci, consultée, le décida à partir.

La fine mouche avait lu dans le jeu de son père, jugeant qu'il ne pourrait longtemps se passer de son second.

Il serait donc forcé de capituler, surtout lorsque Léonard reviendrait avec le titre d'« perruquier de Sa Majesté le roi de Prusse. »

Aussi, d'après son conseil, garda-t-il le secret sur le but de son voyage, demanda simplement un congé à son patron marri et dépité et quitta les bords de la Seine pour ceux de la Sprée.

Son oncle ne l'avait pas trompé : il avait une brillante et aristocratique clientèle qu'il partagea avec lui, l'un chaussant, l'autre coiffant tous les élégants et élégantes de la Cathédrale, et Léonard fut bientôt aussi à la mode à Berlin que mal vu de Lubin à Paris.

Une seule chose manquait à son bonheur : coiffer une tête couronnée et accoler à son nom ce titre si désiré : « perruquier de Sa Majesté. »

Aussi quelle émotion ! quelle joie ! lorsque la reine le fit mander.

Sans doute, la Cour de Frédéric Guillaume n'était pas celle de Louis XV, mais enfin c'était toujours la Cour !

Léonard se rendit au palais, à l'heure indiquée, l'épée au côté, le trioreau sous le bras, le jarret tendu et la bouche en cœur. Il fut introduit...

Sous sa main habile, les cheveux peignés, nattés, poudrés, s'élevèrent en échafaudages, gracieux, légers et solides à la fois, au-dessus du front de ses augustes clientes, éblouies et charmées. Léonard reçut force compliments des plus flatteurs.

— On se croirait à Versailles ! déclarèrent les dames ravies.

C'était le suprême éloge !

Léonard se préparait à se retirer quand une voix rude résonna désagréablement à son oreille, lançant cette phrase aussi injurieuse pour son talent que pour les augustes têtes confiées à ses soins :

— Que signifie cette mascarade ?

C'était un petit homme gros, maigre, d'assez piètre mine, à l'air forlond... Il portait sa canne sous le bras et son chapeau sur la tête.

Ce détail significatif, joint à la terreur peinte sur tous les visages et au plongeon précipité de toutes ces hautes coiffures dans un nuage de poudre, annonça au pauvre perruquier le roi Frédéric-Guillaume Ier, « Roi Sergent », comme on disait.

Ce n'était pas un prince commode que ce père du grand Frédéric. Aussi ladre que brutal, il nourrissait son fils de pain moisi, refusait la moindre parure à sa femme, portait des habits râpés et, pendant tout son règne, les mêmes boutons de cuivre que l'on dénouait d'un vieil uniforme pour mettre à un neuf.

Son entrée produisit donc une sensation fort désagréable.

La reine balbutia quelques excuses sur la réception du nouvel ambassadeur de France et le désir de lui faire honneur.

Frédéric l'interrompit brutalement :

— Etes-vous folle et supposez-vous que je tolère de vous voir ainsi attiffée ?...

Et se tournant vers Léonard tremblant et décontenancé :

— Toi, as fait là de la belle besogne, drôle ; avise à la réparer de ton mieux.

Rage impuissante des pérruquières, et, quant à vous, madame, ajouta-t-il en se tournant vers la Reine qui cherchait à l'apaiser, si je ne vous traite pas comme vos filles, c'est qu'il serait inconvenant qu'une reine de Prusse ait la tête tondue.

Prières et protestations furent également inutiles.

On dut obéir et se soumettre.

Quand l'exécution fut terminée, le roi, impassible, s'adressa à l'exécuteur consterné :

— Toute peine mérite salaire, dit-il, que t'a donné la reine ?

— Dix florins, Sire, répondit Léonard hésitant...

— Dix florins ! En vérité, madame, vous n'êtes pas généreuse et ce garçon emporterait dans son pays une piètre idée de notre Cour...

— Sire, je croyais... balbutia la reine stupéfaite de ce reproche qu'elle attendait tout autre.

— Je serai plus large et paierai mieux tes services, mon garçon. Combien te doisje pour avoir exécuté mes ordres ?

— Sire... ce qu'il plaira à Votre Majesté, dit le perruquier rassuré.

— Mettons vingt florins... Cela te va-t-il ?

— Oui, Sire, répondit Léonard enchanté, s'inclinant jusqu'à terre... Aïe ! Aïe !

Les coups de canne tombaient, dru comme grêle sur son échine courbée, tandis que le « roi-sergent » comptait, sans se presser :

— Un florin, deux florins...

Et, pour la première fois de sa vie, Frédéric fut prodigue !

Léonard, moulu et brisé, se hâta de revenir en France. Lubin venait de mourir, aussi eut-il, sans difficulté, sa succession et sa fille. Il devint fort à la mode et put faire graver sur son enseigne :

Perruquier des Cours de France et de Prusse

Il avait payé ce droit assez cher !

Il garda le silence sur sa mésaventure, mais quand on plaisantait devant lui la ladrerie de Frédéric :

— Moi, je l'ai trouvé trop généreux, répondait-il en se frottant les côtes ; Dieu vous garde de travailler pour le roi de Prusse !

ARTHUR DOURLIAC.

EMBELLISSEMENTS

Le Quartier du Nouveau-Port

La mise en vente des deux terrains situés au Nouveau-Port, sur le prolongement de la maison Bertin, va permettre l'embellissement de ce quartier, si abandonné depuis quelques années.

Si nos renseignements sont exacts, les personnes qui ont fait l'acquisition de ces deux sites se proposent d'y construire un édifice religieux et une maison de rapport.

L'édifice religieux en question ne serait autre que cette église du Nouveau-Port dont on parle depuis de si longues années, et que les habitants de ce quartier seraient si heureux de voir enfin bâtir.

N'oublions pas que depuis les premières protestations de la population, rien n'a changé, et que la chapelle qui avait été installée à titre provisoire *dans un magasin*, c'est à-dire au-dessous d'une *maison habitée*, y est encore.

La décence du culte aurait dû s'opposer depuis longtemps à ce que une pareille autorisation fut accordée, mais il paraît qu'il a été impossible de faire autrement.

Aujourd'hui, cette situation, si regrettable à tant d'égards, est à la veille de prendre fin, et l'on ne peut que souhaiter de voir mettre prochainement à exécution le projet dont il s'agit.

Le quartier du Nouveau-Port, si peuplé et si animé, dont les environs s'ornent aujourd'hui de coquettes villas, gagnera certainement en valeur, du jour où les terrains qui viennent d'être vendus seront remplacés par les édifices projetés.

LE BANQUET des Commerçants et Représentants de Commerce

Jeudi soir, le *Petit Bastiais* était convié à une superbe fête gastronomique donnée au *Cyrnos-Palace*, par les Représentants de Commerce de notre ville, en l'honneur de l'arrivée à Bastia de M. Lemaux, administrateur de la « Protection Mutuelle des Voyageurs de Commerce de Paris. »

Depuis plusieurs années déjà, M. Lemaux ne manque jamais de venir porter la bonne parole parmi nous. C'est lui, on le sait, qui a jeté dans notre ville la base de la Société de Protection mutuelle des Voyageurs de commerce, et à son appel ont répondu, nombreux, ceux qu'enthousiasme et à juste titre la belle doctrine mutualiste : *Un pour tous, tous pour un.*

Il était très naturel, en effet, qu'il naissât à Bastia, dans la ville qui est la capitale de la Corse au point de vue commercial, une association de prévoyance permettant aux voyageurs de commerce de s'assurer contre les aléas inévitables de leur profession, et de se prémunir ainsi que leurs familles contre les conséquences néfastes de la maladie et de la vieillesse.

M. Lemaux était tout désigné pour être, chez nous, le propagateur de ces idées humanitaires et sociales.

Personne mieux que lui ne pouvait réussir à fonder à Bastia un groupement de la puissante Association Mutuelle des Voyageurs de Commerce, qui étend ses ramifications dans tous les centres industriels et commerciaux de France.

Au cours de ses nombreuses tournées, il a fait vibrer de sa voix chaude et sympathique les cœurs de nos mutualistes, et le *Petit Bastiais* qui, depuis 37 ans n'a jamais cessé de soutenir ardemment ses idées qui

10 — Feuilleton du Petit Bastiais

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit

par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

III

L'ENFANT

— Les autres, monsieur, ils ont cru qu'on me confiait l'enfant au nom de l'Assistance. Et j'ai tout de suite quitté le pays. Les autres... ils n'ont pas su que madame Francine était la marraine. Et quelle marraine ! Tendre comme une mère... Il faut l'avoir vue... Et un prix de son bonheur avec vous, qu'elle craignait. Car son bonheur, j'en étais sûre... Elle ne m'en a guère parlé — sinon qu'elle se marierait, et sans me dire seulement avec qui. Je ne sais pas encore votre nom, monsieur. Mais je sais une chose de vous... C'est que votre Francine vous a aimé, et que son amour lui grisait le cœur. Ça se connaît, vous savez, les yeux d'une femme qui aime.

Raymond avait enfoui sa tête dans ses mains. Il pleurait. Des minutes passèrent sans qu'il eût bougé, et sans qu'il eût perçu le bruit d'un pas glissé hors de la chambre, d'une porte qu'on ouvrait doucement... Une voix inattendue le rappela à lui-même. Il leva des yeux noyés et absents, qu'une flamme rapide traversa en éclair. Debout devant lui était ma'ame Favier, avec un enfant dans les bras. L'exclamation étonnée de cet enfant, à l'aspect de l'étranger, venait de surprendre celui-ci. D'un bond, Delchaume se dressa. Avidement, il s'approcha du bébé. Mais sa curiosité frémissante fut déçue. Le petit, effrayé du geste, de l'aspect sévère, des vêtements noirs, se cacha le visage contre l'épaule de sa nourrice, en jetant des cris perçants.

— Je l'ai aussi réveillé un peu brusquement, plaida celle-ci, en le dodelinant. C'était lui qui dormait, monsieur. Mon mari n'est pas là. Mais j'ai dit cela, parce que je craignais que le petit n'entendît parler et ne brûlât tout de suite. Vous pouviez ne pas savoir... Une visite, comme ça... C'était si inattendu, si nouveau... J'avais peur...

La voix douce de sa mère adoptive calmait l'enfant. Son désir de voir ce qui se passait, l'emporta sur la frayeur. Il risqua un œil, un bel œil bleu sombre, souligné par l'éclat de la petite joue rouge, dans le désordre des cheveux blonds.

— Regarde-moi, mon petit. Et la monsieur en deuil, avec tant de douceur, avec un sourire si navrant dans l'effort de tendresse, que le cœur Daniela, qui le comprit, en fut remué jusqu'au fond.

— Regarde le monsieur, mon petit Serge... Regarde-le... Il est gentil, tu sais... C'est un papa.

Le bébé regarda, cette fois, bien de face, avec des prunelles judicieuses et critiques. Et alors, de ses petites lèvres sortirent ces mots, articulés aussi nettement que par une grande personne :

— Oh ! pas si gentil que papa Favier. Il est tout noir.

Raymond, estomaqué, en recula presque. Dans la pièce, où s'étaient dites des choses si poignantes, résonna un frais éclat de rire de jeune femme, ce jeune rire, — un éclat de rire où il y avait de la fierté.

— C'est qu'il court sur ses trois ans, et vite... Il les aura bientôt. Vous allez voir comme il est grand.

Elle le mit sur ses petits pieds, où il se tint droit et ferme. C'était un très beau petit garçon, — de la beauté de son âge, faite de santé, de fraîcheur, sans qu'aucun trait soit encore trop formé, — sauf les yeux, immenses pour le mignon visage. Sa chevelure épaisse bouclait autour de sa tête et jusque sur ses épaules. Elle était d'un blond franc et chaud, et non du blond cendré, destiné à tourner au brun, que cuque a pris forme davantage. Delchaume ne se laissait pas de la considérer.

— Il n'a rien de Francine, murmura-t-il enfin.

— Si, dit madame Favier, ses yeux ! Oh ! les yeux, c'est frappant... Noirs d'encre dans l'ombre ou à la lumière, et bleus au grand jour. Et puis l'expression...

Elle parlait spontanément, laissant échapper des observations cent fois ressassées à part elle, — et comme sur un fait acquis, sans songer à la blessure qui s'élargissait dans le cœur de l'homme silencieux, en contemplation devant cet enfant. Soudain, il incita sa haute taille. Il fléchit un genou, jusqu'à ce qu'il fût presque au niveau du bébé. Alors, prenant doucement entre ses doigts les petites menottes, il dit à voix basse, — les yeux dans ces beaux grands yeux, qui ressemblaient à ceux de Francine :

— Et tu as peu d'elle, mon petit ?... Et tu vraiment un peu d'elle ?...

— Un peu de quoi ? fit la voix flûtée, tandis que le garçonnet, intrigué, s'apprivoisait.

— Un peu de ma Francine... répondit presque inconsciemment le désespéré, perdu dans son rêve.

— Maîsine Francine ?... s'écria joyeusement l'enfant.

Le mot « marraine » était un de ceux qu'il prononçait encore puérilement, mais plutôt par habitude câline. Il répéta :

— Maîsine Francine ?...

Ajoutant avec vivacité :

— Elle va venir ?.. Tu l'amèneras, dis ?

La radieuse clarté sur ce visage ingénu ! Comment dire la tendre interrogation des yeux, — de ces yeux frais et brillants comme les plus merveilleuses fleurs — et l'espoir extasié suspendant le souffle, avec un peu de malice persuasive dans la tête penchée, dans le sourire des lèvres délicates. Grâce irrésistible de l'enfance ! Grâce qui fleurissait si divinement au seul nom de celle qui n'était plus. La tête brune de l'homme glissa plus bas parmi les cheveux dorés de l'enfant. La mâle vieage barbe disparut, enfoui dans les petits vêtements fleurant l'iris et le lait, blotti contre la toute petite poitrine, pendant que les bras de Raymond, se resserrant prenaient comme une paternelle possession du corps menu. Un sourd sanglot monta.

— Le monsieur... il a bobo, balbutia Serge en regardant sa nourrice.

Et elle le vit, gêné par une émotion qu'il ne comprenait pas, mais vaguement consciente de la douleur et de la pitié, effleurer avec gentillesse, d'une manière affectueuse, les cheveux drus et sombres du « monsieur qui avait bobo ». Delchaume se releva, repoussant toute sa force. Il eut une espèce d'ébrouement de voix, rêveur.

A suivre.

sont les siennes, est heureux de saluer enfin un apôtre infatigable de la Mutualité.

C'est M. Lennox qui présidait le banquet, dont l'organisation fut parfaite grâce aux soins de M. Rivollier, l'intelligent et aimable directeur du *Cyrnos-Palace*.

Autour de M. Lennox, dans l'union fraternelle d'une pensée de solidarité, prirent place :

MM. Philippe Poggi, président du groupe bastiais ; Charles Benelli, secrétaire ; Antoine Agostini, Guerrini, Pietri, André Ghilini, Antonin Faretti, Antoine Manfé, Maraninchi, Adolphe Poggi, Bonsimonti, Lanata, Colombo, Parfetti, Laurenti, Marchionni, Rivarelli, Leocatosti, Mme Robert, Nemirowski et Antoine Alfonsi, représentant le *Petit Bastiais*.

Pendant plus de deux heures, ce fut, en effet, une conversation des plus animées, une véritable fête de famille, et les convives firent le plus grand honneur au menu et aux vins qui leur fut offert, et que nous sommes heureux de reproduire :

Consommé Romaine
Loup de Roche au bleu Sauce Laquipierre
Pommes Vapeur
Salmis de Perdreaux
Quartier d'Agneau Bourgeoise
Artichauts à la Barigoule
Poularde de la Bresse rôtie
Salade
Mandarines Cyrnos-Palace
Corbeilles de fruits
Dessert
Graves. — Mâcon. — Champagne frappé
Café. — Liqueurs

Au dessert, c'est la série des discours qui s'ouvre.

M. André Ghilini prend le premier la parole :

Discours de M. André Ghilini

M. Ghilini s'excuse d'abord de parler le premier, avant même M. Lennox.

Mais il déclare pour sa défense, qu'il était de son devoir de venir souhaiter la bienvenue au sympathique administrateur, et de lui dire, au nom de la Section Bastiaise, combien tous ses camarades sont heureux de l'avoir quelques jours parmi eux.

L'orateur nous dit ensuite qu'il se gardera bien de nous faire un long et ennuyeux discours ; il nous le dit avec tant d'esprit, que cela lui permet, au milieu des applaudissements de ses camarades, de nous gratifier d'une allocution charmante, pleine de verve et d'entrain.

Il termine en exposant le plan d'une organisation complète de la Section Bastiaise, qu'il espère voir un jour puissante et prospère.

Discours de M. Lennox

A son tour, M. Lennox se lève, et prononce le discours suivant qui est souligné par de vifs et enthousiastes applaudissements :

Messieurs et chers Collègues,

Il y a près d'un an, c'était exactement le 29 mars de 1911, nous étions réunis, pour fêter l'organisation de votre groupe social. Vous aviez bien voulu m'accueillir avec l'amabilité qui vous est proverbiale et j'en ai ressenti une profonde gratitude, que je vous exprime aujourd'hui.

Ensuite, nous avions lancé, dans les sillons déjà tracés par vous, quelques graines des efforts mutualistes, qui devaient produire — et qui ont produit, je le constate aujourd'hui — d'excellents résultats.

Votre groupe est compact ; vous avez compris qu'il fallait donner, à l'action solidaire de la Corse, l'impulsion vigoureuse de l'action solidaire de la mère-patrie ; vous avez compris également cette devise, si simple et cependant si éloquente, qui se traduit par ces quelques mots : « Un pour tous et tous pour un. »

Naguère, c'est-à-dire à la fin de décembre dernier, une splendide solennité réunissait, à Paris, tous ceux qui avaient pu se concerter pour donner une expression vivante à l'âme de notre Société. Sous la présidence du Ministre du Commerce et sous la présidence, plus effective encore, de notre cher président d'honneur, M. Henri Brisson, le banquet du 29 décembre a été splendide ; il a répondu à notre attente ; il a donné la mesure de nos sentiments de solidarité, de nos sentiments de mutualité effective. Ah ! Messieurs, je voudrais pouvoir retrouver, en quelques mots, les émotions si douces que tous nous éprouvâmes, dans cette cordiale réunion ; je voudrais pouvoir faire vibrer, dans vos cœurs, ces élans d'enthousiasme qui vibraient dans les nôtres, alors que nous entendions ces paroles si élevées, en même temps que si touchantes, de ceux qui dirigent notre Association.

Ici, Messieurs, où la nature est ensoleillée, où vous goûtez constamment les charmes d'un pays d'élection, ici, vous ne comprendrez pas, autant que dans notre pays du Nord, ce qu'il y a de grand, de noble, d'élevé dans l'union des cœurs ou, du moins, vous le comprenez fort bien ; votre présence en cette salle en est un témoignage assuré, et c'est parce que vous comprenez très bien l'émotion subie par nous, qu'il m'est agréable, en ce moment, de me faire l'écho des sensations éprouvées au cette réunion de notre grande Société.

On a exposé, sinon au Barquet, mais à l'Assemblée générale qui l'avait précédé, la marche toujours ascendante de notre œuvre commune. Notre capital qui était de 2 100.000 francs tend toujours à s'accroître, non pas pour en faire une œuvre de thésaurisation, mais pour en faire une œuvre de sécurité pour l'avenir ; car, mes chers Collègues, il ne faut pas se le dissimuler, il n'en est point de la vie d'une société comme de la vie d'un simple particulier ; lorsque l'un de nous vient à succomber, il a rempli sa tâche, sa famille a pour lui les regrets et la douleur imposés par son départ, mais tout est fini ; les siens en profitent, — si l'on peut donner le mot de « profiter » à ce qui se passe alors, — ils profitent des efforts qu'il a faits dans la voie de la prévoyance, tandis qu'une société, comme la Protection Mutuelle, peut être considérée comme une œuvre perpétuelle, comme un serpent qui se mord la queue, ainsi qu'un philosophe avait défini l'infini et l'Eternité.

Oui, notre Société sera éternelle, parce que ceux qui la composent exercent une profession qui sera de plus en plus méritoire pour les bienfaits de l'humanité. N'est-ce pas grâce à nous, voyageurs de commerce, que les produits de la mère-patrie s'en vont dans tous les pays du monde, répandant l'aisance et même la richesse, en laissant, à ceux qui les ont fabriqués, la possibilité de vivre honorablement ?

Un Ministre disait de nous, il y a quelques années : « Lorsque le voyageur de commerce dépose, le soir, dans la boîte aux lettres, la correspondance qu'il échange avec sa maison, il y a plus qu'une simple transmission d'idées dans sa lettre, il y a le travail de l'Usine, il y a le salaire des ouvriers, il y a le salut et la fortune du Patron ! »

Nous devons être glorieux de ces paroles et nous devons nous les répéter souvent, car elles montrent l'étendue de nos obligations et la haute portée de nos droits...

Oui, mes chers Collègues, c'est par nous, c'est grâce à nous que le commerce et l'industrie ont développé partout leur immense extension ; c'est grâce à nous que des fortunes considérables se sont érigées, et c'est grâce à nous surtout que les ouvriers, que les employés de commerce et de l'industrie reçoivent leur pain quotidien.

Est ce suffisant ? Quelques-uns le croient, ceux du moins qui n'envisagent pas la question d'avenir. En bien, chers Camarades, considérons, au contraire, l'avenir que nous devons créer, sinon pour nous mêmes, du moins pour nos successeurs.

Oh ! loin de moi la pensée de prétendre que nous pouvons lutter contre l'organisation capitaliste, contre le devoir patronal !... Non, nous devons, au contraire, chercher dans l'union avec nos patrons, un accord qui nous donne, aux uns comme aux autres, la marche à suivre pour arriver à la solution de la question sociale ! Cette solution, depuis longtemps, nous l'avons envisagée dans une alliance étroite entre le « capital » et le « travail. » La participation aux bénéfices, ce principe qui est appliqué par beaucoup de maisons déjà, deviendra la règle de l'avenir et nous devons faire tout notre possible, en satisfaisant nos patrons, en leur donnant le maximum de résultats de nos efforts, nous devons faire tout le possible pour amener, au plus tôt, la solution que je viens d'indiquer.

Vous m'excuserez, mes chers Collègues, si je suis sorti tant soit peu des limites que je m'étais proposées tout d'abord ; ces limites, qui sont la fusion des cœurs, l'union la plus cordiale des intelligences, de façon à marcher tous, la main dans la main, vers ces réformes sociales que nous appelons de tous nos vœux et qu'il nous appartient de faire aboutir, le plus promptement possible, non par la discorde, mais par l'union, par l'affection, qui sont les bases de la fortune publique.

Je vous remercie, mes chers Collègues, d'avoir répondu à notre appel et, puisque vous êtes venus nombreux autour de cette table, laissez-moi porter un toast à notre président d'honneur, M. Henri Brisson ; à notre cher président effectif, M. Pierre Cochet ; à tous les membres du Conseil d'administration.

Il faut cependant que j'ajoute à ce toast, une santé bien chère, c'est celle de votre digne président, P. Poggi, c'est celle de tous les membres présents ou absents du Groupe amical des Voyageurs de Bastia.

Discours de M. Charles Benelli

M. Charles Benelli, secrétaire du groupe bastiais, s'étend ensuite assez longuement sur les progrès de la section qui est en formation.

Il résume en quelques paroles bien senties les nombreux avantages de l'Œuvre de la Mutualité, remercie M. Lennox de l'intérêt qu'il porte à notre ville ; M. Philippe Poggi, le distingué président de la Section, et termine en adressant également ses remerciements à la presse bastiaise.

Le discours de M. Charles Benelli est très applaudi.

Toast de M. Antoine Alfonsi

Après lui, M. Antoine Alfonsi, représentant du *Petit Bastiais*, prend la parole, et s'empresse de souhaiter la bienvenue au sympathique délégué général M. Lennox.

Il félicite ensuite les commerçants et représentants de commerce de Bastia de la belle œuvre mutualiste qu'ils ont entreprise, sous la direction de leur zélé président M. Philippe Poggi, et remercie également la Section Bastiaise de son aimable invitation.

M. Antoine Alfonsi assure les membres de la Section du concours le plus dévoué du *Petit Bastiais*, et termine en levant son verre à la prospérité de l'Association Mutuelle des Voyageurs de Commerce.

Le Secrétaire donne ensuite lecture des télégrammes qu'il a reçus de M. Pierre Cochet, président de l'Association Mutuelle des Voyageurs de commerce de France, qui a tenu à envoyer, aux mutualistes de Bastia, l'expression de son souvenir cordial, et de MM. Valery de Roglano, et Antonioli d'Ajaccio qui adressent aussi à leurs collègues bastiais un salut fraternel.

Le groupe décide finalement d'envoyer des télégrammes à MM. Pierre Cochet, président actif, et à M. Henri Brisson, président d'honneur de l'Association mutuelle des Voyageurs de Commerce, puis les convives se séparent après avoir salué une dernière fois M. Lennox d'une triple salve d'applaudissements.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 25 fév., à 2 heures 1/2

Jacob, marche,	Turine.
Folle Avoine, mazurka,	Nanette.
La Vallée d'Ossau, valse,	Bonnist.
Gavotte des Petites Princesses,	P. André.
Ma petite bretonne,	Berniaux.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Cour d'Assises

Audience du 24 février

Présidence de M. Gavini, conseiller

Assassinat

Campanini Joseph-Marie est accusé d'avoir, le 31 juillet 1911, à Casamozza, donné volontairement la mort au nommé Graziani Antoine dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Le nommé Campanini Joseph-Marie vivait maritalement depuis onze ans avec Graziani Gracieuse, de laquelle il eut quatre enfants. Après avoir résidé avec elle de 1905 jusque dans le courant de l'été 1911 à Folelli, où il était ouvrier à l'usine d'acide gallique, Campanini s'en alla travailler à Saint André de Cotone en recommandant à sa maîtresse de s'installer de son côté, avec ses enfants, à Casamozza, dans la maison habitée par les frères Graziani. En 1910, un partage amiable des biens provenant de la succession des auteurs communs était intervenu à Campile entre les frères et sœurs Graziani. Tous les co-héritiers étaient présents à ce partage, à l'exception de Graziani Gracieuse qui, bien que convoquée, ne s'était pas présentée et avait chargé son frère Antoine de dire à leur beau-frère Marioti Théodore, qu'elle s'en rapportait à ce qu'il ferait. C'est ainsi que la maison paternelle de Casamozza fut partagée entre les frères Graziani Antoine, Ange François et Augustin, lequel vendit ensuite sa part à son frère Antoine. D'autre part, il fut attribué à Gracieuse Graziani des immeubles d'une valeur de six à sept cents francs. Ce partage avait mécontenté Campanini et sa maîtresse Gracieuse Graziani ? Le 3 juin 1911, celle-ci se rendit à Casamozza avec ses quatre enfants et fut hébergée pendant une quarantaine de jours par son frère Graziani Antoine, puis comme on était trop à l'étroit, ce dernier proposa à sa sœur de lui louer une chambre chez Agostini Hilaire à Casamozza et de lui payer le loyer pendant six mois. Gracieuse déclina cette offre prétendant que Campanini l'ayant chargée son départ de St André de Cotone, de s'installer dans la maison paternelle, elle avait le droit d'y demeurer comme ses frères. Graziani Antoine signifia à sa sœur qu'il ne pouvait plus la garder chez lui et l'invita à quitter les lieux. Gracieuse en prise à une violente colère proféra contre lui des menaces de mort et déclara notamment qu'elle ferait venir son amant pour le tuer. Elle alla habiter une autre partie de la maison occupée par son autre frère Ange François.

Deux jours après elle se rendit à St André de Cotone auprès de Campanini à qui vraisemblablement elle raconta ce qui venait de se passer. Dans l'après-midi du 30 juillet 1911, Campanini arriva à Casamozza et, malgré l'offre que lui fit sa maîtresse d'aller dîner chez son frère Ange François, il s'obstina de pénétrer dans la maison des frères Graziani, préférant coucher en pleine campagne. Pendant cette même soirée l'accusé tenant la main droite dans la poche extérieure de sa veste, ne cessa de suivre le groupe de personnes au milieu desquelles se trouvait Graziani Antoine. Le lendemain 31 juillet, Campanini déjeuna à l'auberge Raffalli Jean, où il séjourna jusque vers 2 heures et 1/2 du soir ; très surexcité, il s'entretint avec Raffaelli et d'autres personnes de son différend avec les frères Graziani ; comme on l'exhortait au calme en lui conseillant au besoin de s'adresser à la Justice, Campanini répondit d'un air menaçant : « J'agirai à la mode corse ! » Vers trois heures du soir, l'accusé conduisant par la main un de ses enfants pénétra dans le magasin de Vittori Louise où il but un demi litre de vin et se fit servir des œufs. Puis l'aînée de ses filles étant venue, il lui confia le plus jeune enfant en lui disant de le conduire chez sa mère. En les voyant se diriger vers la maison Graziani, Campanini s'écria : « Malheureux que vous êtes ! mais c'est une bouchée trop amère à avaler ; il faut que quelqu'un me le paye ! » Depuis ce moment Campanini ne fit qu'aller et venir seul sur la grande route où se trouve la maison occupée par les frères Graziani.

Entre 4 heures et 1/2 et 5 heures du soir, il rencontra près de l'embranchement de la route nationale et du chemin qui mène à la gare de Casamozza le frère de sa maîtresse, Graziani Antoine, lequel un bras de chemise venait de sortir de chez lui ; après lui avoir adressé quelques mots Campanini sortant son revolver fit feu sur Graziani à deux reprises. La victime s'affaissa, mais Campanini l'acheva en lui tirant deux autres coups de revolver et prit la fuite. Le malheureux Graziani atteint par quatre projectiles, à la tête, au poumon, un bras et au genou droit, succomba une heure après. Campanini s'est dérobé pendant près de trois mois aux recherches de la Justice et ne s'est constitué prisonnier que le 19 octobre 1911. Il reconnaît la matérialité des faits, mais il allègue que s'il a tiré volontairement sur la victime c'est parce que celle ci l'avait tout d'abord injurié et frappé. Il soutient que Graziani avait porté la main à sa poche et il ajoute que les quatre coups avaient été tirés avant qu'il ne tombât. Cette version est absolument démentie par toutes les données de l'information, notamment par les constatations médico-légales, et il y a lieu de retenir que la victime ne portait aucune arme. L'instruction a nettement établi que le meurtrier a bien préparé son crime.

M. Poinsler, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Monti-Rossi est assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Graziani Antoine, dit Campanini, après m'avoir accablé de toutes sortes d'injures et de menaces, a pris à mon égard une attitude inquiétante. Il m'a voulu battre, puis il a mis la main dans la poche et il se disposait à en sortir une arme. Alors, voyant ma vie en danger, j'ai tiré.

Les Témoins

Casanova Pierre-Antoine. — Le jour du crime en passant au pont d'intersection de la route nationale et du petit chemin qui conduit à Casamozza, j'ai vu un homme qui paraissait inspecter les lieux en attendre quelqu'un. C'était l'accusé Campanini. Peu d'instants après mon attention fut attirée par quatre coups de feu et ayant regardé je vu Campanini s'éloigner au pas de course, tandis que Graziani gisait sur le sol inanimé.

On entend ensuite le père de la victime : Graziani Ange-François n'était pas présent au moment où son fils a été tué. Il s'explique sur les questions d'intérêt qui divisaient son fils, la victime, et l'amant de sa fille, l'accusé Campanini.

Graziani Augustin, frère de la victime. — Quinze ou vingt jours avant le crime j'ai entendu ma sœur, maîtresse de Campanini, proférer des menaces de mort contre mon frère Antoine, qui l'avait chassée de la maison.

Graziani Madeleine, veuve de la victime. — Campanini, l'amant de ma belle sœur, ayant quitté Casamozza, sa maîtresse, vint s'établir chez mon mari et moi avec ses enfants. Un beau jour, comme nous n'avions pas de place à la maison, mon mari lui dit de louer une chambre chez M. Agostini. Elle protesta, faisant la prétention de rester par force chez nous et elle raconta tout à son amant qui, de dépit, tua mon mari.

Casabianca Jean-Bernardin, buvetier à Casanori. — Le 31 juillet j'étais chez moi quand j'entendis retentir 4 coups de feu. Je sortis et vis la foule accourir. J'accourus moi même et trouvai l'infortuné Graziani Antoine mourant. Comme il respirait encore, je le fis transporter chez lui, nous lui donnâmes des soins. Il était en bras de chemise et sans armes.

En vertu de son pouvoir discrétionnaire, M. le Président fait mander M. le docteur Zuccarelli, qui a pratiqué l'autopsie du corps de l'infortuné Graziani.

M. le docteur Zuccarelli déclare que Graziani a succombé à quatre blessures produites par des projectiles d'arme à feu. Le dernier projectile qui a atteint Graziani au genou a dû lui être tiré quand il était déjà touché.

Raffaelli Jean, négociant à Casamozza, a causé avec Campanini qui se plaignait que le beau-frère de sa maîtresse avait gîté celle-ci et voulait la chasser de la maison. « Si on ne me donne pas ce qui me revient, dit-il, nous ferons à l'usage corse, c'est-à-dire nous ferons un malheur. » Regoli assistait à cette conversation.

Regoli Thaddée confirme la précédente déclaration.

Graziani Luc-Antoine. — Un jour j'ai vu Gracieuse Graziani qui, sur le seuil de la maison de son frère Antoine, pleurait, disant que celui-ci l'avait frappé. J'ai fait des reproches à Antoine, qui m'a dit : je ne l'ai pas battue. Elle revient de chez son amant qui lui a monté la tête, elle voulait me frapper avec une hâche et m'a dit que si elle ne me tuait pas, son amant me tuerait.

Santucci Philippe. — J'ai vu l'accusé tirer quatre coups sur l'infortuné Graziani. Après les deux premiers coups Graziani est tombé.

Corotti Rose et Chiari Mathilde confirment la précédente déclaration.

Réquisitoire

M. l'avocat général Poinsier prononce un très énergique réquisitoire et conclut MM. les jurés à répondre sévèrement au crime odieux.

Plaidoirie

Me de Monti-Rossi plaide pour Campanini un système de légitime défense et demande son acquittement.

LE VERDICT

Reconnu coupable de meurtre, Campanini est condamné à vingt ans de travaux forcés.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 25 fév., à 3 heures

Le Rêve Passe, marche,	Krier.
Le Roi d'Yvetot, ouv.,	Adam.
a) Intermezzo,	Mascagni.
b) Sérénade,	Pierné.
Faust, 5de fant.,	Gounod.
Sifflet Pierettes,	Popy.

Le Chef de Musique, Ph. SPOTURNO.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 24 février

Observations faites par M. QUELICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 11 2. à midi + 16 ; à 6 heures du soir + 12 5
Maxima + 16 2 ; Minima + 10 5.
Baromètre : 7 heures du matin, 710 mm. midi, 708 mm., 6 heures du soir, 707 mm.
Vent : Dans la matinée, S.-E. léger.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, quasi nuageux, l'après-midi, id.
Pluviomètre : 0m/m. 0

Revue de mobilisation

M. le Brunteaux, commandant le 163e, a passé hier, à 2 heures de l'après-midi, sur la Place d'armes, la revue de mobilisation du 1er bataillon, ainsi que de l'état-major du régiment.

Les troupes, en tenue de campagne, lui ont été présentées par M. le commandant Crettin.

Ce beau bataillon, dont la tenue et l'instruction ont fait l'admiration de tous ceux qui assistaient à cette prise d'armes, a défilé d'une façon remarquable devant M. le colonel Brundeaux.

Nouvelles universitaires

Mlle Gregori Marie-Dominique, institutrice à Canari, a été nommée institutrice à Castello-di-Rostino.

Félicitations

Une lettre de félicitations avec citation au Bulletin officiel est accordée à M. le lieutenant Carcopino, du 111e d'infanterie, pour les services rendus dans la préparation des candidats aux écoles des sous officiers élèves-officiers et à l'école d'administration militaire.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Dassoi, 10, boulevard Paoli.

Pilules Suisses

Les Pilules Suisses dépuratives, toniques, laxatives, nettoient l'estomac, tonifient le corps, purifient le sang.

Avis

Tous les retraités des douanes sortant du service actif jusqu'au grade de capitaine sont priés de se réunir dans une des salles de la Mairie de Bastia aujourd'hui dimanche, de 9 à 10 heures du matin, pour affaires qui les concernent.

P. LUCCIONI,
Retraité des douanes.

On demande

Une cuisinière, bonnes références. S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE
La *JOYEUSE* d'Ile-Rousse

PLACE PAOLI

Programme du 25 février, à 2 heures

Sambre-et-Meuse, p. r.,	Ranski.
La Poule aux œufs d'or, ouv.,	Bläger.
Parfums troublants, mar.,	Planel.
La Jarre, monique,	Halévy.
L'enclume, polka,	Parlow.
Souvenance, valse chantée,	A. Mochin.

Le Chef de Musique, MARQUEZ.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Dimanche 25 février 1912
de 4 h. 1/2 à 6 h. 1/2
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT

SANTÉ DES FEMMES

Nombreux sont les accidents qu'on observe chez la femme, soit à la formation, soit normalement, soit à l'époque du retour d'âge, l'âge critique entre tous. Ce sont des irrégularités, des malaises, des bouffées de chaleur, des vertiges, des étouffements et des angoisses, accompagnés souvent d'hémorragies diverses et plus ou moins abondantes : ce sont des palpitations de cœur, des douleurs et des névralgies ; parfois la femme souffre de dyspepsies, de gastralgies et de constipation parfaitement nerveuse. Enfin sa mauvaise circulation du sang engendre une foule de maladies telles que les Varices, la Phlébite, les Hémorroïdes et les congestions de toute nature. Il existe cependant un remède qui prévient, guérit ou améliore toujours ces infirmités ; c'est l'Elixir du Virginie Nyrdahl qui se prend à la dose d'un petit verre à liqueur après chaque repas. Pour recevoir gratuitement et franco la brochure explicative de 148 pages, écrire en désignant cette annonce (116) : Produits Nyrdahl, 20 rue de la Rochefoucauld, Paris. Vente en toutes Pharmacies.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

23 fév. — 24 fév.

Rentes de 3 0/0 anciens. 94.90 — 94.75
— de 3 0/0 amortis. . 95.20 — 00.00
ex-coupon.

Nouvelles Militaires

Promotion

Paris, 24 février.

M. le lieutenant-colonel Sérant, du 163e rég. d'infanterie, est promu au grade de colonel et affecté au 70e rég. de même arme.

M. le colonel Sérant est détaché au Maroc.

Mutation

M. le chef de bataillon Ciambelli, du 93e rég. d'infanterie, passe au 9e rég. de même arme.

Médaille militaire

Paris, 24 février.

Le maréchal des logis chef Latour, de la 15e légion ter, est inscrit d'office au tableau de concours de la Médaille militaire, pour la fermeté et le courage qu'il a sans cesse déployés dans la répression du banditisme.

La Conquête de l'air

L'aviateur Tabuteau parcourt 228 kilomètres en 2 heures

Paris, 24 février.

L'aviateur Tabuteau a accompli ce matin une superbe randonnée aérienne.

Tabuteau a parcouru en 2 heures une distance de 227 kilomètres 454 mètres, et a atterri au milieu des applaudissements frénétiques de la foule qui assistait à ce bel exploit de l'intrépide aviateur.

AIX

L'AFFAIRE PANDORI

L'Acquittement

Aix, 24 février.

La Cour criminelle des Echelles du Levant a terminé hier soir, les débats de la retentissante affaire Pandori.

Le Réquisitoire

M. Arrighi, avocat général, prononce un énergique réquisitoire contre l'accusé, et demande une condamnation sévère.

La Plaidoirie

Me Roux-Freyssineuq, défenseur du capitaine Pandori, prononce ensuite une éloquente plaidoirie dans laquelle il réfute pas à pas les accusations injustes portées contre son client.

Me Roux établit l'honorabilité du capitaine Pandori, et s'attache à démontrer que l'on a fait disparaître de nombreuses pièces du dossier pour le compromettre.

Le défenseur termine en réclamant un verdict d'acquittement en faveur d'un innocent, victime de rancunes inavouables.

Le Jugement

La Cour prononce l'acquittement du capitaine Pandori, et déboute la partie civile.

Au moment du prononcé du jugement, une scène émouvante se produisit dans la salle.

La sœur du capitaine Pandori, qui assistait aux débats, se précipite vers son frère, et tous deux s'étreignent longuement en fondant en larmes.

L'Aéronautique Militaire

Un projet du Matin

Paris, 24 février.

Le *Matin* publie ce matin un bel article sur l'aviation militaire dans lequel il propose aux grands syndicats de la presse d'organiser, à travers la France entière, une série de meetings d'aviation.

Le produit de ces meetings serait versé au Ministère de la Guerre, et servirait à assurer à la France la maîtrise définitive de l'air.

Le *Matin* a souscrit le premier pour une somme de 50.000 francs.

Le *Journal* et le *Petit Journal* se sont inscrits chacun également pour 50.000 francs.

Consultés sur ce projet, plusieurs constructeurs d'aéroplanes ont offert gratuitement sept appareils, et mis 7 pilotes à la disposition des organisateurs.

LA GUERRE Italo-Turque

Le bombardement de Beyrouth

Paris, 24 février.

Un télégramme de Rome annonce que l'escadre italienne a bombardé le port de Beyrouth.

Un croiseur et un contre-torpilleur turcs ont été torpillés.

Divers immeubles situés sur le port même, et notamment l'hôtel de la Douane, ont eu à souffrir du bombardement.

Il y aurait 60 morts et de nombreux blessés.

La population, prise de panique, s'est réfugiée dans la région du Liban.

Les Morts du Jour

M. le peintre Jules Lefebvre

Paris, 24 février.

M. Jules Lefebvre, artiste peintre, membre de l'Académie des Beaux-Arts, est décédé ce matin à Paris, à l'âge de 76 ans.

Elève de Léon Coguiet, M. Jules Lefebvre débuta au Salon de 1865.

La plupart de ces œuvres figurent au musée du Luxembourg, et dans les grands musées et collections de province et de l'étranger.

M. Jules Lefebvre était Commandeur de la Légion d'honneur.

Le général de division Lebelin de Dionne

On annonce la mort du général de division en retraite Lebelin de Dionne.

Le général Lebelin de Dionne était Grand'Officier de la Légion d'honneur.

Conseil des Ministres

Paris, 24 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les Loteries

Le Conseil décide, qu'à partir d'aujourd'hui, il ne sera plus accordé d'autorisation de loterie.

Les Boulangeries Coopératives

M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, propose ensuite de retirer afin de procéder à une étude complémentaire, le projet de loi relatif aux boucheries et aux boulangeries coopératives.

La défense laïque

M. Guist'hau, ministre de l'Instruction publique, fait approuver par le Conseil, le texte définitif des projets qui seront déposés lundi sur le bureau de la Chambre et relatifs à la fréquentation scolaire, à la défense de l'école laïque, et au contrôle des écoles privées.

Affaires extérieures

M. Poincaré, ministre des Affaires étrangères, entretient ses collègues de diverses questions intéressant la politique extérieure.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

DUEL DAUDET-MORTIER

Paris, 24 février.

Une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin, à 11 heures, au Parc des Princes, entre M. Léon Daudet, rédacteur à l'« Action Française, » et M. Pierre Mortier.

Le combat, qui a été des plus acharnés, a pris fin sur une blessure reçue par M. Mortier qui a été profondément atteint au biceps droit.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

M. Klotz, ministre des Finances, dépose sur le bureau de la Chambre, le projet de loi voté par la Chambre des Députés, adopté avec modifications par le Sénat, et portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1912.

Vingt-cinq députés à peine assistent à la séance qui est ensuite levée et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

LOI DE FINANCES

Le Sénat continue la discussion de la Loi de Finances.

Les retraites ouvrières

Le Sénat continue la discussion des articles relatifs à la loi des retraites ouvrières.

Le Ministre du Travail examine longuement les résultats qu'on est en droit d'attendre des modifications projetées.

L'âge normal de la retraite, qui était de 65 ans, est abaissé à 60 ans.

L'allocation viagère sera augmentée d'une bonification d'un dixième pour tout assuré ayant élevé 3 enfants jusqu'à l'âge de 16 ans.

M. Léon Bourgeois déclare que les nouvelles dispositions qui sont présentées à la Chambre auront pour effet de rendre la loi plus humaine et plus populaire.

Elles constituent, dit-il, des améliorations considérables, sans que nos finances soient menacées.

Le vote du Sénat affirmera que c'est une loi de paix sociale et que tous les bons Français se réunissent pour la soutenir.

Après l'intervention de MM. Cuvinot, sénateur de l'Oise, Strauss, sénateur de la Seine, Bepmale et Berger de la Ville-Moysan, les divers articles sont mis aux voix et adoptés.

Le vote du Budget est terminé.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE
Entièrement privée soumise au contrôle de l'Etat
FONDÉE EN 1819
PARIS - 87, Rue de Richelieu - PARIS
LA PLUS ANCIENNE DES COMPAGNIES FRANÇAISES
Fonds de Garantie : 930 Millions entièrement versés
RENTES VIAGÈRES
ASSURANCES VIE ENTIÈRE - MIXTES
ASSURANCES DOTALES
ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS
Volontaires à Bastia, à M. BITTERLIN, agent général, 1 bis, nouveau Port.
A Ajaccio, à M. Alphonse MANIAGUI, 24, Rue

AVIS

Ménagères, faites votre cuisine à la COCOSE qui vaut le beurre, coûte moins et se conserve très longtemps sans rancir. Le docteur Florence, de la Faculté de Médecine de Lyon, recommande l'usage de la COCOSE à cause de ses propriétés digestives.

Exigez la marque COCOSE. Refusez les imitations.



150 fr. p mois. Travail fac. chez soi toute l'année assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos *tricoteuses Brevetées*. La plus importante maison du genre. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau II, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DELICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Vve L. B. MATTEI
à Bastia (Corse)

FOX-LAND RHUM.
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poterie en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

AMARA
Amer Exquis aux Oranges de NICE
Seule Usine à NICE
7, Quai des 2 Emmanuel
BLANQUI

Maison J. Carbuccia et Fils
Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux
Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.
Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.
Grand choix d'articles de *Première Communion* ; Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.
Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.
Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards
Maison J. Carbuccia et Fils

Maximum de lumière
Maximum de durée
Minimum de volume
Telles sont les qualités incontestables de la lampe électrique de poche
« Radia »
En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon.
Représentant concessionnaire pour le Département de la Corse: Maison Ch.-F. POGGIOLI, Bastia.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 25 c. LE LITRE
Vinaigre à 0.30
CHEVEUX couverts Pellicules Racines

RELIGIEUSE Douze cents p. guérir enfants urinant au lit. Ecrire: Maison Barot, Nº 318, Nantes.
Le meilleur des Cigares à 10 c. est sans contredit le CIGARE MATTEI
La demander dans tous les débits de tabacs.

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENDIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les ans par cet unique remède.
M. Dependier, pharmacien à Rouen.
Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENDIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur, j'en ai fait usage et je dois dire que j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.
Docteur CAPELLE, à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENDIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon, 3 fr. 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Dependier, 25, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 19, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

TRENTE SEPTIÈME ANNÉE — Nº 57 LUNDI 26 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 1re page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 4 m. — Coucher, 5 h. 5 m.
Premier quart., le 25. — Pleine Lune, le 2.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Honoré.
Fête de Demain : Saint Leandre.

25 FEVRIER

La Vie Chère

II.

Récemment, nous examinions les causes accidentelles de la cherté des vivres dont se plaignent tous les consommateurs. Nous voudrions, au cours de quelques causeries, essayer de démêler parmi les raisons données pour justifier l'actuel état de choses, celles qui méritent de retenir notre attention : il s'agira, d'ailleurs, maintenant, non plus des causes accidentelles, mais des causes *permanentes*.

L'une d'elles, très fréquemment invoquée, tendrait à attribuer le mal dont nous souffrons à l'affaiblissement quotidien de la production. La consommation a toujours une tendance à s'accroître, alors que la production reste le plus souvent stationnaire. D'où, par une inflexible conséquence économique, augmentation du prix des denrées, puisque la demande est abondante et que l'offre se raréfie.

Notre production diminue-t-elle sensiblement ? L'examen des divers documents statistiques — il s'agit ici de statistiques prises aux meilleures sources — montre qu'au contraire, d'une façon générale, la production non seulement ne s'abaisse pas, mais augmente Et cette augmentation est favorisée par l'usage de plus en plus répandu des machines et des engrais et par des perfectionnements dont tous nos cultivateurs, après quelques hésitations ont compris la valeur. Cela est vrai même pour les denrées sur lesquelles le renchérissement dont on se plaint s'est fait le plus cruellement sentir, et notamment pour le blé et pour le bétail, en tenant compte naturellement des années pendant lesquelles des causes extérieures (épidémies, intempéries...) ont détruit en partie les résultats si patiemment poursuivis.

Faut-il accuser une consommation plus considérable ? Pour notre pays l'argument ne s'impose pas : la population reste à peu près stationnaire ou a accru très lentement et le trop faible contingent de l'augmentation constatée ne suffit pas pour expliquer la crise.

Une raison plus plausible à invoquer, en se plaçant à ce point de vue, pourrait être non l'augmentation des consommateurs, mais de leurs exigences. On recherche aujourd'hui et de plus en plus la qualité.

Il y a quelques années, en effet, il semblait que l'usage de certains morceaux de choix, de certains produits d'un prix relativement élevé était réservé à des catégories de clients nettement définies. L'ouvrier mettait très rarement la « poule au pot. » ne savourait qu'à de très rares intervalles la « côte première ; » il s'interdisait des mets coûteux. Aujourd'hui, les acheteurs ne se « classent » plus comme naguère ; l'artisan ne se contente plus, par exemple, de ce qu'on appelle les « bas morceaux : » il a pris le goût des morceaux délicats et, favorisé par l'élévation de son salaire, il les comprend fréquemment dans ses menus.

Est-ce là un phénomène dont on doive s'inquiéter ? Pour ma part, ce besoin de bien-être ou de « mieux-être » me paraît parfaitement légitime et j'applaudis de tout cœur à cette transformation.

Mais forcément, l'intermédiaire à qui l'on demandait surtout les plats de choix a été tenté d'en augmenter le prix ; il est seulement fâcheux qu'il n'ait pas abaissé, dans une proportion à peu près équivalente, le prix des morceaux de moindre qualité relativement délaissés.

On a tenté aussi — en ce qui concerne surtout le bétail et par conséquent la viande de boucherie — d'accuser du renchérissement l'extension des échanges : les étrangers viennent de plus en plus effectuer leurs achats en France et raréfient la marchandise. Ils offrent des prix plus rémunérateurs que les marchands de la métropole et appauvrissent par conséquent les marchés. Remarquons d'abord que, dans ces conditions, la crise que nous traversons sévit avec plus d'intensité encore chez nos voisins, puisque ceux-ci viennent se procurer très cher, chez nous, le supplément de bétail qui leur est indispensable, et qu'ils ont des frais de voyage assez onéreux à supporter et un transport très élevé à payer pour les animaux qu'ils font sortir. .. Mais le mal dont ils souffrent n'atténue pas la gravité du nôtre Il faut donc rechercher si, spécialement, nos exportations sont une cause de renchérissement.

En consultant les tableaux de renseignements officiels, nous constatons qu'en 1910, nos exportations se sont accrues ; elles dépassent considérablement la moyenne des années précédentes. Près de 50.000 bœufs, plus de 20.000 vaches, 75.000 veaux, 125.000 porcs, 32.000 agneaux ont été expédiés à l'étranger. Cependant, aussi respectables que paraissent ces chiffres, ils ne sont pas hors de proportion avec nos facultés de vente ; l'élevage français nourrit un bétail imposant, que les envois relevés n'ont pas sensiblement appauvri et qui se renouvelle constamment. S'il y a quelque apparence que l'augmentation subite de l'exportation n'a pas été sans influencer les cours, actuellement très impressionnables, ce ne peut être, en toute logique, que dans des conditions très modestes.

Ce n'est donc ni l'insuffisance de notre production, ni nos ventes au dehors qui rendent la vie plus chère, ou, du moins, leur action se fait sentir dans des proportions si restreintes qu'elle est presque négligeable. Il faut chercher ailleurs pour essayer de découvrir les véritables causes du malaise dont c'est ce que nous ferons dans un prochain article.

ADRIEN DARIAC,
Député du Cantal,
Inspecteur Général Honoraire de l'Agriculture.

LETTRE D'ANGLETERRE

A propos du discours du Trône ; une anecdote du siècle dernier. — La session parlementaire est ouverte. — Un rapprochement anglo-allemand : le maintien de la Triple-Entente. — Les conjectures sur le Cabinet libéral. — A propos d'une décoration. — Les Irlandais et la superstition du chiffre 13. — La carrière d'un célèbre financier ; grandeur et décadence.

Londres, 18 février 1912.

Georges IV, quand il n'était encore que Régent, paria, un jour, avec Sheridan, qu'il introduirait tels mots qu'il lui plairait dans le discours du Trône qu'il avait à prononcer sans que personne ne s'en aperçut. Il fut convenu qu'il introduirait les mots. « Bad black Sheep » (brebis galeuse) au milieu du discours, et que si quelqu'un souriait ou paraissait surpris, le pari échouerait. Après une allusion à la campagne de Wellesley en Espagne, le Régent prononça très clairement les mots convenus, il gagna son pari ; personne ne les avait remarqués.

Je suis convaincu que tous ceux à qui il a été donné, mercredi, d'entendre le discours du roi George V lui ont prêté une oreille plus attentive que ne le fit l'auditoire du roi George, quatrième du nom, il y a cent ans, car tout le monde s'attendait à une allusion plus ou moins directe à l'état des relations avec l'Allemagne, qui forme, depuis le voyage subit de lord Haldane à Berlin, l'objet de toutes les conversations. La déception a été grande ; rarement discours royal n'a été plus vide. Il est vrai qu'à la séance de la Chambre des Communes, qui a suivi la cérémonie royale, le Premier Ministre a déchiré un petit coin du voile.

L'on sait maintenant qu'ici, comme à Berlin, on cherche à améliorer les rapports entre les deux pays. C'est quelque chose, mais il faut avouer que c'est peu au milieu de toutes les conjectures qui se présentent à l'esprit en présence de faits qui semblent se contredire. C'est précisément au moment où le ministre de la Guerre anglais cherchait à arrondir les angles à Berlin, que le ministre de la Marine déclarait, ici, qu'une puissante marine était une nécessité pour l'Angleterre, tandis que, pour l'Allemagne, elle n'était qu'un objet de luxe.

C'est encore à ce même moment que le ministre des Affaires étrangères, un des plus fermes soutiens de l'« Entente Cordiale » avec la France est nommé, par le Roi, Chevalier de l'ordre de la Jarretière.

Cette distinction, accordée à Sir Edward Grey, a causé une véritable sensation, parce que la coutume est ce qu'on appelle ici un « commoner », un simple roturier ; il est de tradition qu'un pareil honneur ne soit fait qu'à un lord. Il faut remonter à 1874 pour trouver un précédent, lorsque le ministre des Affaires étrangères d'alors fut créé Chevalier de l'ordre de la Jarretière, sept ans avant qu'il ne devint, en succédant à son père, marquis de Londonderry. En remontant plus haut, il n'y eût que deux « commoners » : Sir Robert Walpole, en 1726, et Sir Frederick North, en 1772, auxquels pareille faveur fut accordée.

L'ordre de la Jarretière ne comprend que 27 membres ordinaires.

Dans ces tains milieux on a présenté que la nomination de Sir Edward Grey n'avait été faite que pour le retenir dans le Cabinet, pour d'autres, on y voyait l'indication qu'il allait très prochainement remplacer M. Asquith comme Premier Ministre.

La vérité est que le Gouvernement a simplement voulu montrer, au moment même où il cherchait à établir une entente cordiale avec l'Allemagne, que cette ci, dans son esprit, pouvait marcher de pair avec la Triple Entente, dont Sir Edward Grey est l'auteur.

L'ouverture de la session parlementaire se fait toujours un mardi ; cette année, le Gouvernement l'avait renvoyée au mercredi, parce que mardi était le 13, sur la demande, paraît-il, des nationalistes irlandais, qui, par superstition, craignaient que la date du 13 ne portât malheur au projet du Home Rule qui sera discuté pendant la session courante. On rappelle à ce propos que ce fut un 13, le 13 mars 1886, que M. Gladstone soumit à ses collègues son projet de Home Rule, et qu'en 1893 le projet de loi fut déposé sur le bureau de la Chambre, également un 13, le 13 février, et il ne passa pas.

Il y a quelques jours est venu s'échouer sur les bancs de la Cour d'assises, où il a

16 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

III.

L'ENFANT

— Madame Farier, dit-il, désormais cet enfant est à moi. Je remplacerai Francine auprès de lui. Je ferai pour lui ce qu'elle faisait, et même ce qu'elle n'osait ou ne pouvait faire, ajouta-t-il, en embrassant d'un coup d'œil agrandi le pauvre intérieur.

Aussitôt, par le mécanisme direct de cette réflexion, il reprit son porte-cartes resté sur la table, et en tira un billet de cent francs. La pauvre nourrice se méprit. Elle remua comme devant un tison.

— Oh ! monsieur, monsieur... gémit-elle, vous n'allez pas m'acheter mon petit...

Les mains de Délibarre tombèrent.

— Que pensez-vous ?.. Oh ! ma chère brave femme... bonne maman-nourrice !.. Mais non... Je ne vous achèterai pas notre enfant...

Il lui expliqua qu'elle le garderait. Où serait-il mieux qu'avec elle ? Ou verrait plus tard. Peut-être les rapprocherait-il de lui. Il trouverait un bon emploi pour Farier. Mais, tout d'abord, rien ne serait changé,— sinon un peu plus d'aisance dans la modeste demeure. La jeune femme s'écoutait même pâlir. Soulagée de l'horrible frayeur qui la tenaillait, — la frayeur de perdre instantanément et pour toujours l'enfant qu'elle s'était habituée à considérer comme le sien, elle divaguait de joie. Elle avait salué son Serginet, elle le couvrait de caresses, elle lui faisait envoyer des baisers au monsieur, — « à ton papa, à ton petit papa que tu aimeras bien », disait-elle. Enfin, toutes les mignardes folies des mères heureuses.

— Vous dira-t-il « papa », ou « parrain » ? questionna-t-elle, avec l'importance que donnent les femmes aux moindres problèmes de sentiment.

Delibarre réfléchit pendant quelques secondes. Ensuite il dit avec force :

— Il m'appellera son père. Et gare à celui qui m'a laissé le droit d'assumer ce titre.

Puis, la main sur la tête de l'enfant :

— Serge, mon fils... à nous deux, nous vengerons ta mère !

IV

LADY MAUD

La sentier qu'avait pris la jeune Russe pour l'ascension de la colline grimpait d'une pente assez raide. Cependant la promeneuse ne s'essoufflait pas. Si elle s'arrêtait de temps à autre, c'était pour contempler la vue, qui allait s'élargissant. La vallée de Chevreuse découlait ses méandres, ployait en inflexions douces le double feston de ses collines. Des tapis de verdure, qui étaient les prés et les moissons naissantes, semblaient jetés de toutes parts sur le sol. Sur les crêtes encore brunes, les bois, çà et là, s'ouvriraient comme des rideaux devant les façades blanches des châteaux et des villas. Au-dessus, le ciel se creusait, d'un bleu vif, presque froid, traversé par le vol insistant de nuages floconneux et argentés comme de la neige. Les yeux pensifs de la jeune fille regardaient, se perdaient au loin.

Savourait-elle une émotion de beauté ? les réminiscences d'autres paysages ? la mélancolie de la solitude ? Rien ne n'en laissait lire sur sa face de volonté. Après une courte halte, elle se remettait en marche. Et l'on eût pu suivre, sous l'étoffe mince de sa jupe courte, la gymnastique agile de deux jambes nerveuses, et qui paraissaient d'acier.

Deux fois, elle rencontra la route carrossable, dont les lacets embrassaient largement le coteau. La première fois, elle la traversa. Mais, la seconde, elle se trouva en face d'un mur, qu'elle suivit, et qui était celui du parc de Beaujean. La victoria, qui la rejoignit, devait contourner ce mur sur une certaine distance, pour rencontrer enfin la grille, et revenir devant le château par de belles avenues. Quand à la jeune Russe, elle s'arrêta devant une petite porte pleine, et tira la chaîtette de fer, qui fit résonner une cloche, à l'intérieur. C'était le rendez-vous des pâtons. Comme, à cet endroit, se trouvaient les serres, étagées sur les terrasses, face au midi, un jardinier, toujours au travail de ce côté, faisait le service de la petite porte. Cet homme, aussitôt, vint ouvrir.

— Bonjour, mademoiselle Tatiana, dit il avec un empressement qui tenait à la familiarité.

— Bonjour, dit elle.

Et elle commença de gravir les degrés des terrasses. Bientôt, elle atteignit la terre-plein, devant la longue façade, toute percée de portes fenêtres, au rez-de-chaussée. Sur le vaste dallage où ces portes s'ouvraient, on voyait des tables et des sièges de jardin, des guéridons d'osier, comme sur les plages de bains de mer, et une longue rangée d'arbustes en caisses. De cet endroit, le panorama était incomparable. Mais un air de tristesse imprégnait cette immense maison, d'où pas un bruit, pas un rire, pas un chant, ne même un son de voix, ne sortait. Cependant un domestique parut.

Il était en grande livrée, habit marron à aiguillettes, culottes de panne noire, bas de soie noire et souliers à boucles. Il s'avança, et, sans regard, sans inflexion de voix, sans qu'un muscle de sa figure rasée bougeât, il prononça en anglais, comme mû par un mécanisme de phonographe :

— Lady Maud est un peu souffrante. Elle prie mademoiselle Tatiana de vouloir bien monter jusqu'à sa chambre.

— Et où est la chambre de Lady Maud ? demanda la Russe, dans un anglais d'ailleurs correct, mais moins aisé pour elle que le français.

— « Her highness's women will show you », prononça l'imperturbable valet.

Et il se mit en devoir de la conduire, à travers le grand vestibule, jusqu'au pied de l'escalier. Là, un autre domestique, également en livrée, mais sans aiguillettes, monta devant elle, et, finalement, la plaça sous la duration d'une « maid », coiffée d'un papillon de longueurs sur ses cheveux jaunes, strictement tirés, toute vêtue de soie avec les manchettes et le petit col droit d'un blanc dur et immaculé. Cette jeune personne, la faisant tourner dans un corridor, la plaça devant une porte, puis, ayant frappé, s'effaça pour la laisser entrer. Dans la chambre, une voix s'éleva :

— Fiona, c'est vous, Tatiana. On venait de m'annoncer que la voiture était remontée vide. Alors je ne vous attendais plus,

été condamné à un an de prison, pour abus de confiance, un homme dont la carrière financière a été fantastique.

Fils d'un dentelier de Nottingham, Ernest Terah Hooley, après avoir gagné quelque argent dans sa ville natale, comme agent de change, vint à Londres vers 1896, et se lança immédiatement dans les grandes affaires. A cette époque la bicyclette florissait dans toute sa splendeur ; il sut, comme nous pas un, exploiter la fureur qui s'était attachée aux titres de quelques sociétés de cette industrie. Les émissions succédèrent aux émissions. Il ne constitua pas, cependant, d'affaires nouvelles ; son système consistait à acheter des sociétés en exploitation, à les reconstituer avec de fortes majorations, et à lancer les nouveaux titres dans le public. Dans une seule affaire de ce genre, la « Dunlop Pneumatic Tyre, » il réalisa un bénéfice de près de fr. 50.000.000 : il l'achetait 75 millions et la revendait au public 125 millions, huit jours après ! En l'espace de 2 ans, il fit 26 émissions dont le capital s'éleva au chiffre colossal de 400.250.000 fr. ! sur lesquels il réalisa 125.500.000 frs ; mais tout ne fut pas bénéfice pour lui. Il dépensa des sommes folles en publicité, paya très cher les noms des marquis et des ducs qui ornaient les conseils d'administration de ses sociétés ; il avait un train royal, avait toute une Cour, tenait table ouverte dans un hôtel Terminus où il avait établi ses pénates, moyennant un loyer de 250.000 frs par an ! Pendant deux ans, il a été le Roi du jour ; aucun nom, dans la finance, n'était plus populaire que celui de Hooley. Puis vint la débâcle. En 1898 il fut déclaré en faillite une première fois, 6 ans plus tard une seconde fois. La plus curieux c'est que malgré ses deux faillites il continuait à faire des affaires, dépensait 300.000 fr. par an en frais de maison.

Cette fois, c'est bien fini.

R. E. WOLFF.

L'horaire de la Cie Fraissinet

Calvi, le 20 février 1912.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je lis dans le *Petit Bastiais* que l'*Orario Ufficiale*, édité par la maison Fratelli Pozzo de Turin, indique le départ de Bastia pour Livourne, le vendredi à 1 heure de l'après-midi, au lieu du vendredi à 1 heure du matin.

Je viens vous signaler une autre erreur autrement grave et qui a coûté bien cher à votre correspondant soussigné. Voyez l'horaire des départs de la Compagnie Fraissinet, publié dans les journaux, vous y trouverez que le départ de Toulon pour Calvi a lieu le jeudi à 4 heures.

Je me suis présenté, il y a un mois, à l'agence de Toulon un jeudi à 3 heures 1/4 pour prendre un billet pour Calvi. Le bateau était parti depuis un quart d'heure. Il paraît que depuis deux mois l'heure de départ a été modifiée et avancée d'une heure, mais l'. Compagnie se garde bien de modifier ses annonces.

Cette négligence inqualifiable m'a porté un très grand préjudice comme vous le penserez. J'ai dû retourner à Nice d'où je venais et attendre à l'hôtel le départ du dimanche matin pour la Balagne.

Le même désagrément peut arriver à d'autres qu'à moi, l'annonce fausse continuant à paraître. Je crois bien faire en vous le signalant. Mais que penser d'une compagnie qui n'a ni peu d'égards pour le public qui l'enrichit ?

Agréez, etc.

SCAGLIOLA, *Pharmacien*.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 février.

Après un début très ferme et assez animé, le marché s'alourdit peu à peu et la clôture s'effectue dans presque tous les groupes au-dessous du niveau de la veille. La Rente Française perd 10 centimes à 94.80. Les Fonds Etrangers se tassent. L'Extérieure revient à 96.10, le Turc à 92.30, le Serbe à 88.95, l'Italien à 98.25. Séries Russes fermes ; le 4 1/2 0/0 1909 reste à 101.80. Peu de variations parmi les Etablissements de Crédit. Le Crédit Foncier se retrouve à 798, le Crédit Lyonnais à 1.545, le Comptoir National d'Escompte à 937 et la Société Générale à 721.

Rappelons que c'est demain 22 février que sera ouverte et close la souscription publique aux 910.780 obligations 5 0/0 de 500 frs de l'Emprunt de la Ville de Tokio à 442. Offert à 483.75 cet emprunt, dont l'intérêt annuel de 25 frs est payable semestriellement sans déduction des taxes fiscales françaises, constitue un placement intéressant.

Suez est en hausse marquée à 6.500. Valeurs de transports et d'électricité bien disposées. Quelques réalisations pèsent sur les chemins nouveaux. Titres supérieurs en réaction. Rio 1.735

En Banque, les mines d'or sud-africaines enquièrent une timide reprise qui ne se maintient pas du reste. Les Industrielles russes s'inscrivent en moins value.

Fermeté des caoutchoucs. L'action Plantations de Padang donne lieu à un bon courant d'affaires à 97 frs.

L'action Casino de Trouville se négocie à 197.

Nos grandes Cies de Chemins de Fer sont fermement tenues.

Au Syndicat des Eleveurs

UNE CONFÉRENCE DE M. FASQUELLE

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Fasquelle, professeur départemental d'agriculture, a fait, dimanche dernier, au Syndicat des éleveurs, une conférence sur les animaux de basse-cour.

Cette causerie agricole a été suivie avec beaucoup d'intérêt par les nombreux propriétaires de Bastia et des environs.

Après avoir passé en revue les différentes races de poules qui sont élevées sur le continent, M. Fasquelle a préconisé pour la Corse, la sélection de la race *Leg-orn ou Livournaise*, dont on rencontre de nombreux spécimens dans notre pays.

M. le Professeur départemental d'agriculture a mis en lumière tous les avantages que les propriétaires du pays pourraient retirer de l'élevage rationnel et méthodique de cette race de poules qui est bonne pondeuse et qui donne en même temps une chair très délicate et particulièrement appréciée.

Le distingué conférencier a particulièrement insisté sur les conditions de nourriture de la volaille et sur la nécessité de donner aux poulets une alimentation facilement assimilable.

En terminant, et après avoir indiqué les autres animaux de basse-cour dont il convient de faciliter l'élevage, M. Fasquelle a préconisé l'organisation de *concours d'aviculture* qui auraient principalement pour but de provoquer et d'encourager la sélection de la race de poules la plus propre à être développée dans notre pays.

Ces intéressantes explications que M. Fasquelle a accompagnées de nombreux exemples pratiques ont permis aux éleveurs qui assistaient à la conférence de recueillir des indications fort utiles dont ils ne manqueront pas de tirer le meilleur profit.

MARSEILLE

Au Syndicat d'initiative de la Corse

La colonie corse, qui compte à Marseille un très grand nombre de ses membres, a formé, en notre ville, depuis quelques années, un syndicat d'initiative qui a pour but de défendre ardemment les intérêts de toute la Corse. Ce syndicat, qui possède parmi ses nombreux adhérents des personnalités connues, est placé sous la haute présidence de M. de Gaffory. Comme de coutume, une fête annuelle fut célébrée, dimanche ; elle eut lieu, à 8 heures du soir, dans les somptueux salons Marsilia. Au premier étage fut servi un superbe banquet au menu délicieux. La table d'honneur était occupée par M. de Gaffory, président, qui avait à ses côtés, MM. le docteur Morucci, adjoint au maire de Marseille ; Leonetti, les docteurs Acquaviva et Nocart ; Casabonga, cantor principal à la Banque de France ; Franceschi, juge au tribunal de commerce ; Rossi, conseiller municipal. Nous avons également relevé les noms de MM. les capitaines Romani et Acquaviva, Corticchiato, Colonna, M. et Mme Vorlander, ainsi que la présence de nombreuses et charmantes dames et demoiselles. A l'heure où le champagne coula à flots dans les coupes, M. le président de Gaffory parla du développement de la Corse, de la défense de ses intérêts. En terminant, il adresse des remerciements aux représentants de la presse présents à ces agapes. M. le docteur Morucci lui succède ; il dit des vers qu'il a composés à l'intention de sa petite patrie, la Corse. M. Serge Bourrelier parla ensuite au nom de la presse marseillaise. Après le repas, les convives et leurs invités se trouvèrent réunis dans la salle de spectacle. Un superbe concert de gala eut lieu et nous permit d'applaudir des artistes pensionnaires de notre Opéra municipal, Mmes M. Nalbo, Miles Laure Bergé, Suzanne Cambon, MM. Lemaire, Carbelly, ainsi que quelques amateurs de talent, membres du syndicat. A l'issue de la *soirée*, une collecte a été faite au profit de l'œuvre des Enfants à la montagne ; elle a produit la somme de 151 francs. M. Rossi, conseiller municipal, vice-président de cette œuvre, remercia au nom du conseil municipal les personnes qui par leur geste généreux contribuèrent à cette belle œuvre humanitaire. Ensuite, à minuit, un grand bal s'ouvrit qui continua jusqu'à l'aube et mit un point final à cette belle et grandiose manifestation de la colonie corse résidant en notre ville.

(*Le Petit Marseillais*).

Association Polytechnique

Section de Bastia

COURS POPULAIRES

Gratuits et Publics. — Année 1912

AU PETIT LYCÉE

Boulevard Saint Angelo

Ouverture Lundi 26 février 1912

PROGRAMME DES COURS

Lundi. — 6 heures, Géographie, Topographie ; Lecture de la carte d'Etat-Major ; Professeur : M. le lieutenant Brabant.

6 h. 1/2, Anatomie et Physiologie élémentaires ; Professeur : Dr Guerrieri.

Mardi. — 6 heures, Histoire de la Corse ; Professeur : M. Ambrosi.

8 h. 1/2, Chant et Solfège ; Professeurs : MM. Aymo et Pieraquet.

Mercredi. — 6 h., Hygiène publique et privée, puériculture ; Professeurs : Dr Stefani et Orsini.

8 h. 1/2, Mathématiques (Géométrie) ; Professeur : M. Guitton.

Jeudi. — 5 h. Sténographie ; Professeur, Mlle Rotondi.

6 h. Agriculture ; Professeur : M. Donati.

8 h. 1/2, Hygiène des animaux domestiques ; Hippologie ; Professeur : M. Hubert.

Vendredi. — 6 h., Dessin ; Professeur : M. J.-M. Peluc.

Samedi. — 6 h. Droit Usuel ; Professeur : Me Peraldi.

Les Cours de l'Association sont destinés à tous les adultes des deux sexes, au-dessus de 15 ans) ; *ils sont publics*.

L'inscription est *facultative*. Elle est toutefois nécessaire pour participer aux exercices : interrogations, devoirs, compositions, ainsi qu'aux récompenses. (Prix, médailles, diplômes).

Le prix de l'inscription est de 1 franc par an, (cotisation, 0.25), pour un comme pour plusieurs ou la totalité des cours. Les inscriptions sont prises chez M. Aymo, Trésorier de l'Association. Les élèves inscrits recevront une carte.

Le Président de l'Association,
Pierre BAUDIN,
Sénateur, Ancien Ministre.

Le Président de la Section,
Docteur STEFANI.

Le Secrétaire Général,
R. GUITTON.

Gazette Ajaccienne

De passage

M. le général Leblet, gouverneur de la Corse, qui est accompagné de M. le commandant Roger, chef d'état-major.

Instruction publique

Par arrêté ministériel en date du 5 février 1912, Mlle Dudon, directrice (3e classe) de l'Ecole normale d'institutrices d'Ajaccio, est nommée directrice (même classe) de l'Ecole normale de Nice, en remplacement de Mlle Allegret, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Mlle Paruyre, directrice (4e classe) de l'Ecole normale d'institutrices à Cahors, est nommée directrice (même classe) de l'Ecole normale d'Ajaccio, en remplacement de Mlle Dudon, nommée à Nice.

Par arrêté préfectoral, Mlle Chiaroni Antoinette Marthe, institutrice à Bilia, a été nommée institutrice à Lorato di-Taliane.

Un vol important

La nuit dernière, des malfaiteurs demeurés inconnus se sont introduits, par effraction, dans l'épicerie Spinosi Casalonga, située au n° 16 du Cours Grandval.

Les voleurs ont pu ouvrir la porte d'entrée en opérant des pesées, à l'aide d'une des balances du magasin, sur les montants de la porte et en faisant sauter deux gâches ; la police a relevé 17 de ces pesées.

Dès qu'ils furent à l'intérieur, les malandrins firent main-basse sur une quantité assez importante de marchandises : raisins secs, rhum, liqueurs, sardines, saucissons, jambonneaux, conserves, etc.

Une enquête est ouverte dans le but de retrouver les auteurs de ce vol audacieux.

Au parc

Entrées : Vap. « Numidia, » de Marseille avec 73 tonnes et 44 passagers.

Vap. « Italia, » de Propriano avec 7 tonnes et 32 passagers.

Vap. « Le Calvados, » de Bône et Philippeville avec 42 tonnes.

Sorties : Vap. « Numidia, » pour Propriano.

Vap. « Italia » pour Marseille.

« Il y a des malades qui souffrent depuis des années, alors qu'ils auraient pu guérir s'ils avaient pris les Pilules Pink. »

Guérison de Mme Angèle Hourneau, de Chemiré (Seine-et-Marne) :

« Je désespérais, écrit-elle, de jamais retrouver les forces, l'appétit, le bien-être qu'on éprouve lorsqu'on est en bonne santé. Depuis longtemps j'étais affaiblie, anémique, mon sang devenait de plus en plus pauvre, une nourriture choisie. Les médicaments que j'avais pris n'avaient pas apporté d'amélioration dans mon état. J'éprouvais une fatigue excessive pour faire de légers travaux et une petite marche ou la montée d'un escalier suffisait pour me mettre à bout. On m'a dit : « Pourquoi n'essayez vous pas les Pilules Pink » J'ai acheté quelques boîtes de Pilules Pink et j'ai suivi le traitement. Quand j'ai eu fini la première boîte, j'allais déjà beaucoup mieux, et après quelques semaines de traitement j'avais retrouvé toutes mes forces et une bonne mine qui indiquait bien que j'étais de nouveau en parfaite santé. »



Mme Angèle Hourneau.

Si vous ne savez plus à quel médicament vous vouer, vouez-vous aux Pilules Pink. Elles ont guéri là où les autres remèdes avaient échoué.

Gazette Départementale

SAINT-FLORENT. — Jeudi, est décédée à Saint-Florent, Mme Lydie Tavera, née Fraticelli.

Epouse de M. Joseph Tavera, adjoint au maire et l'un des négociants considérables de la région, Mme Tavera, à peine âgée de 43 ans, disparaît après une longue et douloureuse maladie dont l'issue fatale, malgré tous les soins prodigués, n'a pu être conjurée.

A ses vertus d'épouse irréprochable, la défunte joignait une telle douceur de caractère que l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'approchaient lui étaient vite acquises.

Bonne avec tous, elle savait non moins être généreuse lorsqu'une infortune était à secourir.

Aussi ses obsèques ont-elles été des plus recueillies. La population de Saint-Florent, toute entière s'est fait un devoir d'y assister ; d'autre part, de nombreux parents et amis, venus de Bastia, du Cap et du Nebbio, ont tenu par leur présence au cortège à donner à la famille en deuil une marque de haute et sympathique estime.

Un riche catafalque avait été dressé en l'église Sainte Anne où le service religieux a eu lieu avec le concours du clergé des environs.

Le deuil était conduit par MM. Pierre Tavera, Cherubini, Rutali, Sartori, Vincentelli, Fratticelli et Pietri.

M. Joseph Tavera, que la maladie immobilise depuis plusieurs semaines, n'a pu tenir sa place auprès de son épouse regrettée et cette circonstance aura plus encore augmenté sa douleur.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. de Morati Maxime ; Sarguinetti, sous-ingénieur des ponts et chaussées ; Martinetti, receveur des douanes ; et Pucci, conseiller d'arrondissement.

Au cimetière, M. Massiracci a dit en termes émus un dernier adieu à la défunte.

Nous associant à ses paroles, nous prions les familles Tavera, Fraticelli, Natali, Cherubini, Vincentelli, Sartori et Pietri de vouloir bien agréer l'expression de nos condoléances très attristées.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Mazzoni Charles-François, Mazzoni Michel, tous deux bergers, nés à Lento, de meurant à Bastia, meurtre et complicité de ce crime.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseurs : Mes de Caraffa et Ajaccio.

Le Courja dispensé du service M. le Juré Peretti Antoine Dominique de fon Jacques, propriétaire à Zovaco, qui a produit un certificat de maladie.

C'est le premier juré supplémentaire qui complètera la liste des trente jurés.

RHUM St-JAMES



« St James

ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

C. F. D.

Distribution à titre gracieux de boutures de cépages tardifs de raisins de table.

Sur la demande du Syndicat agricole de la Corse, la Cie C. F. D. a bien voulu se charger de la distribution des boutures de cépages tardifs de raisins de table.

MM. les viticulteurs de Bastia et environs sont priés de venir retirer leurs greffons, *le plus tôt possible*, à la gare de Bastia, (Petite vitesse).

Les envois dans les gares du réseau Corse seront faits à partir du 26 courant.

Tribunal de Commerce

DE L'ÎLE-ROUSSE

AVIS

Les créanciers du sieur Henri Bremont, négociant, demeurant à l'Ile Rousse, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne, ou par fondé de pouvoir, le huit mars prochain, à une heure de l'après-midi, dans la salle du Conseil du Tribunal de commerce de l'Ile-Rousse, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des art. 529 et 530 du code de commerce.

Le Greffier du Tribunal de Commerce,
J. A. SAVELLI.

Petite Gazette

A l'arrivée

Par le bateau de Nice est arrivée Mlle Daireaux de Décourt, infirmière-major de la Croix Rouge française, venue pour diriger le Dispensaire-Ecole du Comité de Bastia.

Nous lui souhaitons respectueusement la bienvenue dans notre ville.

Le Dimanche des Brandons

Nos jeunes gens n'ont pas manqué de fêter avec beaucoup d'entrain le dernier jour de Carnaval, le dimanche des Brandons.

Le Comité des fêtes avait d'ailleurs pavoisé la Traverse de mille banderolles tricolores, et, le soir venu, le boulevard était illuminé de nombreuses lanternes vénitiennes.

De beaux masques, élégants et spirituels, ont parcouru les artères principales de notre ville ; une vive animation n'a cessé de régner sur les boulevards jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le temps, qui était superbe, a permis à notre jeunesse de s'amuser follement, bien follement....

Et maintenant, à la Mi-Carême !

Nos vestibules

Il ne faut pas se lasser de répéter les mêmes choses dans notre bonne ville de Bastia !..

Que de fois avons-nous déjà signalé à l'attention de la police l'état de malpropreté dans lequel se trouvent un très grand nombre de vestibules, nous pourrions dire plus exactement : *la presque totalité des vestibules*.

Il faudrait, une fois pour toutes, faire comprendre aux propriétaires que le balayage des escaliers et des vestibules leur incombe, et d'autre part la police ferait bien de veiller à ce que ces mêmes vestibules ne soient pas transformés en dépotoirs publics, ou en tout autre chose.

Il y a là une question d'hygiène dont on devrait se préoccuper, dès à présent, si l'on veut mettre notre ville à l'abri des épidémies qui nous menacent et dont il y a à craindre la brusque apparition avec les chaleurs de l'été.

Pensions

M. Santini Laurent, patron de 1re classe des douanes ; 27 ans 6 mois de services. Pension de 1.125 francs avec jouissance du 1er mai 1911.

M. Benielli Pascal, facteur rural ; 26 ans 3 mois de services. Pension de 565 francs avec jouissance du 1er septembre 1911.

M. Francisci Philippe, gendarme ; 29 ans 7 mois 12 jours de services. Pension de 713 francs avec jouissance du 16 juillet 1911.

M. Morellini Dominique, sergent-major ; 34 ans 19 jours de services. Pension de 1 043 francs avec jouissance du 15 mai 1911.

La Corse au théâtre

M. J. de Peretti della Rocca fait répéter à Paris son dernier drame : Paoli à Ponte-Novo, le digne pendant de son « Sampiero Corso, » dont le succès a été aussi retentissant en Corse que sur diverses scènes du Continent. C'est un de nos plus grands tragédiens qui dirige les répétitions, et tout fait espérer un nouveau succès pour notre très distingué compatriote et ami auquel nous devons de si beaux vers sur les Corses et la Corse.

Gendarmerie

Sont nommés gendarmes dans la légion de la Corse, 1re Cie, à cheval, Bisson, brigadier au 18e escadron du train, Hémon, anc. canonnier au 3e d'artillerie coloniale ; — à pied, Peyrolle, anc. sergent au 122e, Zoch, maréchal-des-logis au 2e groupe d'artillerie d'Afrique ; — 2e Cie, à pied, Reyne, anc. sergent au 24e bat. de chasseurs, Reloc, anc. canonnier au 7e groupe d'artillerie d'Afrique ; — dans la garde républicaine, Giacometti Don Mathieu, brigadier au 4e hussards, Castellani Jean-Baptiste, soldat au 22e colonial, Allegri Joseph, anc. canonnier au 1er groupe d'artillerie d'Afrique, Luciani Jean-Chrysostome, sergent au 10e, Giovannoni Orsilius, anc. canonnier au 5e d'artillerie coloniale, Soria Paul-Baptiste, maréchal-des-logis au 15e chasseurs.

Banque d'Algérie

M. Santarelli, commis à la direction de la Banque d'Algérie, à Alger, est désigné au choix pour continuer ses services à la direction de Paris.

Erratum

Dans l'avis de décès de Mme Tavera, il a été omis les familles Piotri et Mascheroni.

On demande

De suite des représentants pour Bastia et chaque canton du département de la Corse. Travail très facile, bien rémunéré et fortes commissions, sans quitter emploi.

S'adresser à M. MARIANI fils aîné à *Ajaccio*.

Leçons

Leçons particulières (cours de dames de sténographie, dactylographie et d'anglais.

Leçons par correspondance par professeur diplômée.

Travaux à la machine à écrire.

Bureau de dactylographie, rue de l'Opéra, 19, Bastia.

On demande

Une cuisinière, bonnes références.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Maison de Santé Chirurgicale

BASTIA, 4, Bd de Cardo, 4, BASTIA

Directeur : Docteur J. STEFANI,
Ancien interne
Lauréat des hôpitaux de Lyon
Ex préparateur d'Anatomie
à la Faculté de Médecine
Membre
de la Société française d'ophtalmologie
et de la Société d'ophtalmologie de Lyon

CHIRURGIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE
(Maladies des yeux, des oreilles du nez, de la gorge et du larynx)

Cet établissement, nouvellement créé (ouverture 1er janvier 1911), est venu combler une véritable lacune en permettant aux habitants de la Corse entière de trouver chez eux les mêmes commodités et les mêmes garanties que sur le Continent, français ou italien.

Confort chirurgical moderne
Outillage complet
Prix de séjour modérés

Pension gratuite aux accidentés du travail.

Règlement-notice sur demande
Téléphone interurbain n° 10

Consultations tous les jours de 1 h. 1/2 à 3 h. 1/2

ON DESIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne
et châtaignier

Adresser offres à M. AGIER, *Produits Forestiers de la Corse à Bastia*.

Indiquer prix, dimensions et quantités.

Grand Hôtel d'Europe

Veuve COLOMBANI
3 et 5 rue de l'Opéra, BASTIA
A.-F. MATTEI
ancien propriétaire de l'Hôtel du Lycée
Successeur

Déjeuners . . . 2 francs.
Dîners. . . . 2 francs.

Pensions à prix réduits pour familles
Service irréprochable. — Grand salon et vaste jardin pour Noces et Banquets.

N. B. — Cet hôtel, qui a été complètement mis à neuf, se recommande par une installation moderne et une cuisine très soignée.

PIPPERMINT

Liqueur Monbijou pour dames et soirées, dans l'eau fraîche, sans sucre.

GET frères, inventeurs, 1796.

DERNIÈRES NOUVELLES

'00115 Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Nouvelles Maritimes

La flottille d'Ajaccio

Paris, 25 février.

M. le lieutenant de vaisseau de Framond est nommé au commandement du contre-torpilleur *Sarcasme*, de la flottille d'Ajaccio.

M. FERNAND DAVID à Annecy

Annecy, 25 février.

Après avoir présidé, hier, à Saint-Julien en Genevois, un banquet de 500 couverts qui lui a été offert par ses électeurs, M. Fernand David, ministre du Commerce et de l'industrie, s'est rendu à Annecy.

Le ministre a été reçu ce matin par le préfet de la Haute-Savoie et le maire de la ville, entourés de toutes les autorités civiles et militaires.

Un vin d'honneur lui a été servi à l'hôtel de ville où a lieu la réception officielle de tous les fonctionnaires.

A midi, M. Fernand David a assisté à un grand banquet qui a été offert par le comité radical et radical-socialiste à l'usine Hasse, rue de la Gare.

Le ministre a prononcé un brillant discours qui a été vivement applaudi.

PARIS

MORT SUBITE DU PASTEUR BOEGNER

Paris, 25 février.

Le pasteur Boegner, directeur de l'œuvre des missions évangéliques à Paris, est mort subitement ce matin, pendant qu'il prononçait son prêche habituel.

Les assistants virent subitement le pasteur Boegner s'affaisser et ils se portèrent immédiatement à son secours.

Mais tous les soins furent inutiles. Le pasteur Boegner avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

L'AÉRONAUTIQUE MILITAIRE

Le projet du Matin

Paris, 25 février.

Le *Matin* publie aujourd'hui des lettres très élogieuses de MM. Poincaré, Millerand et Dubosc, approuvant l'initiative prise par ce journal au sujet d'une campagne de meetings d'aviation à entreprendre, pour permettre à la France de tenir le premier rang dans l'aéronautique militaire.

Le Gouvernement se déclare prêt à seconder cet effort très louable, qui servira « à renforcer les ailes de gloire de la France, lesquelles seront demain les ailes de la victoire. »

La proposition du *Matin* a reçu d'ailleurs un accueil favorable de tous les grands organes de la presse parisienne.

Le Petit Parisien a versé une somme de 50 000 francs pour l'organisation de cette campagne éminemment patriotique.

LA GUERRE Italo-Turque

Le bombardement de Beyrouth

Les représailles contre les Italiens

Paris, 25 février.

Un télégramme de Constantinople annonce que la nouvelle du bombardement du port de Beyrouth, par les italiens, a produit une profonde émotion en Turquie.

Le Gouvernement a décidé, par mesure de représailles, de prendre, dans les trois jours, un arrêté d'expulsion contre les Italiens résidant à Constantinople.

Les Commentaires de la Presse

La presse est unanime à blâmer le bombardement du port de Beyrouth.

Tous les journaux voient d'ailleurs dans cet acte brutal, le signal d'une extension dans les hostilités.

La presse allemande ainsi que la presse autrichienne désapprouvent complètement des opérations.

Envoi d'un croiseur français

Le Gouvernement français vient de donner ordre à un croiseur de se rendre immédiatement devant Beyrouth, en vue de protéger la colonie et les établissements français.

Les précautions britanniques

Le Gouvernement britannique a cru devoir prendre également ses précautions, et un cuirassé anglais a appareillé ce matin pour Beyrouth.

SAINT-ETIENNE

Les Mineurs de la Loire

Saint-Etienne, 25 février.

Les Mineurs de la Loire ont tenu, aujourd'hui, un grand meeting à la Bourse du Travail de Saint-Etienne, en vue d'étudier les mesures à prendre pour la grève de 24 heures fixée au 11 mars prochain.

On se rappelle, en effet, que le Congrès des mineurs d'Angers avait décidé une grève de 24 heures pour le 11 mars, dans toute la France, dans le but de stimuler le Parlement pour l'obtention des revendications présentées en ce qui concerne la journée de 8 heures, le minimum des salaires et la fixation des retraites à 2 francs par jour.

Les Manœuvres Navales dans la Manche

Un yacht mystérieux

Paris, 25 février.

Les journaux s'occupent de l'attitude mystérieuse d'un yacht allemand, rodant depuis quelques jours autour de l'escadre de la Manche, qui effectue des exercices devant nos différents ports maritimes.

M. Delcassé, ministre de la Marine, qui doit assister à ces manœuvres, est arrivé ce matin à Calais, et a ordonné immédiatement une enquête au sujet de ce navire étranger.

LE ROI D'ESPAGNE *à BORDEAUX*

Bordeaux, 25 février.

Le roi d'Espagne est arrivé hier soir à Bordeaux.

Alphonse XIII, qui voyage dans le plus strict incognito, passera deux ou trois jours à Bordeaux, où il est venu consulter le docteur Mourre.

Ce voyage n'a aucune relation avec les incidents diplomatiques à l'ordre du jour.

HOTEL LIMAROLA

27, rue l'Opéra, BASTIA

Chambres spacieuses et confortables. — Cuisine bourgeoise saine et soignée. — Grand jardin ombragé tout l'hôtel. — Pensions entières pour célibataires et familles à des prix très modérés.

M. Limarola répond devant les parents des jeunes gens prenant pension chez lui.

La situation de l'hôtel, vis-à-vis de la Poste, à proximité à la fois de la Gare et de la Place Saint Nicolas, centre de la ville, est des plus avantageuses pour les passagers.

MESDAMES *Si vous êtes inquiètes pour vos* quelques, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements.

LE CABINET
de Madame MASSEL
DENTISTE

est transféré 7, Boulevard du Palais, *BASTIA*, au-dessus des Magasins Thiers.

Cabinet et Atelier de Prothèse Dentaire.

Plombage Or, Platine et Ciment. — Extraction des dents avec ou sans anesthésie. — Travail fait dans les 24 heures.

Le Cabinet est ouvert à AJACCIO, tous les jours, 10, Cours Napoléon.

A *BASTIA*, du 1er au 10 de chaque mois.

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays
DÉPOT DE CADRES POUR MM. ...
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PASQUANI, 7, Route du Cap
BASTIA

150 fr. p. mois. Travail fac. chez soi toute l'année assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos *tricoteuses Brevetées*. La plus importante maison du genre. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau 11, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

FOX-LAND
RHUM.
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE SEMBOU
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du-Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gardo, 1

AMARA
Amer Exquis aux Oranges de NICE
Seule Usine à NICE
7, Quai des 2 Emmanuel
BLANQUI

Maison J. Carbuccia et Fils
Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux
Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.
Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.
Grand choix d'articles de *Première Communion* : Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.
Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.
Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards
Maison J. Carbuccia et Fils


Maximum de lumière
Maximum de durée
Minimum de volume
Telles sont les qualités incontestables de la lampe électrique de poche
« Radia »
En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA.
19 Cours Napoléon.
Représentant concessionnaire pour le Département de la Corse : Maison Ch.-F. POGGIOLI.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Fainéantise
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à ... LE LITRE
Vinaigre à 0.30
CHEVEUX ... Poudre Rachel

RELIGIEUSE Ds ne savent p' guérir ... en 1h. ... Ecrire : Maison Barot, N° 218, Nantes.

Le meilleur des Cigares à 50 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 56 MARDI 27 FÉVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 f. — Réclames 0.50 par ligne. — Mortuaires 0.25 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 f.	10 f.	5 f.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTECA BASTIA

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

LE DRAME DE CAMPO-SÉNILE

LE CALENDRIER

Soleil : (Heure nationale).
Lever, 6 h. 3 m. — Coucher, 5 h. 7 m.
Premier quart., le 25. — Pleine Lune, le 2.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Léandre.
Fête de Demain : Sainte Fortunée.

25 FEVRIER

M. KLOTZ

Des commentaires chaleureux ont ratifié le succès de l'éloquent discours prononcé dimanche par le Ministre des Finances au Banquet de la *Presse Economique et Financière*. Il ne s'agit pas, en effet, d'une allocution de circonstance, promptement oubliée, il s'agit d'un réel programme de politique financière dont la concision n'exclut ni la vigueur, ni l'ampleur. M. Klotz a su, en quelques phrases claires, dissiper plus d'un déplorable malentendu en désarmant définitivement la finance et les financiers de cette suspicion intolérable et de cette défiance systématique qu'il est d'usage, dans certains groupes parlementaires, de leur témoigner constamment.

Le Ministre a fait spirituellement justice des justiciers toujours prêts à brandir leur maladroite épée, confondant, dans une comique réprobation, les banquiers véreux qui n'ont de financier que le titre qu'ils s'arrogent et les financiers véritables dont le concours, intelligemment et généreusement assuré, est indispensable au fonctionnement régulier d'une démocratie laborieuse et prospère. M. Klotz, favorable, comme d'ailleurs tous les républicains, au principe de l'impôt sur le revenu, était plus qualifié que quiconque pour rassurer l'épargne publique. On le tient pour tolérant et juste. Et quand il parle de mesures équitables, soucieuses de l'épargne publique, respectueuses des libertés de chacun, quand il présente l'Etat autrement que sous les traits d'un ogre oppresseur, on se sent converti par le ton de sa sincérité. La souplesse de son talent aide à nous faire immédiatement partager ses convictions.

Il eut été certes préférable que son dernier discours fût prononcé à la Chambre, mais les grandes vérités nécessaires peuvent être dites partout : elles n'ont pas de lieu de prédilection.

M. Klotz est évidemment un homme heureux : toutefois la brillante fortune qui le conduit ne lui prodigue que des grâces méritées, méritées par l'autorité qu'il a acquise et qui s'impose, par la netteté de ses vues, par la finesse de son esprit, par la largeur éclairée et tolérante de ses doctrines et surtout par la compétence indiscutée qui domine un début financier, dès qu'il prend la parole. M. Klotz est un technicien accompli auquel rendent hommage ses prédécesseurs et même ses anciens compétiteurs : qu'il évite toujours sagement de renoncer à la politique financière où il brille au profit de la politique pure, plus décevante. M. Klotz est un habile économiste et un stratège rompu : qu'il demeure étranger à la mêlée confuse des partis.

LES TRAVAUX
DU NOUVEAU-PORT

Depuis quelques jours — chose à peine croyable — on procède à l'enlèvement des blocs construits sur le terre-plein du Fango, pour les transporter à l'extrémité du prolongement de la jetée.

Cette opération aura pour résultat de débarrasser, dans un très bref délai, les abords de la place Saint-Nicolas d'un voisinage peu agréable et de permettre enfin l'établissement d'un feu fixe à l'entrée du Nouveau-Port.

Est-ce là une première conséquence de l'arrivée à Bastia d'un nouvel Ingénieur des Ponts et Chaussées ? Nous n'hésitons pas à le croire, et ce distingué fonctionnaire voudra bien nous permettre de lui adresser, à cette occasion, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Sa nomination, — il ne doit pas l'ignorer, — était impatiemment attendue en ville, et il n'est que juste qu'il trouve l'expression de ce sentiment dans ce journal qui, depuis longtemps déjà, s'est fait l'écho des légitimes doléances de la population bastiaise.

Si, par des retards excessifs dans l'exécution des travaux, on a voulu déprécier notre port et arrêter son développement commercial, il est temps que l'on sache que nous ne sommes plus disposés à supporter de tels procédés et que nous n'hésiterons pas à déjouer toutes les manœuvres dirigées dans ce sens.

Notre nouvel Ingénieur doit certainement compter sur le bienveillant concours de ses supérieurs hiérarchiques, et cet appui lui est d'autant plus nécessaire que l'œuvre de réorganisation qu'il vient d'entreprendre ne sera pas dépourvue de certaines difficultés.

En ce qui nous concerne et fidèle à notre mission, nous n'hésiterons pas à le seconder de tous nos efforts, en défendant énergiquement les intérêts de nos chargeurs et de nos commerçants

La situation du port de Bastia est digne, à tous égards, de toute la sollicitude de l'administration.

Notre Chambre de Commerce n'a jamais hésité à mettre à la disposition de l'Etat tout l'argent qui lui a été demandé, et cela est si vrai qu'à l'heure actuelle le produit des droits de péage que nous supportons pour l'amélioration du Port de Bastia *est de beaucoup supérieur à la somme nécessaire pour amortir les avances de l'Etat* à tel point que la Chambre de Commerce se préoccupe actuellement de réduire les taxes qu'elle prélève.

Il est donc permis de demander que des travaux commencés *depuis de très longues années* (n'en rappelons pas le nombre !) soient rapidement achevés.

La déclaration d'utilité publique pour la construction des nouveaux quais du large vient d'intervenir, mais les quais actuellement en construction sont loin d'être achevés de telle sorte que la nouvelle entreprise aubira de ce fait un retard plus ou moins considérable...

Que dirons-nous des travaux de rechargement de la jetée du large, travaux dont la nécessité a été reconnue depuis près de cinq ans ? Les blocs, construits par l'entrepreneur sur la plage de Toga attendent encore que l'on veuille bien leur donner une utilisation quelconque !... Et il en est de même pour les autres travaux.

Une pareille situation est réellement intolérable et il est nécessaire que des sanctions énergiques interviennent.

Nous avons pleine confiance dans M. l'Ingénieur de Bastia, et, constatant avec plaisir l'impulsion qu'il vient de donner à certains travaux, nous comptons sur lui pour activer l'achèvement de notre Port et pour donner ainsi satisfaction à notre population.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

26 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Fiuviana Princessa

IV

LADY MAUD

— Je n'ai pas pris la voiture dit Tatiana Kachintseff.

Elle s'approcha pour serrer une main qu'on lui tendait languissamment.

C'était la main, — longue, fine, presque transparente, — d'une jeune fille à peu près de son âge, mais combien différente ! Lady Maud, fille de lord Arthur Meredith, duc de Carrington, pair d'Angleterre, qu'elle avait à peine connu, vit de la douceur, qu'elle n'avait jamais quittée, offrait un exemple presque exagéré en Occidentale de cette grâce féminine anglaise, dont la peinture trop excessive va vraisemblablement chez nous trouver irrésistible sous cette dénomination : un type de kaspakka. Sous la faiseur de ces images, nous ne découvrons pas, nous, Français, les linéaments de la vie, qui s'étoffent pour des yeux britanniques. Nos croquis outrageux de Parisiennes doivent leur produire le même effet. Nos les compatriotes de nos beautés de commande retrouvent, eux, sous la perfection ouvrage, le charme réel capable de les séduire. Lady Maud, étendue sur sa chaise longue, dans une profusion de coussins, petits ou grands, carrés ou longs, mais tous couverts de broderies et de dentelles précieuses, paraissait d'une taille si haute et si mince, qu'on se demandait si elle tiendrait debout sans fléchir.

Malgré les plis flous de sa robe d'intérieur, on distinguait que sa ceinture pouvait tenir littéralement dans les deux mains. Ses épaules paraissaient aussi affaiblies que ses hanches. Et elle portait, tout au haut d'un cou frêle comme celui d'une Ellette, mais si élevé que cette tige de chair semblait moins élégante qu'anormale, ouvrage de merveilleuses poupées, mens, régulier, parfait, — trop parfait, trop mens, pour exprimer les allures d'une âme, si reclu plus athée, plus anglaise, par une invraisemblable surdité de cheveux fous, de cheveux pâles, gonflés comme par des souffles d'amour et de ciel, — une chevelure de légende. Lorsqu'elle redressa un peu la tête pour accueillir la jeune Russe, Maud eut ce sourire qui donne quelque chose de plus accessible, de plus humain, de plus doucement féminin, à sa désconcertante beauté. La poupée était tout de même une créature de vie et de chair, de souffrance, d'amour et de joie.

— Et pourquoi n'avez vous pas pris la voiture ? demanda-t-elle, en anglais.

Tatiana répondit en russe :

— Parce que j'ai deux jambes, qui valent bien les quatre d'un cheval.

— Elles les valent pour vous, s'écria Maud, éclatant de rire. Pas pour le gagnant du Grand Prix.

Le parler de la jeune Anglaise avait quelque chose de léger, de gazouillant, qui répondait à la fragilité de son apparence. Pas plus que son petit orteau ne semblait soutenir un cerveau, ses phrases chantonnantes et dédaigneuses ne semblaient contenir une idée. Mademoiselle Kachintseff reprit avec brusquerie :

— Pourquoi plaisantez-vous, Lady Maud ? Vous savez bien que je méprise trop le luxe pour jamais m'en servir. Et voilà pourquoi j'ai refusé de prendre la voiture.

L'Anglaise affecta d'ouvrir ses yeux encore plus que la nature ne le permettait. Et cependant leur dimension ordinaire était déjà trop vaste pour la petite figure, au tout petit nez droit, à la toute petite bouche pourprée, aux étroites joues pâles délicatement teintées qu'une rose de Bengale. Ces grands yeux, d'un bleu transparent d'eau-marine, se fixèrent sur Tatiana, Celle-ci venait d'attirer près de la chaise-longue, non pas une confortable bergère, comme il y en avait dans la chambre, mais un simple pouf, et s'y était assise. A côté de cette fleur de l'aristocratie anglaise qu'était lady Maud, près de cette quintessence de grâce, mademoiselle Kachintseff apparaissait, au premier coup d'œil, comme un échantillon plutôt rude et mal venu de l'espèce féminine. Le regard, en se portant de la première à la seconde, voyait, par l'effet de contraste, la pauvre Russe un peu comme dans ces mornes déformants où la disgrâce des traits s'exagère, se manifeste grosse et caricaturale. Cependant un observateur exigeant fût vite revenu sur cette rapide impression. D'abord, l'ensemble sinueux, la presque immatérialité de Maud prêtent ne pas plaire à tout le monde.

La nerveuse robustesse de Tatiane, ce corps dont on devinait les belles lignes pleines et pures sous le méchant costume, mal coupé, mal fait, lui aurait attiré nombre de sollicites masculins. Puis le type exotique de la Russe, l'intensité magnétique de son regard, l'ardeur en peu sauvage de cette face, plutôt caractéristique d'une race, que vraiment laide et irrégulière, lui créait une séduction bizarre, à laquelles pouvait rester insensible, mais dont on ne se dégageait guère quand une fois on l'avait subie. Elle sourit, avec une ombre de sourire condescendant, le regard sans pénétration de lady Maud, mais elle eut un éclair gaieté, très juvénile, très franc, quand celle-ci lui dit en prenant son accent le plus bizarre, et les plus ondulations *britanniques* :

— Oh ! je sais, Tatiane Fédorovna, que vous êtes une dangereuse nihiliste.

— Si vous le savez, riposta l'autre en riant, pourquoi ne laissez-vous venir dans ce château, où votre sourire britannique, la profusion de votre laine et la platitude de votre domesticité, doivent mettre un nihilisme à une fameuse épreuve.

— Il faut bien que j'apprenne la rouse !... soupira la jeune Anglaise, avec une résignation gentiment comique.

— Vous ne vous y aurez guère, reprit son professeur sur le même ton plaisant. Vous n'en avez pas encore dit un seul mot.

— Et je n'en dirai pas un mot aujourd'hui. J'ai bien autre chose à faire ! déclara péremptoirement lady Maud.

En même temps, elle se redressait avec nervosité, lançant ses coussins, dont elle envoya promener quelques-uns sur le tapis.

— Vous aurez dû me prévenir. Je ne serais pas venue inutilement. Je n'ai pas de temps à perdre, dit assez sèchement mademoiselle Kachintseff.

— Qu'est-ce que cela fait, si la leçon vous est comptée ?

— Oh ! lady Maud, vous n'êtes pas à une impertinence près. Mais vous savez bien que je n'accepterai pas la rétribution d'une leçon que je n'aurai pas donnée.

LE BANQUET DU 24 FÉVRIER

Comme les années précédentes et suivant une tradition désormais bien établie les Républicains de notre ville se sont réunis samedi soir dans les salons de l'Hôtel de France pour célébrer l'Anniversaire du 24 février 1848.

Cette fête républicaine était présidée, cette année-ci, par M. Antoine Angeli, avocat à la Cour d'Appel.

Autour d'une table très artistiquement décorée avaient pris place une vingtaine de convives, qui firent le plus grand honneur à un menu des mieux composés et fort bien préparé par les sympathiques propriétaires de l'Hôtel de France.

Au champagne, M. Angeli prend la parole pour remercier les organisateurs du Banquet d'avoir songé à lui pour présider cette fête fraternelle. Il sait que ce n'est pas à sa modeste personnalité que l'invitation a été adressée, mais au vieux républicain qui a été un militant sous l'Empire.

M. Angeli évoque cette période particulièrement dangereuse pour ceux qui avaient le courage de professer des opinions libérales et rappelle des souvenirs personnels au sujet des scènes de violence qui se déroulèrent sur les marches du Palais de Justice au moment du plébiscite.

A propos de la date mémorable du 24 Février M. Angeli passe en revue l'œuvre accomplie par les sympathiques fondateurs de la République de 48 et cite au milieu de l'enthousiasme général les noms glorieux de Lamartine, d'Arago, de Ledru-Rollin et de l'ouvrier Albert.

Après avoir flétri le coup de force du 2 décembre, l'ancien avocat général à la Cour de Bastia considère la République comme définitivement établie en France et salue son rayonnement à travers le monde au moment où, après le Portugal, la Chine elle-même se laisse pénétrer par les idées nouvelles pour constituer le gouvernement du peuple.

En se réjouissant de ce triomphe de l'idée républicaine, M. Angeli convie les jeunes à poursuivre courageusement l'œuvre de leurs aînés. Il les met toutefois en garde contre les intrigues de la Réaction et rappelle le fameux « Caveant consules. »

Il continue son magnifique discours en rappelant les noms des républicains corses qui luttèrent pour le triomphe des idées nouvelles et termine en poussant le cri de : « Vive la République ! » que tous les convives répètent après lui.

Les applaudissements ont à peine cessé que M. de Mari, avocat, se lève et se fait l'interprète de tous les convives pour remercier M. Angeli des belles et réconfortantes paroles qu'il vient de prononcer.

Il dit que les souvenirs qu'il a si éloquemment évoqués ont fait vibrer les cœurs de tous les républicains qui assistent au Banquet et qui ont été heureux de le choisir comme président de leur fête annuelle.

Faisant allusion aux circonstances particulières qui ont obligé M. Angeli à abandonner les fonctions qu'il occupait au Palais, M. de Mari dit combien cette mesure a attristé tous les amis politiques de l'éminent magistrat qui, comme pour donner un démenti à ceux qui croyaient ses forces usées, vient de reprendre sa robe d'avocat et donne chaque jour des preuves nouvelles d'activité et de jeunesse.

Il s'associe aux vibrantes paroles que l'ancien avocat général a prononcées et dit que les jeunes auront à cœur de ne pas se montrer indignes de leurs devanciers en poursuivant avec plus d'énergie que jamais la défense et l'extension de l'idée républicaine!

Avant de s'asseoir, M. de Mari donne lecture de la célèbre réponse que fit Louis Tommasi, directeur de la *Revanche*, à une lettre d'insultes du prince Pierre Bonaparte.

Cette lecture, écoutée au milieu de l'attention générale, amène M. Beppino Tommasi, neveu du grand républicain, à rappeler les circonstances particulières de cette vie entièrement consacrée au triomphe de l'idée démocratique et à déclarer qu'on ne pouvait mieux fêter sa mémoire qu'en poursuivant le triomphe de ce gouvernement qui après avoir réalisé l'égalité civile et l'égalité politique, marche aujourd'hui à la conquête de l'égalité sociale.

De vifs applaudissements soulignent cette belle déclaration, et c'est au milieu de ces glorieuses évocations du passé que prend fin cette fête fraternelle qui fait le plus grand honneur à ses organisateurs, MM. Benedetti et Pulvenis, ainsi qu'à tous ceux qui contribuent à perpétuer le souvenir d'une des plus nobles périodes de l'histoire républicaine.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 27 fév., à 2 heures 1/2

Jacob, marche,	Turina.
Folle Avoine, mazurka,	Manotte.
La Vallée d'Ossau, valse,	Benoist.
Gavotte des Petites Princesses,	F. André.
Ma petite bretonne,	Berniaux.

Le Chef de Musique, LAUROS.

Cour d'Assises

Audience du 26 février

Présidence de M. Garini, conseiller

Le Drame de Campo-Semile

Le 21 décembre dernier, la nouvelle du lâche assassinat d'Etienne Avazeri, parvenait à Bastia, et particulièrement au Nouveau Port, où la famille Avazeri est avantageusement connue, la plus douloureuse émotion.

C'est ce qui explique la foule énorme qui se pressait aujourd'hui à l'audience de la Cour d'assises, à tel point que le président fut obligé de réquisitionner tous les gendarmes présents à Bastia, pour le maintien de l'ordre.

L'audience est ouverte à 1 heure.

Pendant la formation du jury, tous les regards se portent sur les deux accusés Mazzoni Michel et Mazzoni Charles-François.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 21 décembre 1911, vers 4 heures et demie du matin, le jardinier Ristorcelli Virginius se rendait à sa propriété, lorsque arrivé au lieu dit « Ste-Marie-Madeleine » il remarqua un cabriolet attelé d'un cheval qui stationnait dans le fossé bordant l'ancienne route de Saint-Florent, en amont et à 450 mètres environ du mur d'enceint du cimetière de Bastia. S'étant approché il aperçut le cadavre d'Avazeri Etienne, âgé de 27 ans, boucher à Bastia, étendu sur son propre véhicule. Avazeri portait une profonde blessure au cou produite par une arme à feu, il était couché sur le dos, sous le siège de la voiture, il n'était porteur d'aucune arme, ni d'aucune somme d'argent. L'autopsie à laquelle il fut procédé révéla qu'un projectile de gros calibre, pénétrant dans la région gauche du cou, avait lésé la moelle épinière, fracturé la colonne vertébrale et était ressorti à l'angle supérieur de l'omoplate droit, occasionnant une mort foudroyante. Le coup avait été tiré à une faible distance, d'avant en arrière, de haut en bas et de gauche à droite.

Les investigations judiciaires établirent dès la première heure qu'Avazeri avait été tué à la bergerie de Mazzoni Michel, sise au lieu dit Campo-Semile, territoire de Bastia. A l'intérieur de la maisonnette de la dite bergerie les magistrats découvrirent un fusil Lefaucheux dont l'un des canons, bien qu'apparemment rouillé, dégageait l'odeur caractéristique de la poudre et qui paraissait avoir été tiré depuis peu de temps ; une cartouchière contenant quatre douilles dont les balles étaient identiques au projectile extrait du cadavre d'Avazeri ; deux fiasets de chartreuse dont l'un a été reconnu comme étant celui de la victime, une veste en velours appartenant à Mazzoni Michel, présentaient des taches de sang et dont l'extrémité inférieure de la manche droite, encore humide, semblait bien avoir été lavée récemment. A une quinzaine de mètres de la bergerie, au milieu d'un champ d'amandiers faisant partie de la propriété affermée à Mazzoni, les magistrats trouvèrent un bouton noir, deux morceaux de boucle de pantalon et remarquèrent des taches de sang sur le sol. Le bouton découvert n'était autre que celui qui manquait au gilet d'Avazeri ; quant au débris de boucle, il s'adaptait exactement au morceau de la boucle adhérant encore à la patte de derrière dudit pantalon. L'analyse chimique des taches de sang relevées sur la veste de Mazzoni Michel et sur le sol démontra qu'elles provenaient de sang humain. En présence de charges aussi graves Mazzoni Michel et Mazzoni Charles-François, qui avaient commencé par nier toute participation au crime, n'ont pas tardé à entrer dans la voie des aveux.

Ils ont reconnu que le fils Charles-François était l'auteur du coup de feu ; le père s'est rendu complice de cet homicide par aide et assistance. Dans le courant d'octobre ou novembre 1911, Avazeri Etienne et son oncle Pasquini Tiburce, marchands bouchers, avaient traité verbalement avec Mazzoni Michel pour l'achat de son troupeau d'agneaux dont ils devaient prendre livraison au fur et à mesure de leurs besoins, moyennant cinq francs par tête. C'est ainsi que soixante agneaux leur avaient été successivement livrés par Mazzoni envers lequel Avazeri et Pasquini étaient encore débiteurs de la somme de trois cents francs prix de vente des agneaux. Le 20 décembre Avazeri, à qui sa mère avait remis une somme de 70 francs pour l'achat des agneaux, quitta l'abattoir vers trois heures du soir et se dirigea sur son cabriolet vers la bergerie Mazzoni afin d'y chercher des agneaux. Arrivé devant le débit Garibaldi, situé sur la route nationale n° 193, près du cimetière de Bastia, il fit la rencontre du berger Mazzoni Michel, avec lequel il prit deux consommations dans la dite buvette. La conversation s'étant engagée entre eux Avazeri lui déclara qu'il ne pouvait lui payer les agneaux qui restaient cinq francs par tête, et Mazzoni de répondre qu'il ne voulait pas les lui céder à ce prix ; que d'ailleurs, une fois qu'ils les auraient vus, il se serait lui-même convenu de leur belle qualité et n'aurait pas hésité à les lui payer même six francs.

Tous deux quittèrent ensuite la buvette Garibaldi et se rendirent sur le cabriolet d'Avazeri à la bergerie Mazzoni ; celui-ci était porteur de son fusil et d'une cartouchière à la ceinture. Ils y arrivèrent à la nuit tombante, c'est-à-dire entre quatre heures et demie et cinq heures du soir, presque en même temps que les deux fils Mazzoni Charles-François et Dominique, lesquels ramenaient leur troupeau. D'après les déclarations des deux inculpés, une nouvelle discussion se serait engagée alors entre Avazeri et Mazzoni Michel au sujet du prix des agneaux, ils en seraient venus aux mains, et comme Mazzoni père craignait d'avoir le dessous, il aurait appelé ses fils à son secours. Au même instant l'aîné Mazzoni Charles-François, s'armant d'un fusil Lefaucheux, aurait sommé Avazeri de lâcher son père, puis braquant sur lui les canons de son arme, il fit feu à bout portant et le tua. Le crime une fois accompli Mazzoni et son fils Charles-François eurent le souci de se débarrasser au plus vite du cadavre. Ils l'étendirent sur son cabriolet, après en avoir soulevé le siège. Cela fait, les deux acousés conduisent par la bride le cheval d'Avazeri, et commencèrent ostensiblement la véhicule au point où il a été trouvé et qui est distant de plus de trois kilomètres du lieu où le crime a été commis.

M. Giacometti, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public.

Mes de Carafla et Ajaccio sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Les accusés soutiennent que Avazeri, furieux de ce qu'ils ne voulaient pas lui céder leurs agneaux au prix qu'il désirait, se jeta sur le père Mazzoni, qu'il renversa et et maintint à terre, le tenant par la gorge.

Voyant son père maltraité, le fils prit son fusil et tira sur Avazeri au moment où celui-ci voulait le désarmer pour tourner ensuite son arme contre lui.

Les Témoins

On entend tout d'abord la mère de la victime qui déclare que le jour du crime son fils avait en poche 70 francs qui n'ont plus été retrouvés.

Après cette déposition, Me H. de Montera se constitue partie civile au nom de la famille de la victime.

Puis l'audition des témoins continue.

Ristorcelli Virginius trouva à 4 heures du matin, le long du mur du cimetière, le cabriolet où gisait le corps d'Avazeri. Il appela le sieur Maestracci qui était non loin de là et prévint la justice.

Maestracci Don Jean confirme la précédente déposition.

Le brigadier de gendarmerie Marie, prévenu par Ristorcelli, se rendit sur les lieux du crime, fit les premières constatations et fit garder le cadavre jusqu'à l'arrivée des magistrats.

Le docteur Zuccarelli, qui a pratiqué l'autopsie, fait connaître qu'Avazeri a succombé à une blessure par arme à feu qui lui a traversé le cou. L'analyse chimique pratiquée avec le concours de M. Genil, pharmacien, prouve que la veste de Mazzoni Michel était maculée de sang ainsi que des brins d'herbe et des morceaux de terre trouvés dans la bergerie Mazzoni.

Les nommés Gilormini Toussaint, Angelinci Vital ont ainsi que Rinaldi Martin constaté que le jour du crime la victime avait de l'argent.

Girbaldi Rose et Girbaldi Joséphine ont vu à 4 heures du soir, la veille du crime, Mazzoni et Avazeri dans leur buvette.

Ornesi Jean Baptiste a vu arriver à la bergerie Mazzoni celui-ci et Avazeri sur un cabriolet.

Plus tard, quand le crime était connu, il a reçu la visite de Mazzoni qui sous prétexte de chercher une brebis, venait voir s'il ne s'était aperçu de rien.

On entend ensuite six témoins à décharge qui viennent déclarer que la victime, homme violent et brutal, cherchait querelle à tout le monde et les avait en diverses circonstances injuriés et maltraités.

Réquisitoire

M. Giacometti, substitut du procureur général, demande la condamnation des accusés qui ont commis un crime sans excuse.

La Partie Civile

Me de Montera fait une description saisissante de la scène du drame et convie le jury d'infliger un châtiment sévère à ces deux malfaiteurs qui ont accompli leur méfait avec un sang froid déconcertant et un cynisme révoltant.

Les Plaidoiries

Me Ajaccio plaide pour Mazzoni Charles-François qui, obéissant à un sentiment d'amour filial, a armé son bras en voyant la vie de son père en danger. Son acquittement s'impose.

Me de Carafla démontre que Mazzoni Michel n'a rien à se reprocher ; il a au contraire été victime de violences de la part d'Avazeri. On ne comprend même pas qu'il ait été poursuivi.

LE VERDICT

Le jury rapporte un verdict d'absolution en faveur de Mazzoni Michel.

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Mazzoni Charles François est condamné à cinq ans de prison.

Me de Montera dépose des conclusions tendant à l'allocation de 5.000 francs de dommages-intérêts à la partie civile.

L'heure étant très tardive, sur la demande de Me de Montera, du ministère public et de la défense la discussion des intérêts civils est renvoyée à une audience ultérieure.

Audience d'aujourd'hui :

Colini Jacques-Antoine, cultivateur, né et demeurant à Belvedère-Campomoro, assassinat.

Officier du parquet : M. Poinsot, avocat général.

Défenseur, Me de Carafla.

APRÈS LE VERDICT
COUP DE THÉATRE
Pierre Avazeri
poignarde
le meurtrier de son frère

Un acte de vendetta, qui est unique dans les annales judiciaires de notre ville, s'est produit à la sortie de l'audience, au moment où le jeune condamné Mazzoni Charles-François était conduit à la maison d'arrêt.

Une foule très dense, que l'on pouvait évaluer à 2 ou 3.000 personnes s'écoulait lentement du palais de justice, attendant la sortie de Mazzoni père et de son fils.

Au moment où Mazzoni Charles-François parut, encadré de gendarmes, un grand remous se produisit dans l'assistance, et plusieurs centaines de personnes suivirent le condamné en le bousculant.

Le frère de la victime, Avazeri Pierre, très mécontent du verdict qui venait de sanctionner le lâche assassinat de son malheureux frère, se faufila dans la foule, et, réussissant à tromper la surveillance des gendarmes, se jeta sur le condamné puis, au moyen d'un couteau de boucher qu'il tenait à la main, il frappa Mazzoni Charles-François au côté droit de la poitrine.

Puis, profitant de l'émotion causée par ce coup de théâtre aussi tragique que rapide, il disparut dans la foule.

Quelques gendarmes se lancèrent immédiatement à sa poursuite, et ils allaient l'atteindre, mais le sergent Danesi du 163e, n'écoutant que son devoir, avait déjà procédé à son arrestation.

Après l'arrestation

Avazeri Pierre a été conduit provisoirement à la gendarmerie Sainte-Ursule, puis emmené au violon municipal où il a été écroué.

M. le Commissaire central a ouvert aussitôt son enquête.

Le blessé

Mazzoni Charles-François fut immédiatement transporté à la pharmacie Morucci, où il a reçu les soins empressés du docteur Morucci, appelé en toute hâte.

La blessure de la victime, quoique grave, ne semble pas devoir mettre ses jours en danger.

Croix Rouge Française

COMITÉ DE BASTIA

Dispensaire-Ecole

A partir de mardi 27 février, le Dispensaire de la Croix-Rouge est ouvert aux malades et aux blessés.

Seront admises à y recevoir des soins :

1° Les personnes munies d'un certificat d'indigence délivré par le maire de la ville de Bastia.

2° Les personnes munies d'une lettre d'un médecin de la circonscription du Comité de Bastia.

3° Les victimes d'accidents de la rue dont l'état réclame des soins urgents. Celles-ci seront admises, s'il y a lieu, conduites à l'Hospice ou à leur domicile par les soins de la Société « l'Assistance Publique ».

Les victimes d'accidents du travail ne pouvant être admises au Dispensaire.

Tous les matins consultations médicales et chirurgicales gratuites pour les catégories ci-dessus, de 10 à 11 heures et demie.

Le dimanche matin la consultation a lieu de 8 1/2 à 10 heures du matin. Elle est exclusivement réservée aux nourrissons et aux femmes enceintes.

Le Dispensaire sera ouvert aux personnes qui désirent le visiter, tous les mardis et vendredis de 3 heures 1/2 à 4 heures 1/2 du soir.

Le Secrétaire :
Charles LEPIDI.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 26 février

Observations faites par M. QUILICI
pharmacien-chimiste à Bastia
Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 13 4. à midi + 16 8 ; à 6 heures du soir + 13 5
Maxima + 17 ; Minima + 12 5.
Baromètre : 7 heures du matin, 763 mm. midi, 764 mm., 6 heures du soir, 765 mm.
Vent : Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, quasi nuageux. l'après-midi, id.
Pluviomètre : 0m/m. 0

Légion d'honneur

Nous relevons avec un très vif plaisir sur le tableau de concours pour le grade d'officier de la légion d'honneur, le nom de M. le colonel d'infanterie Graziani, breveté, membre du comité technique d'état-major.

Nous lui envoyons nos bien sincères félicitations.

Tirs de cartouches à blanc

Des tirs de cartouches à blanc seront exécutés par les compagnies du 1er bataillon, savoir :

Le vendredi, 1er mars, de 11 heures à 4 heures et demie du soir, entre Cardo et la route de Saint-Florent et aux abords de La Vasina.

Dans les ministères

M. Alberti Jean-Baptiste, rédacteur de 4e classe au ministère des colonies, est élevé à la 3e classe.

Mutualité scolaire

L'Assemblée générale annuelle de la Société scolaire de secours mutuels et de retraite de la circonscription primaire de Bastia, aura lieu jeudi prochain, 29 du courant, à l'école de la place Saint-Nicolas, sous la présidence de M. Cachard, inspecteur primaire.

Tout le personnel enseignant de la ville et des cantons, ainsi que les sociétaires âgés de plus de 16 ans, sont priés d'y assister. Les sociétaires plus jeunes peuvent se faire représenter par leurs parents.

Croisière en Corse

Nous apprenons que « La Revue d'Europe et d'Amérique » organise une croisière en Corse pour les prochaines vacances de Pâques. Les excursionnistes seront accompagnés par quelques-uns de nos compatriotes, afin qu'ils puissent visiter toutes les curiosités de notre île.

Contravention

Les agents Poggi et Caselli ont mis en contravention les nommés D. J., E. F. et R. L., cochers, pour avoir lavé des véhicules à grande eau, sur la voie publique.

Pensions

M. Arrighi Jacques-François, sergent ; 20 ans 8 mois de services. Pension de 800 francs avec jouissance du 27 octobre 1911.

M. Massari Antoine-Jean, soldat ; 29 ans 1 mois de services. Pension de 634 francs avec jouissance du 9 octobre 1911.

M. Sauli Don-Dominique, sergent ; 7 ans 1 mois 6 jours de service. (Perte de l'usage d'un membre.) Pension de 913 francs avec jouissance du 12 avril 1911.

M. Santini Don-Joseph, soldat ; 31 ans 7 mois de services. Pension de 653 francs avec jouissance du 9 juin 1911.

M. Frizza Martin, soldat ; 28 ans 6 mois de services. Pension de 626 francs avec jouissance du 28 septembre 1911.

Tapage injurieux

Sur la plainte du sieur S., négociant, M. l'inspecteur de police a dressé procès-verbal pour tapage injurieux contre la nommée L. M., ménagère, qui, au sujet d'une question d'intérêt, s'est livrée à une dispute en règle dans la rue des Terrasses, et a provoqué un grand rassemblement de personnes.

On demande

De suite des représentants pour Bastia et chaque canton du département de la Corse. Travail très facile, bien rémunéré et fortes commissions, sans quitter emploi.

S'adresser à M. MARIANI fils aîné à Ajaccio.

Objet perdu

Il a été perdu sur la route de Sainte-Lucie, une broche en or.

La rapporter au Capitaine de Gendarmerie, 20 Boulevard de Cardo, contre récompense.

HUILE D'OLIVE

de propriétaire, 1.50 le litre, 27, rue de l'Opéra.

On demande

Une cuisinière, bonnes références. S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

On demande

A louer une chambre avec salon. S'adresser pour renseignements aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Lanata Anne-Marie. — Monti François-Marius.

Décès.

Gironi Augusta, 7 mois, de Bastia.
Orticoni Jean-Charles, capitaine en retraite, 68 ans, de Venzolasca.
Bianchi Célestine, 10 ans, de Sainte-Marie-Siché.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

MOCA-CROCE

Tentative d'assassinat

Petreto-Bicchisano, 26 février.

Une tentative d'assassinat a été commise hier soir, vers 8 heures, à Moca-Croce, sur Mlle Istria Octavie, âgée de 35 ans, qui se trouvait à son domicile, et qui fort heureusement n'a pas été atteinte.

L'auteur de cette tentative d'assassinat serait le nommé E. Joseph, âgé de 17 ans, qui a disparu depuis de la commune.

BOURSE DE PARIS

24 fév. — 26 fév.

Rentes de 3 0/0 anciens: 94.75 — 94.72
— de 3 0/0 amortis. . 00.00 — 95.90
ex-coupon.

Elections Législatives

Paris, 26 février.

Des élections législatives ont eu lieu hier dans les départements de l'Ain, des Hautes-Alpes, des Ardennes, de l'Aveyron, de la Charente-Inférieure, de la Creuse, de la Gironde et de la Loire.

Ces élections n'ont donné lieu à aucun incident.

AIN

Arrondissement de Trévoux

Il s'agissait de remplacer M. Bollet, radical, élu sénateur le 7 janvier.

Trois candidats étaient en présence :

M. Messimy, député radical-socialiste, de la première circonscription du 14e arrondissement de Paris, ancien Ministre de la Guerre, a été élu par 9 734 voix.

M. Docurtyi, libéral, a obtenu 4 648 voix.

M. Nauzac, radical, 3 420.

CREUSE

Arrondissement d'Aubusson

Il s'agissait de remplacer M. Adolphe Simonet, radical-socialiste, élu sénateur le 7 janvier.

Six candidats étaient en présence.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 28 614
Votants : 18 498
Ont obtenu : MM.
Danion, socialiste, 4 433 voix.
Leonard, soc. indép., 4 167.
Mariaud, radical-soc., 3.783.
Darfeuille, radical-soc., 2.586.
Loisel, radical-socialiste, 675.
Norange, socialiste unifié, 1.886.

Il y a ballottage.

LOIRE

Deuxième circonscription de Roanne

Il s'agissait de remplacer M. Jean Morel, député républicain, élu sénateur le 7 janvier.

Trois candidats étaient en présence.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 23.447
Votants : 17 619
Ont obtenu : MM.
Dechelette, conseiller général, conservateur, 8 427 voix ;
Merlin, républicain de gauche, 7.598 voix ;
Boisson, soc. unifié, 1.481 voix.

Il y a ballottage.

GIRONDE

Deuxième circonscription de Libourne

Il s'agissait de remplacer M. Guillaume Chastenet, député républicain radical, élu sénateur le 7 janvier.

M. Eymond, républicain de gauche, a été élu par 6 376 voix contre 5.741 à M. Andoin, libéral.

HAUTES-ALPES

Arrondissement de Gap

Il s'agissait de remplacer M. Blanc, député, républicain de gauche, élu sénateur le 7 janvier.

Cinq candidats étaient en présence.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 17.146
Votants : 14 018
Ont obtenu : MM.
Provensal, libéral, 5 446 voix ;
Peytral, radical socialiste, 3.067 ;
Cornand, socialiste, 2 269 ;
Amar, radical, 1 786 ;
Autic, socialiste, 522.

Il y a ballottage.

ARDENNES

Arrondissement de Vouziers

Il s'agissait de remplacer M. Lucien Hubert, député radical, élu sénateur le 7 janvier.

M. Bonquette, radical-socialiste, a été élu par 6.576 voix contre 4 241 à M. Charbeaux, libéral.

AVEYRON

1re circonscription de Rodez

Il s'agissait de remplacer M. Joseph Monsservin, député progressiste, élu sénateur le 7 janvier.

M. Augé, progressiste, a été élu par 6 892 voix contre 6 681 à M. Rainaldi, républicain de gauche.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Arrondissement de Saint-Jean-d'Angely

Il s'agissait de remplacer M. Eugène Réveillaud, républicain radical, élu sénateur le 7 janvier.

M. Goyrard, radical, a été élu par 10 145 voix contre 8.018 à M. Villemeau, libéral.

BOURSES NATIONALES

Cours Secondaires d'Ajaccio

Paris, 26 février.

Ont obtenu une demi bourse d'internat :

Mlles Agostini, de Petreto-Bicchisano ; Fondaci et de Paoli, de Santa Reparata de Balagne.

Ont obtenu une demi-bourse familiale :

Mlle Saroia, demeurant à Sarrola-Carcopino ;

Mlle Santini, de Serra-di-Scopamene.

Cours secondaires de Bastia

Mlle Battafoco, le père ouvrier à Bastia, obtient un quart de bourse d'entretien.

Ont obtenu une demi bourse familiale :

Mlle Morazzani, de Pero-Casevecchie ;

Mlle Savi, de San Martino di-Lota.

Cours complémentaire de Bastia

Ont obtenu une demi-bourse familiale :

M. Filippi, de Prunelli-di-Casacconi.

M. Mancini, dont le père est en retraite à Occhiatana.

Cours complémentaire de Sartene

M. Occhiminuti, dont le père est instituteur à Sartene, obtient une demi-bourse d'entretien.

M. Lucchini, dont le père est berger à Aullene, obtient une demi-bourse familiale.

Au « Journal Officiel »

Paris, 26 février.

M. Salmocchi est nommé gardien de prison à Constantine.

A PARIS

EXPLOSION
de la chaudière d'un tramway

Paris, 26 février.

Un terrible accident s'est produit ce matin au passage d'un tramway à traction mécanique, aux environs du Palais de Justice.

La chaudière du tramway a fait explosion, et au milieu des débris de toutes sortes, une vive panique s'est déclarée parmi les voyageurs et les passants.

Plusieurs voyageurs ont été grièvement blessés.

Le watman, affolé, a pris la fuite en poussant des cris de terreur.

DOUBLE RENCONTRE

Les Duels de Cassagnac-Maurras

Paris, 26 février.

A la suite d'une très violente polémique de presse, une double rencontre à l'épée a eu lieu entre MM. Paul et Guy de Cassagnac, directeurs de l'*Autorité*, et M. Charles Maurras, le grand théoricien de l'*Action Française*.

Les témoins de M. Paul de Cassagnac étaient MM. le comte Gilbert de Voisins et le baron Guy de Hackeren. Ceux de son frère étaient MM. Le Provost de Launay et le marquis de Mailly Nesles.

M. Charles Maurras était assisté de MM. le comte de Montesquiou et Lucien Moreau.

Le combat fut très acharné entre M. Paul de Cassagnac et son adversaire.

C'est ensuite le tour de M. Guy de Cassagnac à se mesurer avec M. Charles Maurras.

Ce dernier a été touché par deux fois, et les témoins ont mis fin au combat à la suite d'une profonde blessure de 18 centimètres qu'il a reçue au bras droit.

Les témoins de M. Charles Maurras racontent que le directeur de l'*Action Française* a failli être, à deux reprises différentes, blessé très gravement au cou et en pleine poitrine.

ANGLETERRE

LES GRÈVES

La grève générale des Mineurs

Londres, 26 février.

Quelques jours à peine nous séparent de la date où les travailleurs du sous-sol britannique ont décidé d'abandonner le travail.

En dépit des efforts du gouvernement, la crise ne semble pas vouloir s'apaiser. Au contraire, les mineurs repoussent toute idée de retarder la grève d'un seul jour, et ce sont des millions de travailleurs qui vont engager la lutte.

Plus de 150.000 cheminots anglais devront être congédiés par ces compagnies, à cause du manque de charbon.

Les nouvelles des provinces sont mauvaises.

A Boston, on réduit l'éclairage des rues en prévision de la grève.

Le gouvernement multiplie les mesures de précaution pour éviter tout événement sanglant.

Grand Hôtel d'Europe

Veuve COLOMBANI
3 at 5 rue de l'Opéra, BASTIA
A. F. MARTINI
ancien propriétaire de l'Hôtel du Lycée
Successeur

Déjeuners . . . 2 francs.
Dîners. . . . . 2 francs.

Pensions à prix réduits pour familles
Service irréprochable. — Grand salon et vaste jardin pour Noces et Banquets.

N. B. — Cet hôtel, qui a été complètement mis à neuf, se recommande par une installation moderne et une cuisine très soignée.

ON DESIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne et châtaignier
Adresser offres à M. AGNER, Produits Forestiers de la Corse à Bastia.
Indiquer prix, dimensions et quantités.

PENSION POUR FAMILLE
TENUE PAR
Joseph et Marie Caturelli
Employés à l'Hôpital Civil
PISA. — Piazza delle Stelline, n. 6, p. 2

Les meilleurs Professeurs de la Faculté de Médecine et de Chirurgie sont toujours présents à Pise pendant toutes les heures du jour.

Service du tram électrique de la Gare à la Place Stellino. — Téléphone à la Maison.

N. B. — M. et Mme CATURELLI prient MM. les Voyageurs se rendant à Pise, à leur adresse, d'exiger des conducteurs de voitures publiques qu'ils s'arrêtent bien *Piazza delle Stelline*, n. 6, et pas ailleurs, et de se mettre en garde contre toute autre indication donnée par *les parents d'hôtel*.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jacques Pratesconi, 6, Rd du Palais.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Voyons au poteau et au gris.
FERS A PLANCHER
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux, Boulevard de Cardo, 1.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole extra en fûts de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Péninsulaire, en bidonnets de 5 litres.
Naphtalycie, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 18, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

AMARA
Amer Exquis aux Oranges de NICE
Seule Usine à NICE
7, Quai des 2 Emmanuel
BLANQUI

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
préparé d'après la formule L.-N. MATTEI
Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite Agricole
APÉRITIF — TONIQUE — FORTIFIANT
MARQUE DÉPOSÉE — Se méfier des imitations
CÉDRATINE
GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

TRENTE SEPTIÈME ANNÉE — N° 59
MERCREDI 28 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues à forfait et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames 0,50 par ligne. — Divers 0,30 — Judiciaires 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (Heure nationale)
Lever, 6 h. 2 m. — Coucher, 5 h. 8 m.
Premier quart., le 25. — Pleine Lune, le 2.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Fortunée.
Fête de Demain : Saint Casciano.

27 FEVRIER

LA SEMAINE EXTÉRIEURE

Conversation franco-espagnole. — Vers l'accord. — Plus de Pyrénées. — Conversation de Lord Haldane à Berlin. — Vers l'entente. — Plus de malentendus ! — Deux grandes nations industrielles. — La fin du Comte d'Aerenthal. — Même politique. — La mort de la dynastie mandchoue, la naissance de la République Chinoise.

Maintenant que l'accord franco allemand est définitivement voté et ratifié et que s'éteignent lentement les polémiques rétrospectives et inutiles, la conversation a repris à Madrid entre notre ambassadeur, M. Geoffroy, et M. Garcia Prieto.

Il y a à résoudre un triple problème : celui de l'administration de la zône espagnole au Maroc, celui de l'organisation des douanes et celui de la construction du chemin de fer de Tanger à Fez.

Il semble bien qu'on soit d'accord sur le régime administratif de la zône espagnole. Et d'un Quand au second point une commission technique, dont les membres espagnols sont depuis longtemps déjà désignés et dont les membres français viennent de l'être, aura à étudier la question douanière au point de vue de la garantie de la dette marocaine et des conditions dans lesquelles les produits français pourront pénétrer au Maroc, en traversant la zône espagnole, sans avoir à payer les droits imposés aux marchandises qui resteront dans cette zône.

Mais ce n'est pas tout. Il lui appartiendra encore de fixer la participation de l'Espagne à la Banque d'Etat Marocaine, au monopole des tabacs, aux obligations financières que comporte l'entretien des tabacs, et à la perception des indemnités dues par le Maroc à la France, pour la campagne de Casablanca d'une part, et à l'Espagne de l'autre pour la guerre du Rif.

Restera la question du chemin de fer. On se rappelle que dans sa lettre annexe à la Convention de novembre 1911, M. de Kiderlen Waechter notifie que le gouvernement impérial « compte que la mise en adjudication du chemin de fer de Tanger à Fez, qui intéresse toutes les nations, ne soit primée par la mise en adjudication des travaux d'aucun autre chemin de fer marocain. » C'est vraisemblablement encore ici, une commission technique internationale qui aura charge de départager les intérêts en présence.

Il faudra envisager ensuite la question des compensations territoriales : rectification de frontière portant sur la ligne de partage des eaux du Lac Iklou, de l'Ouergа et de la Sebou, avec la cession du Cap de l'Eau, à l'embouchure de la Moulouya, et sa limitation au Sud de l'enclave d'Ifni.

Tant que l'entente ne sera pas faite sur tous ces points on ne pourra pas dire « qu'il n'y a plus de Pyrénées ! » pas plus qu'on ne peut affirmer qu'il n'y ait plus de nuages entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne depuis la visite sensationnelle de lord Haldane à Berlin.

Il est entendu — et cela résulte de toutes les déclarations officielles — que les gouvernements de Londres et de Berlin ont voulu dissiper les malentendus et les fausses nouvelles qui avaient trop bien réussi à obscurcir l'horizon, « tant il est vrai, suivant l'expression de Sir Ed. Grey, qu'il est fort aisé de faire croire ce qui n'est pas la vérité, chacun pouvant y réussir, car le propre de la nature humaine est de croire plutôt ce qui l'excite que ce qui l'apaise. »

Le but de la visite de lord Haldane a été en grande partie atteint, dans la mesure où il pouvait l'être. C'est la détente dans les relations de l'Angleterre et de l'Allemagne motivée ainsi : « Dans ce pays d'Angleterre vit un grand peuple industriel, jouissant d'un grand développement industriel, en espérant de plus grands encore ; en Allemagne vit aussi un grand peuple industriel, jouissant d'un grand développement industriel, espérant un développement encore plus important. Dans l'intérieur de ces deux peuples il faut que la paix subsiste. »

C'est vrai, mais ce que lord Haldane a rapporté de Berlin n'est qu'une impression de bon vouloir en réponse à l'affirmation donnée au nom du gouvernement anglais que jamais il ne lui était venu une idée d'agression. C'est beaucoup mais c'est tout. Le fond de la pensée gouvernementale allemande n'en reste pas moins intangible dans la formule : « Notre existence dépend de notre puissance navale. »

Un grand deuil a frappé cette semaine l'Autriche. L'auteur de la réunion de la Bosnie-Herzégovine au royaume Austro-Hongrois, le comte d'Aerenthal, est mort laissant une trace profonde dans les cercles politiques et diplomatiques et des regrets que manifestent à l'envie les journaux de Vienne et de Rome.

Les uns marquent leur espérance que la politique de fidélité à la Triplice sera maintenue et les autres se souviennent des sentiments loyaux du comte d'Aerenthal vis à-vis de l'Italie et des paroles qu'il prononça devant les délégations sur le conflit entre l'Italie et la Turquie. De toutes parts on rend hommage en Allemagne aux qualités d'homme d'Etat du ministre disparu, mais non sans noter qu'il ne fut pas un véritable ami de l'Allemagne. « La monarchie des Habsbourg a perdu un des rares hommes d'Etat dont elle dispose », a dit la *Morgen Post*. Nous nous en tiendrons à ce jugement.

C'est un grand événement que celui de la chute de la dynastie Mandchoue qui a vécu 268 années et s'est maintenue à travers les révolutions suscitées par les feudataires issus du sang des Ming et contre l'assaut des sociétés secrètes et des révoltes sanglantes comme celle des Tai Ping, qui dura de 1852 à 1864. Les temps sont accomplis !

Aujourd'hui M. le comte Borchtold prend possession de ses fonctions de ministre des Affaires étrangères de la Monarchie Austro-Hongroise et hier s'est ouvert le Parlement italien.

Le calme est revenu au Reichstag.

F. DURIEF,
Ancien Ministre.

La Question des Habitations

Les logements à bon marché

Un mouvement vigoureux se dessine en France grâce à l'initiative de quelques parlementaires éminents comme MM. Alexandre Ribot, sénateur, et Siegfried, député, en faveur des habitations à bon marché.

Dernièrement la Chambre adoptait une résolution invitant le gouvernement à rechercher les moyens de faciliter ces constructions ainsi que la création de sociétés particulières jouissant d'avantages spéciaux plus étendus.

En Allemagne, l'empire facilite, notamment à l'aide de prêts, aux sociétés, l'édification des habitations destinées aux ouvriers et aux petits employés.

Aux termes d'un rapport présenté au Reichstag, en février 1909, les prêts consentis par l'Empire, à cet effet, depuis 1901 jusqu'en 1908, s'élevaient à 33 millions de marks (41.250.000 fr.)

Les trois quarts de cette somme ont été prêtés à 82 institutions d'intérêt public, dont 42 ont été fondées par des fonctionnaires. Ces institutions ont effectué une dépense totale de 114.854.630 marks, (143 567.537 fr. 50) qui correspond à la construction de 1.619 maisons comptant 7.856 logements.

Les Etats allemands agissent de même : c'est ainsi qu'en Prusse sept lois successives, de 1895 à 1904, ont ouvert un crédit total de 54 millions de marks. Les caisses d'assurance contre l'invalidité et la vieillesse sont autorisées à disposer de la moitié de leurs capitaux en faveur des constructions ouvrières.

Plus de 100 millions de marks ont été ainsi prêtés.

En Autriche, la loi du 9 février 1892 dispense, pendant 24 ans, des impositions locatives, les maisons destinées aux ouvriers et remplissant certaines conditions de salubrité.

Il est intéressant de noter que le législateur a édicté des mesures de deux ordres : les unes sanitaires, les autres, pour éviter la surpeuplement.

En Hongrie, le Trésor a, en 1908, ouvert un crédit de 12 millions de couronnes pour la construction de 1.500 maisons contenant 6.000 logements ouvriers. L'insalubrité était extrême à Budapesth, depuis, il est dans tout le royaume, on constate une amélioration générale des conditions de l'habitation.

En Italie, la loi du 31 mai 1903 a autorisé la Caisse d'épargne à consentir des prêts pour la construction et pour l'achat de maisons populaires.

Plus tard, la loi du 4 juillet 1907 a autorisé les Caisses de prévoyance du personnel des chemins de fer à employer leurs capitaux à construire des habitations à bon marché pour leurs employés. Les municipalités, de leur côté, ne sont pas restées inactives. En 1901, le Conseil municipal de Venise a voté des primes d'encouragement aux constructeurs de maisons salubres.

De son côté le Conseil municipal de Milan fit une enquête sur les conditions de l'habitation populaire. Celle ci déposa son rapport le 31 mai. 1906 70.22 0/0 des habitants logeaient dans 1, 2 ou 3 pièces ; 97.161 familles avaient moins de 2 pièces en moyenne.

La ville de Florence imita l'exemple de Milan.

En Belgique, la caisse d'épargne et de retraites consacre aux habitations ouvrières 80 millions.

Mais c'est en Angleterre, que l'effort réalisé a été le plus considérable. En 1907, Liverpool, qui compte 684 000 habitants,avait dépensé 25 millions. A Glasgow (761.000 habitants) plus de 80 millions ont été consacrés à l'achat de terrains et à l'amélioration des maisons existantes. A Manchester, à Plymouth, des sommes considérables ont été également dépensées. Ces exemples montrent qu'il s'agit bien là d'un mouvement qui a pénétré partout en Angleterre, aussi bien dans les villes de seconde importance que dans les autres.

Malgré les facilités de crédit et les avantages fiscaux, le nombre des maisons individuelles à bon marché construite en France en 1909 était de 6.716, celui des maisons collectives ne dépassait pas 594 avec 6.137 logements.

Le parallèle avec les nations étrangères n'est pas à notre avantage.

JEAN LALOYE

Gazette Départementale

ARECNO. — Le nommé Antonini J.-B. a porté plainte à la gendarmerie au sujet d'une tentative de meurtre dont il aurait été victime.

Antonini, qui a reconnu les auteurs de cette tentative de meurtre, aurait essuyé un coup de feu qui ne l'a pas atteint, mais qui a blessé légèrement son jeune fils à la jambe droite.

PIETRACORBARA. — Ces jours derniers ont eu lieu en grande pompe, en l'église paroissiale Saint Clément, les obsèques de Mlle Marie Sinigaglia et de M. Jean-Baptiste Dominici, propriétaires.

Avec Mlle Sinigaglia s'éteint presque une des principales familles de la localité. La défunte personnifiait la bonté et suscitait l'affection fraternelle. La disparition de son cher frère, Baptiste, notre ancien et regretté maire, devait lui être fatale. A partir de ce moment-là, la tristesse la plus vive envahit sa personne et sa vie se trouva singulièrement abrégée. Elle laisse un doux souvenir.

La commune de Pietracorbara vient de faire une autre grande perte en la personne

19 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

IV

LADY MAUD

— « I was awfully wrong. I beg your pardon », s'écria vivement la jeune Anglaise.

Et elle ajouta aussitôt, s'efforçant de mettre tout à tout les quelques mots qu'elle savait de russe :

— Mais j'ai besoin de vous, Tatiana, je veux atteindre avec impatience. J'ai besoin de vous beaucoup plus que pour une leçon.

En l'entendant s'exprimer tant bien que mal dans la langue qu'elle lui enseignait, Mlle Kachinzoff, après un mouvement de départ, se réinstalla sur son pouf.

— Si vous parlez russe, Maud, je serai à votre disposition. Sinon, je serai forcée de vous quitter. Lady Carington, votre mère, m'a engagée pour vous donner des leçons de russe — pas pour autre chose. Je n'ai rien d'autre à faire ici.

Lady Maud élargit encore ses larges yeux pour la considérer. Mais, cette fois, les prunelles d'algue-marine se voilèrent d'une brume qui ressemblait à des larmes :

— Vous n'êtes donc pas un peu mon amie, Tatiana Fédorowna ?

Elle la nommait ainsi en bonne élève. Car son professeur lui avait expliqué qu'en parlant russe, il faut appeler les gens par leur nom de baptême, suivi du nom de baptême de leur père, avec la finale « wna » ou « witch », qui veut dire « fille de » ou « fils de... ».

Ainsi Tatiana Fédorowna signifiait : « Tatiana, fille de Fédor. » Et si elle eût parlé au tsar même, la fière Anglaise n'eût pas manqué de l'appeler : « Nicolas Alexandrowitch », puisque Nicolas II est le fils d'Alexandre III, Mademoiselle Kachinzoff sentit son cœur s'amollir quand elle vit, dans les beaux yeux, à l'expression encore enfantine, ces deux larmes, que l'orgueil retenait à peine de déborder. Cependant elle répondit, quoique très doucement :

— Mais non, lady Maud, je ne suis pas votre amie. Comment pourrais-je être votre amie ?

— Voyons !.. dit l'Anglaise, je vais avoir vingt ans, et vous venez seulement de les dépasser.

— Qu'est-ce que l'âge, en amitié ?

— Beaucoup. Nous devons sentir tant de choses de la même façon.

— Lesquelles, par exemple ? demanda la terrible logicienne russe.

— Mais... (la fille de lady Carington hésita. Son mignon visage devint tout rose, jusque sous les cascades de cheveux pâles). Mais... répéta-t-elle,... l'amour.

Un sourire irrévérencieux illumina le visage de la jeune Russe. Il y avait quelque chose d'héroïque et de mystérieux dans ce sourire. Et quelque chose aussi de splendide scintilla sourdement au fond de ses yeux. A cette minute, elle fut belle. Mais sa voix tranquille, sans une vibration de plus, fit entendre :

— Non, lady Maud, je ne crois pas que nous sentions l'amour de la même façon.

Ses paupières si longues s'abaissèrent, palpitèrent, comme si une image passait. Quelle image ?.. Si la délicate Anglaise l'avait entrevue, qui aurait pu dire un soupçon ?

— Ma chère Tatiana... reprit-elle avec une inflexion de câlinerie enfantine. Puis, s'interrompant aussitôt : — Quel est le diminutif tendre pour « Tatiana », en russe ? Tatianetta ? Tatianina ?..

— Taniousha, dit l'étrangère, qui crut entendre dans sa propre voix un écho de voix caressantes. Ah ! de si chères voix !.. qui ne l'appellaient plus ainsi.

— Eh bien, Taniousha...

L'accent gazouillant mit un charme à cette appellation mignarde. Mlle Kachinzoff sourit, se rapprocha, captivée.

— Je vous en supplie, Taniousha, laissez-moi vous dire, — en anglais, car, en russe, je n'en mettrais pas ! — laissez moi vous dire pourquoi je suis triste aujourd'hui... malade... pourquoi vous m'avez trouvée sur cette chaise longue, étendue comme une infirme, comme ma pauvre maman avec ses douleurs... J'ai cru y mourir depuis ce matin. Ah ! Taniousha, je hais la vie !

De cette créature si jeune, fine comme une idole, et entourée de tout le faste d'une idole, une telle exclamation paraissait dénuée de sens et de sincérité. La gravité russe y répondit toutefois.

— Vous ne pouvez pas haïr la vie, Maud. La vie n'existe pour vous que parce que vous vivez. Autant dire que vous vous haïssez vous-même, — ce qui ne signifierait pas davantage.

— Vous êtes inouïe, Taniousha. Est-ce qu'elles sont toutes comme vous, les jeunes filles russes ?

— Pas toutes... Un grand nombre. Mais il y en a aussi dans votre genre.

— Dans mon genre... Hum !.. Ne défigurez pas, dit la frivole fille, en aiguisant ses yeux trop grands et trop clairs, où brillait une étincelle d'esprit. Ecoutez. Vous savez que je suis fiancée.

— Je sais que vous êtes fiancée à un de mes compatriotes. C'est pour cela que madame votre mère, à qui l'on m'a fait l'honneur de me recommander, m'a chargée de vous apprendre la russe.

— Eh bien, je tremble que vous n'ayez pas à me l'apprendre longtemps. C'est pour cela que j'y apporte aujourd'hui si peu de zèle. Mais si ma mère s'oppose à mon mariage, il arrivera ceci : ce je me tuerai, ou je me ferai enlever.

— Il vaudrait mieux vous faire enlever, dit Tatiana.

— Vous ne plaisantez pas ? Vous, si sage ?

— La sagesse consiste dans la liberté.

— Ecoutez, ma pitoyable !..

— Croyez-vous, dit Tatiana, que je demande à personne, — pas plus à mes parents qu'à d'autres — si je dois aimer ou fermer mon cœur, me marier ou vivre librement dans l'amour, me refuser ou me donner ? Ceci ne regarde que moi !

— Je suis fille de lord Carington, dit Maud avec une charmante ferté. Ce que je fais regarde mille années d'ancêtres qui ont porté ce nom.

— Et moi, rétorqua la Russe, je suis fille d'un homme qui est mort aux mines, en Sibérie. Ce que je fais regarde mille ans à venir de générations humaines, à qui je dois de proclamer le droit dont elles jouiront enfin.

Les yeux sans pensée de Maud s'éclairèrent.

de M. Jean-Baptiste Dominici, propriétaire et négociant.

Il a été prononcé sur la tombe de M. Dominici le discours ci-après par M. Fontana, instituteur :

Mesdames, Messieurs,

En arrivant dans votre belle commune, il y a un peu plus de quatre ans, je fus pendant quinze jours l'hôte de M. Dominici Jean Baptiste que nous pleurons tant en ce moment. Il m'est doux d'affirmer qu'il conquit vite ma sympathie et mon estime. En effet, je découvris en lui un honnête travailleur, un cœur loyal et un bon ami. Etais-je dans le vrai ? Oui, Mesdames et Messieurs, car j'appris peu de temps après, par la rumeur publique, que c'était bien grâce à un labeur opiniâtre qu'il s'était créé une situation aisée. C'est là, Mesdames et Messieurs, un point capital dans la vie sociale, un noble exemple à suivre.

La bonté de notre cher défunt, vous le savez bien, se manifestait de mille manières : à domicile, c'était l'accueil le plus cordial ; au dehors, le sourire aux lèvres et la plus franche poignée de main. — Commerçant, il connaissait bien des misères ; il en a soulagé plus d'une ; aussi tout le monde le sympathisait. Et tout cela, Mesdames et Messieurs, est d'un réel prix.

Comme ami, M. Dominici était d'une sincérité frappante. Il jugeait chacun selon son acte. Il était très juste, ce qui lui valut une excellente renommée.

A toutes ces qualités s'ajoutait un rare amour paternel. M. Dominici fut, en effet, un père très affectueux et un grand-père tendre et dévoué.

Si la personne s'en va, Mesdames et Messieurs, le souvenir de tant de vertus doit rester vivace parmi nous. Oui, cher Monsieur Dominici, vos bons exemples auront prise sur nous et, dès à présent, notre plus vive reconnaissance vous est acquise. En même temps notre douleur s'ajoute à celle de votre famille très éplorée.

Enfin, cher ami, reposez en paix et recevez notre suprême adieu.

Nous offrons à notre tour nos condoléances émues aux familles Simeggis et Dominici.

OMESSA. — M. Morli, surnuméraire de l'enregistrement à Marseille, est nommé receveur à Omessa.

PIGNA. — Sont attribuée à la commune de Pigna, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Pigna actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des sœurs de bienfaisance.

Le payement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Pigna sera à la charge de cette commune conformément à la délibération prise par le conseil municipal de cette commune le 5 novembre 1911.

C. F. D.

Distribution à titre gracieux de boutures de cépages tardifs de raisins de table.

Sur la demande du Syndicat agricole de la Corse, la Cie C. F. D. a bien voulu se charger de la distribution des boutures de cépages tardifs de raisins de table.

MM. les viticulteurs de Bastia et environs sont priés de venir retirer leurs greffons, *le plus tôt possible*, à la gare de Bastia, (Petite vitesse).

Les envois dans les gare du réseau Corse seront faits à partir du 26 courant.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 février

La fermeté du Stock-Exchange est un excellent stimulant pour notre marché qui accentue aujourd'hui ses dispositions favorables de la veille. La Rente Française elle-même participe au mouvement et progresse à 94.85. Seuf l'Extérieure qui revient à 93.10, les Fonds Etrangers sont stationnaires. Russe 98.07, Turc 92.27, Serbe 88.95. Emprunts Russes calmes. Peu d'affaires sur les Grands Etablissements de Crédit qui demeurent sur bonnes tendances. Le Crédit Foncier se tient à 797, le Crédit Lyonnais à 1 545, le Comptoir National d'Escompte à 937 et la Société Générale à 704.

Sont 6.475. Les valeurs de transports sont toujours très recherchées, principalement l'Omnibus en nouvelle avance à 802. Le groupe d'électricité est ferme. Charbonnages russes actifs. Reprise des titres ou priférez. Rio 1.706

En Banque, les mines d'or du Transvaal sont relativement bien tenues. Diamantifères faibles. Les caoutchoucs sont calmes. Les Industrielles russes font preuve d'irrégularité.

Au comptant, l'obligation Port Argentine est l'objet de demandes suivies à 455.

Chemins Français en progrès. Lyon 1 253, Nord 1.850.

AUTOUR DU DRAME DE CAMPO-SENILE

La vendetta d'Avazeri

Avazeri Pierre-Paul, l'auteur de l'attentat commis dans la soirée de lundi, à la sortie de l'audience de la Cour d'Assises, sur Mazzoni Charles-François, l'assassin de son frère, a été conduit hier matin à l'instruction.

Interrogé par M. Poggiale, Avazeri Pierre a reconnu avoir frappé d'un coup de couteau Mazzoni Charles-François, pour venger son malheureux frère, car, d'après lui, la justice n'avait pas suffisamment puni l'auteur d'un si lache assassinat.

On a retrouvé, sur le boulevard Saint-Angelo, le couteau qui avait servi à Avazeri à perpétrer sa vendetta. C'est un grand couteau de boucher dont la lame mesure de 20 à 25 centimètres de longueur.

La blessure de Mazzoni Charles-François ne donne aucune inquiétude.

Avazeri Pierre-Paul a été écroué à la maison d'arrêt.

Avazeri a choisi comme défenseur Me Hyacinthe de Montera.

Cour d'Assises

Audience du 27 février

Présidence de M. Gavini, conseiller

Assassinat

L'accusé qui comparait aujourd'hui devant MM. les Jurés est âgé de 20 ans; il exerçait à Belvedere-Campomoro la profession de cultivateur.

Tolini Jacques-Antoine est accusé d'avoir, le 28 juillet 1911, volontairement donné la mort à Ristani Joseph avec les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Les sieurs Ristani Joseph et Tolini Jules, de la commune de Belvedere-Campomoro, vivaient en mauvaise intelligence à la suite de contestations relatives à l'exercice d'un droit de passage. De plus, les beaux-frères des Tolini ayant commis des déprédations sur la propriété Ristani, celui-ci avait obtenu, contre Jules Tolini, un jugement le condamnant à lui payer la somme de 27 fr. à titre de réparations civiles. Tolini, refusant de se libérer, Ristani se vit dans l'obligation de lui signifier un commandement le 27 juillet 1911. Ce commencement d'exécution porta au plus haut point la fureur de Tolini et principalement celle de son fils Jacques-Antoine. En effet, le lendemain matin 28 juillet 1911, vers 7 heures, alors que Ristani venait de rentrer de la campagne, l'accusé qui causait avec plusieurs personnes devant sa maison dit à haute voix : « Si Joseph Ristani sort, je le tue. » Quelques instants après, Ristani, qui ne se doutait nullement du danger qu'il courait, quitta sa demeure, se dirigeant vers le débit tenu par sa belle-sœur. Il passa tranquillement devant les personnes qui stationnaient sur la place de sa maison, lorsque Tolini Jacques, sans proférer un seul mot, sortit de sa poche un revolver et tira deux premiers coups de feu sur Ristani qui, n'ayant pas été atteint, prit aussitôt la fuite. Tolini le poursuivit, le rejoignit à peu près à la sortie du village, il tira un troisième coup de feu qui atteignit la victime à la cuisse gauche. Ristani s'affaissa et supplia son agresseur de lui laisser la vie sauve, Tolini, toujours sans mot dire, déchargea sur lui les deux derniers coups de son revolver presque à bout portant et prit la fuite. Ristani, atteint à la face postérieure droite, au thorax et au flanc droit est mort le lendemain des suites de ses blessures. Tolini Jacques-Antoine ne s'est constitué prisonnier que le 2 janvier 1912, il reconnaît avoir tiré sur Ristani, mais il prétend qu'il n'a agi que sous l'empire d'une impression violente, convaincu que Ristani venait de tuer son père Jules Tolini. Ce système de défense est démenti par les données de l'information, notamment par les témoins du drame, et il demeure évident qu'en déchargeant sur Ristani Joseph, malgré ses supplications, tous les coups de son revolver, l'accusé, qui a préméditié son crime, n'a obéi qu'au ressentiment et à la colère que lui causaient les poursuites judiciaires exercées à la requête de ce dernier.

M. Poinsier, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Caraffa prend place à la barre.

Interrogatoire

Le croquis dit Tolini, que Ristani venait d'assassiner mon père, qu'il poursuivait depuis longtemps ainsi que moi même de toutes sortes de misères.

Les Témoins

Les témoins reproduisent les déclarations qu'ils ont faites à l'instruction. De l'ensemble de leurs dépositions, il résulte que des questions d'intérêts divisaient depuis longtemps l'accusé Tolini et l'infortunée victime Ristani. Le 28 juillet 1911, l'accusé, qui avait préméditié son crime, attendit Ristani, tira sur lui sans l'attendre trois coups de feu. Terrorisé, Ristani s'enfuit précipitamment ; mais Tolini se lança à ses trousses, le rejoignit et déchargea sur lui un nouveau coup de revolver. Ristani tomba mortellement frappé.

Incident

Un témoin, cependant une jeune fille, Simonpietri Colombe fait une déclaration diamétralement opposée à celle qu'elle a faite devant le magistrat instructeur. Afin de lui donner à réfléchir, M. le Président la fait appréhender par la gendarmerie et placer en état d'observation, puis l'audience est suspendue pendant un quart d'heure.

A la reprise de l'audience M. le Président rappelle la demoiselle Simonpietri Colombe et lui adresse une sévère admonestation. Il la fait remettre en liberté en disant qu'elle mériterait bien d'être incarcérée et poursuivie, mais qu'il a pitié d'elle !

Réquisitoire

M. Poinsier, avocat général, dans un très bilan réquisitoire, convie le jury à une répression énergique. Il s'agit d'un homicide commis avec préméditation. C'est un crime sans excuse qui appelle un châtiment sévère.

Plaidoirie

Me de Caraffa discute la prévention avec son talent habituel et établit que l'infortuné Tolini, croyant que Ristani venait d'assassiner son père, a tiré sur lui dans un moment d'exaspération et de douleur.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant affirmatif sur toutes les questions, mais mitigé par les circonstances atténuantes, Tolini Jacques-Antoine est condamné à 20 ans de travaux forcés.

Audience d'aujourd'hui :

Leschi Charles, douanier, né à Bastia, demeurant à Ajaccio, tentative d'assassinat.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseur, Me de Caraffa.

Syndicat Agricole de la Corse

Sourire. — Les Membres du Syndicat Agricole de la Corse qui ont demandé des sonneries de déphosphoration sont informés qu'elles se trouvent sur quai Marseille. Ceux qui désirent recevoir leur commande dès l'arrivée à Bastia, sont priés d'indiquer au bureau du Syndicat la gare à laquelle elles doivent être expédiées.

Remise. — Les dernières offres de la Société Super-Textile pour les achats de Remise en hotter rendue sur quai Bastia, ayant été portées au prix de 70 francs la tonne, nous engageons vivement les membres du Syndicat disposant de terres d'alluvions situées en plaine, à en essayer la culture. Ils trouveront la graine de semence au bureau du Syndicat.

Nous publierons dans notre prochain bulletin une notice détaillée sur cette culture.

Sourire. — Les commandes de nourrins pour pressoir à huile sont déposées dans nos bureaux où on pourra les retirer.

Notre office commercial tient également à la disposition des oléiculteurs, des sourrins en fibres de coco dont l'emploi est préconisé par MM. Chapelin et Ruby, dans leur ouvrage l'Huilerie Moderne.

Gazette Ajaccienne

Les Neiges

Le Col de Vergio est actuellement praticable aux voitures.

Etat-Civil

NAISSANCES

Biggi Ninina — Ortolano Vincent.

DÉCÈS

Spano Gavin, 82 ans.

Vivoretti Antoine-Martin, docteur en médecine.

Au port

Sortiet :

Vap. « Le Calvados » pour Porto-Torrès et Rôse.

Aux jeunes filles



Beaucoup de jeunes filles deviennent vieilles parce qu'elles ont dans leur sang un vice secret qui les empêche de devenir mères. Elles ont un teint transparent, mais sans éclat, sans fraîcheur, sans couleurs vives aux joues et aux lèvres, des yeux ternes, un visage sans expression, une démarche languissante. Elles ne souffrent jamais de ces nombreuses indispositions communes aux autres jeunes filles, indispositions peu graves, mais dont la fréquence finit par aigrir le caractère, chasser la bonne humeur et enlaidir le visage. Elles grossissent les sports, sont naturellement lasses partout, les hommes recherchent leur société, aussi quelques-unes d'entre elles bien que sans fortune, sont déjà mariées à d'un beau mariage.



Les Pilules Pink sont indispensables à toutes les femmes, aux jeunes filles. La femme est faible physiquement, elle a presque toujours trop peu de sang, et les Pilules Pink donnent du sang avec chaque dose. Les Pilules Pink stimulent le fonctionnement de tous les organes, entretiennent l'appétit, favorisent les digestions, tonifient les nerfs. Leur action sur le sang et sur les nerfs leur permet de guérir les maladies suivantes : anémie, chlorose, neurasthénie, faiblesse générale, maux d'estomac, migraines, débilité nerveuse, névralgies, acnémie, rhumatismes, irrégularités, leucorrhée.



PILULES PINK

pour personnes pâles

Dans toutes les pharm. 3.50 le boîte, 17.50 les 6 boîtes.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 27 février

Observations faites par M. QUILICI pharmacien-chimiste à Bastia Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre : 7 heures du matin + 13 5, à midi + 16° ; à 6 heures du soir + 12 8 Maxima + 16 5 ; Minima + 12 0.

Baromètre : 7 heures du matin, 770 mm. midi, 770 mm., 6 heures du soir, 770 mm.

Vent : Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Pluviomètre : 0mm. 0

De passage

M. S. Lhote fils de Dijon, le sympathique propriétaire du Clos au Vougeot, est de passage dans notre ville.

Nos Courriers

Le paquebot *Saint-Thomas* de la Société navale de l'Ouest arrivera demain à Bastia, avec dépêches et marchandises diverses.

Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs des postes, à Paris, MM. Giacomoni, caporal au 24e d'infanterie, Battistelli, caporal à l'école préparatoire d'infanterie de Rambouillet, Ceccaldi, sergent au 111e Orléans, sergent au 4e, Fabiani, sergent au 99e, Nasica, ex-sergent au 1er zouaves ; — à Menton, M. Nicolini, gendarme à la 15e légion 1er.

Au Palais

L'affaire d'hier avait attiré au Palais un public considérable et, de ce fait, le service d'ordre, assuré par plusieurs brigades de gendarmerie, était rendu particulièrement difficile.

Mais nous nous demandons pourquoi on laisse librement entrer au Palais et pénétrer jusque dans la salle des Assises de jeunes enfants qui n'ont absolument rien à y faire.

C'est là un spectacle réellement affligeant, et nous estimons qu'il est absolument inutile que des gamins de cet âge assistent aux débats des affaires criminelles. Le Palais ne doit pas être l'école du crime.

La troupe n'assurant plus le service d'ordre, ne pourrait-on pas remplacer par des gendarmes les factionnaires qui se tenaient à l'entrée du Palais et qui se défendaient l'accès ?

Ce serait assurément le meilleur moyen d'éviter le désordre et la confusion qui régnaient hier dans les couloirs du Palais de justice, et c'est pourquoi, nous espérons que M. le Président des Assises voudra bien examiner notre requête.

Arrestation

L'agent Marcelli a procédé hier à l'arrestation du nommé Luci Pascal, négociant, sujet italien, ancien propriétaire d'un restaurant situé au n° 3, de la rue du Nouveau-Fort.

On se rappelle que c'est dans ce restaurant, que fut trouvé la cartouche de dynamite qui occasionna la terrible explosion dont fut victime la jeune Carratori Henriette.

Le Pascal est poursuivi pour détention de matières explosives.

Pensions

M. Colombani Ange Jean-Dominique, matelot des douanes ; 20 ans 1 mois de services. Pension de 806 francs avec jouissance du 1er août 1911.

Mme Mattei Marie, veuve Padovani. Le mari professeur de collège ; 25 ans 9 mois 11 jours de services. Pension de 384 francs avec jouissance du 12 juillet 1911.

M. Paulini Charles-Mathieu, instituteur ; 26 ans 0 mois 13 jours de services. Pension de 906 francs avec jouissance du 1er juin 1911.

M. Lena Maurice-Léon, professeur de lycée ; 31 ans de services. Pension de 3.272 francs avec jouissance du 1er octobre 1911.

On demande

De suite des représentants pour Bastia et chaque canton du département de la Corse. Travail très facile, bien rémunéré et fortes commissions, sans quitter emploi.

S'adresser à M. MARIANI fils aîné à Ajaccio.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Israël Aaron, négociant, de Constantinople (Turquie, et Parra Mietta, de Livourne (Italie).

Naissances.

Bartoli Marie-Gentille. — Grazia ni Matteo — Mattei Mathilde.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

M. Pierre VINCENTELLI

33, rue de 10 Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée.

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* arrivera à Bastia le 28 février et partira pour Alger, les ports du Nord et Anvers, le dimanche 4 mars.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00119

RUTALI

TRIPLE TENTATIVE *de meurtre*

Murato, 27 février?

Un drame sanglant vient de mettre en émoi la commune de Rutali.

Hier soir, vers 5 heures, une triple tentative de meurtre était commise, à l'aide d'un stylet et d'un couteau, sur MM. Morelli Jean-Pierre, maire de la commune ; Tussel Jean-François et Morelli Antonio-Laurent, cultivateurs, par les nommés Giuliani Pierre-Dominique, âgé de 34 ans, et Morelli Paul, âgé de 26 ans.

M. Morelli, maire, a reçu deux blessures assez graves au menton et au cou.

Tussel Jean a été blessé à l'omoplate gauche et Morelli Antoine à l'omoplate droite, mais leurs blessures ne présentent aucune gravité.

Ce terrible drame avait pour mobile une vieille rancune politique locale.

BOURSE DE PARIS

26 fév. — 27 fév.

Rentes de 3 0/0 anciens. 94 75 — 94 65

— de 3 0/0 amortis. : 95.90 — 94.65 ex-coupon.

Mouvement Judiciaire

Paris, 27 février.

Le *Journal Officiel* publiera demain le mouvement judiciaire suivant :

Sont nommés :

Premier président de la Cour d'appel d'Amiens, M. Petit ;

Premier président de la Cour d'appel de Caen, M. Fabry ;

Premier président de la Cour d'appel d'Angers, M. Chanson ;

Procureur général près la Cour de Limoges, M. Laffau :

Procureur général près la Cour de Montpellier, M. Marcel Saunac ;

Procureur général près la Cour de Douai, M. Jacomet ;

Président du Tribunal de Marseille, M. Poulle ;

Procureur de la République à Brest, M. Maboldeau ;

Avocat général à Rennes, M. Fachot ;

Procureur de la République à Charleville, M. Mettas ;

Procureur de la République à Cambrai, M. Dorlhac ;

Conseiller à la Cour de Bastia, M. Giacometti ;

Substitut du procureur général à Bastia, M. Kraz ;

Procureur de la République à Bourges, M. Laurent ;

Procureur de la République à Issoudun, M. Morier ;

Président du Tribunal de Brisy, M. Sitariot ;

Procureur de la République à Chaumont, M. Finelle ;

Substitut du procureur général à Chambéry, M. Lagarde, substitut à Nice.

NATURALISATION

Paris, 27 février.

Par décrets présidentiels la naturalisation a été accordée au sieur Cecconi, demeurant à Luri ; aux époux Parlanti, demeurant à Oletta et aux époux Gorbani, demeurant à Bastia.

Nouvelles Maritimes

Le nouveau Commandant de la Marine

Paris, 27 février.

M. le capitaine de vaisseau Le Trotter, nommé au commandement de la Marine en Corse, rejoindra son poste par voie de Marseille, le 2 avril prochain.

Conseil d'Etat

Paris, 27 février.

M. Alfred Picard, président de la section des travaux publics, est nommé vice-président du Conseil d'Etat.

M. Cotelle, conseiller d'Etat en service ordinaire, est nommé président de la section des travaux publics.

M. Henri Chardon est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire.

Tirages financiers

Ville de Paris 1904 .

Paris, 27 février.

L'obligation portant le numéro 376.430 est sortie remboursable à *deux cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 365 986 est sortie remboursable à *dix mille francs.*

Conseil des Ministres

Paris, 27 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Conseil d'Etat

M. Aristide Briand présente à la signature présidentielle un mouvement dans le Conseil d'Etat.

Mouvement judiciaire

Le Garde des Sceaux fait signer en outre un mouvement judiciaire très important.

Ce mouvement concerne également le ressort de la Corse.

Affaires extérieures

M. Poincaré, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, entretient le Conseil du bombardement de Beyrouth, et de diverses questions intéressant la politique extérieure.

Les habitations ouvrières

M. Bourgeois, ministre du Travail et M. Steeg, ministre de l'Intérieur, entretiennent leurs collègues de la question des habitations ouvrières, et déclarent qu'ils se mettront d'accord avec le Conseil municipal de Paris, pour résoudre cette question très importante pour la capitale.

Travaux Parlementaires

Le Conseil s'occupe ensuite des diverses questions qui sont à l'ordre du jour des Chambres, et dont la discussion est urgente.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Les Récompenses *pour la Mutualité*

Paris, 27 février.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui la liste des médailles d'honneur accordées pour services rendus à la Mutualité.

LA GUERRE Italo-Turque

Vers la Paix

Paris, 27 février.

On affirme, dans les milieux diplomatiques, que les puissances de la Triple Entente, la France, la Russie et l'Angleterre sont toutes prêtes à faire les démarches nécessaires auprès de la Turquie, en vue de la conclusion de la paix.

Ces puissances attendent néanmoins, pour commencer leur médiation, l'adhésion effective des nations alliées de l'Italie, lesquelles paraissent peu empressées jusqu'ici d'aborder cette mission délicate.

L'AÉRONAUTIQUE MILITAIRE

Un Mouvement National

Paris, 27 février.

L'initiative prise par le *Matin*, relativement à la création d'une flotte aérienne de premier ordre pour la France, a reçu dans le pays tout entier un accueil enthousiaste qui ne peut aboutir qu'à un succès sans précédent.

Partout, dans la moindre ville, on se lève, à l'appel de la presse.

Toutes les villes, toutes les écoles, tous les lycées, toutes les corporations et sociétés, sportives ou non, veulent avoir l'honneur d'offrir à la France, un aéroplane qui portera leur nom.

Le *Matin* a déjà reçu par souscription une somme de 300.000 francs.

A LYON

Dans une lettre publique, MM. Ailland et Dumont, directeurs de garages d'automobiles à Lyon, ont demandé à M. Herriot, maire de Lyon, son patronage pour une souscription publique, que d'accord avec la presse sportive quotidienne, ils ouvrent entre tous les automobilistes lyonnais, pour offrir un avion à la France, et en tête de laquelle ils souscrivent pour 500 fr.

Le plus petit Conscrit de France

Paris, 27 février.

Le plus petit conscrit de France est le nommé Alain Gueguen, de Brèsec, dans le département du Finistère.

Ce conscrit a les dimensions d'un véritable nain.

Il mesure 92 centimètres et pèse à peine 28 kilos.

Il est cependant bien constitué et aussi, affirme-t-on, très intelligent.

CHALON-SUR-SAONE

Terrible assassinat d'un boucher

Un vol de 5.000 francs

Chalon-sur-Saône, 27 février.

Une lugubre découverte a été faite, ce matin, dans le train qui relie la ville de Beaune à Chalons-sur-Saône.

Dans un compartiment de troisième, on a trouvé le corps d'un malheureux boucher de Châlon, le nommé Pierre Marix, âgé de 33 ans, qui gisait inanimé, baigné dans son sang.

Pierre Marix revenait de la foire de Beaune, où il avait opéré plusieurs ventes.

Le mobile du crime a été le vol, puisque l'infortuné boucher avait été dépouillé d'une somme de 5 000 francs qu'il portait sur lui.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Le Budget

M. Klotz, ministre des Finances, dépose sur le bureau de la Chambre, le projet de budget de 1912, qui a été à nouveau modifié par le Sénat, dans la séance de ce matin.

La discussion se poursuit jusqu'à 6 heures.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Pendant que le Budget retourne au Sénat, la Chambre reprend la discussion de la Réforme électorale.

Les articles 21 et 22

Les radicaux mènent un nouvel assaut contre la Réforme électorale et tentent d'obtenir le renvoi à la commission des articles 21 et 22, actuellement en discussion.

M Charles Dumont député radical du Jura, prononce un long discours où il demande le renvoi.

M. Grousier rapporteur, combat la proposition de M. Charles Dumont et demande la discussion prochain des articles 21 et 22.

Le Président du Conseil combat la motion de M. Charles Dumont, qu'il achève de mettre en déroute dans un discours très spirituel, qui est vivement applaudi par la Chambre.

La Chambre décide de discuter les articles 21 et 22 dans la séance de lundi prochain.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

Etude de Me J.-B. de Caraffa

Licencié en Droit, Notaire à Bastia

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste de Caraffa, notaire à Bastia, le vingt février mil neuf cent douze, portant cette mention :

Enregistré à Bastia, le vingt un février mil neuf cent douze, folio 12, case 8. Reçu : cent cinquante trois francs soixante quinze centimes.

Signé : LANCOSME.

M. Jean-Martin Muraccioli, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Bastia, et M. Achille Bagnoli, rentier, demeurant à Bastia, ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet l'entreprise de construction d'un quai accostable au port de Calvi.

Cette société a été contractée pour toute la durée de l'entreprise, prévue au cahier des charges pour une période de vingt mois.

La raison et la signature sociales seront : « Muraccioli et Bagnoli. » La signature sociale n'appartiendra qu'à M. Bagnoli, mais elle n'obligera la Société que lorsqu'elle aura pour objet les affaires qui l'intéressent.

Le siège de la Société est à Bastia, rue de l'Opéra, numéro 25, chez Mr Bagnoli.

Le capital social a été fixé à soixante mille francs, apportés : par Mr Bagnoli, pour un crédit de la somme de trente mille francs, ouvert par lui à la Société à la Banque A. Fi Fantauzzi et fils, de Bastia ; et par M. Muraccioli, pour la somme de trois mille quatre cents francs, montant du cautionnement versé par lui à la Trésorerie Générale, pour la somme de cinq cents francs en matériel, et pour celle de vingt-six mille cent francs, en industrie.

Deux expéditions du dit acte de société ont été déposées le vingt sept février mil neuf cent douze, l'une au greffe de la Justice de paix du deuxième canton de Bastia, et l'autre au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour extrait et mention.

J.-B. DE CARAFFA.

ON DESIRE ACHETER

pin, chêne-vert, aulne et châtaignier

Adresser offres à M. AGIER, *Produits Forestiers de la Corse à Bastia.*

Indiquer prix, dimensions et quantités.

HOTEL LIMAROLA

27, rue l'Opéra, BASTIA

Chambres spacieuses et confortables. — Cuisine bourgeoise saine et soignée. — Grand jardin aéré tout l'hôtel. — Pensions entières pour célibataires et familles à des prix très modérés.

M. Limarola répond devant les parents des jeunes gens prenant pension chez lui.

La situation de l'hôtel, vis-à-vis de la Poste, à proximité à la fois de la Gare et de la Place Saint Nicolas, centre de la ville, est des plus avantageuses pour les passagers.

RHUM.
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poyaux en poterie ou en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fer de Tur, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux 4 Boulevard de Cardo, 1.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 347 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Kopélacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Séance d'Immeuble
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre rayon de Chapeaux pour Dames et Fillettes, ainsi que le rayon de Lingerie pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de Première Communion : Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
préparé d'après la formule L.-N. MATTEI
Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite Agricole
APÉRITIF — TONIQUE — FORTIFIANT
MARQUE DÉPOSÉE — Se méfier des imitations

CÉDRATINE
GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

TRENTE SEPTIÈME ANNÉE — N° 60 — JEUDI 29 FEVRIER 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 0,50 la ligne ; 0,75 — Dép. mort. 0,30 — Judic. etc. 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LA PEUR DES COUPS...

Comment ne pas penser à la délicieuse histoire de Courteline et ne pas l'appliquer à la France quand on voit se dérouler, avec autant de surprise que d'amertume, les récents événements extérieurs ? Les provocations se répètent, les injures redoublent, et le gouvernement républicain reste impassible ou prononce des discours pour recommander le calme et le sang-froid.

Depuis douze ans déjà, l'Europe s'essaye à tâter notre courage, et pendant la même période nous nous ingénions à l'étonner par notre conciliation. Tour à tour, l'Angleterre et l'Allemagne pèsent sur notre politique ou touchent à notre honneur ; à tour de rôle nous leur donnons la raison et des excuses. Nos voisins d'Outre-Manche nous infligent la reculade de Fachoda ; nos voisins d'Outre-Rhin nous conduisent à la conférence d'Algésiras. Mais si l'une s'explique par le faible intérêt qu'avait la France à posséder la vallée du Nil, tandis que l'importance en était capitale pour nos amis d'Angleterre, l'autre est une véritable capitulation. L'Allemagne n'avait ni droits avérés, ni prétextes légitimes à l'intervention marocaine et nous consentions à lui en reconnaître. Aussi prit-elle l'habitude de nous intimider : l'affaire de Casablanca en fut la preuve éclatante et nous dûmes à l'énergie d'un ministre exceptionnel de ne pas courber une seconde fois la tête. Agadir survint, et sans pertes d'aucune sorte, par la simple menace, l'empire germanique nous lia les mains au Maroc et obtint le Congo.

Comment une pareille faiblesse n'aurait-elle pas rendu vaillants les plus timides ? L'Espagne, qui nous dut de n'être pas blessée à mort en 1898, l'Espagne, dont les capitaux français font toute la richesse, nous témoigne une malveillance qui ressemble à l'insolence et son orgueil en haillons méprise nos intérêts aussi bien que nos droits. A son tour, l'Italie, qui se dit notre amie, ne craint pas de violer nos eaux territoriales, de séquestrer nos bateaux ou de confisquer nos marchandises.

De qui sera-ce maintenant le tour ? Quelle puissance de dernier ordre va menacer la France que rien ne peut troubler ? Royaume de Gettigne ou république d'Andorre, mobilisez vos troupes, aiguisez vos épées. La République redoute la guerre, elle se dit pacifique envers tous et malgré tout, elle consent aux sacrifices même les plus pénibles.

Qu'en pense l'étranger ? Croit-il au pacifisme ? ne pense-t-il pas plutôt que nous avons peur des coups, peur d'en donner comme d'en recevoir. Cet esprit de conciliation dont nous faisons preuve, avec une obstination digne d'un meilleur jugement, nous est un préjudice à la fois politique, moral, économique. Politique, parce que l'opinion commence à s'indigner de ces concessions justes et plus souvent injustes que nous faisons tour à tour à nos voisins, puissants ou impuissants : l'histoire nous apprend cependant qu'à toutes les époques et sous tous les régimes les affaires extérieures ont exercé sur nos constitutions une influence considérable, et qu'avec un égal empressement l'indignation a balayé les républiques, les empires ou les royautés dont la diplomatie manquait de fermeté. Moral, car nos amis eux-mêmes finissent par se demander si ce pacifisme n'est pas un danger pour leur propre sécurité ou si leur confiance n'a pas été mal placée ; on comprend ainsi que l'Angleterre, dont l'attitude si résolue en septembre ne fut pas comprise, se soit décidée à ne compter que sur elle-même. Enfin, économique, car nos commerçants, nos industriels, pour lesquels l'audace est une condition du succès, auraient besoin d'être soutenus énergiquement dans leurs entreprises, contre l'âpre concurrence internationale ; ils hésitent à engager des capitaux que la brutalité d'un rival peut paralyser ou à conquérir par des sacrifices un marché que nos ministres ne sauront pas leur conserver. Les exemples de cette timidité abondent ; il suffit d'entendre les plaintes de nos nationaux au Maroc, de connaître les profits que la métallurgie allemande retire du bluff impérial pour regretter amèrement notre manque de fermeté.

Et cependant qui oserait prétendre que la France décroît ? Quels politiciens aveugles pourraient affirmer que notre pays a cessé d'être l'une des plus redoutables puissances du globe ? Les étrangers eux-mêmes affirment la supériorité écrasante de notre artillerie, la valeur de notre infanterie, le rôle utile que joueraient nos aéroplanes. Tous s'accordent à dire que la situation financière de la France lui donnerait un avantage énorme sur son adversaire, quel qu'il soit. Et quant au patriotisme, nous pourrions en revendre aux Allemands eux-mêmes, n'en déplaise aux propagandistes de l'Internationale et du désarmement. Malgré la diffusion des idées hervéistes, les Français, en majorité, restent chauvins ; ils vibrent encore en écoutant les sonneries militaires ; ils adorent toujours les parades du 14 Juillet ; ils entendent, sans lassitude et avec un réel enthousiasme, le récit des exploits accomplis par les leurs sur tous les champs de bataille du monde. Ils savent enfin, quand il le faut, donner à leurs ministres le courage patriotique qui leur manque, et comme ils ont conscience de leur formidable passé de gloire et d'héroïsme, bien qu'ils le connaissent souvent mal, ils gardent malgré tout intacts dans leur cœur les deux mots d'Honneur et de Patrie.

Comment donc expliquer cette résignation qui leur fait supporter les exigences et les caprices, les insultes et les menaces ? Forte autant que chauvine, vaillante plus que toutes, la nation française donne l'impression non d'être pacifique, mais d'être peureuse. Le souvenir de 1870 pèse toujours sur son esprit et le spectre de la défaite la terrorise encore. Mais quand on songe au concours extraordinaire de circonstances heureuses qu'il fallut au vainqueur pour triompher d'une France que la guerre impériale laissait sans ressources, quand on sait les hasards qui valurent son succès à l'Allemand étonné de sa propre fortune, on se prend à espérer fortement dans un sort meilleur et à ne pas craindre le conflit. En tout cas, l'ouverture des hostilités vaudrait mieux que ce régime de concessions perpétuelles qui discréditent un pays tel que le nôtre. La guerre n'est pas mortelle ; elle ne ruine, ni ne tue ; les pertes en hommes ou en argent sont moins grandes qu'on ne le pense, tandis que les résultats d'une victoire sont immenses. Elle rend la confiance perdue qui vaut mieux que les provinces ; elle accroît la prospérité, la richesse, le bien-être. Qu'on songe pour s'en convaincre, à ce temps de la grande, à cette Gründerzeit qui, après 1870, a fait de l'Allemagne un empire redouté des plus forts.

Il serait donc temps pour la France de secouer le sentimentalisme morbide qui paralyse son action et l'effroi qui la hante. Sans être belliqueux, nous ne devrions pas craindre la guerre, car si terrible qu'elle soit, la peur est plus terrible encore dans toutes ses conséquences. Ayons donc conscience de notre force, de notre rôle, de nos besoins, et plutôt que de renier notre passé ou de mériter l'épithète qui ternit les plus belles réputations, soyons prêts à tout, même à laisser entendre à notre tour que notre épée est prête. Dans l'intérêt de la République et de la France, évitons, plus que la guerre même, les hontes répétées d'Algésiras et d'Agadir.

A. AMBROSI.

Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »

M. LE PRÉFET DE LA CORSE

Par suite du rétablissement des classes territoriales, la Préfecture de la Corse étant redevenue de seconde classe, nous croyons savoir que M. Juillard, nommé, il y a à peine un an, préfet de 3e classe à Ajaccio, sera incessamment appelé à une préfecture sur le Continent.

Dans ces conditions, la réception officielle de M. le Préfet à la Sous-Préfecture de Bastia, qui avait été fixée au 11 mars prochain, ne pourra pas avoir lieu.

Il est fort probable que M. Juillard se fera remplacer, au cours de la tournée de revision dans notre arrondissement, soit par M. Lambry, secrétaire général, soit par M. Colonna d'Ornano, vice-président du conseil de préfecture.

Nous regrettons vivement que les circonstances empêchent M. Juillard de se rendre à Bastia, où l'on aurait été très heureux de lui réserver une réception des plus sympathiques.

Association Polytechnique

Section de Bastia

Conférence de M. Ajaccio

Samedi soir, à 8 heures et demie, dans la salle des séances du Conseil municipal, Me Joseph Ajaccio, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, a donné une conférence explicative, qui était présidée par M. Ambrosi, professeur d'histoire, vice-président de la Section de Bastia.

Le distingué conférencier s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Je tiens à remercier, au nom de l'Association Polytechnique de Bastia, le public nombreux qui a répondu à notre appel. En fondant, à Bastia, une Association Polytechnique sous l'égide de la Société Polytechnique de Paris, nous avons voulu, avant tout, faire œuvre de solidarité et de fraternité.

29 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

IV

LADY MAUD

— Vous me faites peur, Laisons. Aussi bien, j'espère que mes fiançailles ne seront pas longues. Cela dépend un peu de vous.

— De moi ?..

— Oui. Vous devez connaître les grandes familles de votre pays.

— Guère.

— Enfin, puisque l'histoire qu'on a racontée à ma mère, à ce qu'on assure, de notoriété publique à Pétersbourg, vous en savez peut être quelque chose. Il serait bien étonnant que vous ne puissiez pas m'aider, soit à la démolir, soit à trouver une contre-partie, des arguments de discussion... que sais-je ? Tamboucha, j'ai tellement compté sur vous !

— Mais que puis-je ?.. Expliquez-vous, s'écria la Russe.

— Je ne vous ai jamais dit le nom de mon fiancé ?

— Jamais. Et pourquoi ne l'auriez-vous dit, Lady Maud ? Que suis-je pour vous, en dehors de cette façon quotidienne ? Et depuis quand ?.. Pas même un mois.

— Vous ne l'avez pas encore rencontré, mon fiancé ? En venant ici.. ou en me quittant ?..

— Rencontré,...

On aurait dit qu'un choc soudain venait de couper la respiration à Mlle Kachnitzeff. Cependant, elle se reprit, et demanda :

— Je le croyais absent, dans le Midi, sur la Riviera, où il me semble, vous avez fait sa connaissance ?

— Il vous semble très bien. Nous nous sommes connus cet hiver, à Cannes. Mais vous pensez qu'il n'y est pas resté pour son plaisir du moment que nous l'avions quitté. En ce moment, mon fiancé est à Paris. Et déjà, à plusieurs reprises, il est venu ici nous rendre ses devoirs.

— Ah ! Et Tatiana.

Et Maud eût pu la voir pâlir, si les beaux yeux vides de l'Anglaise eussent été capables d'observer les nuances.

— Je vais d'abord vous dire ce qu'on a raconté à ma mère, poursuivit elle. Nous verrons si c'est une aventure qui a fait tant de bruit, et si vous y adopterez les vues des personnages. Maman a reçu une lettre, ce matin, d'un ami qui habite la Russie, et en qui elle a toute confiance. Elle me l'a lue. Puis elle m'a déclaré que, si j'étais une vraie Carington, je briserais mes projets de mariage. Et pour ne pas entendre ce que j'essuyais de lui répondre, elle s'est enfermée chez elle. Voilà où nous en sommes.

— Que disait la lettre ? demanda Tatiana.

Que mon fiancé doit son titre et toute sa fortune à la disgrâce de son frère aîné. Ce frère aurait épousé une danseuse française. A cause de cela, comme la famille touche de près au trône, le tsar, irrité d'une pareille mésalliance, aurait exilé le héros du roman et l'aurait déclaré déchu de ses droits héréditaires. Le titre et les domaines auraient passé au cadet, celui dont je dois être la femme. Eh bien, même si c'est vrai... qu'y a-t-il de si terrible ? Mais lady Arthur déclare qu'elle m'empêchera d'entrer dans une famille où je me trouverais alliée avec une danseuse, et où je profiterais d'une spoliation, — cette spoliation fût-elle décrétée par la volonté impériale.

— Sur ce point, lady Arthur peut être rassurée, prononça Tatiana.

Et sa voix, changée, tremblait légèrement.

— Oui, reprit elle. Il n'y a plus spoliation, mais succession régulière. Ce qu'on a révélé à lady Carington était entièrement vrai il y a quelques années, mais, depuis, des incidents nouveaux sont survenus, — que le correspondant de madame votre mère ignore, ou a ses raisons pour celer.

— Vous savez donc ?.. Oh ! est-ce possible ?.. Dites vite !.. balbutia Maud, qui, malgré sa double réserve d'aristocrate et d'Anglaise, quittait l'appui de ses coussins et dressait un buste frémissant, une main étendue vers Tatiana.

Celle-ci, depuis un instant, avait cessé de s'exprimer en russe. Car son élève, bien qu'elle comprît mieux qu'elle ne parlait, eût risqué de ne pas tout saisir. La petite difficulté de trouver les mots justes en anglais ralentit encore le débit de Mlle Kachnitzeff, et y ajouta une sourdine grave.

— Voici, poursuivit-elle. Il y a quelques années, au moment de notre guerre contre les Japonais, le prince Dimitri Omiroff... (Elle s'interrompit à ce nom, tant fut impressionnant le sursaut qui secoua lady Maud) — le prince Dimitri Omiroff, laissant à Paris sa femme, cette danseuse qui lui avait attiré la disgrâce impériale, s'en alla en Orient prendre du service dans notre armée. Je crois qu'il se fit embarquer sous un nom d'emprunt, sans aucun des grades auxquels il avait droit avant son roman malencontreux. Mais vous pensez bien que son secret perça. D'ailleurs, il se distingua par des actions d'une grande bravoure, paraît-il. J'ignore les détails. Je sais seulement, — et de cela je suis sûre, — que le tsar apprit des exploits tellement héroïques accomplis par ce Dimitri qu'il lui rendit son titre et ses biens. Toutefois, ce chef de la famille des Omiroff n'avait décidément pas de chance, car il fut tué avant la fin de la guerre. Son frère Boris hérita donc tout à fait régulièrement de l'énorme patrimoine. Je crois, d'ailleurs, qu'aucune substitution ne l'eut avait jamais rendu possesseur. Quant au titre de prince, tous les membres d'une même famille le portent également chez nous.

Il y eut un silence. Malgré la satisfaction que cet éclaircissement devait causer à la jeune Anglaise, elle demeurait pensive, les yeux fixés sur Tatiana, avec toute l'intensité d'observation qu'elle y pouvait mettre. Pourquoi l'étrangère russe lui avait-elle dit ces choses, plutôt rassurantes, avec ce ton lugubre ? Pourquoi son visage, qui n'offrait de beauté que dans l'expression, pressant il, justement, une sorte de beauté bien imprévue, pâtrie de résolution, de haine, et d'une étincelante dureté ?

— Le prince Boris Omiroff est mon fiancé, prononça enfin lady Maud.

Mlle Kachnitzeff n'eut qu'un mouvement de tête, signifiant : « Bien entendu. Je l'avais deviné ».

Devant cette attitude, son laine glaciale et fermée, une sagesse de résolu engourdissait encore l'Anglaise. Elle railla ses minces épaules, sa longue taille, hanssa son cou de cygne, et dit avec une indifférence hautaine :

— Je l'aime.

tique ce n'est pas une œuvre nouvelle et inconnue que nous inaugurons. Notre section ne sera qu'une filiale de l'Association Polytechnique de France, dirigée par des hommes éminents, et présidée par M. Bandin, sénateur, et ancien ministre.

Plus de 400 cours sont répartis dans les différents quartiers de Paris, et le nombre des élèves dépasse 4.700.

Bastia, centre et foyer de la civilisation Corse, devait suivre ce mouvement. Je remercie tous ceux qui sont venus se grouper autour du Président, M. le docteur Stefani, qui, retenu par d'autres devoirs, n'a pu se rendre à notre réunion.

Notre Association a sûrement réuni l'élite de la ville de Bastia, désireuse d'instruire et de faire participer les classes laborieuses au bénéfice de l'instruction qu'elle a reçue. On doit apprendre à tout âge, et c'est à ce prix seulement que l'on devient des hommes libres et conscients. La Constitution de 1793 avait établi les droits de l'homme et du citoyen, celle de 1795 leur fit connaître leurs devoirs; car il est bon de savoir que si l'on possède des droits, on doit aussi satisfaire à des devoirs. L'un des premiers est de s'instruire.

L'Association Polytechnique Bastiaise est une Section de l'Association première fondée en 1830 par les élèves de l'Ecole Polytechnique qui, après avoir combattu côte à côte sur les barricades avec leurs camarades ouvriers, voulurent continuer cette œuvre de solidarité.

Il appartient, en effet, à ceux qui ont reçu une instruction supérieure de se dévouer pour leurs frères moins favorisés; et lorsque tous, citoyens, vous serez pénétrés de cette noble vérité, vous aurez fait un pas en avant dans la voie du progrès.

Notre but n'est pas de créer un enseignement primaire, mais un complément d'instruction, un enseignement post-scolaire d'idées pratiques et utiles.

En effet, on lit en tête de nos programmes et de nos statuts:

« Parfaire une éducation primaire en répandant parmi les classes laborieuses les premiers éléments des sciences positives, surtout dans leurs applications pratiques, s'occuper des sciences et des arts qui peuvent intéresser les hommes pouvus de l'instruction commune. »

L'Association Polytechnique est florissante dans toutes les principales villes de France. Bastia ne devait à elle même de suivre ce généreux exemple. Toutes les classes de la société ont voulu collaborer à l'œuvre commune et je suis convaincu que nos camarades ouvriers comprendront la portée et l'utilité de cette louable initiative.

Faire l'éducation des masses, c'est mettre en pratique une des plus belles maximes de la démocratie, la Solidarité. Le devoir d'une démocratie, c'est de répandre de plus en plus l'instruction.

Car il y a dans l'enseignement supérieur une source de liberté, une vertu qui ne se trouvent pas aux autres degrés de l'enseignement. Plus on s'élève dans les sphères supérieures de la pensée, plus l'air doit être pur et léger pour permettre le libre essor de l'esprit humain.

Il convient de préparer l'éducation de la jeunesse par le développement de la personnalité humaine.

Lorsqu'on aura fait passer tous les enfants par l'école primaire il ne faudra pas s'étonner se désintéresser d'eux.

Lorsqu'ils sont arrivés à l'âge de douze ans il faut compléter cette instruction rudimentaire, les principes qui leur ont été donnés, il faut perfectionner cette faculté de pouvoir lire et compter.

S'ils veulent poursuivre le cycle des connaissances humaines à qui s'adresseront-ils ? Comment, lui, simple ouvrier ou employé de commerce, obligé de gagner son pain de chaque jour par son travail, comment pourra-t-il obtenir cet enseignement supérieur ? C'est la lacune qu'a voulu combler l'Association Polytechnique Bastiaise.

Les cours auront lieu au petit Lycée, à différentes heures. Ils sont publics et gratuits. L'inscription est facultative, mais seuls les élèves qui se seront fait inscrire seront droit à la correction des devoirs, de même qu'aux récompenses et diplômes qui seront décernés en fin d'année.

Ces cours sont ouverts aux adultes des deux sexes âgés de 15 ans au moins.

Le prix de l'inscription est de 4 fr. par an, et de 0.25 pour les militaires. Pour permettre à tous d'assister aux cours les portes seront ouvertes 10 minutes avant l'heure fixée pour le commencement de chaque cours et fermées 10 minutes après.

Vous voyez que vous avez un laps de temps de 30 minutes pour ne pas manquer les cours.

Les militaires principalement sont priés d'être exacts, car l'autorité militaire ne pourrait plus leur donner le droit de venir aux cours s'ils n'arrivaient pas à l'heure réglementaire.

Les élèves sont priés d'apporter leurs fournitures scolaires, particulièrement pour les cours de dessin.

L'Association est présidée par M. le docteur Stefani. Elle a pour vice-président M. Ambroni, le distingué professeur d'histoire, et pour secrétaire M. Gattion.

Seront membres honoraires les personnes qui auront fait un versement de deux francs; celles qui nous donneront une obole plus forte, 5 fr. et au dessus recevront le titre de membres souscripteurs. Nous espérons que notre appel sera entendu par la population Bastiaise que l'on trouve toujours au premier rang, quand il s'agit d'œuvres nobles et généreuses.

Les cours sont organisés de la façon suivante:

Le lundi, à 8 heures il appartiendra à M. le lieutenant Brabant en sa qualité d'officier d'artillerie d'ouvrir le feu, avec le cours de topographie militaire et de lecture de la carte d'état-major. Les militaires qui veulent s'élever aux grades supérieurs trouveront dans leur professeur un guide particulièrement qualifié et sûr.

Le mardi à 8 heures: cours de M. Ambroni. L'honorable professeur d'histoire nous entretiendra de l'histoire de la Corse. Cette histoire a des pages immortelles qui doivent nous intéresser tous, et ce cours attirera un public nombreux. Nous reviendrons avec lui les luttes épiques de nos ancêtres, luttes qu'il faut connaître pour rester dignes de ceux qui nous ont précédés dans la carrière. Nous entendrons les fastes de ce petit pays dont Rousseau avait annoncé par avance les brillantes destinées, et qui a étonné le monde, après lui avoir donné des hommes illustres, des guerriers, des ambassadeurs, un empereur même. Il fut le premier en Europe, ne l'oublions pas, à se voter une Constitution.

Lorsqu'on aura suivi avec toute l'attention qu'il mérite, le cours de M. Ambroni, on assistera, à 8 heures et demie, au cours de chant et musique professé alternativement par MM. Ayno et Piaquet.

Les amateurs de musique, nombreux à Bastia, seront heureux d'y assister.

Le mercredi, MM. les docteurs Stefani et Orsini professeront à 6 heures le cours d'hygiène publique et privée. Ce sera là une tâche bien utile que remplira M. le docteur Stefani, car l'hygiène publique est à peu près inconnue à Bastia, tâche bien nécessaire si l'on envisage surtout certaines éventualités redoutables telles que le choléra qui, chaque année, vient frapper à la porte de nos voisins.

Bastia est une des villes de France où la mortalité enfantile prend les proportions les plus effrayantes. C'est un record peu enviable, et à ce point de vue le cours de puériculture de M. le docteur Orsini offrira un intérêt majeur.

Depuis longtemps la grande voix de la presse s'est élevée contre l'insalubrité de certains quartiers, mais, hélas, sans grands résultats pratiques. Si nos efforts sont restés stériles, l'aide de nos deux éminents praticiens nous permettra d'enregistrer une solution plus honorable.

A 8 heures et demie, le même jour, M. Gattion donnera des leçons de géométrie et de dessin graphiques, notions qui seront précieuses et qui pourront rendre service à bien des corps de métiers.

Le jeudi est une journée particulièrement bien remplie quoique d'habitude, ce soit une journée de repos pour nos Lycéens.

A 5 heures il y aura le cours de sténographie, professé par Mlle Rotondi, déjà connue à Bastia. Je ne voudrais pas froisser sa modestie en faisant son éloge. Son talent d'auditeurs n'a pas besoin d'être exalté puisqu'elle donne ce soir même devant vous la mesure de ce qu'elle peut faire.

Ce cours a une importance capitale au point de vue commercial. La sténographie est appelée à rendre des services importants aux jeunes filles en leur donnant un emploi rémunérateur en dehors des carrières administratives de plus en plus encombrées. Tous les élèves ne pourront pas aspirer à une place de sténographe au Palais Bourbon, mais tous auront un gagne pain assuré.

A 6 heures, M. Donati, le distingué professeur d'Agriculture, professera un cours d'une utilité incontestable pour tous les cultivateurs de notre région. Toute de connaissances techniques, la terre ne rend pas tout ce qu'elle pourrait donner. Son enseignement profitera surtout aux jeunes agriculteurs qui pourront ainsi obtenir des rendements satisfaisants. La Corse, ne l'oublions pas, par sa situation géographique, ne pourra jamais devenir un centre industriel.

Son avenir est dans l'agriculture et lorsque l'assainissement aura cessé d'être un projet pour devenir une réalité tangible, il ne faut pas que les pouvoirs publics puissent constater que cette surélection à notre amour-propre insulaire ne répondait à aucune nécessité économique.

Enfin, à 8 heures et demie, M. le vétérinaire Hebert fera un cours sur l'hippologie et sur l'hygiène des animaux en général, et les soins à donner aux animaux. Les cultivateurs qui ont du bien au soleil, soit un bœuf ou un cheval qui représente pour eux une valeur importante, auront avantage à connaître les soins essentiels à donner à leurs bêtes en cas de maladie, surtout quand le vétérinaire est trop éloigné.

Le vendredi à 6 heures, cours de M. le sculpteur Pâle sur l'art appliqué à la décoration. Non que nous ayons la désir de faire de tous des Michel-Ange, ni des artistes finis, mais ce cours, en développant le goût artistique, pourra rendre de grands services aux ouvriers décorateurs.

Le samedi à 6 heures, mon ami et confrère Mr Peraldi vous entretiendra sur le droit usuel.

Je ne voudrais pas, et pour cause, médire des avocats, mais il est utile de savoir se passer d'eux, et par cela même Mr Peraldi vous rendra des services considérables. Grâce à lui, vous éviterez les enchevêtrements procès interminables. Ses conseils vous empêcheront de vous égarer dans le maquis de la procédure, chose toujours peu agréable.

Lorsque des cours d'éducation populaire seront suivis par la masse, nous pourrons espérer avoir atteint le but que se propose l'Association Polytechnique, et qui est, sans vouloir rendre l'homme meilleur, de l'empêcher de devenir plus méchant.

Après l'œuvre post scolaire dont nous venons de parler, vient le rôle des conférenciers. Je suis heureux de vous citer les noms de l'élite qui a bien voulu nous assurer son concours pour faire une fois par mois, le samedi, des conférences: MM. Crocioni, Guerrieri, Raffalli, de Carafa, Moretti, Angeli, etc.

Lorsque nous serons parvenus à des résultats que vous nous aiderez à enregistrer, alors nous aurons bien mérité, non seulement de la grande patrie, mais aussi de la petite.

Je vois la France comme une grande Eglise, où tous les fidèles viennent en foule apporter leurs offrandes. Dans un coin, une petite chapelle qui a, elle aussi ses fidèles. Pour lui être plus attachés, ils n'en sont pas moins ceux de la grande Eglise. Cette petite chapelle c'est la Corse, notre petite patrie, vers laquelle notre amour s'élève. En cherchant à devenir meilleurs, nous honorerons l'une et l'autre, et nous nous rendrons ainsi pleinement dignes d'être les citoyens d'une Nation qui est le foyer de la civilisation et le flambeau de l'Humanité.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 2 fév., à 29 heures 1/2

Marche des Cafets de Gascogne,	Furgeot.
Coppelia,	Delibes.
Andalouza,	Popy.
Pavane de Louis XIV,	Brisson.
Ah! si vous voulez,	Scotto.

Gazette Ajaccienne

Arrestation

Le nommé Ussi Salvatore, natif de la Maddalenna, à qui la gendarmerie avait notifié, le 24 février 1911, un arrêté ministériel d'expulsion, lors d'un séjour qu'il fit à Sartène, était venu abriter sa peau intéressante personne dans nos murs, car il faut dire que l'inviduu a été condamné à plusieurs reprises par les tribunaux de Marseille, Aix, Tarascon, Toulon, etc.

Au port

Entrée:

Vap. « Limone » venant de Nice avec 70 pas. et 14 tonnes.

Sortie:

Vap. « Limone » pour Nice.

Etat-Civil

MARIAGES

Ucciani Joseph, marin, et Giacometti Marie-Louise.

NAISSANCES

Vannelli César.

DÉCÈS

Leca Andrée-Marie, 14 mois.

SOUS-PRÉFECTURE DE BASTIA

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 1er mars 1912

Ordre du jour:

I. — Rapport du délégué chargé de la direction du service de la désinfection dans la circonscription.

II. — Avis à donner sur les inconvénients que présentent pour le voisinage les dépôts de résidus de tabacs en feuilles.

III. — Communications du président.

IV. — Affaires diverses.

Cour d'Assises

Audience du 28 février

Présidence de M. Gavini, conseiller

Le Drame Passionnel D'AJACCIO

L. Charles, originaire de Bastia, et depuis quelque temps douanier à Ajaccio, était un bon soldat et un fidèle serviteur. Ses chefs, les autorités de son pays, tous ceux qui l'ont connu donnent sur son compte les meilleurs renseignements. C'était le modèle des époux et le père le plus affectueux. Hélas! pour son malheur il avait choisi une compagne indigne de lui, et qui oubliant ses devoirs d'épouse et de mère, avait une conduite des plus blamables. Elle entretenait une liaison adultère avec un matelot d'armes du nom de Moneta. Le mari exaspéré ira un jour à coups de revolver, sur l'amant de sa femme. C'est ce qui l'amène aujourd'hui devant le Jury.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits:

Acte d'accusation

Le nommé L. Antoine, âgé de 30 ans, douanier à Ajaccio, avait depuis longtemps acquis la certitude que sa femme Toussainte née Paolini, âgée de 25 ans, entretenait des relations coupables avec le nommé Moneta Joseph Antoine, âgé de 30 ans, professeur d'escrime qui habitait un logement voisin de celui des époux L. Dans le but de rompre cette liaison, Laschi envoya sa femme passer quelques mois à Nonza dans la famille de celle ci, et, pendant son absence, il changea d'appartement espérant faire rentrer sa femme dans le devoir, en la séparant de son amant. Cependant peu de temps après la rentrée de la femme L. à Ajaccio, Moneta venait à son tour louer un logement dans l'immeuble où habitent les époux L., et la femme L. ne tardait pas à reprendre avec lui sa coupable liaison; L. Charles, que certains indices avaient convaincu de l'infidélité persistante de sa femme fit un jour à Moneta, qu'il rencontra dans la rue, des observations au sujet de sa conduite et l'invita à cesser de troubler la paix de son ménage. Une vive altercation s'ensuivit au cours de laquelle Moneta adressa à L. des injures et des menaces.

A la suite de cet incident, L. ne songea plus qu'à surprendre sa femme et Moneta, en flagrant délit d'adultère et exerça sur eux cet effet une active surveillance. Dans la journée du 8 décembre dernier, comme il venait de quitter son logis et qu'il se guettait les abords d'une rue voisine, il vit Moneta entrer dans le portail de l'immeuble; convaincu que ce dernier allait rejoindre sa femme, il pénétra à sa suite et alla s'embusquer dans l'escalier entre le palier du local occupé par Moneta et celui de son propre logement situé au quatrième étage. Peu de temps après, Moneta sortait sur son palier et comme la femme L. paraissait sur le sien un dialogue fut échangé dans la cage de l'escalier entre elle et Moneta qui lui demandait si mon mari était sorti. A ce moment L. se montrait et, se penchant sur la rampe il fit feu à quatre reprises sur Moneta à l'aide de son revolver, dont il s'était armé pour attenter à la vie de son rival. Moneta fut atteint à l'extrémité interne du premier espace intercostal droit immédiatement au dessous de la clavicule par un projectile qui pénétra de haut en bas intéressant le poumon. Sa blessure est aujourd'hui complètement cicatrisée et il résulte du rapport médico légal du 14 janvier 1912, que Moneta ne pourra reprendre ses occupations avant trois mois à partir de cette dernière date. L. soutient qu'il n'avait nullement préméditié son crime et qu'il n'a tiré sur Moneta, que dans un moment de fureur et d'égarement, mais il résulte de toutes les données de l'instruction que sa tactique criminelle a été accompagnée de préméditation et même de la circonstance de guet-apens.

M. Giacometti, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public. Me de Carafa prend place à la barre.

Interrogatoire

L'accusé raconte sa vie de misère. Il dit la douleur qui l'étreignit quand il constata que sa femme, la mère de son enfant avait une conduite indigne. La rencontrant avec son amant, il vit rouge et fit feu.

Les Témoins

Moneta Joseph-Antoine, maître d'armes à Ajaccio, reconnaît ses torts envers le douanier L. Il avoue avoir entretenu des relations adultères avec Mme L. Il n'en veut pas à l'accusé. Il lui pardonne et demande son acquittement.

L'accusé répond à Moneta qu'il ne veut pas de son pardon.

Paoli Mathieu, gardien de phare à Ajaccio, a assisté à une scène au cours de laquelle L. invita Moneta à laisser sa femme tranquille et à ne plus la poursuivre de ses assiduités. Moneta, hautain et impertinent, répondit à L. avec insolence « Mais ne moins je ne porte pas de cornes. »

La dernière Arrighi Philippe a reçu les confidences de malheureux L. qui lui confia les soupçons qui l'angoissaient et lui fit connaître l'explication violente qu'il avait eue avec Moneta.

Réquisitoire

M. Giacometti, substitut du Procureur général ne requerra aucune peine contre l'accusé. L'honorable organe du ministère public renonce à l'accusation. Il usera aujourd'hui de cette belle prérogative que la loi accorde au ministère public.

Plaidoirie

Puisque le Ministère public ne requiert pas, Me de Carafa ne plaidera pas. Il tient cependant à adresser à M. Giacometti qui quitte aujourd'hui la barre du Ministère public pour s'asseoir sur le siège du conseiller les félicitations du barreau tout entier qui a toujours entretenu avec M. Giacometti les relations les plus cordiales et les plus aimables.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif L. est acquitté.

Audience d'aujourd'hui:

Casabianca François-Antoine, né et demeurant à Ota, meurtre et tentatives de meurtre avec concomitance.

Officier du parquet: M. Poinsier, avocat général.

Défenseur, Me de Montera.

Les Retraites pour la vieillesse

se constituent à l'aide d'une rente viagère à effet immédiat ou différé souscrite au Phénix, ancienne et puissante Compagnie française (entreprise privée autorisée au contrôle de l'Etat), qui paie, chaque année, plus de 17 millions à 21.000 rentiers, et qui n'a cessé d'être désignée par les Tribunaux pour la constitution de rentes viagères. S'adresser au siège social à Paris, rue Lafayette, 33, ou aux Agents généraux.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 28 février

Observations faites par M. QUILICI pharmacien-chimiste à Bastia Correspondant du bureau central météorologique de France

Thermomètre: 7 heures du matin + 11 8. à midi + 16 2; à 6 heures du soir + 12 6 Maxima + 17 5; Minima + 11 6.

Baromètre: 7 heures du matin, 772 mm. midi, 773 mm., 6 heures du soir, 771 mm.

Vent: Dans le matinée. Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel: le matin, Découvert.

l'après-midi, Id.

Pluviomètre: 0*/*. 0

Revue de mobilisation

M. le général Leblet, gouverneur de la Corse, a passé hier matin, à 8 heures, dans la cour de la caserne Marbeuf, la revue de mobilisation du 163e d'infanterie.

A 9 heures, M. le général Leblet a passé également en revue les deux batteries d'artillerie.

A l'arrivée

M. Sex, vice-recteur de la Corse, est arrivé hier matin, par le train de 10 heures 20, venant d'Ajaccio, et est descendu au Grand Hôtel de France.

Gendarmerie

M. le capitaine Cornée a passé hier matin en revue les brigades de gendarmerie de Bastia.

Vol de tabacs

Des voleurs, restés inconnus, se sont introduits la nuit dernière dans les magasins de M. François Mattei, située à Toga.

Ils ont emporté un nombre assez considérable de paquets de tabac et de paquets de cigarettes.

C'est grâce à la vigilance d'un douanier que ce vol a été découvert. Mais les coupables n'ont pu être reconnus.

Une enquête est ouverte.

Chute accidentelle

Un assez grave accident s'est produit sur les quais du Nouveau-Port.

Le nommé I. J., âgé de 20 ans, ouvrier d'ébénisterie à la fabrique Lacombe, se promenait à bicyclette sur les quais, lorsque vint à passer le jeune Mangeois Victor, en compagnie de sa mère.

Mangeois n'eut pas le temps de se garer, en présence des tâtonnements de bicycliste qui était un débutant, et il fut heurté et renversé par la machine.

Dans sa chute, le jeune Victor a été blessé à la tempe droite, mais sa blessure, de l'avis de M. le pharmacien Pierre Luciani, qui lui a donné les premiers soins, ne présente aucune gravité.

Signalons l'énergique attitude de Mme Mangeois qui, voyant son fils blessé, se précipita sur la bicyclette, et obligea le propriétaire qui voulait prendre la fuite, à attendre l'arrivée des agents de police.

M. l'inspecteur Canari a ouvert immédiatement son enquête.

Prédications du Carême

M. le chanoine Castaing a commencé à Saint-Jean et Sainte-Marie ses intéressantes prédications du carême.

Les prédications du vaillant Missionnaire auront lieu, à Saint-Jean, le dimanche à 4 heures et demie; le mercredi et le vendredi à 5 heures.

A Sainte-Marie, les dimanche, mercredi et vendredi à 7 heures et demie du soir.

On demande

De suite des représentants pour Bastia et chaque canton du département de la Corse. Travail très facile, bien rémunéré et forte commission, sans quitter emploi.

S'adresser à M. MARIANI fils aîné à Ajaccio.

A vendre

Un billard à prix réduit.

S'adresser à M. D. F. Ottomani, 14, rue de l'Opéra, Bastia.

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE SAINT-ROCH. — Vendredi, samedi et dimanche, auront lieu dans le dit oratoire les prières dites des Quarante Heures, pour les Protecteurs, Bienfaiteurs et Confrères trépassés de la Confrérie.

Vendredi et samedi, messe à 9 heures; le soir à 7 heures et demie, office des Morts et Salut.

Dimanche, office à 9 heures, suivi de la messe avec exposition et bénédiction du T. S. Sacrement.

AVIS

Ménagères, faites votre cuisine à la COCOSE qui vaut le beurre, coûte moins et se conserve très longtemps sans rancir. Le docteur Florence, de la Faculté de Médecine de Lyon, recommande l'usage de la COCOSE à cause de ses propriétés digestives.

Exigez la marque COCOSE. Refusez les imitations.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00121

BOURSE DE PARIS

27 fév. — 28 fév.

Rentes de 3 0/0 anciens. 94 65 — 94 65
de 3 0/0 amortis. . 94 65 — 94,70
ex-coupon.

PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 28 février.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui une promotion complémentaire des Palmes académiques:

M. Jolliet, chef de division à la préfecture de la Corse, est promu au grade d'officier de l'instruction publique.

Sont nommés *Officiers d'Académie*:

MM.

Alberti, à Moncale;
Delsaux, médecin à Portovecchio;
Langlet, commissaire spécial à Ajaccio;
Leoni, à Belgodere;
Mariani, secrétaire de la sous-préfecture de Corte;
Pottier, employé de la trésorerie générale, à Ajaccio;
Santini, adjoint au maire de Bonifacio.

NICE

UN INCIDENT au Parc Impérial Country Club

Nice, 28 février.

Un vif incident a éclaté hier soir, au Parc Impérial Country Club.

A la suite d'une violente altercation, le marquis de Montebello frappa au visage le baron de Meyronnet, président du Cercle.

De nombreux assistants prirent fait et cause pour ce dernier, et se jetèrent sur le marquis de Montebello, qu'ils lapidèrent sans pitié.

Cet incident regrettable est vivement commenté.

CAMBRIOLAGE DU CASINO MUNICIPAL

Un vol de 12.000 francs

Nice, 28 février.

Un vol très important a été commis, la nuit dernière, au Casino municipal de Nice.

Des cambrioleurs ont pénétré dans l'établissement, en fracturant une porte, et ont emporté un coffre-fort, pesant environ 200 kilos.

Dans ce coffre fort se trouvait une somme de 12 000 francs.

On n'a jusqu'ici aucun indice sérieux sur les auteurs de cet audacieux cambriolage.

EN ITALIE

UN MATCH DE DANSE

Turin, 28 février.

Un curieux match de danse a eu lieu, à Alexandrie de la Paille, en Piémont, au milieu d'un concours immense de population.

Le vainqueur de ce match a été le danseur Regaldi qui réussit à tournoyer sur ses pieds pendant 14 heures consécutives.

Mais, à la dernière valse, épuisé de fatigue, il tomba évanoui, au milieu des applaudissements de l'assistance.

Elections Législatives

L'élection de Sartene

Paris, 28 février.

Le 8e bureau de la Chambre des Députés a entendu aujourd'hui M. Calmucoli, concurrent de M. Giordan, au sujet de l'élection de l'arrondissement de Sartene.

Après avoir remis plusieurs pièces à l'appui de sa protestation, M. Calmucoli a fait la genèse de l'entrée politique de M. Giordan en Corse, et exposé longuement la situation des partis à Sartene.

Après le départ de M. Calmucoli, le 8e bureau a décidé d'entendre M. Giordan le 8 mars.

TOULON

Folie subite d'un Fonctionnaire

Toulon, 28 février.

M. Rousselot, sous-directeur des contributions indirectes, est devenu subitement fou.

M. Rousselot présentait, depuis quelques jours, des signes de dérangement cérébral.

LES SOUVERAINS SUR LA COTE D'AZUR

Nice, 28 février.

LL. MM. le roi et la reine de Belgique sont arrivés ce matin, à Beaulieu.

Bien que la reine Elisabeth soit tout à-fait remise de la grave maladie qui l'obligea, l'an dernier, à garder ses appartements pendant plusieurs mois, les médecins ont estimé qu'un changement de climat serait profitable à sa santé.

S. M. le roi Guillaume de Wurtemberg est arrivé aujourd'hui à Menton, venant de Stuttgard.

S. A. R. le prince Alexandre, héritier du trône de Serbie, est arrivé de Paris, à Nice, où il compte faire un assez long séjour, mais dans le plus strict incognito.

ANGLETERRE

La Grève générale des Mineurs

Londres, 28 février.

Une dernière conférence aura lieu ce soir entre Lord Asquith et les patrons, ainsi qu'avec les délégués des ouvriers mineurs.

Tout l'effort du gouvernement portera, semble-t-il, sur le recul, ne fut-ce que de quelques jours, de l'abandon du travail.

On n'ose espérer qu'il puisse arriver à ce résultat, car les ouvriers exigent que tous les patrons acceptent le principe du salaire minimum individuel.

Or, tandis que les propriétaires des districts anglais sont prêts à reconnaître ce principe, moyennant des garanties, les propriétaires des mines du Pays de Galles et d'Ecosse ont déclaré qu'ils ne céderont pas sur ce point.

D'ailleurs, la grève générale est virtuellement commencée, du fait de l'abandon du travail par les ouvriers de plusieurs puits. On compte déjà plus de 120 000 chômeurs.

Demain soir, si un arrangement n'intervient, 600 000 mineurs auront quitté le travail.

L'agitation en Crète

L'intervention des Puissances

Paris, 28 février.

Un télégramme de Constantinople annonce que l'agitation devient de plus en plus inquiétante dans l'île de Crète.

Les puissances européennes semblent décidées à intervenir.

L'Angleterre et la Russie ont envoyé chacune un nouveau bâtiment de guerre dans les eaux de Crète.

La France y enverra prochainement deux autres croiseurs pour renforcer l'*Edgar-Quinet*.

PARIS

TROIS MALFAITEURS VOLENT UNE AUTOMOBILE ET TUENT UN AGENT

Une femme écrasée

Paris, 28 février.

Chaque jour nous apporte un nouveau crime perpétré avec un cynisme et une audace révoltante par des bandits, qui parviennent à se dérober ensuite aux recherches de la justice.

Hier soir, vers 8 heures, en plein Paris, devant la gare Saint-Lazare, une automobile, montée par trois individus suspects, filait à toute vitesse.

L'agent Garnier, soupçonneux, voulut dresser procès verbal contre eux, pour excès de vitesse, et, afin de les rattraper, s'élança à son tour dans une auto, mais les individus ne lui en laissèrent pas le temps.

Se retournant, un revolver à la main, ils firent feu à différentes reprises, et le malheureux agent tomba foudroyé sous leurs balles.

On comprit alors à quelle espèce de voyageurs on avait à faire.

Les automobilistes qui, pour échapper à une contravention, commettaient si facilement un crime, n'étaient autres que des bandits qui s'étaient emparés de l'automobile, et qui, craignant d'être reconnus par l'agent Garnier, avaient assassiné simplement ce dernier.

Dans leur course effrénée, ils écrasèrent même une jeune femme de 30 ans, qu'ils laissèrent bien entendu sur la route.

Le signalement de ces tueurs a couru aussitôt à celui des bandits qui, tout récemment, dévalisèrent, après l'avoir blessé grièvement, le garçon de recettes Gaby, de la Banque de France, dans la rue Ordener, aux environs de Montmartre.

LA HERNIE

LE NOUVEL APPAREIL PNEUMATIQUE

Imperméable et sans Ressort de A. CLAVERIE de PARIS est le seul qui assure la réduction définitive de toutes les hernies.

C'est le seul appareil d'un caractère sérieux, et exclusivement scientifique.

C'est le seul qui soit toujours appliqué avec une compétence hautement reconnue.

C'est le seul qui supprime à la fois les dangers de la hernie ainsi que les inconvénients bien connus des bandages ordinaires du commerce.

C'est le seul qui ait fait ses preuves, car il a été appliqué à plus de deux millions de blessés et est journellement recommandé par plus de 5.000 docteurs-médecins.

C'est le seul qui ait été l'objet de milliers d'attestation enthousiastes émanant des plus notoires personnalités.

De telles garanties, le nouvel Appareil Pneumatique sans Ressort de A. CLAVERIE, seul peut les fournir, et c'est pourquoi les personnes atteintes de hernies ne doivent rien faire avant d'avoir vu le renommé Praticien, qui est actuellement de passage en Corse.

M. A. CLAVERIE fera l'application de ses appareils en faisant profiter chacun des excellents conseils de sa longue expérience, de 9 h. à 5 h. à:

ILE ROUSSE, vendredi 1er mars, Hôtel de Giovanni.

CALVI, samedi 2 mars, (jusqu'à 2 h.) Hôtel Colombani.

BASTIA, dimanche 3 et lundi 4 mars, Hôtel de France.

CORTE, mardi 5 mars, (jusqu'à 3 h.) Hôtel Paoli.

AJACCIO, mercredi 6 et jeudi 7 mars, Hôtel de France.

Ceintures ventrières perfectionnées pour les déviations des organes de la femme — Bas pour varices — Orthopédie — Prothèse des Etablissements A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à PARIS.

ON DESIRE ACHETER
pin, chêne-vert, aulne et châtaignier

Adresser offres à M. AGHER, *Produits Forestiers de la Corse à Bastia.*

Indiquer prix, dimensions et quantités.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse:
M. Pierre VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée.

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* arrivera à Bastia le 28 février et partira pour Alger, les ports du Nord et Anvers, le dimanche 4 mars.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio
(en face les jardins de la Préfecture)
Entièrement remis à neuf
(genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Gérant

AMARA BLANQUI

Amer Exquis aux Oranges de NICE

Seule Usine à NICE
7, Quai des 2 Emmanuel

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Mises

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDA
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères



Maximum de lumière
Maximum de durée
Minimum de volume
Telles sont les qualités incontestables de la lampe électrique de poche
« *Radia* »
En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon.
Représentant concessionnaire pour le Département de la Corse : Maison Ch.-F. POGGIOLI, à Bastia.

Le meilleur des Cigares à vol. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans toutes les bonnes maisons de la ville.

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE QUI INDIQUE TOUT POUR 40 fr.
A. CLAVEL, Editeur, 52, rue Bréguet, PARIS

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0.30 LE LITRE
Vinaigre à 0.30

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME

Buste de patiente
QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : Faites une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
que vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
Désirez-vous, par exemple, que votre santé, et surtout bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite exprès pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme. *Hémorragies, Fibromes, Pertes blanches, Règles douloureuses et irrégulières.* Troubles de la circulation du sang, Accidents du RETOUR D'AGE, Vertiges, Étourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, etc., etc.
Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIÉNIVINE des DAMES. (1 fr. le flacon)
Le flacon de l'Abbé Soury et sont 7 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies, 6 fr. 50 franco dans toute la France contre mandat-poste. Brochure explicative gratuite. Dépôt : Pharmacie Nouvelle, DUMONTIER, 7, place de la Cathédrale, Rouen.
(Etoile et remplacements supplémentaires gratuits)

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE SEPTIÈME ANNÉE — N° 61

VENDREDI 1er MARS 1912

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 6 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 9 m.
Premier quart., le 25. — Pleine Lune, le 2.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Donat.
Fête de Demain : Saint Luce.

28 FEVRIER

L'interminable GUERRE

Loin de cesser, la guerre s'étend ! Certains optimistes à outrance croyaient entendre les derniers crépitements alors que la canonnade, hier localisée sur les côtes tripolitaines, ne faisait que préluder à l'acte imprévu, à l'acte inouï qui vient d'être commis dans les eaux de Beyrouth, devant cette ville où sont engagés tant de puissants intérêts économiques, où résident tant de colonies étrangères. La coïncidence préméditée de cette prouesse guerrière et de la séance parlementaire où a été ratifiée l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque n'atténuera pas le prodigieux effet d'un bombardement, sur la côte de l'Asie Mineure, loin de la zône où devaient primitivement se limiter les hostilités. Les dépêches italiennes nous signalent l'enthousiasme populaire qui accueille et accentue les bulletins de victoires. La campagne actuelle est devenue une guerre nationale. Les députés qui ne s'en montrent pas les partisans passionnés sont sommés de se démettre de leur mandat. C'est à croire que le Royaume italien n'a poursuivi son unité que pour asservir plus sûrement les pays barbaresques ! L'Europe en est réduite à contempler avec impassibilité le spectacle de ces corps expéditionnaires qui se ruent sur un continent étranger pour disputer à des Arabes la possession de leur territoire natal. On a fait très justement observer que si même les Ottomans consentaient à s'avouer vaincus, les Arabes ne déposeraient pas les armes, *déterminés* qu'ils sont à défendre leur sol avec cette âpre résistance d'un désespoir farouche. Ils se retranchent ; ils luttent ; ils sont chez eux. Les Italiens qui acclamaient M. Giolitti, à sa sortie du Parlement, sont de bons patriotes. Comment pourraient-ils s'indigner de l'hommage que chacun décerne tout bas à ce peuple d'Islam dont le patriotisme frémissant, soutenu par cinq mois d'efforts valeureux, frappe et stupéfie ceux qui les supposaient prêts à devenir des esclaves volontaires ?

MARCEL LAURENT.

NAPOLÉON PEINT PAR LUI-MÊME

Chamfort rapporte dans *Caractères et Anecdotes* que d'Alembert se trouva chez Voltaire avec un célèbre professeur de droit de Genève. Celui ci, admirant l'universalité de Voltaire, dit à d'Alembert : « — Il n'y a qu'en droit public que je le trouve un peu faible. — Et moi, dit d'Alembert, je ne le trouve un peu faible qu'en géométrie. » Ni l'illustre encyclopédiste, ni le professeur genevois n'eussent peut-être osé pareille critique du génie de Napoléon, plus qu'admirable, surhumain dans et par sa variété prodigieuse.

Que l'on aime ou que l'on haïsse cette toute-puissante figure, il faut bien en reconnaître la terrible grandeur. Napoléon exécrait ceux qu'il traitait en bloc et dédaigneusement d'« Idéologues ; il en avait même peur, les ayant vus à l'œuvre ; mais, s'il s'appliquait de toute sa force à interdire aux philosophes de penser publiquement, il aimait la pensée, pour lui-même, et cette pensée, d'un politique et d'un soldat qui ramenait tout forcément à son rôle et à sa personnalité, était profonde, nette, précise, hardie, prophétique parfois, despotique presque toujours. Cet impérial chercheur de Potybe, de César, de Montesquieu et de Voltaire avait devant le papier la même décision que sur le terrain. Sainte Beuve est revenu passionnément aux écrits de Napoléon toutes les fois qu'il en a rencontré l'occasion.

La maison Calmann-Lévy serait inutilisée à souhait pour nous donner, avec profit pour les amis de Sainte Beuve et pour les amateurs d'histoire napoléonienne, un choix des études du grand critique sur les œuvres du grand empereur, ainsi que sur celles qui ont trait à son histoire et à sa vie.

M. Tancrède Martel a publié l'an dernier les œuvres littéraires de Napoléon. M. J. Bertaut va nous donner à son tour un recueil des pensées de l'homme extraordinaire qui fut, en même temps que le vainqueur du monde, l'éditeur responsable du Code civil auquel son nom demeurera longtemps attaché, l'auteur de l'édit de Moscou et l'écrivain si émouvant du *Mémorial de Sainte-Hélène*. Le supplément littéraire du *Figaro* vient de nous offrir un avant-goût de ces pensées. Une telle primeur est particulièrement savoureuse.

Voulez vous glaner ? Glanons ! La diplomatie est d'actualité aiguë, malheureusement pour le repos des peuples et pour la pauvre vieil équilibre européen, toujours cherché par les hommes d'Etat de la bonne école et jamais stable malgré les plus louables efforts. Napoléon vous dira sans ambage que « la diplomatie est la police en grand costume » et que « les traités n'existent tant que les intérêts veut de concert. » L'homme à la redingote grise avait infailliblement prévu le Maroc et la théorie de l'école politique internationale à la prussienne.

Passons maintenant à l'homme de guerre. Où chercherions nous meilleure définition du génie militaire que sous la plume du plus étonnant des capitaines ?

« Il faut, nous enseigne le moderne César, qu'un homme de guerre ait autant de caractère que d'esprit. Les hommes qui ont beaucoup d'esprit et peu de caractère y sont les moins propres ; c'est un navire qui a une mâture disproportionnée à son lest ; il vaut mieux beaucoup de caractère et peu d'esprit. Les hommes qui ont médiocrement d'esprit et un caractère proportionné réussiront souvent dans ce métier ; il faut autant de base que de hauteur. Le général qui a beaucoup d'esprit et de caractère au même degré, c'est César, Annibal, Turenne, le prince Eugène et Frédéric. »

Le « Petit Caporal » est affranchi de toute illusion sur les hommes. Il connaît trop à fond la grandeur des devoirs qu'exige la carrière militaire, qui est rude et qui implique le dévouement poussé jusqu'à l'abnégation, jusqu'au sacrifice total de soi même. Aussi juge t il de façon péremptoire qu'on ne trouve pas de gens intrépides « dans ceux qui ont quelque chose à perdre. » De même, ayant vécu dans les camps et dominé les états-majors, il en arrive à cette constatation douloureuse, qui ne saurait être assez recommandée à l'attention des ministres de la guerre sous un régime démocratique : « On ne va pas chercher une épaulette sur un champ de bataille quand on peut l'avoir dans une antichambre. » Pour ce qui est de la qualité du troupier, ce réaliste qui provoqua tant d'enthousiasmes aveugles et d'héroïques folies, n'hésite pas à proclamer que « le meilleur soldat n'est pas tant celui qui se bat que celui qui marche. »

Il faut s'attendre à tout de la part de ce génie extraordinaire. L'homme de l'expédition d'Egypte, qui rêva la conquête de l'Inde, le politique téméraire de la fatale campagne d'Espagne, le mégalomane qui allait aboutir à l'immense et irréparable désastre de 1812, arrive, dans la recueillement de son cabinet, la plume en main, à écrire cette pensée digne de l'homme d'Etat le plus pacifique : « La guerre est une loterie à laquelle les nations ne doivent risquer que de petites mises. »

N'est-ce pas la condamnation même de la politique qui devait lui coûter son trône que cette modeste vérité, dont les conquérants n'ont jamais tenu compte, dont l'oubli ou l'ignorance ont bouleversé et ensanglanté le monde sans autre résultat que d'avoir épuisé les peuples et semé de deuils irréparables les campagnes et les villes désolées.

La mégalomanie de Napoléon, pas plus que celle de Charlemagne, de Charles-Quint, des empereurs romains et d'Alexandre, n'a jamais servi et ne servira jamais d'enseignement aux rois ni aux généraux vainqueurs. Les peuples grisés par le succès se croyant à leur tour égaux en force à leur fortune. C'est ainsi que la dynastie prussienne a été fatale à l'Allemagne et au monde moderne en consacrant toutes ses énergies et toutes ses ressources à l'art de la guerre abaissé au rôle d'une industrie et d'un commerce.

Tout homme de notre temps qui connaît dans ses grandes lignes l'histoire militaire de la campagne de 1870-1871, tout homme de sang-froid, capable seulement d'examiner judicieusement les faits, sait parfaitement que la guerre coloniale, qui est celle de demain, faite par des peuples mobilisés les uns contre les autres et par des hommes déguisés en soldats, est exposée à tous les mécomptes et à toutes les surprises, sans parler des fléaux, plus meurtriers que le fer et le feu, qui accompagnent de leur sinistre cortège la marche des grandes armées débiles, bâtivement préparées et à peine entraînées !

L'enjeu est trop gros. Les risques sont trop effroyables, même si la poudre est toujours sèche, même si l'épée est merveilleusement aiguisée. Les engins de destruction en sont les dés mystérieux. Napoléon a dénoncé le danger de jouer son va-tout à la loterie de la guerre. Parole de joueur qui ne s'arrête qu'après avoir perdu son dernier sou et qu'aucun autre joueur n'écoute !

Il faudrait plus qu'une chronique pour suivre, même superficiellement, la pensée de Napoléon. M. J. Bertaut semble avoir choisi fort bien dans cette abondance luxuriante.

En politique, je noterai au passage une prophétie qui n'a rien d'agréable pour l'Italie.

« On pourra tuer les Turcs, *on ne les soumettra pas.* »

Point curieux à marquer ou à rappeler plutôt, car il est bien connu : l'homme qui fit trembler l'Europe et qui brisa ou ébranla tant de trônes, manque absolument de courage en amour.

« Et s'aimer, avoue-t-il, la seule victoire, c'est la fuite. »

« L'amour est l'occupation de l'homme *oisif*, la distraction du guerrier, *l'écueil du souverain.* »

« L'amour est une sottise faite à deux. »

Et, s'il avait à décider de la supériorité d'une femme sur les autres femmes, l'ogre de Corse répondrait que la meilleure est celle qui a fait le plus d'enfants.

Idée toute naturelle d'ailleurs et irréprochablement logique de la part du soldat triomphant qui s'écriait un jour avec une épouvantable franchise : — *J'ai cent mille hommes de reste !*

Je crois bien que nous devrons aux pensées de Napoléon le meilleur, le plus fidèle et le plus saisissant portrait de son personnage moral de souverain et de soldat. Là, il n'est plus la *tragédiante* ni le *comédiante* aux deux masques, superbement gravé par Alfred de Vigny. L'homme reparaît à travers l'expression sincère de l'écrivain. L'Empereur révèle son âme. Ce génie sur lequel les yeux de millions d'hommes sont constamment fixés a besoin de se regarder lui-même, de se répandre et de s'expliquer : Napoléon se confesse à Napoléon.

EDMOND DESCHAUMES.

(*L'Intransigeant*).

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

21 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Du Sang dans les Ténèbres

Grand roman inédit
par DANIEL LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

Flaviana Princesse

IV

LADY MAUD

Un voile éteignit ce qu'avait de farouche la physionomie de Tatiana. Elle devint terne, morne. Les longues paupières brûlées, les paupières ulcérées, s'abaissèrent. L'autre jeune fille brûlait de la faire encore parler. Mais, devant le changement survenu chez l'étudiante, elle n'osait pas. La flerté, une crainte secrète, la retenaient. Cependant, après quelques minutes oppressées et monotones, Maud demanda :

— Et la duchesse ? Qu'est-elle devenue ? Vit-elle encore ?

— Je l'ignore, dit Tatiana.

— Osa-t elle porter le titre de princesse Dimoff ?

— C'est le sien, répéta vivement l'étudiante.

— Les Omiroff sont alliés au tsar. Votre « petit père », comme vous l'appelez, dont la volonté est absolue, aurait pu interdire à cette ballerine de déshonorer un pareil nom — un nom qui sera le mien, ajouta lady Maud.

En même temps, elle se levait. Son long corps souple se déployait, d'une telle allure, que sa minceur exagérée, presque disgracieuse, apparut d'une élégance, d'une noblesse incomparables. Mlle Kschinsoff lui dit :

— Vous oubliez que cette ballerine, qui est, sans conteste, princesse Dimitri Omiroff, appartient à la nationalité française. En France, il n'y a pas de volonté absolue qui tienne contre le droit des gens.

— « Ach !.. » croyez-vous ? Et l'Anglaise, nonchalamment.

Le vide céleste de ses immenses yeux s'emplissait maintenant d'une expression distincte : une méfiance agressive, dédaigneuse, pour la jeune Russe, mêlée à une irritation d'enfant dont on contrarie les caprices.

— Décidément, reprit-elle avec la plus dure sécheresse, je crois que vos idées sont bien encombrantes pour donner des leçons de ruses.

— Aussi vous me permettrez d'interrompre les nôtres, lady Maud.

— On dirait que ma confidence vous a fait mon ennemie.

— Ne vous disais-je pas tout à l'heure qu'il ne pouvait y avoir d'amitié entre nous ?

— Je ne me doutais pas que vous y mettiez de la haine.

— C'est pour n'en pas mettre que je vous dis adieu.

— Eh ! allez-vous-en donc !.. cria l'enfant gâtée, avec un tremblement d'émotion qui atténuait sa soudaine violence.

Pour ne pas céder à cette émotion, — faiblesse intigne de sa race et de son rang, — elle sortit de la chambre, précipitamment, comme en fuite. Tatiane regarda onduler, glisser, disparaître, la fine silhouette tout encagée de linon, de dentelles, de mousseline de soie. Un observateur eût attendu de cette pauvre fille brusquement congédiée, consciente d'être supérieure à l'autre, bourrée de pensées et de science, déjà rompue aux luttes de la vie, un geste d'indignation contre l'insolence de la richesse et du bonheur, une exclamation d'envie adressée au privilège formidable que représentait l'existence d'une lady Maud Carington. Ce fut tout autre chose qui s'échappa du cœur et des lèvres de la jeune Russe. Une pitié pleine de mélancolie se peignit sur son visage. Et, les yeux fixés sur cette porte que son élève de naguère venait de refermer, elle murmura, hochant la tête :

— Pauvre petite !

Des réflexions plus sombres l'assaillirent.

— Boris Omiroff... Boris Omiroff... répéta-t elle.

Cependant il lui fallait quitter cette maison, où elle avait résolu — même avant de s'être entendu signifier si brusquement son congé — de ne jamais revenir. Elle sortit de la chambre, suivit un corridor, et arriva sur un grand palier d'escalier, où se tenait un laquais. L'homme se leva.

— Pourrais-je voir lady Carington ? lui demanda t-elle.

— J'ai peur que non. Sa Grâce a intérêt qu'on la dérange.

Devant la perplexité visible de la jeune Russe, la domestique ajouta, dans un murmure confidentiel :

— Je crois qu'elle a ses douleurs, vous savez.

Tatiane savait seulement qu'à certains jours, en arrivant au château, elle ne sentait autre par une atmosphère de silence et de crainte : les gens glissaient comme des ombres, les voix semblaient passer à travers de la ouate, et Maud, accourue à cheval du fond du parc, sautait à terre pour l'entraîner à pied dans les avenues, en lui disant :

— Je ne pourrais pas rentrer. Toute la maison empoisonne l'éther. Ma mère a ses douleurs.

Aujourd'hui, on ne percevait nulle trace d'éther, et mademoiselle Kschinsoff connaissait la cause, toute morale, pour laquelle lady Carington se condamnait à la réclusion. Prenant un carnet et un crayon dans son petit sac de maroquin — son seul vestige d'élégance, un cadeau de Maud, précisément, — Tatiane écrivit en français :

« Madame,

« Je souhaitais vous faire mes adieux, car je n'aurai plus désormais le plaisir d'enseigner le russe à lady Maud. Si vous avez souci du bonheur de votre fille, persistez dans votre opposition à son mariage.

« T. KSCHINSOFF ».

— Faites parvenir ceci à la duchesse, dit-elle après avoir détaché et plié le feuillet.

— Je vais essayer, par ma première femme de chambre, dit le valet de pied avec complaisance.

Tatiane était déjà dehors, et se dirigeait vers les escaliers des terrasses, lorsqu'elle entendit une course derrière elle. Quelqu'un la rappelait :

— Mademoiselle !..

Comme elle s'arrêtait, la domestique à qui elle avait remis le billet la rejoignit.

— Sa grâce lady Arthur demande que Mademoiselle veuille bien revenir lui parler.

« Sa Grâce... »

A suivre.